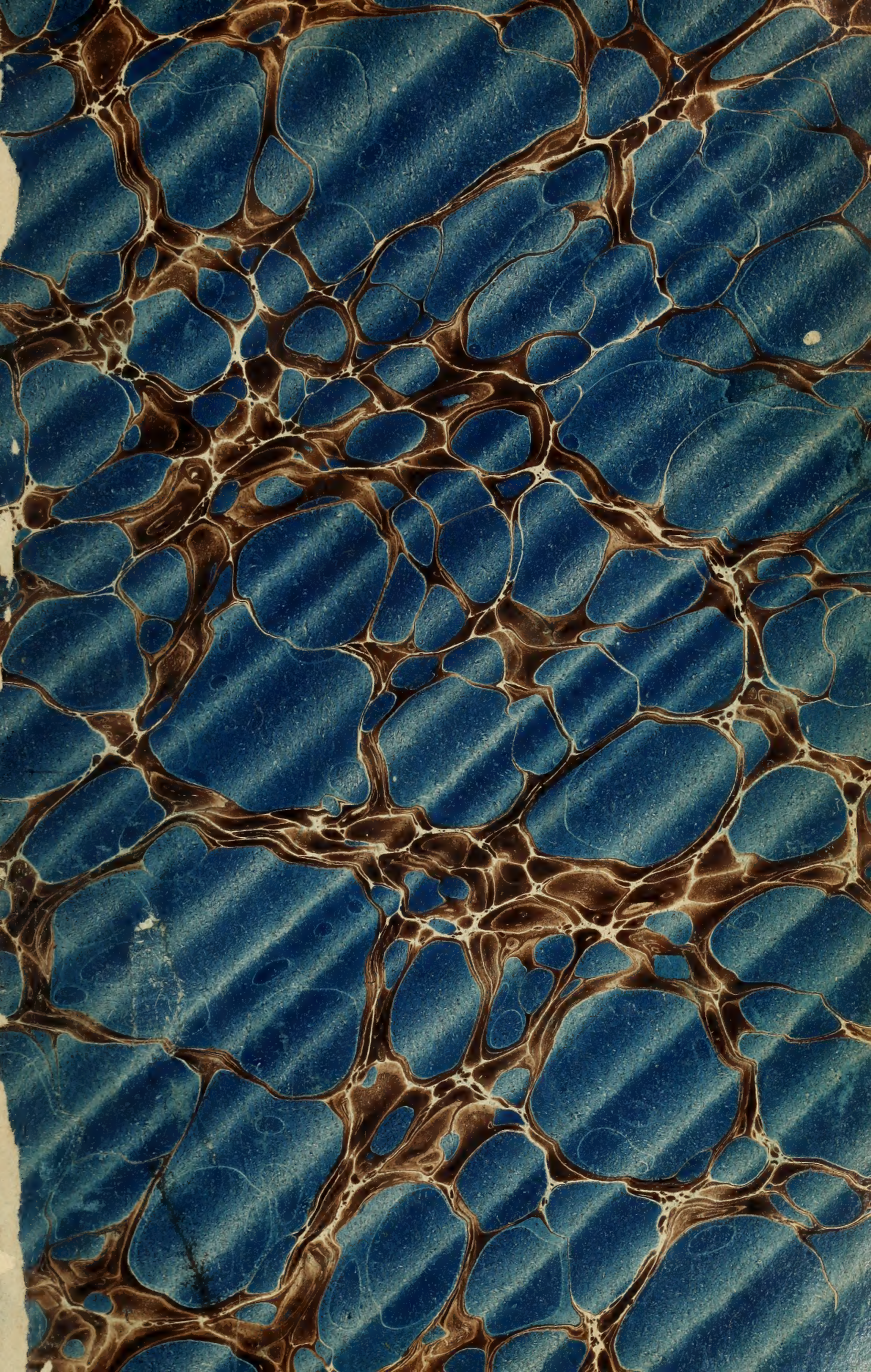












# HISTOIRE

GÉNÉRALE

# DE L'ÉGLISE

⁂

IMPRIMERIE Vve P. LAROUSSE ET Cie

19, RUE MONTPARNASSE, 19

⁂

# HISTOIRE

GÉNÉRALE



# DE L'ÉGLISE

## DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

L'ABBÉ J.-E. DARRAS

VICAIRE GÉNÉRAL DE NANCY ET DE NEVERS, CHANOINE HONORAIRE
D'AJACCIO, DE QUIMPER ET DE TROYES

TOME SEPTIÈME




PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13



1869

# HISTOIRE
## GÉNÉRALE
# DE L'ÉGLISE

## SECONDE PARTIE

---

## PREMIÈRE ÉPOQUE.

### DEPUIS JÉSUS-CHRIST JUSQU'A LA CONVERSION
### DE CONSTANTIN LE GRAND (AN 1-312).

### ÈRE DES PERSÉCUTIONS.

## CHAPITRE PREMIER.

### SOMMAIRE.

### PONTIFICAT DE SAINT ALEXANDRE I (108-117).

1. Notice du *Liber Pontificalis* consacrée à saint Alexandre. Épîtres de ce pape Mémoire de la Passion au canon de la messe. — 2. L'eau bénite. — 3. L'hérésiarque Héracléon. Synode de Sicile. Jugement de l'hérésiarque par le pape saint Alexandre. — 4. Synchronisme. Expéditions de Trajan. Tremblement de terre à Antioche. Révolte des Parthes. — 5. Insurrection des Juifs en Égypte, dans la Cyrénaïque et en Chypre. — 6. Perplexités de Trajan. L'oracle d'Héliopolis. Victoires de Trajan contre les Parthes. — 7. Défaite des Juifs par Martius, Turbo et Lucius Quietus, lieutenants de l'empereur. — 8. Martyrs sous Trajan. — 9. *Actes* authentiques du pape saint Alexandre. Hermès, Quirinus et Balbina. — 10. La prison transformée en église. Martyre de Quirinus et d'Hermès. — 11. Martyre du pape saint Alexandre et des prêtres Eventius et Theodulus. — 12. Découverte du tombeau des saints Alexandre, Eventius et Theodulus, sur la *via Nomentana*. — 13. Conformité des *Actes* de saint Alexandre avec les inscriptions de la catacombe. — 14. Mort de Trajan. — 15. Avénement d'Adrien à l'empire.

## PONTIFICAT DE SAINT SIXTE I (117-127).

### § I. DÉCRETS DE SAINT SIXTE.

16. Élection de saint Sixte I. Forme des élections pontificales à cette époque. — 17. Notice de saint Sixte I d'après le *Liber Pontificalis.* — 18. Prescription de saint Sixte I relative aux vases sacrés. — 19. Le chant du *trisagion* avant le canon de la Messe. — 20. Juridiction du saint Siége dans les causes épiscopales. Texte de l'Épître de saint Sixte. Évêques étrangers venant à Rome durant les trois premiers siècles. — 21. *Litteræ Formatæ.* Peregrinus. — 22. La *tessère* dans l'Église primitive.

### § II. GNOSTICISME.

23. Caractère général des diverses sectes gnostiques. Leur classification défectueuse, avant la découverte des *Philosophumena.* — 24. Ménandre. — 25. Saturnin. — 26. Basilide. — 27. Idée générale du gnosticisme avant Valentin. — 28. Valentin. Son système théogonique. — 29. Système cosmogonique de Valentin. — 30. Achamoth, ou le chaos originel, d'après Valentin. — 31. Le Démiurge de Valentin. — 32. La terre. Satan, prince de ce monde. Les trois races d'hommes. Déchéance. — 33. Rédemption d'après le système de Valentin. — 34. Appréciation du système de Valentin. — 35. Épître de saint Sixte I contre le gnosticisme.

### § III. MORT DE SAINT SIXTE I.

36. Celse l'épicurien. — 37. Faiblesse politique d'Adrien. Révoltes de la Mauritanie, de la Judée et de la Grande-Bretagne. Voyages d'Adrien dans la Grande-Bretagne, la Germanie, les Gaules, l'Espagne et la Grèce. — 38. Martyre de saint Publius, évêque d'Athènes. Saint Quadrat, premier apologiste chrétien. — 39. Le philosophe chrétien Aristide. Martyre du pape saint Sixte I.

## PONTIFICAT DE SAINT TÉLESPHORE (127-138).

### § I. DÉCRETS DE SAINT TÉLESPHORE.

40. Notice de saint Télesphore d'après le *Liber Pontificalis.* — 41. Les trois décrets de saint Télesphore expliqués par le texte de l'Épître de ce pape. — 42. Authenticité de l'Épître de saint Télesphore.

### § II. LES ADRIANÉES.

43. Lettre de Serenius Granianus, proconsul d'Asie, à l'empereur Adrien. Rescrit du prince au sujet des chrétiens. — 44. Les temples dits *Adrianées.* Leur véritable destination. — 45. Lettre d'Adrien à son beau-frère Servianus.

### § III. ÆLIA-CAPITOLINA.

46. Akiba. Premier essai du Thalmud. — 47. Bar-Cocébas. Insurrection générale des Juifs. — 48. Défaite du gouverneur romain Tinnius-Rufus. Campagnes de Julius Severus contre Bar-Cocébas. — 49. Siége et prise de Bétherra. —

## PONTIFICAT DE SAINT ALEXANDRE I (108-117).

**Notice du *Liber Pontificalis* consacrée à saint Alexandre. Epîtres de ce pape. Mémoire de la Passion au canon de la messe.**

1. Voici la notice consacrée par le *Liber Pontificalis* au successeur de saint Évariste : « Alexandre, né à Rome, fils d'Alexandre, de la région *Caput Tauri*, siégea huit ans, cinq mois, deux jours, durant le règne de Trajan, jusqu'au consulat d'Ælianus Vetus (116-117). Il prescrivit la mémoire solennelle de la Passion de Notre-Seigneur, dans la prière sacerdotale du canon de la messe. Il reçut la couronne du martyre, avec les prêtres Eventius et Theodulus. Il institua l'usage de conserver dans les maisons chrétiennes, l'eau bénite, mêlée de sel, qui sert à l'aspersion. En trois ordinations faites au mois de décembre, il ordonna six prêtres, deux diacres, et cinq évêques pour diverses Églises. Il fut enseveli sur la *via Nomentana*, au septième milliaire de Rome, le 5 des nones de mai (3 mai 117). Le siége épiscopal demeura vacant trente-cinq jours [1]. » La région désignée sous le nom de *Caput Tauri* faisait partie du cinquième quartier de Rome. Elle était voisine du Palatin et devait son nom au fameux taureau de bronze érigé en ce lieu, après la victoire de Marius sur les Teutons et les Cimbres. Nous insistons d'autant plus sur ce détail topographique, fourni par le *Liber Pontificalis*, qu'il est à nos yeux une nouvelle preuve d'authenticité en faveur de ce document vénérable. La cinquième région urbaine, délimitée par Auguste, portait le nom générique de Palatin. Évidemment, si le *Liber Pontificalis* n'avait

[1] *Hic passionem Domini miscuit in precationem sacerdotum, quando missæ celebrantur.* (Lib. Pontif., *de Alexandro.*)

point été rédigé sur les indications des archives contemporaines, nous retrouverions ici la mention du nom générique, au lieu de la désignation particulière qui spécifie, en quelque sorte, la rue même où le saint Pape était né. Sous un autre rapport, les deux prescriptions, attribuées par le *Liber Pontificalis* à saint Alexandre, nous mettent sur la voie de revendiquer l'authenticité des Épîtres qui portent le nom de ce Pape et que nous possédons encore. On les avait, comme tant d'autres monuments de cette époque, et comme le *Liber Pontificalis* lui-même, reléguées parmi les œuvres apocryphes, indignes de la majesté de l'histoire. Aujourd'hui le *Liber Pontificalis,* contrôlé chronologiquement d'après les tables consulaires, a repris, aux yeux de la science sérieuse, le crédit qu'il n'aurait jamais dû perdre. Or, les deux institutions attribuées à saint Alexandre par le *Liber Pontificalis*, sont tellement conformes aux lettres de ce pape, que, pour commenter le texte laconique du premier, il nous suffira de traduire celui des secondes. « Dans l'oblation des sacrements, qui se fait à la solennité de la messe, dit saint Alexandre [1], il convient de faire mémoire de la Passion du Seigneur. Le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ ne peut en effet se reproduire sans qu'il nous rappelle la Passion où le corps du Sauveur fut crucifié, où son sang fut versé pour nous. Repoussez donc toutes les erreurs contraires. L'oblation du sacrifice doit consister uniquement dans le pain et le vin mêlé d'eau. Les Pères nous ont appris que le calice du Seigneur ne doit point être rempli de vin seul, ni d'eau seule, mais du mélange de l'un et de l'autre. La raison en est facile à comprendre. C'est que du cœur ouvert de Jésus-Christ s'échappèrent à la fois du sang et de l'eau, après la Passion. Quant au mode sacramentel, pour l'oblation du pain et du calice, il a été fixé par la Vérité même. Nous lisons dans l'Évangile : « Jésus prit le pain, le bénit, et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et mangez. Ceci est mon corps, qui sera livré pour vous. Semblablement, après la Cène, il prit le calice

[1] *In sacramentorum oblationibus, quæ inter missarum solemnia Domino offeruntur, passio Domini miscenda est.* (Alexandr. I, pap., *Epist. I*, cap. IV; *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1064.)

et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et buvez-en tous, parce que c'est le calice de mon sang, qui sera versé pour vous et pour la rémission des péchés. » Nos crimes et nos péchés sont en effet détruits par ces divins sacrifices. Voilà pourquoi, dans leur célébration, il faut rappeler la mémoire de la Passion qui nous a rachetés, ne nous lassant jamais de répéter ce souvenir, et de présenter au Seigneur cette oblation. C'est par de telles hosties que nous apaiserons la colère divine, et que nous obtiendrons la rémission de nos fautes. Et quel sacrifice pourrait être plus excellent que celui du corps et du sang du Christ? Cette oblation ne l'emporte-t-elle point sur toutes les autres? Offrons-la donc au Seigneur avec une conscience sainte ; recevons-la dans une âme complétement pure; vénérons-la tous; et puisqu'elle est infiniment au-dessus de toutes les autres, environnons-la de notre adoration et de nos hommages. » Telles sont ces magnifiques paroles de saint Alexandre. Nous comprenons que la critique protestante les ait répudiées. Le dogme catholique de l'Eucharistie y est trop solennellement proclamé. Mais qu'importe? Faudra-t-il, pour la même fin de non-recevoir, anéantir les Lettres de saint Ignace, les Œuvres de saint Denys l'Aréopagite, les Épîtres de saint Paul et l'Évangile lui-même? Où s'arrêter, dans cette négation universelle? Quoi qu'il en soit, nous avons, dans le texte de saint Alexandre, une indication précieuse qui en démontre l'authenticité. Le Pontife déclare qu'il « faut repousser toutes les erreurs contraires, et mentionner solennellement la Passion du Seigneur, dans l'oblation du sacrifice. » Or l'hérésie qui s'attaquait à la réalité des souffrances de Jésus-Christ a un nom et une date. Son nom, c'est le Docétisme; sa date c'est l'époque même de saint Alexandre, le commencement du second siècle. Les Lettres de saint Ignace nous ont assez fait connaître l'influence et les progrès de cette hérésie. Nous comprenons donc qu'il fut nécessaire de protester contre elle, par une mention spéciale au canon de la messe. Tel est le sens de l'institution du saint Pape. Elle s'est perpétuée dans la liturgie de l'Église, et chaque fois que le prêtre, à l'autel, offre les divins mystères, il redit le *Pridie quam pateretur*, de saint Alexandre.

L'eau bénite. 2. La seconde prescription relative à l'eau bénite, en usage pour les aspersions des fidèles, est ainsi commentée dans la Lettre du Pontife : « Nous bénissons, pour l'usage du peuple, l'eau mêlée de sel, afin que tous soient purifiés et sanctifiés par son aspersion. Nous recommandons à tous les prêtres de faire de même. Si autrefois, les cendres d'une génisse, mêlées au sang, purifiaient par leur aspersion le peuple hébreu, combien plus, l'eau mêlée de sel, et consacrée par les prières sacerdotales, ne doit-elle pas avoir d'efficacité? Élisée, le prophète, corrigea, par un mélange de sel, la mauvaise qualité des sources de Jéricho. Les divines prières ont encore plus de vertu pour appeler la bénédiction sur les choses humaines, nous purifier de nos souillures, multiplier l'abondance des vrais biens, écarter les piéges du démon et nous protéger contre ses illusions dangereuses. La frange du manteau de Notre-Seigneur guérissait les malades; nous n'en doutons pas, puisque l'Évangile nous l'apprend. Mais la parole même du Sauveur ne doit pas être moins puissante; voilà pourquoi cette parole, prononcée en forme de bénédiction sur les divers éléments à l'usage de l'homme, les consacre et leur donne la vertu de guérir nos infirmités spirituelles et corporelles. Prêtres du Seigneur, montrez-vous attentifs à ces enseignements. Prêtez-vous aux vœux légitimes de chaque fidèle, et, par la vertu du Saint-Esprit, accordez-lui le secours de vos prières sacerdotales et de votre divin ministère. Bénissez donc l'eau dont nous vous parlons, et les autres éléments qui peuvent à la fois se prêter aux usages divins et humains. Guérissez les malades et accomplissez fidèlement toutes les autres fonctions de votre ministère. Notre-Seigneur nous en a donné et l'exemple et le précepte; il disait à ses disciples : « En mon nom, chassez les démons, guérissez les infirmes, rendez la santé aux malades, purifiez les lépreux. Imposez les mains sur ceux qui souffrent, et ils seront guéris [1]. » — En présence d'une pareille conformité entre le texte du *Liber Pontificalis* et celui des Lettres de saint Alexandre, il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas

[1] S. Alex. pap. I, *Epist.* I, cap. V.

cherché jusqu'ici l'explication de l'un dans les commentaires de l'autre. Il en est ainsi pourtant, et nous ne sachions pas qu'en France une tentative de ce genre ait été faite. On préférait se livrer aux conjectures les plus hasardées et les plus gratuites, pour expliquer l'opportunité des deux prescriptions de saint Alexandre. Ainsi l'on disait que la mémoire solennelle de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au canon de la messe, avait surtout sa raison d'être dans un siècle où les persécutions faisaient passer l'Église naissante par le baptême du sang. On croyait trouver le motif de l'institution de l'eau bénite, dans l'intention de sanctifier l'usage païen de l'eau lustrale. Des dissertations, pleines d'une érudition hors de propos, s'échafaudaient sur ces données hypothétiques, et l'on rejetait les véritables raisons qu'on avait sous la main. Une connaissance plus exacte des besoins spirituels et des tendances dogmatiques du premier siècle, nous ramène à la vraie notion du double décret de saint Alexandre. Inutile d'ajouter que le saint pontife n'innovait rien dans la pratique. Il expose que l'Église romaine est dans l'usage de faire mémoire de la Passion du Sauveur, au canon de la messe; qu'elle observe scrupuleusement la coutume apostolique de joindre de l'eau au vin du calice; enfin qu'elle bénit, pour l'usage des chrétiens, l'eau mêlée de sel. Ce n'est pas lui qui établit pour la première fois ces observances. Il a soin de noter qu'elles lui ont été transmises par ses Pères dans la foi : *a Patribus accepimus*. Il se borne à les rendre obligatoires et à en exposer les raisons. On aura sans doute remarqué, en ce qui concerne l'usage de l'eau bénite, que son origine, complétement étrangère aux coutumes analogues du paganisme, procède directement du cérémonial hébreu, transformé par les apôtres. Nous l'avons déjà dit; c'est là un point capital dans l'étude de la liturgie catholique. Le mélange du sel à l'eau bénite remontait à cette prescription si connue du *Lévitique* : « Dans toute oblation du Seigneur, tu mêleras le sel [1]. » Le sel, emblème de la sagesse, chez les Juifs, devenait pour les apôtres le symbole du Christ lui-même.

[1] *In omni oblatione tuâ offeres sal.* (*Levit.*, II, 13.)

On sait que les premiers chrétiens, avant d'étendre les mains en forme de croix, pour la prière privée ou publique, avaient soin de les purifier par une ablution préalable. C'était le précepte de saint Paul lui-même [1], et nous le retrouvons fidèlement observé, à l'époque de Tertullien [2]. Voilà donc le véritable sens de la prescription de saint Alexandre. Aujourd'hui encore, le fidèle, en entrant dans la maison de la prière, se purifie la main avec l'eau bénite et retrace sur son front et sa poitrine le signe de la croix. C'est ainsi que, dans la tradition catholique, tous les anneaux se rattachent, à travers les âges, et remontent jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ.

L'hérésiarque Héracléon. Synode de Sicile. Jugement de l'hérésiarque par le pape saint Alexandre.

3. Un autre fait considérable du pontificat de saint Alexandre a été remis en lumière, non plus par l'étude des monuments d'origine romaine, mais par l'érudition non suspecte d'un savant français. Le Père Sirmond avait découvert, dans un manuscrit de la plus haute antiquité, un fragment relatif à un hérésiarque du second siècle, dont les erreurs avaient été l'objet d'une condamnation formelle, émanée du pape saint Alexandre. L'importance de ce document était telle, que Baluze [3] et Mansi [4] l'insérèrent en entier dans leur Collection générale des conciles. L'origine de la découverte et la publication dans deux recueils aussi estimés auraient dû, ce semble, appeler l'attention des auteurs français qui, depuis Fleury jusqu'à nos jours, ont écrit l'histoire de l'Église. Aucun d'eux cependant n'y a fait encore la moindre allusion, et, en traduisant ici, pour la première fois, un texte édité par le Père Sirmond, en 1615, nous aurons, pour la plupart des lecteurs, une apparence de nouveauté. Voici ce précieux fragment : « Dans l'ordre chronologique, la seizième hérésie fut celle des Héracléonites, ainsi nommée d'Héracléon, son auteur. Ce sectaire prétendait que le baptême conférait une sainteté inamissible, et qu'on devait entendre dans ce sens le nom de *saints*, donné aux fidèles. Les fautes

[1] *Volo viros orare in omni loco, levantes puras manus.* (I *Timoth.*, II, 8.) — [2] *Cæterum quæ ratio est, manibus quidem ablutis spiritu vero sordente, orare?* (Tertull., *de Orat.*, cap. II.) — [3] Baluzii, *Nova collect. concil.*, tom. I, pag. 3. — [4] Mansi. *Concil. collect.*, tom. I, pag. 647.

commises après le baptême ne pouvaient faire perdre à l'âme du pécheur son caractère de sainteté. « De même, disait-il, que le feu et la glace s'excluent essentiellement, ainsi le baptême exclut le péché. Au contact de la flamme, la neige ou la glace se fondent, quelle que soit leur densité. Il en est de même du chrétien une fois baptisé. Son caractère même et sa nature spirituelle sont exclusifs de toute souillure provenant du péché. Quelles que soient les fautes qu'il commette, elles ne laissent nulle trace dans son âme. » Héracléon propagea cette doctrine immorale en Sicile. Les évêques Eustachius, de Lilybée, et Theodorus, de Palerme, s'élevèrent contre l'hérésiarque. Ils réunirent en assemblée tous les autres évêques siciliens, prirent connaissance de sa doctrine, et en adressèrent une exposition détaillée à l'évêque de Rome, saint Alexandre, le priant d'ordonner des mesures pour la réfutation de l'hérésiarque. Alexandre, armé du glaive de la parole divine, en frappa chacune des têtes de l'hydre nouvelle. Il composa un livre contre Héracléon, et le remit à un prêtre, illustre par sa science, nommé Sabinianus. L'envoyé du pontife vint en Sicile. Dans une conférence publique, il réduisit le novateur au silence. Héracléon n'eut point le courage de se soumettre. Il s'embarqua, la nuit suivante, et quitta pour jamais la Sicile. On ne sait ce qu'il devint plus tard [1]. » Tel est le fragment rendu à la lumière par le Père

[1] *Sexta decima hæresis Heracleonitarum ab Heracleone adinventa est; quæ baptisatum hominem, sive justum, sive peccatorem, loco sancti computari docebat; nihilque obesse baptisatis peccata memorabat, dicens : Sicut non in se recipit natura ignis gelu, ita baptisatus non in se recipit peccatum. Sicut enim ignis resolvit aspectu suo nives, quantocumque juxta sint, sic semel baptisatus non recipit peccatorum reatum, etiam quantavis fuerint operibus ejus peccata permixta. Hic in partibus Siciliæ inchoavit docere. Contra hunc susceperunt episcopi Siculorum, Eustachius Lilybæorum et Panormitanorum Theodorus. Quique omnium qui per Siciliam erant episcoporum synodum exorantes, gestis eum audire decreverunt; et universas adinventiones ejus dirigentes ad sanctum Alexandrum Urbis episcopum, rogaverunt ut ad eum confutantum aliquid ordinaret. Tunc sanctus Alexander ad singula quæque capita hydri singulos gladios Dei Verbi de vagina divinæ legis ejiciens, librum contra Heracleonem ordinans, ferventissimum in ingenio Sabinianum presbyterum destinavit, qui et scriptis episcopi et adsertione suâ ita eum confutavit, ut nocte mediâ navis præsidio fugeret, et ultra ubinam devenisset, penitus nullus sciret.* (Baluz., Mansi, loc. cit.)

Sirmond. Précurseur du quiétisme, Héracléon ne nous est connu que par cette tentative avortée. Le glaive de la doctrine, remis au successeur de saint Pierre, frappe le novateur. Les évêques de Sicile recourent au siége apostolique; ils adressent leurs plaintes avec leurs prières au chef suprême de l'Église, le suppliant de venger la foi en péril. Tel est le magnifique enseignement que nous apporte cette page si longtemps oubliée de l'histoire du second siècle (108-117).

Synchronisme. Expédition de Trajan. Tremblement de terre à Antioche. Révolte des Parthes.

4. Au moment où saint Alexandre montait sur le Siége de saint Pierre, Trajan occupait le monde du bruit de ses exploits. Le pontife des chrétiens était jeune, il avait été élu à trente ans pour gouverner l'empire des âmes. Trajan, le pontife suprême des païens, avait cinquante ans, et il rêvait les conquêtes et la gloire du Macédonien Alexandre le Grand. En quittant la ville d'Antioche, après la sentence portée contre saint Ignace, il avait reçu la soumission d'Abgare, prince d'Édesse, dans l'Osroène, et parcouru toute l'Arménie en vainqueur. Les rois de l'Ibérie, des Sarmates, du Bosphore et de la Colchide envoyèrent solliciter sa protection et son alliance. Comme le prince macédonien, Trajan fondait des cités. Il bâtit celle de Mélitine sur l'Euphrate, en même temps qu'il créait les ports de *Centumcelles* (aujourd'hui Civita-Vecchia) et d'Ancône, sur la côte occidentale et orientale de l'Italie. Son regard semblait atteindre à la fois toutes les parties de son vaste empire; pendant qu'il soumettait les plaines de la Mésopotamie, il faisait jeter des ponts sur le Danube et ouvrir une route pavée à travers les marais Pontins. Au retour de sa première expédition en Orient, l'empereur reparut triomphant à Antioche. Il y était encore lorsqu'un tremblement de terre détruisit presque entièrement cette métropole (23 décembre 115). Le nombre des victimes fut effrayant. L'empereur, grièvement blessé, réussit à s'échapper par une des fenêtres du palais qui donnait sur le cirque, et fut contraint, pendant plusieurs jours, de camper sous la tente, au milieu des ruines. L'année suivante il se mit de nouveau à la tête de son armée. Des mouvements de révolte avaient éclaté dans les provinces récemment conquises. Les Parthes se soulevaient. Leur agitation

menaçait de se communiquer à tout l'Orient. C'était l'étincelle qui pouvait allumer une conflagration générale.

Insurrection des Juifs en Egypte, dans la Cyrénaïque et en Chypre.

5. On se souvient de l'étroite alliance qui unissait les Parthes avec les Juifs, avant la ruine de Jérusalem. La communauté d'espérances politiques et la haine des Romains s'étaient accrues entre les deux peuples, par le fait même de leurs revers. La race juive n'avait point perdu l'espoir de rétablir un jour la cité de David, et de relever les remparts de Sion. Décimée par Vespasien et Titus, vendue comme esclave sur tous les marchés de l'univers, la population chassée de Jérusalem n'aurait pu seule redevenir sitôt menaçante. Mais elle avait trouvé partout des synagogues précédemment établies en chaque ville, et s'était groupée autour de ces centres d'action. Favorisée par quarante années de paix, elle s'était multipliée sur tout le littoral de la Méditerranée, en Syrie et en Afrique, au point d'inquiéter sérieusement la puissance romaine. Le jour vint où l'explosion de la vengeance se fit simultanément sur trois points principaux : la Cyrénaïque, l'Égypte et l'île de Chypre. Ce mouvement, combiné avec celui des Parthes, aurait pu changer la face du monde. Il éclata d'ailleurs avec un ensemble et une énergie incroyables. Sur la côte d'Afrique, sans parler de l'intérieur des terres, la révolte n'embrassa pas moins de deux cents lieues. Un nombre considérable de Juifs avaient été attirés dans l'île de Chypre par l'exploitation des mines de cuivre, affermées jadis au roi Hérode par l'empereur Auguste. Le choix de cette île, comme foyer de l'insurrection, prouvait un plan savamment organisé. Située à l'angle formé par la jonction du littoral syrien avec la côte méridionale de l'Asie Mineure, l'île de Chypre regardait la Phénicie d'un côté, la Cilicie de l'autre. On pouvait donc, de ce point central, donner la main aux révoltés de l'Asie Mineure et de la haute Syrie, pendant que le mouvement des Juifs de la Palestine entraînerait la Syrie inférieure. Les trois chefs de cette vaste entreprise étaient, en Égypte, l'Hébreu Andreas; dans la Cyrénaïque un Juif nommé Luc, et en Chypre, Artémion, vraisemblablement un de ces *Hellénistes* dont la mention est si fréquente dans les *Actes des apôtres* La fureur des révoltés se traduisit par des exé-

cutions d'une barbarie sauvage. En lisant les détails fournis par Dion Cassius, on sent que le souvenir du siége de Jérusalem était vivant dans le cœur des Juifs, et qu'ils prétendaient élever les représailles au niveau de leurs anciens désastres. « Non contents de massacrer les Grecs et les Romains, ils prenaient plaisir à leur faire scier le corps dans sa longueur; ils les jetaient aux chiens, ou les forçaient à s'entretuer. Ils dévoraient les membres palpitants des victimes, se lavaient la figure et les mains dans leur sang. On en vit porter au cou les entrailles de ces malheureux, et se faire tailler des vêtements dans leur peau. Quatre cent cinquante mille hommes tombèrent sous leur rage [1]. »

**Perplexités de Trajan. L'oracle d'Héliopolis. Victoires de Trajan contre les Parthes.**

6. Telle était la situation de l'Orient, quand l'empereur songeait à entreprendre la seconde expédition contre les Parthes. On conçoit quelle dut être sa perplexité. Reviendrait-il une seconde fois victorieux? Et, dans ce cas, la révolte des Juifs, en lui coupant le chemin du retour, n'aurait-elle point compromis sa victoire même? Quels ennemis devait-il attaquer d'abord? Il se décida pour les plus lointains, et chargea son lieutenant Martius Turbo de poursuivre les Juifs par terre et par mer, pendant que lui-même irait porter la guerre jusqu'aux confins de la Perse. Dans cette audacieuse résolution, il est permis d'admirer le génie de Trajan; mais la faiblesse superstitieuse du Romain fait tache sur la détermination du général. Avant de se mettre en campagne, Trajan voulut consulter l'oracle phénicien d'Héliopolis. Ce n'est pas qu'il eût pleine confiance en la bonne foi du dieu, car il la mit d'abord à l'épreuve. Il donna de sa main aux prêtres un billet cacheté, leur demandant de répondre, sans ouvrir le parchemin, à la question qui y était contenue. Or le billet ne portait rien d'écrit. Ce ne fut qu'un jeu pour les prêtres d'ouvrir et de refermer le billet, sans que le sceau parût en rien altéré. Pour toute réponse, ils le remirent à l'empereur, avec un autre billet ne contenant aussi qu'un parchemin de la plus entière blancheur. Trajan crut alors à l'omniscience de l'oracle d'Héliopolis, et le consulta sérieusement sur l'issue de la guerre. La réponse se fit par un

[1] Dio, *In Trajan.*, lib. XVIII, § 32.

symbole fort équivoque. Les prêtres rompirent un sarment de vigne en menus morceaux et offrirent ces fragments à l'empereur. Trajan interpréta l'oracle en sa faveur; il crut qu'il aurait la gloire de rompre pour jamais le faisceau des ennemis de l'empire dans l'extrême Orient, et qu'il rentrerait triomphant à Rome. L'événement lui donna tort, et les prêtres phéniciens ne furent pas embarrassés pour retourner après coup le sens de l'oracle. Quoi qu'il en soit, Trajan franchit le Tigre et entra en vainqueur dans l'Adiabène, ce royaume allié des Juifs. Il traversa en courant l'Assyrie, voulut camper sur le champ de bataille d'Arbelles, et, poursuivant sa marche rapide, parut devant la capitale des Parthes, Ctésiphon, qui lui ouvrit ses portes. Il en fut de même de Suze, l'ancienne métropole des Perses. L'ennemi fuyait devant ses pas et ne lui opposait aucune résistance. Trajan attribuait à la faiblesse des Parthes ce qui était chez eux le résultat d'un système national de défense. Séduit par l'idée de surpasser le héros macédonien, il descendit le Tigre pour soumettre Mésené, île formée par les deux bras de ce fleuve, à son embouchure dans le golfe Persique. Un débordement, qui engloutit plus de la moitié de son armée, lui rappela vainement que toute puissance humaine a des bornes. Après avoir longé le golfe Persique, il arriva jusqu'au grand Océan. A la vue des navires marchands qui cinglaient vers les Indes, il s'écria en songeant à Alexandre : « Si je n'étais septuagénaire, moi aussi j'irais subjuguer les Indiens! » Il se rabattit sur l'Arabie Heureuse, pénétra dans l'antique cité, fameuse encore aujourd'hui sous le nom d'Aden, et se consola par la pensée que le roi de Macédoine n'y était jamais entré. Après s'être promené sur l'Océan, il remonta le Tigre, se dirigea vers l'Euphrate, et vint à Babylone offrir des sacrifices aux mânes d'Alexandre, sur l'emplacement du palais où ce prince était mort.

Défaite des Juifs par Martius Turbo et Lucius Quietus, lieutenants de l'empereur.

7. Cependant Martius Turbo avait heureusement terminé la guerre contre les Juifs. Le préfet d'Égypte, Lupus, assailli par tous les côtés à la fois, s'était vu contraint d'abandonner les villes de l'intérieur, où les Romains avaient des garnisons. Battu en diverses rencontres, il s'était replié dans Alexandrie, laissant tout le reste

à l'insurrection. Les rebelles vinrent l'y assiéger. Craignant alors que les Juifs d'Alexandrie ne donnassent la main à leurs coreligionnaires, il en ordonna le massacre général. Il put ainsi, à l'abri de ses remparts, attendre le secours que Martius Turbo lui apportait. Ce général avait débarqué en Égypte. La responsabilité que Trajan lui avait imposée était terrible; un revers pouvait perdre l'empereur et toute son armée, en leur coupant la retraite. Dans cette situation, Martius Turbo s'était promis de ne rien livrer au hasard. Il avait arrêté un plan de campagne qui consistait à envelopper lentement les rebelles, à rompre leurs communications et à les affamer dans leur camp. L'ardeur des Juifs le contraignit plus d'une fois à sortir de cette réserve calculée. Ils venaient d'eux-mêmes le provoquer au combat. La discipline romaine avait promptement raison de ces attaques furieuses, mais désordonnées. Toutes les escarmouches de ce genre tournaient au désavantage des insurgés, dont elles détruisaient les forces en détail. Le général romain avançait toujours, resserrant le cercle de fer dans lequel il voulait envelopper l'insurrection, détruisant sur son passage tous les postes qui pouvaient servir un jour aux rebelles, n'épargnant pas même les antiques monuments de la gloire de Rome. C'est ainsi qu'il fit raser un temple élevé à la mémoire de Pompée, sur le mont Casius, aux confins de la Palestine et de l'Égypte. Les Juifs, renonçant alors à des attaques partielles, se réunirent en une armée formidable. Accourus de la Libye Cyrénaïque et du littoral méditerranéen, après avoir abandonné le siége d'Alexandrie, ils vinrent offrir la bataille aux Romains. Les légions de Martius Turbo les mirent en pièces, mais ne purent les forcer à prendre la fuite. Tous moururent à leur poste, sans vouloir quitter le champ de carnage. Les cadavres, en nombre presque infini, dit Eusèbe, avaient tous la face tournée contre le vainqueur (116). En même temps un autre lieutenant impérial, Lucius Quietus, remportait sur l'Euphrate, contre les Juifs de la Mésopotamie, une victoire aussi complète. Dès lors Artémion, isolé en Chypre, se vit dans l'impossibilité de résister aux flottes romaines, qui vinrent le cerner. Les Juifs qui se trouvaient dans l'île réussirent cependant à s'échapper ; ils ga-

gnèrent la rive gauche de l'Euphrate, rejoignant les débris de l'armée vaincue par Quietus, et formant un noyau de résistance qui devait s'accroître plus tard.

Martyrs sous Trajan.

8. Dans les égorgements en masse du commencement de leur insurrection, nul doute que les Juifs n'aient enveloppé un nombre considérable de chrétiens. La haine contre le Christ était, parmi la race hébraïque, aussi populaire que la haine du nom romain. D'un autre côté, Trajan, comme la plupart des hommes d'État de cette époque, confondait les chrétiens avec les Juifs, et ne soupçonnait nullement la distance qui les séparait. Le christianisme et le judaïsme, aux yeux des païens, étaient deux sectes de même tendance et de même origine, différant peut-être par des nuances que les initiés pouvaient seuls saisir, mais l'une et l'autre également redoutables à l'empire. C'est ce qui explique pourquoi les chrétiens, massacrés par les Juifs, furent alors poursuivis avec tant de rigueur par les ordres de Trajan. A Édesse l'évêque Bar-Saumas (*Bar-Simée*), le prêtre Sarbellio et la vierge Barbéa recevaient la palme du martyre [1]. A Héliopolis, sainte Eudoxie mourait sous le glaive [2]. A Philippes de Macédoine, Zozime et Rufus, disciples des apôtres, donnaient leur vie pour Jésus-Christ [3], et saint Polycarpe enregistrait leur confession glorieuse à côté de celle de saint Ignace, dans son Épître aux Philippiens [4]. A Sozopolis [5], dans la Thrace, un autre chrétien, du nom de Zozime, avait la tête tranchée [6]. En Galatie, saint Crescent, disciple de saint Paul, avait le même sort [7]. A Césarée, en Cappadoce, saint Hyacinthe, chambellan de l'empereur, fut accusé d'avoir embrassé la foi nouvelle. On le mit d'abord à la torture, et on le jeta ensuite dans un cachot, où il mourut de faim [8]. A Épidamne [9], ce port de la côte d'Épire, où saint Ignace s'était embarqué pour Rome, les saints martyrs Peregrinus, Lucien, Pompée, Hesychius, Saturnin étaient jetés à la mer, pendant que l'évêque saint Astius expirait

[1] *Martyr. Rom.*, 30 jan. — [2] *Ibid.*, 1 martii. — [3] *Ibid.*, 18 decemb. — [4] Saint Polycarp., *Epist. ad Philip.*, cap. VIII; *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1044. — [5] Aujourd'hui Sizeboli. — [6] *Martyr. Rom.*, 19 junii. — [7] *Ibid.*, 27 jun. — [8] *Ibid.*, 3 julii. — [9] Plus tard Dyrrachium, aujourd'hui Durazzo.

sur une croix [1]. A Sinope, dans le Pont, l'évêque saint Phocas était brûlé vif [2]. A Hiérapolis, en Phrygie, saint Papias, ce disciple d'Aristion et de Jean l'Ancien, dont nous avons eu précédemment l'occasion de venger la mémoire contre les attaques du rationalisme contemporain, scellait de son sang la foi à la divinité de Jésus-Christ [3]. Mais ce fut surtout en Italie et à Rome que la persécution fit le plus de victimes. A Lucques, les saints Proclus et Hilarion [4]; à Tortone, l'évêque saint Marcien [5]; dans l'Apulie, l'évêque saint Maur et ses compagons Sergius et Pantaléémon recevaient la couronne du martyre [6]. A Rome Victorin, évêque d'Amiterne [7]; un préfet, Romulus [8]; Sophronius, Olympias, Theodulus et la vierge Exupéria [9] périssaient par le feu, le glaive ou les autres tortures.

Actes authentiques du pape saint Alexandre. Hermès, Quirinus et Balbina.

9. Pour comprendre comment la rage des bourreaux trouvait encore des victimes, il faut nous rendre compte des progrès que faisait alors à Rome et en Italie la prédication de l'Évangile. L'érudition des Bollandistes nous a rendu un monument écrit au v^e^ siècle, mais sur des documents contemporains, qui nous permet de pénétrer dans le mystère des catacombes, où tant de saints martyrs, moissonnés par le glaive de Trajan, avaient laissé leurs ossements muets. « Quelle ne fut pas notre joie, dit Heuschenius, lorsque nous avons retrouvé une rédaction véridique des *Actes* du pape saint Alexandre. C'est le premier des pontifes dont les *Actes* aient survécu à l'incendie des archives romaines, dans la persécution de Dèce et de Dioclétien. Nous possédons ainsi un travail de seconde main peut-être, mais certainement composé sur les procès-verbaux des *notarii* primitifs. » Ajoutons que ces *Actes*, dont la découverte, dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, excitait à un si haut degré la pieuse allégresse du savant jésuite, se trouvent aujourd'hui confirmés plus merveilleusement encore par l'invention du tombeau de saint Alexandre, récemment reconnu, grâces aux travaux de l'archéologie moderne, dans une crypte de la

[1] *Martyr. Rom.*, 7 julii. — [2] *Ibid.*, 14 julii. — [3] Cf. tom. IV de cette *Histoire*, pag. 229-235. — [4] *Martyr. Rom.*, 12 julii. — [5] *Ibid.*, 6 mart. — [6] *Ibid.*, 27 julii. — [7] *Ibid.*, 5 septembre. — [8] *Ibid.*, 5 septembre. — [9] *Ibid.*, 26 julii.

*via Nomentana*. C'est donc avec un sentiment de joie bien profonde que, pour la première fois, nous traduisons, dans une histoire de l'Église, ces détails jusqu'ici négligés ou inconnus. Voici le texte des *Actes :* « Alexandre, qui siégea le sixième sur la chaire du bienheureux Pierre, apôtre, était un homme d'une sainteté incomparable; jeune d'années, il était vieux par la foi. La grâce divine lui concilia tellement l'affection de la ville de Rome, qu'il convertit à Jésus-Christ un grand nombre de sénateurs. Une de ses premières conquêtes fut le préfet de Rome, Hermès, qu'il baptisa avec sa femme, sa sœur et ses fils, et douze cent cinquante esclaves qui leur appartenaient, en un seul jour de Pâques. Avant de recevoir l'eau régénératrice, Hermès leur rendit à tous la liberté; ils continuèrent à servir libres celui qu'ils avaient servi esclaves; Hermès leur distribua tous ses biens. Cependant l'empereur Trajan venait d'envoyer à Rome le chef de sa milice, Aurelianus, avec ordre de mettre à mort tous les chrétiens. Dès son arrivée, les prêtres païens vinrent lui dénoncer le fait; Hermès et le pape Alexandre furent jetés dans un cachot. Sur leur passage, la foule, soulevée par les pontifes idolâtres, poussait des cris de mort : Qu'on les brûle vifs! disait-elle. Ce sont eux qui rendent nos temples déserts et qui ont détourné des millions d'hommes du culte des dieux! — Le préfet de la ville, Hermès, fut remis à la garde du tribun Quirinus. Comment, lui disait ce soldat, un patricien tel que vous, un lieutenant de l'empereur, avez-vous pu perdre à plaisir un poste éminent, pour l'échanger contre des chaînes réservées aux plus vils criminels? — Hermès lui répondit : Je n'ai pas perdu ma préfecture, je n'ai fait que la déplacer. Une dignité terrestre est soumise à toutes les vicissitudes de la terre; une dignité céleste est éternelle comme Dieu même. — Quoi! s'écria le tribun, avec la sagesse que nous admirons en vous, vous avez pu vous laisser séduire par une doctrine si insensée! Vous croyez qu'il reste quelque chose de nous après cette vie, quand notre corps est réduit en cendres qu'il suffit d'un souffle pour disperser? — Moi aussi, dit Hermès, il y a quelques années, je riais d'une telle espérance et n'estimais que cette vie mortelle. — Mais, reprit Quirinus, qui donc a pu

vous faire changer de sentiment? quelles preuves avez-vous eues pour croire? Faites-les-moi connaître; je croirai peut-être à mon tour. — Hermès répondit: Tu as en ce moment sous ta garde le prisonnier qui m'a convaincu; c'est Alexandre. — A ces mots Quirinus éclata en malédictions contre Alexandre, et s'écria: Mon cher maître, illustre Hermès, je vous en conjure, rentrez dans votre grade; revenez à vous-même; votre patrimoine, votre famille, toute votre maison vous seront rendus. Alexandre n'est qu'un imposteur; Aurelianus m'a chargé de vous dire que, si vous consentez à sacrifier aux dieux, rien n'est perdu pour vous. Je vous demandais quelles preuves avaient déterminé votre résolution, et vous me nommez un misérable magicien, un scélérat que j'ai fait jeter dans une basse fosse! Est-il bien vrai que vous ayez pu être séduit par cet artisan de crimes? Mais un paysan serait à peine le jouet d'un pareil *Samardachus*[1], qui bientôt sera brûlé vif! S'il était si puissant, que ne se délivre-t-il lui-même, et vous avec lui? — Les Juifs, reprit Hermès, ont dit la même parole à Jésus-Christ, mon maître, quand il fut sur la croix: Qu'il descende, disaient-ils, et nous croirons en lui! Or, si Jésus-Christ n'avait pas eu horreur de leur perfidie et s'il n'avait pas connu clairement leur mauvaise foi, il serait réellement descendu de la croix en leur présence, et leur serait apparu dans toute sa majesté. — Eh bien! dit Quirinus, s'il en est ainsi, je vais à votre Alexandre, je lui dirai: Veux-tu que je croie à ton Dieu? Je vais faire tripler le nombre de tes chaînes; trouve-toi alors à l'heure du souper dans la cellule d'Hermès. Si je vois un tel miracle, je croirai. — Le tribun se rendit dans le cachot d'Alexandre, lui fit cette proposition, et, après avoir doublé les gardes à sa porte, le laissa. Alexandre se mit en prières: Mon Seigneur et mon Dieu! vous qui m'avez fait asseoir sur le siége de Pierre, votre apôtre, vous m'êtes témoin que je ne veux point me soustraire à la passion et à la mort qui m'attendent. Accordez-moi seulement de me conduire ce soir à votre serviteur Hermès, et faites que demain matin je sois de retour dans ce cachot. — Or, à

[1] Ce terme de mépris, usité dans le langage vulgaire de cette époque, représente assez bien notre expression de charlatan.

l'entrée de la nuit, un enfant, tenant une torche allumée, apparut au prisonnier, le prit par la main, ouvrit la fenêtre scellée et le conduisit à la cellule d'Hermès; les deux martyrs, miraculeusement réunis, se mirent en prières, et Quirinus, apportant le repas du soir, les trouva dans cette attitude. Sa stupeur, son effroi, ne lui permirent pas d'articuler une parole; il paraissait foudroyé. Tu as voulu un miracle pour croire, lui dirent-ils; tu vois le miracle. Crois donc à Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui exauce ses serviteurs, et qui a promis de leur accorder tout ce qu'ils lui demandent. — Quirinus avait eu le temps de reprendre ses esprits. C'est peut-être là, répondit-il, un des prestiges de votre magie? — Quoi! dit Hermès, est-ce donc par notre volonté que nous aurions pu briser, sans laisser de traces, les portes de ton cachot. Tu as triplé tes gardes, et cependant nous voici ensemble. Crois donc enfin; il n'y a pas d'autre magie que la puissance de Jésus-Christ, ce Dieu qui rendait la vue aux aveugles, guérissait les lépreux et ressuscitait les morts! — Le tribun se sentait ému : J'ai, dit-il, Balbina, ma fille, que je comptais marier bientôt. Il lui est survenu un goître au cou; guérissez-la et je croirai en Jésus-Christ. — Alexandre lui dit : Détache cette chaîne de fer qui lie mon cou, fais-la toucher à ta fille et elle sera guérie. — Quirinus hésitait, il ne savait s'il devait laisser les deux captifs réunis. Referme la porte de la cellule, à la manière accoutumée, lui dit le Pontife; demain matin je serai dans mon cachot. — En effet, le lendemain, à la première heure du jour, Quirinus ouvrait la porte du cachot d'Alexandre. Le geôlier n'était pas seul, Balbina, sa fille, miraculeusement guérie l'accompagnait; il se prosterna aux pieds du saint martyr, et fondant en larmes il dit : Seigneur, je vous en conjure, intercédez pour moi le Dieu dont vous êtes l'évêque, afin qu'il me pardonne mon incrédulité passée; voici ma fille votre servante, j'ai fait ce que vous m'avez dit, elle est guérie [1] ! »

10. « Quirinus était converti. Alexandre lui demanda : Combien y a-t-il de captifs dans cette prison? — Environ une vingtaine, répondit le tribun. — Informe-toi s'il en est quelques-uns, parmi

La prison transformée en église. Martyre de Quirinus et d'Hermès.

[1] Bolland., *Acta S. Alexandri, papæ*, cap. I-II.

eux, qui aient été incarcérés pour le nom du Christ. — Quirinus fit cette enquête et revint bientôt dire au Pontife : Il y a un prêtre âgé nommé Eventius, et un autre venu d'Orient, nommé Theodulus. — Va, lui dit Alexandre, et amène-les-moi. — Le tribun ne se contenta pas d'amener à Alexandre les deux prêtres; il réunit autour du saint pontife tous les autres prisonniers : Ceux-ci, dit-il, sont des voleurs, des adultères, des assassins, tous chargés de crimes. — C'est pour les pécheurs, dit Alexandre, que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, est descendu du ciel, il nous appelle tous à la pénitence et au pardon. — Commençant alors à les instruire, il leur parla avec tant de force et d'efficacité, que touchés de ses paroles, ils demandèrent le baptême. Alexandre chargea les prêtres Eventius et Theodulus de les recevoir au nombre des catéchumènes et de continuer leur instruction. Bientôt Quirinus, Balbina, sa fille, tous les membres de sa maison et tous les captifs, reçurent le baptême; la prison fut changée en une église. Le greffier, *commentariensis*, dénonça à Aurelianus tout ce qui venait de se passer. Ce lieutenant impérial fit appeler Quirinus : Je te voulais du bien, lui dit-il, tu m'as indignement trompé; te voilà la dupe de cet Alexandre ! — Je suis chrétien, répondit Quirinus. Vous pouvez me flageller, me trancher la tête, me jeter aux flammes, je ne serai jamais autre chose ! Tous les prisonniers qui étaient sous ma garde sont chrétiens comme moi. J'ai supplié le pontife Alexandre et le patricien Hermès de quitter leur cachot, je leur en ai ouvert les portes, ils s'y sont refusés ; ils aspirent à la mort comme un affamé à un festin; maintenant faites de moi ce que vous voudrez. — Insolent ! dit le magistrat romain, je vais te faire couper la langue et t'appliquer à la torture. — Quirinus eut en effet la langue coupée, et fut étendu sur le chevalet; après ce supplice, on lui coupa successivement les mains et les pieds; enfin Aurelianus donna l'ordre de le décapiter et fit jeter son corps aux chiens. Durant la nuit, les frères enlevèrent secrètement ces précieux restes et les ensevelirent dans le cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne. Balbina, fille de Quirinus, consacra sa virginité au Seigneur. Un jour, Alexandre la vit baiser respectueusement la chaîne de fer qui l'avait mi-

raculeusement guérie : Cessez, lui dit-il, de baiser cette chaîne. Cherchez plutôt les fers que le bienheureux Pierre a portés, vous pourrez leur prodiguer vos hommages. — La vierge n'oublia pas cette recommandation du martyr. Après de longues et pénibles recherches, elle découvrit enfin les chaînes de l'Apôtre et les légua depuis à la patricienne Theodora, sœur d'Hermès. Celui-ci eut la tête tranchée par ordre d'Aurelianus. Theodora recueillit ses restes et les ensevelit dans la catacombe de l'ancienne voie *Salaria* [1], près de Rome, le 5 des calendes de septembre. Aurelianus fit saisir tous les prisonniers baptisés par Alexandre, on les embarqua sur un navire désemparé, qui fut coulé en pleine mer [2]. »

**Martyre du pape saint Alexandre et des prêtres Eventius et Theodulus.**

11. Aurelianus s'était réservé Alexandre, et les deux prêtres Eventius et Theodulus, pour les interroger avec plus de soin. « Je veux, dit-il au pontife, apprendre de ta bouche tout le mystère de votre secte. Explique-moi comment, au nom de je ne sais quel Christ, vous courez au-devant des chaînes et de la mort. — Ce que vous me demandez, répondit Alexandre, est le secret des saints. Et il nous a été dit : « Ne livrez pas les saints mystères aux chiens. » — Je suis donc un chien ! s'écria Aurelianus. — Hélas ! reprit Alexandre, le chien meurt tout entier; il n'a point de compte à rendre après la vie ; il n'a point d'âme immortelle qui puisse être condamnée à une éternité de souffrances. Mais l'homme, formé à l'image de Dieu, se doit aux obligations qu'un tel privilége lui impose ; des supplices éternels sont réservés à ses crimes. Dignitaire de l'empire, vous puniriez un audacieux qui aurait outragé, dans une de vos statues, la majesté du fonctionnaire public. Cependant, mortel vous-même, les châtiments que vous infligez ne sauraient dépasser la mort temporelle. Mais Dieu est éternel, ses sentences ont l'éternité pour sanction et pour durée. — Ce n'est point là répondre, dit Aurélianus. Je t'ai nettement interrogé. Parle, ou

[1] On sait qu'il y avait deux voies *Salaria*, distinguées l'une de l'autre par les expressions *vetus* et *nova*. (Voir la savante nomenclature des catacombes, dressée selon l'ordre des voies romaines, par M. Edm. de l'Hervilliers : *A travers les catacombes de Rome*, pag. 5-7.)

[2] *Act. S. Alex.*, cap. III.

je vais te livrer aux fouets des licteurs. — Quoi! dit Alexandre, vous prétendez m'arracher, par des menaces, la révélation de nos mystères! C'est à moi que vous tenez un pareil langage! Mais, en dehors de mon roi qui est aux cieux, nulle puissance ne saurait me faire trembler. Sachez que les chrétiens subissent toutes les tortures, sans prononcer une seule parole qui puisse trahir le secret de leur foi. Ils le livrent pourtant tout entier à la docilité des humbles disciples. — Aurelianus crut devoir faire intervenir la toute-puissance impériale, dont il était le représentant. Trève de subterfuges! dit-il. Tu n'es point devant un juge ordinaire. Je suis le délégué de Trajan, le maître du monde. — Prenez garde, dit Alexandre. La toute-puissance, dont vous vous faites gloire, sera bientôt réduite à néant. » — La prophétie du saint pape devait se réaliser bientôt par la mort imprévue d'Aurelianus et de l'empereur lui-même; mais en ce moment elle exaspéra le fonctionnaire. « Misérable! s'écria-t-il. J'ai trop tardé à sévir. Tu vas expirer dans les tourments. — Qu'importe? répondit Alexandre. Ne sait-on pas que tel est le sort que vous réservez à l'innocence? Vous n'accordez la vie qu'à ceux qui abjurent le nom de Jésus-Christ, mon Dieu. Or je n'aurai point cette lâcheté. Il me faut donc périr par vos mains. Je mourrai, comme Hermès, ce patricien que le martyre a mis véritablement au rang des *clarissimes*. Je mourrai, comme Quirinus, ce vrai tribun du Christ, et comme ces glorieux régénérés qui viennent de monter aux cieux! — Voilà précisément ce que je te demande, dit Aurelianus. Pourquoi vous autres chrétiens, préférez-vous la mort à toutes les offres que je puis vous faire? — J'ai déjà répondu, dit Alexandre : *Non licet sanctum dare canibus*. — Encore cette injure! s'écria Aurelianus. Assez de vaines paroles! Licteurs, faites votre office! — Alexandre fut étendu sur le chevalet; on lui déchira les flancs avec des ongles de fer, et on avivait les plaies saignantes avec des torches enflammées. Le martyr souriait, en priant. — Insensé, lui dit le magistrat. Tu n'as pas quarante ans! Pourquoi perdre à plaisir ton existence? — Plût à Dieu, dit le martyr, que vous ne perdiez pas vous-même votre âme immortelle! — En ce moment la femme d'Aurelianus lui en-

voya dire : Mettez Alexandre en liberté. C'est un saint. Si vous persistez à le torturer, la vengeance divine éclatera sur vous, et j'aurai le malheur de vous perdre. — Alexandre est jeune ! répondit Aurelianus. Demandez à ma femme si telle n'est pas la raison du tendre intérêt qu'elle lui porte. » — En réalité, la femme d'Aurelianus était chrétienne, et son mari l'ignorait. « Quand le Pontife, épuisé par la perte de son sang, fut descendu du chevalet, on amena Eventius et Theodulus. Aurelianus s'adressa à Alexandre : Dis-moi, lui demanda-t-il. Qui sont ceux-ci? — Ce sont deux *saints*, deux prêtres, répondit Alexandre. — Comment te nommes-tu, dit le magistrat à Eventius. — Mon nom parmi les hommes est Eventius, reprit le prêtre. Mais je suis chrétien et tel est mon nom spirituel. — Depuis quand es-tu chrétien? ajouta Aurelianus. — Depuis soixante-dix ans. J'ai été baptisé à l'âge de onze ans; à vingt ans je fus ordonné prêtre. J'ai maintenant quatre-vingt-un ans. Cette dernière année de ma vie a été la plus heureuse pour moi, car je l'ai passée dans un cachot, pour le nom de mon Dieu ! — Prends pitié de ta vieillesse, dit Aurelianus. Abjure le Christ; j'honorerai tes cheveux blancs, tu seras l'ami de l'empereur et je te comblerai de richesses. — Eventius répondit : Je vous croyais quelque sagesse, mais votre cœur est aveuglé; il refuse de s'ouvrir à la lumière divine. Cependant il est temps encore; embrassez la foi véritable; croyez en Jésus-Christ, fils du Dieu vivant et il vous sera fait miséricorde. — Le magistrat fit éloigner Eventius, sans lui répondre. Theodulus reçut l'ordre d'approcher du tribunal. Et toi aussi, dit-il, voudras-tu compter pour rien les ordres que je te donne, au nom de l'empereur? — Ni vous, ni vos ordres, ne sauriez m'effrayer ! s'écria Theodulus. Qui êtes-vous, vous qui torturez les saints de Dieu? Qu'a fait Alexandre, le saint Pontife, pour mériter les supplices que vous lui avez infligés? — Espères-tu donc y échapper toi-même? demanda Aurelianus. — A Dieu ne plaise, s'écria Théodulus. Jésus-Christ ne me refusera pas la grâce d'être associé à ses martyrs ! » — Cette parole fit naître dans l'âme d'Aurelianus une pensée qu'il crut merveilleuse. Il donna l'ordre d'attacher dos à dos Alexandre et Eventius, et les fit jeter tous

deux dans une fournaise ardente. Quant à Theodulus, il voulut qu'on le tînt près du four embrasé, pour y être témoin de leur supplice, mais sans le partager. Cependant le miracle des compagnons de Daniel se renouvela en ce moment. « Du milieu des flammes, Alexandre s'écria : Theodulus, mon frère, viens à nous! L'ange qui apparut aux trois jeunes Hébreux est ici à nos côtés, il te garde une place! — A ces mots Theodulus, échappant aux soldats, se précipita dans la fournaise. On entendait les trois martyrs, libres dans les flammes, chanter la parole du Psaume : « Seigneur, vous nous avez éprouvés par le feu, et il ne s'est trouvé en nous aucune iniquité ! » — Aurelianus, furieux de ce prodige qu'il attribuait à un pouvoir magique, les fit retirer de la fournaise. Eventius et Théodulus eurent la tête tranchée. Alexandre, réservé à un supplice plus douloureux, eut tout le corps percé lentement par des pointes d'acier, jusqu'à ce qu'il rendît l'âme. Aurelianus insultait à leurs cadavres, quand il entendit une voix du ciel, qui lui disait : Ces morts, que tu outrages, sont maintenant dans un lieu d'éternelles délices, mais toi tu vas descendre en enfer! — Saisi d'horreur, le magistrat rentra dans son palais, tremblant de tous ses membres. Il appela Severina, sa femme. J'ai cru voir, lui dit-il, un jeune homme au visage étincelant; il a jeté à mes pieds comme une épée flamboyante, et m'a dit : Aurelianus, tu vas maintenant recevoir ta récompense! — Un tremblement nerveux s'est emparé de moi. La fièvre me dévore. Que faire? Invoque ton Dieu pour moi; prie-le de me faire miséricorde. — Severina répondit : J'irai moi-même ensevelir les saints martyrs, ils intercèderont pour nous. — Elle alla donc, et dans un de ses domaines, au septième milliaire de Rome, sur la *via Nomentana*, elle déposa de ses mains Eventius et Alexandre dans le même tombeau. Theodulus fut enseveli seul, dans un sépulcre à part. Les prêtres de Rome et tous les fidèles avaient accompagné les corps des martyrs. Ils demeurèrent réunis, pendant que Severina revint en toute hâte près de son époux. Aurelianus était en proie au plus violent délire; une fièvre ardente le consumait; des paroles incohérentes sortaient de ses lèvres; parfois cependant il lui échappait des imprécations

contre lui-même; il se reprochait son crime. — Infortuné, dit Severina, vous avez méprisé mes conseils! La main de Dieu s'appesantit sur vous! — Bientôt Aurelianus expira dans des convulsions atroces. Severina se revêtit d'un cilice; elle vint se prosterner sur la tombe des martyrs, et ne voulut plus quitter ce lieu. Plus tard, lorsque le pontife Sixte fut arrivé d'Orient, elle obtint qu'un évêque y célébrerait chaque jour les saints mystères. Voilà pourquoi un prêtre est demeuré jusqu'à ce jour attaché à cet oratoire. Or le martyre des saints Alexandre, Eventius et Theodulus eut lieu le cinq des nones de mai (3 mai 117). Gloire à Dieu dans les siècles des siècles. Amen [1]! »

**Découverte du tombeau des saints Alexandre, Eventius et Theodulus, sur la *Via Nomentana*.**

12. Tel est le récit des *Actes* de saint Alexandre. Malgré la décision des Bollandistes qui en reconnurent la véracité, la critique française du XVII^e^ siècle les répudia. Dom Ruinart ne crut pas devoir les admettre dans le recueil des *Acta sincera*. Vainement Schelstrate, avec une remarquable érudition et des arguments irréfragables, démontra que chaque mot des *Actes* de saint Alexandre, s'appuie sur des usages, des traditions, des faits qu'un contemporain pouvait seul connaître. On ne tint compte ni des efforts de Schelstrate, ni de la science des Bollandistes. C'était moins de la partie miraculeuse des *Actes* que de leur côté dogmatique que s'effrayait la moderne critique. Qu'il y ait eu des miracles au berceau de l'Église, le jansénisme l'accordait volontiers; mais que le rôle pontifical du septième successeur de saint Pierre ait été aussi nettement accusé que le supposent les *Actes* de saint Alexandre, voilà ce que ni le jansénisme, ni le gallicanisme ne voulaient reconnaître. Aujourd'hui ces luttes ardentes ont disparu; l'histoire se dégage de tout esprit de parti. Une découverte inespérée est venue confirmer d'ailleurs l'authenticité des *Actes* de saint Alexandre. Le tombeau de ce pontife et de ses deux compagnons, Eventius et Theodulus, avait été, jusqu'au IX^e^ siècle, un des lieux les plus vénérés de la Rome chrétienne. Mais, depuis, la trace s'en était complétement perdue. Bosio, Aringhi, Boldetti ne furent point

[1] *Act. S. Alex.*, cap. IV, Bolland., 3 maii.

assez heureux pour la retrouver. Cette gloire était réservée à l'archéologie contemporaine. Voici en quels termes M. Visconti apprenait au monde savant la réapparition du tombeau de saint Alexandre, en l'an 1844 : « A l'endroit où le terrain de sainte Agathe touche à la *via Nomentana*, à sept milles de Rome, les fouilles ont fait découvrir un escalier en marbre blanc, de près de vingt palmes. Le mode de construction et l'emploi de débris de monuments ayant appartenu au paganisme le font aussitôt reconnaître pour une œuvre des premiers chrétiens. Deux colonnes de granit, avec leurs chapiteaux corinthiens renversés, montrent que ce lieu est d'une antiquité assez reculée pour qu'on puisse y voir, soit la principale entrée d'une catacombe, soit un oratoire primitif, soit une basilique de l'époque constantinienne. L'édifice souterrain auquel l'escalier donne accès, est en réalité un oratoire. Au milieu, s'élève un autel, placé sur un tombeau, et orné des marbres les plus précieux. Les parois intérieures et extérieures sont d'albâtre; le fond, de marbre blanc à veines violettes; la table, de porphyre. Cette table, ciselée en forme d'écailles et percée à jour, laissait apercevoir l'intérieur du tombeau. Des colonnes corinthiennes de jaune antique, avec leurs bases et leurs chapiteaux admirablement sculptés, gisent sur le sol. Sur le pourtour de la table d'autel, une inscription, fruste en quelques parties, mais facile à recomposer dans son ensemble, permet de lire ces mots :

SANCTIS MARTYRIBVS EVENTIO ET ALEXANDRO
DELICATVS VOTO POSVIT
DEDICANTE A. EPISCOPO VRS [1]. »

Les caractères épigraphiques de cette inscription et l'ensemble du monument permettent de fixer leur date à l'époque du v^e^ siècle. Un chrétien, du nom de Delicatus, à la suite d'un vœu fait aux saints martyrs, a voulu orner leur sépulture. Eventius et Alexandre sont nommés dans l'ordre même où les avaient inscrits les *Actes*. *Eventium et Alexandrum in uno posuit monumento*, disent ceux-ci. *Sanctis*

[1] Visconti, *Journal de Rome*, n^os^ 289 et 290; *Civilta catholica*, tom. IX, pag. 238; Bonnetty, *Annales de Philosophie chrétienne*, 1844, tom. I, pag. 195.

*martyribus Eventio et Alexandro*, dit l'épigraphe nouvellement découverte. Cette concordance est remarquable. Il y a lieu en effet de s'étonner que le nom du Pontife soit ici précédé du nom d'un simple prêtre. Tillemont trouvait, dans cette dérogation à la loi hiérarchique, un grave motif de suspicion contre la véracité des *Actes*. Mais le monument lapidaire tient exactement le même langage. Il faut donc aujourd'hui renoncer à cet argument négatif et reconnaître que le texte des *Actes* et celui de l'inscription n'ont eu, ni l'un ni l'autre, la prétention de désigner le rang hiérarchique des deux martyrs. Ils ont seulement exprimé l'ordre d'inhumation, selon lequel la priorité fut donnée au corps d'Eventius. Si l'on demande pourquoi le saint prêtre fut le premier déposé dans le *bisomum*, et comment la pieuse main de Severina ne rendit pas tout d'abord cet honneur au Pontife, l'explication de ce fait, en apparence singulier, se dégage facilement des circonstances mêmes du double martyre. Eventius avait eu la tête tranchée; le sang s'échappait à grands flots du corps mutilé; Severina, tout en étanchant, suivant l'usage, avec des éponges et des linges, le sang du prêtre décapité, dut s'empresser de l'ensevelir le premier dans le *loculus*. Le corps de saint Alexandre, transpercé lentement avec des pointes fines, peut-être des aiguilles, devait lui-même présenter le spectacle d'une vaste plaie tuméfiée, mais qui ne laissait cependant point échapper le sang au dehors. Voilà, croyons-nous, la raison fort simple de la priorité donnée à saint Eventius, dans l'inhumation pratiquée sur la *via Nomentana*. Quoi qu'il en soit, nous savions par les *Actes* que saint Theodulus ne devait pas se retrouver dans le même tombeau, avec Eventius et Alexandre. Il avait été inhumé seul, dans un sépulcre distinct du premier : *Theodulum vero solum in loco altero sepelivit* [1]. Les fouilles ultérieures ont encore sur ce point vérifié le texte des *Actes*. En face de l'escalier de marbre primitivement découvert, à la gauche de l'oratoire principal, une ouverture, déblayée depuis, a donné accès dans une sorte de chapelle latérale. Un *loculus*, recouvert d'une table de pierre qui a

[1] *Acta S. Alex*, cap. IV, 20.

servi jadis d'autel, occupe l'enfoncement de ce nouvel oratoire. Une inscription brisée par le milieu, et dont le fragment de droite a pu seul être retrouvé, porte ce mot unique :

...... MARTYR.

Il est évident que nous sommes ici en présence du tombeau isolé dans lequel Severina ensevelit le prêtre Théodolus, et que l'épigraphe mutilée de l'autel doit être ainsi rétablie :

THEODVLVS MARTYR [1].

Conformité des Actes de saint Alexandre avec les inscriptions de la catacombe.

13. Entre les *Actes* de saint Alexandre et les épigraphes fournies par l'invention de la crypte, la conformité est jusqu'ici saisissante. Mais un dernier détail, laconiquement exprimé par les *Actes*, et rappelé par l'inscription elle-même, complète l'ensemble de ces données, qui s'éclairent l'une par l'autre et nous révèlent une page oubliée de l'histoire de l'Église. Au moment où M. Visconti publiait l'épigraphe de saint Alexandre, les mots qui la terminent

DEDICANTE A. EPISCOPO VRS.

présentaient une difficulté réelle d'interprétation. Fallait-il lire : *Dedicante autem episcopo Urso,* vel *Ursino?* Cette leçon, adoptée de prime abord, confirmait intrinsèquement le texte des *Actes*, qui nous apprend, qu'à la prière de Severina, un évêque fut attaché, par Sixte I, à l'oratoire de saint Alexandre. Mais, dans le style épigraphique, la conjonction *autem* est rarement l'objet d'abréviations semblables, réservées d'ordinaire pour les noms propres, que les graveurs se contentaient d'indiquer par une initiale. Il y avait donc lieu de croire que l'*A* mystérieuse était l'initiale du nom de l'évêque. Les trois lettres V R S pouvaient à la rigueur désigner le siége pon-

[1] Nous devons ces intéressants détails, qui n'ont point encore été publiés, à l'obligeance de M. de Rossi. L'illustre archéologue a bien voulu tracer pour nous un croquis du plan de la crypte de saint Alexandre et de l'oratoire de saint Theodulus. Il nous a de même fourni l'interprétation du DEDICANTE A EPISCOPO V R S que nous reproduisons plus loin.

tifical ; mais aucun catalogue de pontifes italiens ne parle d'un siége épiscopal dans une ville qui se nommerait *Ursia*. Ajoutons qu'en dehors des *Actes* de saint Alexandre, aucun monument de l'antiquité chrétienne ne parle d'un évêque attaché à l'oratoire du pape martyr. En sorte que l'inscription remise en lumière, tout en apportant une confirmation inattendue au texte des *Actes*, laissait cependant subsister une incertitude générale, et comme un voile d'obscurité qu'on désespérait d'éclaircir. Le temps s'est chargé de résoudre le problème. En 1860, on découvrit, dans la catacombe de saint Alexandre, le tombeau d'un évêque du IV^e siècle, nommé Adéodat, qui avait siégé deux ans et neuf mois. Contemporain de l'érection du monument consacré aux saints martyrs Eventius et Alexandre, par Delicatus, cet Adéodat était certainement celui de l'inscription si longtemps controversée. On peut donc lire maintenant en toute sécurité

DEDICANTE ADEODATO EPISCOPO.

Restent les trois lettres V R S, que M. de Rossi considère comme des sigles, dont il propose l'interprétation suivante :

VIRO REVERENDO SANCTO.

De nombreux exemples autorisent cette leçon. Quant au fait historique de l'institution d'un siége épiscopal dans l'oratoire du pape Alexandre, il est maintenant hors de doute. Derrière l'autel élevé au saint Pontife, au centre de la chapelle sépulcrale, on a retrouvé ce siége primitif; et, de plus, les fouilles successives ont fait découvrir une série de sépultures épiscopales, entre autres celles d'un évêque de l'an 569, et celle d'un évêque du III^e siècle. Voici cette dernière, telle que M. de Rossi l'a publiée en 1864 :

PETRVS EPISCOPVS IN PACE.
XIII KAL. MAIAS [1].

Deux épitaphes de diacres ont été trouvées près de ces sépultures

[1] De Rossi, *Bolletino de Archeol. Cristiana,* Luglio, 1864, pag. 51.

épiscopales [1]. On sait qu'à cette époque primitive, les diacres exerçaient presque exclusivement leur ministère près des évêques. L'oratoire de saint Alexandre fut donc très-réellement le siége d'un évêché qui devait alors étendre sa juridiction sur l'antique cité de *Numentum*, voisine de ce lieu, et qui a donné son nom à la *via Nomentana*. C'est ainsi que l'archéologie contemporaine est venue réhabiliter les *Actes* de saint Alexandre. Le soin religieux avec lequel, sous la direction du grand pontife Pie IX, les plus illustres savants de Rome explorent aujourd'hui le champ des catacombes, nous permet d'espérer, pour l'avenir, d'autres découvertes, qui achèveront d'éclaircir ce qui peut encore rester obscur, dans un passé remontant à dix-huit siècles.

**Mort de Trajan.**

14. La prophétie de saint Alexandre, relative à l'empereur Trajan, n'avait point tardé à s'accomplir. A quelques jours de distance, deux messages fort différents parvinrent à Rome. Le premier annonçait que le César victorieux, dont la renommée se lassait à énumérer les conquêtes lointaines, allait rentrer dans sa capitale, où le sénat et le peuple lui préparaient les honneurs d'un triomphe jusque-là inouï. On disait qu'après avoir distribué à son gré tous les trônes de l'Orient, il était juste que le maître du monde vînt jouir lui-même du fruit de tant de labeurs : mais un second courrier apprit aux Romains que Trajan était mort. Insatiable de combats, ce prince, après avoir vaincu les Parthes, subjugué l'Arménie et fait trembler les Indes, s'était acharné au siége d'Atra, misérable forteresse arabe, défendue par une tribu d'Agaréniens, située au milieu du désert, sur un rocher presque inaccessible. Atra ne pouvait offrir à l'empereur que la gloire d'une difficulté vaincue. Les légions assiégeantes campaient dans une

[1] Voici ces inscriptions :

BENEMERENTI IN PACE PASCASIO
DIACONO QVI BIXIT ANNOS LXII
IN PACE

HIC QVESCET APPIANVS SVBDIACONVS QVI
VIXIT ANNOS XXXII DIES XXVIII D. III
IDVS APRI CON POSTVMIANI VC.

plaine de sable, sans eau, sans nulle trace de végétation, sous les rayons d'un soleil dévorant. Deux mois s'écoulèrent en efforts inutiles. Vainement l'empereur s'était élancé le premier sur la brèche, encourageant les troupes du geste et de la voix, leur montrant ses cheveux blancs, qu'il ne voulait point déshonorer par un échec. Il fallut abandonner l'entreprise. De retour à Antioche, Trajan remit le commandement de l'armée au César Adrien, favori de l'impératrice Plotina, et annonça l'intention de quitter l'Orient pour retourner à Rome. Il s'embarqua sur un navire qui devait côtoyer les rives méridionales de l'Asie Mineure. Mais il avait à peine fait un trajet de soixante lieues, qu'une violente dyssenterie le contraignit de relâcher à Sélinonte. Un soupçon d'empoisonnement traversa son esprit. Il fit part de cette crainte à ses familiers. Les progrès du mal furent si rapides, qu'il expira deux jours après. L'impératrice Plotina dissimula quelque temps cette mort, pour se donner le loisir de rédiger de prétendues lettres d'adoption, par lesquelles Trajan désignait Adrien comme son héritier présomptif. Ces lettres furent aussitôt envoyées au sénat, et la prévoyante impératrice put alors, de concert avec Adrien lui-même, s'occuper des obsèques officielles. Un décret du nouvel empereur changeait le nom de Sélinonte, où Trajan avait rendu le dernier soupir, en celui de Trajanopolis. Les cendres du prince, renfermées dans une urne d'or, furent transportées à Rome. La veuve, inconsolable, les tenait dans ses mains; elle prit place sur un char triomphal et vint les déposer sous la colonne Trajane. Tels furent ces hypocrites honneurs, prodigués à la mémoire d'un conquérant qui mérita l'amour et l'admiration des Romains. Heureux s'il n'eût point terni sa gloire par des passions honteuses et par ses cruautés contre les chrétiens! La persécution que Trajan fit subir à l'Église le mit personnellement en relation avec ce qu'elle produisait de plus héroïque parmi les martyrs, de plus vénérable parmi les évêques et les confesseurs. Il ne comprit pas que la vitalité de l'empire s'était retirée dans ces chrétiens, qu'il faisait jeter aux bêtes sur une simple dénonciation. Il ne voyait qu'un fanatisme dangereux, qu'une véritable manie de suicide,

dans la constance et la généreuse intrépidité de saint Ignace et de tant d'autres pontifes, dont il donnait la mort en spectacle à la populace romaine. Le mystère de rédemption échappait ainsi aux nobles intelligences de cette époque. Tacite et Pline le Jeune, qui florissaient alors, ne le soupçonnèrent même pas. Dieu continuait à se manifester aux petits et aux humbles de cœur; il choisissait les éléments les plus faibles et les plus dédaignés, pour triompher des forces sociales et des puissances du monde.

Avénement d'Adrien à l'empire.

15. Sur la foi des prétendues lettres d'adoption, œuvre d'une intrigue posthume, le sénat s'était empressé de déférer la couronne impériale au César Ælius Adrianus, qui, de son côté, se hâta de décerner à son prédécesseur les honneurs de l'apothéose. La jeunesse d'Adrien avait été celle d'un prodigue et d'un débauché. Mais il s'était ruiné par calcul; il s'était prêté par ambition aux orgies qui le déshonoraient. Le luxe qu'il déployait dans ses festins et les ignominieuses complaisances dont il se vantait à Rome, lui avaient valu un crédit considérable près de Trajan, tout en lui assurant les faveurs de l'impératrice Plotina. Parvenu au trône, son caractère, comme sa conduite, offrit le mélange singulier de vices et de qualités contradictoires. Intelligence cultivée, il aimait les arts, et plus d'une fois sa jalousie le fit envoyer d'innocents artistes à la mort; il était avide de connaissances, mais il descendait jusqu'aux ridicules superstitions des astrologues et des magiciens; il affectait un respect profond pour le sénat qui l'avait couronné, et ne se faisait pas faute de condamner à mort, par un simple caprice, les plus vertueux sénateurs; il avait épousé Julia Sabina, petite-nièce de Trajan, et ne voulut point la répudier, par respect pour la mémoire du prince son bienfaiteur, mais il n'eut aucun scrupule d'empoisonner cette malheureuse femme. Avec ces cruelles bizarreries dans le caractère et la conduite, on s'explique facilement la diversité des jugements portés sur Adrien. Il ne changea rien aux dernières décisions de Trajan, par rapport aux chrétiens, que la haine populaire continuait d'ailleurs à poursuivre. On les confondait, soit avec les Juifs dont le soulèvement venait d'ensanglanter toutes les provinces de l'empire, soit avec

les sectes diverses du gnosticisme, dont nous aurons bientôt à retracer les monstrueux excès. La foi du Christ, si pure, si élevée, si féconde pour la régénération spirituelle de l'humanité, apparaissait aux païens comme le symbole d'une conspiration ténébreuse, organisée, dans les bas-fonds de la société, contre les devoirs les plus saints, les affections les plus légitimes et les pouvoirs les plus respectables. Adrien crut sans doute faire beaucoup en ne promulguant pas de nouveaux décrets contre des factieux, objet de l'animadversion publique. Tertullien [1] et Méliton [2] de Sardes lui rendent le témoignage que son nom ne fut apposé à aucun édit de ce genre. Nous verrons d'ailleurs que, dans un rescrit officiel où il eut à fixer, comme Trajan, les règles de procédure à suivre contre les fidèles, Adrien se renferme dans la politique observée par son prédécesseur, sans aggraver la rigueur des poursuites, mais sans les atténuer. La troisième persécution générale continua donc, durant son règne [3], pour ne finir que sous Antonin le Pieux.

## PONTIFICAT DE SAINT SIXTE I (117-127).

### § I. Décrets de saint Sixte.

. D'après les *Actes* de saint Alexandre, Sixte, qui fut élu pour lui succéder, n'était point à Rome, lorsque les suffrages du clergé

Election de saint Sixte I. Forme des

[1] *Quales ergo leges istæ quas nullus Hadrianus, quanquam curiositatum omnium explorator, nullus Vespasianus, quanquam Judæorum debellator, nullus Pius, nullus Verus impressit.* (Tertull., *Apologet.*, cap. v.)

[2] Melit. Sardic. citat. ab Eusebio, *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. xxvi.

[3] Le rationalisme moderne a voulu essayer pour Adrien la même réhabilitation que pour Trajan. Cette tentative échoue devant les martyrologes qui attestent unanimement la réalité des poursuites rigoureuses exercées contre les chrétiens sous ces deux empereurs. Les inscriptions exhumées des catacombes ne sont pas moins précises. En voici une, que Boldetti, Mabillon et Mamachi ont citée :

TEMPORE ADRIANI IMPERATORIS MARIVS
ADOLESCENS DVX MILITVM QVI SATIS VIXIT
DVM VITAM PRO CHO CVM SANGVINE
CONSVNSIT IN PACE TANDEM QVIEVIT BENE
MERENTES CVM LACRYMIS ET METV POSV-
ERVNT ID. VI.

Élections pontificales à cette époque.

et la voix du peuple l'appelèrent à monter sur le trône de saint Pierre. On a pu remarquer en effet que Severina dut attendre que le nouveau pontife fût de retour d'Orient, pour obtenir l'érection en titre épiscopal de l'oratoire des martyrs. *Tamdiu jacuit ante limina sanctorum, quos ipsa sepelierat, donec venisset ab Oriente sanctus Sixtus episcopus* [1]. Aucun autre monument de l'histoire ecclésiastique ne parle d'un voyage de saint Sixte en Orient. Mais la confirmation si éclatante, apportée par l'archéologie moderne aux *Actes* de saint Alexandre, ne nous permet plus, comme autrefois, de négliger leur témoignage. Nous enregistrons donc le fait, en attendant de l'avenir son explication. Les catacombes n'ont pas encore livré tous leurs secrets; ce n'est donc point une témérité que d'en appeler à leurs révélations ultérieures, pour éclaircir les points douteux de l'histoire primitive. Le texte du *Liber Pontificalis* semble d'ailleurs supposer la circonstance indiquée par les *Actes*. Il mentionne un interrègne de trente-cinq jours, entre le pontificat de saint Alexandre et celui de son successeur [2]. Cette vacance, d'une durée exceptionnelle, est la plus longue depuis saint Pierre jusqu'au pape saint Cornelius, mort en 252, quand la persécution de Dèce sévissait dans toute sa fureur, et ne permettait point aux fidèles de Rome de se réunir pour procéder à l'élection d'un souverain pontife. Or, rien de semblable n'avait pu se produire après la mort d'Alexandre. Les *Actes* en font foi, puisqu'ils nous montrent le clergé et le peuple, rassemblés dans le *prædium* de Severina, et assistant aux obsèques du pape martyr. Il est probable même que l'élection du successeur se fit en cette catacombe, et immédiatement après les cérémonies de la sépulture. C'est du moins la conjecture naturelle qui ressort de ces paroles des *Actes* : « Tous les clercs et les pieux fidèles de Rome, venus pour les obsèques, demeurèrent réunis

[1] Un manuscrit grec, des *Actes* de saint Alexandre, conservé à la Bibliothèque ambrosienne de Milan, et cité par les Bollandistes, confirme le texte latin, et prévient ainsi tout soupçon d'erreur dans la traduction, ou d'interpolation posthume. Μέχρις ὅτου ἐκ τῶν τῆς ἀνατολῆς παραγένετο μερῶν ὁ ἁγιότατος Ξίστος.

[2] *Cessavit episcopatus dies XXXV.* (*Lib. Pont.*, S. Alex.)

dans le *prædium* de Severina [1]. » On ne verrait pas quel autre motif que celui d'une élection aurait pu les retenir, après les obsèques, dans cette catacombe de la *via Nomentana*, à sept milles de Rome. Suivant l'usage consacré alors pour l'élection des pontifes, ils durent procéder, sur le tombeau du pape martyr, au choix de son successeur. On connaît la forme employée pour ces élections primitives. Le plus ancien des évêques, et, à défaut de ceux-ci, le plus ancien des prêtres interrogeait le clergé et le peuple, en ces termes : « Qui vous semble le plus digne de s'asseoir sur le siége pontifical? — L'assemblée répondait en proclamant le nom que des mérites plus éclatants et des vertus plus notoires désignaient aux suffrages.—Est-il vraiment digne? demandait l'évêque, ou le prêtre. — Oui, disait l'assemblée, il est digne! — Une seconde et une troisième fois, on répétait l'épreuve [2]. En certaines occasions, les demandes et les acclamations de ce genre se renouvelaient jusqu'à vingt fois de suite [3]. Alors l'élu, « ainsi désigné par le jugement du Christ, par le témoignage des clercs, par le suffrage du peuple présent et par le collége des anciens et des prêtres [4], » était salué du nom de pontife. On conçoit dès lors que le clergé et les fidèles de Rome, réunis dans le *prædium* de Severina, au septième milliaire de la ville, durent profiter d'un éloignement qui assurait la tranquillité et le secret de leurs délibérations, pour donner un successeur à saint Alexandre. Leur choix tomba sur un absent.

[1] *Omnes vero clerici Romani, et religiosi viri qui ad exequias venerant, ibidem remanserunt.* (*Act. S. Alex.*, Boll., 3 maii.)

[2] Cette forme d'élection se trouve inscrite au livre VIII, chapitre IV des *Constitutions apostoliques*. Tertullien y fait allusion en ces termes : *Præsident apud nos probati quique seniores honorem istum non pretio sed testimonio adepti.* (Tertull., *Apologet.*, cap. XXXIX.) Saint Ambroise la rappelle de même : *In ordinationibus eorum clamant et dicunt : Dignus et justus est.* (S. Ambros., *de Dignitate sacerd.*, cap. V.)

[3] *Dignus et justus est, dictum est vicies.* (S. Augustin., *Epist.* CX.)

[4] Ce sont les termes employés par saint Cyprien, en parlant de l'élection du pape saint Cornelius : *Factus est autem Cornelius episcopus de Dei et Christi ejus judicio, de clericorum pene omnium testimonio, de plebis quæ tunc adfuit suffragio et de sacerdotum antiquorum et bonorum virorum collegio.* (Cyprian., *Epist.* X.)

Sixte, proclamé par eux, ne revint que trente-cinq jours après s'asseoir sur ce trône apostolique, qui désignait d'avance au martyre. Voilà comment le fait d'une vacance exceptionnellement prolongée pourrait se concilier avec le récit des *Actes* de saint Alexandre.

**Notice de saint Sixte I. d'après le *Liber Pontificalis.***

17. Quoi qu'il en soit, la notice consacrée par le *Liber Pontificalis* à saint Sixte I^er^, est ainsi conçue : « Sixte, Romain d'origine, eut pour père Pastor, qui habitait le quartier de la *via Lata.* Il siégea dix ans, trois mois et vingt et un jours, sous le règne d'Adrien, depuis le consulat de Niger et Apronianus (117), jusqu'à celui de Verus III et Ambibulus (127) [1]. Il obtint la couronne du martyre. Il décréta que les vases consacrés à la célébration des saints mystères ne pourraient être touchés que par les ministres. Il ordonna que chacun des évêques mandés au Siége apostolique, ne fût, au retour, reçu par son Église, s'il ne présentait la lettre de salutation adressée du siége de Pierre au peuple. Ces sortes de lettres testimoniales se nomment *Litteræ formatæ.* Il institua le chant, par le peuple, de l'hymne *Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth*, que le prêtre dit au commencement du canon de la messe [2]. En trois ordinations, célébrées au mois de décembre, Sixte imposa

[1] Les dix ans, trois mois et vingt et un jours de règne, attribués par le *Liber Pontificalis* à saint Sixte I, ne sauraient trouver place entre ces deux consulats, qui ne laissent qu'un intervalle de dix ans juste. Cette différence, qu'on retrouve fréquemment dans les notices des premiers papes, entre le temps réel du pontificat et les dates consulaires, a été expliquée avec beaucoup d'érudition par Henschenius. Elle tient à ce que la plupart des premiers papes avaient été ordonnés évêques, avant leur exaltation au souverain pontificat, et que les années de siége qu'on leur assigne dataient du jour de leur ordination épiscopale.

[2] Le texte vulgaire du *Liber Pontificalis* ne mentionne point le décret de saint Sixte I relatif au chant du *trisagion* dans le canon de la messe. Nous le rétablissons ici d'après deux manuscrits, l'un de la Bibliothèque impériale, fonds De Thou, l'autre de la Bibliothèque du Vatican. Le premier s'exprime ainsi : *Hic constituit ut intra actionem sacerdos incipiens populo decantaret : Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth, etc.* Le second est ainsi analysé par le P. Pagi : *Plerique scribunt : Sanctus, sanctus, sanctus, etc., à Sixto sacrificio missæ additum esse, sed auctius chronicon veterum pontificum id solum a Sixto constitutum ait, ut, sacerdote hymnum illum incipiente, etiam populus eumdem cantaret.* (Pagi, *Ad Libr. Pontif. Notæ,* S. Sixt. I.)

les mains à onze prêtres, quatre diacres et quatre évêques destinés à diverses Eglises. Il fut enseveli au Vatican, près du corps du bienheureux Pierre, le III des nones d'avril (3 avril 127). » Le *cognomen* de *Pastor*, porté par le père de saint Sixte, se retrouve fréquemment dans les monuments du second siècle. Comme il n'est nulle part accompagné du nom de famille, il est difficile de le rattacher à une origine connue, et de justifier la prétention des *Colonna*, qui ont voulu enrichir leur arbre généalogique, illustre parmi ceux des patriciens, en y rattachant le groupe chrétien des *Pastor* [1]. Les catacombes ont fourni une inscription qui pourrait avoir été celle du père de saint Sixte. Elle a tous les caractères de la plus haute antiquité, et porte, dans sa brièveté même, le style des époques les plus reculées [2]. En 163, un consul du nom de *Pastor*, était collègue de Papirius Ælianus. Nous trouverons en 159, un *Pastor* d'Aquilée, frère du pape saint Pie I<sup>er</sup>. La région de la *via Lata* occupait le septième rang, dans la division de la ville par Auguste. La Rome chrétienne en a consacré le souvenir par le titre cardinalice de *Sainte Marie in Via Lata*.

Prescription de saint Sixte relative aux vases sacrés.

18. Les trois décrets de saint Sixte, mentionnés par le *Liber Pontificalis*, ont une haute importance pour l'histoire de la liturgie et pour l'intelligence des rapports hiérarchiques des évêques avec le siége romain, au II<sup>e</sup> siècle de l'Eglise. Le nouveau Pape « statua que les vases sacrés ne seraient touchés que par les ministres. » *Hic constituit ut ministeria sacrata non tangerentur nisi a ministris*. Notons d'abord cette expression de *ministeria*, employée pour désigner les vases sacrés. Elle se rapporte à un ordre d'idées et de faits qui appelle notre étude. Les Διακονόι, dont le nom signifie littéralement *ministri*, se servaient pour distribuer l'Eucharistie aux fidèles, sous la double espèce du pain et du vin, de calices et de larges patènes de bois ou de verre, qui portaient le nom de *ministeriales*. Tel est le sens propre du terme *ministeria*, dans le décret de saint Sixte. « Les calices et les patènes se divisaient en *minis-*

[1] *Sisto I, da alcuni creduto della famiglia Colonna, stirpe senatoria di Roma.* (Moroni, *Dizionario di erudizione storico ecclesiastica.* Artic. Sisto.)
[2] PASTORI IN PACE.

*teriales*, *offertorii*, *majores*, *minores* [1]. Les premiers, *ministeriales*, ne servaient qu'à distribuer le corps et le sang du Sauveur aux fidèles. Ils avaient une capacité considérable. On les multipliait en proportion du nombre des communiants : il y en avait jusqu'à sept sur l'autel, quand les réunions étaient plus nombreuses [2]. On les appelait *majeurs* ou *mineurs* suivant leur capacité. Ils étaient l'objet d'une consécration spéciale, *sacrata*. Les calices et patènes, dits *offertorii*, étaient, selon Ducange, ceux dans lesquels les diacres déposaient le vin et les pains offerts par les fidèles. Affectés à cet usage exclusif, ils n'étaient point consacrés. Après qu'on avait pris de ces oblations une quantité suffisante pour le sacrifice et la communion eucharistiques, le reste était partagé, sous le nom d'eulogies, entre tous les clercs [3]. Les diacres, chargés de distribuer aux fidèles le corps et le sang du Seigneur, se servaient donc des calices et des patènes *ministeriales*. Or, à cette époque de persécutions incessantes, on ne conservait point l'Eucharistie dans les oratoires où s'offrait chaque dimanche le divin sacrifice. Les fidèles étaient autorisés à emporter dans leurs maisons le corps du Seigneur, sous l'espèce du pain [4]. De plus, à la communion eucharistique, succédaient les agapes, repas fraternel pris en commun. Les calices et les patènes *ministeriales*, dont les diacres venaient de faire usage se trouvaient libres, et dès lors exposés à servir à un emploi profane. A l'aide de ces données historiques, nous pouvons facilement nous rendre compte du mode primitif de la distribution eucharistique qui avait lieu, dans les réunions hebdomadaires, et des abus qui pouvaient s'y introduire. La communion sous l'espèce du vin présentait des difficultés spéciales. Les fidèles pouvaient y prendre part de deux manières : soit en portant successivement les lèvres au calice, comme on le pratique aujourd'hui encore dans les ordi-

[1] Visconti, *De Miss. apparat.*, cap. XII. — [2] Martigny, *Diction. des antiquités chrét.*, art. Calices et Patènes; Du Saussay, *Panopl. sacerdotal.*, lib. VIII, cap. XIV, art. 2. — [3] *Constitut. apostol.*, lib. VIII, cap. XXXI; *Patrol. græc.*, tom. I, col. 1128.

[4] Tertull., *de Oratione*, cap. ultim.; *Ad uxorem*, lib. II, cap. V; *De Monogamia*, cap. II; cf. Pellicia, *Christiana ecclesiæ Politia*, tom. II, dissertat. 1.

nations de l'Église latine : soit en se servant du *calamus* ou *fistula*, chalumeau, dont l'usage a été retenu par les souverains pontifes, dans la messe papale, et par les Églises grecques qui ont conservé la communion sous les deux espèces. Or, dans les assemblées nombreuses, quand le peuple se pressait en foule, sous les voûtes étroites d'une catacombe, parcimonieusement éclairée, de peur que les rayons échappés du souterrain ne frappassent un regard ennemi, on conçoit qu'il fût difficile aux diacres de circuler librement, parmi les flots entassés de la multitude. Ceux-ci durent alors être tentés de remettre aux mains des fidèles, qui se les passaient l'un à l'autre, les calices et les patènes *ministeriales*, chargés du corps et du sang de Jésus-Christ[1], comme dit saint Optat. Mais le danger de profanation devenait encore plus grand. Le moindre choc, une distraction involontaire, exposaient les saintes espèces et leurs nombreuses parcelles à être renversées et foulées aux pieds. « Voilà, ajoute le savant Blanchini, le véritable sens du décret de saint Sixte. C'était moins par égard pour les vases eux-mêmes, que par respect pour la divine Eucharistie, que le Pontife réservait aux ministres seuls le contact des vases sacrés. » Quant au soin avec lequel les fidèles recevaient le pain eucharistique, pour l'emporter dans leurs demeures, il est attesté par un texte fameux d'Origène. « Vous le savez, dit-il, vous tous qui assistez à la célébration de nos divins mystères, vous savez avec quelle révérence vous recevez le corps du Seigneur; quelles précautions minutieuses vous employez pour que la plus minime parcelle ne vienne à s'échapper; pour que le moindre fragment du don sacré ne tombe à terre[2]. » Nous n'insisterons point ici sur la foi au dogme eucharistique, qui ressort, en traits si lumineux, du décret de saint Sixte I et des paroles d'Origène. Que nos frères égarés du protestantisme rapprochent de leur cène, où ni les vases, ni le pain, ni le vin ne sont consacrés, ces monuments irréfragables de la foi du second siècle à la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie!

[1] Optat. Milevit, *de Schismate Donatist.*, lib. VI, cap. II. — [2] Origen., *Homilia XIII in Exodum*; Cf. Bianchini, *In Librum Pontific. notæ historicæ*, *ad Sixtum I.*

Qu'ils consentent à étudier ce texte même de saint Sixte, conservé dans sa seconde Épître : « Frères bien-aimés, votre sagesse accueillera le décret porté en ce siége apostolique par nous, par d'autres évêques et par les prêtres du Seigneur. Il a été statué unanimement que les vases sacrés ne pourraient être touchés par d'autres que par les ministres du Seigneur. C'est en effet une véritable indignité d'employer à des usages profanes les vases consacrés au service du Seigneur, et de les laisser toucher par d'autres que par les ministres de Dieu. Un tel désordre pourrait attirer sur nous la colère du Seigneur. Veillez donc, frères, à le réprimer désormais dans vos Églises, afin que le troupeau, racheté par le précieux sang de Jésus-Christ, ne soit point condamné pour la profanation de ce divin trésor [1]. »

Le chant du trisagion avant le canon de la Messe.

19. Le chant du trisagion, commencé par le prêtre et continué par le peuple au canon de la messe, fait l'objet du second décret liturgique de saint Sixte. Nous rappellerons ici le texte des *Constitutions apostoliques*, relatif à cette ordonnance. A la fin de la préface solennelle, l'évêque disait, comme aujourd'hui : « Gloire à vous, Seigneur tout-puissant ! la milice innombrable des Anges et des Archanges vous adore ; les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Vertus, les Puissances s'inclinent devant votre majesté ; les Chérubins et les Séraphins se voilent la face de leurs ailes. Tous, d'une voix qui retentit sans interruption dans les demeures éternelles, s'écrient : Saint, saint, saint le Seigneur des armées ! La terre et les cieux sont remplis de sa gloire. Béni soit-il dans le siècle des siècles ! Amen. Tout le peuple chante ce trisagion [2]. » Les *Constitutions apostoliques*, reproduisent, on le voit, l'ordonnance du pape Sixte I, et c'est là, avec mille autres détails qu'il serait trop long de reproduire, une des raisons pour lesquelles la rédaction des *Constitutions apostoliques* est considérée par les critiques comme évidemment postérieure au siècle des apôtres. En les examinant plus haut, il nous a été permis

[1] Sixti Papæ I, *Epist.* II, cap. I; *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1078.
[2] *Constitut. apostol.,* lib. VIII, cap. XII; *Patrol. græc.,* tom. I, col. 1101.

de dire toute notre pensée à ce sujet. Quoi qu'il en soit, il est manifeste que saint Sixte I et les rédacteurs posthumes des Constitutions ne faisaient ici que reproduire et renouveler une ordonnance liturgique, déjà consacrée par les apôtres eux-mêmes. La formule du trisagion se trouve dans l'*Apocalypse*[1], où saint Jean a transporté dans les splendeurs de la gloire éternelle les principales cérémonies liturgiques. L'invasion du gnosticisme, à l'époque de saint Sixte I, donnait au chant du trisagion une importance considérable, au point de vue de l'unité divine et de la Trinité, objet des attaques de l'hérésie. Nous croyons que telle fut la raison prédominante qui motiva le décret de ce pape.

**Juridiction du saint Siége dans les causes épiscopales. Texte de l'Épître de saint Sixte. Évêques étrangers venant à Rome durant les trois premiers siècles.**

20. Dans sa seconde Épître, adressée « à tous les évêques dans le Seigneur[2], » saint Sixte parlait en ces termes : « Si l'un de vous rencontre une grave opposition, qu'il en appelle avec confiance à ce Siége apostolique, chef de tous les autres; il y trouvera un appui qui ne laissera jamais condamner l'innocence, et qui sauvegardera les intérêts spirituels des Églises. S'il n'ose, dans sa détresse, adresser lui-même ce recours, et s'il est directement appelé par l'initiative venue du Siége apostolique, qu'il n'hésite point à se rendre à cet ordre; qu'il vienne donc, avec tous les documents nécessaires à l'instruction de sa cause. S'il est besoin de quelques mesures de correction, il les concertera avec ceux qui tiennent ici le souverain pouvoir. Mais il ne devra retourner à son Église que muni des Lettres apostoliques, dites *Formées*, au moyen desquelles il pourra rendre compte à tous de la manière dont la cause aura été instruite et jugée. C'est en effet à notre Siége saint que les apôtres ont confié la mission de protéger et de défendre les évêques, institués par eux dans chaque Église; en sorte que, par l'ordre du Seigneur, ils ont réservé le jugement des causes épiscopales au Siége apostolique, pour maintenir, dans la durée des âges, l'honneur et la dignité des évêques[3]. » Ce langage, si ferme du pape saint Sixte, a effrayé tous les critiques français du XVIIe siècle. Ils n'ont point

[1] *Apocalyps.*, IV, 8. — [2] *Omnibus episcopis in Domino.* (S. Sixti, *Epistola II*, initio.) — [3] S. Sixti, *Epist. II*, cap. II.

osé le reproduire, et quand ils lisaient le savant commentaire que le cardinal Bellarmin en a donné [1], ils se contentaient, pour échapper à la logique du commentateur, de rejeter comme apocryphe le texte commenté. Trois motifs principaux appuyaient d'ordinaire leur fin de non-recevoir. — A cette époque de ferveur et de foi primitives, disait-on, les accusations juridiques contre les évêques devaient être, sinon complétement inconnues, au moins tellement rares, qu'une réglementation à ce sujet eût été inutile. D'ailleurs, le Siége de Rome n'exerçait point encore de fait une suprématie qu'il pouvait posséder de droit. Enfin des voyages d'évêques à Rome eussent été impossibles parmi les difficultés de persécutions sans cesse renaissantes. Et ce qui établit péremptoirement cette impossibilité, c'est le silence même de tous les autres monuments historiques, dont aucun ne parle de telles communications établies entre le Siége apostolique et l'épiscopat de l'univers. — Tels étaient alors les arguments de la critique indépendante. Le temps s'est chargé de les réfuter. Nous avons vu par les Épîtres authentiques de saint Ignace d'Antioche [2] et par celles de saint Clément aux Corinthiens [3], que l'autorité épiscopale était précisément, à cette époque primitive, l'objet constant des récriminations et des attaques de l'hérésie. Or, au temps de Sixte I, toutes les sectes du docétisme et des Ébionites, issues du vaste système de Simon le Mage, venaient de se fondre dans une sorte de pandémonium universel, sous le nom de gnosticisme. L'Égypte, l'Asie Mineure, la Syrie, l'Italie, les Gaules, l'Espagne avaient en ce moment leurs foyers d'erreurs à Alexandrie, Antioche, Palerme, Lugdunum, Hispala et Rome même, où Valentin, Cerdon et Marcion vinrent tour à tour apporter leurs doctrines panthéistes de l'émanation. Car, à cette époque où Rome n'exerçait point encore en fait, disait-on, la suprématie dont elle était investie en droit, il est remarquable de voir tous les hérésiarques converger à ce centre d'unité et aspirer à l'honneur d'y établir le siége principal

[1] Bellarmin, *de Rom. pontif.*, lib. I, cap. XXIV. — [2] Tom. VI de cette *Hist.*, pag. 541. — [3] *Ibid.*, pag. 249 et seq.

de leur enseignement. A-t-on songé à la portée de cette tendance commune à tous les chefs de secte? Quand on nous dit que les voyages à Rome étaient impossibles, en ce temps de persécutions incessantes, a-t-on oublié que Justin, converti, vint chercher à Rome, comme à sa source pure, le haut enseignement de la foi? Ne sait-on pas que Tertullien fit de même, et que, dissidents ou fidèles, tous prenaient le chemin de la Rome chrétienne, pour y trouver, les premiers, un théâtre plus autorisé par la vénération universelle, d'où ils pussent faire rayonner leurs erreurs; les seconds, la confirmation de la foi véritable? D'une part donc, il est manifeste que l'invasion du gnosticisme sur tous les points du monde, multiplia, au temps de saint Sixte I, les accusations contre les évêques, gardiens vigilants de la doctrine catholique, si universellement attaquée. De l'autre, il est certain, par les faits et les monuments les plus irréfragables de l'histoire, que les communications avec Rome étaient alors établies pour toutes les Églises. Sans parler du solennel recours adressé par les fidèles de Corinthe au pape saint Clément, nous nous bornerons à signaler une importante découverte, que M. de Rossi vient de faire dans les catacombes romaines. « Les évêques de toute la chrétienté, dit le savant archéologue, venaient, même dans les siècles de persécution, visiter le Siége apostolique et traiter des affaires de leurs Églises. Lors de l'élection du pape saint Cornelius, on compta seize évêques, dont quatre d'Afrique, et les autres de divers points du monde. Si l'affluence fut plus considérable alors, en raison du schisme qui déchirait l'Église, il est certain qu'en tout temps il y avait à Rome des évêques venus pour consulter le « principat d'autorité, » comme parle saint Irénée. Il est donc naturel de supposer que, parmi ces nombreux évêques, visiteurs du Siége apostolique, aux trois premiers siècles, quelques-uns soient morts à Rome durant leur voyage. Dès lors les catacombes auront dû servir de sépulture à plusieurs de ces illustres étrangers. Il est vrai que la piété filiale de chaque Église et le soin jaloux avec lequel on tenait, dans chaque siége épiscopal, à conserver la série des tombeaux des évêques, pour établir la légitimité de la succession pontificale, et la pureté de doctrine

transmise par une tradition non interrompue, devaient engager les chrétientés à réclamer la dépouille mortelle de leurs évêques. C'est ainsi que les reliques de saint Ignace, immolé dans l'amphithéâtre de Rome, furent reportées à Antioche; le corps de saint Paulin, évêque de Trèves, mort en exil, fut ramené de Phrygie à sa ville épiscopale. Saint Ambroise, réclama les restes de son prédécesseur, Denys, évêque de Milan, mort en exil. Toutefois, des documents non suspects nous apprennent que plusieurs évêques étrangers ont reçu la sépulture dans nos catacombes. Saint Quirinus, évêque de Siscia, fut inhumé dans la catacombe de Saint-Sébastien. Il en fut de même pour cinq évêques, dont les siéges nous sont inconnus : Victor, sur la *via Nomentana*, Léon dans l'*Agro Verano*, Stratonicus dans le cimetière de *Castulus*, Leucius et Optat à *Sainte-Praxède*. Dans les manuscrits de Closterneuburg et de Gotwei, six évêques étrangers, *Mannus*, *Numidianus*, *Laodiceus*, *Julianus*, *Polycarpus*, *Optatus*, sont mentionnés comme ayant reçu la sépulture dans les cryptes pontificales de la voie *Appia*. Telles sont les données que nous fournissent les divers Martyrologes et les Catalogues des pontifes [1]. » Or le savant archéologue vient de retrouver dans l'*Agro Verano* l'épitaphe de Léon, l'un de ces évêques si longtemps oubliés. Elle confirme admirablement la véracité des indications traditionnelles. Nous pouvons donc espérer que les fouilles des catacombes nous révéleront plus tard l'histoire encore inconnue des autres évêques étrangers, qui venaient, durant les trois premiers siècles, consulter « le principat d'autorité » de l'Église romaine. Mais, dès aujourd'hui, nous sommes en droit de répudier l'ancienne critique, qui niait obstinément la possibilité et l'existence de communications établies entre Rome et l'univers chrétien, dans la période des persécutions.

*Litteræ formatæ*. Pérégrinus.

21. Le décret hiérarchique de saint Sixte I, attesté et par le *Liber Pontificalis* et par l'Épître même de ce pape, reprend donc, aux yeux de l'histoire, la valeur d'un monument authentique. Les

[1] *Bulletino de Arch. Cristiana*, Luglio, 1864, art. I. — [2] Voir cette inscription dans le même numéro, art. II.

Lettres *formatæ*, dont il est ici question, sont également mentionnées dans les *Constitutions apostoliques*, sous le nom de *Litteræ commendatitiæ*. Elles étaient le témoignage extérieur de communion, avec l'Église, au point qu'un clerc ou un laïque, voyageant sans cette sorte de passeport, n'était point admis dans les communautés chrétiennes. « Il n'est pas douteux, dit M. Martigny, que cet usage ne fût déjà en vigueur au temps de saint Paul, puisque cet Apôtre allègue aux Corinthiens la notoriété de sa personne ou de ses œuvres, comme dispense. « Avons-nous besoin, dit-il, ainsi que d'autres prédicateurs, de vous présenter ou de recevoir des lettres de recommandation? *Numquid egemus, sicut quidam, commendatitiis epistolis ad vos, aut ex vobis*[1] ? » Le poëte satirique Lucien, qui connaissait bien les habitudes hospitalières des fidèles, fait allusion à cette coutume apostolique. Nous croyons devoir citer à ce sujet, les passages principaux de son dialogue intitulé : *Peregrinus*. « La merveille, le chef-d'œuvre philosophique de nos temps, dit Lucien, fut sans contredit ce Peregrinus, ou Protée, car tel était le surnom dont il se faisait appeler. Il eut du reste la gloire de terminer volontairement ses jours dans les flammes d'un bûcher, comme le Protée d'Homère. Peregrinus était à peine arrivé à l'adolescence, quand il fut surpris en flagrant délit d'adultère, dans une ville d'Arménie. Roué de coups, il parvint à s'échapper, rentra dans sa famille, étrangla son père, et, rassemblant toute sa fortune, commença par le monde la vie errante qu'il a toujours menée depuis. Ce fut vers cette époque qu'il se fit instruire dans l'admirable religion des chrétiens, en s'affiliant en Palestine avec quelques-uns de leurs prêtres et de leurs scribes. Le néophyte leur fit bientôt voir qu'ils n'étaient que des enfants. Tour à tour prophète, thiasarque, chef d'assemblée, il fut tout à lui seul; interprétant leurs livres; les expliquant; en composant de son propre fonds. Aussi nombre de ces dupes le regardèrent-ils comme un dieu, un législateur, un pontife, égal à celui qui est

[1] II *Cor.*, III, 1. Cf. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, art. *Lettres ecclésiastiques*.

honoré en Palestine, où il fut mis en croix, pour avoir introduit ce nouveau culte parmi les hommes. Peregrinus, arrêté pour ce motif, fut jeté en prison. Mais cette persécution lui procura, tout le reste de sa vie, une grande autorité ; on prétendait qu'il faisait des miracles, et ce bruit populaire flattait singulièrement son amour-propre. Du moment qu'il fut dans les fers, les chrétiens, se regardant comme frappés en sa personne, mirent tout en œuvre pour l'enlever. Ne pouvant y parvenir, ils lui rendirent au moins tous les services imaginables, avec un zèle et un empressement sans égal. Dès le matin, on voyait rangés autour de la prison une foule de vieilles femmes, de veuves et d'orphelins. Les principaux chefs de la secte obtenaient, à prix d'or, la permission de passer la nuit avec le captif; ils se faisaient apporter toutes sortes de mets ; lisaient ensemble leurs livres sacrés : le vertueux Peregrinus passait, à leurs yeux, pour un nouveau Socrate. Ce n'est pas tout ; plusieurs villes d'Asie lui envoyèrent des députés, au nom des chrétiens, pour lui servir d'appuis, d'avocats et de consolateurs. On ne saurait croire leur empressement, en de pareilles occurrences. Aucun sacrifice ne leur coûte. Aussi Peregrinus vit-il affluer entre ses mains de bonnes sommes d'argent et se fit-il un gros revenu. Ces malheureux se figurent qu'ils sont immortels et qu'ils vivront éternellement. En conséquence, ils méprisent les supplices et se livrent volontairement à la mort. Leur premier législateur leur a, de plus, persuadé qu'ils sont tous frères. Dès qu'ils ont embrassé cette superstition, ils renoncent aux dieux des Grecs, et adorent le sophiste crucifié dont ils suivent les lois. Ils méprisent tous les biens et les mettent en commun, sur la foi de leur prophète. En sorte que s'il vient à se présenter parmi eux un imposteur, un fourbe adroit, il n'a pas de peine à s'enrichir à leurs dépens, tout en riant sous cape de la simplicité de ses victimes. Cependant le captif fut bientôt relâché par le gouverneur de Syrie, esprit sage et prudent, qui savait notre homme assez fou pour se livrer à la mort dans le dessein de s'illustrer. Peregrinus reprit donc sa vie errante, muni de *lettres de recommandation*, et accompagné, dans ses courses vagabondes, par une troupe de chrétiens

qui lui servaient de satellites et subvenaient abondamment à ses besoins. Il se fit ainsi nourrir pendant quelque temps. Mais ensuite, ayant violé quelques-uns de leurs préceptes (on l'avait vu, je crois, manger d'une viande prohibée), il fut abandonné de son cortége et réduit à la pauvreté. Il ne se fit aucun scrupule de chanter la palinodie. Agathobule l'initia, en Égypte, à la secte des cyniques. La tête rasée, le visage barbouillé de lie, il parcourut la Grèce, comme un nouveau Diogène. Enfin il annonça qu'il donnerait le spectacle gratuit de sa mort aux jeux d'Olympie. Il a tenu parole. Déposant sa besace et une massue qu'il portait à la main, comme un Hercule, il ôta son manteau, prit de l'encens, le jeta dans les flammes du bûcher, en criant : « Mânes de mon père et de ma mère, accueillez favorablement votre fils ! » puis il s'élança dans le brasier et disparut enveloppé d'un tourbillon de flammes [1].»

**La Tessère dans l'Église primitive.**

22. Dans ce roman de Peregrinus, forgé par le satyrique, avec l'intention évidente de tourner en ridicule une religion dont les païens ne prenaient point la peine d'étudier plus sérieusement le caractère, la mission divine et les étonnants progrès, nous pourrions retrouver, travesties et dénaturées par un frivole sarcasme, toutes les institutions catholiques. Mais il nous suffira de relever le témoignage non suspect, rendu, par un écrivain hostile, à la charité des chrétiens, à la généreuse hospitalité qu'ils exerçaient envers leurs frères, et à l'importance qu'avaient dès lors, dans les Églises, les *Litteræ commendatitiæ*. L'assistance des étrangers et la sûreté du commerce entre les fidèles, n'étaient pas cependant les principales raisons qui déterminèrent l'Église à instituer l'usage des lettres de communion. Elle avait des vues et des desseins plus élevés. Les lettres de communion étant principalement délivrées aux ecclésiastiques, elles servaient à unir les pasteurs les plus éloignés, à ne faire de tous les évêques qu'un seul épiscopat. C'est la pensée de Tertullien. « Tant et de si grandes Églises, dit-il, ne sont pourtant qu'une seule et première Église, venue des apôtres, et de laquelle toutes les autres sont issues. De cette façon, toutes

[1] Lucian, *De morte Peregrini*.

sont la première Église, toutes sont apostoliques, lorsque toutes ensemble gardent l'unité, lorsque toutes ont la communion de la paix, la salutation fraternelle et la « tessère » uniforme d'hospitalité [1]. » La « tessère, » sceau gravé dont parle ici Tertullien, nous fait très-bien comprendre ce que durent être les *Litteræ formatæ*, remises aux évêques par le Siége apostolique. Ces documents, rédigés d'après une *forma*, « formule » identique, étaient revêtus, en signe d'authenticité, de l'empreinte de la « tessère. » L'image symbolique du poisson, Ἰχθύς, emblème de « Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur, » se retrouve surmontée du monogramme chrétien, sur quantité d'anneaux exhumés des catacombes. Il est probable que ce fut la « tessère » primitive. D'autres monuments de ce genre n'offrent pour toute empreinte que la lettre grecque Π, initiale du nom de Πέτρος. Ce fut une seconde forme de la « tessère, » employée par les évêques de Rome, successeurs de saint Pierre. On sait que le concile de Nicée prescrivit une autre « tessère, » composée des quatre lettres helléniques Π, Υ, Α, Π, désignant ainsi les trois personnes de la sainte Trinité Πάτηρ, *Pater*, Υἱός, *Filius*, Ἅγιον Πνεῦμα, *Spiritus sanctus* [2]. D'ailleurs la recommandation pour les fidèles, les prêtres et les évêques de se munir de lettres de communion dans leurs voyages, est fréquemment renouvelée dans les conciles. Celui d'Antioche, dans son VIII<sup>e</sup> Canon, défend d'admettre un laïque étranger dans les assemblées chrétiennes, s'il ne peut justifier de lettres pacifiques, Εἰρήνικαι. *Nullus externus sine pacificis suscipiatur*. Celui de Laodicée, dans son XLI<sup>e</sup> Canon, défend à tous les clercs de voyager sans lettres canoniques, *sine litteris canonicis*. Enfin celui de Carthage (396), au LVI<sup>e</sup> Canon, prononce que les évêques eux-mêmes ne pourront entreprendre de longs voyages sans *Lettres formées*, qu'ils devaient recevoir du métropolitain, ou du primat de chaque province : *Placuit ut nullus episcoporum naviget sine formata primatis*. Nous verrons le pape Zozime accorder à Patrocle, évêque d'Arles, le

[1] Tertull., *de Præscription.*, cap. XX. — [2] Sarnelli, *Hist. eccles.*, tom. I, pag. 7. En Occident, les évêques scellaient le plus souvent ces sortes de lettres du sceau de leur anneau épiscopal. (S. Augustin, *Epist.* CCXVII.)

droit de donner aux évêques des sept provinces de la Gaule, des « lettres formées » pour venir à Rome, déclarant que non-seulement il ne recevrait aucun évêque ou ecclésiastique des Gaules sans de telles lettres, mais qu'il séparerait de la communion ceux qui violeraient cette ordonnance[1].

### § II. Gnosticisme.

23. La protestation du monde païen contre l'Évangile ne fut point, ainsi que le rationalisme moderne voudrait le faire croire, une négation absolue, radicale, du surnaturel chrétien. Nous appelons l'attention de la science impartiale sur ce fait historique, qui constitue, à lui seul, une preuve de véracité irréfragable, en faveur de l'enseignement apostolique. Quand les apôtres parcoururent le monde, prêchant l'avénement du Fils de Dieu sur la terre, les sages ne leur opposèrent pas l'impossibilité, l'invraisemblance, la fausseté d'une théophanie subitement intervenue dans l'ordre des événements humains. Au lieu de répondre par cette fin de non-recevoir, qui eût été à la fois si commode pour le polythéisme d'alors, et si utile pour les prétentions rationalistes de notre époque, au lieu de dire nettement : « Il n'y a point eu d'apparition divine sur la terre : Jésus-Christ n'a point fait de miracles en Judée ! » le gnosticisme, par la voix de Simon le Mage, Ménandre, Saturnin, Basilide, Valentin, Marcion, Bardesane, Carpocrate et tant d'autres, répond unanimement : « Oui, une manifestation divine s'est réellement produite, en la personne de Jésus-Christ. Mais loin d'être isolée, cette manifestation n'est qu'un accident très-commun, dans l'histoire théogonique. Elle se rattache à un ensemble de surnaturel, dont nous pouvons décrire tous les phénomènes. Elle n'appartient ni au christianisme exclusif, tel que les apôtres l'enseignent, ni au polythéisme mythologique de la Grèce ou de Rome, ni aux systèmes cosmogoniques de la Perse ou de la Chaldée, ni aux émanations théurgiques de l'Inde. Elle cons-

[1] Duguet, *Conférences ecclésiast.*, tom. I, pag. 429. Cf. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, articles : *Lettres ecclés.* et *Tessères.*

titue le trésor de l'humanité, dont elle résume toutes les espérances et toutes les lumières. Vainement on voudrait concentrer dans la foi officielle des chrétiens une révélation dont le sens est beaucoup plus haut. Sous la lettre des Évangiles se cache une science mystérieuse, dont les initiés seuls peuvent avoir la clef. C'est la perle précieuse, la drachme perdue, le trésor enfoui, dont parlait le Sauveur. C'est la *gnosis*, connaissance supérieure qui se dérobe aux profanes, et que l'Esprit divin communique à qui il lui plaît. » Tel fut le caractère général de toutes les sectes du gnosticisme. Aux miracles de l'Évangile, elles prétendirent en ajouter de plus prodigieux encore, et, comme si le surnaturel chrétien ne suffisait point à l'essor des intelligences les plus ambitieuses, les gnostiques eurent la prétention de supprimer de la création l'élément naturel et d'absorber le monde visible, le monde des esprits, le monde divin lui-même, dans l'unité, ou monade panthéistique. Déjà nous avons esquissé les principaux traits de ce système, dans l'analyse des erreurs de Simon le Mage. Le livre des *Philosophumena* nous a permis de rendre au dogmatisant samaritain sa véritable physionomie. Il ne fut point, comme on l'a cru si longtemps, un *goëte* empirique, uniquement préoccupé d'opposer aux véritables miracles des apôtres les prestiges de la magie et du spiritisme. Sous ce rapport, les classifications jusqu'ici essayées en Allemagne, pour grouper les différentes écoles gnostiques, sont à refaire entièrement. Néander, Baur, Ritter, Gieseler et tant d'autres doctes Allemands, qui ont étudié cette question d'ailleurs fort obscure, échouaient au point de départ. Le premier anneau d'une chaîne, qui commence à Simon le Mage pour aboutir à Valentin et à Marcion, leur manquait. Ils supposaient que la donnée scientifique de Simon le Mage avait été nulle, que cet hérésiarque n'avait point de système défini, et que, précurseur du gnosticisme, il en avait tout au plus tracé quelques linéaments, sans imprimer à son œuvre un caractère synthétique, ni une valeur d'ensemble. Or c'est le contraire qui est vrai. Simon le Mage créa tout d'une pièce la gnose scientifique. Ceux qui vinrent après lui modifièrent partiellement son système; y firent ou des additions, ou des re-

tranchements, selon qu'ils crurent y remarquer des lacunes, ou des obscurités superflues; mais tous l'ont copié. Les classificateurs devront donc désormais prendre pour base le système de l'hérésiarque samaritain, et distinguer les diverses écoles gnostiques, développées plus tard, en les groupant selon le degré d'affinité ou de dissemblance qu'elles présentent avec le thème primitif. Cette méthode aura le double avantage de conserver les divisions déjà connues du gnosticisme alexandrin, juif et syrien, tout en permettant de suivre, pour l'exposition des doctrines, l'ordre chronologique, selon lequel chacune de ces écoles s'est produite.

24. Ménandre, disciple de Simon le Mage et son premier successeur, garda intacte la doctrine du maître, sans rien y ajouter. La mort de Simon, cette « grande puissance de Dieu, » comme il se faisait appeler, semble avoir jeté quelque trouble dans l'esprit de ses disciples. Comment la manifestation de la force divine, en la personne de Simon, avait-elle pu succomber aux atteintes du trépas, et se dérober à l'admiration de ses adeptes? Ménandre s'attacha surtout à lutter contre le découragement général, en s'attribuant à lui-même le titre d'envoyé des invisibles, pour le salut de l'humanité [1]. Par le baptême qu'il administrait de ses mains, il promettait l'affranchissement immédiat du pouvoir des anges inférieurs [2], et par conséquent une immortalité absolue, commençant dès ici-bas par une jeunesse perpétuelle et inamissible. Que l'enthousiasme de ses partisans ait pu s'illusionner au point d'entendre cette immortalité dans le sens corporel, cela semble difficile. Peut-être ne s'agit-il ici que de la jeunesse *psychique* ou *pneumatique*, laquelle se prêterait volontiers à une interprétation raisonnable. Quoi qu'il en soit, et en dehors de son système dogmatique, le même que celui de Simon, Ménandre prodiguait à ses disciples des consolations plus sensibles. « Leurs mystiques réunions, dit saint Irénée, étaient des assemblées de débauches, où les pratiques de la magie et les incantations alter- Ménandre.

[1] Iren., *Adv. hæres.*, lib. I, cap. XXIII. — [2] Cf. tome V de cette *Histoire*. *Hérésie de Simon le Mage*, pag. 475.

naient avec les plus honteux désordres [1]. » Nous voudrions nous en tenir à ces paroles significatives, sans les accompagner de détails plus explicites. Mais comme les turpitudes de toutes les écoles gnostiques ont, durant trois siècles, fourni un prétexte aux calomnies des païens contre l'Église de Jésus-Christ, nous sommes contraint, malgré notre répugnance, de dévoiler ces mystères impurs. Le sensualisme de toutes les époques a eu recours à des préparations secrètes, destinées à réveiller l'appétit des jouissances et à l'exalter Mais, il faut le dire, à l'honneur de l'antiquité païenne, la pudeur publique rougissait de cette dépravation. Les gnostiques en firent parade. Ils la cultivaient comme une de leurs plus nobles sciences, et la mettaient au rang de leurs communications avec les essences supérieures [2]. Selon la morale de ces sectaires, le principe même de la rédemption consistait dans l'affranchissement, par la satiété, de toutes les passions issues de la matière, dont le corps humain est formé. « En conséquence, dit Tertullien, leurs désordres ne se bornaient point à des crimes vulgaires. Il leur fallait des forfaits monstrueux. En haine de la chair, ils immolaient des enfants nouveau nés, dont ils pilaient les membres mêlés à des aromates, et en composaient un mets épouvantable. Leurs assemblées nocturnes étaient éclairées par des lampes qu'on éteignait, à un signal donné. Dans ces ténèbres infâmes, ils se livraient aux horreurs d'une promiscuité sans nom, et croyaient conquérir, par l'épuisement de la brutalité, un rang plus haut dans la sphère des « pneumatiques. »

25. Tels étaient ces hommes qui se décoraient du titre fastueux de *gnostiques*, « savants. » Après Ménandre, Saturnin, d'Antioche, hérita de la gnose de Simon, et procéda, vis-à-vis d'elle, par voie de retranchement et par voie d'addition. Simon faisait dériver la matière et le mal, après une série d'émanations descendantes, de l'ignorance des anges inférieurs, issus eux-mêmes du feu éternel, de la puissance

[1] Iren., *Adv. hæres.*, lib. I, cap. XXIII.

[2] *Amatoria quoque et agogima, et qui dicuntur paredri et oniropompi et quæcumque sunt alia parerga apud eos studiose exercentur.* (Iren., loc. citat.)

infinie. L'hérésiarque samaritain n'avait pas vu que les séries d'émanations, si nombreuses fussent-elles, n'expliquaient nullement le grand problème de l'existence du mal. Il pouvait éloigner, autant qu'il le voulait, par des syzygies arbitraires, ces deux termes : Dieu et le Mal; dès lors qu'il en appelait au système d'émission, le mal émanait de Dieu; le paralogisme subsistait toujours. Pour y échapper, Saturnin crut devoir supprimer le mythe romanesque de l''Επίνοια, qui jouait un rôle si considérable dans la cosmogonie de Simon [1]. Il conserva donc le système d'émanation, faisant descendre graduellement tous les êtres supérieurs de la substance primitive, principe du monde, Dieu inconnu. Mais arrivé aux confins de l'univers visible, et aux anges démiurges, il substitua une rêverie nouvelle à celle du maître. Selon Saturnin, les esprits relégués aux limites du monde des intelligences ne purent donner essor à leurs facultés créatrices, qu'en produisant une substance inférieure au règne intellectuel. Cette substance fut la matière. A peine un reflet effacé de la lumière divine arrivait jusqu'à ces catacombes de l'existence, si éloignées du foyer primitif de l'Être. Quel que fût ce reflet, les anges démiurges eurent la prétention de le fixer dans une œuvre immortelle, et d'en composer l'homme. Ils se mirent à l'œuvre; mais ils ne produisirent qu'une ébauche imparfaite, un composé matériel et informe, espèce de ver de terre, rampant dans la fange et incapable de se dresser vers le ciel. Le Dieu suprême daigna s'intéresser au sort de cette créature manquée. Il lui communiqua une étincelle de vie, assouplit ses membres, et l'homme ainsi perfectionné redressa son noble front. Cette étincelle de vie est l'âme, qui survit à la dissolution des organes et échappe seule aux atteintes de la mort. Dans le système de Saturnin, tous les hommes n'ont pas reçu au même degré l'étincelle de vie psychique. Les uns, formés par des anges pervers, sont mauvais par nature; les autres, devant l'existence aux bons anges, sont

[1] Nous rappelons au lecteur que, pour saisir le développement et les modifications des systèmes gnostiques, tels que nous les analysons, il importe d'avoir sous les yeux les pages consacrées à l'hérésie de Simon le Mage, dans le tom. V de cette *Histoire*.

essentiellement bons. On ne s'explique guère la possibilité de cette distinction; mais elle était nécessaire à l'hérésiarque, pour légitimer sa théorie de la déchéance et de la rédemption. Il soutenait donc la division du genre humain en deux races complétement distinctes, l'une bonne, l'autre mauvaise. Le chef des génies du mal, Satan, avait peu à peu étendu son empire jusque sur les bons. Pour les délivrer de cette tyrannie, le Père avait envoyé, en qualité de Sauveur, un être sans corps et sans figure, appelé Christ, lequel avait une apparence corporelle, sans réalité aucune. Son avénement en Judée eut pour résultat de détruire le règne des sept anges inférieurs, au nombre desquels se trouvait le roi des Juifs, ce prétendu Dieu du Testament antique, dont la loi barbare et le cérémonial cruel avaient si longtemps tenu les fils d'Abraham sous un joug intolérable. La foi en ce Christ fantastique suffit pour sauver ceux d'entre les hommes qui ont reçu, dans sa plénitude, l'étincelle de la vie psychique. Les autres, prédestinés à la mort éternelle, sont incapables de s'élever dans les hautes régions, où la gnose réserve une félicité sans bornes à ses élus. Les conséquences pratiques de ce système ressemblaient d'ailleurs à celles que Simon le Mage et les autres gnostiques avaient mises en honneur. Pour les privilégiés de la race supérieure, il n'était point de loi morale, ni de lien de conscience. La liberté humaine des prédestinés ne connaissait ni entraves, ni limites. Aucun frein ne pouvait lui être imposé. Les lois sacrées du mariage, par exemple, n'avaient aucune valeur. La société n'imposait aucun devoir. « Tout était pur pour les purs, » disaient les gnostiques, et leur conduite répondait à cette théorie.

**Basilide.** 26. « Saturnin avait cru expliquer l'origine du monde et le mélange de bien et de mal qui s'y trouve par une invasion de l'esprit dans la matière, du règne de la lumière dans celui des ténèbres [1]. » Il laissait subsister presqu'en son entier le système de Simon le Mage, substituant seulement au roman de l'Ἐπίνοια divine, celui d'une impuissante tentative de création par les anges inférieurs.

[1] M. Freppel, *S. Irénée*, pag. 259.

Le Syrien Basilide, contemporain de Saturnin, se permit des modifications plus considérables dans la gnose primitive. Le principe d'émanation ne lui paraissait pas suffire à rendre compte de l'existence de la matière et du mal. Il posa donc nettement le dualisme, à la base de son système théogonique. Deux pouvoirs rivaux, l'un bon, l'autre mauvais, ont existé dans le silence de l'éternité. Le principe éternel du bien, c'est le Père inconnu de Simon le Mage. Du Père suprême et sans nom naquit l'Intelligence; de l'Intelligence, la Parole; de la Parole, la Prudence; de la Prudence, la Sagesse; de la Sagesse, la Force; de la Force, la Justice; de la Justice, la Paix. Telle est l'ogdoade du premier *cosmos* ou monde divin. Basilide répudiait ainsi le double ternaire de Simon le Mage, pour le remplacer par le double quaternaire de Pythagore. Les théories du philosophe de Stagyre sur les nombres, séduisaient particulièrement l'imagination de Basilide, qui les transporta toutes dans son système. Ainsi, au-dessous de l'ogdoade divine, Basilide en établit trois cent soixante-cinq autres, correspondant aux trois cent soixante-cinq jours de l'année. Cette série d'ogdoades formait autant de cieux différents, habités par des intelligences angéliques, émanations du *cosmos* supérieur. Le mot *Abraxas*, dont les lettres réunies, ont en grec, la valeur numérique de 365, devint le symbole mystérieux de Basilide. Les adeptes attribuaient des vertus singulières à cette expression barbare, qu'on trouve gravée sur une multitude de talismans à leur usage. Les trois cent soixante-cinq ogdoades, ou cieux superposés, n'aboutissaient point encore à notre monde visible. Il fallait cependant arriver à la genèse cosmologique. C'est alors que Basilide eut recours à l'intervention des esprits du mal. Les puissances de l'abîme, dit-il, ayant aperçu la lumière des intelligences célestes, éprouvèrent le désir de s'unir et de se confondre avec elles. L'agitation produite par ce sentiment exalté, qui entraîna les intelligences pures et les esprits du mal hors de leur sphère, donna naissance au *désordre*, ou *mélange primitif*, état de confusion violente, dont les poëtes païens ont retracé quelque image dans leur chaos mythologique. C'est de ce mélange des deux principes que provient le monde visible. Il doit son organi-

sation aux esprits inférieurs, ou anges du dernier ciel, à la tête desquels siége le Dieu des Juifs. L'âme humaine est placée entre ces deux éléments, du bien et du mal, représentés par des esprits qui la sollicitent sans cesse, les uns pour lui imposer leurs vices et leurs passions, les autres pour lui inspirer l'attrait de la vertu. Une seule vie ne suffit point à l'épurer complétement et à la fixer dans la stabilité du bien. Aussi Basilide admettait, avec Pythagore, le système de la métempsycose; il croyait que les souffrances de l'homme sur la terre étaient le châtiment des fautes commises dans une vie antérieure. Quel que fût le mérite expiatoire des migrations successives de l'âme, elle ne pouvait cependant s'élever au-dessus de la sphère des esprits inférieurs, ou démiurges, qui avaient créé le monde visible. L'accès au bien véritable et à la lumière pure lui demeurait fermé. Pour arracher les âmes au joug de ces puissances secondaires, dont la principale est le Dieu des Juifs, le Père suprême envoya son premier-né, qu'on appelle le Christ. Celui-ci descendit sur Jésus, lors du baptême dans le Jourdain. Au moment de la Passion, il se substitua Simon le Cyrénéen, qui fut crucifié à sa place. Le docétisme reparaît ici, dans toutes ses conséquences. L'incarnation, la mort et la résurrection du Sauveur n'ont été que des apparences. La rédemption apportée sur la terre consiste uniquement dans la révélation faite aux hommes des vérités d'un ordre supérieur et d'un *cosmos* divin, dont les intelligences démiurgiques n'ont point connaissance. Affranchis par cette révélation, les hommes échappent à la tyrannie des puissances secondaires, et s'unissent dans le Christ, au Père inconnu, racine de tous les êtres. L'impeccabilité résulte pour le gnostique de cette communication avec le *cosmos* supérieur. C'est là un privilége dont on conçoit l'importance. Ajoutons cependant que Basilide n'en fait jouir qu'un petit nombre d'âmes d'élite; il interprétait en ce sens la parole de l'Évangile : *Multi vocati, pauci vero electi.*

**…ée générale du gnosticisme avant Valentin.**

27. Parmi ces variations de la gnose, on peut remarquer une certaine fixité dans les tendances générales. Le principe d'émanation; la déchéance occasionnée par un mouvement passionnel des esprits inférieurs; la rédemption apparente, de la part du Christ, et

communiquée aux hommes d'une manière passive, sans la correspondance des œuvres : telles avaient été les lignes principales, dan l'œuvre de Simon le Mage. Nous les retrouvons dans celle de Basilide. Cependant, à mesure qu'on s'éloignait du point de départ, chaque sectaire nouveau se mettait plus à l'aise avec la donnée du maître. Le gnosticisme basilidien alliait le dualisme à la monade ignée de Simon; le fatalisme au dogme de la Providence; le libre arbitre humain à la domination absolue des esprits du mal. « Ici, dit M. Freppel, Basilide assimile le pouvoir de pécher au péché lui-même, et le déclare digne de châtiment; là il appelle à son secours la préexistence des âmes pour expliquer les souffrances des justes sur la terre; d'un côté, il établit un antagonisme essentiel entre le principe du bien et le principe du mal; de l'autre, il suppose dans le second une aspiration vers le premier. S'il mitige cette donnée contradictoire dans les termes, et qu'il ramène les deux principes à une source commune, où l'un et l'autre viennent se rejoindre, il retombe dans le panthéisme, ou dans la doctrine de l'unité de substance, ce qui est le sort le plus fréquent des systèmes dualistes. Voilà ce qu'on peut remarquer également dans la théorie de Schelling, qui est à celle de Saturnin et de Basilide, ce que le système d'Hégel est à celui de Valentin. D'une part, c'est le panthéisme idéaliste qui ne parvient jamais à sortir de l'idée pure ou de l'être abstrait; de l'autre, le dualisme réaliste de l'esprit et de la matière, du bien et du mal, lequel après beaucoup de détours et de circuits revient se fondre dans l'identité absolue [1]. »

28. Le gnosticisme nous apparaît donc, ainsi que nous avons eu précédemment l'occasion d'en faire la remarque, comme le précurseur des systèmes panthéistiques, aujourd'hui si répandus en Allemagne. Valentin lui donna sa dernière forme, en complétant la théorie de Simon le Mage, et en creusant plus profondément encore dans cet abîme de fantasmagories, où l'imagination orientale, dupe de ses rêves, croyait toucher les réalités du monde divin. Juif d'origine, Valentin, disciple de Basilide, ne commença à dog- Valentin. Son système

[1] Freppel, *S. Irénée*, tom. CCLXIII.

matiser, dans l'école d'Alexandrie, qu'après la mort de son maître, l'an 136. Il prétendait tenir son enseignement de la tradition secrète, communiquée par le Sauveur aux apôtres. Théodas, disciple de saint Paul, lui avait, disait-il, personnellement transmis les principes de sa gnose. Quatre ans plus tard, Valentin se rendit à Rome (140), dans l'espoir de donner plus de crédit à ses doctrines, en les couvrant de l'autorité et du nom de la capitale du monde chrétien. Excommunié à trois reprises différentes, il dut abandonner cette espérance, et se retira dans l'île de Chypre, où il continua à répandre, au milieu des synagogues juives, sa propagande théosophique. Nous ne savons rien de plus de son histoire; mais son système, longuement analysé par saint Irénée, nous est beaucoup mieux connu. De même que Simon le Mage et Basilide, il débuta par une théogonie qu'il établissait d'après le principe de l'émanation, ou des manifestations successives des forces divines, hypostasiées par syzygies dans des êtres d'inégale puissance, auxquels il donnait le nom d'Ἀιῶνες (*Éons*). Cette dernière expression avait déjà été adoptée par Simon le Mage; Valentin la remit en honneur, au point qu'on lui en attribua longtemps l'invention. Il paraît qu'elle fut suggérée aux gnostiques par une phrase mal interprétée de saint Paul, dans l'Épître aux Hébreux. « En ces derniers jours, dit l'Apôtre, Dieu nous a parlé par son Fils, ce Fils qu'il a constitué dans l'héritage de l'univers, ce Fils par lequel il a créé les siècles. » δί οὗ καὶ τούς ἀιῶνας ἐποίησε [1]. Transportant dans la sphère des émanations divines, ce terme d'ἀιῶνες, pris selon le sens étymologique d'« êtres, » Valentin l'appliqua à toutes les hypostases, ou manifestations divines, dont Simon le Mage et Basilide avaient rempli le *cosmos* supérieur. Le *Silence invisible* de Simon le Mage, le *Père inconnu et innommé* de Basilide, fut, pour Valentin, l'*Eon* éternel, source de tous les autres Eons. Pour exprimer sa profondeur, qu'aucune intelligence ne saurait sonder, Valentin le désignait par le nom de Βυθὸς, *abîme*. Il a toujours existé, il est le Προπάτωρ *premier père;* le principe préexistant, cause primordiale de tout être, Προάρχη.

[1] *Hebr.*, I, 2.

Le fragment de l'*Apophasis* de Simon le Mage, reproduit plus haut[1], nous fait très-bien comprendre cette donnée fondamentale de Valentin. Le mage samaritain disait : « Il y a deux générateurs sans commencement ni fin de tous les Éons. Ils sont sortis d'une seule racine, qui est la puissance, le silence invisible, inaccessible à l'intelligence. Le premier générateur illumine les sphères d'en haut; il est le grand pouvoir, l'âme de toute chose, l'administrateur souverain, principe mâle. Le second illumine les sphères inférieures, c'est la grande intelligence, principe femelle, engendrant tous les êtres. » Valentin conserva cette double série de manifestations et d'êtres, qui tous se rattachent à une seule cause, et dont les attributs, exprimés par le symbole d'une vertu masculine ou féminine, signifient réellement ce que la philosophie actuelle représente par les termes plus scientifiques d'objectif et de subjectif. Le Βυθὸς de Valentin demeura, pendant des siècles infinis, replié sur lui-même, n'ayant d'autre coéternel à lui, que le silence de sa propre pensée (Ἔννοια-Σιγή). Cette pensée silencieuse de l'Éon suprême, ne constitue pas une manifestation nouvelle de l'Être divin; mais elle est la source de toutes les manifestations futures, la mère qui reçut le germe des autres créations. Elle fait partie de l'abîme infini, c'est une essence dans une essence; mais comme elle fut le canal de toutes les émanations successives, elle porte encore le nom de Χάρις, grâce ou joie. Vint un jour où le Βυθὸς voulut se manifester; ce vouloir divin, déposé comme un principe fécond dans le sein de l'éternelle *Pensée*, produisit Νοῦς, l'*Intelligence*, le premier-né des puissances divines (Μονογένης), le Fils seul capable de comprendre la grandeur du Père. Le Νοῦς est le premier des Éons, le commencement de toutes choses; c'est par lui que se révèle la divinité. Sans l'acte qui lui donne l'existence, tout serait enseveli dans les profondeurs de l'abîme silencieux. La vérité absolue réside en lui et forme sa compagne, née simultanément sous le nom d'Ἀληθεία, Éon femelle à côté de l'Éon mâle, c'est-à-dire que la vérité absolue par rapport à l'intelligence divine, se trouve dans la situation du sub-

[1] Tome V de cette *Histoire*, pag. 474.

jectif par rapport à son objectif. La tétrade divine, ou manifestation interne du principe suprême, se trouve ainsi constituée par la double syzygie du Βυθὸς et de l'Ἔννοια, du Νοῦς et de l'Ἀληθεία. Restaient les attributs divins, les perfections de l'être infini, dont aucun nom ne peut rendre l'incompréhensible grandeur. Valentin les conjugua en une seconde tétrade de manifestations externes. De Νοῦς et d'Ἀληθεία, émanèrent la *Parole* et la *Vie* (Λόγος-Ζωή), qui donnèrent eux-mêmes naissance à l'*Homme* et à l'*Église* (Ἄνθρωπος-Ἐκκλησία). Dans cet *homme*, issu du Μονογένης, Valentin voyait l'*homme* type, l'*homme* divin, dont l'humanité n'est qu'une copie éloignée et imparfaite. De même par l'Ἐκκλησία, il entendait l'ensemble de tout ce qui existe dans les créations visibles et invisibles. L'Ἄνθρωπος et l'Ἐκκλησια étaient pour lui les deux archétypes du *cosmos* intellectuel et du *cosmos* matériel. L'esprit se lasse à suivre ces élucubrations panthéistiques et ces rêves d'une genèse transcendante, qui confine à l'absurde. Il nous faut cependant suivre jusqu'à son dernier développement la théorie de Valentin. Les quatre nouveaux Éons, réunis à la tétrade primitive, formèrent l'ogdoade sacrée, correspondante à l'ogdoade égyptienne, sorte de principat divin, où les plus riches essences de l'Être suprême se trouvaient condensées. Des deux syzygies de la seconde tétrade, vont sortir une nouvelle généalogie d'Éons, qui complètent l'ensemble des manifestations internes de la divinité. Λόγος et Ζωή, le Verbe et la Vie produisirent *Bythios* et *Mixis*, *Ageratos* et *Henosis*, *Autophyès* et *Hedone*, *Akinetos* et *Synkrasis*, *Monogenès* et *Makaria* [1]. Cet assemblage d'Éons formait la décade valentinienne. Une dodécade, issue d'Ἄνθρωπος et d'Ἐκκλησία, l'homme et l'Église, doit se superposer à ce laborieux échafaudage. Ce sont : *Paracletos* et *Pistis*, *Patricos* et *Elpis*, *Metricos* et *Agape*, *Aeinous* et *Synesis*, *Ecclesiasticos* et *Macarides*, *Theletos* et *Sophia* [2]. Sont-ce là des êtres réels ou de simples allégories? se

[1] Βύθιος, qui est de la nature de l'abîme. Μίξις, mélange. Ἀγέρατος, qui ne vieillit pas. Ἕνωσις, union. Αὐτοφυης, qui est toujours de la même nature. Ἡδονή, volupté. Ἀκίνητος, immuable. Μακάρια, félicité.

[2] Παράκλητος, paraclet. Πίστις, foi. Πάτρικος, qui tient du Père. Ἐλπὶς, espérance. Μήτρικος, qui tient de la mère. Ἀγάπη, charité. Ἀεινοῦς, toujours intel-

demande M. Matter. « Dans la pensée de Valentin, cette décade et cette dodécade étaient autant de manifestations de l'Être suprême. Il est vrai qu'Ἐλπὶς et Πίστις (l'*Espérance* et la *Foi*), semblent appartenir plutôt à la nature humaine qu'à la nature divine. Et pourtant c'est bien réellement la plénitude des attributs divins que l'auteur de ce système a prétendu analyser. La décade, la dodécade, unies à l'ogdoade primitive, constituent pour lui ce qu'il nomme le Plérôme (Πλήρωμα), *plénitude* divine. Tous les *Éons* sont pour lui des *Éons de Dieu*, c'est-à-dire des manifestations hypostasiées de la vie divine; ce sont les Intelligences, ou les génies, qui répandent cette vie divine dans tout ce qui participe aux mondes intellectuels; ce sont par conséquent des types divins qui s'offrent à l'émulation de l'âme religieuse, la protégent, lui communiquent les dons célestes et la conduisent vers le *Plérôme*. La décade, ainsi entendue, offre un peu moins d'obscurité qu'au premier abord. *Bythios*, qui est de la nature de *Bythos; Ageratos* qui ne vieillit pas; *Autophyès* qui est toujours de la même nature; *Akînetos*, qui ne subit pas de changements et *Monogenès*, le fils unique, se caractérisent par leurs noms, comme des manifestations de l'Être suprême, produites par le *Logos*. (*Monogenès* figure à la fois dans la décade et dans l'ogdoade; c'est une analogie de plus avec la théogonie égyptienne où les mêmes dieux figurent dans deux classes). Leurs compagnes: *Mixis*, alliance, conjonction; *Hénosis*, union; *Hédoné*, volupté; *Synkrasis*, modération résultant de la force; *Makaria*, félicité; sont autant de révélations de leur nature, de leur condition, de leur influence, et ces noms indiquent les trésors de science et de vertu que le *Plérôme* communiquait à l'âme religieuse. Il paraît toutefois que la décade, plus élevée au-dessus de l'homme que la dodécade, a été moins que cette dernière, en rapport avec les mortels. Fille d'Ἄνθρωπος et d'Ἐκκλησία, la dodécade semblait protéger plus spécialement le gnostique. Elle lui offrait *Paracletos*, le Saint-Esprit; *Elpis*, l'espérance; *Pistis*, la foi; *Agapé*, la charité; *Synesis*, la

ligent. Σύνεσις, prudence. Εκκλησιαστικὸς, l'ecclésiastique. Μακαριώτης, bonheur. Θέλητος, celui qui veut. Σόφια, sagesse.

prudence; *Makariotès*, le bonheur; *Sophia*, la sagesse; et quelques autres Éons, dont la nature pourrait paraître douteuse, tels que *Patrikos*, *Metrikos*, *Aeinous*, *Ecclesiastikos* et *Theletos*, mais dont leurs compagnes, la Foi, l'Espérance, la Charité, la Prudence, le Bonheur et la Sagesse, nous révèlent clairement les attributs, si l'on sait le principe fondamental de la syzygie [1]. » Tel était donc le *cosmos* supérieur, le plérome, où Valentin avait concentré tous les déploiements de la puissance divine. La double trinité de Simon le Mage était, on le voit, bien dépassée. Inutile d'ajouter que le nouveau sectaire affichait, comme ses prédécesseurs, la prétention de justifier chacune de ces hypostases, baptisées de noms si divers, par des expressions de l'Écriture sainte. Il trouvait le plérôme lui-même dans le mot de saint Paul : Ἐν αὐτῷ κατοικεῖ πᾶν τὸ πλήρωμα τῆς θεότητος [2].

Système cosmogonique de Valentin.

29. Mais ce qu'il ne put rencontrer ailleurs que dans le roman de Simon le Mage, ce fut le système cosmogonique, auquel il rattacha sa longue théogonie. Le rôle que Simon faisait jouer à l'Ἐπίνοια divine, exilée du ciel, Valentin l'attribua au dernier Éon de son plérôme, à Sophia. On a vu que le Νοῦς, le fils *Monogénès* de Βυθὸς, était le seul qui pût connaître son père. Valentin croyait interpréter ainsi le mot de l'Évangile. « Nul ne connaît le Père si ce n'est le Fils, nul ne peut parvenir au Père si ce n'est par le Fils [3]. » Cependant tous les Éons ambitionnaient cette science parfaite. Émanés de Dieu, ils brûlaient du désir de remonter à leur origine, et de connaître la puissance infinie dont ils étaient la manifestation. Leurs aspirations ne pouvaient aboutir. Vainement le Fils lui-même (Νοῦς), compatissant à leur douleur, se montra disposé à leur communiquer sa science. Il trouva un obstacle insurmontable dans Σίγη, le *Silence* inaccessible et éternel, qui ne lui permit aucune révélation. A mesure donc que les Éons s'éloignaient, par leur rang d'émanation, du foyer de l'Être, leur ignorance allait croissant, et leur ardeur pour en sortir se montrait

[1] Malter, *Hist. critique du gnostic.*, tom. I, pag. 61, 62, 2e édition. — [2] *Col.*, II, 9. — [3] *Mattth.*, XI, 27; *Luc*, X, 22.

plus vive. Cette passion, commune à tous, se concentra dans le dernier d'entre eux, *Sophia*, ou la Sagesse. Son union avec Θέλετος (la volonté) lui devint insupportable. Sophia voulait, ainsi que le *Monogénès*, s'unir avec Βυθὸς, dans les profondeurs de la science infinie. Plus la distance était grande, plus elle s'obstinait à la franchir. Dans cette lutte contre l'impossible, elle se fût anéantie, si le Dieu suprême n'eût pris soin de la protéger contre elle-même et malgré elle. Il envoya à son secours un Éon, qui reçut l'existence uniquement pour rétablir l'harmonie troublée. C'était *Horos*, génie de la délimitation, qui mit un terme à l'égarement de *Sophia*, en la faisant rentrer dans les limites de son être. Toutefois, une perturbation plus générale s'était communiquée à tous les échelons du plérôme, où la passion de *Sophia* avait été ressentie et partagée. L'Éon de la limite eût été impuissant à opérer une restauration complète. Le Νοῦς, le Fils unique du Père, se détermina alors à produire un couple nouveau, destiné à pacifier définitivement le *cosmos* divin. Il engendra Χριστὸς et Πνεῦμα, le *Christ* et l'*Esprit*. *Christos* expliqua aux Éons le mystère des déploiements de l'Être suprême. Il leur fit comprendre qu'ils ne pouvaient le connaître que par ses manifestations successives, et que sa nature incommunicable dépassait toute intelligence. Ces communications calmèrent leurs désirs ambitieux. Pleins de reconnaissance pour l'auteur de leur être, ils revinrent au calme et à la félicité, sous la direction du Πνεῦμα, Esprit-Saint, qui leur assura la véritable paix. Telles furent la déchéance et la rédemption primitives du monde céleste, que Valentin avait imaginées pour son plérôme.

Achamoth, ou le chaos originel, d'après Valentin.

30. Car, dans l'analyse de cette mythologie gnostique, aussi fabuleuse et aussi compliquée que celle de l'Inde ou de la Perse, nous ne sommes point encore arrivés à la création du monde visible. Les manifestations, les souffrances, les luttes et les victoires qui précèdent appartiennent au plérôme divin, à la sphère d'un monde fantastique, avec lequel le nôtre n'a aucun rapport. On pourrait se demander pourquoi Valentin crut devoir dépenser tant d'efforts d'imagination en pure perte. On s'étonne surtout que

ses disciples, et ils furent nombreux, aient eu le courage d'affronter cette interminable génération d'êtres qui n'intéressent personne, et dont les aventures rempliraient trois poëmes épiques, sans offrir l'intérêt de l'Iliade. Rien, selon nous, ne prouve mieux l'attente universelle d'une manifestation divine, à cette époque, et les espérances que la nouvelle de l'avénement de Jésus-Christ en Judée avait fait naître dans tous les cœurs. Sans cette préoccupation générale des esprits, il eût été impossible aux théosophes gnostiques de faire prendre au sérieux leurs systèmes. L'étude que nous en faisons aujourd'hui nous inspire je ne sais quel dégoût et quelle répugnance intimes. Ils ont cependant passionné les intelligences, à l'époque où ils parurent. Tant cette grande nouvelle que le Fils de Dieu venait de paraître sur la terre et de converser avec les hommes, avait profondément impressionné le monde! Aucun effort d'intelligence, aucun travail d'application ne semblaient trop pénibles, pour conquérir l'ensemble de la révélation qu'un Dieu apportait à la terre. On entourait le docteur gnostique, qui se prétendait seul dépositaire d'un pareil secret; on recueillait avidement toutes ses paroles. Plus sa doctrine était mystérieuse, inintelligible même, plus elle semblait émaner du Fils de Dieu, et descendre directement du ciel. C'est vraisemblablement un calcul de ce genre qui nous a valu l'ogdoade, la décade et la dodécade valentiniennes. Quoi qu'il en soit, le roman continue par une nouvelle production, non moins singulière que les précédentes. Durant les ardeurs inassouvies de sa passion et de ses souffrances, Sophia avait enfanté une fille, un éon-femme, né du désir de sa mère de s'unir avec Bythos. Œuvre imparfaite, véritable avorton, cette substance informe, à laquelle Valentin donne le nom d'*Achamoth*, fut en naissant exilée du plérôme et précipitée dans le chaos. Le souvenir de la lumière, un instant aperçue dans les sphères divines, la pensée de son isolement et de son impuissance poursuivaient la malheureuse Achamoth. Tantôt, le sourire sur les lèvres, elle s'élançait vers les confins du plérôme, espérant les voir s'ouvrir devant elle. Son sourire faisait briller la lumière au sein du chaos. Mais repoussée par Horos, l'éon-limite,

elle retombait de tout son poids dans le vide et pleurait. Ses larmes donnèrent naissance à l'élément humide. Sa tristesse même fut féconde; elle enfanta la substance matérielle. Mais rien, pas même l'étonnant spectacle de cette maternité involontaire, ne pouvait calmer la douleur de l'exilée. Horos en eut pitié. Il lui envoya l'éon *Jésus*, dont elle devint la compagne, par une syzygie placée en dehors du plérome. Jésus l'instruisit, la délivra de ses perplexités, et la consola, en faisant briller sur elle comme un reflet du monde supérieur.

31. On pourrait croire que l'apparition de la lumière, de l'eau et des substances matérielles, dans le chaos où vivait Achamoth, sont une préparation suffisante qui permettra enfin au théosophe gnostique de passer à la formation du monde visible. Il n'en est rien. Valentin ne se préoccupe point encore de ce détail infime. Il suppose qu'après sa réhabilitation par l'éon Jésus, Achamoth produisit trois principes, ou éléments dictincts, l'un *pneumatique* (Πνεῦμα), essentiellement bon et incorruptible; l'autre *psychique* (ψυχή), substance mixte, composée de bien et de mal, soumise aux alternatives de lumière et de ténèbres, de vérité et d'erreurs, de vices et de vertus; enfin un troisième *hylique* (ὕλη), radicalement corruptible et mauvais. Si la critique pouvait prétendre à s'exercer, parmi cet amalgame de chimériques rêveries, on s'étonnerait sans doute qu'un éon réhabilité puisse donner naissance au mal absolu, mais nous n'avons pas le droit de nous montrer sévère vis-à-vis d'une imagination en délire. On remarquera néanmoins ce faux-fuyant, par lequel Valentin croyait échapper au problème de l'existence du mal. La distinction des trois éléments spirituels, produits par Achamoth, permettait au théosophe alexandrin de franchir plus aisément cet écueil si redouté des gnostiques. Avec l'aide de l'éon Jésus, Achamoth forma, du principe *psychique*, le *Demiurge*, dont la nature n'était proprement ni *pneumatique* ni *hylique*, mais tenait de l'un et de l'autre, puisqu'il y avait en lui quelque rayon de vie divine, et qu'il renfermait les éléments des choses physiques. Le *Démiurge*, sous la direction des deux éons qui lui avaient donné le jour, devint l'ouvrier (*opifex*) des mondes

**Le Démiurge de Valentin.**

inférieurs, mais ouvrier inconscient, qui reflétait leurs idées sans les comprendre, et réalisait un plan dont lui-même n'avait pas le secret. Il sépara d'abord le principe *hylique* et le principe *psychique*, jusque-là confondus dans le chaos, et en forma six mondes ou régions, ayant à leur tête des intelligences, ou éons, qui les gouvernaient. Ces mondes, où les éléments *psychiques* et *pneumatiques* prédominent, constituent les sphères supérieures de l'univers visible, la zone sextuple des cieux.

La terre. Satan, prince de ce monde. Les trois races d'hommes. Déchéance.

32. Avec les principes *hyliques* qui restaient inoccupés, le *Démiurge* composa enfin notre monde matériel, cette terre, mélange corruptible, réceptacle de toutes les souillures des zones supérieures. « Elle subsiste en Dieu, disaient les Valentiniens, comme une tache sur une tunique. » Sa grossièreté, son inertie, la force de résistance qu'elle opposait aux efforts du *Démiurge* firent éclore Satan, le prince de ce monde, le *Cosmocrator*, ennemi du beau, du vrai et du bien. Une foule d'esprits pervers naquirent avec lui et formèrent son escorte. Après avoir complété, par la formation de notre univers, le septenaire sacré de ses œuvres, l'*Ebdomas* valentinienne, le *Démiurge* voulut réagir contre le *Cosmocrator*, en produisant à son image un être qui devait s'appeler l'homme. Avec l'élément *hylique* il façonna le corps; un rayon du principe *psychique* fut l'âme. Le *Démiurge* ne pouvait faire davantage, mais, à son insu, Achamoth fit passer dans l'homme un germe de lumière *pneumatique*, qui illumina soudain l'être nouveau. Le *Démiurge* ne reconnut plus son œuvre; il lui trouvait une supériorité qui l'étonnait, et dont il ne tarda point à devenir jaloux. On se rappelle en effet que le *Démiurge*, formé lui-même et exclusivement du principe *psychique*, ne possédait pas la moindre étincelle du Πνεῦμα, esprit pléromatique. La créature humaine se trouvait donc, sous ce rapport, supérieure à celui qui l'avait formée. Ce fut pour l'homme une source intarissable de maux. Le *Démiurge* lui imposa, dans un sentiment de vengeance, l'obligation de s'abstenir à jamais du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Il était impossible à l'homme, doué d'un germe *pneumatique*, de respecter un tel ordre. Le *Démiurge* l'avait prévu. A la première

infraction commise par sa créature, il ressaisit sur elle toute sa tyrannie. Il la chassa du paradis de délices, enveloppa son âme d'une triple couche de principes *hyliques*, la soumit à l'influence des appétits matériels, étouffant, autant qu'il était en son pouvoir, les clartés *pneumatiques* dont l'homme avait joui à son berceau. Dans cet état de captivité, le corps paralyse l'âme, les esprits y excitent tous les appétits sensuels. L'homme est constamment sollicité à sa propre ruine; il s'abîmerait dans la décadence et le néant, si la bienfaisante *Achamoth* ne le soutenait sans cesse par une vertu invisible, car elle « est la lumière du monde, » elle est « le sel de la terre. » Ceux qui suivent cette lumière fortifient en eux les germes de vie divine; ils forment la classe supérieure des *pneumatiques*, ce sont les vrais sages: tous les disciples de la gnose prenaient rang dans cette catégorie. Au dernier échelon des êtres, sont les *hyliques*, qui suivent aveuglément les inspirations des esprits matériels, et subissent le joug de Satan. Entre ces deux extrêmes du monde moral, se placent les *psychiques*, flottant incertains entre la vertu et le vice, tombant quelquefois dans les abîmes du mal, et ne pouvant jamais se relever à la vie divine du Πνεῦμα. Comme types des trois races, Valentin nommait Seth pour les *pneumatiques*, Abel pour les *psychiques*, Caïn pour les *hyliques*. Les païens appartenaient en général à la catégorie des *hyliques*, à l'empire de Satan, ou de la matière dont il est le produit; les Juifs à la foule des *psychiques*, à l'empire du *Démiurge*, ou du monde inférieur, dont il est l'agent principal. Quelques prophètes, en petit nombre, avaient seuls représenté, dans la série des âges, la classe supérieure des *pneumatiques*.

Rédemption d'après le système de **Valentin.**

33. Une rédemption était devenue nécessaire pour le monde inférieur, comme elle l'avait été jadis pour le *cosmos* intermédiaire d'Achamoth, et pour les régions divines du plérome. Le Sauveur choisi pour l'accomplir fut l'éon *Jésus*, envoyé par le *Démiurge*. Il entra dans le monde par la Vierge Marie, « comme l'eau traverse un canal. » Mais il n'y avait rien de matériel dans sa personne, composée d'un principe *psychique*, emprunté au *Démiurge*, et d'une forme, ou apparence corporelle, faite avec un art inexprimable. Il est

curieux de retrouver, dans cette donnée valentinienne, la foi des premiers siècles à la virginité immaculée de Marie. On peut aussi remarquer les efforts des gnostiques pour immatérialiser la personne du Sauveur. Tant l'avénement du Fils de l'homme, la puissance divine qu'il avait manifestée, les miracles évangéliques étaient des faits constants, notoires, irréfragables ! Croit-on que si Valentin avait pu se débarrasser du surnaturel évangélique, par une négation semblable à celle de nos modernes rationalistes, il eût pris tant de peine pour lui donner une explication satisfaisante? Loin de nier aucun des miracles racontés par les évangélistes, Valentin les admet tous, et y ajoute un commentaire non moins prodigieux. Ainsi l'éon Jésus, pourvu déjà de l'élément *psychique* par son âme et de l'élément *hylique* par la forme apparente de son corps, reçut l'infusion *pneumatique* du Χριστὸς supérieur, lequel descendit du plérome et vint se reposer sur lui, en forme de colombe, à l'époque du baptême dans les eaux du Jourdain. Avant cette union avec le *Christos*, Jésus ne s'était distingué que par la pureté de sa vie, les grâces de son enfance, l'humble obscurité de sa jeunesse, et les rigueurs ascétiques de son séjour au désert; encore n'y avait-il pas grand mérite dans ce jeûne prolongé, que la nature de son corps lui rendait facile. L'invasion de la divinité en sa personne lui communiqua une puissance absolue sur le monde matériel. Dès lors il commença sa vie de thaumaturge, dictant des lois à la nature tout entière, apaisant les flots, guérissant les maladies, ressuscitant les morts. Parallèlement au pouvoir souverain, il possèdait la plénitude de la science, et la révélait dans un enseignement qui dépasse toute la sagesse des prophètes. Cette révélation, faite par Jésus, fut le premier degré de la rédemption, correspondant à la catégorie des *pneumatiques*, lesquels sont rachetés par la science du Sauveur. Quant aux *psychiques*, il leur fallut une rédemption moins intellectuelle. Au moment de la Passion, le Χριστὸς supérieur quitta Jésus, lequel souffrit seul dans son corps apparent. Son élévation sur la croix ramena dans les limites de leur nature les hommes *psychiques*, confondus avec la matière par leur enveloppe terrestre. La croix, Σταυρὸς, était

prise ici par Valentin dans un sens étymologique de « rempart, » « limite ; » elle rappelait par conséquent le rôle joué par Horos (Ὅρος), dans la rédemption antérieure du plérome. Le principe *psychique* fut ainsi délivré du principe *hylique*, c'est-à-dire que les hommes *psychiques* purent désormais combattre le mal jusqu'à son entière destruction, et s'élever, avec Jésus ressuscité, dans les clartés du monde *pneumatique*, reflet des lumières du plérome. Il n'était point question de rédemption pour les *hyliques*. Cette race de Caïn était prédestinée à mourir ; il n'y avait pour elle ni immortalité de l'âme, ni réhabilitation, ni espérance au delà du néant.

Appréciatio du systèm de Valenti

34. « Il y a, dans cette partie du système de Valentin, dit M. Freppel, plus de teinte chrétienne que dans les deux autres. Mais la mysticité religieuse qu'affecte ce langage ne saurait nous faire illusion un seul instant sur sa véritable portée. C'est le troisième acte du drame panthéistique, que le théosophe égyptien déroule sous nos yeux. Après avoir retracé le passage de l'infini au fini, sous l'image d'une chute, il veut peindre le retour de l'infini au fini, sous la forme d'une rédemption. En effet, toute théorie qui voit dans le monde un déploiement de la substance divine, est tenue de montrer comment cette substance une fois déployée, se replie sur elle-même. Voilà l'unique sens possible de la rédemption de Valentin. Son principe *pneumatique*, qui sort du plérome pour s'envelopper des deux principes *psychique* et *hylique*, c'est l'absolu qui, après avoir traversé les deux premiers degrés de l'être, se fait jour dans l'homme, où il prend conscience de lui-même, et par l'homme il ne faut pas entendre tel ou tel individu, mais le tout collectif de l'humanité. Valentin a sa philosophie de l'histoire, comme les panthéistes modernes. L'esprit n'est pas encore dégagé de la matière chez les païens ; voilà pourquoi, dit-il, le principe *hylique* prédomine dans le monde ancien. Parmi les Juifs, l'esprit déjà plus libre et plus fort, lutte avec des instincts grossiers qui le méconnaissent ou l'enchaînent ; c'est ce que l'audacieux sectaire appelle le règne du principe *psychique*. Le christianisme seul opère cette rédemption de l'esprit, qui brise les entraves de la matière et

des sens, pour arriver à la pleine liberté, c'est-à-dire à la conscience de soi comme raison absolue. Un mot de saint Irénée est capital sur ce point : « Pour eux, la rédemption suprême consiste dans la connaissance de la grandeur ineffable. » La chute, c'est l'esprit qui perd dans la matière conscience de lui-même; la rédemption, c'est l'esprit qui reprend conscience de lui-même dans l'humanité. Or le Christ est l'idéal de cette science adéquate à son objet; en lui, comme dans le type générique de la nature humaine, cette science arrive à la plénitude. Car il est évident que, pour Valentin, le Christ historique perd toute signification, et fait place à un Christ idéal qui personnifie l'humanité, parvenue au degré le plus élevé de la connaissance. Lors donc que le principe *pneumatique*, ou divin, se sera complétement dégagé de tout ce qui est matériel et humain, que l'esprit aura brisé les limites qu'il s'était posées lui-même, qu'il aura parcouru successivement toutes les phases de l'existence pour se manifester, le monde rentrera dans le plérome, les rayons de la sagesse se replieront vers leur foyer, le fini sera absorbé par l'infini, et le retour de toutes choses à Dieu s'effectuera dans l'identité absolue. Tel est le sens final de cette épopée métaphysique[1]. »

**Épître de saint Sixte I contre le gnosticisme.**

35. Que tous les adeptes du gnosticisme aient compris la signification des hypostases de Valentin, il serait difficile de le croire. Ce que le vulgaire, imbu des préjugés païens, dut retenir de préférence dans cette théogonie, fut sans doute le principe de la pluralité des dieux. Les noms étaient différents de ceux des divinités grecques ou romaines, le mode de génération divine était le même. Aussi les papes de ce temps redoublèrent d'efforts, pour opposer aux progrès de l'erreur gnostique le dogme chrétien de l'unité de Dieu dans la trinité des personnes. La première Épître de saint Sixte va nous en donner la preuve. « Mes bien-aimés, dit-il, montrez-vous fermes dans la foi, et ne vous écartez point de la doctrine des apôtres. Il n'y a qu'un seul Dieu véritable, Père, Fils et Saint-Esprit. Les prophètes nous l'ont appris, les apôtres

[1] Freppel, *S. Irénée*, pag. 249.

l'ont attesté. » Nous lisons dans Isaïe : « Je suis le Dieu unique; il n'en est pas d'autre que moi. » Or le Fils est Dieu avec le Père, comme le témoigne cette parole de l'apôtre Paul : « Au nom de Jésus que tout genou fléchisse, dans les cieux, sur la terre et aux enfers. Que toute langue confesse que Jésus-Christ le Seigneur est dans la gloire de Dieu le Père tout-puissant. » Mais, disent quelques-uns, le Fils est moindre que le Père. Quoi donc! La gloire du Père sera-t-elle amoindrie dans le Fils? Ou le Père et le Fils sont un seul et même Dieu, ou si le Père est seul Dieu, Jésus-Christ Fils de Dieu ne saurait être Dieu. Il n'y a pas d'autre alternative. Or l'apôtre enseigne clairement que le Fils est réellement le « Dieu unique, béni dans tous les siècles. » Le Père et le Fils sont donc un seul et même Dieu. C'est ce Dieu unique dont le prophète Baruch annonçait l'avénement en ces termes : « Il est notre Dieu, il n'en est pas d'autre que lui. Après avoir ouvert à Israël et à Jacob la voie de la sagesse, on le verra descendre lui-même sur la terre et converser avec les hommes. » — « Dieu était dans le Christ, se réconciliant le monde, » dit l'apôtre Paul. On ne saurait donc séparer le Père et le Fils dans l'unité divine. Le Saint-Esprit en forme le troisième terme[1]. » Après avoir établi la divinité de l'Esprit-Saint par les textes de l'Écriture, saint Sixte termine ainsi cet exposé du dogme catholique : « Telle est, dans sa simplicité, la substance de notre foi. L'unité de Dieu dans la trinité du Père, du Fils et de l'Esprit, voilà ce que nous devons croire. Nous y sommes tenus par notre titre de chrétien. L'intégrité de la foi est la base de toute bonne œuvre; celui qui laisse ébranler sa foi est un infidèle. Repoussez donc les enseignements des docteurs de mensonge, car il en est que nous comptions jadis dans notre sein et qui ont abandonné la foi véritable. Ils paraissaient nos frères, mais ils ne l'étaient pas, sans cela ils fussent restés avec nous, et n'eussent point porté le trouble et la désolation dans les Églises. On peut leur appliquer le mot du Prophète : « Leur langue est l'aiguillon du serpent, le venin de l'aspic découle de leurs lèvres. » Donc éloi-

[1] Sixti *Epist.* ; *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1074-1076.

gnez-vous d'eux, et, s'ils demeurent incorrigibles, rompez toute communication avec eux, de peur qu'ils ne pervertissent les fidèles du Christ. » Dans le langage du pape saint Sixte, il est impossible de méconnaître l'intention d'opposer au gnosticisme la barrière de la foi apostolique. L'opportunité de cette Épître, en face des systèmes de Basilide et de Valentin est tellement évidente, que nous n'hésitons pas à la considérer comme authentique.

### § Mort de saint Sixte I.

36. La multiplicité des sectes gnostiques, qui se prétendaient les dépositaires exclusifs de la vérité chrétienne, nous fait comprendre le sentiment d'hostilité et de réprobation dont les païens se montraient alors animés contre les fidèles. Deux écrivains personnifièrent en eux la haine dont le nom de Jésus-Christ était l'objet, de la part d'une société abusée. Le premier fut le satirique Lucien, dont nous avons précédemment reproduit les passages les plus violents contre la foi, les mœurs et la discipline de l'Église. Le second fut l'épicurien Celse. Son ouvrage intitulé : *Discours de vérité,* ne nous est plus connu que par l'immortelle réfutation d'Origène. Celse établissait d'abord l'illégalité des assemblées chrétiennes, qu'il traitait de conspirations permanentes, où les intérêts de l'État, l'ordre public, la paix des familles, les lois de la morale étaient également outragés. Le culte des chrétiens, disait-il, n'est qu'une importation barbare, venue des Juifs. La législation romaine et le bon sens étaient d'accord pour réprouver un dogme essentiellement athée. Il insistait avec une amère ironie sur l'invraisemblance, l'absurdité des miracles de l'Ancien Testament. Un peuple ignorant et grossier, disait-il, pouvait seul admettre, comme un livre sacré, le romanesque échafaudage dont Moïse et les autres prophètes avaient doté la race hébraïque. Quant aux miracles de Jésus-Christ, Celse ne les niait pas, mais il les attribuait tous à un pouvoir magique, à l'intervention des génies du mal, évoqués par une goétie supérieure. Selon lui, la morale chrétienne n'était qu'un emprunt fait aux philosophies du paganisme, une

sorte de manteau destiné à couvrir des ignominies immondes dont la secte gardait le secret. La meilleure preuve qu'il n'y a rien de sérieux dans le prétendu avénement d'un Sauveur divin, ajoutait-il, c'est que les Juifs ont refusé de l'admettre. Quoi! disait-il, les Juifs auraient, pendant quinze cents ans, vécu dans l'attente d'un Messie, et lorsque ce Messie paraît enfin, ils le répudient unanimement! L'attitude de ce peuple témoigne que, malgré son ignorance proverbiale, il avait compris que nul avénement divin n'est possible sur la terre. Tout se réduit donc, dans le christianisme, à une folle superstition, fondée par un imposteur habile, maintenue par des chefs qui ont juré la ruine de l'empire, et embrassée par une foule enthousiaste, aussi ignorante que crédule. Ces idées générales donnent à la physionomie de l'épicurien Celse un trait de ressemblance avec celle de Voltaire. Le sort de ces deux ennemis de l'Église fut le même. Ils déchaînèrent l'un et l'autre la persécution sanglante contre les fidèles de Jésus-Christ, et la foi qu'ils attaquèrent avec tant d'acharnement survécut à leurs ironiques blasphèmes.

Faiblesse politique d'Adrien, Révoltes de la Mauritanie, de la Judée et de la Grande-Bretagne. Voyages d'Adrien dans la Grande-Bretagne, la Germanie, les Gaules, l'Espagne et la Grèce.

37. L'empereur Adrien avait inauguré son règne par un acte de faiblesse, auquel les courtisans se hâtèrent d'applaudir, comme à une inspiration de désintéressement sublime. Il renonça d'un trait de plume à toutes les conquêtes de Trajan, et concéda à Chosroës, roi des Parthes, l'Arménie, l'Assyrie et la Mésopotamie. L'insurrection juive, récemment comprimée par Martius Turbo, devait plus tard mettre à profit cette mesure impolitique. En attendant, la révolte éclata sur trois points extrêmes des frontières impériales. La Mauritanie se levait en armes, pendant que les Sarmates envahissaient l'Illyrie, et que les Bretons chassaient le gouverneur romain. Martius Turbo fut chargé de réprimer le soulèvement des Maures. Adrien défit en personne l'armée des Sarmates, et se hâta de passer dans la Grande-Bretagne, aussitôt que Julius Severus, son lieutenant, l'eut pacifiée. A cette dernière expédition se rattache la construction de la fameuse muraille, dite « d'Adrien, » destinée à garantir le territoire possédé par les Romains, contre les incursions des indigènes de la Calédonie (Écosse). Ce mur

gigantesque s'étendait sur une longueur de quatre-vingt milles, depuis la rivière d'Éden, dans le Cumberland, jusqu'à la Tyne, dans le Northumberland. Au retour de cette expédition, Adrien séjourna quelque temps dans le midi de la Gaule, où il laissa, comme souvenirs de son passage, le pont du Gard et les arènes de Nîmes. Le goût des voyages, ou plutôt la nécessité de connaître personnellement les besoins de son vaste empire, le retint dix-sept ans loin de Rome. Après avoir parcouru la Germanie et l'Espagne, il retourna en Syrie. Une émotion sourde fermentait parmi les Juifs de la Palestine et du littoral méditerranéen. On pressentait les approches d'un soulèvement pareil à celui dont Trajan avait failli devenir la victime. Adrien, par sa présence, retarda l'explosion, sans pouvoir la prévenir. Il affectait cependant de vouloir connaître à fond l'origine, la constitution et les lois de ce peuple tant de fois vaincu et toujours rebelle, mais ces études spéculatives n'empêchaient pas le philosophe couronné d'employer des moyens plus énergiques pour contenir les mécontents dans le devoir. Ajoutons qu'elles ne le détournaient pas davantage des honteuses passions dont il étalait le scandale avec un cynisme incroyable. Ce fut à cette époque, dit un écrivain célèbre, qu'il donna aux Romains, dignes de ce présent, un dieu de plus dans la personne d'Antinoüs[1]. Vers le même temps, il se rendait à Athènes pour se faire initier aux mystères d'Éleusis.

**Martyre de saint Publius, évêque d'Athènes. Saint Quadrat, premier apologiste chrétien.**

38. Le martyre de saint Publius, successeur de saint Denys l'Aréopagite sur le siége épiscopal d'Athènes, paraît avoir coïncidé avec le voyage d'Adrien. La présence de l'empereur dut exalter le zèle des prêtres païens et attirer sur le saint évêque un de ces orages populaires, dont les fidèles étaient si fréquemment les victimes. Nous n'avons point d'ailleurs de renseignements plus précis sur ce fait, inscrit sans autres détails, par Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*[2]. Le successeur de Publius fut Quadrat, le premier des apologistes chrétiens. « Il était, dit Eusèbe, de cette génération

[1] Chateaubriand, *Études histor.*, pag. 148. — [2] Saint Publius est inscrit au Martyrologe sous la date du 21 janvier.

de disciples héroïques qui avaient reçu directement la tradition des apôtres, et continuaient à prêcher l'Évangile, répandant par toute la terre la semence de la parole. Dévorés du zèle de la vérité, on les voyait distribuer leurs biens aux pauvres. Quittant ensuite leur patrie, ils allaient à travers les cités et les campagnes porter le nom de Jésus-Christ. A mesure qu'ils avaient jeté dans une ville les fondements d'une Église, ils y établissaient des pasteurs et volaient à d'autres conquêtes. L'Esprit-Saint opérait par eux des prodiges; il n'était pas rare que sur une seule parole, échappée de leurs lèvres, des multitudes entières tombassent à genoux, demandant le baptême [1]. » Sous le feu de la persécution qui s'était réveillée à Athènes, saint Quadrat mit tout en œuvre pour relever le courage des chrétiens et ranimer leur foi. Il présenta de sa main à l'empereur une apologie de la religion, où la vigueur des arguments le disputait à l'érudition et à la noblesse du style. Nous n'avons plus de cet ouvrage qu'un fragment cité par Eusèbe. Répondant sans doute aux rationalistes de son temps qui ne voyaient dans les miracles de Jésus-Christ que des prestiges et des illusions magiques, saint Quadrat s'exprimait ainsi : « Les prodiges de notre Sauveur avaient un caractère de permanence, parce qu'ils étaient vrais. Les malades qu'il a guéris, les morts qu'il a ressuscités, en présence de tout un peuple, ne furent point des apparitions passagères. Ils sont demeurés tels, non-seulement pendant que le Sauveur était sur la terre, mais longtemps après. Quelques-uns d'entre eux vivent encore en ce moment [2]. »

**Le philosophe chrétien. Aristide. Martyre du pape saint Sixte I.**

39. Le philosophe chrétien Aristide partagea avec saint Quadrat l'honneur de défendre la foi calomniée. Usuard et Adon nous apprennent qu'il prononça devant l'empereur Adrien une apologie du christianisme, dont on admira l'éloquence et la netteté. Saint Jérôme qui l'avait lue, ajoute qu'elle était remplie de citations empruntées aux philosophes de l'antiquité. On peut en conclure qu'Aristide, comme autrefois saint Paul, s'était donné pour but

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XXXVII. — [2] Quadrat. cit. ab Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. III.

de prouver l'excellence de la religion en la comparant aux plus sublimes théories de la sagesse antique; ou que, suivant une autre idée développée plus tard par saint Augustin, il recueillait dans les souvenirs de l'humanité tous les témoignages d'une pensée naturellement chrétienne. Quoi qu'il en soit, il ne nous reste pas même un fragment de l'apologie d'Aristide. Son opportunité, d'ailleurs, est suffisamment attestée par le redoublement de la persécution à cette époque. Partout retentissait le cri de rage : Les chrétiens aux lions! Le pape saint Sixte recevait à Rome la couronne du martyre. Il fut enseveli près du corps de saint Pierre au Vatican (127). Plus tard (1132), ses reliques furent transportées dans la cathédrale d'Alatri, où elles reposent encore.

## PONTIFICAT DE SAINT TÉLESPHORE (127-138).

### § I. Décrets de saint Télesphore.

Notice de saint Télesphore d'après le *Liber Pontificalis.*

40. La notice du *Liber Pontificalis*, consacrée au successeur de saint Sixte est ainsi conçue : « Télesphore, Grec d'origine, avait d'abord mené la vie anachorétique. Il siégea onze ans, trois mois et vingt-deux jours, sous le règne d'Adrien, depuis le consulat de Titianus et Gallicanus (127), jusqu'à celui de César et Albinus (138). Il ordonna d'observer un jeûne de sept semaines avant la Pâque, et de célébrer la messe pendant la nuit de Noël, défendant pour tout le reste de l'année d'offrir le sacrifice avant l'heure de tierce, heure solennelle où commença la Passion de Notre-Seigneur. Enfin il prescrivit de chanter, avant le sacrifice, l'hymne angélique *Gloria in excelsis.* Télesphore reçut la couronne du martyre. Il fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, au Vatican, le IV des nones de janvier. En trois ordinations faites au mois de décembre, il imposa les mains à douze prêtres et huit diacres. Le siége épiscopal demeura vacant quatre jours. » Le détail mentionné par le *Liber Pontificalis*, au sujet de la vie anachorétique, menée par saint Télesphore avant son avénement à la chaire de saint Pierre, est vivement attaqué par le protestantisme. On ne saurait pourtant révo-

quer en doute l'existence d'un pareil genre de vie, au siècle apostolique. Jean-Baptiste avait passé sa vie au désert; Notre-Seigneur s'était préparé à sa vie publique par une retraite et un jeûne de quarante jours sur la montagne; saint Paul avait passé trois ans dans les solitudes du Sinaï, avant de commencer sa carrière apostolique. Saint Marc avait institué la vie anachorétique, dans son Église d'Alexandrie. On n'a point oublié les lettres que saint Denys l'Aréopagite adressait aux solitaires de son temps, et la description que Philon et Eusèbe nous ont laissée des thérapeutes égyptiens. Il faudrait effacer de l'histoire toute cette série de témoignages, pour être en droit de supprimer le : *ex anachoreta* du *Liber Pontificalis*.

41. Quant aux trois décrets de saint Télesphore, nous ne saurions mieux en faire comprendre la signification et la véritable portée qu'en reproduisant le texte même de l'Épître adressée par ce pape aux évêques de la catholicité. « Frères bien-aimés, dit saint Télesphore, nous avons la confiance que vous gardez intacte la foi des apôtres, que vous l'observez et que vous l'enseignez à vos peuples, sans vous écarter jamais des constitutions faites par les apôtres et leurs successeurs. Sachez donc qu'il a été statué que tous les clercs appelés à l'héritage du Seigneur doivent observer le jeûne, pendant les sept semaines qui précèdent le saint jour de Pâques. De même en effet que la vie des clercs est distincte de celle des laïques, ainsi leurs jeûnes doivent être distincts. Leur vocation les engage plus étroitement au service divin; ils sont pour ainsi dire les familiers du Seigneur; aussi doivent-ils se distinguer par des mœurs plus saintes et une conduite plus mortifiée. Que les clercs s'abstiennent donc, pendant ces sept semaines, de l'usage de la viande, et qu'ils s'unissent au Seigneur nuit et jour par la prière, les veilles et la récitation des hymnes sacrées. — Qu'on ait soin, dans la nuit sainte de la nativité du Sauveur, de célébrer des messes, et d'y chanter solennellement l'hymne angélique. C'est en effet durant cette nuit qu'un ange le fit entendre pour la première fois aux bergers. L'Évangile, parole de vérité, nous l'enseigne en ces termes : « Des bergers veillaient en ce lieu, passant la nuit à la garde de

Les trois décrets de saint Télesphore expliqués par le texte de l'Épître de ce pape.

leurs troupeaux. Et voici que l'ange du Seigneur leur apparut, debout, à leurs côtés. Ils furent saisis d'effroi; mais l'ange leur dit: Ne craignez point, car voici que je vous annonce une grande joie pour tout le peuple. Le Sauveur, le Christ, le Seigneur, vous est né aujourd'hui, dans la cité de David. Voici le signe auquel vous le reconnaîtrez. Vous trouverez un enfant, enveloppé de langes et couché dans le *præsepium*. A ces mots, une légion de la milice céleste vint soudain se joindre à l'ange, louant le Seigneur et disant : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre paix aux hommes de bonne volonté! » Telle est la raison pour laquelle il faut chanter l'hymne des anges aux messes célébrées la nuit de la Nativité. Le reste du temps, la célébration de la messe ne doit point commencer avant l'heure de tierce, heure où Jésus-Christ entra dans sa voie douloureuse, et où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres. L'hymne angélique doit être solennellement récité par les évêques, selon le temps et le lieu où la messe est célébrée[1]. »

Authenticité de l'Epître de saint Télesphore.

42. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que l'authenticité de l'Épître de saint Télesphore était unanimement rejetée par la critique française du XVII[e] siècle. Le terme de *messe*, qui s'y trouve à quatre reprises différentes, paraissait un anachronisme flagrant. On sait en effet que le sacrifice eucharistique, désigné dans les *Actes des Apôtres* sous le nom de « Fraction du pain, » dans les Épîtres de saint Paul sous celui de « Cène Dominicale, » ou de « Communion, » dans saint Denys l'Aréopagite, sous celui de « Liturgie, » de *Synaxis*, de *Hierurgia*, « d'Eulogie, » « d'oblation, » de « Mystère, » ne prit le nom de *Messe* qu'à partir de la fin du troisième siècle. Saint Ambroise est le premier écrivain de l'Église latine, où cette expression se rencontre : *Sequenti die (erat autem Dominica) missam facere cœpi*[2]. Soit que l'on fasse dériver l'étymologie de ce mot du *Missach* hébreu, qui dans le Deutéronome signifie « oblation volontaire; » soit qu'on le rapporte à l'usage de la primitive Église qui congédiait (*mittebat*) les catéchu-

[1] Telesphori *Epistola, Patrol. græc.*, tom. V, col. 1081-1084.
[2] S. Ambros., *Epist.* XX.

mènes après la prédication, au moment où commençait le sacrifice, comme le dit saint Augustin : *Post sermonem fit missa catechumenis, manebunt fideles* [1]; toujours est-il que le nom de *messe* ne se trouve dans aucun auteur des trois premiers siècles. Comment donc ne pas répudier *à priori* la prétendue Épître de saint Télesphore, où ce nom est répété avec tant d'insistance, en l'an 129 de notre ère? C'est que nous ne possédons plus le texte original de cette épître, et que la traduction latine qui nous en reste fut faite à l'époque où le nom de *messe* était devenu d'un usage général dans l'Église. L'interprète, se conformant au langage reçu de son temps, a traduit l'expression grecque de *Synaxis*, ou toute autre dont s'était servi Télesphore, par le mot de *missa*. L'anachronisme n'est donc que le fait du traducteur; il ne saurait en rien atteindre l'authenticité du monument lui-même. Ces réflexions s'appliquent aux autres épîtres conservées sous le nom des premiers papes, aussi bien qu'à celle de saint Télesphore. La langue grecque dont s'étaient servis les apôtres, demeura longtemps encore la langue officielle de l'Église romaine. On la parlait dans toutes les villes de l'Afrique et de l'Asie, aussi bien que dans l'Hellade et les îles de l'Archipel. On l'étudiait dans tout le reste de l'empire comme langue savante. Saint Irénée, quelques années plus tard, à Lugdunum, dans les Gaules, écrivait en grec son grand traité contre les hérésies. On n'avait pas assez tenu compte de ce fait, quand on rejetait en masse les monuments de ce genre, dont une traduction latine seule nous est parvenue. Sous ce rapport, nous félicitons l'éditeur de la *Patrologie Grecque* d'avoir le premier réagi contre ce préjugé,

[1] Le quatrième concile de Carthage (can. 84) exprime la même doctrine qui s'appuie encore sur le sentiment de saint Avit de Vienne, de saint Isidore de Séville, de Florus, de Remi d'Auxerre. On appelait tout le commencement de la liturgie auquel étaient admis les catéchumènes, *la messe des catéchumènes* ; elle comprenait l'introït, les leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament, l'homélie de l'évêque qui ordinairement n'était que l'explication des leçons que le diacre venait de lire à haute voix. La partie de la liturgie à laquelle les fidèles seuls assistaient, s'appelait *messe des fidèles*. Saint Césaire d'Arles dit : *Tunc fiunt missæ quando corpus et sanguis Christi offeruntur.* (Sermo LXXXI.) C'est la messe proprement dite, la messe des fidèles. (Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, art. *Messe.*)

en insérant toutes les épîtres des premiers papes dans son vaste recueil.

### § II. Les Adrianées.

Serenius Granianus, proconsul d'Asie à l'empereur Adrien. Rescrit du prince au sujet des chrétiens.

43. L'avénement de saint Télesphore au siége pontifical de Rome coïncidait avec une ère plus pacifique pour l'Église. Au moment où les apologies de Quadrat et d'Aristide étaient présentées à l'empereur Adrien, ce prince recevait de Serenius Granianus, proconsul d'Asie, une lettre où ce fonctionnaire signalait, comme un abus intolérable, les persécutions exercées par la multitude contre les chrétiens. Il était d'usage que, dans les jeux publics, le peuple adressât au prince ou aux magistrats toutes les demandes que les passions exaltées par des spectacles sanglants pouvaient suggérer à des esprits naturellement féroces. Le cri qui retentissait d'ordinaire dans les amphithéâtres était celui-ci : *Les chrétiens aux lions!* et les chrétiens étaient jetés alors, sans interrogatoire, sans procès, sans jugements préalables, à la gueule des bêtes farouches. Serenius Granianus, dans sa lettre à l'empereur, n'hésitait point à traiter d'iniquité monstrueuse une pareille conduite. Sacrifier aux clameurs frénétiques de la populace une foule de victimes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, sans qu'on les accusât juridiquement d'aucun crime défini, lui paraissait une barbarie indigne de Rome et d'Adrien. La réponse impériale fut adressée non pas à Serenius Granianus, qui avait, dans l'intervalle, quitté le gouvernement de l'Asie, mais à Minucius Fundanus, son successeur. Suivant le témoignage de saint Justin et d'Eusèbe, qui nous en ont conservé le texte, elle était conçue en ces termes : « Ælius Adrianus Augustus à Minucius Fundanus, proconsul, salut. J'ai reçu la lettre que m'avait écrite le *clarissime* Serenius Granianus, votre prédécesseur. L'affaire m'a paru mériter une sérieuse attention. Les troubles suscités à propos des chrétiens ne doivent point se renouveler; il ne faut pas fournir aux délateurs une occasion de calomnies. Si les peuples de la province ont à formuler des accusations précises contre les chrétiens, et s'ils veulent les soutenir en personne devant votre tribunal, qu'ils recourent à cette

voie juridique ; mais qu'ils n'aient plus la prétention de l'emporter par des plaintes vagues et des clameurs tumultueuses. En droit, c'est à vous seul qu'il appartient de prendre connaissance de ces sortes d'accusations. Si l'on peut convaincre les chrétiens de quelque infraction aux lois, jugez le cas, et statuez selon la gravité du délit. Si, au contraire, l'accusation a été calomnieusement intentée, punissez le délateur comme le mérite son crime [1]. » Le rescrit d'Adrien fut envoyé aux autres gouverneurs, dans les diverses provinces de la Grèce et de l'Asie, et ralentit la fureur de la persécution, sans toutefois l'éteindre entièrement. D'une part, les passions populaires, de l'autre la haine des magistrats contre le nom chrétien, peut-être aussi l'affaiblissement progressif du respect et de l'obéissance envers l'autorité centrale, livrèrent encore un grand nombre de fidèles à l'arbitraire d'une multitude aveugle, ou à la sévérité de juges prévenus.

Les temples dits *Adrianées*. Leur véritable destination.

44. Un autre fait extrêmement important pour l'histoire ecclésiastique nous a été transmis par un auteur païen, Lampridius. Voici ses paroles : « Alexandre Sévère forma le dessein d'élever un temple au Christ, qu'il se proposait d'admettre au nombre des divinités de l'empire. Adrien avait, dit-on, eu la même pensée ; il avait même ordonné qu'on bâtît dans toutes les villes des temples sans images. Ces édifices, qui ne sont consacrés à aucune divinité particulière, portent encore le nom d'*Adrianées*. Le projet fut abandonné sur la réponse des oracles, déclarant que si l'on agissait ainsi, tout le peuple se ferait chrétien et abandonnerait les temples des autres dieux [2]. » On a longuement disserté sur ce texte de Lampridius [3]. Aujourd'hui son authen-

[1] Justin. citat. ab Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. IX.

[2] *Christo templum facere voluit* (*Alexander*) *eumque inter deos recipere. Quod et Adrianus cogitasse fertur; qui templa in omnibus civitatibus sine simulacris jusserat fieri, quæ hodie idcirco, quia non habent numina, dicuntur Adriani, quæ ille ad hoc parasse dicebatur. Sed prohibitus est ab iis qui, consulentes sacra, repererant omnes christianos futuros, si id optato evenisset, et templa reliqua deserenda.* (Lamprid., *Alexand. Sever.*, cap. XLIII.)

[3] Saumaise, Casaubon, Basnage, Pagi, en ont contesté l'authenticité ; Huet, Tillemont, Fabricius, l'ont admise. Mamachi se borne à exposer les raisons

ticité est reconnue. L'érection sous Adrien de temples sans images ni statues est confirmée par de nombreux témoignages, empruntés aux auteurs ecclésiastiques et profanes. Spartianus dit positivement que, dans son voyage en Asie, cet empereur consacra un grand nombre de temples qui portent son nom [1]. Saint Épiphane mentionne, dans la ville de Tibériade, un vaste édifice d'ancienne construction, qu'il appelle Ἀδριάνειον. Demeuré inachevé, les habitants avaient, dit-il, voulu le transformer en un établissement de bains publics, mais Constantin le remit à l'évêque, qui en fit une basilique [2]. Ailleurs saint Épiphane parle d'un autre Ἀδριάνειον, dans la ville d'Alexandrie, où l'on avait d'abord tenu un gymnase, et qui devint plus tard une basilique constantinienne. Il ajoute que cette église fut achetée par saint Athanase [3], et il est probable qu'elle est la même dont l'illustre patriarche fait mention plus d'une fois, sous le titre de basilique césarienne, Καισάρειον [4]. Il est donc incontestable qu'Adrien éleva, en Égypte, en Palestine et en Asie, des temples destinés à un culte différent de celui des païens. Mais, dans la pensée de l'empereur, ces édifices devaient-ils, comme Lampridius le fait entendre, être exclusivement réservés aux chrétiens? Nous ne le pensons pas. La préoccupation, moins religieuse que politique, d'Adrien, était, nous l'avons vu, de prévenir l'insurrection imminente des Juifs, dont il cherchait à calmer les esprits. Le soin avec lequel il s'était fait renseigner sur leurs coutumes et leurs lois, témoigne le désir d'entrer dans les préjugés de ce peuple, pour leur donner une satisfaction réelle. Or les Juifs regrettaient par-dessus tout le Temple détruit de Jérusalem. Adrien dut recueillir de leur bouche ce vœu unanime, en Égypte où ils habitaient en si grand nombre, en Palestine où ils pleuraient sur les ruines de leur patrie, dans toutes les cités de l'Asie, où leur population fixée depuis longtemps s'était multipliée [5]. L'empereur crut

pour et contre sans se prononcer. (Cf. Greppo, *Dissertat. sur les Laraires de l'empereur Alexandre Sévère*. Belley, 1834.)

[1] *Per Asiam iter faciens templa sui nominis consecravit.* (Spartian., *Adrian.*, 13.) — [2] S. Epiphan., *Hæres.*, XXX, cap. XII. — [3] Id., *ibid.*, LXIX, cap. II. — [4] S. Athanas., *Ad imp. Const. Apolog.*, 14. *Historia Arianismi ad Monach.*, 74.

[5] La tradition talmudique est conforme à l'interprétation que nous propo-

donc leur donner un témoignage particulier de bienveillance, en fondant pour eux des édifices exclusivement consacrés à leur culte. La singularité qui frappait le plus les païens, dans la religion juive, était l'absence de toute statue et de toute image. Lampridius note cette circonstance comme un trait caractéristique, et c'est précisément ce qui nous empêche de l'attribuer, avec lui, aux chrétiens, qui décoraient au contraire d'images saintes le lieu de leurs assemblées, et couvraient de peintures à fresque les parois des catacombes. La confusion des chrétiens avec les Juifs par les païens, subsista bien au delà du règne d'Adrien. On attribuait aux premiers les doctrines et les usages des seconds. C'est ainsi que, dans le dialogue de *Minucius Félix*, le païen demande pourquoi les « chrétiens n'ont ni autels, ni temples, ni simulacres connus [1]. » Cependant les chrétiens avaient tout cela, quoique la nécessité du secret les empêchât de révéler la signification de ces monuments sacrés à des infidèles. On a pu remarquer dans les citations de saint Épiphane, que les diverses *Adrianées* dont parle ce Père étaient toutes inachevées. Or, si ces édifices eussent été destinés aux chrétiens, quel motif eût empêché de les terminer? Au contraire, en admettant qu'ils fussent érigés pour servir au culte des Juifs, on comprend parfaitement que leur construction eût été brusquement interrompue par la révolte de ce peuple, dans les dernières années du règne d'Adrien. Il est évident d'ailleurs que, si ce prince eût été animé d'intentions aussi bienveillantes pour les chrétiens, le rescrit dont nous venons de rapporter le texte eût été plus explicite en leur faveur. Cependant, la lettre impériale se borne seulement à réprimer les manifestations populaires, dont les chrétiens étaient fréquemment

sons ici. Selon les rabbins, Adrien aurait d'abord montré pour les Juifs les dispositions les plus bienveillantes. Il leur aurait même accordé la permission de rebâtir le temple de Jérusalem; mais les représentations des ennemis des Juifs lui ayant fait changer d'avis, et ne voulant pas néanmoins révoquer sa promesse, il aurait indiqué pour le nouveau temple des dimensions inacceptables. (*Bereschit-rabba*, sect. 64. Jost., *Hist. des Israël.*, tom. III, pag. 229; Munck, *La Palestine*, pag. 605.)

[1] *Cur nullas aras habent, templa nulla, simulacra nulla.* (Minucius Felix, *Octavius*, x.)

les victimes. Elle maintient contre eux les accusations juridiques, qu'on leur intentait à propos de leur foi, et laisse subsister les mesures précédentes qui les déféraient aux tribunaux. C'est ainsi que nous verrons Adrien lui-même présider, comme juge, à l'interrogatoire et au martyre de Symphorosa, déférée à son tribunal par la population de Tibur. Telle est l'interprétation que nous donnons au texte de Lampridius, et que nous croyons rigoureusement vraie. A un autre point de vue, on constate, dans les règlements législatifs d'Adrien, une tendance assez prononcée vers des principes plus miséricordieux que ceux de ses prédécesseurs. C'est ainsi qu'il proscrivit les sacrifices humains, dans certaines contrées de l'empire, où ils subsistaient encore. Il ôta aux maîtres le droit de vie ou de mort sur leurs esclaves; il abrogea la loi jusque-là en vigueur, par laquelle on mettait à la torture tous les esclaves d'un maître assassiné. Il restreignit cette cruelle rigueur à ceux des esclaves qui auraient été témoins du meurtre, et qui n'auraient pas secouru la victime. Nous admettons volontiers que la société païenne subissait jusqu'à un certain point l'influence du christianisme, avec lequel elle se trouvait perpétuellement en contact. Ces heureuses modifications du code romain purent donc être insensiblement amenées par le progrès de la morale chrétienne dans les esprits. Mais elles ne nous paraissent point suffisantes pour établir la faveur extraordinaire dont Adrien, en s'en tenant au sens littéral du passage de Lampridius, aurait fait jouir les fidèles.

Lettre d'Adrien à son beau-frère Servianus.

45. Il nous reste un monument authentique de la profonde ignorance dans laquelle Adrien persévéra jusqu'à sa mort, vis-à-vis de la foi véritable des chrétiens. C'est la lettre écrite par ce prince au consul Servianus, son beau-frère. En voici la traduction intégrale : « Cette Égypte, que tu m'avais tant vantée, mon cher Servianus, je la sais maintenant par cœur. Légèreté, inconstance, mobilité d'idées tournant à tout vent, voilà ce peuple. Ici on est chrétien, tout en adorant Sérapis; les dévots à Sérapis se prétendent évêques du Christ. L'*archisynagogus* des Juifs, le Samaritain, le *prêtre* des chrétiens, tous sont également astrologues, aruspices, devins. Le patriarche juif lui-même, quand il vient en Égypte, d'une main

offre de l'encens à Sérapis, de l'autre au Christ, pour satisfaire tous les goûts. Tout cela forme une race capricieuse, vaine, insolente au suprême degré. D'ailleurs cité opulente, fastueuse, féconde. L'oisiveté y est inconnue. Les fabriques de verre, de parchemin, de toiles, occupent tous les bras. Chacun a son industrie, réelle ou apparente. Les culs-de-jatte, les manchots, les aveugles, tout travaille. Tous ces gens n'ont qu'un Dieu, qui n'en est pas un. Chrétiens, Juifs l'adorent, comme les autres races. Pourquoi faut-il que cette impiété déshonore une ville, digne par sa richesse et son étendue, d'être la capitale de l'Égypte ! Je n'ai point hésité cependant, j'ai accordé à Alexandrie toutes les concessions qu'on m'a demandées; j'ai rétabli tous les vieux priviléges, et, pour combler la mesure, j'en ai ajouté de nouveaux. Aussi m'ont-ils accablé de remerciements en face; ce qui ne les a point empêchés, dès que j'eus tourné les talons, de déchirer à belles dents mon fils Vérus. Tu auras sans doute appris déjà leurs jolis propos sur Antinoüs. Que m'importe ! Ils peuvent à leur aise se gorger des poulets qu'ils savent si bien faire éclore. Voilà tout le mal que je leur souhaite. Je t'envoie des calices de verre, ornés de peintures coloriées. Ils sont pour ma sœur et pour toi. C'est l'hiérophante de Sérapis qui m'en a fait hommage. Mets-les à la disposition de tes convives, aux jours solennels, et veille pourtant à ce que notre Africain ménage un peu leur service [1]. » Ce dernier trait s'adressait

[1] Voici le texte de cette Épître peu connue : *Adrianus Augustus Serviano consuli salutem. Ægyptum quam mihi laudabas, Serviane charissime, totam didici, levem pendulam, et ad omnia famæ momenta volitantem. Illic qui Serapin colunt, Christiani sunt; et devoti sunt Serapi, qui se Christi episcopos dicunt. Nemo illic archisynagogus Judæorum, nemo Samarites, nemo christianorum presbyter, non mathematicus, non aruspex, non aliptes. Ipse ille patriarcha Judæorum, cum Ægyptum venerit, ab aliis Serapidem adorare, ab aliis cogitur Christum. Genus hominum seditiosissimum, vanissimum, injuriosissimum: civitas opulenta, dives, fœcunda, in quâ nemo vivat otiosus. Alii vitrum conflant, ab aliis charta conficitur; alii liniphyones sunt; omnes certe cujuscumque artis et videntur, et habentur. Ne chiragrici quidem apud eos otiosi vivunt. Unus illis Deus nullus est. Hunc Christiani, hunc Judæi, hunc omnes venerantur et gentes; et utinam melius morata civitas digna sui profunditate, quæ pro sui magnitudine totius Ægypti teneat principatum. Huic ergo cuncta concessi, vetera privilegia reddidi, nova sic addidi ut præsenti gratias agerent. Denique, ut primum inde decessi et in filium meum Verum multa dixerunt, et de*

vraisemblablement à Martius Turbo, moins fort contre le vin que contre les rebelles de la Cyrénaïque et de la Mauritanie. Antinoüs venait de mourir, prématurément enlevé à la tendresse d'Adrien, qui lui faisait élever partout des autels, tout en se consolant de ce cruel chagrin, avec Commodus Vérus, dont il payait les infâmes complaisances, en l'associant à l'empire. Toutes les turpitudes se trouvent ainsi ramassées, dans ce curieux échantillon de style épistolaire, qui rend exactement la mesure philosophique et religieuse d'Adrien. Les apologies de Quadrat et d'Aristide ne lui avaient pas donné de notions plus sérieuses sur le caractère et la doctrine des chrétiens. Il les confondait avec la tourbe d'imposteurs, astrologues, devins et charlatans, qui pullulaient dans la capitale de l'Égypte. Les gnostiques d'Alexandrie, avec leurs talismans, leurs opérations de magie, leurs *abraxas,* lui semblaient les représentants du christianisme véritable. On sait que les disciples de Basilide et de Valentin ne se faisaient aucun scrupule de sacrifier aux idoles, et d'assister aux spectacles infâmes des païens. L'empereur ne distingue rien, au milieu de cette variété de sectes et de cultes. Son regard superficiel se perd dans cette mêlée. Adrien a retenu quelques noms; il sait que les chrétiens ont des évêques et des *presbyteri*, les Juifs un *archisynagogus*, et il suppose que chrétiens et Juifs ne font nulle difficulté d'adorer Sérapis. Les événements ne devaient pas tarder à le détromper.

### § III. Ælia Capitolina.

**Akiba. Premier essai du Talmud.**

46. Le personnage désigné par Adrien sous le titre de *patriarche* des Juifs, dénomination récemment introduite dans le vocabulaire hiérarchique des Hébreux, était alors donné à certains inspecteurs que le grand Sanhédrin envoyait visiter les synagogues. Depuis la ruine de Jérusalem, l'assemblée des docteurs et des prêtres d'Israël s'était fixée à Tibériade, où elle travaillait à diriger, vers un but

*Antinoo quæ dixerunt comperiisse te credo. Nihil illis opto nisi ut suis pullis alantur quos quemadmodum fœcundant pudet dicere. Calices tibi allassontes versicolores transmisi, quos mihi sacerdos templi obtulit, tibi et sorori meæ specialiter dedicatos; quos tu velim festis diebus conviviis adhibeas. Caveas tamen ne his Africanus noster indulgenter utatur.* (Vopiscus, *Saturninus*, cap. VIII.)

commun, le rétablissement de la monarchie de David, toutes les aspirations et tous les efforts des Juifs dispersés. Un rabbi fameux, Akiba, le compilateur du *Talmud*, était alors l'âme du Sanhédrin, qu'il présida pendant quarante ans. Les espérances d'Israël s'étaient personnifiées en lui. Il entretenait une correspondance chiffrée avec ses compatriotes de la Cyrénaïque, de l'Égypte, de Chypre, de la Mésopotamie. Le patriarche juif, que l'empereur Adrien prenait complaisamment pour un dévot à Sérapis, et au besoin pour un adorateur du Christ, n'était qu'un émissaire d'Akiba, chargé de souffler le feu de la révolte et d'attiser la haine de Rome dans le cœur des Juifs d'Alexandrie. Pour comprendre le crédit dont jouissait Akiba, parmi ses coreligionnaires, il suffit de jeter un coup-d'œil sur la légende talmudique qui lui fut consacrée. On faisait remonter sa lignée paternelle jusqu'à Sisara, ce généralissime des armées du roi d'Azor, tué de la main de Jahel, dans la tente d'Haber le Cinéen. Un sang mêlé coulait donc dans les veines d'Akiba; mais sa famille, depuis longtemps incorporée à la race hébraïque, s'était constamment distinguée par son zèle pour la loi et par un patriotisme éclatant. La jeunesse du Rabbi s'écoula, comme celle de David, dans les soins de la vie pastorale. Le futur docteur gardait les troupeaux de Calba-Scheboua, riche habitant de Jérusalem (17-40 de l'ère chrétienne). Ce fut la fille de son maître qui lui révéla la première la vocation où il devait s'illustrer. « Va, lui dit-elle un jour, étudier parmi les docteurs. Tu deviendras célèbre, tu auras toi-même des disciples, alors je t'épouserai. » Avant de s'éloigner, Akiba voulut procéder à la cérémonie des fiançailles, qui eut lieu, sans que le père de la jeune fille en fût informé. Quittant alors sa houlette pastorale, le descendant de Sisara fréquenta les écoles des maîtres les plus renommés. Cependant la fiancée refusa les riches partis qui se disputaient sa main. Calba-Scheboua, ne sachant à quoi attribuer l'obstination de sa fille, la pressa tant qu'il finit par lui arracher son secret. Cette révélation inattendue le jeta dans la fureur et le désespoir. Il chassa la jeune fille de la maison paternelle. Déchue de sa splendeur, la fiancée d'Akiba endossa les livrées de l'indigence, et se

retira chez une vieille femme, qui passait les nuits à l'injurier sans merci. Douze années s'écoulèrent. Akiba, suivi de douze mille disciples, se présenta à la porte de la cabane où demeurait sa fiancée. Avant d'ouvrir, il prêta l'oreille au dialogue qui s'échangeait à l'intérieur. « Maudite folle ! disait la vieille, combien de temps attendras-tu ce prétendu fiancé, qui ne vient jamais. — Si Akiba mon époux comprenait ma pensée, répondit la fille de Scheboua, il resterait encore douze autres années à fréquenter les écoles. — Akiba se le tint pour dit; il rebroussa chemin, et douze ans plus tard il revint, suivi de vingt-quatre mille disciples. Cette fois la fille de Scheboua vint à sa rencontre. Mais les disciples du Rabbi, voyant cette femme couverte de haillons, voulaient lui barrer le passage. — Que faites-vous, dit Akiba, c'est à elle que nous devons toute notre science. — La fille de Scheboua se prosterna aux genoux du Docteur, et, à partir de ce jour, elle devint la plus fortunée des femmes en Israël. La réputation d'Akiba s'accrut, au point qu'on le surnommait le nouveau Moïse. Il fixa le texte de la *Mischna,* seconde loi, et l'enrichit d'un commentaire, ou *Gemara*, qui se développa successivement, pour former deux siècles plus tard la compilation connue sous le nom de *Talmud* de Jérusalem[1], d'où l'érudition moderne, parmi des fables puériles et de ridicules légendes, a dégagé une foule de renseignements précieux pour l'intelligence des mœurs et du cérémonial hébraïques.

Bar-Cocebas. 47. A l'époque de la ruine de Jérusalem par Titus, Akiba fut

[1] Il ne faut pas confondre l'œuvre d'Akiba avec le second Talmud, dit de Babylone, qui ne fut composé qu'environ deux cents ans après le premier, vers la fin du v[e] siècle de notre ère. Ce dernier est l'œuvre de plusieurs rabbins qui, après la dispersion des Juifs sous Adrien, se retirèrent dans la Babylonie et y établirent des écoles qui durèrent quelques siècles, probablement jusqu'aux incursions et aux conquêtes musulmanes. C'est celui dont aujourd'hui les Juifs font le plus de cas; ils l'étudient avec un respect religieux qui égale celui qu'ils professent pour les *Livres saints*. Toutes les fois qu'ils parlent du *Talmud*, de la *Mischna* ou de la *Gémara*, ils entendent la compilation babylonienne, en douze volumes in-folio. Le *Talmud* de Jérusalem n'a qu'un volume également in-folio. (Cf. *Cours complet d'Hist. ecclés.*, tom. X, col. 1310.)

Insurrection générale des Juifs.

assez heureux pour échapper aux massacres et à la captivité qui frappèrent tant de milliers de ses compatriotes. Lors de l'avénement d'Adrien à l'empire, Akiba était centenaire, mais par un nouveau trait de ressemblance avec Moïse, les années semblaient respecter son génie. Réparer les désastres de Jérusalem et faire retomber sur Rome les malheurs de Sion, telle était sa préoccupation constante. Il tenait dans sa main tous les fils de l'insurrection. Par ses ordres, de nombreuses bandes s'étaient retranchées en armes dans les montagnes de la Palestine, d'après un plan stratégique qui permettait déjà d'apercevoir le mouvement d'ensemble que le Rabbi voulait préparer. Les positions militaires occupées par ces groupes isolés, étaient reliées entre elles au moyen de communications souterraines, établies dans de vastes proportions, et pouvant servir de retraites et d'issues aux rebelles, en cas de surprise ou de défaite. Cependant Akiba ne pouvait lui-même conduire ses guerriers au combat. Il lui fallait un chef militaire. Il l'improvisa dans la personne d'un aventurier, dont le nom véritable est demeuré inconnu, mais qu'il présenta aux insurgés sous le titre de *Bar-Cocab* ou *Bar-Cocébas*, *Fils de l'Étoile*. Ce héros devait réaliser l'antique prophétie de Balaam : « Une étoile se lèvera du sein de Jacob; un sceptre se dressera du milieu d'Israël, pour frapper les chefs de Moab. » Akiba consigna l'avénement du pseudo-Messie dans le *Talmud*, et fit accepter Bar-Cocébas, comme le Sauveur promis aux patriarches, prédit par les prophètes, et attendu depuis tant de siècles par les enfants d'Abraham. Cette apparition d'un sauveur armé, qui allait prendre en main l'épée de David, renverser la domination étrangère, refouler en Occident les aigles romaines et venger deux siècles d'oppression et d'outrages, enthousiasma les Juifs. La guerre sainte fut déclarée. Adrien venait de quitter l'Égypte et la Syrie, pour retourner en Grèce. La plupart des légions l'avaient suivi, comme escorte d'honneur, en sorte que les garnisons de la Palestine se trouvaient diminuées de plus de moitié. Bar-Cocébas profita habilement des circonstances. A la tête de troupes fanatisées par les prédications d'Akiba, il vint planter son étendard victorieux sur les ruines de Jérusalem, s'empara de cin-

quante places fortes, et reçut la soumission des bourgades et des villages de l'ancienne Judée. Le vieil Akiba, comme autrefois Samuel, versa l'onction sainte sur la tête du triomphateur. Bar-Cocébas prit le titre de roi des Juifs et se proclama l'héritier et le rejeton de David. Il fit frapper à son nom la monnaie nationale, mais le temps lui manqua pour faire un coin nouveau. Il dut se contenter de reprendre celui qui avait servi jadis sous les Machabées, en y ajoutant le titre de *Fils de l'Etoile*. Deux cent mille hommes étaient prêts à vaincre ou à mourir pour le nouveau roi. Bar-Cocébas aurait voulu que les chrétiens vinssent grossir, par leur adjonction, cette formidable armée, et prendre part à l'insurrection contre Rome. Il se vengea de leur refus en les faisant expirer dans les plus cruelles tortures [1]. C'est à cette époque que se rattache le martyre de saint Jude, évêque de Jérusalem, dont le nom se trouve inscrit le quinzième dans les diptyques de cette Église [2]. Un trait caractéristique, raconté par le Talmud, peut d'ailleurs nous donner l'idée de l'exaltation sauvage des insurgés. On prétend que Bar-Cocébas exigeait de chacun de ses guerriers, avant de l'admettre dans les rangs, qu'il se coupât lui-même et sans pâlir, un doigt de la main.

**Défaite du gouverneur romain Tinnius-Rufus. Campagnes de Julius Severus contre Bar-Cocébas.**

48. Adrien, qui riait de tout, commença d'abord par accueillir avec ses sarcasmes habituels la nouvelle de l'insurrection juive. Il se contenta d'écrire au gouverneur de Judée Tinnius Rufus, pour lui donner l'ordre d'éteindre cette ridicule tentative dans le sang de ses auteurs. Le gouverneur rassembla le peu de soldats romains demeurés sous ses ordres, tomba avec eux sur quelques villes non fortifiées, passa les enfants et les femmes au fil de l'épée, brûla les habitations et confisqua les terres. Ces exploits furent bientôt arrêtés par l'armée de Bar-Cocébas, qui infligea au proconsul romain une honteuse défaite. Tinnius Rufus essaya vainement de reprendre l'avantage; trois nouveaux échecs, qui anéantirent sa faible armée, vinrent apprendre à Adrien que la révolte de Palestine

[1] Dio Cassius, *In Adrian.*, § 13. — [2] *Martyrol. Hieronymian.*, 1a maii; Usuard, 4 maii; Bollandist., *Act. Sanct.*, tom. III, maii; *Tractat. prælimin.*, pag. 9, n. 34; Lequien, *Oriens christian.*, tom. III, pag. 143.

était une affaire sérieuse. Le *Fils de l'Étoile* avait étendu ses relations en Arménie, dans l'Adiabène, en Perse, cherchant partout des ennemis à l'empire; s'associant, parmi les peuplades voisines, une multitude avide de pillage, qui venait grossir le nombre de ses troupes; liant des intrigues avec ses coreligionnaires sur tous les points du monde. L'insurrection mettait en mouvement tout l'univers. Adrien, épouvanté, fit appel au vainqueur de la Grande-Bretagne, Julius Severus, réputé le plus grand général de son temps, et le fit passer en Judée avec ses meilleures troupes. Il était temps. Tinnius Rufus, quatre fois vaincu, n'ayant plus à sa disposition qu'un petit nombre de soldats démoralisés, était sur le point de tomber au pouvoir des rebelles. Le nouveau généralissime s'inspira de la tactique prudente suivie autrefois par Vespasien, dans une circonstance analogue. Évitant avec soin les batailles rangées, où les Juifs auraient pu déployer toutes leurs forces, décuplées par l'énergie du patriotisme, il manœuvra de telle sorte que ses troupes, espacées dans un cercle concentrique qui devait se resserrer graduellement, n'eurent jamais que des engagements partiels. A mesure qu'une place était prise, on passait tous les habitants au fil de l'épée, on brûlait les maisons, on dévastait le territoire. Le désert se faisait ainsi autour des insurgés. La guerre dura plus longtemps; mais elle entraîna moins de dangers, et son résultat fut définitif. Jérusalem, ou plutôt les ruines de cette capitale juive que Bar-Cocébas n'avait pas eu le temps de relever, ne tardèrent pas à être occupées par les Romains. Leur muraille mobile se resserrait autour des insurgés, qui se virent successivement enlever cinquante places fortes, et plus de neuf cents villages livrés aux flammes par Julius Severus [1].

Siége et prise de Bétherra

49. Le *Fils de l'Étoile* s'enferma avec toute son armée dans la forteresse de Bétherra [2]. La position géographique de cette ville, qui allait devenir un centre de résistance aussi important que l'avait été Jérusalem sous Vespasien et Titus, n'a pu encore être déterminée par la science moderne. Eusèbe la place à une distance assez

[1] Dio Cassius, loc. citat. — [2] Le Talmud donne à cette ville le nom de *Bether* ou *Bitter*.

rapprochée de Jérusalem[1]; le Talmud d'Akiba affirme qu'elle était à quarante milles (douze lieues) de la mer[2]; un passage de la *Mischna* semble indiquer qu'elle se trouvait hors des limites de la Judée, et peut-être dans le midi, non loin de Thecué[3]; enfin quelques auteurs l'identifient avec Bethsour, près d'Hébron, où l'on trouve encore aujourd'hui un village arabe du nom de Béthour[4]. Quoi qu'il en soit, les traditions rabbiniques s'accordent à relever l'importance de ce dernier poste militaire, occupé par les Juifs en armes sur le sol de la patrie. On en jugera par l'hyperbole suivante : « On comptait dans Bitter, dit le Talmud, quarante colléges, dont chacun avait quarante maîtres, et chaque maître quatre cents disciples[5]. » Le total de cette modeste énumération donnerait le chiffre formidable de six cent quarante mille écoliers. On ne se plaindra pas que l'éducation fût négligée à Bitter. Ce qui est certain, c'est que Bar-Cocébas y groupa autour de lui les forces vives de la nation. Tous les membres du Sanhédrin y étaient réunis, sous la direction d'Akiba, leur patriarche. La peine de mort fut décrétée contre quiconque parlerait de se rendre. La première victime de cette mesure extrême fut le pieux rabbi Éliézer de Modéin. Il passait les jours et les nuits à prier pour le succès du roi, dit encore le Talmud. Mais un délateur l'accusa d'entretenir une correspondance secrète avec les ennemis. Bar-Cocébas lui fit trancher la tête. Bitter avait été investie par toute l'armée romaine. Les horreurs du siége de Jérusalem se renouvelèrent, dans cette citadelle maintenant inconnue. S'il faut en croire les traditions juives, Bitter résista trois ans et demi aux efforts des légions. L'empereur Adrien serait venu, en personne, ranimer le courage de ses soldats et l'ardeur de leurs chefs. Les assiégés souffrirent héroïquement les tortures de la faim et de la soif, car le pain et l'eau manquaient également. La terreur inspirée par le *Fils de l'Etoile* maintenait dans

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, 6. — [2] *Thaanith.*, cap. IV. — [3] *Mischna*, 1ª pars. *Hallah*, cap. IV, § 10. — [4] Munch, *Palestine*, pag. 606.

[5] *Quadraginta gymnasia fuere in urbe Bitter, quorum quodque erat pedagogis quadraginta, nec pauciores quam quadragintos quisque habebat discipulos.* (*Talmud. Guittin.*, fol. 57 ; *Mischna, De Uxore suspect.*, c. VIII, § 1, not. 12.)

le cœur de cette population décimée par la famine et la peste, une ardeur et un fanatisme qui triomphaient de la mort elle-même. Au temps de saint Jérôme, on disait encore, dans toute la Palestine, que « la bouche de Bar-Cocébas vomissait des flammes [1], » soit que l'imposteur juif usât réellement d'un procédé connu de tous les charlatans pour en imposer à la crédulité vulgaire, comme saint Jérôme paraît le croire, soit qu'avec M. Salvador, on prenne cette expression pour une allégorie orientale, représentant la puissance du dernier héros de la nationalité juive, pour échauffer l'âme de ses partisans, et allumer l'incendie qui, selon la parole de Dion Cassius, avait menacé l'empire d'une conflagration universelle. Akiba secondait de sa parole et de son exemple les efforts désespérés du roi de son élection. Enfin, l'an 136, le jour anniversaire de la prise de Jérusalem par Titus, dans un dernier assaut donné simultanément par toutes les légions romaines, les remparts de la citadelle furent escaladés et Bitter fut prise. D'après les traditions des vaincus, le massacre fut horrible. On compta les cadavres par millions, le sang versé par le glaive des soldats aurait formé deux torrents qui se précipitaient de la montagne, entraînant des rochers sur son passage et roulant jusqu'à la mer. Sous une seule pierre, on aurait recueilli les crânes de trois cents enfants. Avec les ossements des victimes, Adrien aurait construit le mur d'un domaine de six lieues de long et autant de large. Tout en faisant la part de l'exagération habituelle chez les rabbins, l'histoire doit constater ici que les chiffres fournis par Dion Cassius sont réellement formidables. « Dans tout le cours de la guerre, dit-il, cinq cent quatre-vingt mille Juifs furent tués les armes à la

[1] *Ut ille Bar Chochabas, auctor seditionis judaïcæ, stipulam in ore succensam anhelitu ventilabat, ut flammas evomere putaretur.* (S. Hieronym., *Apolog. adversus libros Rufini*, lib. III, 31 ; *Patrol. lat.*, XXIII, col. 480.)

[2] *Hos Romani primo nihili faciebant, sed postquam totam Judæam commotam esse, Judæosque omnes ubique gentium tumultuari et conventus facere intellexerunt, ac multa damna occulte aperteque Romanis inferre, cum iisque complures alias gentes lucri cupiditate conjungi, ac fere ob eam causam omnem orbem terrarum commoveri, Adrianus optimos quosque duces adversum eos mittit.* (Dio Cassius, *In Adrianum.* Cf. Salvador, *Dominat. rom. en Judée,* tom. XI, p. 581.)

main. Le nombre de ceux qui périrent par la famine, la peste et l'incendie, est incalculable. Presque toute la Judée fut transformée en un désert. Du côté des Romains, les pertes furent tellement énormes qu'Adrien, en écrivant au sénat pour l'informer de sa victoire, n'osa point commencer sa lettre par la formule ordinaire: « Si vous et vos enfants vous prospérez, c'est bien; il en est de même de l'empereur et de l'armée [1]. »

Mort de Bar-Cocébas et d'Akiba.

50. Le *Fils de l'Etoile*, plus heureux que n'avaient été Simon Gioras et Jean de Giscala, tomba, frappé d'un coup mortel, au moment où les Romains victorieux entraient dans la forteresse. Le soldat qui l'avait tué, lui trancha la tête et porta ce trophée sanglant à l'empereur. Adrien, disent les traditions talmudiques, se fit montrer le cadavre du *Fils de l'Étoile*. Au moment où il le considérait, un serpent enlaçait de ses replis le corps du dernier roi juif. « Jamais une puissance humaine n'aurait triomphé de ce héros, dit l'empereur. Il a fallu que les dieux vinssent à notre secours. » Akiba fut fait prisonnier, avec neuf autres docteurs qui formaient le comité de défense nationale. Le Talmud a conservé leurs noms. C'étaient Ismaël, fils d'Élisab; Siméon III, fils de Gamaliel II; Lakida; Ananias, fils de Téradion; Éléasar, fils de Samua; Juda, fils de Damas; Isbab le Scribe; Hanima, fils d'Akinaï; Jude, fils de Babas. On donna l'ordre de les livrer immédiatement au supplice: Akiba fut réservé à mourir le dernier. On le déchirait avec des ongles de fer, pendant que ses compagnons mouraient sous ses yeux. Durant cette double et longue torture, le rabbi ne cessa de répéter la fameuse profession de foi hébraïque : « Écoute, Israël, Jéhovah est ton Dieu; Jéhovah est un. » Quand la hache du licteur le frappa du coup mortel, il redisait encore cette expression biblique, qui résumait toute sa croyance et toute sa vie. Les

[1] *Cæsa sunt in excursionibus prœliisque hominum quingenta octoginta millia : eorum autem qui fame, morbo, et igni interierunt, infinita fuit multitudo, ita ut omnis pene Judæa deserta relicta fuerit. Periere quoque ex Romanis complures in eo bello. Quamobrem Hadrianus quum scriberet ad senatum, non est usus illo exordio, quo uti imperatores consueverunt :* SI VOS LIBERIQVE VESTRI VALETIS, BENE EST : EGO QVIDEM ET EXERCITVS VALEMVS. (Dio Cassius, loc. cit.)

Juifs n'ont rien appris, ni rien oublié. Depuis Akiba, ils persistent toujours à regarder le dogme chrétien de la Trinité, et celui de l'Incarnation du Fils de Dieu, comme des croyances idolâtriques. Pour eux, comme pour Akiba, le seul Christ possible serait un guerrier victorieux, qui rétablirait la monarchie de Jérusalem et le sacrifice mosaïque, sur l'autel de Sion. Nous avons déjà dit que cette espérance devient de plus en plus irréalisable, à mesure que les siècles s'écoulent. On pourrait, avec de l'or, reconstituer en Judée un royaume aussi étendu que celui de David; peut-être réussirait-on à reconstruire un temple sur l'emplacement de la mosquée actuelle du *Haram el Schérif;* mais tout l'or du monde et toute l'influence d'Israël seraient impuissants à ressusciter la pratique des sacrifices quotidiens, l'exercice de cette boucherie sacrée, où les vœux des mortels s'élevaient au pied du trône de Jéhovah, parmi la fumée des chairs rôties, la vapeur du sang et les nuages aromatiques de l'encens et de la myrrhe. Adrien acheva de détruire les restes de Jérusalem, épargnés par Titus. Il fit abattre les trois tours hérodiennes Hippicos, Mariamne et Phasaël, réservées jusque-là pour abriter la garnison romaine, chargée de veiller sur les ruines de Sion. Il fit passer la charrue et semer du sel sur les fondements renversés. Cette destruction définitive serait encore réparable; on peut remuer des pierres et reconstruire des monuments. Mais nous défions le judaïsme de faire reprendre goût à l'immolation sanglante qui est le pivot du culte de Moïse. Plus le temps viendra, plus ce carnage sacré sera impossible. Pourquoi donc le judaïsme s'obstinerait-il encore à attendre une restauration qui ne se fera jamais?

Dispersion du peuple juif en Occident. Profanation des lieux saints. Dévastation du sol de l'antique Jérusalem. Ælia-Capitolina.

51. Adrien fit exposer comme esclaves tous les prisonniers juifs, sur les marchés de Térébinthe et de Gaza. Le nombre des captifs était tel qu'on refusa de les acheter. L'empereur en fit diriger des quantités considérables en Espagne, sa patrie; le reste fut traîné en Égypte et livré gratuitement aux indigènes, qui s'en servirent comme de bêtes de somme. L'Occident tout entier fut inondé de cette marchandise humaine, à laquelle son abondance enlevait toute valeur. Le désastre des Juifs, sous Adrien, surpassa ceux

que Nabuchodonosor et Titus avaient fait subir à leurs pères. L'empereur avait résolu d'effacer jusqu'au dernier vestige de l'antique Jérusalem. Il crut n'y pouvoir mieux réussir qu'en fondant sur les ruines mêmes une cité païenne, à laquelle il donna son propre surnom, allié à une épithète consacrée à Jupiter. La ville nouvelle s'appela donc *Ælia Capitolina*. Son enceinte fut tracée de telle sorte qu'elle laissait au dehors des remparts toute l'esplanade du mont Sion, la porte de l'Angle et le côté septentrional, qui s'étendait jadis de la porte Sterquiline à celle d'Éphraïm. La montagne du Calvaire et le sépulcre du Sauveur, qui ne faisaient point partie de la ville ancienne, furent compris dans la circonscription du nouveau tracé. Une idole de Jupiter fut érigée sur l'emplacement du Saint-Sépulcre. Une statue de Vénus se dressa au lieu où Pilate avait fait élever la croix de Jésus-Christ. Adrien voulait profaner tous les lieux consacrés par les souvenirs de la rédemption; il ne s'apercevait pas que cette profanation même devait, pour l'avenir, en déterminer plus sûrement la véritable situation. Un bois, destiné au culte d'Adonis, fut planté à Bethléem, autour de la crèche où Jésus était né. Par un raffinement de précaution sacrilége, l'empereur fit employer les matériaux provenant de la démolition du Temple de Jérusalem, à bâtir l'amphithéâtre d'*Ælia Capitolina*. Quand il eut achevé cette ville improvisée, il fit placer, sur la porte principale, un pourceau de marbre, l'animal le plus immonde aux yeux des Juifs. Une colonie de Syriens et d'Égyptiens fut mise en possession de la cité nouvelle. L'entrée en fut interdite aux Hébreux; on dut même leur défendre de s'arrêter, pour la regarder de loin, tant était persévérant et opiniâtre leur amour pour Sion! Ils furent réduits à acheter, à prix d'or, la permission d'aller, un jour dans l'année, baigner de leurs larmes les lieux où la religion de leurs pères avait fleuri autrefois avec tant de gloire. Saint Jérôme, qui fut témoin, de son temps encore, de cette lugubre cérémonie, disait : « Après avoir acheté le sang du Sauveur, les Juifs sont obligés aujourd'hui d'acheter leurs propres larmes. On rançonne jusqu'à leurs pleurs! Quel triste et lamentable spectacle, de voir, à l'anniversaire de la ruine de Jérusalem, accourir, dans un appa-

reil lugubre, une multitude désolée, tout un peuple, hommes, femmes, enfants, vieillards, en haillons, et portant, sur leurs corps exténués par la faim et l'indigence, la marque du courroux du Seigneur! Des larmes coulent le long de leurs joues; leurs bras livides s'étendent pour implorer la miséricorde divine; ils laissent tomber leurs cheveux épars et se meurtrissent la tête sur la pierre nue de quelque assise salomonienne. Cependant un soldat romain se présente au nom du fisc; il tarife les lamentations et se fait payer un large tribut, si l'on veut plus longtemps prier et pleurer [1]! » Cette catastrophe tourna néanmoins à l'avantage de l'Église chrétienne de Jérusalem. Jusque-là elle avait été gouvernée par des évêques convertis du judaïsme, et précédemment soumis à la loi mosaïque de la circoncision. Le séjour d'*Ælia Capitolina* n'étant plus permis qu'aux païens ou gentils, l'Église de la cité nouvelle se recruta parmi les conquêtes qu'elle faisait dans leur sein. D'ailleurs, en achevant la dispersion du peuple déicide, cette dernière tempête donna une nouvelle force et un nouvel éclat aux preuves de la religion chrétienne, qui, d'après les prophéties, devait succéder au judaïsme et s'élever sur ses ruines. Le premier des évêques de Jérusalem, choisi en dehors de la circoncision, fut saint Marc, dont le nom est inscrit au Martyrologe romain, sous le titre de martyr, le 22 octobre [2].

**Analyse du Talmud de Jérusalem.**

52. Loin d'ouvrir les yeux en présence d'une vengeance divine si manifeste, les docteurs juifs s'appliquèrent plus que jamais à s'aveugler eux-mêmes, et à maintenir dans l'erreur leurs malheureux compatriotes. Sous le titre de princes de la captivité, les rabbins reconstituèrent des colléges dans plusieurs villes de la Galilée, notamment à Séphoris et à Tibériade. Les premiers linéaments du Talmud, tracés par Akiba, furent augmentés de toutes les traditions flottant à l'état de souvenirs, dans les écoles pharisaïques. L'esprit qui se révèle, à chaque pas, dans cette énorme compilation, est celui d'une haine fanatique contre le nom et la doc-

[1] S. Hieronym., *In Sophon. Comment.*, cap. II.
[2] Le Quien., *Oriens. christian.*, tom. III, pag. 146; *Martyr. rom.*, 22 octobr.

trine de Jésus-Christ. Nous reproduisons ici l'analyse du *Talmud* de Jérusalem. Il se compose, ainsi que nous l'avons dit plus haut, de deux grandes parties : La *Mischna,* « seconde loi [1], » ou le texte proprement dit; et la *Gemara*, sorte de commentaire perpétuel, consistant en annotations qui se rattachent à chaque mot du texte. La *Mischna* renferme six grandes divisions, ou titres principaux, appelés *Sedarim* (ordres). 1° *Seder Zeraïm,* « Ordre des Semences, » renfermant les prescriptions légales et rituelles à l'égard de tout ce qu'on sème, ou plante. On y traite des semences exotiques et indigènes; des dîmes; des prémices; de l'année sabbatique et jubilaire. En tête de cette première partie, se trouve un traité sur les prières de chaque jour et celles qu'on doit prononcer en différentes circonstances déterminées. 2° *Seder Moëd,* « Ordre des Fêtes, » traitant du sabbat; des Néoménies; des anniversaires solennels; de la célébration de la Pâque, de la Pentecôte, des Encénies, des Tabernacles; de l'observance des jeûnes; du deuil public; des expiations, etc. 3° *Seder Naschim*, « Ordre des Femmes, » comprenant les règles et cérémonies des fiançailles et du mariage; les formalités légales du divorce, du lévirat; et tout ce qui concerne les droits et les devoirs réciproques des époux. Les vœux en général, et celui du nazaréat en particulier, ont été compris dans cette troisième division, à laquelle ils se rattachent d'ailleurs par des prescriptions spéciales. 4° *Seder Nezikin*, « Ordre des Dommages, » traitant des indemnités dues pour les préjudices faits à autrui, et en général de tout ce qui a rapport au droit civil, au droit pénal, et à la procédure devant l'une et l'autre juridiction. Cette partie offre, sur différents points, une grande analogie avec le droit romain, que les Juifs étaient alors obligés de subir. Ils commençaient, dès cette époque, l'apprentissage de la servitude qui les a fait se plier depuis aux mœurs et aux lois de tant de civilisations

[1] La *Mischna* du Talmud de Jérusalem jouit d'une certaine célébrité dans le monde romain, aux IVe et Ve siècles. Les *Novelles* de Justinien la désignent sous le nom de δευτέρωσις « seconde loi. » (Cf. Justinian., *Novell.*, 146, I.) Saint Augustin lui donne le même nom. (Cf. S. Augustin., *Contra adversarium legis et Prophetarum*, lib. II, cap. II; *Patrol. lat.*, tom. XLII, col. 637.)

diverses. Toutefois, comme préservatif, et par une sorte de protestation anodine, on a joint à cet amalgame de la législation hébraïque avec le droit césarien, un traité de morale pratique, renfermant les sentences des Pères de la synagogue. 5° *Seder Kodaschim*, « Ordre des choses saintes, » comprenant, outre les prescriptions relatives aux aliments, les lois, règlements et cérémonial des immolations, sacrifices, holocaustes, oblations, et en général tout l'ensemble du culte juif, tel qu'on le pratiquait à Jérusalem. Une description détaillée du Temple et de toutes ses dépendances, se trouve là. C'est en quelque sorte l'inventaire du trésor sacré, dressé par les vaincus, et légué aux générations à venir, dans l'espoir qu'elles rétabliront un jour, sur le même plan, et avec la même magnificence, la nouvelle Sion. 6° *Seder Tohoroth*, « Ordre des Purifications, » traitant des impuretés légales; des objets dont le voisinage, le toucher et l'usage rendent impur; des ablutions pour les personnes et les choses. — Chacun des *Sedarim*, ou « ordres, » de la Mischna, est subdivisé en différents traités, et chaque traité en chapitres. « Ce code, dit M. Munk, fut successivement annoté, discuté, et amplifié par les écoles de Palestine et de Babylone, et dans chacune des deux académies, on fit plus tard un recueil de ces annotations. Ces recueils, beaucoup plus volumineux que la Mischna, qui leur sert de texte, reçurent le nom de *Gemara* « Complément. » La *Mischna* et la *Gemara* ensemble, forment le *Talmud*, « Doctrine. » Il y a par conséquent deux Talmuds, l'un, émané des écoles de Palestine et appelé le *Talmud de Jérusalem*, commencé par Akiba et continué par le célèbre rabbi Juda, surnommé le Saint, de l'académie de Tibériade; l'autre, appelé le *Talmud de Babylone*, rédigé, au cinquième siècle, par Asché, célèbre docteur de l'académie de Sora, et par Rabbina, son disciple, fut complété, l'an 500, par Rabbi José. La *Gemara* de Babylone, plus détaillée et plus claire que celle de Palestine, est aussi celle dont l'autorité a prévalu, parmi les Juifs modernes [1]. »

[1] Munk, *Palestine*, pag. 608. La *Mischna* a été publiée, avec une version latine du texte et des commentaires de Maimonide et de Bartinora, et accom-



### § IV. Symphorosa.

**Réveil de la persécution contre les chrétiens. Le palais d'Adrien à Tibur. Cruautés de ce prince.**

53. L'insurrection de Bar-Cocébas avait réveillé, dans toutes les provinces de l'empire, la haine du nom juif. Par contre-coup, les chrétiens qui passaient pour une secte du mosaïsme, se virent de nouveau en butte à la plus cruelle persécution. Adrien montrait autant d'hostilité pour les disciples du Christ que pour les enfants de Jacob. Les sacriléges profanations des Lieux Saints, accomplies par ses ordres, en sont la preuve. Sur la fin de sa vie, ce prince était devenu défiant et atrabilaire. L'impuissance de l'âge ne lui fit rien changer à ses habitudes de débauches. Seulement il y cherchait l'obscurité et le silence. De même que Tibère se cachait dans sa retraite de Caprée, Adrien voulut abriter sa vieillesse ignominieuse dans quelque solitude. Il fit alors construire, au pied de la colline de Tibur [1], sur les bords verdoyants de l'Anio [2], à seize milles de Rome, cette fameuse villa dont les ruines attestent encore la magnificence. Il avait la prétention de reproduire, dans ce palais, les spécimens des plus beaux monuments de la Grèce et de l'Égypte, encadrés dans un paysage factice, qui rappelât exactement, sur cette terre étrangère, leur situation réelle. L'empereur surveillait les travaux en personne, contrôlant chaque détail, à l'aide des souvenirs recueillis dans ses longs voyages, et déployant, pour l'ensemble de l'œuvre, un faste et une opulence souveraine. Ces distractions ne réussissaient point à dissiper la noire mélancolie dont il paraissait atteint. La mort subite de Commodus Verus, son fils adoptif et son successeur désigné, vint encore assombrir son humeur. On vit alors se renouveler des cruautés dignes de Néron. Servianus, beau-frère d'Adrien, celui-là même à qui il adressait, quelques années auparavant, l'épître familière que nous avons citée, fut livré au bourreau. Adrien signa de même l'ordre d'exécuter le jeune Fuscus, son propre neveu. L'impératrice Sabina fut

pagnée des notes de plusieurs savants par *Surenhusius*, en six volumes in-fol., Amsterdam, 1698-1703. (Note de M. Munk.)

[1] Aujourd'hui *Tivoli*. — [2] Le *Teverone* actuel.

empoisonnée par son cruel époux, et mise immédiatement au nombre des dieux. Un certain nombre de sénateurs, désignés par le farouche César comme ses ennemis personnels, ne durent leur salut qu'à la bienveillance des magistrats, qui assumèrent la terrible responsabilité de retarder l'exécution de ces innocentes victimes, dans l'espoir qu'une mort prochaine délivrerait bientôt le monde d'un tyran sexagénaire.

**Martyre de la veuve chrétienne Symphorosa.**

54. « Cependant, disent les *Actes* authentiques de Symphorosa[1], le palais de Tibur venait d'être achevé. Adrien voulut en faire l'inauguration, selon les rites païens. Des victimes furent immolées aux idoles, et l'on interrogea les oracles pour savoir si la bénédiction des dieux descendrait sur la nouvelle demeure impériale. La réponse fut celle-ci : La veuve Symphorosa et ses sept fils nous tourmentent chaque jour, en invoquant le Dieu des chrétiens. Qu'on force cette famille rebelle à nous offrir des sacrifices, et nous exaucerons toutes vos prières. — Adrien s'étant fait amener Symphorosa et ses fils, les invita, avec une douceur affectée, à prendre part aux sacrifices. La courageuse veuve lui répondit : Getulius, mon époux, et son frère Amantius, étaient tribuns dans vos armées. On les dénonça comme chrétiens. Ils furent appliqués à la torture; on espérait ainsi les contraindre à sacrifier aux idoles. Mais ils triomphèrent et des tourments et de la rage des démons. Ils préférèrent la mort à l'apostasie ; on leur trancha la tête. Ce supplice, souffert pour le nom de Jésus-Christ, passe à vos yeux pour une ignominie, mais il constitue un honneur et une gloire immortelle devant les anges de Dieu. Ces martyrs, aujourd'hui au ciel, présentent au trône du Roi des rois, les trophées de leurs souffrances et jouissent des béatitudes de l'éternelle vie[2]. — La fermeté de

[1] Ruinart, *Acta sincera*, pag. 23; Bolland., *Act. sanct.*, 18 julii, pag. 358.

[2] Voici en quels termes le *Martyrol. rom.* fait mention de saint Getulius et de ses compagnons, à la date du 10 juin : *Romæ, Via Salaria, passio beati Getulii clarissimi et doctissimi viri, sociorumque ejus Cærealis, Amantii et Primitivi : qui jussu Hadriani imperatoris a Licinio consulari tenti, primo cæsi, deinde in carcerem trusi, postremo incendio traditi, cum nullo modo ab igne læsi fuissent, fustibus illiso capite martyrium compleverunt : quorum corpora Symphorosa beati Getulii uxor collegit, et in arenario prædii sui honorifice sepelivit.*

cette réponse irrita l'empereur. Sacrifie aux dieux tout-puissants, toi et tes fils, s'écria-t-il, où je vous fais tous égorger sur l'autel! — Quel bonheur pour nous, dit Symphorosa, s'il nous était ainsi donné d'être offerts, comme une hostie sans tache, à la gloire de Jésus-Christ! — C'est à mes dieux que je veux vous immoler, dit Adrien. — Vos dieux, répondit Symphorosa, ne peuvent m'agréer pour leur victime. Si l'on me brûle comme un holocauste, c'est au nom de Jésus-Christ, mon Dieu, que je serai consumée, et les flammes qui dévorent vos démons n'en seront que plus ardentes. — L'empereur, perdant l'espoir de vaincre un tel courage, ne dit plus que cette parole : Choisis ton sort; sacrifie ou meurs! — Croyez-vous donc, répondit Symphorosa, que la terreur puisse me faire changer de sentiments? Mon unique désir est de reposer avec Getulius, mon époux, que vous avez fait mettre à mort pour le nom du Christ. — Sur l'ordre d'Adrien, Symphorosa fut conduite au temple d'Hercule, et abandonnée aux insultes de la soldatesque, qui la souffleta et la suspendit par les cheveux. Rien ne put ébranler la résolution de la sainte ; enfin l'empereur lui fit attacher une pierre au cou, et on la précipita dans l'Anio. Le corps de la martyre fut retrouvé et enseveli par les soins de son frère, Eugenius, un des principaux membres de la *curia* municipale de Tibur. »

Martyre des sept fils de Symphorosa.

55. « Le lendemain Adrien se fit de nouveau présenter les sept fils de Symphorosa. Il essaya vainement, et par les caresses et par les menaces, de les déterminer à l'apostasie. Furieux de leur obstination, il fit dresser sept potences autour du temple d'Hercule : chacun des frères y fut attaché et subit la torture de la *trochlæa* [1]. Ils souffrirent héroïquement cette dislocation barbare de tous leurs membres. La mort seule put étouffer leur voix qui répétait sans cesse les louanges du Christ. Crescent, l'aîné, eut la gorge percée d'un coup de lance. Julianus, le second, fut poignardé en pleine poitrine. Nemesius, le troisième, fut frappé au cœur. Primitivus, le quatrième, eut le ventre ouvert. Justin, le cinquième, fut re-

[1] La *trochlæa* était une poulie, qui faisait mouvoir des cordages, au moyen desquels on distendait les membres du patient jusqu'à les désarticuler.

tourné sur le dos, on lui perça les reins à coups d'épée. Le sixième, Stracteus, reçut au flanc le coup mortel. Eugenius, le septième, fut fendu en deux, dans toute sa hauteur. Les sept martyrs avaient été exécutés sur la potence même où chacun avait subi la torture préalable. Leurs corps demeurèrent toute la nuit sur le gibet. Le lendemain, Adrien donna l'ordre de les détacher; ils furent jetés tous les sept dans une fosse profonde, creusée non loin de là. Les prêtres païens donnèrent à ce lieu le nom de *Septem Biothanatos :* « Les sept égorgés. » Dix-huit mois après, la persécution ayant cessé, on rendit aux corps des martyrs les honneurs accoutumés; ils furent déposés dans les *tumuli* de la catacombe de la *via Tiburtina*, au huitième milliaire de Rome. On célèbre l'anniversaire de leur confession glorieuse le XV des kalendes d'août [1]. » (18 juillet.) On voit encore, au lieu indiqué par les *Actes*, les vestiges d'une église élevée plus tard en leur honneur, et dédiée sous le nom des *Sept Frères*. Au VII[e] siècle, le pape saint Eugène I transporta leurs précieuses reliques à Rome, dans l'église du château Saint-Ange, où elles furent reconnues sous le pontificat de Pie IV (1559-1565). Aujourd'hui les souvenirs chrétiens de Symphorosa et des sept martyrs, ses fils, ont purifié, à Tibur, les traces du paganisme épicurien d'Horace, de Mécène et d'Adrien. « J'ai visité Tivoli, dit un pieux voyageur. J'ai vu cette petite cité, s'élevant riante et fraîche sur les débris de la blanche Tibur; toute fière de sa sibylle, de ses cascatelles, promenant gaiement le voyageur de la villa d'Horace à celle de Mécène, de l'humble demeure de Properce et de Lydie au palais d'Adrien. Je suis descendu sur le bord de l'Anio, dans ses grottes retentissantes. Mais, indifférent aux souvenirs qu'on me rappelait, je cherchais le lieu où mourut Symphorosa. Remonté sur la colline, je demandai le temple d'Hercule; mais le temple d'Hercule est mort, comme son dieu : à peine en découvre-t-on quelques vestiges, derrière l'abside d'une basilique chrétienne. La maison d'Horace est devenue le patrimoine d'un couvent [2]; la madone de *Quintiliolo*

[1] *Acta Symphorosæ,* loc. citat. — [2] La villa d'Horace est devenue, avec les siècles, un couvent de Saint-Antoine.

a seule profité de l'héritage de Quintilius Varus; et le splendide palais d'Adrien, ses propylées, ses temples, ses thermes, ses amphithéâtres, tout cela caché parmi les buissons, enfoui sous les herbes, n'offrant plus que des débris où la science s'épuise en recherches, eût complétement disparu depuis longtemps, sans la protection de quelques religieux , qui y ont succédé aux empereurs romains [2]. »

Mort du pape saint Télesphore. Nombreux martyrs sous le règne d'Adrien.

56. Saint Télesphore fut décapité quelques mois après Symphorosa. Nous n'avons plus les actes de son martyre. Une légion de glorieux confesseurs du Christ l'avait précédé au ciel, par cette voie royale des souffrances et des tortures. La pourpre du sang chrétien marquait toutes les provinces de l'empire. En Lycie, les saints Théodore et Pausilippe [3]; en Pamphylie les deux époux Exuperius et Zoé, avec Cyriaque et Theodolus, leurs enfants [4]; à Brescia, dans l'Italie septentrionale, l'illustre vierge Afra [5]; à Terracine, à l'extrémité des marais Pontins, le soldat Montanus [6]; à Rome, les trois sœurs chrétiennes qui avaient pris au baptême les noms théologiques de *Fides, Spes, Charitas* [7]; la veuve *clarissime,* Sabina, et Serapia sa servante syrienne [8]; le tribun militaire Eustache, Théopiste sa femme et leurs deux enfants [9]; à Todi, dans l'Ombrie, l'évêque Terentianus [10]; à Éphèse, la vierge Hermione, fille du diacre saint Philippe [11]; à Césarée, en Cappadoce, saint Eupsychius [12]; en Phrygie, sainte Ariadné [13]; en Sardaigne, dans l'île de Sulci, saint Antiochus [14], donnèrent leur vie pour la foi. Parmi ces glorieuses victimes de la persécution d'Adrien, le nom de saint Eustache a conservé, dans notre Église de France, une célébrité particulière. Depuis plus de neuf cents ans, la terre des Gaules a l'honneur de posséder une portion insigne des reliques de ce martyr. Eustachius ou Eustathius, tribun militaire, connu dans les armées de l'empereur Adrien sous le nom de Placidus, prit au baptême le nom nouveau sous lequel il est maintenant révéré. Sa femme échangea, de même, son nom de Tatiana, pour celui de

[1] Les jésuites de *Roccabruna*. — [2] E. de la Gournerie, *Rome chrét.* t. I, p. 31. — [3] *Martyrol. rom.*, 15 april. — [4] *Ibid.*, 2 maii. — [5] *Ibid.*, 24 maii. — [6] 17 junii. — [7] 1a augusti. — [8] 29 augusti. — [9] 20 septembris. — [10] 1a septembris. — [11] 4 septembris. — [12] 7 septembris. — [13] 17 septembris. — [14] 13 decembris.

Théopiste. Les deux époux, après leur conversion, se signalèrent par une admirable charité. Ils vendirent leurs biens et en distribuèrent le prix aux pauvres de Rome. Dénoncés comme chrétiens, ils furent arrêtés avec leurs deux fils, Agapiste et Théopiste. Sur leur refus de sacrifier aux idoles, on les enferma tous quatre dans un bœuf d'airain, placé sur un immense bûcher, au milieu de l'amphithéâtre. Le spectacle de leur supplice fut un incident des fêtes barbares, auxquelles les maîtres du monde conviaient alors la populace romaine. A prix d'argent, les fidèles obtinrent des bourreaux les ossements calcinés des martyrs. Plus tard une église fut bâtie sous le vocable de saint Eustache; et encore aujourd'hui cette antique diaconie a conservé son titre cardinalice. Les reliques de saint Eustache furent déposées, par le pape Célestin III, sous l'autel principal. C'est de là qu'une notable partie en fut tirée, pour être envoyée à la royale abbaye de Saint-Denys. Un diplôme de Philippe-Auguste, daté de l'an 1164, mentionne les reliques de saint Eustache parmi les trésors du célèbre monastère. On en détacha quelques ossements, qui furent déposés dans l'église paroissiale de Sainte-Agnès, à Paris. Dès lors, cette église prit le nom de Saint-Eustache, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. En 1567, les Calvinistes pillèrent le monastère de Saint-Denys, et brûlèrent la châsse de saint Eustache. Mais la portion de ses reliques, qui était à Paris, fut respectée; elle échappa de même aux dévastations sacriléges du régime de la Terreur, et forme encore aujourd'hui le plus précieux ornement de la magnifique église de Saint-Eustache.

**Mort d'Adrien. Avénement d'Antonin le Pieux.**

57. L'année qui vit mourir saint Télesphore mit fin au règne d'Adrien. Les ressources de la magie, qu'il fit appeler à son secours, furent impuissantes à combattre la maladie dont ce prince était atteint. Le séjour de Tibur lui devint insupportable. Peut-être le souvenir de Symphorosa et de ses fils troublait-il son imagination épouvantée. Quoi qu'il en soit, il se fit transporter à Baïa, sur le golfe de Naples, dans l'espoir de retrouver la santé sous ce ciel enchanteur. Les souffrances qu'il endurait étaient si vives, qu'il demanda vingt fois du poison à ses médecins, ou un

poignard à ses familiers ; leur promettant de magnifiques récompenses s'ils l'aidaient à se débarrasser de la vie. Mais nul ne voulait s'exposer au danger de lui rendre un pareil service. Il imagina un expédient moins tragique. Il se fit parfumer et couronner de fleurs; on prépara un festin splendide, auquel il invita de nombreux convives. Se gorgeant alors d'aliments que son estomac ne pouvait plus digérer, il expira ainsi, plaisantant sur son âme, et récitant les vers fameux qu'il avait composés pour cette circonstance [1]. Une telle mort couronnait dignement un règne qui n'avait été qu'une ironie sanglante (10 juillet 138). Le sénat voulait casser tous les édits d'Adrien et flétrir sa mémoire. Cependant un dernier décret, rendu par le défunt empereur, désignait, comme l'héritier présomptif du trône, un prince que ses vertus avaient rendu l'idole de Rome. C'était Titus Aurelius Fulvius Antoninus, plus connu sous le nom d'Antonin le Pieux. Issu d'une famille gallo-romaine, depuis longtemps établie à *Nemausus* (Nîmes), Antonin avait manifesté, dès l'enfance, des dispositions si heureuses et un caractère tellement sympathique, que tous ses parents, même les plus éloignés, lui léguèrent en mourant la totalité de leur héritage. Successivement consul, en l'an 120, gouverneur de l'Italie septentrionale (122), proconsul d'Asie (124), il fut appelé, en 126, au conseil de l'empire. Dans chacun de ces emplois, son désintéressement, sa libéralité, son application aux affaires, son respect pour la justice, et une bonté qui ne se démentit jamais, lui conquirent tous les cœurs. Les dignités s'accumulaient sur sa tête, sans qu'il en eût brigué aucune. Lorsqu'après la mort de Verus, Adrien écrivit au sénat, pour déclarer l'adoption d'Antonin, il put dire, sans exagération, que le nouveau César serait seul à regretter son élévation à l'empire. En effet, Antonin refusa d'abord la couronne qui lui était offerte. Cédant plus tard aux ins-

*Animula vagula, blandula,*
*Hospes comesque corporis,*
*Quæ nunc abibis in loca*
*Pallidula, rigida, nudula,*
*Nec, ut soles, dabis jocos.*

tances de Rome tout entière, il se prêta enfin à ce qu'on exigeait de lui. Son nom fut acclamé, du haut du Capitole, au milieu de l'enthousiasme universel, et le peuple lui décerna le titre de *Pius*, distinction d'autant plus glorieuse qu'elle était mieux méritée. Telle était la situation, au moment où le sénat élevait la prétention d'annuler tous les édits d'Adrien et de flétrir sa mémoire. Faites, dit Antonin, vous me débarrasserez du fardeau de l'empire. — Cette observation suffit pour changer les dispositions de l'assemblée. On décerna au tyran mort les honneurs de l'apothéose, afin d'avoir le droit de conserver l'empereur vivant. Antonin fit transporter en grande pompe les restes de son prédécesseur dans le mausolée qu'Adrien s'était fait élever lui-même, en face du pont qu'il avait jeté sur le Tibre, pour relier la colline du Vatican à la Ville éternelle. Le pont et le *môle* (mausolée) d'Adrien subsistent encore aujourd'hui, sous le nom de Pont et de Château Saint-Ange. Le quadrige en bronze, surmonté de la statue triomphale d'Adrien, qui dominait jadis le monument, fut remplacé plus tard par la statue colossale d'un ange, tenant un glaive à la main. Nous aurons l'occasion de raconter l'histoire de cette transformation et du miraculeux événement qui y donna lieu, sous le pontificat de saint Grégoire le Grand.

# CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

## PONTIFICAT DE SAINT HYGIN (138-142).

§ I. HÉRÉTIQUES ET APOSTATS.

1. Notice du *Liber Pontificalis* sur saint Hygin. — 2. Valentin et Cerdon à Rome. Hérésies de Cerdon et de Marcion. — 3. Apostasie du Juif converti Aquila. Sa traduction grecque des Écritures. — 4. Rôle des trois langues hébraïque, grecque et latine dans la prédication de l'Évangile. — 5. Ancienne Vulgate ou version latine, dite *Italique,* des Écritures. — 6. Première Épître de saint Hygin contre les gnostiques. — 7. Seconde Épître de saint Hygin.

§ II. SAINT JUSTIN.

8. Déceptions philosophiques de Justin. — 9. Coup d'œil général sur les diverses écoles de philosophie à cette époque. — 10. Conversion de saint Justin. — 11. Voyage de saint Justin à Rome. — 12. *Discours aux Grecs;* première publication chrétienne de saint Justin. — 13. *Cohortatio ad Græcos.* — 14. Exorde. — 15. Supériorité de l'enseignement chrétien sur la sagesse païenne. — 16. Traité *de Monarchiâ,* ou de l'*Unité de Dieu.* — 17. Question d'authenticité des fragments inédits de littérature grecque cités par saint Justin. — 18. Martyre de saint Hygin.

## PONTIFICAT DE SAINT PIE I (142-150).

§ I. FIN DE LA TROISIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

19. Notice de saint Pie I dans le *Liber Pontificalis.* — 20. Synchronisme. Guerres d'Antonin. Sa législation. — 21. Première Apologie de saint Justin. Attitude du christianisme en face des persécutions. — 22. Le prétendu athéisme des chrétiens. — 23. Adoration d'un crucifié. Saint Justin prouve la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — 24. Calomnies populaires contre les chrétiens. — 25. Liturgie chrétienne. Fin de la première Apologie de saint Justin. — 26. Rescrit d'Antonin le Pieux en faveur des chrétiens. Fin de la troisième persécution générale.

§ II. DERNIÈRES ANNÉES DE SAINT PIE I.

27. Date précise du rescrit d'Antonin. Son authenticité. — 28. Épîtres de saint Pie I. Discussion préliminaire. — 29. Un préjugé historique. L'Église primitive

## PONTIFICAT DE SAINT HYGIN (138-142).

### § I. Hérétiques et Apostats.

1. « Hygin, Grec d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, avait d'abord cultivé la philosophie à Athènes. Sa généalogie n'a pu être retrouvée. Il siégea quatre ans, trois mois et huit jours, sous le règne d'Antonin, depuis le consulat de Magnus et Camerinus (138) jusqu'à celui de Rufin (142). Il réorganisa le clergé de Rome, assignant à chacun sa fonction et son titre. En trois ordinations, faites au mois de décembre, il imposa les mains à quinze prêtres, cinq diacres et sept évêques destinés à diverses Églises. Il fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, au Vatican, le III des ides

Notice du *Liber Pontificalis* sur saint Hygin.

janvier. (11 janvier 142.) La chaire épiscopale vaqua trois jours. » En cette ère de philosophie polythéiste, où les têtes couronnées faisaient profession d'étudier, sinon de suivre toujours les maximes de la sagesse, s'entourant de sophistes, applaudissant aux leçons d'Épictète, encourageant avec ostentation les travaux philosophiques et historiques de Plutarque, Philon de Biblos, Arrien, Phlégon, Spartianus et Apollodore, il est remarquable de voir le successeur de saint Pierre choisi parmi les philosophes grecs, convertis à la foi du Christ : *ex philosopho*. Nous enregistrerons bientôt un autre nom de philosophe, saint Justin, qui devait, comme naguère saint Aristide, illustrer le *pallium* officiel des sages, par ses apologies de la religion chrétienne. L'Église répondait à l'invasion du philosophisme païen par l'alliance de la saine philosophie avec la foi véritable. Les paroles suivantes du *Liber Pontificalis* méritent, à un autre point de vue, de fixer l'attention. « La généalogie d'Hygin, ne s'est point retrouvée, » dit-il : *cujus genealogia non invenitur*. La mention de ce fait, prouve le soin particulier avec lequel ces courtes, mais substantielles notices étaient rédigées, sur des documents authentiques. Leur véracité se trouve ainsi confirmée par l'étude intrinsèque que nous faisons successivement de chacune d'elles. C'est ainsi que la réorganisation du clergé de Rome, et la distribution des titres et des charges entre chacun de ses membres, ces deux règlements administratifs, attribués par le *Liber Pontificalis* au nouveau pape, s'expliquent pour nous et se présentent sous leur véritable caractère, en les rapprochant des mesures analogues prises par ses prédécesseurs, saint Évariste et saint Clet. Les persécutions sévissaient avec une violence particulière sur les membres du clergé. Celle qui venait de marquer les dernières années d'Adrien avait donc, comme autrefois sous Domitien et sous Néron, fait des vides nombreux dans la hiérarchie ecclésiastique de Rome. Voilà pourquoi saint Hygin, à l'exemple de saint Lin et de saint Évariste, dut apporter tous ses soins à rétablir le nombre des prêtres et des clercs dans son état normal. Aussi la notice qui lui est consacrée indique le chiffre de quinze prêtres, ordonnés par lui, dans un pontificat de quatre années. Évidemment

ce chiffre, hors de proportion avec un règne aussi court et avec les besoins ordinaires de la division sacerdotale de Rome qui, ne comprenait alors que vingt-cinq titres ou *presbyteria*, indique une situation exceptionnelle et révèle à lui seul le besoin de remplacer simultanément les victimes d'une persécution qui avait enlevé au clergé les deux tiers de ses membres.

Valentin et Cerdon à Rome. Hérésie de Cerdon et de Marcion.

2. Le pontificat de saint Hygin fut marqué par l'arrivée à Rome de Valentin et de Cerdon, les deux principaux chefs gnostiques. Nous avons fait connaître en détail le système du premier. Voici en quels termes saint Irénée parle du second : « Cerdon avait embrassé les doctrines de Simon le Mage. Il vint à Rome, au temps de saint Hygin, et chercha à répandre ses erreurs. Il enseignait que le Dieu de l'Ancien Testament, le Dieu de la loi mosaïque et des prophètes, n'était point le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Dieu véritable, disait-il, ne s'est point manifesté; il est demeuré inconnu aux hommes et n'a pas de nom dans leur langue; tandis que le Dieu des Juifs est connu, nommé, et qu'il s'est révélé aux prophètes [1]. » Le fond de ce système était, on le voit, emprunté aux gnostiques, avec une modification importante, qui consistait à professer ouvertement les principes du dualisme. A la base de sa théogonie, le novateur plaçait deux dieux, l'un bon et bienfaisant, l'autre tyrannique et cruel; l'un invisible et inconnu, l'autre visible et manifeste; le premier, père de Jésus-Christ, le second, créateur de l'univers; celui-là auteur de la grâce, celui-ci de la loi. Excommunié par saint Hygin, qui lui interdit l'entrée des assemblées chrétiennes [2], Cerdon ne continua pas moins à répandre le poison de ses mauvaises doctrines. Marcion, originaire de Sinope, dans le Pont, se fit d'abord son disciple; il ne tarda point à éclipser le maître. Fils d'un chrétien fervent, qui fut depuis élevé à l'épiscopat, Marcion avait passé les premières années de sa jeunesse dans les exercices de la vie ascétique. Mais ayant eu le malheur de succomber à une passion impure, son père, sur lequel retombait son ignominie, l'excommunia et le chassa de l'Église. Malgré les ins-

[1] Iren., *Adv. hæres.*, lib. III, cap. II. — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XI.

tances que son fils lui adressa pour être de nouveau admis à la communion des fidèles, le saint évêque demeura inflexible, et Marcion se rendit à Rome. D'un esprit actif et entreprenant, il se chargea de propager la doctrine de Cerdon, qu'il avait embrassée. Il y déploya tant d'ardeur et obtint de tels succès qu'il effaça la renommée de son maître. Il niait que le Fils de Dieu se fût réellement incarné et que nos corps dûssent ressusciter un jour, parce que, disait-il, il répugnait au Fils du Dieu bon de revêtir la corruption et l'impureté de la matière; et de même il serait inadmissible que l'âme humaine ait pour compagnon de sa gloire un corps mauvais de sa nature. Le système de Marcion était surtout remarquable par sa partie morale, où l'exagération du rigorisme contrastait avec les antécédents de l'auteur. Prenant au sérieux la guerre que les pneumatiques de la gnose déclaraient au principe hylique, ou au corps, Marcion et les siens prêchaient un jeûne perpétuel; ils réprouvaient le mariage comme une institution satanique, et ne recevaient au baptême que ceux qui promettaient de vivre dans la continence ou la virginité. Par le même principe, ils exaltaient le martyre et prétendaient le rechercher avec empressement. En évitant ainsi les impuretés des autres gnostiques, Marcion rendait sa doctrine plus dangereuse vis-à-vis des esprits faibles, qui conservaient assez d'honnêteté naturelle, pour fuir les abominations des sectes dégradées. Cette circonstance explique les progrès rapides des Marcionites en Orient et en Occident, progrès attestés par saint Justin, du vivant même de Marcion.

Apostasie d'Aquila. Sa traduction des Ecritures

3. Un compatriote de cet hérésiarque donnait alors à l'Église un scandale d'un genre différent. Aquila, né à Sinope, capitale de la province du Pont, passa la première partie de sa vie dans le paganisme. Mathématicien distingué, architecte habile, Adrien lui confia l'intendance de ses bâtiments, et le chargea, en cette qualité, des travaux qui s'exécutaient à Jérusalem, pour transformer les ruines de la ville de David en la nouvelle cité d'*Ælia-Capitolina*. En relations quotidiennes avec les chrétiens de Palestine, témoin des miracles opérés au nom de Jésus-Christ, Aquila se convertit et reçut le baptême. Il entrait dans cette démarche plus de vaine

curiosité que de bonne foi. Le néophyte prétendait allier les pratiques de l'astrologie avec sa nouvelle profession religieuse. Vainement l'évêque de Jérusalem essaya de le faire renoncer à cette frivole superstition. Aquila se montra d'autant plus obstiné qu'il était moins instruit des dogmes chrétiens. La position considérable qu'il occupait en Judée exaltait d'ailleurs ses velléités d'orgueilleuse indépendance. Il crut qu'on aurait vis-à-vis de lui des égards et des ménagements particuliers. Sa parfaite intelligence de la langue hébraïque, qu'il avait étudiée autrefois sous le fameux docteur Akiba, lui donnait, en dehors de son rang officiel, un crédit incontestable. Malgré tous ces titres extrinsèques, Aquila fut excommunié. Pour se venger de ce qu'il regardait comme une mortelle injure, il apostasia publiquement, se fit circoncire et embrassa le judaïsme. Poussant plus loin les efforts de sa haine, il entreprit une nouvelle version de l'Écriture, en langue grecque, dans l'intention d'altérer, ou d'affaiblir les passages des prophètes qui établissent la divinité de Jésus-Christ. Sur tous les autres points sa traduction, qu'il s'appliqua particulièrement à rendre littérale, était tellement consciencieuse que saint Jérôme l'appelle « l'exacte par excellence. » Les Juifs hellénistes l'adoptèrent immédiatement pour l'usage de leurs synagogues. Du reste, le succès répondit mal aux espérances d'Aquila. Toute défectueuse que fût sa version, en certains passages déterminés, elle eut cependant un résultat différent de celui qu'en attendait l'auteur. En vulgarisant la connaissance de l'Écriture, elle provoquait l'attention générale vers l'étude des bases historiques du christianisme, et servait ainsi les progrès d'une religion que l'apostat eût voulu anéantir. Aussi sa traduction fut-elle bientôt entre les mains des docteurs de l'Église, qui la citaient de préférence, parce qu'on ne pouvait l'accuser de partialité envers les chrétiens. On en trouve fréquemment des textes dans les anciens Pères de l'Église grecque. Les Hexaples d'Origène nous en ont conservé de nombreux fragments. Aquila ne tarda pas à s'apercevoir que son but était manqué. Il publia une nouvelle édition de son travail, auquel il joignit les traditions rabbiniques qu'il avait puisées à l'école d'Akiba. Elle fut encore

mieux reçue des Juifs hellénistes que la première. Plus tard, Justinien crut devoir leur en interdire la lecture, parce qu'elle contribuait à exalter leurs sentiments de patriotisme. Avec le temps, les rabbins eux-mêmes en proscrivirent l'usage dans les synagogues, et ordonnèrent de s'en tenir au texte original de la Bible, et aux paraphrases chaldaïques.

**Rôle des trois langues hébraïque, grecque et latine dans la prédication de l'Evangile.**

4. Les trois langues inscrites sur le *Titulus* de la croix, au-dessus de la tête du Sauveur mourant, devaient tour à tour servir aux conquêtes de l'Évangile. « Les apôtres, dit M. de Champagny, eurent pour premier instrument la langue syro-chaldaïque, que parlaient au temps de Notre-Seigneur les Juifs de Palestine, et qui, plus ou moins parente des autres langues de l'Asie, ouvrait au christianisme son chemin au delà de l'Euphrate. Avec elle, aidé du trafic juif qui se faisait vers l'Orient, il put forcer la barrière de l'empire parthique et pénétrer dans la Perse, dépassant ainsi du premier bond le vol des aigles romaines. Les Indes s'ouvrirent ainsi à lui, et la langue syro-chaldaïque fut son introductrice vers l'Orient et au dehors de l'empire romain. A l'Occident et dans l'intérieur de l'empire, il eut un autre auxiliaire. Le prosélytisme et la colonisation juive lui avaient frayé le chemin. Il put se répandre dans la Syrie, l'Asie-Mineure, la Grèce, pleines de colonies judaïques. Ses missionnaires s'assirent comme Juifs dans les chaires des synagogues, interprétant à leurs frères en Israël les livres de Moïse, « aux Juifs d'abord, aux Grecs ensuite, » selon le mot de saint Paul. Dans cette première station du christianisme, il eut la langue des Juifs pour principal instrument, comme il avait encore pour centre Jérusalem. Mais bientôt les synagogues, dans leur aveuglement, repoussèrent le christianisme; les apôtres secouèrent alors la poussière de leurs sandales, et, comme saint Paul à Corinthe : « Que votre sang, dirent-ils, soit sur votre tête, nous en sommes purs, nous allons aux gentils. » Le christianisme passa de la synagogue à l'*Agora*. Là, pour la conquête de la gentilité gréco-païenne, un autre idiome, à la place de l'idiome syro-chaldaïque, s'offrait au service de la foi. Le grec était devenu, pour les Juifs dispersés dans les provinces romaines, la véritable langue

maternelle; il fallait même que dans les synagogues, on leur traduisît en grec l'hébreu des livres saints. Le grec était également, pour toute la partie orientale de l'empire, la langue de la civilisation et des affaires, depuis Alexandre. Enfin le grec était, pour les Romains eux-mêmes, la langue de la politesse et de la science. Cette langue était donc le grand lien entre l'Occident et l'Orient, entre Rome et ses provinces asiatiques, entre la gentilité et le judaïsme; c'était sans contredit l'idiome le plus répandu de l'empire. Au lieu de la langue judaïque, le grec fut donc la langue chrétienne; au lieu de Jérusalem, Antioche fut un instant le centre du christianisme. A cette époque, la langue hellénique devint le grand véhicule de la foi. Les Septante, et plus tard Aquila, en la pliant à l'expression du dogme mosaïque, la préparèrent à l'expression du dogme chrétien. Tout le vocabulaire chrétien, tous les mots techniques de la hiérarchie et du culte appartiennent à la langue grecque. Cette seconde station du christianisme est marquée par la résidence de saint Pierre à Antioche. C'est à Antioche, cette Église première née de la gentilité, que le nom de chrétien commença à être en usage, remplaçant le terme judaïque de Nazaréen, et servant aux disciples de la foi nouvelle à se mieux distinguer des Juifs. Antioche, cette capitale gréco-orientale du monde romain, ouvrait au christianisme l'Asie-Mineure, la Grèce, l'Italie. Partant d'Antioche et parlant la seule langue hellénique, le Christianisme pouvait arriver, et, avant sa dixième année, arriva en effet à Rome. La chrétienté romaine fut orientale d'origine et hellénique de langage. Pendant un siècle et demi, l'Église de Rome, composée surtout de Grecs, de Juifs et d'Orientaux, parla le grec de préférence à toute autre langue [1]. De cette manière toute la moitié

[1] Saint Paul écrit en grec son *Épître aux Romains*. Saint Pierre et saint Clément, écrivant au nom de l'Église de Rome, se servent aussi du grec. Parmi les chrétiens de Rome nommés par saint Paul (*Rom.*, XVI, 7-15, 21-23; *Colos.*, IV, 10-12 ; II *Timoth.*, IV, 19-21), vingt-trois ont des noms grecs, deux des noms juifs, seize seulement des noms romains. Le pape saint Victor I (186-197) est cité comme le premier qui, dans l'Église de Rome, ait composé des ouvrages en latin. Les inscriptions chrétiennes des catacombes sont fréquemment en grec pur, ou mêlées de grec, ou latines, mais écrites en carac-

orientale de l'empire romain avait été rapidement traversée. Mais, arrivée au centre, commençait pour la foi nouvelle une tout autre série de conquêtes. Ce qui lui restait à envahir, c'était la moitié occidentale de l'empire, pays barbare, il y avait peu d'années encore; pays que Rome avait conquis pour sa gloire, pour la civilisation, aimait-elle à dire, et ce qu'elle ne savait point, pour la foi. Pour la conquête de l'Occident, il fallait que Rome devînt le point de départ de la prédication chrétienne, et que la langue romaine, acceptée par l'Occident comme la langue de la science, de la civilisation et du pouvoir, devînt le grand instrument de la prédication chrétienne. Le monde devait ainsi être converti, et par trois langues, et en même temps par trois cités. Le christianisme, voyageant, comme le soleil d'Orient, en Occident, rencontra successivement les trois villes qui furent, tour à tour, et la résidence de saint Pierre, et la capitale de l'Église naissante : Jérusalem, Antioche et Rome. A ces trois villes correspondirent les trois langues qui furent les grands instruments de la civilisation chrétienne : à Jérusalem, l'hébreu ou le syro-chaldaïque qui fut la langue du christianisme dans ses voyages vers l'Orient; à Antioche, le grec, la langue civilisée, qui conduisit le christianisme jusque dans Rome; à Rome enfin, le latin, qui était dans tout l'empire la langue souveraine, et qui, de Rome jusqu'à l'Océan, était la langue savante. Ces trois idiomes sont ceux qui avaient été inscrits sur l'arbre de la croix, et qui sont restés principalement, sinon exclusivement, les trois langues liturgiques de l'Église [1]. »

Ancienne Vulgate ou version latine, dite *Italique*, des Écritures.

5. Le monument biblique qui consacra la prise de possession du latin par le christianisme, fut contemporain de la version grecque d'Aquila. On ne connaît pas son auteur, ou plutôt ses auteurs collectifs, car la différence de style qu'on remarque dans les différents livres de la *Version Italique* a fait supposer qu'elle était une œuvre multiple. Il est certain que, jusqu'au Ier siècle de notre ère, les Juifs n'avaient point de traduction latine de la Bible. Ce furent

tères grecs. (Voy. Dœllinger, *Christenthum und Kirche*, II, § 7.) Note de M. de Champagny.

[1] De Champagny, *Les Antonins*, tom. II, pag. 235-238.

les chrétiens de Rome qui entreprirent ce travail, en faveur de ceux qui n'entendaient ni l'hébreu, ni le grec. Toute l'Église latine s'est servie de cette version, dite *Italique,* ou *Vulgate ancienne*, jusqu'à ce que saint Jérôme eût donné la Vulgate actuelle. Encore faut-il ajouter que celle-ci ne fut employée définitivement à Rome, pour l'office public, que sous le pontificat de saint Pie V, qui en prescrivit l'usage, ne laissant subsister que certains passages assez rares de l'*Italique* primitive [1]. Cette version faite sur le grec se distinguait par une littéralité absolue [2]. Nous en avons un exemple frappant dans le verset du Livre de la Sagesse, qui se chante encore aujourd'hui, à l'introït de la Pentecôte : *Spiritus Domini replevit orbem terrarum, et hoc quod continet omnia scientiam habet vocis.* Le traducteur après avoir rendu le Πνεῦμα du grec, neutre dans cette langue, par le substantif masculin *spiritus*, ne s'est pas même préoccupé de conserver, pour le reste de la phrase, l'accord régulier du latin; il continue à parler de *spiritus* comme s'il était du genre neutre. Nous n'avons plus aujourd'hui de l'ancienne Vulgate que les *Psaumes*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, les deux livres des *Machabées*, la prophétie de Baruch, l'Épître de Jérémie, les fragments additionnels d'Esther, et le Nouveau Testament presque en entier. Saint Augustin fait observer que, durant les trois premiers siècles, les versions latines des Livres saints se multiplièrent au point qu'il eût été impossible de les compter [3]. Ce travail se fit d'ailleurs avec plus de zèle que de science. Dès qu'un chrétien croyait avoir quelque connaissance des deux langues, grecque et latine, il entreprenait la traduction du *codex* grec de l'Ancien ou du Nouveau Testament, qui lui tombait sous la main [4]. La pensée

[1] L'ancien Psautier romain de la version italique ne laisse pas de subsister encore maintenant dans la basilique du Vatican à Rome, et dans celle de Saint-Marc à Venise.

[2] *Verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ.* (August., *de Doctrina christianâ*, lib. II, cap. XV; *Patrol. lat.*, tom. XXXIV, col. 46.)

[3] *Qui enim scripturas ex hebræâ linguâ in græcam verterunt, numerari possunt, latini autem interpretes nullo modo.* (Aug., *de Doctrin. christian.*, lib. II, cap. XI,

[4] *Ut enim cuique, primis fidei temporibus, in manus venit codex græcus, et aliquantulum facultatis sibi utriusque linguæ habere videbatur, ausus est interpretari.* (Id., *ibid.*)

de recourir aux sources hébraïques ne lui venait même pas à l'esprit. Le texte grec des Septante, reçu dans presque toutes les synagogues, et employé par les apôtres eux-mêmes, tenait lieu de l'original [1]. Cette multitude de traductions avait pour résultat de faire connaître et de vulgariser en quelque sorte, dans tous les pays où la langue latine avait cours, les monuments de la foi chrétienne. Mais elle présentait aussi le grave inconvénient d'exposer le texte des Livres saints aux altérations que la négligence des copistes, la mauvaise condition des *codex* grecs, et l'inhabileté des traducteurs eux-mêmes rendaient inévitables [2]. Il devint dès lors nécessaire de faire un choix parmi toutes ces versions, et de donner à l'une d'elles un caractère authentique. L'Église romaine, dépositaire de la foi et des traditions, n'a jamais manqué à ce devoir. Elle a toujours veillé, avec un soin extrême, à l'intégrité des Écritures. La version dite *italique* fut seule autorisée par elle, à cette époque primitive. Cette traduction fut, pour les quatre premiers siècles, ce que devint plus tard la version de saint Jérôme, qui restera jusqu'à la fin des âges, l'unique traduction officielle des Livres saints.

Première Épître de saint Hygin contre les gnostiques.

6. L'abus que le gnosticisme faisait alors des textes de l'Écriture constituait un autre danger, non moins menaçant pour leur intégrité. Nous retrouvons, sous la plume de saint Hygin, comme précédemment sous celle de saint Télesphore, une vigoureuse protestation contre les erreurs de la gnose. Son opportunité, en un temps où Valentin, Cerdon et Marcion venaient à Rome propager le venin de leurs doctrines impures, est manifeste. Ajoutons qu'à aucune autre époque, un pape n'aurait eu à tenir un tel langage. Nous n'hésitons donc point à considérer la lettre de saint Hygin comme authentique [3]. Elle est conçue en ces termes : « Hygin, au nom du

[1] *Ex hâc Septuaginta interpretatione etiam in latinam linguam interpretatum est quod Ecclesiæ latinæ tenent.* (Augustin., *de Civitat. Dei*, lib. XVIII, cap. XLIII.)

[2] Saint Jérôme signale le danger en ces termes : *Cùm apud Latinos tot sint exemplaria quot codices, et unusquisque pro arbitrio suo vel addiderit, vel subtraxerit quod ei visum est.* (S. Hieron., *Præfat. in Josue.*)

[3] Encore ici nous ajouterons cette réserve que le texte original de l'Épître

Christ, évêque de la ville de Rome, à tous ceux qui vivent dans la foi et la doctrine apostolique, salut. Mes bien-aimés, Dieu nous a envoyé son Fils, sous la forme de cette chair de péché, pour détruire le péché dans la chair, et accomplir la justice de la Loi [1]. Ce ne fut point, comme dit Isaïe, un député, un ange, ce fut Dieu lui-même qui descendit du ciel pour notre salut [2]. Michée l'avait dit : Le Seigneur viendra, et les montagnes trembleront devant sa face [3]. Zacharie tenait le même langage : Réjouis-toi, disait-il, tressaille d'allégresse, fille de Sion, parce que je viens à toi, et que je veux fixer ma demeure dans ton sein, dit le Seigneur [4]. Malachie n'est pas moins explicite : Voici que soudain le Seigneur que vous cherchez, l'Ange du Testament que vous attendez, viendra dans son Temple [5]. A chaque page de l'Évangile, nous trouvons la preuve de la divinité de Jésus-Christ; de son action indépendante, souveraine et absolue. Qu'y a-t-il de commun entre vous et nous, Jésus, fils de Dieu [6]? lui demandent les démons qu'il chassait du corps des possédés. Je suis venu, dit-il lui-même, pour que les hommes aient la vie, la vie dans la surabondance [7]. Ailleurs il disait : Nul n'est monté au ciel que celui qui en est descendu, le Fils de l'homme qui est au ciel [8]. En présence de pareils témoignages, quand le Fils de Dieu proclame lui-même sa divinité, et la donne comme la source unique de sa mission sur la terre, qui donc oserait prétendre qu'il n'était qu'un envoyé subalterne ; que son autorité était une autorité d'emprunt? Ne ressort-il point de ces textes que, s'il a daigné revêtir l'infirmité de notre chair, il l'a fait par un acte libre de sa volonté souveraine ; s'il est descendu ici-bas, il s'y est déterminé lui-même, non point comme un agent inférieur, contraint par une puissance plus haute? Le Fils, éternellement uni avec le Père, dont il partage tous les attributs divins, ne saurait en être séparé; l'ubiquité qui appartient au Père appar-

de saint Hygin, écrite en grec, n'est point parvenu jusqu'à nous. Il ne nous reste qu'une traduction latine, plus ou moins exacte quant aux détails, mais irréprochable quant au fond.

[1] *Rom.*, VIII, 3, 4. — [2] Isa., XXXIII, 22 ; XXXV, 4. — [3] Mich., I, 3, 4. — [4] Zachar., II, 10. — [5] Malach., III, 1. — [6] Matth., VIII, 29. — [7] Joan., X, 10. — [8] Joan., III, 13.

tient également au Fils. L'immensité de la terre et des cieux est remplie de leur divinité. Où donc trouver un lieu où le Fils n'eût pas été, comme Dieu, et où le Père pût l'envoyer? Telle est pourtant l'absurde hypothèse des docteurs de mensonge. Laissons-les s'égarer dans leurs rêves, et suivons la doctrine de Paul, l'Apôtre. Renouvelez-vous, disait-il, dans l'esprit intérieur de votre âme; revêtez l'homme nouveau, créé selon Dieu dans la justice et la vérité sainte [1]. Éprouvé lui-même par la tentation et la souffrance, il a le pouvoir de secourir ceux qui subissent les mêmes épreuves [2]. Voilà pourquoi, frères saints, il vous faut fixer les yeux sur l'apôtre et le pontife de notre foi, le doux Jésus, qui se montre fidèle à tous ceux qui l'invoquent. Arrière donc toutes les fraudes et les erreurs; dépouillez le vieil homme avec ses actes pervers et revêtez l'homme renouvelé à l'image du Créateur [3]. Ainsi parle saint Paul. Pour lui, Jésus est le Verbe de Dieu, qui a créé les cieux visibles et invisibles, l'univers tout entier, par sa toute-puissance divine. Comment donc ose-t-on nous dire que le Verbe, devenu notre Sauveur, n'est lui-même qu'une créature? « Le Père et moi, nous sommes un [4]; qui me voit, voit mon Père [5]; je suis dans le Père, et le Père est en moi [6]. Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu [7]. Le Père, le Verbe et l'Esprit, ces trois ne sont qu'un même Dieu [8]. » Telles sont les paroles de l'Évangile; telle est aussi la vérité que nous professons. Quand nous distinguons, dans la divinité, le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, nous ne prétendons pas établir une infériorité de temps ou de puissance; le Fils est égal au Père, et l'Esprit-Saint au Verbe. Unité dans la Trinité, voilà notre Dieu [9]. »

Seconde Epître de saint Hygin.

7. Ce n'était pas seulement au point de vue dogmatique que saint Hygin combattait les principes de la gnose. Son zèle pontifical se préoccupait également des conséquences lamentables de ces erreurs, sous le rapport moral. Une seconde épître, adressée aux Athéniens, ses compatriotes, nous donne la preuve de sa sol-

[1] Ephes., IV, 23, 24. — [2] Hebr., II, 18. — [3] Colos., III, 8-10. — [4] Joan., X, 30. — [5] *Ibid.*, XIV, 9. — [6] *Ibid.*, II. — [7] *Ibid*,, I, 1. — [8] I Joan., V, 7. — [9] *Epistol. I* S. Hygini papæ ; *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1080.

licitude à cet égard. « J'ai placé en vous, leur dit-il, ma confiance et ma gloire. Quand je reçois de vous des nouvelles désastreuses, mon âme est dans la tribulation; quand j'apprends au contraire que votre conduite est celle de véritables chrétiens, je suis dans la joie. Frères, ne consentez jamais à partager le joug avec les infidèles [1]. C'est le mot de l'Écriture. Aussi saint Paul ajoute : Quelle relation pourrait s'établir entre la justice et l'iniquité? Quoi de commun entre le temple de Dieu et les idoles? Or, vous êtes le temple du Dieu vivant [2]. Ce grand Dieu n'a point épargné les anges rebelles; il les a précipités dans les abîmes infernaux. Sa vengeance a frappé de même le monde antédiluvien, et, plus tard, les cités coupables de Sodome et de Gomorrhe. Telle fut, dans le passé, la rigueur de ses justices sur les impies. Par ces exemples, comprenez le sort qu'il réserve aux malheureux qui persévèrent en ce moment dans leurs voies impures. Ils suivent toutes les concupiscences dépravées de la chair; ils méprisent l'autorité; n'obéissant qu'aux rêves de leur audace; et, dans leur vanité impie, ils forment des sectes pleines d'ignominies et de blasphèmes. Nous ne saurions admettre à la communion des apostats qui se montrent ainsi rebelles à l'autorité apostolique et qui professent ouvertement l'erreur. Nous avons de plus le devoir de prémunir les fidèles contre leurs attaques, et de maintenir dans son intégrité le dépôt de la foi. Gardez-vous donc, Frères, de toutes ces souillures qui flétrissent et l'âme et le corps : ainsi vous assurerez votre salut, pour le jour de l'avénement du Seigneur [3]. Vous le savez en effet, mes bien-aimés, ce jour terrible, où les cieux seront ébranlés et la terre anéantie par le feu, viendra comme un voleur [4]. Quelle ne doit donc pas être la sainteté de notre vie, à nous qui attendons cet événement final du jour de notre Dieu; à nous qui aspirons à cette autre patrie, séjour de la justice et de la béatitude! Que le Dieu de toute grâce, dont l'élection vous a appelés à la gloire éternelle, achève en vous, confirme et accomplisse son œuvre, en vous associant aux souffrances du Christ Jésus. A lui la gloire et l'empire, dans les siècles des siècles! Amen [5]. »

[1] II Cor., VI, 14. — [2] *Ibid.*, 16. — [3] II Cor., VII, 1. — [4] I Thess., V, 2. — [5] Hygini papæ *Epist. II ad Athenienses.*

### § II. Saint Justin.

Déceptions philosophiques de Justin.

8. Pendant qu'un pape, élevé dans les écoles philosophiques de la Grèce, adressait aux Athéniens ces paroles apostoliques, un autre philosophe abdiquait les systèmes de Pythagore, d'Aristote et de Platon, pour embrasser la doctrine de l'Évangile. Saint Justin était né à Flavia-Neapolis, l'antique Sichem de l'Écriture, aujourd'hui Naplouse, d'une famille païenne de colons établis en ce lieu par l'empereur Titus. Il nous a conservé lui-même le nom de son père, Priscus, et celui de son aïeul Bacchius[1], fixés tous deux, après la ruine de Jérusalem, dans la capitale de la Samarie, transformée en colonie militaire. La date précise de la naissance de saint Justin nous est inconnue[2]. Nous savons seulement que sous le règne d'Antonin[3], le philosophe déjà converti venait à Rome et adressait à l'empereur ses deux Apologies, monument d'éloquence et de foi chrétiennes. On peut donc rapporter l'époque de la conversion de saint Justin à la période de conflagration et de troubles qui agitèrent la Palestine, lors du soulèvement de Bar-Cocébas. Saint Épiphane, trompé vraisemblablement par une expression de saint Justin, qui appelle les Samaritains « ses compatriotes[4], » a cru pouvoir affirmer que l'illustre apologiste appartenait, avant sa conversion, au schisme de Samarie[5], qu'ainsi il était de la race d'Abraham ; c'est une erreur. En appelant les Samaritains « ses compatriotes, » Justin voulait seulement faire allusion au lieu de sa naissance, mais il insinue non moins clairement dans ses écrits qu'il était païen de religion[6] et qu'il n'avait jamais été circoncis[7]. Fils et petit-fils de vétérans, Justin ne suivit point la carrière des armes. Dieu, qui voulait l'attirer à la connaissance de la vérité, lui avait donné un esprit pénétrant, avide de science et porté de préférence aux recherches de la philosophie.

[1] Ἰουστῖνος Πρίσκου τοῦ Βακχείου. *In titul. apolog. I; Patrol. græc.*, tom. VI, col. 329.

[2] Cf. Dodwell, *Dissert. in Iren.*, III, 19 ; Halloix, *Vita et docum. Justini*, p. 20 ; Grabe, *Spicileg. Patr.*, tom. II, pag. 147.

[3] Marani, *Præfatio in Justin.*, pars III, nº 11. — [4] Justin., *Dialog. cum Tryph.* cap. CXX. — [5] Epiphan., *Hæres.*, XLVI, n. 1. — [6] Justin., *Apolog.*, I, n. 53. — [7] Justin., *Dialog. cum Thryph.*, cap. XXVIII, 41-44, etc.

Il s'y livra, dès sa jeunesse, avec un attachement qui tenait de la passion. Voici comme il nous raconte lui-même son odyssée philosophique, à la recherche de la vérité : « Moi aussi, dès ma première jeunesse, je fus épris d'un ardent amour pour la philosophie ; je me mis sous la conduite d'un stoïcien, j'y demeurai assez longtemps ; mais je m'aperçus que je ne faisais aucun progrès dans la connaissance de Dieu. Mon maître lui-même n'en savait pas davantage, et de plus il n'estimait pas que cette science pût être nécessaire. Je le quittai donc et m'adressai à un péripatéticien, homme d'une grande finesse d'esprit ; il le croyait du moins. Il laissa passer les premiers jours sans trop d'impatience, mais, au bout de ce temps, il me pria de convenir avec lui des honoraires, « afin que, disait-il, mes leçons nous soient fructueuses à tous deux. » sans vouloir en entendre davantage, je lâchai cet homme, indigne du nom de philosophe. Cependant mon ardeur pour la sagesse était toujours la même. Je voulais apprendre ce qui est le propre et l'essence de la philosophie ; j'allai trouver un pythagoricien fort célèbre, qui avait lui-même la plus haute idée de son savoir. Je lui exprimai le désir d'être admis au nombre de ses auditeurs et de suivre ses leçons. Mais sa réponse ne fut pas de nature à m'encourager. Savez-vous, me dit-il, la musique, l'astronomie, et la géométrie ? Sans ces connaissances préliminaires qui dégagent l'âme des objets sensibles et la préparent à l'intuition du beau et du bien dans leur essence, vous ne sauriez prétendre approfondir les secrets de la philosophie, ni arriver au bonheur. Là-dessus il me fit un pompeux éloge de ces connaissances préalables, en insistant sur leur absolue nécessité. J'avouai humblement que je ne savais pas un mot de musique, d'astronomie, ni de géométrie, et sans plus de formalités, il me congédia. Je ne fus pas médiocrement désappointé de ma mésaventure ; elle m'affligeait d'autant plus que je croyais quelque mérite à ce docteur : mais comme l'étude des sciences qu'il exigeait de moi eût été nécessairement fort longue, je ne me sentis point le courage de subir cette dure épreuve. Dans mon embarras, je songeai aux platoniciens ; on les tenait en grande estime, et précisément un de

leurs plus excellents maîtres venait d'arriver dans notre ville. Je me liai étroitement avec lui, je ne le quittais plus, et je faisais chaque jour de nouveaux progrès à son école. Ce qui me transportait de joie, c'était la connaissance des choses intelligibles : la théorie des idées donnait des ailes à mon esprit. Il me semblait qu'en ce peu de jours j'avais définitivement conquis la sagesse, et, dans l'exagération de mon enthousiasme, j'espérais arriver bientôt à la contemplation de Dieu ; car tel est le but de la philosophie de Platon[1]. »

Coup d'œil général sur les diverses écoles de philosophie à cette époque.

9. Justin avait suivi, dans ses pérégrinations philosophiques, la marche que l'esprit humain avait lui-même parcourue, sous l'influence des sages de la Grèce, depuis quatre siècles : le stoïcisme de Zénon attirait tout d'abord les intelligences élevées, par l'élévation de ces principes de morale et la tranquillité d'âme qu'il promettait à ses adeptes. Cicéron s'était fait, sous ce rapport, disciple du Portique ; son traité *de Officiis* est le monument le plus complet de la morale stoïcienne. Mais, ainsi que le fait observer saint Justin, qu'est-ce qu'une théorie des devoirs qui ne repose point sur la notion de Dieu ? Peut-on bâtir une morale en l'air, comme la ville d'Esope ? Or, les stoïciens faisaient abstraction de l'idée divine ; ils prétendaient imposer à l'homme, être relatif et borné, des obligations absolues et essentielles ; ne se préoccupant nullement de remonter à la source de toute justice, de toute autorité et de tout droit. L'incident du péripatéticien qui voulait vendre à Justin la sagesse, tout en préférant de beaucoup à sa marchandise philosophique elle-même l'argent qu'il en tirait, n'est pas, comme on pourrait le croire, un fait isolé dans l'histoire de la philosophie païenne. Depuis Aristote, le péripatétisme était devenu, entre les mains des sophistes, un instrument de fortune. Les arguments pour et contre, les syllogismes par opposition, formaient l'objet d'un véritable commerce. Aristophane flétrissait déjà, de son temps, ce mercantilisme littéraire. A l'époque de saint Justin, Sénèque, possesseur de dix-sept millions de drachmes, se croyait obligé de répondre à des reproches de cette nature. « Après tout, disait-il,

[1] Justin., *Dialog. cum Triph.*, cap. II.

la richesse n'est pas un mal ; le sage ne se croit indigne d'aucun présent de la fortune ; il n'aime pas les richesses, mais il les préfère ; il pourrait faire la route à pied, il aime mieux monter en voiture. D'ailleurs, il y a pour le sage plus ample matière à déployer son âme dans les richesses que dans la pauvreté. Dans celle-ci, en effet, il n'y a qu'un genre de vertu, qui est de ne pas plier, de ne pas être abattu ; dans les richesses, au contraire, la tempérance, la libéralité, le discernement, l'économie, la magnificence ont une carrière tout ouverte [1]. » Lucien n'a pas épargné, dans ses satires, ce côté vulnérable des péripatéticiens : « C'est un dogme pour eux, dit-il, de ne pas trop dédaigner les richesses, mais de les envisager comme un troisième bien [2]. » La santé et la vertu étaient les deux premiers, mais il paraît que ces philosophes ne mettaient pas le désintéressement au nombre des vertus. Justin, abandonné d'Aristote et mécontent de Zénon, s'adresse à un disciple de Pythagore et lui demande la vérité. Celui-ci lui répond musique, astronomie et géométrie. Voilà du moins des connaissances qui ne sont pas du ressort du vulgaire, et, s'il faut absolument ces trois sciences pour connaître Dieu et pratiquer la vertu, bien peu d'hommes sont appelés à être vertueux. « Frappé de l'ordre qui règne dans l'univers et de la régularité avec laquelle ses différentes parties se ramènent à l'unité, dit M. Freppel, le sage de Samos avait été conduit à placer dans le nombre le principe des choses. De là cette grande place qu'il accordait à la science des nombres, dans sa discipline philosophique. Et, comme l'harmonie résulte de l'unité dans la variété, la musique, ou la science de l'harmonie, devenait sœur de l'arithmétique et de la géométrie. Or, d'autre part, l'harmonie et le calcul trouvent leur plus haute expression dans le monde des astres qui roulent sur nos têtes : l'astronomie sera donc le complément de la science des nombres et de la science de l'harmonie. C'est par cette trilogie préparatoire que les pythagoriciens cherchèrent à élever l'esprit dans la sphère des idées abstraites [3]. » Le docteur auquel s'adressa saint Justin savait-il le

[1] Senec., *de Vitâ beatâ*, XXXIII. — [2] Lucian. Samosat., *Eunuch.*, III. — [3] Freppel, S. *Justin*, pag. 80.

sens réel de cette discipline de Pythagore, nous serions tenté d'en douter. Une intelligence plus compréhensive que la sienne aurait, en face d'un disciple tel que Justin, négligé les accessoires, pour entrer dans le vif de la question et développer les doctrines principales. Mais en réalité, quelle théorie que celle de la métempsycose pythagoricienne! Saint Justin n'eut point à regretter beaucoup de ne l'avoir pas étudiée à fond. Il crut avoir trouvé enfin la vérité qu'il cherchait si laborieusement, quand il eut rencontré le spiritualisme de Platon.

Conversion de saint Justin.

10. L'enthousiasme que lui inspirait cette nouvelle doctrine dura longtemps. Pendant qu'il était ainsi sous le charme, il voyait à côté de lui l'héroïsme chrétien éclater chaque jour par de fréquents et illustres martyres. Ce spectacle l'étonnait. Accoutumé à regarder les disciples de Jésus-Christ comme des sectaires infâmes, chargés de crimes et odieux au genre humain, il ne pouvait concilier les accusations dont ils étaient l'objet, avec leur intrépidité en face de la mort. « Tandis que j'étais encore platonicien, dit-il, j'avais entendu parler des crimes qu'on imputait aux chrétiens; mais en les voyant subir les plus horribles tortures et la mort elle-même avec un courage inébranlable, je ne pouvais me faire à l'idée qu'ils vécussent, ainsi qu'on le prétendait, dans une immoralité effrayante. C'était là pour moi une contradiction palpable : Comment admettre en effet que des hommes livrés à tous les désordres de la volupté, pussent courir au devant de la mort ? Loin d'affronter les tribunaux, où les attendait une condamnation certaine, ne devaient-ils point au contraire se dérober à la vengeance des magistrats, pour jouir le plus longtemps possible des ignominieux plaisirs auxquels on les disait adonnés [1] ? » Le jeune philosophe s'en tint à cette conclusion ; il ne chercha point à approfondir davantage un sujet qui lui semblait d'ailleurs étranger à ses études quotidiennes. La vérité dont il venait d'entrevoir un rayon, comme à la dérobée, se présenta bientôt tout entière à lui. « Dans la disposition d'esprit où je me trouvais, dit-il, je cherchais de préfé-

[1] S. Justin., *Apolog. II*, cap. XII.

rence la solitude, et je fuyais la compagnie des hommes, pour me livrer à mes contemplations favorites. Je choisis, pour but de mes promenades, une campagne voisine de la mer, où je trouvais le silence et le calme dont j'avais besoin. Un jour, en approchant du lieu que j'avais choisi pour être seul avec moi-même, j'aperçus, me suivant à quelque distance, un vieillard d'un aspect vénérable, sur le visage duquel brillait une majesté douce et grave. Je m'arrêtai, et me tournant vers lui, je le regardai fixement. Vous me connaissez donc? me demanda-t-il.—Non, lui dis-je.—Alors pourquoi me regardez-vous de la sorte? — C'est que je suis étonné que vous m'ayez suivi, répliquai-je. En venant dans cette solitude, je ne m'attendais point à y rencontrer une créature humaine. — Pour moi, dit l'inconnu, je suis en peine de quelques-uns des miens, dont j'attends le retour après un long voyage; je viens sur ces rochers explorer la haute mer, pour découvrir de loin leur vaisseau. Mais vous-même, que faites-vous dans ce désert? — Moi, répondis-je, j'aime les promenades solitaires, où je puis librement converser avec moi-même. La solitude convient merveilleusement à l'étude de la philosophie. — Ah! repartit l'inconnu, vous êtes donc de ceux qui se mettent en quête de mots sonores, sans s'inquiéter des œuvres ni de la vérité? Pour eux, la théorie est tout, la pratique rien. — Quoi! lui dis-je, est-il ici-bas une vocation plus noble et plus utile que celle de soumettre les hommes à l'empire de la raison; de la prendre soi-même pour guide; d'opposer aux préjugés et à l'erreur la lumière de son flambeau; d'apprendre enfin à l'humanité la route qui conduit à Dieu? — Ainsi, dit l'inconnu, vous croyez que la philosophie mène au bonheur? — Oui certes! m'écriai-je, elle seule a ce privilége. — Mais, reprit le vieillard, qu'est-ce donc que la philosophie, et quelle félicité procure-t-elle aux hommes? — La philosophie, répondis-je, est la science de l'être et la connaissance de la vérité. Le bonheur est la récompense de cette science et de cette sagesse. — Mais, dit le vieillard, selon vous, qu'est-ce donc que Dieu? — Je répondis: L'être immuable qui est aujourd'hui ce qu'il a toujours été, et qui est la cause primordiale de toutes les existences contingentes,

voilà, dans ma pensée, ce qu'est Dieu [1]. » L'inconnu avait amené cette réponse sur les lèvres du jeune philosophe, pour avoir l'occasion de montrer à son interlocuteur l'inanité des théories spéculatives, même les plus élevées, quand il s'agit de rapprocher ces deux termes extrêmes : l'intelligence infinie, éternelle, toute-puissante, qui est Dieu, et l'esprit borné, caduc et misérable de l'homme. Il lui fit comprendre combien la philosophie, même celle du divin Platon, était stérile, sous ce rapport. « Quels guides faudra-t-il donc suivre, demanda Justin, si les hommes tels que Socrate, Platon, Aristote et tant d'autres, n'ont pu connaître la vérité ? — Le vieillard reprit alors : A une époque reculée, longtemps avant les sages dont vous venez de rappeler le nom, il y eut des hommes justes, amis de Dieu, et remplis de son Esprit-Saint. On les appelait Prophètes. Eux seuls ont connu la vérité ; eux seuls l'ont enseignée aux hommes. Étrangers à toute pensée de vaine gloire, de cupidité ou d'ambition personnelle, ils ont transmis, sans crainte et sans faiblesse, les inspirations qu'ils recevaient d'en haut. Nous possédons leurs écrits : quand on les lit avec foi, ils révèlent à l'intelligence la seule doctrine digne d'un véritable philosophe, la science du principe et de la fin de toutes choses. Ils ne procèdent point, dans leurs discours, par voie de syllogismes, ni de raisonnements subtils ; le témoignage qu'ils rendent de la vérité est supérieur à toute démonstration. Leurs oracles, dont nous avons l'accomplissement sous les yeux, commandent notre croyance, de même que les miracles qu'ils opéraient de leur vivant accréditaient leur parole. Les faux prophètes, remplis de l'esprit d'impureté et de mensonge, osent parfois tenter quelques prestiges pour frapper l'esprit des hommes ; mais ils ne glorifient par là que les démons et les esprits de l'erreur. Les vrais prophètes au contraire, annonçaient au monde le Dieu unique, créateur et père de toutes choses ; ils prédisaient l'avénement de Jésus-Christ, son Fils. Priez-donc que les portes de la lumière soient ouvertes à votre intelligence, car nul ne peut voir ni entendre la vérité, si

[1] S. Justin., *Dialog. cum Tryphon.*, cap. II.

Dieu et son Christ n'y disposent son âme. — Ainsi me parla le vieillard, dit Justin, et il s'éloigna, en me recommandant de méditer sur ce que je venais d'entendre. Je ne l'ai plus revu depuis; mais mon cœur, enflammé d'un saint désir, brûlait d'ardeur de connaître les prophètes et les hommes divins, amis du Christ. En repassant dans mon esprit chaque parole du vieillard, je trouvais que cette philosophie devait être la plus sûre et la plus utile. Voilà comment et pourquoi je suis philosophe chrétien. Je n'ai plus qu'un vœu à former, c'est que tous les hommes entrent dans la même voie et s'attachent à la doctrine du Sauveur. Cette doctrine respire je ne sais quelle majesté terrible, qui frappe les intelligences et les cœurs dévoyés; mais quiconque la médite avec foi y trouve le plus délicieux repos[1]. »

Voyage de saint Justin à Rome.

11. Cette page de sa propre biographie, écrite par lui-même, est à peu près tout ce que nous savons de la vie de saint Justin, après sa conversion. Eusèbe nous apprend que le néophyte conserva, dans son nouveau genre de vie, le *pallium*, ou manteau des philosophes, et saint Épiphane ajoute qu'il mena dès lors une vie de rigoureux ascétisme. Cette particularité porterait à croire que Justin visita les thérapeutes d'Égypte, et que sa conversion aurait eu lieu à Alexandrie. On ne verrait pas en effet comment la colonie militaire de Flavia Neapolis, si florissante qu'on veuille la supposer, aurait pu attirer dans son sein des maîtres aussi nombreux et aussi célèbres, dans chacune des écoles philosophiques. D'ailleurs, Flavia Neapolis est trop éloignée de la mer pour qu'une simple promenade puisse rapprocher du littoral et convenir à la localité décrite précédemment. Quoi qu'il en soit, il est certain que Justin, avant ou après sa conversion, visita Alexandrie. Il raconte lui-même que les Juifs alexandrins lui montrèrent, dans l'île de Pharos, les restes des cellules où les interprètes de la Version des Septante avaient composé cette traduction fameuse. Nous savons de plus que, depuis son baptême, le philosophe chrétien travailla sans relâche à propager et à défendre la religion véritable, dont il

[1] S. Justin., *Dialog. cum Tryphon.*, cap. VII, VIII.

était devenu l'heureux disciple. Il disait plus tard au Juif Tryphon : « Quiconque n'annonce pas la vérité, lorsqu'il pourrait le faire, est coupable devant Dieu. Tel est le motif qui me porte à enseigner les Écritures par des entretiens fréquents, sans aucun motif d'intérêt, d'ambition ni d'amour-propre. Nul ne pourra m'accuser d'obéir à de pareils sentiments. C'est parce que je crains le jugement de Dieu qu'en dépit de votre mauvaise humeur je continuerai à répondre à vos objections. J'en agis ainsi avec tous les hommes, de quelque nation qu'ils soient, lorsqu'ils s'adressent à moi pour apprendre la vérité [1]. » Le philosophe chrétien vint à Rome, où les occasions d'exercer son zèle apostolique, en face de la persécution et des préjugés hostiles aux fidèles, ne lui manquèrent pas. On croit même qu'il s'attacha au clergé romain, dont il devint l'un des membres. Jusque-là, l'éducation de la jeunesse n'avait point encore été l'objet d'une institution spéciale de la part de l'Église. Justin fut le premier qui ouvrit une école catholique, où il formait l'intelligence de ses élèves à la foi. Le célèbre Tatien fut un de ses disciples. Le quartier de Rome où le philosophe converti ouvrit la première école chrétienne paraît avoir été voisin des thermes de Novatus et Timothée, les deux fils du sénateur Pudens, non loin de l'église actuelle de Sainte-Pudentienne.

*Discours aux Grecs*, première publication chrétienne de saint Justin.

12. La foi ardente et efficace du nouveau docteur se traduisit en œuvres éclatantes. Un premier *Discours*, bientôt suivi de l'*Exhortation* aux Grecs, fut publié tout d'abord, soit qu'il ait rédigé lui-même ces deux ouvrages, pour les répandre comme moyen de propagande, soit que, recueillis de ses lèvres par ses disciples, ils nous aient été transmis par la pieuse sollicitude des *notarii*, ou sténographes chrétiens. « Grecs, dit-il au début de son discours, ne croyez pas que j'aie renoncé, sans motif et sans un sérieux examen, à votre croyance et à votre culte. J'ai dû les abandonner, parce que je n'y ai rien trouvé de saint, rien qui puisse être agréable à Dieu. Les fables imaginées par vos poètes ne sont autre chose que des monuments de déraison et de véritable folie. Par

[1] S. Justin., *Dialog. cum Tryph.*, cap. XXVIII.

où commencent, par où finissent l'*Iliade* et l'*Odyssée*? Par une femme. Après Homère, Hésiode. Quelle dérision que sa *Théogonie!* Quel dieu que ce Jupiter qui détrône son père, déshonore le lit nuptial et souille le ciel et la terre de ses débauches! Lisez-lui donc, de grâce, la loi qui punit de mort les parricides, qui châtie les adultères et qui flétrit la sodomie. Tâchez d'apprendre à Minerve la pudeur qui convient aux femmes, et à Bacchus la dignité qui convient aux hommes! » Justin, dans une énumération rapide et pleine de verve, passe successivement en revue toutes les turpitudes de l'Olympe; puis il ajoute : « Tels sont vos dieux. Vos héros sont taillés à leur image. Quels spectacles de moralité que les festins d'Atrée, les accouplements de Thyeste et les forfaits des Pélopides? Que dirai-je de vos assemblées religieuses? Un luxe corrupteur et une mollesse pleine de crimes s'y étalent sans honte. Aux sons d'une musique voluptueuse, parmi des flots de parfums et des nuages odoriférants, une jeunesse couronnée de fleurs se livre aux danses les plus lascives. La foule entoure, comme d'un cercle, cette exhibition, où toutes les hontes se donnent rendez-vous et d'où la pudeur est bannie. Les âmes se livrent à toutes les ardeurs sensuelles; la raison s'égare; les fureurs de Bacchus transportent toutes les têtes. Il se passe alors des choses immondes. Grecs, laissez-moi vous le dire. Quand telles sont vos croyances et votre religion, de quel droit vous irriter si fort contre un fils qui prendrait Jupiter pour modèle et viendrait déshonorer ou tuer son père? Il ne ferait qu'imiter le plus grand de vos dieux. De quel droit reprocher à une épouse l'oubli de ses devoirs et le désordre où il lui plaît de vivre? Est-ce que Vénus n'a pas chez vous des temples et des autels? Abjurez donc ces fables, aussi honteuses que ridicules. Grecs, venez participer à une sagesse qui ne se peut comparer à aucune autre. Apprenez à connaître un autre Dieu que celui qui se souille de crimes, d'autres héros que ceux qui s'abreuvent de sang. Notre chef à nous, le Verbe divin, qui marche à notre tête, ne demande ni la vigueur des membres, ni la beauté de la figure, ni la noblesse du sang, mais la sainteté de la vie et la pureté du cœur. Le mot d'ordre de ce conquérant des âmes,

c'est la vertu. Par le Verbe, une puissance divine s'empare de l'âme. Lyre pacifique qui fait cesser tous les combats du cœur, arme merveilleuse qui dompte toutes les passions, école de sagesse où viennent mourir tous les feux impurs, la doctrine du Verbe ne fait ni poètes, ni philosophes, ni orateurs. D'esclaves de la mort elle nous rend immortels; de l'homme elle fait un dieu; de cette terre elle nous transporte en un ciel mille fois supérieur à votre Olympe. Venez donc vous instruire à cette divine école. J'étais ce que vous êtes, soyez ce que je suis. Telle est la foi, tel est le Verbe dont la toute-puissance m'a subjugué. Semblable à un charmeur habile, qui attire hors de son repaire le serpent qu'il veut mettre en fuite, le Verbe bannit du fond de l'âme les instincts sensuels, la cupidité d'abord, d'où naissent tous les maux, les inimitiés, les dissensions, l'envie, la jalousie, la colère et tout ce qui leur ressemble. Délivrée de ces tyrans, l'âme entre dans une atmosphère de paix et de sérénité divine, avant-goût des joies qui lui sont réservées après les épreuves de cette vie, quand elle sera réunie au Dieu qui l'a créée. Car c'est de Dieu qu'elle tient l'existence, et c'est à Dieu qu'elle doit retourner[1]. »

*Cohortatio ad Græcos.*

13. Quand Justin s'exprimait avec cette vigueur de génie, il n'avait pas trente ans. L'éloquence, la pureté du style, l'ampleur de la pensée, la noblesse des images, tout concourt à faire de ce premier essai un véritable chef-d'œuvre. L'*Exhortation aux Grecs* le suivit d'assez près. L'apologiste chrétien y développe davantage sa polémique. Il ne se borne plus à attaquer l'anthropomorphisme de la religion païenne; il prend à partie les sectes philosophiques, découvre leur insuffisance, leurs contradictions, leurs incertitudes; et, après avoir fait table rase des théogonies mythologiques et des systèmes des philosophes, il établit l'inspiration divine et l'authenticité des Écritures. Ce dernier point mérite surtout de fixer l'attention. Au moment où la dispersion définitive du peuple juif en Occident, après le désastre national de Bétherra, multipliait partout les témoins aveugles de l'avènement du Messie; au moment

[1] S. Justin., *Orat. ad Græcos; Patrol. græc.*, tom. VI, col. 236-240.

où les versions grecques et latines de l'Ancien Testament mettaient la lecture des Livres saints à la portée du vulgaire, les Pères et les Docteurs de l'Église concentraient tous leurs efforts, toute la puissance de leur action à propager dans le monde la connaissance de ces monuments divins. Il s'agissait de substituer Moïse et Isaïe à Hésiode et à Homère. Un livre sacré fait une civilisation. La nôtre, cette civilisation dont nous avons le droit d'être fiers, tant qu'elle reste fidèle à son origine, est due à ce concert puissant des apologistes, des docteurs et des martyrs des premiers siècles. Plus on cherche à effacer la mémoire de ce service immense rendu par l'Église, plus il est de notre devoir de le mettre dans tout son jour. Ce n'est pas le peuple juif qui a ouvert au monde les sources de la vie surnaturelle et de la grâce divine. Le fils de Jacob tient fermés aux nations les Livres saints, qu'il conserve avec un soin jaloux. On ne citerait pas une seule traduction de l'Écriture, adoptée maintenant par la Synagogue. L'Église de Jésus-Christ, au contraire, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX, n'a cessé d'expliquer, de commenter, de faire lire au monde entier les textes saints de l'Ancien Testament. Par là, elle a réalisé la promesse faite jadis aux patriarches; elle a multiplié les vrais enfants d'Abraham sur tous les points du globe; leur nombre a dépassé celui « des étoiles du ciel. » Et pourtant l'Église n'est pas fondée sur un livre; nous l'avons dit souvent. Elle est bâtie sur une parole et sur une tradition orale. Voilà pourquoi, en ouvrant si largement le trésor sacré des Écritures, que le judaïsme recèle dans l'arche fermée des synagogues, l'Église catholique répudie l'exagération du protestantisme, qui le livre à tout vent d'interprétation, à tout caprice du sens individuel. Certes! ce n'était point une entreprise facile que de détrôner, dans les intelligences et les cœurs, le culte poétique d'Homère, les systèmes philosophiques et religieux d'Aristote, de Socrate et de Platon. Une consécration dix fois séculaire; l'admiration qu'inspire le génie; les préjugés de l'éducation, du patriotisme, du souvenir des aïeux, tout se réunissait contre la foi nouvelle et les livres qu'elle présentait à l'étude du monde. Ajoutons que la majesté divine des Écritures se trouvait voilée sous un lan-

gage dont la forme n'avait rien de commun avec celle des idiomes de la Grèce et du Latium. La langue de l'Ancien Testament, pour les Grecs et les Romains, était une langue barbare. C'était la langue d'un peuple détesté, d'une nation vaincue. Adrien avait semé du sel sur les ruines laissées à Jérusalem par Titus. On venait d'approvisionner tout l'empire de captifs hébreux. Rome, fidèle au sens étymologique de son nom, n'adorait que la force. Et on lui proposait de lire, d'étudier, d'admirer les livres d'une peuplade écrasée sous le pied de Jupiter Capitolin! Telle était la situation. Elle se dessinera plus nettement pour le lecteur, à mesure que nous ferons passer sous ses yeux des fragments de l'*Exhortation aux Grecs.*

Exorde de l'*Exhortation aux Grecs.*

14. « En vous adressant ces paroles, dit saint Justin, j'ai besoin d'abord d'invoquer le secours de Dieu. Je le prie de m'accorder, à moi, la grâce de vous dire ce qui est convenable, et à vous celle de choisir ce qui vous est utile, dans la plus complète liberté d'esprit, dégagés de toute préoccupation de patriotisme ou de traditions héréditaires. Ne croyez pas outrager la mémoire de vos ancêtres, en acceptant une vérité qu'ils auraient inconsidérément répudiée. Chaque jour, il arrive qu'un examen plus attentif, des recherches plus exactes nous montrent les choses sous un aspect différent. Je veux vous entretenir de la vraie religion; je ne sache pas qu'il y ait un sujet plus digne d'attention pour quiconque veut se délivrer des terreurs du jugement à venir; ce jugement dont nous parlent non seulement les législateurs et les prophètes de notre Dieu, mais vos poètes eux-mêmes, vos philosophes, vos sages, tous ceux qui parmi vous ont étudié la science sacrée. Il est donc de la plus haute importance de nous rendre compte de ce que furent, en matière de religion, vos maîtres et les nôtres; de savoir à quelle époque ils ont vécu, et quelle confiance ils méritent. Après cette investigation, ceux qui ont reçu de leurs aïeux une religion fausse l'abandonneront; quant à nous, nous aurons clairement démontré que notre culte, tel que nous l'avons reçu de la transmission de nos pères, est le seul véritable[1]. » La question ainsi posée, saint Justin aborde les origines

[1] S. Justin., *Cohort. ad Græc.*, cap. I

du paganisme hellénique. Nous n'avons pas besoin de faire observer que son argumentation, nominativement dirigée contre les « Grecs, » s'adressait à Rome aussi bien qu'à Athènes, puisque le polythéisme romain ne différait nullement de celui de l'Hellade. Le Capitole était peuplé des mêmes divinités que l'Acropolis; Homère et Hésiode étaient les théologiens des fils de Numa, comme des fils de Cécrops. L'apologiste chrétien passe en revue la mythologie théogonique de l'Olympe, qui divinisait toutes les faiblesses et tous les crimes. « Mais, ajoute-t-il, vous ferez peut-être bon marché de vos poètes et des fables qu'ils débitent sur les dieux. Vous prétendez trouver la vérité religieuse parmi vos philosophes; cependant comment vous reconnaître, au milieu de ce pêle-mêle d'opinions contradictoires? Vous devriez d'abord exiger de vos maîtres qu'ils se missent d'accord entre eux, avant de songer à vous instruire. En effet, voici Thalès qui place le premier principe des choses dans l'eau; Anaximandre, dans une substance indéfinie; Anaximène, dans l'air; Héraclite, dans le feu; Anaxagore, dans les parties similaires; Archelaüs, dans l'éther sans limites. Une seule école a suffi pour produire cette multitude de systèmes contraires; que sera-ce si nous y joignons les autres? Tandis que Pythagore voit dans les nombres le principe universel, Épicure le cherche dans les atomes; Empédocle, dans les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau et la terre. Même divergence touchant l'âme : substance ignée selon les uns, éthérée selon les autres; intelligence chez ceux-ci, souffle chez ceux-là; ici vertu dérivant des astres; là nombre doué de la force motrice, eau génitale, que sais-je? C'est au milieu d'une telle confusion d'idées que vous vous flattez de pouvoir démêler la vraie doctrine? Que peuvent donc vous enseigner de tels maîtres? Leurs dissentiments ne prouvent-ils pas surabondamment leur ignorance? Mais je vous entends : ne pouvant nier les contradictions de ces philosophes, vous avez coutume de vous réfugier à l'ombre des grands noms d'Aristote et de Platon, comme derrière un rempart inexpugnable. Or, Aristote et Platon ne s'accordent pas plus entre eux qu'ils ne sont d'accord avec eux-mêmes. Tandis que Platon admet trois principes des choses : Dieu, la ma-

tière et la forme, ou les idées, Aristote n'en reconnaît que deux : Dieu et la matière. Le premier divise l'âme en trois parties : la partie raisonnable, la partie irascive et la partie appétitive ou concupiscible ; le second la réduit à la raisonnable et exclut d'elle les deux autres. Celui-ci lui refuse l'immortalité, que lui attribue celui-là ; immobile selon l'un, elle est continuellement en mouvement selon l'autre. Encore si, divisés entre eux, ils ne se contredisaient pas eux-mêmes ; mais il est impossible de mettre de l'unité dans leur propre théorie. Après avoir admis d'abord trois principes des choses, Platon en ajouta plus tard un quatrième, qu'il nomma l'âme du monde. Tantôt il affirme que la matière est increée, tantôt qu'elle est créée ; ici, que les idées subsistent par elles-mêmes ; là, qu'elles sont de pures notions de l'intelligence ; en tel endroit, que tout ce qui naît est sujet à la corruption ; en tel autre, que parmi les choses qui naissent, il en est d'incorruptibles. Telles sont les contradictions dans lesquelles sont tombés les coryphées de la philosophie, pour avoir cru que l'esprit humain est capable par lui-même d'arriver à une connaissance exacte des choses divines. Donc ils ne méritent pas plus de foi que les poètes ; loin de remédier aux défauts de la mythologie populaire, l'enseignement philosophique n'a fait qu'y ajouter ses propres erreurs [1]. »

Supériorité de l'enseignement chrétien sur la sagesse païenne.

15. La lutte se prononçait avec une énergie inaccoutumée. Les païens avaient jusque-là combattu le christianisme par le glaive ; le christianisme répond aux coups d'épée par des raisons invincibles. Attaqué jusque-là, il attaque à son tour et ruine dans ses fondements une idolâtrie toujours victorieuse. « Puisque vos sages, continue saint Justin, sont impuissants à découvrir la vérité, il me semble logique de recourir à nos docteurs. Plus anciens que les vôtres, nos maîtres, à nous, n'ont rien écrit qui ne leur ait été inspiré par Dieu même. Aussi point de contradictions parmi eux ; ils ont enseigné ce qu'ils tenaient de l'Esprit divin. Comment en effet le génie de l'homme, si vaste et si profond que vous le supposiez, pourrait-il jamais, par ses seules forces, pénétrer les

[1] S. Justin., *Cohort. ad Græc.*, cap. III-VII. Traduct. de M. Freppel (S. Justin., pag. 169).

secrets de l'essence divine? C'est donc une grâce céleste qui a illuminé ces hommes bienheureux. Pour acquérir et transmettre leur science surnaturelle, il n'avaient nul besoin de l'artifice du langage, ni des armes de la dialectique ; il leur suffisait d'abandonner leur âme pure à l'opération de l'Esprit de Dieu. Archet céleste, si l'on peut parler ainsi, il se servait de ces hommes justes, ainsi que des cordes d'une lyre, pour nous faire entendre les vérités divines. Aussi nous ont-ils enseigné, comme d'une seule voix, toutes les vérités dont la connaissance nous est nécessaire : Dieu et l'origine du monde, la création de l'homme, l'immortalité de l'âme et le jugement qui suivra cette vie. Cette doctrine uniforme, ils nous l'ont transmise à des époques et en des lieux divers ; mais toujours entre eux le plus parfait accord ; jamais l'ombre d'une contradiction, soit avec eux-mêmes, soit avec les autres. Dans l'ordre chronologique, le premier de tous fut Moïse, à la fois législateur et prophète. Son antiquité est attestée par vos propres historiens. Tous conviennent qu'il a précédé de plusieurs siècles vos poètes, vos sages, vos législateurs, vos philosophes les plus antiques. Polémon, au premier livre de son *Histoire grecque*, parle « du chef et prince de la nation juive, Moïse, contemporain de vos héros Ogygès et Inachus. » Apion, dans son ouvrage *Contre les Hébreux* et dans le quatrième livre de ses *Histoires*, raconte « qu'au temps d'Inachus, les Juifs se révoltèrent, sous la conduite de Moïse, et secouèrent le joug du roi Egyptien Amasis. » Ptolémée de Mendès, dans ses *Chroniques égyptiennes*, tient le même langage. Les historiens d'Athènes, Hellanicus, Philochorus, auteur des *Attaques*, Castor et Thallus, Alexandre Polyhistor, aussi bien que les écrivains juifs si connus Philon et Josèphe, parlent de Moïse comme du chef le plus ancien et le plus célèbre de la nation hébraïque. Le plus fameux de vos chroniqueurs est sans contredit Diodore de Sicile, qui passa trente années à compiler les annales du passé dans toutes les bibliothèques, à parcourir l'Europe et l'Asie pour y recueillir les traditions locales, explorer les monuments et contrôler les matériaux de sa grande *Histoire*, en quarante livres. Or, au premier livre de cette *Histoire*, il constate que les hiérophantes

de l'Égypte considèrent Moïse comme le premier et le plus ancien des législateurs connus. Voici ses paroles : « Après l'âge mythologique des dieux et des héros, on dit que Moïse fut le premier qui réunit un peuple sous une législation écrite. Ce fut un homme d'une grandeur d'âme extraordinaire et que ses bienfaits ont rendu fameux. Les Juifs affirment que Moïse écrivit sa législation sous l'inspiration de leur Dieu Ιαω (Jehovah), soit que l'ensemble de ces lois leur paraisse réellement divin, soit qu'en leur attribuant cette origine, ils aient voulu les rendre plus sacrées aux yeux des peuples[1]. » A ces précieux témoignages, saint Justin ajoute celui de Ptolémée Philadelphe, qui admirait, dans la version des Septante, la majesté des Écritures. « J'ai habité longtemps Alexandrie, dit-il, j'ai vu de mes yeux, dans l'île de Pharos, les vestiges des cellules occupées par les soixante-dix interprètes hébreux. Les habitants ont conservé le souvenir précis de ce fait, qui leur a été transmis par leurs ancêtres, et qu'ils se plaisent à raconter aux étrangers. Et ne dites pas que ces Écritures divines, que nous revendiquons, sont le patrimoine exclusif des Juifs, qui les lisent respectueusement dans leurs synagogues, sans vouloir pour cela embrasser la religion chrétienne. C'est par un dessin providentiel que ces monuments, base de notre foi, sont ainsi conservés entre des mains ennemies. L'Église ne saurait être suspecte, lorsqu'elle invoque un témoignage confirmé par une garantie aussi hostile[2]. » Après avoir établi l'authenticité, l'inspiration et l'antériorité des écrits de Moïse, saint Justin les compare aux œuvres des philosophes grecs. Dans ce parallèle, il fait ressortir la foi du monde païen lui-même à une rédemption future, à une revélation faite par un Dieu qui devait descendre sur la terre. Il conclut enfin cette discussion, pleine de science, de verve et de logique, par ces paroles : « Les oracles sibyllins, dictés par l'antique prophétesse de Cumes, sont aujourd'hui répandus dans tout l'univers. J'ai visité non loin de Baïa, près des Thermes Campaniennes, à six milles de Cumes, la grotte sacrée, taillée dans la pierre vive, où la sibylle habitait. Or,

[1] S. Justin., *Cohort. ad Græc.*, cap. VIII, IX. — [2] Id., *ibid.*, cap. XIII.

vous savez en quels termes elle a prédit l'avènement d'un Dieu rédempteur, déclarant le néant des prétendues divinités que vous adorez. Ce Dieu véritable, dont elle annonçait la venue, c'est Jésus-Christ Notre-Seigneur. Comparez ces prédictions à celles de nos prophètes, et vous en reconnaîtrez la conformité. Plus vous consentirez à étudier cette grave question, plus vous demeurerez convaincus que la seule doctrine vraie, la seule religion pure et véritable sont celles qui nous ont été transmises par les prophètes anciens et les apôtres de Jésus-Christ [1]. »

Traité *De Monarchiâ*, ou *De l'unité de Dieu.*

16. Les allusions directes aux oracles sibyllins, rapprochées de ce que nous avons eu précédemment l'occasion de dire à ce sujet [2], feront mieux comprendre le motif que l'Église romaine avait eu de mentionner, dans sa liturgie, la conformité des prophéties hébraïques avec les espérances du monde païen. Le christianisme nous apparaît ainsi comme la réalisation divine des promesses conservées, dès l'origine, au sein de l'humanité déchue. Les Docteurs et les Pères, dans leur polémique contre le paganisme, ne négligèrent jamais de faire ressortir, à côté des erreurs polythéistes, les traces de la révélation primitive, qui formait comme le fonds commun, le trésor universel, sur lequel les générations successives vécurent jusqu'à l'avènement du Rédempteur. C'est ainsi que saint Justin, après avoir signalé, dans les théogonies mythologiques et dans les œuvres des philosophes, tout ce qu'il y notait d'absurde, de faux, d'immoral, s'applique avec la même érudition consciencieuse à y recueillir les fragments épars de la tradition antique. Le traité où il consigna le fruit de ses recherches fut intitulé par lui : *De Monarchiâ* (De l'unité souveraine.) Nous n'en avons plus que la seconde partie, celle où il établit, par le témoignage des poètes païens, que le dogme de l'unité de Dieu ne disparut jamais complètement de la conscience humaine. Quelques-uns des passages cités par l'Apologiste ne se retrouvent plus que dans son ouvrage, mutilé lui-même. Nous croyons devoir reproduire

[1] S. Justin., *Cohort. ad Græc.*, cap. XXXVII, XXXVIII. — [2] Tom. IV de cette *Histoire*, pag. 190 et suiv.

ici les plus importants ; ils sont empruntés aux vers Orphiques et à des poèmes de Sophocle, d'Eschyle, de Polémon, que nous n'avons plus. « Je parlerai à ceux qui sont dignes de m'entendre, disait Orphée ; arrière tous les profanes ! Mais toi, Musée, enfant de la lune, dont le flambeau éclaire la nuit, écoute mes paroles, car la vérité seule réglera mon langage. Que les erreurs qui, jadis, firent illusion à ton cœur ne te privent point de la vie bienheureuse. Fixe constamment les yeux sur les préceptes divins ; ne les en détache jamais. Scrute d'un regard sévère les profondeurs intellectuelles de ton âme ; marche d'un pas ferme dans la voie de la vérité, et ne contemple que le roi immortel de l'univers. Il est un, il est lui-même, il est l'auteur de toutes choses ; tout est en lui ; aucun œil mortel ne saurait le voir, mais personne n'échappe à sa vue [1]. » Le fragment suivant de Sophocle, cité par saint Justin, n'est pas moins explicite : « Oui, il est un Dieu, Dieu unique, le seul qui a formé le ciel, les vastes régions de la terre, les flots azurés et les vents impétueux ! Mais nous, aveugles mortels, trop souvent esclaves des égarements de notre cœur, nous allons dans nos affections demander du soulagement à des dieux de pierre, à des statues de bronze, d'or ou d'ivoire. En répandant à leurs pieds le sang des victimes, en célébrant en leur honneur de vaines solennités, nous sommes assez insensés pour nous persuader que nous accomplissons un pieux devoir [2]. » Justin trouve

1 Φθέγξομαι οἷς θέμις ἐστί · θύρας δ' ἐπίθεσθε βέβηλοι
Πάντες ὁμῶς · σὺ δ' ἄκουε φαεσφόρου ἔκγονε Μήνης
Μουσαῖ' · ἐξερέω γὰρ ἀληθέα · μηδέ σε τὰ πρὶν
'Εν στήθεσσι φανέντα φίλης αἰῶνος ἀμέρσῃ ·
Εἰς γὲ λόγον θεῖον βλέψας, τούτῳ προσέδρευε,
'Ιθύνων κραδίης νοερὸν κύτος, εὖ τ' ἐπίβαινε
'Ατραπιτοῦ, μοῦνον δ' ἐσόρα κόσμοιο ἄνακτα.
Εἷς ἔστ' αὐτογενὴς, ἑνὸς ἔκγονα πάντα τέτεκται ·
'Εν δ' αὐτοῖς αὐτὸς περιγίγνεται, οὐδέ τις αὐτὸν
'Εισοράᾳ θνητῶν, αὐτὸς δέ γε πάντας ὁρᾶται.
(Orpheus citatus a S. Justin., *De Monarchiâ,* cap. II.)

2 Εἷς ταῖς ἀληθείαισιν, εἷς ἐστὶν θεὸς
Ὃς οὐμανόν τ' ἔτευξε καὶ γαῖαν μακρὰν
Πόντου τε χαροπὸν οἶδμα, κἀνέμων βίας.

dans les écrits des poètes païens les vestiges parfaitement reconnaissables de la croyance à un jugement final et à la résurrection des morts. Les deux passages de Polémon et de Sophocle qu'il cite à ce sujet sont vraiment remarquables. « Crois-tu donc, Nicostrate, demande Polémon, que ces voluptueux efféminés dont la vie entière s'est écoulée dans la mollesse soient tout entiers renfermés avec leurs cendres dans le sépulcre, et qu'après avoir trompé Dieu ici-bas, ils éviteront ailleurs sa vengeance? Non, la justice immortelle à un œil qui voit tout. Si le même sort attend le juste et l'impie au tombeau, qui t'arrête? Va, pille, égorge; mêle la ruse au crime; mais ne t'y trompe pas : il y a une justice aux enfers; le Dieu souverain sera notre juge, ce Dieu dont je ne puis prononcer le nom formidable [1]. » — « Il viendra, s'écrie Sophocle, il viendra, sans nul doute, le jour où le brillant éther fera jaillir de ses espaces dorés des trésors de feu. La flamme, dévorant et la terre et les cieux, consumera dans sa fureur inexorable la nature entière. Tout disparaîtra : les gouffres n'auront plus de flots; les rameaux verdoyants n'ombrageront plus la terre; l'air enflammé n'aura plus un seul oiseau. Or, nous savons que deux routes conduisent

Θνητοὶ δὲ πολλοὶ, καρδίαν πλανώμενοι,
Ἱδρυσάμεσθα, πημάτων παραψυχὰς
Θεῶν ἀγάλματ' ἐκ λίθων, ἢ χαλκέων
Ἢ χρυσοτεύκτων, ἢ ἐλεφαντίνων τύπους
Θυσίας τε τούτοις, καὶ καλὰς πανηγύρεις
Τεύχοντες, οὕτως εὐσεβεῖν νομίζομεν.
(Sophocl. cit. a S. Justin., *De Monarch.*, cap. II.)

[1] Οἴει σὺ τοὺς θανόντας, ὦ Νίκοστρατε,
Τρυφῆς ἁπάσης μεταλαβόντας ἐν βίῳ
Καὶ γῆν καλύψειν, ὡς ἀπὸ τοῦ πάντ' εἰς χρόνον
Πεφευγέναι τὸ θεῖον ὡς λεληθότας ;
Ἔστιν δίκης ὀφθαλμὸς, ὃς τὰ πανθ' ὁρᾷ
Εἰ γὰρ ὁ δίκαιος καὶ ἀσεβὴς ἕξουσιν ἓν
Ἅρπαζ' ἀπελθὼν, κλέπτ' ἀποστέρει, κύκα.
Μηδὲν πλανηθῇς, ἔστι κἀν ἅδου κρίσις,
Ἥνπερ ποιήσει θεὸς ὁ πάντων δεσπότης,
Οὗ τοὔνομα φοβερὸν, οὐδ' ἂν ὀνομάσαιμ' ἐγώ.
(Polemon cit. a S. Justin., *De Monarch.*, cap. III.)

aux enfers, l'une réservée aux criminels, l'autre aux mortels vertueux. Puis tout ce qui aura été détruit renaîtra de nouveau [1]. »

Question d'authenticité des fragments inédits de littérature grecque cités par saint Justin.

17. Les plus savants hellénistes modernes, Grotius, Brunck, Valckenaër, David Runkenius, Hermann [2], se sont vivement préoccupés de la question d'authenticité des fragments inédits de littérature grecque conservés par saint Justin. Ils s'accordent en général à reconnaître que les poèmes connus, au premier siècle de notre ère, sous le nom d'Orphiques n'étaient pas réellement, dans leur intégrité, l'œuvre primitive d'Orphée, mais une collection formée par son disciple Onomacrite. Quant aux citations de Sophocle, d'Euripide et d'Eschyle, empruntées à ceux des poèmes de ces tragiques maintenant perdus, les critiques les ont rapprochées de leurs œuvres encore subsistantes et y ont signalé des différences de style, qui feraient soupçonner ou des interpolations posthumes, ou même des suppositions complètes d'ouvrages. On conçoit que, dans ce champ de l'hypothèse, l'imagination ait pu se donner libre carrière. Nous n'avons point à prendre parti dans la question. Il est certain qu'au temps de saint Justin les œuvres qu'il citait étaient connues des Grecs, que leur lecture était familière et leur témoignage notoire. Peu importe que les Orphiques fussent en réalité un recueil dû à Onomacrite, ou que des œuvres

1 Ἔσται γὰρ ἔσται κεῖνος αἰώνων χρόνος
Ὅταν πυρὸς γέμοντα θησαυρὸν σχάσῃ
Χρυσωπὸς αἰθήρ · ἡ δέ βοσκηθεῖσα φλὸξ,
Ἅπαντα τὰ ἐπίγεια καὶ μετάρσια
Φλέξει μανεῖς'. Ὅταν δὲ ἐκλίπῃ τὸ πᾶν,
Φροῦδος μὲν ἔσται κυμάτων ἅπας βύθος,
Γῆ δενδρέων ἔρημος, οὐδ' ἀὴρ ἔτι
Πτερωτὰ φῦλα βαστάσει πυρούμενος.
Καὶ γὰρ καθ' ἅδην δύο τρίβους νομίζομεν
Μίαν δικαίων, χ 'ἀτέραν ἀδίκων ὁδὸν
Κἄπειτα σώσει πάνθ' ἃ πρόσθ' ἀπώλεσεν.

(Sophocl. cit. a S. Justin., *De Monarch.*, cap. III.)

2 Grotius, *Excerpta trag. et com.*; Valckenaër, *Diatriba de Aristobulo Jud.*, Lugd. Batav., 1806; Runkenius, *Epist. critic.*, pag. 67; Hermann., *Orphica*, 447-448; Brunck, *Gnomici poetæ Græci*, Argentorat. 1784; cf. Bleck., *Ueber die Enstehung und Zusammensetzung der sibyllischen Orakel.*

apocryphes aient été antérieurement publiées, sous les noms célèbres des grands poètes classiques d'Athènes : il ne s'agissait, ni pour saint Justin, ni pour ses lecteurs, d'une question de forme littéraire ou d'art poétique. C'était la vérité religieuse, dont l'Apologiste cherchait l'expression dans les auteurs païens. Jamais, en effet, quelque sombre que fût l'horizon intellectuel et moral du polythéisme, la vérité traditionnelle, déposée en germe au sein de l'humanité par la promesse de l'Éden, ne fut complètement obscurcie. L'Église catholique a flétri également les deux exagérations opposées, qui se sont produites à diverses époques sur ce point : celle de Baïus, prétendant que « toutes les doctrines des païens étaient des erreurs, et toutes leurs qualités morales des vices ; » et celle de M. de La Mennais, soutenant que l'ensemble de toutes les vérités dogmatiques et morales s'était conservé dans le polythéisme, comme le patrimoine inamissible du genre humain. Entre ces deux erreurs capitales, la polémique de saint Justin ouvrait une méthode irréprochable et sûre, que tous les Pères ont suivie. « Ce que j'admire le plus dans leurs écrits, dit M. Freppel, c'est la largeur d'idées et l'esprit d'équité avec lequel ils ont apprécié le polythéisme. Sans nul doute, ils ne lui font grâce d'aucune erreur ; ils poursuivent ce qu'il y a de faux et d'immoral dans ses doctrines, avec l'ardeur que donnent l'amour de la vérité et le désir de la voir triompher pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. Mais leur patience n'est pas moindre que leur zèle, lorsqu'il s'agit de recueillir les parcelles de vérité, disséminées dans les écrits des poètes et des philosophes de l'antiquité. C'est que le dogme de l'unité de Dieu, altéré, travesti, défiguré, se maintenait néanmoins comme un souvenir affaibli, un écho lointain, un débris immortel de la religion primitive du genre humain [1]. »

Martyre de saint Hygin.

18. Pendant que saint Justin employait ainsi à la défense de l'Église l'érudition qu'il avait puisée dans l'étude antérieure des philosophes et des poètes païens, le pape saint Hygin versait à Rome son sang pour Jésus-Christ [2] (11 janvier 142). Les Actes de

[1] Freppel, S. *Justin*, pag. 192, 193. — [2] *Martyr. rom.*, 11 januar.

son martyre ne sont point arrivés jusqu'à nous [1]. Malgré le caractère de douceur et de clémence qui distinguait l'empereur Antonin, ou plutôt en raison même de ce caractère, dont la piété sincère envers les dieux du paganisme était le trait le plus saillant, les chrétiens furent en butte à une cruelle persécution, pendant les premières années de son règne. Les martyres successifs des saints évêques Térentien, à Trèves, Éleuthère, en Illyrie [2], Castricien, à Milan [3], nous en fournissent des preuves sanglantes. L'inscription gravée sur le tombeau d'un martyr du nom d'Alexandre, et trouvée dans la catacombe de saint Calixte, les confirme éloquemment. Elle est conçue en ces termes : « Alexandre n'a cessé de vivre sur la terre que pour commencer une vie immortelle dans les cieux. Son corps repose dans ce tombeau. Il termina sa carrière sous l'empereur Antonin, qui, redevable aux chrétiens de grands services, leur rend le mal pour le bien. Comme il pliait le genou pour offrir ses hommages au vrai Dieu, il fut conduit au supplice. O temps malheureux, où nous ne pouvons éviter les bourreaux, même dans ces catacombes, au milieu de nos solennités et de nos prières! Quoi de plus misérable que notre vie! Et en même temps quoi de plus misérable que notre mort, puisqu'il ne nous est point permis de recevoir les honneurs de la sépulture des mains de nos parents ou de nos amis! Enfin ils brillent aux cieux! Celui-là a peu vécu qui a vécu dans les temps chrétiens [4]. »

[1] Bolland., *Act. Sanct.*, eodem die. — [2] Bolland., *Act. Sanct.*, 18 april. — [3] Datiana., *Histor., Eccles. Mediolan.*, cap. x-xiii.

[4] ALEXANDER MORTVVS NON EST SED VIVIT SVPER
ASTRA ET CORPVS IN HOC TVMVLO QVIESCIT VITAM
EXPLEVIT SVB ANTONIO IMP QVI VBI MVLTVM
BENEFITII ANTEVENIRE PRAEVIDERET PRO GRATIA ODIVM
REDDIDIT GENVA ENIM FLECTENS VERO DEO SACRIFICATVRVS
AD SVPPLICIA DVCITVR O TEMPORA INFAVSTA QVIBVS
INTER SACRA ET VOTA NE IN CAVERNIS QVIDEM SALVARI POSSIMVS
QVID MISERIVS VITA SED QVID MISERIVS IN MORTE CVM AB
AMICIS ET PARENTIBVS SEVELIRI NEQVEANT TANDEM IN
COELO CORVSCANT PARVM VIXIT QVI VIXIT IV. X. TEM!

(Bosio, *Roma sotterranea*, lib. III, cap. xxiii, pag. 299; Mabillon, *Musæum*

Ces plaintes touchantes, mêlées d'un admirable sentiment de résignation et de sainte espérance, soulageaient sans doute la douleur des fidèles, qui perdirent, au milieu des supplices, leurs frères dans la foi ; mais elles ne pouvaient arriver au trône des Césars. La voix éloquente de saint Justin devait bientôt les y faire parvenir.

## PONTIFICAT DE SAINT PIE I (142-150).

### § I. Fin de la troisième persécution générale.

Notice de saint Pie I dans le *Liber Pontificalis.*

**19.** Voici la notice du *Liber Pontificalis,* consacrée au successeur de saint Hygin. « Pie, Italien d'origine, eut pour père Rufin, et pour frère Pastor, de la ville d'Aquilée. Il siégea huit ans, quatre mois et trois jours, sous le règne d'Antonin, depuis le consulat de Rufin et Quadrat (142), jusqu'à la fin de celui d'Orphitus et Priscus (149) [1]. Sous son épiscopat, Hermès écrivit un livre, où il consigna une révélation qui lui fut faite par un ange, sous la forme d'un pasteur, dans le but de faire célébrer la solennité de Pâques le dimanche. Pie rendit un décret relatif au baptême à donner aux hérétiques, qui se convertissaient des sectes juives et embrassaient la foi chrétienne. En cinq ordinations, faites au mois de décembre, il imposa les mains à dix-neuf prêtres, vingt et un diacres, et douze évêques destinés à diverses Églises. Il fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, au Vatican. Le siége épiscopal demeura vacant douze jours. A la prière de la bienheureuse Praxède, Pie fit la dédicace d'un titre paroissial, érigé sur l'emplacement des thermes de Novatus, dans le *Vicus Patricii*, par la bienheureuse, en

*italicum*, pag. 135. Nous n'ignorons pas la controverse à laquelle cette inscription a donné lieu. On a commencé par déclarer que le nom d'Antonin pouvait s'appliquer aussi bien au règne de Marc-Aurèle et de Caracalla qu'à celui d'Antonin le Pieux. La critique s'est enhardie, et l'on prétend aujourd'hui que toute l'inscription est apocryphe. Cependant les preuves qu'on en apporte ne nous paraissent pas encore convaincantes. (Cf. Aringhi, lib. III, pag. 22; Maï, *Script. Vet.*, tom. V, pag. 361.)

[1] Nous suivons l'indication des dates consulaires, fournies par le catalogue Libérien.

l'honneur de sainte Pudentienne, sa sœur. Il enrichit de nombreux présents cet oratoire, où il venait souvent offrir le divin sacrifice. Il y fit construire une piscine baptismale, qu'il bénit et consacra de sa main, et où il administra le sacrement de régénération à un grand nombre de païens qui embrassaient la foi. » Ces précieuses indications, sur lesquelles nous aurons à revenir ultérieurement, pour en confirmer l'authenticité par les monuments épigraphiques et lapidaires, donnent au pontificat du premier des papes qui porta le nom glorieux de Pie, un caractère éminemment pacifique. La consécration en église du *prædium* patrimonial des saintes Praxède et Pudentienne, petites-filles du sénateur Pudens, suppose évidemment une époque de calme, où les réunions des fidèles n'étaient plus inquiétées par la vigilance hostile des persécuteurs. Le nombre considérable des néophytes baptisés de la main de saint Pie I, dans cet oratoire, en est une preuve non moins convaincante. C'est qu'en effet la troisième persécution générale, qui durait depuis le règne de Trajan, prit fin à cette époque, dans des circonstances qu'il nous faut raconter en détail.

Synchronisme. Guerres d'Antonin. Sa législation.

20. Antonin le Pieux, plus sédentaire que son prédécesseur Adrien, ne quitta pas une seule fois l'Italie, pendant tout son règne. Il avait pour principe qu'un empereur fait plus, en dirigeant ses administrateurs ou ses généraux, qu'en allant substituer sa propre action à la leur, dans des expéditions lointaines. Cette maxime politique n'est bonne qu'à la condition d'une assiduité au travail et d'une attention infatigables, de la part du prince. Antonin avait, en un degré éminent, ces deux qualités. Il ne perdit jamais une heure. Constamment appliqué aux affaires, il voulait tout connaître par lui-même, et la multiplicité des détails ne nuisait point à la sûreté de ses vues d'ensemble. C'est ainsi que, sans sortir de Rome, il réprima les incursions des Brigantes, dans la Grande-Bretagne. Sous son règne, la ligne tracée par la muraille d'Adrien fut portée plus au nord, et un terrassement gazonné coupa l'Écosse, depuis l'embouchure de l'Esk, jusqu'à celle de la Tweed. En Afrique, les Maures furent rejetés jusqu'au pied de l'Atlas; en Égypte et dans la Syrie, des insurrections partielles, tentées de nou-

veau par les Juifs, furent étouffées; vers la Chersonèse et le Caucase, une race, qui devait prospérer, pour le malheur de l'empire, les Alains, étaient rejetés hors de la frontière; sur le Danube, les Germains et les Daces éprouvaient encore une fois la supériorité des aigles romaines. Cependant Antonin apportait tout son zèle à la réforme de la législation. Un conseil de jurisconsultes siégeait auprès de lui. Leurs noms sont restés classiques. C'étaient Ummidius Verus, Salvius Valens, Volusius Montanus, Ulpius Marcellus, Javolenus. Les priviléges des municipes et les libertés locales furent confirmés et accrus [1]. La caution fut admise pour les accusés en matière civile, et la prison préventive réservée uniquement pour les crimes les plus graves [2]. Les droits exorbitants du maître sur l'esclave furent restreints, et soumis à la surveillance des magistrats [3]. L'affranchissement, une fois prononcé devant le juge, fut déclaré irrévocable, même dans le cas d'une erreur de fait [4]. Il en fut de même pour l'affranchissement par fidéi-commis, dans le cas où le fidéi-commissaire serait récalcitrant, mineur, ou incapable [5]. L'adultère du mari fut assimilé, en matière pénale, à celui de la femme [6]. Les lois sur les testaments furent modifiées, dans un sens plus conforme à l'équité naturelle. On admit, en certains cas, une possession de biens qui pouvait être accordée en vertu d'un testament irrégulier, relevant ainsi le testateur de quelques vices de forme [7]. L'enfant donné en adoption fut appelé à recueillir, dans sa famille naturelle, un quart de son droit d'héritage [8]. L'enfant étranger d'un citoyen romain, fut admis à succéder à son père, comme s'il eût été lui-même citoyen [9]. Enfin les combats de gladiateurs furent

[1] C'est là ce qui valut à Antonin son surnom de *Ampliator civium*. Cf. *Médailles et inscriptions des cités :* Mopsueste (Gruter, 255), Laurentium (*id.*, 256), Tergeste (*id.*, 408).

[2] Digest, *de Custodiâ reorum*, XLVIII, 3. — [3] *Institut.*, *De iis qui sui vel alieni juris sunt.* — [4] Digest., *de Pœnis*, XLVIII, 19. — [5] Digest., 24, § 6, *de Judaic. libertatibus*, XL, 5, 30; *Ibid.*, § 3, 6, 7, 50 ; § 9. — [6] S. Augustin., *de Conjugiis adulterinis*, lib. II, cap. VIII ; *Patrol. lat.*, tom. XL, col. 475. — [7] Gaus, *Institut.*, II, 120, 121, 151. — [8] *Pausanias*, VIII, 43.

[9] Le droit de cité, conféré au père, ne profitait pas au fils né antérieurement. C'est à cette injustice que le décret d'Antonin voulait remédier.

soumis au contrôle d'une loi somptuaire [1]. Le seul énoncé de pareils travaux suffit à attester la sollicitude et la vigilance d'Antonin. On peut suivre, pas à pas, dans ces adoucissements apportés à la rigueur draconienne de l'antique jurisprudence de Rome, les traces toujours plus accusées de l'influence chrétienne. L'esprit nouveau de l'Évangile inspirait, à leur insu, et comme malgré eux, les jurisconsultes païens. Cependant les préjugés populaires contre la religion de Jésus-Christ ne perdaient rien de leur hostilité ni de leur véhémence. Une série de calamités publiques, contre lesquelles la prévoyance ou la volonté du souverain étaient impuissantes, redoublaient encore la rage des idolâtres, qui attribuaient ces malheurs à la vengeance des dieux, irrités, disaient-ils, contre l'athéisme des chrétiens. Les prêtres païens ne négligeaient pas cette occasion d'attiser les haines du vulgaire. Une famine cruelle en Italie, l'inondation du Tibre, l'écroulement du cirque, un incendie qui dévora dans Rome trois cent-quarante îlots ou groupes de maisons, pendant que les flammes consumaient tous les édifices d'Antioche et de Carthage ; des tremblements de terre dans l'Asie-Mineure et dans l'île de Rhodes [2]; chacun de ces événements, qui frappaient coup sur coup l'empire, rallumait les fureurs de la persécution contre l'Église. Le Martyrologe en a conservé les traces sanglantes. C'est ainsi qu'à Spolète, le prêtre saint Concordius, après les tortures de la flagellation et du chevalet, terminait sa vie par le glaive [3]. Saint Potitus avait le même sort, en Sardaigne [4]; saint Julien, à Sora [5]; les saints Marc et Timothée, à Rome [6] ; Glycerius, à Héraclée [7] ; Victor et Corona, en Syrie [8] ; le soldat Hermias, dans le Pont [9]; Simplicius et ses fils Constance et Victorien, dans le pays des Marses [10] ; Sainte Melitine à Marcianopolis, dans la Thrace [11] · à Augustodunum, dans les

[1] *Sumptum gladiatoriis muneribus instituit.* (Julii Capitolini, *Vita Antonini Pii*, cap. VIII.)

[2] Jul. Capitolin., *Vit. Anton. Pii*, cap. IX. — [3] *Martyr. rom.*, 2 januar. — [4] *Ibid.*, 13 jan. — [5] *Ibid.*, 27 jan. — [6] *Ibid.*, 24 martii. — [7] *Ibid.*, 13 maii. — [8] *Ibid.*, 14 maii. — [9] *Ibid.*, 31 maii. — [10] *Ibid.*, 26 augusti. — [11] *Ibid.*, 15 septemb

Gaules, l'héroïque enfant Flocellus [1]; à Perga en Pamphilie, Théodore et sa mère Philippa [2]; les vierges Candida, à Carthage [3], et Veneranda, dans les Gaules [4].

Première Apologie de saint Justin. Attitude du christianisme en face des persécutions.

21. Un tel déchaînement, qui se traduisait, par tout l'empire, en scènes de carnage et de sang, provoqua le zèle de saint Justin. A l'exemple de Quadrat et d'Aristide, il crut devoir faire monter au pied du trône la voix des chrétiens, étouffée dans les supplices. Nous avons encore dans son entier la magnifique apologie qu'il adressa aux maîtres du monde. Elle débute en ces termes : « A l'empereur Titus Ælius Adrianus Antoninus Pius, César Auguste; à Verissimus [5], son fils, ami de la vérité; à Lucius [6], également philosophe, fils de César et fils adoptif de Pius; à l'auguste sénat et au peuple romain; en faveur des hommes, de toute condition, qui sont injustement haïs et persécutés comme chrétiens. Moi, Justin, fils de Priscus, petit-fils de Bacchius, citoyen de la colonie de Flavia Neapolis, dans la Palestine syrienne, chrétien aussi, j'adresse cette apologie et cette requête. — La raison prescrit à quiconque est réellement pieux et philosophe, de rechercher exclusivement et d'aimer la vérité, lui sacrifiant au besoin les préjugés héréditaires. Et ce n'est pas seulement, aux yeux de la raison, un devoir absolu de répudier des traditions ou des exemples pervers. Le véritable sage, celui qui aime la vérité pour elle-même, doit être prêt à mourir pour elle. Princes, on vous donne les noms de *Pieux* et de *Philosophes*, on vous salue des titres glorieux de défenseurs de la justice et d'amis de la vérité. Il vous faut donner la preuve que vous les méritez; car vous ne trouverez point, dans

[1] *Martyr. rom.*, 17 septemb. — [2] *Ibid.*, 20 septemb. — [3] *Ibid.*, eod. die. — [4] *Ibid.*, 22 novemb.

[5] *Verissimus*, « Verissime » était le surnom qu'Antonin le Pieux avait donné à Marc-Aurèle, petit-fils d'Antonius Verus, en le choisissant pour héritier présomptif de la couronne impériale, et en lui conférant le titre de César.

[6] Lucius Verus, gendre de Marc-Aurèle, et adopté comme son beau-père par Antonin. Lucius Verus fut associé à l'empire, à l'avénement de Marc-Aurèle; mais il ne se signala que par ses débauches et mourut prématurément.

mes paroles, de vaine adulation. Je ne viens ni vous flatter, ni vous demander grâce. Nous vous demandons justice ! Nous vous prions de vouloir nous entendre, avant de nous juger ; d'examiner notre doctrine et notre vie, avant de les condamner. Prenez garde de n'écouter ici que d'injustes préventions; d'agir par une complaisance excessive pour une superstition intéressée, pour des passions aveugles, ou pour des rumeurs populaires. En nous frappant ainsi, c'est vous-mêmes que vous frapperiez. Nul en effet ne saurait nous faire du mal, si nous ne nous en faisons à nous-mêmes, en commettant l'injustice, ou le crime. Vous pouvez nous tuer ; il n'est pas en votre pouvoir de nous nuire [1]. » La sublime fierté d'un tel langage était propre à fixer l'attention d'Antonin, et le plus bel éloge de ce prince est, à coup sûr, d'avoir été jugé digne de l'entendre. La situation légale faite aux chrétiens, par les rescrits successifs de Trajan et d'Adrien, se présentait tout d'abord à l'examen de l'Apologiste. Saint Justin l'aborde de front; il réclame pour les disciples de Jésus-Christ la liberté de conscience, non pas seulement à titre de tolérance générale et par le principe que le Panthéon romain avait admis toutes les religions étrangères. L'argument sans doute eût été, par ce seul fait, irréfutable. « Seuls, dit saint Justin, nous sommes exclus de la liberté que vous accordez à tous. Vous permettez à d'autres d'adorer des arbres, des fleuves, des rats, des crocodiles, des chats, tous les animaux, selon le caprice de chaque peuple. Ce ne sont point là vos dieux pourtant. Par quelle contradiction nous faites-vous donc un crime, à nous seuls, de n'adorer point les mêmes dieux que vous, de ne pas faire de libations aux mânes, de ne pas brûler l'encens devant les statues, de ne pas les couronner de guirlandes, et de ne pas leur immoler de victimes [2] ? » Mais c'est par un motif plus élevé que l'Apologiste revendique, pour la religion du Christ, le droit légal à l'existence. « Elle est, dit-il, la vérité absolue, et, dès lors, c'est un devoir pour tous, et pour les empereurs eux-mêmes, de lui sacrifier

[1] S. Justin., *Apolog. I pro christianis* cap. I, II; *Patrol. græc.*, VI, col. 329. — [2] *Apolog. I*, cap. XXIV.

les traditions erronées des aïeux, les préjugés populaires, leur vie même [1]. » Singulière attitude de l'Église, en face du monde romain ! Proscrite par les lois, outragée par les peuples, persécutée par les princes, elle se pose cependant en souveraine ! Elle ne veut point d'une tolérance banale ; elle affirme sa supériorité sur les doctrines philosophiques, sur les cultes officiels, sur toutes les religions d'État ! « Platon, et certes vous ne recuserez pas son témoignage, dit saint Justin, a prononcé cette sentence : Malheur à la cité dont le souverain et les sujets négligent la recherche de la vérité [2] ! C'est donc, pour nous chrétiens, une obligation absolue de faire connaître à tous notre doctrine et notre vie. Autrement nous serions responsables des erreurs et des fautes de ceux que nous laisserions dans l'ignorance. Mais aussi, princes, c'est votre devoir rigoureux d'étudier avec soin cette cause, et de ne la juger qu'après mûr examen. Autrement vous n'auriez plus d'excuse devant Dieu, si vous n'aviez pas suivi la justice, une fois qu'elle vous sera connue [3]. — On nous défère aux tribunaux uniquement parce que nous portons le nom de chrétiens. Or, rien de plus injuste que de faire peser sa haine sur ce qui est bon en soi. Il y a plus. Un homme accusé d'être chrétien vient-il à déclarer qu'il ne l'est pas, immédiatement vous le faites mettre en liberté, et vous proclamez son innocence. Que si, au contraire, il fait profession de christianisme, et avoue franchement sa foi, vous l'envoyez au supplice. Mais est-ce qu'un nom constitue un crime ? Et pour celui qui nie, et pour celui qui confesse sa croyance, il n'est qu'un seul moyen légitime de jugement ; c'est l'enquête sur la vie et les mœurs de l'un et de l'autre [4]. Qu'on pèse les actions de chacun ; si l'on trouve parmi nous un malfaiteur, qu'on le punisse comme malfaiteur, mais non comme chrétien. Si l'enquête ne découvre point de crime, à la charge du chrétien déféré à votre tribunal, qu'on absolve ce chrétien innocent. Voilà ce que nous demandons ; car nous n'invoquons point en notre faveur les peines sanctionnées

[1] S. Justin., *Apolog. I,* cap. I. — [2] Plato, *de Republicâ,* lib. V. — [3] S. Justin., *Apolog. I,* cap. III. — [4] Id., *ibid.,* cap. IV,

par vos lois contre les délateurs convaincus de calomnie. C'est un assez grand supplice, pour nos délateurs, que la conscience de leur infamie et leur lamentable ignorance [1]. »

Le prétendu athéisme des chrétiens.

22. Cette vigoureuse argumentation, que nous retrouverons sous la plume d'Athénagore et de Tertullien, ne laissait guère de place à la réplique. Cependant la jurisprudence romaine articulait une série de crimes, ou délits qualifiés, comme on dirait de nos jours, à la charge des chrétiens. Le premier et le plus grave était celui d'athéisme. Le rationalisme moderne a tenté l'impossible, pour dissimuler et tenir dans l'ombre ce côté fort curieux de la civilisation païenne. Quoi! les graves Romains, les Grecs, pères de la philosophie, des sages couronnés, tels que Trajan, Antonin, Marc-Aurèle, étaient si peu esprits forts qu'ils rangeaient l'athéisme parmi les attentats dignes du dernier supplice ! Quelle honte pour la raison! Un voile discret fut tiré sur ce coin du tableau. La conspiration du silence s'établit autour d'un fait si regrettable; les manuels d'histoire n'en parlèrent pas. Mais qu'importe ? Plus on a multiplié ces compromis et ces réticences rationalistes, plus l'esprit public se tient en garde contre un enseignement mutilé. Saint Justin ne passe point si légèrement sur cette accusation légale d'athéisme, qui constituait, à la charge des chrétiens, un crime de lèse-majesté divine et humaine, puni de mort à Athènes aussi bien qu'à Rome, sous les Archontes qui firent boire la ciguë à Socrate, comme sous les Césars qui disaient à tous les martyrs : Adore les dieux, ou meurs ! L'examen approfondi de cette objection le conduit à préciser l'origine et le caractère de l'idolâtrie. « Je vais, dit-il, exposer à ce sujet toute la vérité : quand les démons eurent pris possession du monde, par la prévarication originelle, ils apparurent à leurs victimes sous diverses formes, commirent et inspirèrent des forfaits atroces et jetèrent la terreur dans les esprits. Dans leur ignorance et leur effroi, les hommes prenaient ces génies du mal pour des manifestations divines ; ils les adorèrent sous les divers noms que chaque démon s'était donnés. Voilà ce qu'avait compris Socrate, à la

[1] S. Justin., *Apolog. I*, cap. VII.

lumière d'une raison divine et pure. Il essaya de réagir contre cette funeste erreur et d'arracher l'humanité au culte des démons. Mais, à la faveur de la corruption qu'ils avaient semée dans les mœurs, ces esprits pervers soulevèrent toutes les passions des multitudes contre le philosophe. Ils le firent passer pour un impie, un athée ; on le mit à mort. Telle est aujourd'hui encore la persécution qu'ils soulèvent contre nous ; car ce n'est plus seulement chez les Grecs que se produit cette grande vérité, émanée du Verbe et jadis proclamée par Socrate. Elle a envahi tout l'univers, sans distinction de races, depuis que le Verbe incarné, en la personne de Jésus-Christ, s'est manifesté au monde. Eclairés par sa révélation divine, nous déclarons hautement que ces prétendus dieux sont d'infâmes et cruels démons, mille fois pires que les hommes qu'ils séduisent ; car ceux-ci du moins aiment encore la vertu, et les démons la détestent. Voilà pourquoi on nous jette à la face cette accusation d'athéisme. Oui, si l'on prétend nous faire adorer de tels dieux, nous sommes athées ! Mais nous adorons le Dieu unique et véritable, Père de toute justice et de toute vertu ; nous l'adorons conjointement avec le Fils qui est sorti de lui, et nous a apporté la lumière céleste, conjointement avec l'Esprit-Saint. C'est la raison, c'est la vérité même qui fait le fond de notre culte. Les divines lumières qui nous ont été communiquées, nous nous faisons un devoir et un bonheur de les transmettre à ceux qui veulent aussi les recevoir[1]. A moins d'abjurer toute raison, qui donc pourrait nous accuser d'athéisme, quand nous adorons le Dieu qui a créé l'univers ; quand nous avons, de sa majesté infinie, une idée si haute et si pure? Il n'a certes nul besoin du sang des victimes, de libations, ni de parfums. C'est par la prière de nos cœurs et par des actions de grâces continuelles que nous lui rendons hommage. Dans les sacrifices immaculés que nous lui offrons, nous le louons de sa puissance, nous le remercions de ses bienfaits. Il nous a donné la vie, nous lui demandons les secours nécessaires pour la conserver ; nous le bénissons de l'ordre qu'il a

[1] S. Justin., *Apolog. I*, cap. V, VI.

établi dans le monde par sa Providence ; chaque saison ramène pour nous des preuves nouvelles de sa bonté. Mais surtout nous lui rendons les plus vives actions de grâce pour le don de la foi, par lequel il nous apprend à le connaître, et nous le supplions de nous maintenir purs et sans tache à ses yeux. Le seul culte vraiment digne de lui consiste, non point en de stériles holocaustes, mais dans la charité, qui nous fait partager avec l'indigence les biens que nous tenons de sa libéralité ; dans l'amour que nous professons pour lui, dans l'imitation de ses vertus, autant qu'il est permis à l'humaine faiblesse. Tels sont les objets de nos hymnes pieux et de nos pompes sacrées[1]. » Dans cette partie de sa polémique, Justin a quitté la défensive, pour se faire carrément l'agresseur. Il saisit, à deux mains, la colonne démoniaque, qui soutient l'édifice du paganisme ; il l'ébranle, la renverse, et inaugure sur ses ruines le règne triomphant de Jésus-Christ. « Les seuls vrais adorateurs de Dieu, continue-t-il, sont les hommes qui se font les imitateurs de la divinité, reproduisant, dans leur conduite et leurs actions, la tempérance, la justice, la douceur, toutes les vertus qui ont en Dieu leur principe éternel. Telle est notre doctrine immuable. Nous croyons, d'une foi certaine, qu'en accomplissant ses œuvres, en restant fidèles à sa volonté et à sa grâce, il nous sera donné de parvenir un jour au royaume de sa gloire. Là, nous règnerons avec lui, exempts pour jamais de douleur et de corruption. L'humanité tout entière est conviée à ce bonheur de l'éternité. C'est un privilége qui est commun à tous ; dès lors, nul n'a le droit de mettre obstacle à la propagation de notre doctrine ; c'est un devoir au contraire d'aider à la répandre[2]. Mais quand vous entendez parler d'un « règne, » d'un « royaume, » auquel nous aspirons, l'idée d'une conspiration politique vous vient à l'esprit ; vous croyez qu'il s'agit de je ne sais quel trône terrestre, à élever sur les débris des vôtres. Non ! non ! Le royaume que nous cherchons est au ciel. Vous en avez la preuve, à chacun des interrogatoires que vous nous faites subir. Êtes-vous chré-

[1] S. Justin., *Apolog. I,* cap. XIII. — [2] Id., *ibid.*, cap. X.

tiens? demandez-vous. — Sans hésiter, et, quoique la peine de mort soit attachée à l'aveu que nous allons faire, nous vous répondons : Oui, nous sommes chrétiens ! Mais si nous conspirions pour l'avénement d'un règne humain, pour l'établissement d'un trône terrestre, nous dissimulerions notre nom de chrétiens, pour échapper à la mort, et, par ce subterfuge, nous aurions toute liberté de travailler dans l'ombre à la réalisation de nos criminelles espérances. Ce n'est donc point sur les choses de la terre que notre ambition porte ses vues. Les bourreaux ne nous font pas peur; aussi bien la mort n'est-elle pas inévitable [1]? Mais vous, princes, vous devriez reconnaître que vous n'avez pas d'appuis, ni d'auxiliaires plus fermes que les chrétiens, pour le sage gouvernement et la prospérité de l'empire. Nous enseignons que Dieu voit tout; que le criminel, l'assassin, le débauché, l'avare, aussi bien que l'homme vertueux, sont placés sous la majesté de son regard souverain; qu'au sortir de cette vie, chacun trouve, selon ses œuvres, une éternité de supplices ou une éternité de récompenses. Si tous les mortels embrassaient une telle foi, qui donc oserait risquer sa destinée éternelle, pour le plaisir d'être vicieux quelques années? Quel motif plus capable de détourner les hommes du crime et de les porter à la vertu? Les lois seules, et leurs sanctions pénales, sont impuissantes à contenir le méchant. Il sait qu'on peut tromper votre vigilance, parce que vous êtes hommes. Mais s'il croyait, comme nous, que Dieu punit non-seulement l'acte coupable, mais la pensée même de le commettre; la crainte d'une justice inexorable retiendrait le bras des criminels. Et pourtant c'est nous que vous persécutez ; on dirait que vous craignez de voir tout le monde pratiquer la vertu, parce que vous n'auriez plus personne à punir. Des bourreaux auraient peut-être cette pensée; elle est indigne de princes justes et généreux [2] ! »

23. Après l'accusation d'athéisme, celle que la jurisprudence romaine formulait le plus volontiers contre les chrétiens, était de suivre le drapeau d'un crucifié juif, mis à mort pour crime de

Adoration d'un crucifié. Saint Justin prouve la divinité de

[1] S. Justin., *Apolog. I*, cap. II. — [2] Id., *ibid.*, cap. XII.

rébellion aux lois de son pays et à l'autorité de Rome elle-même. Il y avait bien une sorte de contradiction entre les deux griefs : si les fidèles adoraient Jésus-Christ, comme Dieu, ils n'étaient donc point athées. Mais, nous l'avons dit, sous l'inculpation d'athéisme, les magistrats comprenaient principalement le mépris, affiché par les disciples de l'Évangile, pour les dieux officiels du paganisme. Dès lors, l'adoration de Jésus-Christ n'était qu'une aggravation de plus, puisqu'elle paraissait constituer une offense directe à la majesté de l'empire. Saint Justin établit donc la divinité de Jésus-Christ sur trois preuves irréfragables : les prodiges de conversion et de sainteté opérés par sa puissance ; la supériorité de sa doctrine sur tous les systèmes religieux et philosophiques connus ; la réalisation en sa personne de toutes les prophéties et de toutes les espérances du monde. « Quoi ! nous dit-on, continue-t-il, vous adorez comme le fils de Dieu, et la seconde personne de votre Trinité divine, un criminel, mis à mort, en Judée, par le procurateur Ponce-Pilate, sous le règne de Tibère-César ! Votre Dieu est un crucifié ! Vous êtes fous ! Voilà ce que ne cessent de redire des hommes qui ignorent l'auguste mystère de la croix. Je vais l'exposer à vos yeux. Prêtez-moi seulement quelque attention ; car les démons, ces esprits de ténèbres dont je vous ai décrit la fureur, ne cessent de vous détourner de l'étude et de l'intelligence des vérités que nous proclamons. Pour vous retenir sous leur joug, ils déploient tous les artifices, songes, prestiges, vains oracles ; ils ont recours à tous les expédients. Mais pour échapper à leurs illusions, il vous suffit de regarder autour de vous. Avant de croire au Verbe de Dieu, fils unique et incréé du Père, nous étions nous-mêmes ce que sont aujourd'hui tous les idolâtres. Nous placions le bonheur dans la volupté ; maintenant la chasteté fait nos délices ; on nous voyait plongés dans les arcanes de la magie, maintenant nous adorons, à ciel ouvert, le Dieu unique, créateur du monde ; la richesse, le pouvoir, la fortune nous semblaient les seuls biens dignes d'envie, nous ne les estimons plus maintenant que pour les mettre en commun et les partager avec les pauvres, nos frères ; la haine nous armait les uns contre les autres ; nous répandions le sang, au gré

de notre vengeance; nous repoussions de notre foyer l'étranger, le barbare, dont la patrie, les mœurs et les lois n'étaient point les nôtres; mais, depuis que l'avénement du Christ nous a été manifesté, tous les hommes sont nos frères; nous prions même pour nos ennemis; nous ne répondons à la haine que par la douceur, à la persécution la plus injuste que par l'amour de nos persécuteurs. Princes, il y a là un spectacle digne d'arrêter vos regards. Ce miracle de conversion est universel; il mérite que vous l'examiniez. Il est le résultat direct de l'enseignement du Christ. Ses maximes, dont je vais vous citer les principales, sont brèves et concises, car Jésus-Christ ne fut point un sophiste; sa parole était le Verbe de Dieu[1]. Il disait : « Quiconque fixe un œil impur sur une femme a déjà commis l'adultère en son cœur; il en est coupable devant Dieu. Quiconque épouse une femme répudiée par son mari est un adultère. » Il ajoutait : « Il en est que les hommes condamnent à l'impuissance; d'autres qui naissent de cette sorte; mais il en est qui se vouent à la virginité, pour entrer dans le royaume des cieux. » Or, depuis qu'il a parlé ainsi, des multitudes de chrétiens de l'un et de l'autre sexe ont passé soixante et quatre-vingts ans de vie dans une pureté sans tache. Je prends l'engagement de vous les présenter, si vous voulez les connaître; et je ne parle point ici du nombre infini de païens, que cette doctrine a arrachés à tous les désordres, et transformés en âmes continentes et chastes. Jésus-Christ disait : « Priez pour vos ennemis; aimez ceux qui vous persécutent; bénissez ceux qui vous maudissent; invoquez votre Père céleste pour ceux qui vous calomnient[2]. » Telle est notre règle de conduite. S'il en est, parmi nous, qui ne vivent point selon ces maximes, ils ne sont chrétiens que de nom, ils ne le sont point de fait. La malédiction finale les atteindra un jour. « Allez, ouvriers d'iniquité, leur dira notre Dieu, allez au feu éternel, dans le séjour des pleurs et des grincements de dents[3]. » Jésus-Christ nous a enseigné avec quelle soumission et quelle fidélité nous

[1] S. Justin., *Apolog. I*, cap. XIV. — [2] Id., *ibid.*, cap. XV. — [3] Id., *ibid.*, cap. XVI.

devons acquitter le tribut et le cens, entre les mains des officiers que vous préposez pour les recevoir. Les Juifs lui demandèrent un jour s'ils devaient payer le tribut à César. A quelle effigie est frappée votre monnaie? leur dit-il. — A l'effigie de César, répondirent les Juifs. — Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. — Ce principe domine toute notre conduite politique. Nous n'adorons que Dieu seul; mais nous accomplissons envers vous, princes, tous nos devoirs de fidèles sujets; nous vous reconnaissons comme nos souverains, et, en priant Dieu pour votre puissance impériale, nous lui demandons de vous conserver la saine raison qui en règle l'usage[1]. » On conçoit que cet argument *ad hominem* était de nature à faire quelque impression sur l'esprit d'un empereur tel qu'Antonin. Quoi qu'il en soit, l'Apologiste continue à établir la divinité de Jésus-Christ, par la supériorité évidente de sa doctrine sur tous les cultes païens et les systèmes philosophiques de la Grèce et de Rome. « Le règne de Dieu, que nous attendons au ciel, dit-il, suppose l'immortalité de l'âme. Ce dogme, entrevu par vos sages, s'est conservé jusque dans les pratiques de votre religion. Que sont, parmi vous, les prestiges de la nécromancie, les évocations des âmes humaines, les prétentions des mages qui se vantent d'envoyer, à leur gré, de bons ou de mauvais songes, par l'entremise des esprits, sinon la protestation inconsciente de la foi populaire au dogme de l'immortalité de l'âme[2]? On raille cependant notre croyance sur ce point; on nous reproche aussi de croire à la résurrection des morts, telle que Jésus-Christ nous l'a enseignée. Est-il donc plus difficile à la puissance de Dieu de nous appeler du néant à l'être, que de nous rendre nos organes corporels, après la dissolution passagère de la mort[3]? » Saint Justin passe ensuite à l'exposé des prophéties, qui, « depuis cinq mille ans, dit-il, annonçaient au monde l'avénement d'un Dieu rédempteur[4]. » Il en montre l'accomplissement dans la personne de Jésus-Christ, né d'une Vierge, dans une étable de

[1] S. Justin., *Apolog. I*, cap. XVII. — [2] Id., *ibid.*, cap. XVIII. — [3] Id., *ibid.*, cap. XIX. — [4] Id., *ibid.*, cap. XXII-XXXI.

Bethléem ; fils de Jacob, de Jessé et de David, par Marie ; fils de Dieu, puisqu'il n'eut point de père sur la terre. « Vous avez, ajoute-t-il, la constatation de sa naissance, dans les registres du dénombrement de la Judée, par Quirinius, votre procureur[1]. Vous avez la relation véridique de ses miracles, dans les Actes de Ponce-Pilate[2]. Enfin ces mêmes Actes ont consigné tous les détails de sa mort[3]. » Cette mort de Jésus-Christ sur la croix continuait à être le scandale et la dérision des Gentils et des Juifs ; saint Justin insiste sur les caractères divins qui éclatent dans la « folie » de la croix. « Oui, dit-il, Jésus devait mourir de cette mort ignominieuse ; les prophètes l'avaient prédit ; mais ils annonçaient en même temps que le Dieu Rédempteur ressusciterait le troisième jour ; que les disciples du crucifié conquerraient le monde à la doctrine de leur maître, et que le peuple juif, coupable du déicide, perdrait pour jamais son temple, sa nationalité, sa patrie. Or, ces trois grands faits se sont accomplis : Jésus-Christ est vraiment ressuscité ; nul doute ne peut exister sur ce point. Au moment de sa passion, ses disciples s'étaient enfuis et l'avaient renié ; ce ne fut qu'après l'avoir retrouvé vivant, et avoir conversé avec lui, durant quarante jours, après sa résurrection, qu'ils reconnurent enfin la divinité de leur maître et qu'ils se résolurent à l'annoncer au monde[4]. On vit alors ces pêcheurs galiléens, ignorants dans l'art de bien dire, étrangers à l'étude des sciences humaines, sortir de Jérusalem pour commencer leur mission dans l'univers, sans autre appui que la grâce de Dieu. Ils n'étaient que douze ; et pourtant aujourd'hui toutes les nations de la terre, toutes les races d'hommes ont entendu la bonne nouvelle du Verbe de Dieu. Leur voix a retenti d'un pôle à l'autre, leur parole a converti au Christ des multitudes d'adorateurs sous tous les cieux et tous les climats. La doctrine des apôtres, partout promulguée, fait maintenant la joie spirituelle de l'univers[5]. La peine de mort, décrétée contre le

[1] S. Justin., *Apolog.* I, cap. XXXIV. — [2] Id., *ibid.*, cap. XLVIII. — [3] Id., *ibid.*, cap. XXXV. — [4] Id., *ibid.*, LI. — [5] Id. *ibid.*, cap. XXXIX-XLII. On remarquera la force de ce témoignage. Il confirme indirectement, selon l'observation que nous avons faite plus haut, l'apostolicité de nos églises des Gaules.

nom chrétien, ne nous a pas empêchés d'embrasser la foi du Christ; elle ne nous empêchera pas de prêcher le nom de notre Dieu. Que si ce langage vous irrite, si vous croyez devoir le punir du dernier supplice, vous êtes les maîtres. Mais encore une fois, vous ne pouvez que nous tuer, et la sentence que vous prononcerez contre nous retombera sur votre tête, en supplices éternels [1]. La prophétie concernant les Juifs s'est accomplie, avec non moins de précision. Vous le savez : les Juifs sont nos ennemis les plus acharnés. Tant qu'ils en ont eu le pouvoir, ils nous ont mis à mort, comme vous le faites vous-mêmes. Dans la dernière insurrection judaïque, Bar-Cocebas faisait périr dans les tortures tous les chrétiens qui refusaient d'abjurer leur foi [2]. Le châtiment de leur déicide ne s'est point fait attendre. L'antique Jérusalem est aujourd'hui une solitude; aucun des fils de Jacob n'a le droit d'y mettre le pied. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'édit impérial, qui leur interdit l'entrée de leur patrie, et qui punit de mort celui d'entre eux qu'on y découvrirait [3]. Toutes les prophéties relatives au temps présent sont donc réalisées. Celles qui regardent l'avenir, et la catastrophe finale qui anéantira notre monde, la résurrection dernière, le jugement du genre humain par Jésus-Christ, l'éternité des récompenses, ou des peines, pour les bons, ou les méchants, s'accompliront de même [4]. Et comment aurions-nous pu croire à la divinité d'un Juif, mort en croix; comment aurions-nous proclamé qu'un crucifié était le Fils premier-né de Dieu, si nous n'avions eu les témoignages antérieurs, qui nous annonçaient son incarnation, ses miracles, sa mort, sa résurrection; si nous n'étions témoins nous-mêmes de la divine fécondité de sa doctrine et de l'universalité de la prédication des apôtres? Voilà les motifs de crédibilité sur lesquels s'appuie notre foi : ils sont visibles et palpables; ils sont partout fondés en raison. Ceux-là seuls peuvent les méconnaître, qui n'ont point la force de secouer l'empire des préjugés, ou celui des passions [5]. Et qu'on ne dise pas : Mais puisque le Christ a pris

[1] S. Justin., *Apol. I*, cap. XLV. — [2] Id., *ibid.*, cap. XXXI. — [3] Id., *ibid.*, cap. XLVII. — [4] Id., *ibid.*, cap. LII. — [5] Id., *ibid.*, cap. LIII.

naissance seulement il y a cent cinquante ans, à l'époque de la procurature de Quirinius, en Judée, et qu'il est mort, il y a un siècle, sous Ponce-Pilate ; le genre humain était donc avant lui fatalement condamné à l'erreur et à la mort éternelle. J'ai déjà répondu à cette objection. Le Christ, premier-né de Dieu, est la raison fondamentale et la lumière divine, qui a inspiré et éclairé les hommes, dans tous les temps. Ceux qui, avant son avénement, ont suivi cette raison naturelle, cette lumière dont je vous ai signalé les traces dans tous les âges, ceux-là étaient des chrétiens anticipés, auxquels s'appliquent les mérites de la rédemption[1]. Enfin, on formule une autre objection contre notre doctrine. Vous croyez, nous dit-on, que tous les événements ont été annoncés et prédits longtemps à l'avance. Vous tombez ainsi dans un fatalisme inexorable, qui fait peser sur le monde la loi du *fatum* et de la nécessité. Il n'en est rien. De ce que Dieu prévoit l'exercice que chaque homme fera de son libre arbitre ; de ce que les prophètes inspirés de Dieu le prédisent à l'avance ; il ne s'ensuit point que l'homme n'ait pas la liberté de sa conscience, de sa volonté, de sa conduite. Platon l'a dit avant moi : « La faute retombe sur l'homme qui choisit librement sa voie ; la faute n'est point à Dieu[2]. » En nous créant, Dieu nous a donné le libre arbitre ; seul de toutes les créatures terrestres, l'homme a ce privilége. Aucune doctrine, plus que celle des chrétiens, n'a mis cette vérité dans tout son éclat[3]. »

24. On a pu remarquer que saint Justin procède pour la démonstration de la vérité catholique, vis-à-vis des païens, exactement comme l'apologétique actuelle procède encore, vis-à-vis de l'incrédulité et du rationalisme modernes. C'est le caractère de la vérité de se trouver, à toutes les époques, semblable à elle-même. Ses adversaires changent de nom, mais il ne leur est pas possible de se forger des armes nouvelles. Ils sont condamnés à tourner dans le cercle des mêmes objections impuissantes. La calomnie présente

[1] S. Justin., *Apolog. I*, cap. XLVI. — [2] Ἀιτία ἑλομένου, Θεὸσ δ' ἀναίτιος. (Plat. *de Republic.*, lib. X.) — [3] S. Justin., *Apolog. I*, cap. XLIII, XLIV.

pourtant sous leurs mains une certaine apparence de variété qui tient aux circonstances différentes des civilisations, ou des époques. Aujourd'hui, par exemple, quand nos églises sont ouvertes à la foule, et que nos cérémonies saintes n'ont de secret pour personne, le plus fougueux adversaire du catholicisme n'aurait jamais l'idée de nous accuser « d'attendre un signal pour éteindre subitement les lampes qui brûlent dans nos temples ; de dévorer dans les ténèbres les membres palpitants d'une victime humaine ; et, après nous être gorgés de sang, de nous livrer aux horreurs d'une promiscuité sans nom [1].» Tout au plus, un disciple de Voltaire hasarde de temps en temps une lâche grossièreté contre les couvents, ou répète, à propos du célibat ecclésiastique, une niaise infamie. Au temps de saint Justin, quand l'Église proscrite n'avait d'autels que la tombe de ses martyrs, et de temples que les Catacombes, l'accusation se formulait dans les termes que nous venons de traduire. On croyait donc, dans cette Rome païenne, ouverte à tous les échos de la renommée, à toutes les rumeurs d'une population oisive, qui attendait de la main de César son morceau de pain de chaque jour et sa part quotidienne de spectacles immoraux ou sanguinaires, on croyait que les assemblées chrétiennes étaient des rendez-vous infâmes ! Cela se disait au Forum, se répétait dans les marchés publics, et se chuchotait au foyer, en invoquant la sainteté des dieux lares. Les multitudes sont partout les mêmes, et le journalisme moderne n'a fait que développer chez elles les instincts crédules et les passions mauvaises. Quoi qu'il en soit, saint Justin, ce grand génie, se trouvait en face d'une absurdité populaire. Il était obligé de la relever solennellement, devant l'empereur Antonin, et Marc-Aurèle, son héritier présomptif, devant le sénat et le peuple de Rome. Ne nous en plaignons pas. L'Église catholique ne saurait mieux prouver l'authenticité de sa foi traditionnelle au mystère de la transsubstantiation, qu'en la montrant ainsi travestie par les ineptes préjugés des païens du IIe siècle. C'étaient des témoignages de ce genre qui torturaient l'âme de

[1] S. Justin., *Apolog. I*, cap. XXVI.

Luther, quand il eut à se prononcer sur le dogme de la présence réelle de notre divin Sauveur dans le sacrement de l'Eucharistie. Depuis lors, le protestantisme évite soigneusement de les mettre sous les yeux de ses fidèles. Le jour où l'étude sérieuse des Pères et des monuments des premiers siècles pénétrera, au sein des nations attardées dans les voies de Luther et de Calvin, ce jour-là le protestantisme aura cessé d'être. Avant de répondre catégoriquement à ces griefs insensés, par l'exposition franche et détaillée des cérémonies liturgiques, telles qu'on les pratiquait de son temps, saint Justin fait remarquer une contradiction flagrante dans la conduite des magistrats. « Ces horreurs, dit-il, ne se commettent point chez nous. Je ne sais si les sectes séparées, qui persistent à se décorer de notre nom, mais qui ne sont point de nous, se rendent coupables de tels forfaits. On le dit. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que jamais la persécution ne les atteint. Loin d'envoyer leurs membres au supplice, vous les comblez d'honneurs. Témoin ce Samaritain, né dans le *vicus* de Gittha, en Palestine, si fameux sous le nom de Simon le Mage. Il remplit cette capitale de Rome du bruit de ses opérations magiques, sous le règne de l'empereur Claude. C'était un imposteur, qui promenait par le monde, et faisait adorer une infâme créature, arrachée par lui aux ténèbres d'un lupanar. Cependant vous lui avez érigé, à la jonction des deux ponts jetés sur l'île du Tibre, une statue, avec cette inscription : *A Simon le Dieu saint.* Un autre Samaritain, Ménandre, du *vicus* de Capparetæa [1], disciple de Simon, a eu toute liberté de troubler, par des prestiges de ce genre, la grande cité d'Antioche. Jamais il ne fut inquiété. Aujourd'hui encore ses disciples, auxquels il a promis une vie terrestre qui ne doit jamais finir, peuvent, sans être poursuivis, se livrer à tous les excès et à tous les crimes. Il en est de

[1] La situation de cette bourgade de la province de Samarie n'a point encore été reconnue par la science moderne. Voici la note que lui consacre Reland : *Vicus Samaritidis, patria Menandri hæretici. Erat ille* ἀπὸ Καππαρεταίας, *uti Justinus martyr scribit, in Apologiâ pro Christianis,* Μένανδρον δὲ τινα καὶ αὐτὸν Σαμαρέα τὸν ἀπὸ κώμης Καππαρεταίας, vel Καπαραττταίας, *uti ex eo citat Eusebius.* (*Histor.*, III, 26.) Ἀπὸ Χαβραὶ *habet Theodoretus in Compend. hæret. fab.*, cap. II. (Relandi, *Palæstina illust.*, tom. II, pag. 66.)

même d'un nouveau sectaire, Marcion, venu en ces derniers temps de la province du Pont, sa patrie. Il prêche publiquement ; il séduit les multitudes par des opérations démoniaques, et tient école de blasphèmes. Ni lui, ni ses disciples, ne tombent sous les rigueurs de vos lois ; on ne tue que nous[1]. » Ici saint Justin fait une peinture énergique des mœurs infâmes du paganisme ; il énumère les crimes de tout genre qui souillaient les mystères de Cybèle ; les horreurs d'une civilisation où les enfants, abandonnés par leurs mères, étaient exposés sur les bords du Tibre, dans les places publiques, sous les colonnades des palais et des temples. Il parle de ces troupeaux humains, élevés par la cupidité pour alimenter un jour la prostitution[2]. « Vous ne vous en préoccupez, dit-il à l'empereur, que pour tirer de ces établissements, que vous devriez détruire, une plus ample moisson pour votre fisc. Et cependant, nous n'exposons pas nos enfants. C'est un homicide. Quant à notre amour pour la charité, cette vertu dont le nom même est inconnu parmi vous, il vous souvient de ce chrétien d'Alexandrie, qui s'adressa un jour à votre gouverneur Félix. Les mêmes accusations que je repousse aujourd'hui circulaient déjà de son temps. Pour y couper court, il se présente au gouverneur : « Vous doutez de nous et de la moralité de nos assemblées, lui dit-il ; me voici. Pratiquez sur ma personne cette opération par laquelle on déshonore chez vous des milliers d'hommes. Vous serez convaincu alors de la pureté de mes intentions et de ma conduite ! — Le gouverneur recula devant ce trait d'héroïsme. C'était l'époque où, par décret, on obligeait le monde à adorer Antinoüs. Vous n'ignorez pas ce qu'était un tel dieu ! Le jeune chrétien, fort de sa conscience, persévéra dans la virginité[3]. » Il serait difficile d'imaginer une défense plus éloquente à la fois et plus solide. Nous ne pouvons laisser dans l'ombre un autre sujet, abordé par saint Justin avec la même énergie, quoique peut-être avec un moindre succès. Il s'agit de la croix, cet instrument de supplice où Jésus-Christ

[1] S. Justin., *Apolog. I*, cap. XXVI. — [2] Id., *ibid.*, XXVII, XXVIII. — [3] Id., *ibid.*, cap. XXIX.

daigna mourir, et que les païens ne regardaient qu'avec horreur. Déjà cette croix divine était, au sein de l'Église, l'objet d'un culte et d'un amour filial. Les *Actes* de saint André nous en ont fourni un illustre exemple. L'Apologiste revient, à diverses reprises, sur cet important sujet ; il cite la prophétie d'Isaïe : « Un enfant nous est né ; un fils est accordé à nos vœux. Il porte sur l'épaule l'instrument de son empire[1]. » Cet instrument était la croix[2]. David avait dit dans le même sens : « Que les nations tressaillent d'allégresse ! Le Seigneur a régné par le bois[3]. » En dehors des monuments prophétiques, saint Justin trouve, dans la nature, dans l'art et l'industrie de son temps, des symboles de la croix. « La face humaine, dit-il, semble nous en présenter une image. Le front est coupé transversalement par les deux arcades de l'œil, sur la projection perpendiculaire du nez. Aucun de vos navires ne fend les flots de

[1] Isa., IX, 6. — [2] Justin., *Apolog. I*, cap. XXXV.

[3] Justin., *Apolog. I*, cap. XLI. Εὐφρανθήτωσαν ἐν τοῖς ἔθνεσιν · ὁ Κύριος ἐβασίλευσεν ἀπὸ τοῦ ξύλου. *Lætentur in gentibus : Dominus regnavit a ligno.* (*Psalm.*, XCV, 10.) C'est exactement la même leçon que l'Église romaine a conservée, dans l'hymne liturgique de Fortunat, pour le temps de la Passion :

*Impleta sunt quæ concinit*
*David fideli carmine,*
*Dicendo nationibus :*
*Regnavit a ligno Deus.*

On sait que les deux mots hébreux : *Malac hez,* traduits par les Septante : ἐβασίλευσεν ἀπὸ τὸυ ξύλου, *regnavit a ligno,* ont été depuis remplacés par les suivants : *Malac aph,* ὅτι ἐβασίλευσε; *quia regnavit.* Cette substitution était générale, au temps de saint Jérôme, qui l'a adoptée. Mais les Septante, qu'on ne peut soupçonner de partialité, avaient de leur temps le texte exact; ils l'ont traduit littéralement, et saint Justin reproduit les paroles mêmes de leur verset. Il fait plus. Dans son Dialogue avec Tryphon, (cap. LXXIII, *Patrol. græc.*, tom. I, col. 645), il articule nettement contre les rabbi le reproche d'avoir mutilé ce témoignage, qu'ils trouvaient trop clair et trop décisif. Aussi l'immense majorité des Pères latins, depuis Tertullien jusqu'à saint Bernard, ont maintenu, contre la mauvaise foi juive, le *Regnavit a ligno Deus* des Septante, malgré la concordance de la Vulgate avec le texte hébreu actuel. Telle est l'imposante tradition dont l'Église romaine a voulu conserver le souvenir, dans l'hymne du *Vexilla regis.* Les créateurs de nos liturgies modernes n'y regardaient pas de si près. Au nom d'une critique étranglée, ils étouffaient la véritable science de l'antiquité chrétienne.

la mer sans porter, dans ses deux mâts, croisés pour soutenir la voile, un emblème de notre croix. Il en est de même de l'humble instrument avec lequel le fossoyeur travaille la terre[1]. » Peut-être, en écrivant ces lignes, saint Justin pensait-il aux *fossores* chrétiens, qui creusaient, dans les catacombes de Rome, les *loculi* des martyrs. Une peinture contemporaine nous représente Diogène, un de ces obscurs pionniers du Christ, vêtu de la courte tunique des esclaves romains, avec la croix gravée sur le bras et sur les franges. De la main gauche, il tient une lampe allumée ; sa droite supporte le manche du hoyau, dont le fer recourbé imite en effet la forme de la croix[2]. Il semble méditer sur les splendeurs du ciel, qui succéderont pour lui aux ténèbres des souterrains, où chaque coup de pioche avance l'heure du salut du monde. Quoi qu'il en soit, l'empereur Antonin ne devait guère être accessible à des sentiments de ce genre. Un tel symbolisme n'était point de nature à faire impression sur son esprit. C'est vainement encore que saint Justin lui fait remarquer la forme de la croix dans la barre transversale qui portait, sur la hampe des drapeaux de ses légions, l'aigle victorieuse et le nom des Césars[3]. Mais ce qu'Antonin ne pouvait comprendre, nous le comprenons, nous chrétiens catholiques. Les paroles de saint Justin, inutiles peut-être pour le succès de son Apologie, demeurent comme un témoignage du culte de la croix au IIe siècle, et comme la condamnation anticipée des erreurs protestantes.

Liturgie chrétienne. Fin de la première Apologie de saint Justin.

25. Après avoir successivement répondu à toutes les objections de détail, saint Justin retrace l'exposition complète des cérémonies liturgiques, qui s'accomplissaient dans les assemblées chrétiennes. La loi du secret, qui s'opposait en général à la révélation des mys-

[1] Justin., *Apolog.* I, cap. LV.

[2] L'inscription suivante est gravée sur une frise cintrée, au-dessus de sa tête :

DIOGENES FOSS. IN PACE DEPOSITVS
OCTABVS KALENDAS OCTOBRIS.

(Mozzoni, *Tavole chronologiche*, Sæc II, pag. 21.)

[3] S. Justin., *Apolog. I*, cap. LV.

tères, ne l'arrête point. On conçoit d'ailleurs qu'en face d'accusations qui s'appuyaient précisément sur les ténébreuses pratiques reprochées aux fidèles, il fût nécessaire de déchirer tous les voiles, pour écarter jusqu'à l'ombre du soupçon. Vraisemblablement l'Apologiste combina cette partie de sa requête avec le pape saint Pie I. « Nous ne voulons pas, dit-il, qu'on puisse mal interpréter notre silence, si ces détails manquaient à notre récit. Voici donc au juste ce qui a lieu dans nos réunions. Quand un homme s'est convaincu de la vérité de notre doctrine et a pris la détermination de l'embrasser, nous l'exhortons à jeûner et à prier avec nous, pour obtenir de Dieu le pardon de ses fautes passées. Ensuite nous le conduisons au baptistère. C'est un lieu où l'on tient en réserve l'eau pour le sacrement de la régénération. Le néophyte y est baptisé, comme nous l'avons été nous-mêmes, au nom de Dieu le Père, créateur du monde, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ son Fils et notre Sauveur, au nom de l'Esprit-Saint. Nous accomplissons ainsi la parole du Christ qui nous a dit : « Si vous n'êtes régénérés par l'eau, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux [1]. » Les Apôtres nous ont transmis les rites de ce baptême, et nous les pratiquons tels que nous les tenons d'eux. C'est là notre régénération toute spirituelle. Nous naissons une première fois, sans que nous en ayons eu conscience, sous la loi de la nécessité et par l'acte de la génération ; nous sommes élevés sous l'influence des mauvaises mœurs et d'une éducation vicieuse. Or nous ne devons pas rester les fils de la nécessité et de l'ignorance, mais devenir les enfants de l'élection et de la science divine ; nous sommes appelés à recevoir dans l'eau la rémission de nos fautes antérieures ; c'est pour cela qu'on prononce le nom du Père, souverain de toutes choses, sur quiconque veut être régénéré, après avoir fait pénitence de ses péchés. Le baptême s'appelle également illumination, parce qu'il donne la lumière aux initiés. Or, quiconque reçoit ainsi la lumière est baptisé au nom de Jésus-Christ, qui a été crucifié sous Ponce-Pilate, et au nom de l'Esprit-Saint, qui a prédit par les prophètes

[1] Joan., III, 5.

tout ce qui devait s'accomplir en la personne de Jésus [1]. » On trouve, dans ce passage de l'illustre docteur, tous les éléments constitutifs du baptême, tels que les expose encore aujourd'hui l'exégèse théologique : la matière et la forme du sacrement, les dispositions requises dans les adultes pour le recevoir, sa nécessité et les effets qu'il produit dans l'âme. Nous avons eu précédemment l'occasion de citer la description que saint Justin fait ensuite des rites sacrés de la Confirmation et de l'Eucharistie [2]. « Après cette initiation aux divins mystères, ajoute-t-il, nous nous félicitons en commun des bienfaits célestes dont nous avons été comblés. Ceux d'entre nous qui sont riches des biens de ce monde les partagent avec les indigents : car nous ne faisons qu'un. Dans toutes nos oblations et nos prières, nous invoquons le nom de Dieu le Père, par Jésus-Christ son Fils, et par l'Esprit-Saint [3]. Le jour qui est consacré parmi vous au culte du soleil, nous nous réunissons tous, de la ville et des campagnes environnantes. Nous faisons en commun une lecture des *Actes* des apôtres, ou des écrits des prophètes [4]. Quand le lecteur a terminé, celui qui préside l'assemblée nous adresse des avis et des exhortations, pour nous encourager à imiter les exemples et les vertus des saints. Tous alors, nous nous levons ; et, debout, nous faisons une prière publique [5]. On apporte ensuite le pain, le vin et l'eau [6] de l'oblation. La prière eucharistique est prononcée par celui qui préside [7], avec toute la ferveur dont il est capable. Le peuple y répond par l'acclamation consacrée : *Amen!* Les dons eucharistiques sont alors distribués en communion aux assistants qui y prennent part. Les diacres sont char-

[1] S. Justin., *Apolog. I*, cap. LXI. — [2] Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 448, 449; S. Justin., *Apolog. I*, cap. LXV, LXVI.

[3] Telle est encore aujourd'hui la conclusion de toutes les oraisons, dans la liturgie catholique.

[4] C'est la lecture de l'Épître et de l'Évangile, telle que nous la pratiquons encore. — [5] C'est l'*Orate fratres* de la Messe.

[6] Ce témoignage est important pour établir l'apostolicité du rite catholique, qui prescrit de mêler un peu d'eau au vin du calice.

[7] Ainsi les laïques ne sont point, comme le prétendent certaines sectes protestantes, les ministres du Sacrement.

gés de les porter aux absents. Les riches donnent librement ce qu'il leur plaît de donner. Leur offrande est déposée entre les mains de celui qui préside l'assemblée. Elle lui sert à subvenir aux besoins des veuves, des orphelins, des malades, des pauvres, des prisonniers, des voyageurs, à toutes les infortunes en un mot. Or, le jour du soleil, fixé pour les assemblées où tous doivent se réunir [1], a été choisi, d'abord parce que ce fut en ce jour que commença la création du monde, et surtout parce que Jésus-Christ notre Sauveur est ressuscité ce jour-là d'entre les morts. La veille du samedi (jour de Saturne), les Juifs le crucifièrent; le surlendemain, jour du soleil, il apparut vivant à ses apôtres et à ses disciples, leur enseignant la doctrine que nous venons d'exposer sous vos yeux [2]. Et maintenant, princes, si notre religion vous paraît conforme à la raison et à la vérité, respectez-la; si, au contraire, tout cela vous semble un tissu de futilités, dédaignez-la comme une futilité, mais n'armez point votre bras pour frapper de mort des hommes dont la folie du moins est inoffensive. Pour nous, il nous suffit de vous avoir avertis. Vous n'éviterez pas le jugement de Dieu. Quelle que soit votre sentence, nous redirons toujours : Que la volonté de Dieu soit faite ! Nous aurions pu nous prévaloir d'un rescrit du très-grand et très-illustre empereur Adrien, votre père adoptif, et revendiquer le droit qu'il nous accordait de n'être condamnés par vos magistrats qu'après une enquête préalable sur notre conduite. Mais nous n'avons pas voulu user de ce moyen préjudiciel. Nous préférons en appeler directement à la justice de notre cause. C'est dans ce sentiment que nous mettons fin à cette supplique. Nous croyons pourtant devoir y joindre un exemplaire du décret d'Adrien, qui vous prouvera la sincérité de nos assertions [3]. »

26. Un exemplaire de la lettre d'Adrien à Minucius Fundanus, **Rescrit**

[1] On a déjà remarqué plus haut, d'une part, l'obligation pour tous les fidèles d'assister au sacrifice eucharistique; de l'autre, le choix du dimanche pour le jour consacré à ce devoir.

[2] S. Justin., *Apolog. I*, cap. LXVII. — [3] S. Justin., *Apolog. I*, cap. LXVIII et ultim.

proconsul d'Asie [1], était en effet annexé à l'Apologie de saint Justin. Rien ne prouve mieux le soin avec lequel l'Église romaine conservait dès lors ses archives. L'institution des *notarii* de saint Clément marque ici sa trace. Le Siége apostolique, depuis le premier siècle jusqu'à nos jours, a été le grand conservateur des monuments de l'histoire. La politique vulgaire, qui vit très-peu dans le passé, encore moins dans l'avenir, trop heureuse de résister aux soubresauts du présent, n'a ni le sentiment ni le besoin de la conservation. Pour elle, la vie des nations change de dates autant de fois que de règnes. Il n'en est point ainsi du siége de Pierre, fondé sur une promesse divine d'immortalité. Les papes se succèdent; leurs traditions, leurs doctrines restent les mêmes. Il suffit, dans la plupart des circonstances, de sortir des archives du Vatican les décrets promulgués autrefois, pour répondre aux besoins nouveaux et aux périls modernes. Quiconque ne voit point ce qu'il y a d'exceptionnellement grand, dans cette attitude de la papauté, ne comprendra jamais rien à l'histoire de la civilisation européenne. Quoi qu'il en soit, l'Apologie de saint Justin était la protestation éloquente de la chrétienté persécutée. On peut, sans autre témoignage plus explicite, se faire l'idée des sentiments de crainte, d'anxiété et d'espérance, qui agitèrent le cœur des fidèles de Rome, dans l'intervalle qui suivit la remise de cette pièce à la chancellerie impériale. Antonin le Pieux aurait-il la patience de lire la requête de Pie, le pontife chrétien? Avec le caractère connu de l'empereur, ses habitudes d'administration sédentaire et de travail sérieux, nous ne doutons point qu'il ait eu au moins une connaissance sommaire de l'Apologie de saint Justin. Chacun sait qu'alors comme aujourd'hui des secrétaires, ou *scribes*, ainsi qu'on les appelait, analysaient chaque requête et en présentaient la substance, sous la forme la plus brève possible, aux maîtres du monde. Rome avait les avantages et les inconvénients de la centralisation. Un homme qui commande à l'univers ne peut tout voir, ni tout lire par lui-même. La justesse de ses appréciations et

[1] Nous avons reproduit la lettre d'Adrien, à la page 80 de ce volume.

de ses sentences dépend inévitablement du plus ou moins de bonne foi et de conscience, dans les subalternes qu'il est forcé d'employer. Terrible responsabilité du pouvoir souverain, qui se trouve chargé des fautes d'autrui, plus encore que des siennes propres ! Les fidèles de Rome eurent sans doute recours à la prière. Ils demandèrent au Dieu qui tient dans sa main le cœur des rois de toucher celui d'Antonin. Le résultat fut plus heureux qu'on n'aurait pu, humainement parlant, le supposer. En même temps que l'Apologie de saint Justin, l'empereur recevait, des principales cités d'Asie, les plaintes des chrétiens, immolés chaque jour aux fureurs populaires. Les gouverneurs eux-mêmes se préoccupaient d'une telle situation. A chaque secousse de tremblement de terre, à chaque incendie, c'étaient de nouveaux égorgements. Les païens croyaient, par la mort des disciples de Jésus-Christ, apaiser la colère des dieux et raffermir le sol croulant sous leurs pas. Les fléaux publics ont, de tout temps, été ainsi accrus par la stupide et vindicative ignorance des masses. Un décret impérial fut rendu. Les chrétiens y étaient déclarés innocents. Par conséquent, l'empereur avait lu et avait goûté les arguments développés par saint Justin, dans son Apologie. Voici les termes de ce rescrit, tel qu'Eusèbe nous l'a conservé [1] : « L'empereur César Titus Ælius Adrianus Antonin le Pieux, pontife suprême, tribun pour la quinzième fois, consul pour la troisième, père de la patrie, au conseil commun de l'Asie [2], salut. Je ne doute pas que les dieux eux-mêmes aient soin de découvrir les chrétiens, quelque effort que fassent ces hommes pour se cacher. Les dieux, en effet, ont à la fois plus d'intérêt à punir ceux qui refusent de les adorer, et plus de puissance pour assurer leur châtiment. Mais vous, qui ne cessez de molester ces gens, d'accuser leur doctrine d'athéisme et de leur imputer des

[1] Euseb. Cæsar., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XIII. Tous les critiques s'accordent maintenant à attribuer cet édit à l'empereur Antonin le Pieux. Fleury s'était persuadé qu'il fallait le rapporter au règne de Marc-Aurèle.

[2] Nous avons déjà rencontré précédemment ce conseil des Asiarques, auquel les empereurs laissaient une ombre d'autonomie municipale, pour mieux assurer l'autocratie de Rome. (Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 82.)

crimes dont vous ne pouvez ensuite administrer la preuve, prenez garde qu'au lieu de les ramener à de meilleurs sentiments, vous ne les rendiez encore plus obstinés. Ils aspirent à la mort. Toujours prêts à sacrifier leur vie, plutôt que de se rendre à votre volonté, ils restent vainqueurs, dans les luttes que vous engagez contre eux. A propos des tremblements de terre, passés et présents, souffrez qu'on vous avertisse de comparer votre conduite à celle des chrétiens. Lorsque ces malheurs arrivent, vous vous abandonnez au désespoir; les chrétiens, au contraire, semblent redoubler la confiance qu'ils ont en leur Dieu. Sous le coup de ces calamités publiques, vous ne paraissez plus connaître nos divinités, vous négligez leurs temples, vous abandonnez leur culte. On dirait que, ne pouvant souffrir l'exemple d'hommes plus religieux que vous, vous leur portez envie et les persécutez jusqu'à la mort. Plusieurs gouverneurs de provinces ont déjà écrit à mon divin père, à ce sujet. Il leur a été répondu de ne pas inquiéter les chrétiens, à moins qu'ils ne fussent convaincus d'attentat contre la stabilité de l'empire romain. Un grand nombre de lettres nous ont été adressées à nous-même, demandant également des instructions relatives au même objet. Notre réponse a été conforme à celle de notre prédécesseur et père. Si donc on intentait une action juridique contre un chrétien, au sujet de sa religion, que l'accusé soit renvoyé absous, et que l'accusateur soit puni, suivant la rigueur des lois. » Il y a, dans le ton général du décret d'Antonin, une sorte d'accent ironique contre le paganisme, qui perce sous les formules officielles. En réalité, un empereur qui s'intitulait pontife suprême, en pouvait guère, sans abdiquer ce dernier titre, se dispenser de quelques éloges de convention en l'honneur des dieux. « Ils ont, dit-il, tout intérêt à punir leurs contempteurs, et sans doute la puissance ne leur manque pas. » La foi aux idoles était certainement ébranlée, dans le cœur d'Antonin, quand il dicta ces lignes. L'éloquence indignée de saint Justin avait frappé juste. On en reconnaît davantage encore l'impression, dans le parallèle établi par l'empereur entre la résignation pieuse des chrétiens, au milieu des désastres publics, et le découragement des païens. « Vous accusez

d'athéisme des hommes qui sont plus religieux que vous, dit-il; et quant aux autres crimes dont la rumeur populaire voudrait les noircir, il est impossible d'en fournir la moindre preuve sérieuse. » Telle est, sinon l'expression, qu'il fallait nécessairement affaiblir, au moins la signification réelle du rescrit impérial. Saint Justin put légitimement le considérer comme la réponse officielle d'Antonin à son Apologie. L'édit mit fin à la troisième persécution générale, qui durait depuis Trajan. On le promulgua solennellement; on en afficha des copies à Éphèse, Larisse, Thessalonique et Athènes. Ce fut un grand spectacle donné au paganisme que celui du plus pieux de ses empereurs, proclamant la sainteté du culte chrétien!

### § II. Dernières années de saint Pie I.

7. La date précise de cet événement n'a point encore été fixée avant nous. La seule indication chronologique sur laquelle on cherchait à s'appuyer, se trouve dans un passage de saint Justin que nous avons cité plus haut[1]. « Puisque Jésus-Christ a pris naissance seulement il y a cent cinquante ans, sous Quirinius, disait l'Apologiste, toutes les générations antérieures sont donc irrévocablement vouées à la damnation et à la mort éternelles? » C'est bien là l'indication générale d'une période chronologique; il ne fallait point l'entendre dans le sens rigoureux d'une date fixe, et reporter à l'an 150, ni plus, ni moins, la composition de l'Apologie et le rescrit d'Antonin qui en fut la suite. Un orateur ne s'astreint pas d'ordinaire à cette précision mathématique ; il embrasse, dans un coup d'œil rapide, un ensemble d'événements et de faits, et les rattache en nombres ronds à une époque qu'il ne songe pas à circonscrire d'une manière absolue. Telle était notre pensée, lorsque nous lisions les dissertations des critiques, à propos de cette date de 150 ans, tombée, comme une énonciation générale, de la plume de saint Justin. Les *Rabbi* du pharisaïsme avaient dit à Notre-

[1] N° 23 de ce chapitre, *sub fine*.

Seigneur, âgé seulement de trente-deux ans : « Tu n'es pas encore quinquagénaire, et tu as vu Abraham [1] ! » Ils ne prétendaient point par là indiquer que Notre-Seigneur eût dépassé son quatrième décennal. Dans l'un et l'autre cas, on avait pris les chiffres ronds d'un demi-siècle et d'un siècle et demi, sans leur donner la valeur stricte d'une date définitive. Or, en ce qui concerne l'Apologie de saint Justin et la paix rendue à l'Église par le décret d'Antonin le Pieux, nous avons un renseignement qui sort du vague oratoire, pour rentrer dans les limites de la précision officielle : c'est le texte même du rescrit impérial, dont la suscription nous reporte à la période du troisième consulat d'Antonin. Il n'était certes pas difficile aux critiques d'ouvrir la table des Fastes consulaires, et de savoir que la période du troisième consulat d'Antonin s'ouvre en l'an 140, pour finir en l'an 145, par le quatrième consulat de ce prince[2]. On se trouvait ainsi dans la vérité chronologique, et, ce qu'il faut remarquer encore, on comprenait pourquoi la notice du *Liber Pontificalis*, consacrée à saint Pie I (142-150), présente tous les caractères d'une époque de paix, pendant laquelle ce Pape put, sans obstacle, exercer publiquement, à Rome, les sublimes fonctions de son ministère[3], à tel point que le *Liber Pontificalis* omet, pour la première fois, en parlant de saint Pie I, la mention qui se retrouve pour ses prédécesseurs : *Obiit martyr*. Cependant cette coïncidence si remarquable, entre la chronologie du rescrit impérial et les indications du *Liber Pontificalis*, demeura inaperçue pour les critiques. Ils n'en tinrent aucun compte, et ils fixèrent la fin de la troisième persécution générale à l'an 150, époque où saint Pie I mourait, après huit ans d'un règne tout pacifique. Ces contradictions, qui nous paraissent aujourd'hui flagrantes, ne choquaient point alors les esprits, parce que, d'un côté, on traitait le *Liber Pontificalis* comme un tissu de fables, et que, de l'autre, on regardait le décret d'Antonin comme un monument apocryphe. Nous avons suffisamment vengé le *Liber Pontificalis* de ces dédains posthumes. Quant

[1] Joan., VIII, 57. — [2] Cf. *Art de vérifier les dates*. Chronologie des Consuls romains. — [3] Cf. n. 19 de ce chapitre.

à l'édit d'Antonin, c'est avec regret que nous constatons, même chez les plus fermes esprits, la persistance d'un préjugé hostile, qui ne saurait un instant soutenir l'épreuve d'un examen impartial. Quel travail que celui d'extirper les germes d'erreurs dont on a parsemé, depuis deux siècles, le champ de l'histoire ! « On aimerait à croire, pour l'honneur des Antonins, dit M. Freppel, que l'Apologie si noble et si solide de saint Justin eût obtenu quelques résultats ; et, par le fait, s'il fallait s'en rapporter au témoignage de deux historiens postérieurs, Paul Orose[1] et Zonaras[2], la supplique du philosophe chrétien aurait été suivie de mesures favorables à l'Église. Ce revirement dans la politique impériale serait mieux constaté, s'il n'y avait pas de doute sérieux sur l'authenticité d'une lettre adressée par Antonin le Pieux, à l'assemblée générale des villes d'Asie. Mais l'auteur de ce document, conservé par Eusèbe, tient plutôt le langage d'un chrétien que celui d'un

[1] Paul Orose était sans doute un écrivain postérieur à l'époque d'Antonin le Pieux. Mais il écrivait, en l'an 400, deux cent cinquante ans seulement après l'événement. La mémoire d'un fait historique aussi considérable ne peut guère s'oublier, en un si court intervalle. Or, cet écrivain affirme nettement que l'Apologie de saint Justin rendit l'empereur favorable aux chrétiens. Voici ses paroles : *Justinus philosophus librum pro christianâ religione compositum Antonino tradidit, benignum qui eum erga christianos fecit.* (Paul. Oros., *Histor.*, lib. VII, cap. XIV; *Patrol. lat.*, tom. XXI, col. 1095.)

[2] Zonaras, chroniqueur grec du XII[e] siècle, dont les *Annales* font partie de la collection dite *Byzantine*, est aussi un « historien postérieur » à Antonin le Pieux. Mais il ne fallait pas le mettre sur la même ligne que Paul Orose, et affecter de rejeter sur celui-ci la distance qui sépare celui-là de l'événement en question. Quoi qu'il en soit, les *Annales* de Zonaras, qui vont de la création du monde à la mort d'Alexis Comnène (1118), sont, de l'aveu de tous, l'ouvrage le plus précieux que nous possédions sur Constantin le Grand et les princes de sa maison. La fidélité dont cet auteur a donné la preuve, dans cette partie de son ouvrage, peut donc être une garantie du soin avec lequel il a traité le reste de son histoire. Son témoignage, quoique « postérieur » à Antonin le Pieux, emprunte ainsi à la tradition, dont il est l'écho, une valeur incontestable. Voici ses paroles : *Justinus martyr ad Antoninum Pium defensionem christianorum scripsit, quâ imperator impulsus, decreto ad civitates Asianas misso, cavit ne quis christianos propter religionem supplicio afficeret; quod si quis eo nomine accusaretur, reum absolvendum, accusatorem mulctandum esse.* (Zonaras, *Histor.*, lib. XII, tom. I, pag. 594.)

auteur païen. Ce qui ne laisse pas d'en infirmer la valeur, aux yeux de la critique. Quoique l'on puisse conjecturer à ce sujet, il est difficile de croire que la requête de saint Justin ait passé inaperçue : si l'absence de témoignages ne permet pas d'affirmer qu'elle amena un adoucissement dans les rigueurs de la persécution, du moins est-il certain qu'elle dut puissamment contribuer à fortifier les chrétiens dans leur foi[1]. » Les témoignages ne manquent pas aussi complétement que M. Freppel semble le croire ; celui de Paul Orose, écrivant en l'an 400, et affirmant que l'Apologie de saint Justin « adoucit l'esprit de l'empereur et le rendit favorable aux chrétiens », ne méritait pas d'être placé sur la même ligne que celui de Zonaras, annaliste du XII[e] siècle. On comprend en effet, de prime abord, l'énorme différence que ces deux dates établissent entre les auteurs. Supposons un historien français écrivant en 1866, que le traité de Sainte-Menehould, en 1614, mit fin aux troubles de la minorité de Louis XIII et de la régence de Marie de Médicis, sa mère. Il n'est séparé des événements que par deux siècles et demi, soit la tradition successive de trois octogénaires. La mémoire populaire pourrait, au besoin, suppléer à l'absence de documents écrits, pour des faits de cette importance, dans un délai si rapproché. Or, telle était exactement la situation de Paul Orose : deux siècles et demi seulement le séparaient du fait qu'il enregistre. Son témoignage a donc une valeur réelle, dont il faut tenir compte ; mais il n'est point isolé. Eusèbe, en l'an 300, cent soixante ans seulement après l'Apologie de saint Justin, attribue clairement à cette Apologie et aux requêtes du même genre, adressées par les chrétiens d'Asie au tribunal d'Antonin, le rescrit de ce prince, qu'il cite en entier dans son *Histoire ecclésiastique*. Or, si l'on veut bien réfléchir qu'en l'an 300 Eusèbe avait à sa disposition toutes les pièces des archives impériales ; qu'un décret apocryphe, imaginé par lui et faussement attribué à Antonin le Pieux, eût soulevé gratuitement l'indignation publique, quand il était si facile de prouver la fraude et de la conspuer ; si l'on ajoute

[1] Freppel, *S. Justin*, pag. 311.

qu'Eusèbe, en dehors de la question contemporaine pour lui de l'arianisme, où ses tendances personnelles le rendent visiblement partial, se montre partout ailleurs un écrivain consciencieux, prenant le soin de relever lui-même, dans les archives des villes d'Europe et d'Asie, les monuments authentiques qu'il insère, comme pièces justificatives, dans le cours de son récit; on ne tardera pas à reconnaître, d'une part, l'impossibilité morale de soupçonner sur ce point la bonne foi d'Eusèbe, et, de l'autre, l'impossibilité matérielle où il se fût trouvé de faire adopter sans réclamation par les païens, qui étaient encore en si grand nombre de son temps, un édit d'Antonin le Pieux, dont on n'eût pas retrouvé la trace, parmi les monuments de la chancellerie impériale. Il y a plus; le texte du décret d'Antonin ne nous a pas seulement été transmis par Eusèbe. Il a été joint, depuis un temps immémorial, à l'*Apologie* de saint Justin, en sorte que tous les manuscrits de celle-ci reproduisent celui-là. Je sais que le docte allemand Eichstadt, suivi trop légèrement par Adrien de Valois, avait prétendu que le décret d'Antonin, annexé à l'*Apologie*, avait été emprunté par quelque copiste à l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe, en sorte que sa présence, parmi les manuscrits de saint Justin, n'accusait pas une origine différente, et, qu'au fond, le texte d'Eusèbe continuait à former un témoignage unique. Les doctes germains ont toujours eu un goût prononcé pour l'hypothèse ; ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils substituent leurs opinions conjecturales aux réalités historiques. Mais ici, l'attention la plus superficielle suffit pour anéantir la théorie d'Eichstadt. Le texte du décret d'Antonin, identique au fond, dans les manuscrits d'Eusèbe et de saint Justin, présente des différences de forme telles qu'il est impossible de les attribuer à une source commune. Par exemple, dans saint Justin, la suscription est ainsi conçue : « L'empereur César, Titus Ælius Adrianus Antonin, Auguste le Pieux, Pontife suprême, tribun pour la XV^e fois, consul pour la III^e, père de la patrie, au conseil commun d'Asie, salut [1]. » Dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, la même formule est diffé-

[1] S. Justin., *Apol. I*, cap. LXX.

renciée en ces termes : « L'empereur César Marc-Aurèle Antonin, Auguste, l'Arménique, Pontife suprême, tribun pour la XV^e fois, consul pour la III^e, au conseil commun de l'Asie, salut[1]. » Eusèbe ne donne à Antonin ni ses prénoms de Titus Ælius Adrianus, ni ses titres de Pieux et de père de la patrie. Il ajoute à la formule initiale de saint Justin les noms de Marc-Aurèle et le titre d'Arménique. Evidemment donc le texte de l'un n'a pas été copié, comme le supposaient Eichstadt et Adrien de Valois, sur le texte de l'autre. La raison intrinsèque de ces variantes est facile à saisir, si l'on se rend compte de la promulgation successive du décret, faite, suivant l'opportunité, ou l'urgence des cas, dans les principales villes de l'empire. La décision d'Antonin, par rapport aux chrétiens, demeurait la même, qu'elle eût été affichée le jour même de sa signature, ou deux ans après; mais les titres du César avaient varié, dans l'intervalle. Antonin avait pris le titre d'Arménique, après le succès de ses armes dans les contrées orientales du royaume des Parthes. Par affection pour Marc-Aurèle, il en avait pris le nom, et une inscription, citée par Maundrell, nous en donne la preuve péremptoire[2]. Les noms et les titres nouveaux, posté-

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XIII.

[2] « On ne peut douter, dit Tillemont, que cette constitution ne soit de l'empereur Antonin, ainsi qu'on le lit dans l'exemplaire qui se trouve à la fin de l'*Apologie* de saint Justin. » Maundrell (*Voyage d'Alep à Jérusalem*, pag. 61), rapporte une inscription où Antonin est nommé Marc-Aurèle Antonin, exactement comme dans la suscription de l'Apologie citée par Eusèbe.

IMP. CÆS. M. AVRELIVS
ANTONINVS PIVS FELIX AVGVSTVS
PARTHIC. MAX. BRIT. GERM. MAXIMVS
PONTIFEX MAXIMVS
MONTIBVS IMMINTIBVS
LVCO FLVMINI CÆSIS VIAM DILATAVIT.

Dans une autre inscription peu éloignée de celle-ci, on lit :

INVICTE IMP. ANTONINE P. FELIX AVG.
MVLTIS ANNIS IMPERA.

L'empereur désigné dans ces inscriptions ne saurait être Marc-Aurèle. Elles ne peuvent indiquer qu'Antonin, qui fit tailler un chemin sur le côté d'un rocher, pour aller à Beryte (*Beyrouth*), le long de la mer. Ce fut pour

rieurs à la date de la rédaction du décret, prirent naturellement place en tête des exemplaires plus récents. Dès lors s'expliquent les divergences entre le texte de saint Justin et celui d'Eusèbe ; mais ces divergences constituent un argument décisif en faveur de l'authenticité du décret lui-même, ainsi que l'a très-bien fait observer Tillemont. Nous avons donc le droit de passer outre aux scrupules exagérés des critiques, qui n'osent pas encore affirmer, « à l'honneur des Antonins, que l'Apologie si noble et si solide de saint Justin ait obtenu quelques résultats. » Le résultat est authentiquement acquis à l'histoire, dans le décret d'Antonin, et nous pouvons, d'après ce monument impérial, préciser la date jusqu'ici incertaine, de ce grand événement, en le rapportant à la période écoulée entre le troisième et le quatrième consulat d'Antonin (143-145).

**Epîtres de saint Pie I. Discussion préliminaire.**

28. L'hostilité de la critique s'est étendue à d'autres monuments non moins précieux du pontificat de saint Pie I. Ainsi que nous l'avons vu précédemment[1], ce Pape, Italien d'origine, était né à Aquilée, en Illyrie. Son nom de Pius, celui de son père Rufin et de son frère Pastor, sont évidemment des vocables latins ; dès lors, il est vraisemblable que le latin fut la langue maternelle de cette famille. Cette particularité offre une certaine importance, au point de vue de l'authenticité des quatre Épîtres de saint Pie I, que nous avons encore. On sait que jusque-là tous les documents historiques de l'Église romaine avaient été écrits en grec. Les Épîtres pontificales des prédécesseurs de saint Pie I, que nous avons eu l'occasion de reproduire, ne font point exception à cette règle : elles furent primitivement rédigées en grec, bien que nous n'en possédions plus que des traductions latines. En fut-il de même

conserver la mémoire du prince à qui on devait un ouvrage si utile, que l'on y grava ces deux inscriptions. D'ailleurs nous apprenons, par la *Chronologie* de Jean de Malala, qu'Antonin éleva, dans la Syrie et la Phénicie, de magnifiques monuments ; qu'entre autres, il fit bâtir à Jupiter, dans la ville d'Héliopolis, en Syrie, un temple si somptueux qu'il mérita d'être mis au nombre des merveilles du monde. Ce sont les restes de ce temple que les voyageurs admirent encore aujourd'hui sous le nom de Balbec, que porte maintenant l'antique cité d'Héliopolis. (*Cours complet d'Hist. eccles.*, tom. XI, col. 113, note.

[1] Numéro 19 de ce chapitre.

des lettres de saint Pie I? tel est précisément le nœud de la controverse, débattue entre les savants. On trouve, dans le latin de ces lettres, des expressions manifestement grecques; par exemple : *colobium* pour *pallium*, *primarches* pour *princeps*, etc. Sans prétendre trancher définitivement la question, nous croyons que les lettres de saint Pie I furent écrites en grec; les éditeurs de la *Patrologie* en ont porté le même jugement, et les ont rangées dans la série des Pères grecs, quoique nous n'en ayons qu'une version latine [1]. C'est qu'en effet, l'Illyrie, placée sur les confins de la Grèce, comme un trait d'union entre Rome et Athènes, parlait à la fois les deux langues. Ainsi, sans recourir à la nécessité d'une éducation littéraire préalable, un Illyrien, au temps de saint Pie I, était familiarisé avec l'un et l'autre idiome, par les nécessités de sa position géographique. D'ailleurs, nous ne verrions pas pourquoi on supposerait, daus ce Pontife, l'absence d'une éducation littéraire primitive. Ne succédait-il pas, sur le siége de saint Pierre, à un philosophe athénien [2]? N'avait-il pas, dans le clergé de Rome qu'il était appelé à gouverner, un des écrivains grecs les plus éloquents de son siècle, saint Justin? Enfin son frère Pastor, dont la mention est faite ici, exceptionnellement aux usages du *Liber Pontificalis*, dans le but manifeste d'appeler l'attention sur une individualité devenue célèbre, ne pourrait-il pas, sinon être le même que le consul Junius Pastor de l'an 163, au moins l'un des principaux membres de la *clientela* de ce patricien, à qui le consul aurait accordé l'honneur de porter son nom, comme autrefois Vespasien avait autorisé l'historien Josèphe à prendre le surnom patronymique, désormais impérial, de *Flavius?* Quelle que soit la conjecture à laquelle on veuille s'arrêter; dût-on même rejeter à la fois l'une et l'autre, et croire, avec quelques érudits, que le *Pastor*,

[1] Nous renvoyons les lecteurs qui voudraient approfondir la question à la savante dissertation de Fontanini, (*Patrol. græc.*, tom. V, col. 1095.) L'authenticité des Épîtres de saint Pie I y est démontrée avec autant de logique que d'érudition.

[2] S. Hygin, dont le *Liber Pontificalis* a dit *Natus Athenis, ex philosopho.* (Cf. n. 1 de ce chapitre.) — [3] Binii, *Notæ ad Lib. Pontif.*

frère de saint Pie I, est le même que le prêtre attaché à l'église érigée à cette époque *sub titulo Pastoris;* il n'en reste pas moins certain que *Pastor* fut un homme célèbre, que sa famille avait alors une notoriété considérable, et que, dès lors, saint Pie I avait dû recevoir, dans sa jeunesse, une éducation libérale. Ce n'est point certes que nous prétendions rehausser la grandeur toute spirituelle du pontificat par des avantages de naissance ou d'illustration humaine : le premier des papes fut un pêcheur ; nous verrons des pâtres appelés par la Providence à ceindre sur leur front la triple couronne. Mais on s'est trop complu, en ces derniers temps, à nous représenter les chefs de l'Église primitive comme exclusivement choisis dans les rangs les plus obscurs. On profitait de l'éloignement et du peu de détails transmis sur chacun d'eux, pour les abaisser tous à un niveau commun d'infériorité sociale. La vérité est que la première conquête de saint Pierre, à Rome, fut la famille sénatoriale des Pudens, et que Clément, disciple et plus tard successeur du prince des apôtres, était allié à une famille consulaire.

Un préjugé historique. L'Eglise primitive ne se recrutait point exclusivement parmi les classes inférieures de la société.

29. On se tromperait donc étrangement si l'on croyait que la propagation de l'Évangile, aux premiers siècles de l'Église, était circonscrite dans les classes inférieures de la société. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler une tendance tout opposée, dans un passage de la lettre de Pline le Jeune à Trajan [1]. Les principaux centres de population les villes, c'est-à-dire les localités où, en raison même de l'agglomération, le milieu intellectuel se maintient toujours le plus élevé, furent le premier théâtre des conquêtes apostoliques. Dans les cités elles-mêmes, le christianisme recrutait des disciples parmi les plus nobles intelligences. L'auteur inconnu de l'*Épître à Diognète* nous a révélé un véritable génie. Saint Denys l'Aréopagite n'était certes pas un esprit vulgaire. Les Épîtres de saint Clément, au point de vue exclusif du style, peuvent soutenir la comparaison avec toutes les productions de la littérature contemporaine. Nous venons d'entendre saint Justin.

[1] Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 521 et suiv.

L'érudition et l'éloquence ne lui font pas défaut. Pourquoi donc le préjugé contraire a-t-il obtenu et conservé tant d'empire? Il semble que, depuis trois siècles, on ait pris à tâche de travestir l'histoire et de voiler à tous les regards la majestueuse figure de l'Église. Grand Dieu! Le polythéisme grec admirait les poëmes Orphiques. Dans toutes les écoles d'Athènes, on lisait les œuvres d'Hésiode et d'Homère. Et des chrétiens ne connaissent même pas de nom les monuments de littérature, d'érudition, de science et de poésie, légués par les Pères de l'Église! Avons-nous donc peur de trop admirer notre religion divine, que nous craignions de l'étudier dans ses plus éloquents interprètes? Faut-il que nous soyons inférieurs sur ce point au paganisme lui-même, et que nous ayons la déplorable audace de négliger comme barbares des chefs-d'œuvre de littérature, uniquement parce qu'ils sont chrétiens!

Première Epître de saint Pie I.

30. Les Épîtres de saint Pie I sont dignes de figurer parmi les monuments ecclésiastiques du IIe siècle. Suivant l'expression de Baronius, elles « sont toutes d'or [1]. » Leur concordance avec les indications du *Liber Pontificalis* est surtout remarquable. « Frères, dit le saint Pape, nous rendons grâces à Dieu de ce que votre foi fait chaque jour des progrès et que votre charité surabonde, en sorte que vous êtes pour nous un sujet de gloire dans l'Église. Prenez garde de vous laisser séduire par les docteurs qui ravalent la puissance de Jésus-Christ, pour exalter leurs générations d'anges. Ceux-là suivent le torrent de leurs orgueilleuses pensées; ils se sont détachés du chef suprême, en qui seul l'Église peut trouver, dans l'unité de la subordination, le progrès que le Seigneur aime. Saints et bien-aimés frères, revêtez-vous donc, comme il convient aux élus de Dieu, des vertus de miséricorde, de douceur, d'humilité, de modération, de patience, vous supportant les uns les autres, et vous pardonnant mutuellement vos offenses, à l'exemple de Jésus-Christ, dont le pardon s'est répandu sur nous tous. Nous voulons aujourd'hui vous avertir que la Pâque du Seigneur doit être annuellement célébrée le jour du dimanche. Tel a

[1] Baron., *Annal.*, ad ann. 112, § 4.

toujours été notre usage à Rome. Cependant il s'est élevé à ce sujet quelques doutes dans les esprits. Or, en ces derniers temps, un docteur de la foi, versé dans la connaissance des Écritures, Hermès, a brillé parmi nous. Dieu a permis, pour nous affermir dans notre sainte coutume, qu'un ange lui apparût sous les traits d'un pasteur, et lui donnât l'ordre de la répandre dans toutes les églises. Nous-même, en vertu de l'autorité apostolique, nous vous enjoignons donc de vous conformer à cet usage. Vous ne devez en rien vous séparer du chef. Le Christ, en qui réside la plénitude de la divinité, est lui-même le chef de toute principauté et de tout pouvoir. C'est lui qui a constitué ce siége apostolique à la tête de toutes les Églises, quand il a prononcé ces paroles : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église ; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle [1]. » Les détails donnés dans cette lettre ont été résumés dans la notice consacrée à saint Pie I par le *Liber Pontificalis* [2]. Nous n'avons plus le traité composé par Hermès ; et, sans cette double mention, le nom même de ce docteur, qu'il ne faut point confondre avec celui d'Hermas, antérieur de plus d'un demi-siècle, nous serait inconnu. Du reste, il est constant que la question de la célébration de la Pâque commençait dès lors à agiter les esprits. Nous en aurons bientôt la preuve, dans les conférences que saint Polycarpe eut à ce sujet avec le successeur de saint Pie I. L'Église de Rome, brisant avec la tradition judaïque, solennisait ce glorieux anniversaire non point le jour du sabbat, comme le faisaient les Hébreux, mais le dimanche, parce qu'en effet ce fut le dimanche que Notre-Seigneur ressuscita. S. Pie I s'en réfère à l'institution apostolique ; il ne la crée point ; il la confirme et l'étend par son décret à l'universalité des églises. La révélation faite à Hermès est invoquée par lui, comme un supplément de preuves : « *Ad corroborandas animas.* » Ce sont les expressions mêmes du Pontife. Mais les deux principaux considérants du décret sont, d'une part, la tradition apostolique de Rome, et, de l'autre,

[1] Pii I, *Epist. I*, can. I; *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1119-1121. — [2] Cf. n. 19 de ce chapitre.

la nécessité pour tous de s'y conformer. Certes, une pareille doctrine, formulée par un monument du IIe siècle, était de nature à révolter les partisans des Églises nationales et indépendantes. Aussi les critiques protestants déclarèrent-ils, avec une touchante unanimité, que l'Épître de saint Pie I était apocryphe.

**Les deux lettres de saint Pie I à saint Justus, évêque de Vienne.**

**31.** Ce langage leur était commandé par la nécessité de leur situation A moins de se faire catholique, un disciple de Luther ou de Calvin ne saurait parler autrement. Pourquoi faut-il qu'à la même époque, pour des motifs également étrangers à la véritable science de l'histoire et empruntés à l'ordre politique, nos écrivains français aient enveloppé dans un pareil dédain deux autres lettres de saint Pie I, dont l'authenticité, reconnue partout ailleurs qu'en France, illustre nos origines chrétiennes et nationales. Ces deux lettres sont adressées à Justus, évêque de Vienne. Leur date est différente L'une se rapporte aux premières années du pontificat de saint Pie I, à l'époque où l'édit d'Antonin n'avait point encore mis fin à la troisième persécution générale. Elle est ainsi conçue : « Attalus nous est arrivé, porteur des lettres des martyrs. Le récit qu'il nous a fait de leur triomphe, nous a comblé de joie. Il nous a dit que notre frère Verus était sorti glorieusement vainqueur de sa lutte avec le prince du monde. Pour vous, constitué à sa place par l'élection des frères, en la ville sénatoriale [1] de Vienne, et revêtu du *colobium* des évêques, songez à remplir dignement votre ministère dans le Seigneur. Prenez soin du corps des saints martyrs, comme les apôtres firent eux-mêmes pour Étienne. Visitez les prisons des saints; veillez à ce que leur foi ne vienne point à s'attiédir. Éprouvez, dans l'Esprit-Saint, la persévérance de leur témoignage; exhortez-les à demeurer fermes dans leur confession. Que les

[1] *Senatoriam urbem Viennensem.* On se récriait, dit Fontanini, contre cette épithète de *Sénatoriale*, donnée à la cité de Vienne. « L'explique qui pourra disait Blondel. Je ne saurais la comprendre, ajoutait Dodwell.» Une inscription de Claude, fils de Drusus, antérieure d'un siècle à Antonin, est venue justifier surabondamment l'expression employée par saint Pie I. *Ornatissima ecce colonia, valentissimaque Viennensium, cum longo jam tempore senatores huic curiæ confert.* (Gruter, pag. 700, in tab II Lugdun.)

prêtres et les diacres trouvent en vous, moins un supérieur qu'un ministre de Jésus-Christ; que tout le peuple s'abrite sous le manteau de votre sainteté. Attalus vous dira le nom de ceux de nos frères qui reposent maintenant dans le Seigneur, délivrés de la cruauté du tyran. Le prêtre Pastor, qui avait fondé un *titulus* [1], s'est endormi dignement dans le Seigneur. Frère bienheureux, je ne veux pas vous laisser ignorer la révélation qui m'a été faite que mon pèlerinage en cette vie sera court. Je vous demande, comme unique grâce, de persévérer dans l'unité de communion et de vous souvenir de moi. Le pauvre sénat du Christ, établi à Rome, vous salue. Saluez vous-même le collége des frères, qui sont avec vous dans le Seigneur [2]. » On voit en action, dans cette courte et chaleureuse Épître, la sollicitude des souverains pontifes à l'égard des Églises de la chrétienté. Le sang des martyrs a coulé à Vienne, dans ces murs où Ponce-Pilate, le front chargé d'un déicide, avait passé les dernières années de son exil. Le Pape en est aussitôt informé. Attalus est porteur des lettres qui annoncent ce glorieux triomphe. Attalus était un Asiatique. Né à Pergame, il consacra sa vie à évangéliser les Gaules; il devait y recevoir lui-même la couronne du martyre. Peut-être avait-il fait partie de la mission hellénique, envoyée, avec saint Denys l'Aréopagite, dans notre patrie. En tout cas, il parlait très-certainement la langue grecque, et cette particularité confirme encore ce que nous avons dit sur la rédaction primitive des Épîtres de saint Pie I dans cet idiome. Le culte des saintes reliques est indiqué, par le Pape, comme un des importants devoirs de l'épiscopat. Il en rattache l'origine et en indique le pre-

[1] Le *Titulus* était, comme on sait, le lieu des assemblées et ce que nous nommons aujourd'hui une paroisse.

[2] *Epist. S. Pii I papæ Justo Viennensi episcop.* (*Patrol. græc.*, tom. V, col. 1126. Jusqu'ici les éditeurs ont cru que cette lettre était, dans l'ordre chronologique, la seconde que saint Pie I eût adressée à saint Justus de Vienne. C'est une erreur, puisque saint Justus venait seulement d'être appelé au siége épiscopal de cette ville. Le pape indique expressément cette circonstance, tandis que dans l'autre lettre, il parle à saint Justus comme à un évêque depuis longtemps institué, et qu'il a vu, à Rome, déjà investi de sa haute dignité.

mier exemple dans les honneurs rendus par les apôtres au diacre saint Étienne. L'élection du nouvel évêque, choisi pour remplacer Verus, martyr de la foi, lui fournit l'occasion de rappeler brièvement les obligations qu'une telle dignité impose. Le *colobium*, tunique de lin, à manches courtes, qui se portait sous le manteau, était déjà, à cette époque, un insigne distinctif de l'épiscopat. Mais visiter les cachots où les confesseurs de Jésus-Christ attendaient leur dernier interrogatoire et la mort qui le devait suivre; ranimer leur foi; soutenir leur courage; inspirer au peuple fidèle les sentiments d'héroïsme qui les faisaient triompher des juges et des bourreaux; tel était le devoir des évêques de la primitive Église. En ces siècles de persécution acharnée et de foi triomphante, on ne disait point d'un chrétien : Il est mort! mais : « Il s'est endormi dans le Seigneur. » C'est en ces termes que le Pape annonce la mort du prêtre Pastor, son frère. Quel charme de piété et de résignation dans ce langage! Et comment a-t-on pu jamais méconnaître ces caractères d'antiquité, de simplicité vraiment apostoliques? La seconde Épître de saint Pie I à l'évêque de Vienne Justus est postérieure de quelques années. La persécution avait cessé; le chef « du pauvre sénat de Jésus-Christ, établi à Rome, » avait fixé sa demeure dans un hospice ouvert aux pauvres. Voici d'ailleurs ses paroles; elles valent mieux que tous les commentaires : « Avant votre départ de Rome, dit le Pape, notre sœur Euprepia avait, vous vous le rappelez, consacré à l'usage des indigents sa maison, déjà érigée en *titulus*. C'est là que nous demeurons maintenant, au milieu de nos pauvres, et que nous célébrons les saints mystères [1]. Mais vous, bienheureux frère, depuis votre retour dans la cité sénatoriale de Vienne, que vous est-il advenu? Nous désirons vivement apprendre les progrès que la semence de l'Évangile aura faits sous votre main. Les prêtres élevés par les apôtres, et avec

[1] Les mots *Missas agimus*, que nous traduisons ainsi, ne sont eux-mêmes qu'une version latine, fournie par un traducteur. Les difficultés élevées au sujet de ce prétendu anachronisme, disparaissent, ainsi que nous l'avons dit précédemment, si l'on songe que nous n'avons plus l'original grec des Épîtres de saint Pie I.

lesquels nous avions reçu l'enseignement de la foi, ont été rappelés par le Seigneur. Ils sont entrés dans les tabernacles éternels. Les saints Timothée et Marc sont passés à Dieu, après un glorieux combat. Frère, imitez leur courage et ne vous laissez point enlacer dans les liens de ce monde. Efforcez-vous de mériter cette palme immortelle, que Paul a obtenue par tant de souffrances, que Pierre a remportée sur la croix. La croix ne put le séparer de la charité de Jésus-Christ. Soter et Eleuthère, les dignes prêtres, vous saluent. Saluez vous-même, de notre part, ceux qui vivent pieusement avec vous dans le Seigneur. Cérinthe, le *primarque* [1] de Satan, détourne un grand nombre d'âmes de la foi véritable. Que la grâce de Jésus-Christ habite dans votre cœur [2]. » Telle est la deuxième lettre de saint Pie I à Justus de Vienne. Quoi ! dès le second siècle, les évêques étrangers se rendaient à Rome ! Les souverains pontifes correspondaient avec eux et se faisaient rendre compte des succès de leur apostolat ! Voilà ce qu'on ne voulait pas admettre en France, à une époque où aucun évêque ne consentait à faire le voyage canonique *ad limina*. Qu'importent ces errements d'un passé que tant de désastres ont malheureusement fait expier à l'Église de France ! Les deux Épîtres à saint Justus de Vienne n'en sont pas moins authentiques; leur conformité avec les monuments écrits et les témoignages lapidaires des Catacombes éclate d'autant plus qu'on avait cherché davantage à le faire oublier.

**Authenticité des deux lettres à Justus de Vienne. Décret relatif aux hérétiques convertis.**

32. L'hérésiarque Cérinthe, que saint Pie I appelle le *primarque* de Satan, était le même que saint Jean l'Évangéliste anathématisait dans sa vieillesse. Quarante-cinq ans s'étaient écoulés depuis que l'exilé de Pathmos, se trouvant à Éphèse sous le même toit que Cérinthe, s'était enfui « de peur que la maison croulât [3]. » Cérinthe devait donc être lui-même un vieillard, quand saint Pie I signale, en les déplorant, les ravages de ce chef de secte, dans l'empire des âmes. Mais les critiques s'étaient singulièrement exagéré la disproportion d'âge qu'ils supposaient entre ces deux dates. Ils préten-

[1] *Primarches*. — [2] *Patrol. græc.*, tom. V col. 1125. — [3] Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 511.

daient que Cérinthe, à moins d'être plus que centenaire, n'aurait pu prolonger sa vie, depuis le temps de saint Jean l'Évangéliste, jusqu'au pontificat de saint Pie. C'était l'argument capital qu'ils invoquaient contre l'authenticité des lettres à Justus de Vienne. Or, en donnant trente ans à Cérinthe, lors de sa rencontre à Éphèse avec l'apôtre saint Jean, l'hérésiarque eût été septuagénaire sous le pontificat de saint Pie I. Quelle impossibilité y saurait-on voir? Saint Polycarpe, disciple de saint Jean, atteignit la troisième année du règne de Marc-Aurèle (164). Sans le martyre qui mit fin à ses jours, il aurait pu vivre longtemps encore. Personne n'a songé à voir là ni une longévité incroyable, ni une incompatibilité chronologique. Cérinthe était un vieillard, au temps de saint Pie I, mais il vivait encore; voilà tout ce qu'on peut raisonnablement conclure d'une polémique où l'esprit de parti avait substitué les arguties aux raisons. Ce qu'il importe davantage de faire observer, c'est la tendance commune à tous les hérétiques de ce siècle, qui, de tous les points du monde, affluaient à Rome. Cérinthe, Marcion, Cerdon, se donnaient rendez-vous dans cette capitale du christianisme, pendant que Justus, évêque de Vienne, l'apologiste saint Justin, saint Polycarpe et saint Hégésippe y venaient eux-mêmes. L'erreur et la vérité, dans leur marche parallèle, accouraient l'une et l'autre au siége apostolique, la première pour s'y briser contre l'immuable fondement de l'Église, la seconde pour y recevoir son couronnement et sa confirmation immortelle. Le protestantisme ne peut nier ces faits, pas plus qu'il ne saurait échapper à leurs conséquences logiques. Si l'Église primitive n'avait point eu son centre de gouvernement et d'action à Rome, pourquoi les hérésiarques du IIe siècle mettaient-ils tant d'empressement à s'y rendre? Le *primarque* de Satan ne pouvait-il suffisamment rayonner à Éphèse, cette métropole de l'Asie, illustrée par les souvenirs de l'apôtre saint Jean? Alexandrie, avec ses écoles célèbres dans tout l'univers, avec son commerce et son industrie qui étonnaient Adrien, n'offrait-elle pas un théâtre digne des ambitieuses espérances de Cerdon et de Marcion? Tous ces hérésiarques quittaient cependant Alexandrie et Éphèse. Rome avait pour eux un attrait

tout-puissant ; ils la considéraient comme la métropole de la foi et la directrice souveraine des consciences. C'est chose merveilleuse (et nous ne nous lasserons pas d'en faire la remarque) que l'opportunité de chacun des actes du saint Siége ! Pendant que ces sectaires importaient en Occident les nuageux systèmes du gnosticisme oriental, le successeur de saint Pierre opposait à leur propagande des mesures où la rigueur s'allie à une modération toute paternelle. C'est encore au *Liber Pontificalis* que nous devons la mention de ce fait. Nous lisons que saint Pie I « rendit un décret ordonnant de recevoir ceux qui se convertissaient de l'hérésie des Juifs, et de leur conférer le baptême [1]. » Cette indication sommaire, isolée des circonstances de temps, de lieu et de personnes, qui auraient pu l'éclaircir, semblait inintelligible aux critiques, qui rejetaient comme apocryphes les Épîtres de ce Pape. Était-il besoin, disait-on, d'apprendre au monde chrétien qu'il est permis aux Juifs d'embrasser la foi chrétienne, et que c'est un devoir pour les ministres de l'Église de recevoir leur abjuration ? La science théologique était-elle si défectueuse, au IIe siècle, qu'un Pape ait dû prendre une décision solennelle, pour prescrire de conférer le sacrement de baptême à ceux des Juifs qui voulaient se faire chrétiens ? Au point de vue étroit où se plaçait la critique, ces objections semblaient péremptoires. Cependant le décret organique de saint Pie I n'avait nullement le sens absurde qu'on lui prêtait. Les sectes gnostiques, issues du judaïsme, celles de Cérinthe et de Marcion en particulier, avaient retenu le dogme catholique de la nécessité du baptême pour le salut. Mais elles avaient altéré la formule sacramentelle. Un passage de saint Cyprien ne laisse aucun doute à ce sujet. Il nous apprend que les hérétiques *judaïsants*, comme on les appelait alors, se bornaient à prononcer le nom de Jésus-Christ, en conférant le sacrement de baptême, et qu'ils omettaient la mention des deux autres personnes de la sainte Trinité. « Le nom du Christ suffit, disaient-ils. Partout, en quelque forme et de quelque manière que nous ayons été baptisés, ce nom nous garantit la

[1] Cf. n. 19 de ce chapitre.

grâce sacramentelle[1]. » Voilà les erreurs que la théologie pontificale du IIe siècle avait à combattre. Tel est le véritable sens du décret de saint Pie I. Suivant la judicieuse observation de Baronius, on peut en inférer qu'il y avait dès lors des sectes détachées de l'unité catholique, où la forme sacramentelle s'était intégralement conservée, de sorte qu'il n'était pas besoin de conférer le baptême, en cas de retour à la communion de l'Église ; tandis que, parmi les hérésies nées du judaïsme, la formule du sacrement avait subi des altérations essentielless.

**Le pape saint Pie I et les deux sœurs sainte Praxède et sainte Pudentienne.**

33. Ce n'était point seulement les Constitutions de saint Pie I qu'on repoussait avec un orgueilleux dédain. Les monuments historiques de son pontificat n'étaient pas mieux respectés. « A la prière de la bienheureuse Praxède, dit le *Liber Pontificalis*, saint Pie fit la dédicace d'un titre paroissial, érigé sur l'emplacement des Thermes de Novat, dans le *Vicus Patricii*, par la bienheureuse, en l'honneur de sainte Pudentienne, sa sœur. Il enrichit de nombreux présents cet oratoire, où il venait souvent offrir le divin sacrifice. Il y fit construire une piscine baptismale, qu'il bénit et consacra de sa main, et où il administra le sacrement de régénération à un grand nombre de païens convertis à la foi. » Ces détails positifs, dont la précision et la netteté excluent, de prime abord, toute idée de supposition posthume, étaient rigoureusement écartés par les critiques. Le titre cardinalice de Sainte-Pudentienne subsiste encore ; la tradition romaine le considère comme le plus ancien monument de la foi, dans cette capitale du monde. On n'en tenait aucun compte. Il fallut que Bosio et Aringhi, par une découverte maintenant fameuse, vinssent enfin imposer silence à tant de voix hostiles. Dans la catacombe de Sainte-Priscille, sur la *Via Salaria*, une peinture contemporaine de saint Pie I représente ce pontife, vêtu du *colobium*, et assis sur une chaire épiscopale. La vierge sainte Praxède est debout devant lui, tenant un voile déplié. Le Pape lui impose les mains. Un prêtre assiste à cette cérémonie

[1] *In nomine Jesu Christi ubicumque, quomodocumque baptizati, gratiam baptismi sunt consecuti.* (S. Cyprian., *de Validitate baptismi.* Epist. LXXIII ; *Patrol. lat.*)

sainte. C'est Pastor, frère de saint Pie I[1]. Il serait difficile, en présence de ce monument si longtemps enfoui dans l'obscurité des catacombes, de nier le fait des relations de sainte Praxède, sœur de Pudentienne, avec l'illustre pontife qui reçut sa consécration virginale. Du reste, l'antiquité nous a transmis sur ce point un monument dont les Bollandistes ont constaté l'authenticité, et qu'il nous est permis de reproduire. C'est une des plus belles pages de l'histoire de l'Église. La voici : « Le prêtre Pastor au prêtre Timothée, salut. Pudens, notre frère et ami, se montra toute sa vie dévoué aux apôtres et pratiqua l'hospitalité envers les voyageurs, nos frères. Après la mort de Sabinilla, sa femme, de Punicus son père et de Priscilla sa mère, renonçant aux grandeurs de ce monde, il se consacra tout entier au service de Dieu. Il éleva ses deux filles Praxède et Pudentienne, dans l'amour de la sainte virginité et dans la pratique des lois du Seigneur. Le bienheureux Pie, qui fut votre guide dans le chemin de la foi, fut aussi le sien. Pudens voulait consacrer sa maison et en faire une église. Ce fut moi, pauvre pécheur, qu'il choisit pour réaliser ce pieux dessein. Il érigea donc, en cette ville de Rome, au *Vicus Patricii*, un *titulus* auquel il voulut donner son nom. Or, Pudens a émigré naguère de ce monde, pour passer à Dieu. Les deux vierges, ses filles, vendirent alors tous leurs biens, pour les distribuer aux pauvres. Fidèles à l'amour du Christ, fleurs de virginité, elles persévéraient ensemble dans les veilles, le jeûne et la prière. Le zèle de la foi dévorait leur cœur. Elles désiraient qu'une piscine baptismale fût érigée dans le *titulus* fondé sous mon nom par leur père. Les deux servantes du Christ m'exprimèrent ce vœu. Elles espéraient que cette piscine pourrait servir, au saint jour de Pâques, à baptiser leur nombreuse famille d'esclaves[2], qui était encore en grande partie païenne. Nous prîmes l'avis du bienheureux Pie, évêque du siége apostolique. Il accueillit ce projet et nous exhorta lui-même

[1] Aringhi, *Roma subterran.*, tom. II, pag. 305.

[2] On voit ici en action la coutume de la primitive Église, qui conférait le baptême solennel, la veille des fêtes de Pâques et de la Pentecôte. La liturgie romaine a conservé cette tradition, dans l'office du samedi saint.

à l'exécuter aussitôt. De sa main, il désigna le lieu où la piscine sainte devait être placée, et la construction fut faite sous ses ordres. Cependant les deux servantes du Christ réunirent tous les esclaves qu'elles possédaient, soit dans la ville, soit à la campagne, et affranchirent ceux d'entre eux qui étaient chrétiens. On commença à instruire les autres de la loi sainte de Jésus-Christ. Quand ils eurent déclaré leur volonté d'embrasser la foi chrétienne, l'évêque Pie ordonna que la cérémonie légale de leur affranchissement eût lieu dans l'église même. Enfin, le saint jour de Pâques étant arrivé, on conféra solennellement le baptême à ces catéchumènes. Ils étaient au nombre de quatre-vingt-six. A partir de ce moment, ce titre paroissial devint un lieu de réunions permanentes. Nuit et jour le chant des hymnes ne cessait de s'y faire entendre; une multitude de païens accouraient, demandant à être admis au sein de l'Église, et recevant avec joie le baptême. Des faits de cette nature ne tardèrent pas à éveiller les sentiments de jalousie et d'hostilité des idolâtres, qui adressèrent leurs plaintes à l'empereur Antonin. Ce très-pieux César déclara que les chrétiens étaient libres d'adorer leur Dieu, mais dans l'intérieur de leurs maisons, sans se mêler au reste du peuple, sans paraître aux marchés ni aux thermes publics. Tous les chrétiens se conformèrent à cet édit. La maison des deux sœurs servit alors d'asile à nos vierges consacrées à Dieu. Leur vie se passait dans la prière, la mortification et les veilles. Les nouveaux baptisés ne les avaient point quittées, et partageaient leurs pieux exercices. Les louanges du Christ retentissaient, le jour et la nuit, dans cette demeure. Le bienheureux évêque Pie était au comble de la joie; il nous visitait souvent et offrait pour nous les sacrifices au Seigneur. Or la vierge Pudentienne venait d'achever sa seizième année. Elle émigra de ce monde au ciel. Praxède, sa sœur, l'ensevelit; nous entourâmes son corps d'aromates et nous le tînmes caché, pendant vingt-huit jours, dans l'intérieur du *titulus*. Enfin, le 14 des calendes de juin (19 mai), nous pûmes le transporter durant la nuit, à la catacombe de Priscille, sur la *Via Salaria*, et le déposer près de Pudens, son père. La vierge du Christ, Praxède, continua à habiter le *titulus*,

après le passage au ciel de sa sœur bien-aimée. Sa douleur était vive. Les plus nobles chrétiens, avec le saint évêque Pie, la visitaient souvent, pour lui apporter des paroles de consolation. Votre frère Novatus, qui est aussi le nôtre dans le Seigneur, était du nombre. Il répandait ses aumônes dans le sein des pauvres de Jésus-Christ, et consacrait ainsi tous ses biens en œuvres de miséricorde; demandant souvent à la vierge Praxède de se souvenir de lui dans ses prières. Plus d'une fois, il vous recommanda vous-même au saint évêque Pie, quand ce pontife devait monter à l'autel du Seigneur. Or, un an et vingt-huit jours après la déposition de Pudentienne, dans l'assemblée des fidèles, on remarqua l'absence de Novatus. L'évêque Pie, dont la sollicitude embrasse tous les chrétiens, s'informa de lui. On apprit que Novatus était retenu par la maladie, et cette nouvelle nous affligea tous. La vierge Praxède s'adressant alors à notre père, le saint évêque Pie : Si vous l'ordonnez, dit-elle, nous irons visiter le malade; peut-être vos prières obtiendront-elles du Seigneur sa guérison. — L'assemblée accueillit avec bonheur ces paroles. Profitant des ombres de la nuit, nous nous rendîmes près de Novatus. Cet homme de Dieu, en nous voyant, rendit grâces au Seigneur de lui envoyer la visite du saint évêque Pie, de la vierge Praxède et de nous-même. Nous demeurâmes dans sa maison les huit jours qui suivirent. Dans cet intervalle, il lui plut de laisser au *titulus* et à la vierge Praxède tout ce qu'il possédait. Cinq jours après, il émigra vers le Seigneur. C'est pour vous informer de ces faits, que, par l'autorité du bienheureux Pie, évêque du siége apostolique, de concert avec la vierge du Christ Praxède, nous vous adressons cette lettre. Nous ferons, des biens laissés par votre frère, ce que vous voudrez. La décision que vous prendrez à ce sujet sera respectée par nous tous. Notre lettre vous sera remise par Eusèbe, sous-diacre de l'Église romaine. »

34. Pour quiconque lira ce touchant récit, avec un cœur chrétien, il ne saurait être question d'en discuter l'authenticité. Le parfum de suave charité, qui s'en exhale, vaut la meilleure des preuves, et rendrait inutiles tous les autres arguments. La réponse

du frère de Novatus au message de Pastor nous est également parvenue. Elle est conçue en ces termes : « Le prêtre Timothée au frère saint, le prêtre Pastor, à Praxède, sœur très-sainte, salut, dans le Seigneur. Partout et toujours nos services vous sont assurés, trop heureux qu'ils vous puissent être utiles. Je vous supplie de recommander notre humble mémoire aux saints apôtres, au bienheureux Pie, évêque du siége apostolique, et à tous les saints. La lettre que vous avez daigné m'adresser a été, pour mon cœur, un sujet de grande consolation. Mes sentiments sont conformes à ceux de votre sainteté. L'intention qu'a eue mon frère est la mienne. Tout ce qu'il a laissé est à la disposition de la vierge Praxède. Vous avez tout pouvoir d'en user, ainsi que vous le jugerez utile, de concert avec elle. — Cette réponse nous combla de joie, ajoute Pastor, qui prend ici pour la première fois la parole. Nous la présentâmes au saint évêque Pie; il la lut et rendit grâces à Dieu. La vierge du Seigneur, Praxède, usant du pouvoir qui lui était accordé, pria l'évêque Pie de consacrer en église les thermes de Novatus. Cet édifice, grand et spacieux, paraissait convenir à une telle destination; depuis longtemps, d'ailleurs, il n'était plus employé à son usage primitif. Le saint évêque Pie approuva cette pensée; il dédia les thermes de Novatus en église, au *Vicus Patricii*, sous le nom de la bienheureuse vierge Pudentienne. Plus tard il érigea, sous le nom de la vierge Praxède, un autre *titulus*, dans les faubourgs de Rome, au *vicus Laterani*. Le IV des ides de mai (12 mai), il y consacra un baptistère. Deux ans après, la persécution sévit, avec une nouvelle fureur, contre les chrétiens; et un grand nombre reçurent la couronne du martyre. La vierge Praxède offrit un asile aux proscrits, dans le *titulus*, érigé en sa demeure. Elle les nourrissait à la fois de la parole divine et des aliments matériels. On la dénonça à l'empereur Antonin, qui fit aussitôt investir la maison par des soldats. Vingt-deux chrétiens et avec eux le prêtre Symetrius, furent arrêtés et conduits au supplice, sans même avoir subi d'interrogatoire. La bienheureuse Praxède recueillit leurs corps, la nuit suivante, et leur donna la sépulture, le VII des calendes de juin (26 mai), dans la catacombe de Priscille. Quand elle

eut accompli ce pieux devoir, la vierge de Jésus-Christ, brisée par l'affliction, éclata en sanglots et en gémissements; elle supplia le Seigneur de la retirer promptement de ce monde. Ses larmes et ses prières montèrent jusqu'au ciel. Cinquante-cinq jours après la passion des saints martyrs, le XII des calendes d'août (20 août), elle émigra vers le Seigneur. Moi Pastor, prêtre, je lui donnai la sépulture, dans la catacombe de Priscille, sur la *Via Salaria*, près de Pudens, son père. Les fidèles ont continué, jusqu'à ce jour, à visiter ce lieu, pour y implorer l'intercession des saintes vierges [1]. »

Martyre de saint Pie I.

35. Là se termine l'intéressante relation de Pastor. La recrudescence de persécution, signalée à cette époque, dut avoir pour prétextes les progrès mêmes de la foi et les nombreuses érections de titres nouveaux, dans les divers quartiers de la ville de Rome. Les mesures de tolérance, édictées par l'empereur Antonin, étaient accompagnées de restrictions telles, que toute la prudence des chrétiens devait être impuissante, en face de la haine des idolâtres. Saint Pie I ne survécut pas longtemps à la mort de sainte Praxède. Il termina sa vie, le 11 juillet 150, et reçut la sépulture près du tombeau de saint Pierre, au Vatican. Le *Liber Pontificalis*, nous l'avons dit, ne lui donne point le titre de martyr. Cependant quelques monuments hagiographiques affirment que le saint pontife versa son sang pour Jésus-Christ. En l'absence de documents certains, nous préférons laisser la question indécise.

## PONTIFICAT DE SAINT ANICET (150-161).

### § I. Premières années.

36. Voici la notice du *Liber Pontificalis*, consacrée au successeur de saint Pie I : « Anicet, Syrien d'origine, eut pour père Jean, de la bourgade d'Amisa. Il siégea onze ans, quatre mois et trois jours, sous le règne d'Antonin le Pieux, depuis le consulat de Gallicanus et Vetus (150), jusqu'à celui des deux Augustes (161) [2]. Conformé-

[1] Boll., *Act. sanct.*, 19 maii. — [2] Nous suivons ici la leçon du catalogue Libérien.

La chevelure des clercs.

ment au précepte de l'Apôtre, il interdit aux clercs de porter la chevelure longue. En cinq ordinations, au mois de décembre, il ordonna dix-sept prêtres, quatre diacres et neuf évêques destinés à divers lieux. Il subit le martyre et fut enseveli, le XII des calendes de mai (24 avril), dans le cimetière de Calixte, sur la voie Appienne. Le siége épiscopal demeura vacant pendant sept jours » La bourgade d'Amisa, patrie de saint Anicet, était située sur le golfe de ce nom, à l'embouchure du fleuve Halys [1]. C'était une des nombreuses colonies que les Athéniens et les habitants de la Phocide avaient établies en Asie-Mineure [2]. Le précepte de l'Apôtre, auquel il est fait allusion, dans l'ordonnance de saint Anicet relative à la chevelure des clercs, se rapporte à un passage fort connu de la I^re *Épître aux Corinthiens*, où saint Paul s'exprime ainsi : « La nature elle-même nous apprend que c'est une honte, pour un homme, de laisser croître sa chevelure [3]. » Ces expressions de l'Apôtre indiquent suffisamment que l'usage des premiers chrétiens, et surtout des ministres de l'autel qui présidaient à la prière publique, était d'avoir la tête rasée, ou du moins de porter les cheveux courts. Saint Germain de Constantinople rapporte, à ce sujet, une tradition dont il n'indique pas la source, mais qui a son importance. « La couronne, ou tonsure du prêtre, dit-il, outre sa signification de renoncement aux frivolités du monde, rappelle un fait de l'histoire évangélique. Quand saint Pierre fut envoyé, par le Sauveur, pour annoncer l'avénement du Messie aux bourgades de la Palestine, les Juifs, incrédules à sa prédication, se saisirent de sa personne et, par dérision, lui coupèrent les cheveux en rond, sur le haut de la tête. Au retour de cette première mission, le Christ bénit son Apôtre; et cette béné-

[1] Aujourd'hui le *Kisil-Irmak,* dans l'Asie-Mineure.

[2] *Amisus, urbs græca Atheniensium colonia, ad mare sita, in Leucosyrorum regione jacens, Phocæensium etiam colonia. Halys fluvius, ubi mare subit Sinopensium et Amisenorum rura agrosque separat; trecentis vero stadiis ab Amiso distans, inter Syros et et Paphlagonas fluens, in Pontum se exonerat.* (*Periplum Ponti Euxini. Veteres Geographiæ scriptores,* tom. III, pag. 9, édit. Oxford.)

[3] I *Cor.*, XI, 14.

diction changea en une couronne de gloire, plus précieuse que l'or et les perles, la couronne d'ignominie infligée à saint Pierre [1]. » Quelle que soit la valeur de ce récit, il est certain que, dès le premier siècle, les clercs portaient les cheveux ras. La mention expresse de cette coutume se trouve dans le livre de la *Hiérarchie ecclésiastique*, par saint Denys l'Aréopagite [2]. Ce témoignage est bien antérieur à d'autres passages analogues de saint Épiphane et de saint Augustin [3], sur lesquels on prétendait s'appuyer, pour reculer, comme on le faisait jusqu'ici, l'origine de cette institution au IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle. Le *Liber Pontificalis* n'a donc point commis d'anachronisme, en attribuant à saint Anicet le règlement dont nous parlons. Nous ne saurions trop énergiquement protester contre la tendance de l'ancienne critique, à supprimer, l'un après l'autre, tous les monuments de l'Église primitive. Ainsi, malgré l'autorité des conciles et des papes, qui ont inséré et maintenu la décision de saint Anicet dans le corps du *Droit canonique* [4], on s'obstinait à la rejeter comme apocryphe. Le véritable motif de cette exclusion tenait à tout un système d'erreurs historiques, échafaudé par l'esprit de parti. Nous possédons une Épître de saint Anicet, adressée « à toutes les églises de Jésus-Christ, établies dans les provinces des Gaules [5]. » C'est le seul écrit de ce Pape qui ait échappé au naufrage du temps. Or, dans cette Épître, se rencontre précisément l'ordonnance citée par le *Liber Pontificalis*. Mais, disait-on, les Gaules ne furent évangélisées qu'en l'an 250 de notre ère, sous le règne de l'empereur Dèce ; comment saint Anicet aurait-il pu adresser, en l'an 150, une Épître à des églises de Gaule qui n'existaient pas encore ? Un évêque se trouvait pourtant alors, dans cette terre rebelle à la prédication évangélique : c'était saint Pothin, à Lugdunum. Mais il y était seul, et, si le

[1] German. Const. *Theor. rerum Ecclesiastic.* Cf. Baron. *Annal. eccles.*, ad. ann. 58, cap. CXXV.

[2] Dionys. Areop., *de Ecclesiast. hierarch.*, part. II, cap. III. — [3] S. Epiphan., *Hæres.* LXXX; S. Augustin., *de Operibus monachorum*, cap. ultim. — [4] *Corpus juris canonici academicum. Decret.*, distinct. 23. — [5] Aniceti Papæ, *Epistola ad Galliæ episcopos. Patrol. græc.*, tom. V, col. 1129.

Pape lui avait écrit une lettre, elle n'aurait pu être adressée collectivement « à toutes les églises » d'un pays où la foi de Jésus-Christ était inconnue. Voilà comme on raisonnait alors. La science a fait justice de ces thèses étroites et passionnées. Il y avait d'autres églises et d'autres provinces ecclésiastiques, que celle de Lugdunum, constituées dans les Gaules, au temps de saint Anicet. Nous l'avons surabondamment prouvé : Arles avait eu son apôtre, saint Trophime ; Vienne, saint Crescent ; Limoges, saint Martial ; Toulouse, saint Saturnin ; Paris, saint Denys l'Aréopagite, etc. Écoutons donc, avec vénération, les paroles que saint Anicet adressait aux églises des Gaules ; il est temps enfin de faire preuve d'un véritable patriotisme chrétien : « Frères, disait le Pape, veillez, dans toutes les églises de vos régions, à ce que les clercs se montrent, comme ils le doivent, le modèle des laïques, par l'exemple de la vertu, la régularité de la vie, la pureté des mœurs et la gravité de la conduite. Défendez aux clercs, en leur rappelant le précepte apostolique, de laisser croître et d'entretenir leur chevelure ; qu'ils coupent leurs cheveux, en forme de couronne, sur le sommet de la tête [1]. Leur vie tout entière doit se distinguer de celle des laïques ; il est donc convenable qu'un signe extérieur manifeste ostensiblement cette distinction [2]. » Avant de rappeler cette règle aux églises des Gaules, saint Anicet avait retracé la discipline relative à la consécration des évêques, à la juridiction métropoli-

[1] On ne se servait pas alors du rasoir, mais de ciseaux, pour pratiquer cette tonsure. *Pii tondendi sunt non novacula sed tonsorum forficibus*, dit Clément d'Alexandrie (*Pædagog.*, lib. III, cap. II). La même recommandation est faite par saint Optat, (Optat. Milev. *Contra Parmenianum*, lib. II), et par saint Jérôme, dont voici les paroles : *Sacerdotes non debent comam alere, nec tamen radi, sed ita tonderi ut cutis tecta maneat* (S. Hieronym., *In Ezech.*, cap. XLIV). Cependant le texte latin de l'Épître de saint Anicet porte expressément : *Desuper in modum sphæræ caput radant.* Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait observer pour les autres lettres des pontifes précédents, ce texte latin n'est qu'une traduction de l'original grec, traduction plus ou moins rigoureuse, dont il nous est impossible de contrôler l'exactitude. Il se pourrait donc que l'expression *radant* ne répondît point, d'une façon adéquate, au terme grec qu'il représente.

[2] Anicet., *Epist.*, cap. IV.

taine et au jugement des causes épiscopales [1]. Chacune de ces décisions reflète l'enseignement des canons apostoliques. Au point de vue du droit ecclésiastique, de l'orthodoxie doctrinale et de la régularité disciplinaire, l'Épître de saint Anicet, aux églises des Gaules, n'offre pas une seule dissonance, un prétexte quelconque à la sévérité de la critique. Si l'on avait plus sérieusement réfléchi aux conditions particulières, dans lesquelles se trouvaient les évêques des Gaules, sous un climat où l'usage de porter les cheveux longs était en quelque sorte une nécessité hygiénique, dans un pays où les indigènes attachaient parfois, à la longue chevelure, un préjugé de supériorité royale, on eût certainement compris l'opportunité de l'Épître de saint Anicet. « Tels sont, frères, dit le Pape en terminant, les préceptes que nous vous transmettons, et que nous vous donnons l'ordre de maintenir, en réponse à la consultation que vous nous avez adressée. Ainsi puisse, au nom du Seigneur Jésus, tout genou fléchir, au ciel, sur la terre, dans les enfers; et toute langue confesser qu'il règne dans la gloire du Père [2]. A lui l'honneur et l'empire, dans les siècles éternels ! *Amen* [3]. »

37. La haine des idolâtres contre le christianisme se traduisait à Rome par de nouvelles violences. Nous transcrivons ici le texte authentique des Actes de sainte Félicité; l'auteur en est inconnu, mais cette page semble former le complément historique de la relation de Pastor : « Les pontifes païens soulevaient le peuple et excitaient l'empereur Antonin contre les fidèles. Il y avait alors une veuve chrétienne, nommée Félicité, d'une naissance illustre, qui avait consacré sa viduité au Seigneur. Elle passait les jours et les nuits en prières, et faisait l'édification des frères de Rome. Elevés par elle dans la foi, ses fils, au nombre de sept, se faisaient remarquer parmi les plus fervents disciples de Jésus-Christ. La vie exemplaire de cette illustre famille faisait la gloire du nom chrétien. Les pontifes idolâtres dirent à l'empereur : C'est contre votre

Martyre de sainte Félicité et de ses sept fils.

[1] Anicet., *Epist.*, cap. I-III. — [2] *Philip.*, II, 10, 11. — [3] Anicet., *Epist.*, cap. IV

salut que cette veuve et ses enfants conspirent, en insultant nos dieux ; la vengeance de ces divinités, que leur conduite outrage, éclatera bientôt, si l'on n'y met ordre. Nous en avertissons votre piété; hâtez-vous de conjurer le péril. — Antonin transmit ses instructions au préfet de Rome, Publius. Félicité et ses fils devaient être contraints d'apaiser la colère des dieux, en leur offrant des sacrifices. Le préfet fit venir la veuve chrétienne, et lui parla en particulier, mêlant les promesses les plus flatteuses aux menaces les plus terribles, pour la déterminer à sacrifier aux dieux. Vos promesses ne sauraient pas plus me séduire, que vos menaces m'épouvanter, dit l'héroïne chrétienne ; le Saint-Esprit garde mon âme ; il ne me laissera pas vaincre par Satan ; je suis donc assurée du triomphe. Vivante, je ne vous crains pas, et si vous m'envoyez au supplice, vous m'envoyez à la victoire. — Malheureuse ! s'écria le préfet ; s'il vous est si agréable de mourir, laissez du moins vivre vos enfants ! — Ils vivront, reprit Félicité, mais à la condition de ne pas sacrifier aux idoles ! S'ils avaient le malheur de commettre un tel crime, ils attireraient sur eux la mort éternelle. — Le lendemain, Publius prit place à son tribunal, au Champ de Mars, et fit comparaître Félicité, avec ses sept fils. Ayez pitié de vos enfants, dit-il à la pieuse mère ; Rome admire leur élégance et leurs grâces, ne les immolez point à la fleur de l'âge. — Votre pitié est impie, et votre compassion cruelle, répondit Félicité ; et, se tournant du côté de ses fils : Mes enfants, voyez le ciel ; élevez en haut vos regards ; c'est là que le Christ et ses saints vous attendent ! Combattez pour le salut de votre âme, et montrez-vous fidèles à l'amour de votre Dieu ! — Est-ce ainsi, qu'en ma présence, tu oses conseiller la rébellion aux empereurs ! s'écria Publius ; et il donna l'ordre à ses soldats de souffleter la courageuse mère. Puis, s'adressant à Januarius, l'aîné des sept frères, il essaya, par ses caresses et ses menaces, de le contraindre à sacrifier aux idoles. Ce serait pour moi une folie et un crime de vous obéir, répondit le jeune homme ; la sagesse du Seigneur me conserve et me fera triompher des tourments. — Le préfet le fit flageller et donna l'ordre de le jeter ensuite dans un cachot. Félix, le second, fut

amené devant le tribunal. A toutes les instances de Publius, il opposa constamment la même réponse : Il n'y a qu'un seul Dieu, c'est lui que nous adorons ; lui seul a droit aux hommages de tous les mortels. En vain vous espérez nous séduire ; aucun de mes frères ne consentira, plus que moi, à sacrifier aux idoles ; ni les promesses, ni les supplices ne sauraient ébranler notre foi. — On amena Philippe, le troisième. L'empereur Antonin, notre maître, dit Publius, te donne l'ordre de sacrifier aux dieux tout-puissants. — Ces dieux, dont vous parlez, répondit Philipe, ne sont ni dieux, ni tout-puissants ; simulacres vains, muets et insensibles, ces idoles ne sont rien ; leur offrir des sacrifices, c'est perdre son âme. — Sylvanus, le quatrième, fut présenté, à son tour, au tribunal. Je vois, dit le préfet, qu'à l'instigation de votre misérable mère, vous avez tous juré de contrevenir aux ordres de l'empereur ; faudra-t-il vous faire mourir tous ? — Pouvons-nous, répondit Sylvanus, hésiter, entre vos supplices d'un instant et la mort éternelle ? Nous savons quelles récompenses sont préparées pour les justes et quels châtiments attendent les pécheurs. Voilà pourquoi nous préférons obéir à la loi de Dieu plutôt que d'observer la loi romaine ; nous professons le plus souverain mépris pour vos idoles ; nous adorons le Dieu tout-puissant, qui nous promet une éternelle vie. Prostituer notre hommage aux démons, serait perdre notre âme pour l'éternité. — On fit éloigner Sylvanus et Alexandre ; le cinquième comparut ; c'était un adolescent. Mon fils, dit Publius, prends pitié de ton jeune âge ; n'imite pas la révolte de tes frères ; l'empereur te comblera de biens, si tu te montres docile à ses ordres ; sacrifie aux dieux, tu sauveras ta vie, et tu auras droit à toutes les faveurs impériales. — Moi aussi, répondit Alexandre, je suis un serviteur du Christ. Qu'importe mon jeune âge ? Vous vous attendrissez sur mon enfance, mais notre Dieu donne aux enfants la sagesse des vieillards. C'est lui, ce Dieu unique, que j'adore. Vos divinités et ceux qui les invoquent sont la proie des enfers. — Vitalis, le sixième, fut ensuite interrogé. Toi, du moins, dit le préfet, tu voudras sauver ta vie, et échapper aux tortures ? — Vitalis répondit : Quel est le meilleur moyen de sauver sa vie ? Est-ce d'obéir à Dieu

ou au démon? — Qu'entends-tu par le démon? reprit Publius. — Toutes les divinités des nations, ajouta Vitalis, sont des démons, et ceux qui les adorent leur ressemblent. — Le dernier des frères, Martialis, fut enfin amené au tribunal. Tiendras-tu donc le cruel serment qu'on t'a fait prêter? demanda Publius. Persisteras-tu dans la désobéissance à l'empereur, et veux-tu, comme les autres, courir à la mort? — Oh! puissiez-vous, répondit l'enfant, comprendre les châtiments réservés aux adorateurs des idoles! Dieu retient encore sa colère; il ne la laisse point éclater contre tant de sacriléges. Mais quiconque refusera d'adorer le vrai Dieu, Jésus-Christ, est destiné à d'éternels supplices. — Le préfet fit retirer Martialis, et il envoya à l'empereur le procès-verbal de l'interrogatoire. Antonin, après en avoir pris connaissance, donna l'ordre de séparer, les uns des autres, tous les membres de cette famille, et de les renvoyer, chacun en particulier, à un tribunal différent, pour y être interrogés à nouveau, et punis conformément aux lois, s'ils refusaient de sacrifier aux dieux. En exécution de cette sentence, cinq autres juges furent chargés de l'interrogatoire. Januarius, l'aîné des frères, expira, sous les coups de fouet plombé. Félix et Philippe furent achevés à coups de bâton. Sylvanus, fut précipité du haut d'une éminence, et eut les membres fracassés. Alexandre, Vitalis et Martial, eurent la tête tranchée. Enfin, la dernière, Félicité, fut immolée par le glaive du licteur. Toute cette phalange triomphante prit ainsi son essor vers les cieux, après avoir affronté ici-bas, pour l'amour du Christ, les menaces des hommes, leurs tourments et leur supplices[1]. » Les reliques de ces illustres martyrs furent pieusement recueillies par les chrétiens. Les corps de Félix et de Philippe reçurent les honneurs de la sépulture, dans la catacombe de Priscille; ceux de Martial, Vitalis et Alexandre, *in cœmeterio Jordanorum;* celui de Sylvanus, dans la catacombe de Maxime; celui de Januarius, dans le cimetière de Prétextat; enfin le tombeau de sainte Félicité, sur la *Via*

[1] *Passio S. Felicit. et septem filiorum.* Bolland., *Act. sanct.*, 10 julii; Ruinart, *Act. martyr. sincer.*, pag. 26.

*Salaria*, devint un lieu de pèlerinage célèbre à Rome[1]. Une église y fut élevée, à l'époque constantinienne, et saint Grégoire le Grand y prêcha le panégyrique de l'héroïque veuve[2].

38. La foi persécutée élargissait, sous le fer des bourreaux, le cercle de ses conquêtes. Pendant que Félicité et ses fils donnaient leur sang pour Jésus-Christ, un Juif converti, devenu l'un des plus fervents disciples des apôtres, Hégésippe, quittait la Palestine pour se rendre à Rome. Il avait été témoin des désastres causés à sa malheureuse patrie, par les récentes insurrections du peuple hébreu, sous les règnes d'Adrien et d'Antonin. Il avait vu le culte infâme d'Antinoüs imposé à la superstition publique, par le premier de ces empereurs, prendre, en Syrie, la place du culte rendu autrefois à Jéhovah[3]. Toutes les espérances d'Israël s'étaient évanouies, depuis le déicide du Calvaire. Hégésippe avait, de bonne heure, comme le Nathanaël de l'Évangile, ouvert les yeux à la lumière du véritable Messie. Il se dévoua tout entier au ministère apostolique, et visita les principales églises, dans le but de recueillir, pour l'instruction de ses compatriotes, les traditions authentiques sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et des Apôtres. Il consigna, dans un recueil divisé en cinq livres, et intitulé Ὑπομνήματα (*Commentaires* ou *Mémoires*), le fruit de ses recherches. Eusèbe, qui avait cet ouvrage entre les mains, vante la simplicité du style, la candeur du récit, l'orthodoxie de l'auteur[4]. Saint Jérôme s'exprime à peu près dans les mêmes termes : « Hégésippe nous a laissé, dit-il, un livre de la plus haute importance. C'est l'histoire complète de l'Église, depuis la passion du Sauveur jusqu'à Marc-Aurèle. Le style en est simple, comme le caractère même des hommes apostoliques, dont l'auteur nous raconte les travaux et la vie[5]. » Mais, hélas ! ces éloges, confirmés par toute l'antiquité ecclésiastique, ne servent qu'à augmenter nos regrets. Les *Commentaires* d'Hégésippe, n'existent plus pour nous. Plaise à Dieu,

[1] Bolland., *Act. sanct.*, loc. citat. — [2] Greg. Magn., *Homil. III in Evang.* — [3] S. Hegesippi, *Fragmenta*, § 4; *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1320. — [4] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXII. — [5] Hieron., *de Viris illust.*, cap. II et XXII; cf. Galland, *Veter. Patr. Biblioth.*, tom. II, proleg., pag. 7.

qu'un jour, ils se révèlent à quelque paléographe, dans une bibliothèque ignorée ! Les seuls fragments qui restent de cet ouvrage, ont été insérés par Eusèbe, dans son *Histoire Ecclésiastique*. Ils sont au nombre de cinq, et renferment le récit du martyre de saint Jacques, premier évêque de Jérusalem ; l'interrogatoire des parents de Notre-Seigneur, par Domitien, et le martyre de Siméon, fils de Cléophas, successeur de saint Jacques sur le siége de Jérusalem. Nous avons donné à leur date la traduction de ces trois passages d'Hégésippe. Les deux derniers, cités par Eusèbe, pour établir le temps où vécut cet auteur, disciple des Apôtres, sont loin d'avoir la même importance. Nous les reproduisons cependant, comme on recueille les perles isolées d'un écrin perdu sans retour. « L'idolâtrie, dit Hégésippe, prit naissance du sentiment exagéré d'affection qu'on portait à des morts illustres ou chéris. On leur éleva des cénotaphes et des temples ; c'est ce dont nous sommes encore témoins. N'avons-nous pas vu instituer des jeux olympiques, à la mémoire d'Antinoüs, affranchi du César Adrien ? L'empereur inconsolable donna ce nom bien aimé à une ville de création nouvelle ; il institua un collége de prêtres, pour le culte de ce dieu[1]. » Cette flétrissure contemporaine, infligée aux turpitudes impériales, semblerait se rattacher à une controverse entreprise par Hégésippe contre l'anthropomorphisme idolâtrique. Quoi qu'il en soit, voici le dernier fragment conservé par Eusèbe : « L'église de Corinthe, elle aussi, persévère dans la foi des Apôtres, sous le gouvernement de Primus, son évêque. J'eus le bonheur d'entretenir ce sage pontife, à Corinthe, à l'époque où je me rendais à Rome. Il ne me fut pas donné de rester longtemps avec lui ; après quelques jours passés dans sa société, je dus partir, et nous nous séparâmes, en nous consolant mutuellement dans le Seigneur. Arrivé à Rome, j'y demeurai près d'Anicet, qui avait alors Eusèbe pour diacre. A la mort d'Anicet, Soter lui succéda, et fut remplacé à son tour par Eleuthère. Or, parmi ces diverses successions d'évêques, en chaque ville, la foi demeure la même, et partout on

[1] Hegesipp. citat. ab Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. VIII.

observe les préceptes donnés par le Seigneur [1]. » Combien ne serait-il pas précieux pour l'histoire de posséder aujourd'hui l'ensemble d'un monument qui paraît avoir embrassé, sous la forme d'un voyage, et avec l'intérêt qu'offrent toujours des relations de ce genre, le cycle entier des principales églises, constituées en Asie et en Europe ! Mais, c'est là tout ce que nous possédons maintenant d'Hégésippe. Les renseignements nous font défaut même, pour sa biographie, et nous ne savons que l'époque de sa mort, fixée, par la Chronique d'Alexandrie, sous le règne de l'empereur Commode [2].

**Saint Polycarpe à Rome.**

39. Un autre visiteur, plus illustre encore, apportait à Rome l'autorité de ses vertus et l'exemple de son dévouement à la chaire apostolique. C'était saint Polycarpe, disciple de saint Jean, l'ami de saint Ignace d'Antioche, qui perpétuait, à Smyrne, les traditions de foi, de zèle et de charité, léguées aux églises d'Asie par le disciple que Jésus aimait, en attendant qu'il les scellât par son martyre. Les souvenirs qu'a laissés saint Polycarpe, dans l'antiquité ecclésiastique, sont empreints à la fois d'une grandeur majestueuse et d'un touchant intérêt. Saint Irénée l'avait eu pour maître; voici en quels termes il exprime sa vénération et sa reconnaissance : « Mon cher Florinus, écrit-il à l'un de ses compatriotes, je vous vis en Asie-Mineure, je n'étais alors qu'un enfant. Vous viviez dans la demeure de Polycarpe, il vous donnait le spectacle de ses grandes et héroïques actions; vous travailliez vous-même à mériter sa haute approbation. Toutes les circonstances de cette période de ma vie, la plus reculée pourtant, se sont gravées dans ma mémoire beaucoup mieux que les événements plus récents. Je pourrais marquer du doigt le lieu où le bienheureux Polycarpe s'asseyait, pour s'entretenir avec ses disciples : je crois voir encore sa démarche, son air vénérable, les traits de son visage qui reflétaient si bien la pureté de sa vie. Il me semble l'entendre, quand il parlait à l'assemblée ; il racontait en quelle douce intimité il avait vécu avec Jean, et avec les autres qui avaient vu le Seigneur. Il citait

[1] Hegesipp, citat. ab Euseb., *Hist. eccles.*, cap. XXII. — [2] *Chron. pasch.*, pag. 262, al. 210; *Patrol. græc.*, tom. XCII, col. 641.

leurs paroles, et tout ce qu'ils lui avaient appris du divin Maître, de ses miracles et de sa doctrine. Ces récits, qu'il tenait directement de témoins oculaires dont les yeux mortels avaient contemplé le Verbe de vie, étaient entièrement conformes à l'enseignement de la sainte Écriture. Avec quelle ardeur je recueillais ces traditions augustes, dont il plut à la bonté divine d'ouvrir pour moi le trésor! Je les fixais, non sur un parchemin qui s'efface, mais au plus profond de mon cœur. Je puis l'affirmer, en présence de Dieu qui me voit, si ce bienheureux et apostolique vieillard eût entendu les discours impies de nos hérétiques actuels [1], il eût poussé un cri d'horreur, et, se bouchant les oreilles, il eût redit cette parole qui lui était familière : Bon Dieu ! à quel temps m'avez-vous réservé ! Me fallait-il voir de tels hommes ! Quittant alors le lieu où il était assis, il eût fui le sectaire [2]. » Telle était, à un demi-siècle d'intervalle, la vivacité des sentiments, que réveillait, dans l'âme du grand évêque de Lyon, le souvenir de saint Polycarpe. Nous avons, dans ces lignes, une des plus anciennes mentions des écoles épiscopales, où se formait, sous l'œil du premier pasteur d'une Église, la jeunesse des clercs. Autour du grand évêque de Smyrne, se groupait un essaim de disciples fidèles, qui suivaient ses pas, secondaient les efforts de sa charité, notaient chacune de ses paroles et s'exerçaient sous sa direction au périlleux ministère du gouvernement des âmes. Cette pépinière apostolique dans la maison de l'évêque fut le premier germe de l'institution des séminaires, régularisée par le concile de Trente.

Obligation pour les évêques de la visite *ad limina*.

40. Quel fut, pour saint Polycarpe, le motif urgent qui lui fit quitter l'Asie et entreprendre, sous le pontificat de saint Anicet, le voyage de Rome ? L'histoire ne le dit pas expressément ; mais elle le laisse suffisamment entrevoir. La chaire de saint Pierre était le centre d'unité, de direction et de gouvernement. Paul était allé voir Pierre à Jérusalem. Les successeurs des apôtres se firent un devoir d'aller à Rome consulter les successeurs de saint Pierre.

[1] Saint Irénée fait allusion ici aux erreurs de Valentin et de ses adhérents. — [2] S. Irenæi, *Epist. ad Florinum*; apud Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XX.

Nous avons précédemment signalé cet usage de la primitive Église qui est encore aujourd'hui consacré par le droit canonique. On sait que le serment prêté par les évêques, à leur sacre, les oblige à visiter, tous les quatre ans, le siége apostolique, pour y rendre compte au prince des pasteurs, du succès de leur ministère et de l'état des âmes qui leur sont confiées. En cas d'empêchement légitime, ils doivent se faire suppléer par un délégué, choisi dans le sein de leur Chapitre, ou parmi les dignitaires de leur Église [1]. Il nous souvient encore des réserves dont on usait naguère en France, vis-à-vis de ce serment pontifical. L'historien n'a point à juger les intentions, mais il reste dans son domaine, tant qu'il contrôle les actes. Or, pendant tout un siècle, celui de Louis XIV par exemple, notre France catholique eut le spectacle d'un épiscopat qui jurait, devant Dieu et à la face de l'Église, d'entretenir avec Rome cette correspondance quadriennale. Il le jurait; Dieu sait s'il tenait serment. Mais, disait-on, c'est là une usurpation insupportable, de la part des souverains pontifes. Le *redde rationem* ne peut être exigé d'un évêque que par Dieu même. La primitive Église ignorait ces obligations imposées plus tard, au profit de je ne sais quelle ambition tout humaine. D'ailleurs, que deviendrait le gouvernement des églises, si les évêques devaient se soumettre à ces voyages perpétuels. Ainsi parlaient des prélats qu'il fallait contraindre, par édits royaux et par décrets de parlement, au devoir sacré de la résidence. Ces temps de douloureuse mémoire ne sont plus. Ils ont eu, pour conséquences et pour châtiments, des désastres bien autrement lamentables. Maintenant donc que toutes les doctrines ont porté leurs fruits, nous pouvons apprécier ces erreurs

[1] *Apostolorum limina singulis quadriennis personaliter per meipsum visitabo, et Domino nostro ac successoribus prælatis rationem reddam de toto meo pastorali officio, ac de rebus omnibus ad meæ Ecclesiæ statum, ad cleri et populi disciplinam, animarum denique quæ meæ fidei tradita sunt salutem, quovis modo pertinentibus, et vicissim mandata apostolica humiliter recipiam et quam diligentissime exequar. Quod si legitimo impedimento detentus fuero, præfata omnia adimplebo per certum nuntium ad hoc speciale mandatum habentem, de gremio mei capituli, aut alium in dignitate ecclesiasticâ constitutum* (Pontif. Rom., *de Consecr. episcop.*).

passées, et nous avons le devoir de dire la vérité à notre siècle. Or la vérité historique, c'est que les évêques de la primitive Église, au milieu même des persécutions, parmi les dangers de longs et pénibles voyages, accomplissaient l'obligation sacrée de visiter le siége apostolique. Ils renouvelaient, près du successeur de saint Pierre, la démarche du grand apôtre Paul. Et la preuve? demandez-vous. La preuve! mais elle se rencontre à chaque page des Annales du Ier et du IIe siècle. A quoi servaient ces *litteræ commendatitiæ*, sans lesquelles nul évêque ou prêtre étranger, ne pouvait être admis à la communion, dans les églises qu'il traversait, sinon à accomplir les pèlerinages *ad limina*, que ces évêques, ou ces prêtres, entreprenaient, de tous les points du monde? Que disait Ignace d'Antioche, dans son *Épître aux Romains*, alors qu'il se rendait, chargé de chaînes, à la Ville éternelle? Il disait : « J'ai supplié de longues années la miséricorde de Dieu, afin qu'il me fût donné de vous visiter en personne. Mes vœux ont été exaucés; je vais à vous, mais chargé des chaînes que je porte pour Jésus-Christ. » A qui s'adressait, de toutes les églises de l'univers, la relation authentique du martyre des évêques? Au siége apostolique. Rome envoyait les apôtres aux contrées étrangères, et recevait, en échange le, témoignage de leur sang versé pour la foi. Pourquoi saint Polycarpe, le plus illustre des disciples de saint Jean, quitte-t-il son église de Smyrne et les chrétientés de l'Asie? Où se rend ce patriarche apostolique? A Rome, près du pontife Anicet. Chose remarquable! On cite une multitude d'exemples de ce genre; mais on ne trouve pas un seul évêque de Rome, un seul pape, usant de réciprocité, et allant, à son tour, visiter un autre évêque, consulter un autre siége, interroger la tradition d'une autre église. Tout converge à Rome, comme à un centre. Rome, partout et toujours, exerce sa suprématie de juridiction, de principat, d'autorité spirituelle et doctrinale. Entre les deux pontifes, Polycarpe et Anicet, la notoriété, l'illustration, comme on dirait, est en faveur du premier. Polycarpe a vu les apôtres; il a vécu dans l'intimité de saint Jean l'Évangéliste; il est l'oracle de l'Asie. Anicet n'a pas vu personnellement saint Pierre; le lieu de sa naissssance dans une colonie

grecque du Pont, est assez obscur ; le ministère qu'il a pu exercer, avant de s'asseoir sur le siége de Rome, n'a pas jeté un grand éclat. Cependant c'est Polycarpe qui vient voir Anicet. Voilà ce que l'histoire vraie nous enseigne, et le fait est aussi incontestable qu'il est significatif. Nous comprenons donc que l'archéologie moderne retrouve dans les catacombes la trace des évêques du Ier siècle, morts à Rome, durant leur voyage *ad limina*. Cette découverte, dans les régions des nécropoles chrétiennes, confirme les monuments ; illumine la tradition ; et traduit en acte ce que nous lisions dans les pages de l'histoire.

**Entrevue de saint Polycarpe et de saint Anicet.**

41. Quoi qu'il en soit, voici en quels termes, malheureusement trop succincts, saint Irénée a raconté l'entrevue du grand évêque de Smyrne avec le pape saint Anicet. « Le bienheureux Polycarpe vint à Rome, au temps d'Anicet. Déjà les pontifes romains observaient eux-mêmes et maintenaient dans leur Église l'usage de célébrer la Pâque, non point, comme les Juifs, le quatorzième de la lune, mais le dimanche immédiatement suivant. Pie, Hygin, Télesphore et Sixte en avaient agi de la sorte. Ils ne permettaient point à leurs prêtres de s'écarter de cette règle. Cependant ils conservaient le lien de la paix et de la communion avec les églises d'Asie, dont l'usage était différent. Ce point de discipline, et quelques autres encore, furent agités, entre Polycarpe et Anicet. Mais la controverse ne fut pas longue, et ils se donnèrent aussitôt le baiser de paix, sans que la diversité d'opinions altérât entre eux la concorde. Anicet ne put déterminer Polycarpe à abandonner l'usage qu'il tenait de Jean l'Evangéliste et des autres apôtres, dont il avait été le disciple. De son côté, Polycarpe ne réussit point à faire adopter son sentiment à l'évêque de Rome, qui maintint l'obligation d'observer l'usage établi par ses prédécesseurs. La question demeura donc en suspens ; les deux pontifes communiquèrent pacifiquement ensemble, et Anicet, pour rendre hommage à Polycarpe, voulut qu'il consacrât l'Eucharistie dans son Église [1]. » Nous reviendrons ultérieurement sur cette question de la Pâque,

[1] S. Iren. citat. ab Euseb., *Hist. eccl.*, lib. V, cap. XXIV.

qui devait prendre dans la suite des proportions plus considérables. Pour le moment, il nous suffit de rappeler que les Canons et les Constitutions apostoliques mentionnent expressément, comme une loi disciplinaire en vigueur dans l'Église de Rome, l'usage de célébrer la Pâque le dimanche. Un décret, attribué par le *Liber Pontificalis* à saint Pie I, tenait, on s'en souvient, le même langage. Toutes ces données traditionnelles se trouvent donc implicitement confirmées par le récit authentique que nous venons de reproduire. Il faut noter encore une particularité, dont l'importance n'avait pas échappé à la judicieuse critique du savant Henri de Valois, et qu'il relevait, à l'adresse des protestants de son époque. « Anicet voulut, pour rendre hommage à Polycarpe, que ce dernier célébrât les saints mystères dans l'Église de Rome. » Si, comme le prétendent les fils de Luther ou de Calvin, les pontifes de Rome n'avaient aucune suprématie sur les autres évêques, dans l'Église primitive, le récit de saint Irénée est incompréhensible. Supprimez toute distinction hiérarchique entre les deux siéges, dès lors, entre saint Anicet et saint Polycarpe, la supériorité d'âge, d'illustration, de gloire, appartient au second. Cependant c'est Anicet qui *veut*, car telle est la signification rigoureuse du mot grec Ἀνίκητος παρεχώρησεν [1], c'est Anicet qui, de son autorité propre et absolue, *exige* que Polycarpe célèbre en sa présence les divins mystères. Il faut vaincre, sur ce point, la résistance opposée par l'humilité du grand évêque de Smyrne. Quelle n'était donc pas la vénération profonde et la soumission filiale, professées par les évêques de la primitive Église, pour l'auguste majesté du siége de saint Pierre !

Saint Polycarpe et les églises de Gaules.

42. « Le séjour de Polycarpe à Rome, dit encore saint Irénée, coïncidait avec celui des hérésiarques Valentin et Marcion. L'autorité de ce témoin apostolique, qui affirmait que l'Église seule possédait la véritable doctrine de l'Évangile, ramena à la foi un grand

[1] Ce texte n'a pas médiocrement embarrassé les protestants. Ils ont essayé, pour se tirer de ce mauvais pas, une traduction dont Henri de Valois fait admirablement ressortir l'absurdité. Ce passage, disent-ils, doit s'entendre ainsi : « Anicet voulut, pour faire honneur à Polycarpe lui donner de sa main l'Eucharistie. »

nombre d'âmes perverties par l'enseignement des sectaires. Polycarpe rencontra un jour Marcion. Me reconnaissez-vous? lui demanda ce dernier. — Oui, répondit le saint évêque. Je te reconnais pour le premier-né de Satan [1]. — Polycarpe prit ensuite congé d'Anicet. Ils se séparèrent, après s'être donné le baiser de paix, en signe d'adieu[2]. » Mais, en quittant nos régions occidentales, le grand évêque de Smyrne laissait à l'Europe, et à la terre des Gaules en particulier, un gage immortel de son affection et de sa sollicitude apostolique. Soit qu'on rapporte à cette époque la mission des saints Pothin, Irénée, Bénigne, Andoche, Thyrse et Andéol à Lugdunum, Alba-Augusta (Viviers), Divio (Dijon) et la cité des Lingons (Langres), soit qu'il faille, sur l'autorité des *Actes* de saint Ferréol et saint Patient de Metz, la faire remonter aux dernières années de saint Jean l'Évangéliste, il n'en est pas moins certain que cette pieuse colonie de missionnaires grecs, qui évangélisa l'antique Helvie (Vivarais), la province Lyonnaise, le pays des Lingons et des Éduens, fut dirigée vers notre patrie par saint Polycarpe. Les *Actes* authentiques de saint Bénigne, inconnus aux Bollandistes, ont été remis en lumière par la science moderne [3]. Les origines chrétiennes de la Bourgogne resplendissent maintenant, après une si longue éclipse, et nos traditions nationales, sur ce point encore, ont été noblement vengées du dédain systématique sous lequel on avait prétendu les ensevelir. Nous retrouverons, à leur date, le glorieux récit des combats et des victoires de nos apôtres. Nul doute cependant que le voyage de saint Polycarpe à Rome n'ait été, pour le grand évêque de Smyrne, l'occasion de se renseigner sur le sort des disciples envoyés par lui dans les Gaules. Soit qu'il eût amené avec lui de nouveaux missionnaires, destinés à seconder les premiers, soit qu'il les ait alors détachés pour la première fois de sa personne, et envoyés dans notre patrie, il est incontestable que tous ces ouvriers évangéliques passèrent par

[1] S. Iren., *Adv. hæres.*, lib. III, cap. III; apud Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XIV. — [2] Iren. cit. ab Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXIV.

[3] Bougaud. *Étude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne.* In-8°, Autun, 1859.

Rome, avant de se rendre dans les Gaules. Tous nos monuments ecclésiastiques s'accordent en effet à nommer l'Église romaine comme la source sacrée d'où la foi s'est répandue sur notre pays. Quand saint Pothin, disciple de saint Polycarpe, arriva à Lugdunum, il y trouva donc, suivant la remarque du savant de Marca, les premiers éléments d'une communauté chrétienne, réunis par les soins de saint Crescent de Vienne, ou de saint Trophime d'Arles. Sous les efforts de son zèle, la semence évangélique grandit dans la cité et produisit cette Église Lyonnaise, que nous verrons bientôt si nombreuse et si florissante.

### § II. Dialogue de saint Justin avec Tryphon.

Rencontre au Xyste d'Ephèse. Préjugés juifs.

43. Pendant que ces voyageurs apostoliques portaient le nom de Jésus-Christ dans les régions septentrionales de l'empire, saint Justin parcourait l'Asie, pour y prêcher à ses compatriotes la foi qu'il avait si noblement défendue devant les Césars. Son manteau de philosophe, ce *pallium* de la gentilité, qu'il consacrait désormais à la sagesse véritable et à la science du salut, attirait sur lui l'attention de la foule. « Un jour, dit-il, je me promenais le matin sous les galeries du Xyste d'Éphèse [1], lorsque je fus abordé par un groupe d'inconnus. Salut, philosophe! me dirent-ils. — Et, après un court échange de politesses, ils me suivirent dans ma promenade. Que désirez-vous de moi? leur demandai-je. — L'un d'eux me répondit : Je suivis, naguère, à Argos les leçons d'un philosophe de l'école de Socrate. Il m'apprit à respecter le *pallium* dont vous êtes revêtu. On ne peut que gagner, disait-il, dans la conversation des sages. Depuis lors, j'ai toujours recherché leur entretien. Voilà pourquoi je vous aborde avec joie, et ces amis qui me suivent sont dans les mêmes sentiments. — Qui êtes-vous donc, mortel si

[1] S. Just., *Dial. cum Tryphon. Jud.*, cap. I. Περιπατοῦντι μοὶ ἕωθεν ἐν τοῖς τοῦ ξύστου περίπατοις. Le texte, on le voit, ne désigne pas le nom de la ville. Mais l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe comble cette lacune, et nomme expressément Éphèse comme le lieu où saint Justin eut, avec le juif Tryphon, la célèbre conférence, dont le *Dialogue* nous a conservé les traits principaux, Διάλογον δὲ πρὸς Ἰουδαίους συνέταξεν, ὃν ἐπὶ τῆς Ἐφεσίων πόλεως πρὸς Τρύφωνα τῶν τότε Ἑβραίων ἐπισημότατον πεποίηται. (Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XVIII.)

ami de la sagesse? lui dis-je. — Il me répondit ingénument : On me nomme Tryphon. Je suis Hébreu de naissance, enfant de la circoncision. Banni de ma patrie, depuis les dernières guerres de Palestine, je suis venu me fixer sur le sol de la Grèce, et je réside habituellement à Corinthe. — Eh quoi! m'écriai-je, quel besoin avez-vous de la philosophie profane, quand vous avez Moïse, votre législateur, et les oracles de vos prophètes? — Mais, répondit-il, est-ce que toute la philosophie ne roule pas exclusivement sur la connaissance de Dieu? Chacun des sages ne se propose-t-il pas d'établir les dogmes de l'unité divine et de la Providence? » A cette interpellation du Juif, saint Justin répondit en racontant sa propre histoire [1]. Nous avons plus haut reproduit cette odyssée philosophique, entreprise, à travers les différentes écoles de la Grèce, par le jeune colon de Flavia-Neapolis, pour aboutir à la possession de la vérité absolue, dans la foi au Christ Jésus. Tryphon écouta ce récit avec intérêt. Eusèbe nous apprend « qu'il était l'un des Hébreux les plus distingués de son temps [2]; » on a prétendu même l'identifier avec le rabbi Tarphon, fameux dans le Talmud [3]. Quoi qu'il en soit de cette dernière conjecture, il est certain, par le texte même du *Dialogue*, que Tryphon était aussi zélé pour le judaïsme que versé dans la connaissance de l'Écriture. Il suivit donc volontiers son interlocuteur, dans l'analyse substantielle et rapide des théories philosophiques de Pythagore et de Platon. Cependant saint Justin, achevant le récit de sa conversion, ajouta : « Désormais j'ai trouvé la vraie philosophie; je suis chrétien. Vous-mêmes, si vous portez quelque intérêt à la grande affaire de votre salut, reconnaissez le Christ et embrassez sa doctrine; c'est la seule voie qui conduise au bonheur. — Un éclat de rire accueillit ces dernières paroles. Tryphon, lui-même, me répondit en souriant : Je vous approuve pour tout le reste; j'admire le zèle que vous avez déployé pour vous instruire de la science des

[1] *Dial. cum Tryph.*, cap. I-VII.

[2] Τῶν τότε Ἑβραίων ἐπισημότατον. *Loco jam citat.* — [3] Lamper., *de Vita et doctrina Patrum,* tom. II, pag. 58; Grabe, *Spicilegium Patrum*, tom. II, pag. 157.

choses divines. Mais il eût été préférable de vous en tenir à la philosophie de Platon, ou de toute autre école. Mieux eût valu cultiver, avec les sages, la force, la justice et la tempérance, que de vous laisser séduire par des récits imposteurs et de vous attacher à des hommes de rien. Croyez-moi, car je me sens pour vous une véritable amitié, faites-vous circoncire; soumettez-vous aux prescriptions de la loi; observez le sabbat, les jours de fête et les néoménies, et vous pourrez trouver grâce devant Dieu. Quant au Christ, si tant est qu'il soit né et qu'il se trouve quelque part, nul ne le connaît, et il s'ignore lui-même. Il n'est doué d'aucune vertu, jusqu'à l'avénement d'Élie, qui doit lui donner l'onction sainte et le manifester à tous. On vous a trompé par des récits frivoles; vous vous forgez un Christ imaginaire, et, sur cette fausse donnée, vous vous exposez inconsidérément à la mort éternelle [1]. »

44. Le Juif se révèle ici, avec tous les préjugés rabbiniques. Pour comprendre le sens des paroles de Tryphon, relatives au Christ encore inconnu, qui attend, dans l'ombre et le silence, l'heure de sa manifestation par Élie, il faut se reporter à l'enseignement du Talmud. « Le Messie, disait cette compilation [2], est né à l'époque de la destruction du Temple; mais, depuis lors, il s'est retiré quelque part, pour une cause, ou pour une autre. Selon les uns, il a été ravi au ciel; selon les autres, il est enchaîné on ne sait où, ce qui l'empêche de se manifester, jusqu'au jour où le prophète Élie apparaîtra pour lui ouvrir la voie et préparer le monde à sa mission. » Saint Justin reconnut, à cette réponse, le caractère de son interlocuteur. « Tryphon, dit-il, je vous pardonne bien volontiers. Vous ne soupçonnez même pas ce dont vous parlez; vous répétez de confiance ce que vous ont appris des maîtres qui n'ont point l'intelligence des Écritures. Si vous me le permettez, je vous prouverai, par des raisons péremptoires, que nous ne sommes dupes d'aucune erreur et que nous ne devons point abjurer le Christ, malgré les injures des hommes et les supplices des tyrans. J'espère vous démontrer que nous n'admettons point aveuglément de vaines fables; que notre

[1] *Dial. cum Tryph.*, cap. VIII. — [2] Talmud, traite *Sanhédrin*, fol. 98, recto.

foi repose sur des bases solides; qu'elle s'appuie sur les oracles de l'Esprit-Saint, féconds en force, en vertu et en grâce. — De nouveaux éclats de rire, mêlés à des cris indécents, accueillirent ma proposition, ajoute saint Justin. Je me levai alors, et voulais me retirer. Mais Tryphon me saisit par le manteau et me retint, en disant qu'il ne me laisserait point partir, avant que je n'eusse tenu ma promesse. Imposez donc silence à vos amis, lui dis-je. S'ils veulent écouter mes raisons, qu'ils restent : sinon, qu'ils aillent à leurs affaires. Pour nous, choisissons à l'écart un lieu où nous puissions en liberté suivre cette discussion. — En parlant ainsi, nous nous avançâmes au milieu du Xyste. Deux des amis de Tryphon se retirèrent, en continuant leurs plaisanteries. Les autres prirent place avec nous sur les bancs de marbre, disposés en ce lieu, et, après quelques mots échangés sur la dernière guerre de Judée, je repris la parole en ces termes : Permettez-moi, mes amis, de vous poser d'abord une question préalable. Les reproches que vous nous adressez, à nous autres chrétiens, tombent-ils uniquement sur notre refus d'observer la loi antique, suivie par vos ancêtres : la circoncision, par exemple, et le sabbat? Ou bien tiennent-ils aux préjugés populaires, qui accusent notre vie et nos mœurs? Croyez-vous, avec le vulgaire, que nous fassions, dans nos assemblées, des festins d'anthropophages, et qu'après ces horribles repas, nous éteignions les lampes, pour nous livrer à une promiscuité infâme? Avez-vous de nous cette idée, ou bien nous condamnez-vous seulement parce que nous avons embrassé une doctrine qui vous paraît fausse? — Ce dernier reproche est le seul que nous ayons à vous faire, répondit Tryphon. Les horreurs dont le vulgaire vous accuse sont des monstruosités impossibles et contre nature, auxquelles nous n'ajoutons aucune foi. J'ai voulu lire ce livre que vous appelez l'Évangile. Les préceptes qu'il renferme sont admirables. Tout ce que j'y trouverais à reprendre c'est qu'ils dépassent la portée humaine et que nul, je crois, ne saurait atteindre à leur perfection. Mais voici ce qui est, pour moi, le point précis de

[1] Freppel, *S. Justin*, pag. 403.

la difficulté. Vous faites profession d'une piété rigide et vous prétendez par là vous distinguer de la gentilité; pourquoi donc menez-vous la vie commune à toutes les nations, n'observant pas plus qu'elles ni les fêtes du Seigneur, ni les jours du sabbat, ni la loi de la circoncision? Comment pouvez-vous mettre toute votre espérance en un homme mort sur une croix, et compter que Dieu vous fera miséricorde, quand vous n'observez point les commandements de Dieu? Vous n'ignorez pas le mot de l'Écriture : « Celui qui n'aura pas été circoncis, le huitième jour, sera effacé du nombre de mon peuple. » Cette loi s'étend à l'étranger comme à l'esclave. C'est la loi du Testament. Vous n'en tenez pourtant aucun compte; vous méprisez de même toutes les autres observances, et vous voudriez nous persuader que vous connaissez Dieu, quand vous outragez visiblement sa loi! Tel est le reproche que j'adresse aux chrétiens. Si vous pouvez, par des raisons plausibles, résoudre cette objection, nous vous écouterons volontiers et nous épuiserons ensemble la discussion [1]. »

Division logique du *Dialogue avec Tryphon.*

45. Tous les griefs de la Synagogue contre l'Église sont en effet contenus en substance dans cet exposé de la controverse par Tryphon. Le dogme fondamental du judaïsme, l'unité de Dieu, paraît incompatible avec la divinité de Jésus-Christ crucifié. Les chrétiens sont donc des idolâtres, qui adorent un homme. La piété dont ils se vantent est au fond le mépris de la loi rigoureuse, absolue, incommutable, dont la circoncision fut le sceau sacramentel, et dont les livres de Moïse sont le code. En promulguant cette loi, sous le nom de Testament ou d'Alliance, parmi les foudres et les éclairs du Sinaï, Dieu lui a donné un caractère d'universalité qui s'étend à l'étranger comme au Juif, et qui doit embrasser tous les pays et tous les âges. Les chrétiens cependant répudient toutes les observances mosaïques; ce sont des sacriléges, des impurs, des *goim!* Le rabbinisme moderne tient aujourd'hui le même langage que Tryphon, et la conférence du Xyste d'Éphèse s'est renouvelée sur tous les points du monde, chaque fois qu'un Juif a discuté

[1] *Dialog. cum Tryph.*, cap. IX, X.

avec un chrétien. Les fils d'Israël ne se refusent guères à rendre hommage, comme le fait solennellement l'interlocuteur de saint Justin, à la sublimité de la morale évangélique. Ils ont même, en ces derniers temps, renchéri sur Tryphon, et se sont efforcés de prouver que Jésus-Christ avait emprunté à l'Ancien Testament, ou à l'enseignement hiératique des docteurs, ses divins préceptes [1]. Mais ils maintiennent invariablement contre l'Église le double reproche d'idolâtrie et de sacrilége, si nettement articulé par Tryphon. Sous ce rapport, le *Dialogue* de saint Justin n'a donc rien perdu pour nous de son actualité; les positions sont restées les mêmes, avec cette différence que dix-huit siècles, maintenant écoulés depuis la ruine de Jérusalem, ont ajouté une sanction formidable à la réprobation divine du judaïsme. Nous n'insistons point ici sur la déclaration spontanée de Tryphon, qui traite de calomnies absurdes les infamies que le vulgaire de son temps attribuait aux chrétiens. Il nous suffira également de noter, à l'adresse du rationalisme actuel et sans nous y appesantir, ce témoignage d'un Juif qui, en l'an 150 de notre ère, avait lu le livre des Évangiles. Le livre des Évangiles existait donc à cette époque; et il existait tel que nous le possédons maintenant, puisque les nombreux passages de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, cités dans le cours du *Dialogue*, et dans les autres ouvrages de saint Justin, reproduisent le texte évangélique, comme nous le lisons aujourd'hui [2]. Quoi qu'il en soit, la thèse que le philosophe

[1] Cf. Cahen, *Les déicides*, passim.

[2] M. l'abbé Freppel a présenté dans tout son jour cet argument qui renverse la thèse du rationalisme, sur la composition légendaire et successive de l'Évangile, dont le texte n'aurait été fixé qu'au IIIe siècle. «Plusieurs critiques, dit-il, se sont donné la peine de dresser la liste des passages de l'Évangile que saint Justin a insérés dans ses écrits. Parmi ces nombreuses citations, il en est qui reproduisent le texte de l'Évangéliste avec une fidélité si littérale qu'il est impossible de ne pas conclure à un emprunt formel. » Voici cette liste : S. Matth., v, 16; 1a *Apol.*, 16. — S. Matth., v, 20; *Dial.*, 105. — S. Matth., v, 22; 1a *Apol.*, 16. — S. Matth., v, 22, 28, 29; 1a *Apol.*, 15. — S. Matth., v, 34, 37, 41; 1a *Apol.*, 16. — S. Matth., v, 46; 1a *Apol.*, 15. *Dialog.*, 96-133. — S. Matth., vi, 1, 19, 21, 32; 1a *Apol.*, 15. — S. Matth., vii, 1; *Dial.*, 115. — S. Matth., vii, 15, 19, 21, 23; 1a *Apol.*, 16. *Dialog.*, 35, 76. — S. Matth.,

chrétien avait à établir se trouvait, par l'objection même de son adversaire, réduite à trois points principaux : prouver que l'abrogation de la loi mosaïque par le Testament Nouveau était un fait légitime, prédit par les prophètes, conforme à l'enseignement des Écritures; démontrer que l'incarnation du Fils de Dieu n'altérait point le dogme de l'unité divine; et que l'avénement du Messie, Dieu et homme tout ensemble, avait réalisé les promesses faites aux patriarches, les figures de la loi antique, les prophéties d'Israël et l'attente du monde. Telle est en effet la division logique de la conférence de saint Justin avec Tryphon. Elle dura deux jours [1]

VIII, 11. — *Dialog.*, 76, 120, 140. — S. Matth., IX, 13; 1a *Apol.*, 15. — S. Matth., X, 22. *Dialog.*, 82. — S. Matth., XI, 12-15; *Dialog.*, 51. — S. Matth., XI, 5; *Dialog.*, 12. — S. Matth., XI, 27; *Dialog.*, 100. 1a *Apol.*, 63. — S. Matth., XIII, 42; 1a *Apol.*, 16. — S. Matth., XVI, 1, 4; *Dialog.*, 107. — S. Matth., XVI, 15, 21; *Dialog.*, 76, 100. — S. Matth., 16, 26; 1a *Apol.*, 15. — S. Matth., XVII, 11-13; *Dialog.*, 49. — S. Matth., XIX, 12; 1a *Apol.*, 15. — S. Matth., XIX, 16; 1a *Apol.*, 16. — S. Matth., XXII, 37-40; 1a *Apol.*, 16. — S. Matth., XXIII, 6, 15, 23, 27; *Dialog.*, 17-112. — S. Matth., XXIV, 11, 24; *Dialog.*, 35, 82. — S. Matth., XXV, 41; *Dialog.*, 76, etc. — S. Marc, III, 16; *Dialog.*, 106. — S. Luc, VI, 36; 1a *Apol.*, 15. *Dialog.*, 96. — S. Luc, VI, 29, 32, 34; 1a *Apol.*, 15. — S. Luc, IX, 22. *Dialog.*, 76, 100. — S. Luc, X, 16; XII, 48; 1a *Apol.*, 16, 63. — S. Luc, X, 19; *Dialog.*, 76. — S. Luc, XI, 42, 52; *Dialog.*, 17. — S. Luc, XII, 4, 22, 24; XIII, 26; 1a *Apol.*, 19, 15, 16. *Dialog.*, 76. — S. Luc, XVIII, 18; 1a *Apol.*, 16. *Dialog.*, 101. — S. Luc, XIX, 46; *Dialog.*, 17. — S. Luc, XVI, 16; *Dialog.*, 51. — S. Luc, XVIII, 27; 1a *Apol.*, 19. — S. Luc, XX, 34-36; *Dialog.*, 81. — S. Joan., I, 4; *Dialog.*, 17. — S. Joan., I. 12; *Dialog.*, 123. — S. Joan., I, 13; *Dialog.*, 63. — S. Joan., I, 14, 18; III, 16, 18; *Dialog.*, 105. — S. Joan., IV, 17; VII, 37; *Dialog.*, 14, 69, 114. — S. Joan., IV, 24; 1a *Apol.*, 6. — S. Joan., VIII, 44; *Cohort. ad græc.*, 21. Cf. Sémisch., *Die apost, Denckwürgdigkeiten des Martyrers Justinus*, Hambourg, 1848. De Wette, *Einleitung. Neue Testament.*, I, 76-83. Lardner, *Credibility of the Gospel*, II, pag. 130-132. Northon, *The evidences of the Genuineness of the Gospel.* Cambridge, 1846, pag. 211. (Freppel, *S. Justin*, pag. 435-439.)

[1] M. Freppel fait à ce propos une observation que nous trouvons trop absolue : « L'entretien, dit-il, dura deux jours, sans que l'on puisse remarquer où finit la discussion du premier, et où commence celle du second. » (*S. Justin*, pag. 378.) Il nous semble au contraire que l'entretien du premier jour se clôt nettement, par une sorte de résumé, sous forme de questionnaire, où saint Justin fait reconnaître à son interlocuteur chacune des propositions successivement prouvées. (*Dialog.*, 67-70.) Le lendemain, la discussion est reprise où on l'avait laissée la veille, c'est-à-dire à l'examen de la prophétie d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet.* Le texte du dialogue en fait foi, et saint Justin

et présenta, dans son ensemble, le résumé le plus complet de la lutte opiniâtre que le judaïsme soutient toujours contre l'Évangile.

**Le dogme de l'unité de Dieu. La loi mosaïque ne devait pas durer toujours.**

46. « Je répondis à Tryphon, en ces termes, continue saint Justin : il n'y a pas d'autre Dieu, il ne saurait y en avoir d'autre que celui qui a créé et qui régit l'univers. Nous l'adorons, comme vous ; il est notre Dieu, comme il est le vôtre. C'est le Dieu qui tira vos ancêtres de la servitude d'Égypte, à bras étendu, suivant l'expression de l'Écriture. C'est en lui seul que nous plaçons, comme vous, toutes nos espérances ; il est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Toutefois, le mosaïsme et l'antique loi ont cessé, pour nous, d'être le fondement des espérances que nous plaçons en Dieu. Ici, nos deux doctrines se séparent complétement ; mais, ne lisez-vous pas, avec moi, dans les Écritures, qu'il devait venir une loi nouvelle, un testament plus durable que les autres, dont l'observation sera indispensable pour tous ceux qui voudront participer à l'héritage de Dieu ? La loi promulguée sur l'Horeb, cette loi est ancienne et ne regarde que vous ; la loi nouvelle, prédite par les prophètes, doit s'étendre à tout le genre humain. Or, toute loi nouvelle abroge l'ancienne, comme un testament postérieur annule le premier. Tel est le caractère de cette loi éternelle et nouvelle, que le Christ nous a apportée ; elle est le testament irrévocable, après lequel nous n'avons plus à attendre d'autres préceptes ni commandements. C'est là ce que prophétisait Isaïe : « Ecoutez, mon peuple, et vous, rois, prêtez l'oreille à ma parole : une loi sortira de moi ; une justice nouvelle jaillira pour éclairer les nations. Son heure approche ; mon Sauveur va paraître, et les peuples espéreront en mon bras [1]. » Dieu parle de même de ce Testament nouveau, par la bouche de Jérémie : « Voici qu'ils viennent, dit le Seigneur, les jours où je scellerai, avec la maison d'Israël et la maison de Juda, ur

s'exprime ainsi : *Vobis equidem jam demonstravi Isaiam de signo hunc specu (præsepe) adumbrante vaticinatum esse; sed propter eos qui hodie vobiscum venerunt, locum repetam.* Ὅτι δὲ Ἡσαΐας καὶ περὶ τοῦ συμβόλου τοῦ κατὰ τὸ σπήλαιον προεκεκηρύχει, ἀνιστόρησα ὑμῖν, καὶ δι' αὐτοὺς δὲ τοὺς σήμερον σὺν ὑμῖν ἐλθόντας, πάλιν τῆς περικοπῆς ἐπιμνησθήσομαι. (*Dialog.*, 78.)

[1] Isa., LI, 4, 5.

Testament nouveau. Cette alliance ne sera plus la même que je contractai avec leurs pères, alors que je les pris par la main, pour les faire sortir de la terre d'Egypte[1]. » Maintenant donc, quand, d'une part, je lis dans les Écritures la prophétie claire, précise, absolue, du Testament nouveau que Dieu devait instituer, pour y faire participer toutes les nations ; quand, de l'autre, je vois, au nom du Christ Jésus, celui qui fut crucifié, les hommes de toutes les nations du monde abandonner le culte des idoles, renoncer à leurs iniquités passées pour se consacrer au service du vrai Dieu, et confesser sa gloire, au milieu des tortures et des supplices; cette conversion étrange, et tous les miracles qui l'accompagnent, ne prouvent-ils point invinciblement que la foi nouvelle est enfin promulguée, que le Testament nouveau a été scellé, que l'attente des nations est remplie? La véritable race d'Israël, la postérité spirituelle d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nombreuse comme les étoiles du ciel; c'est nous, adorateurs de Jésus-Christ crucifié, c'est nous seuls qui la représentons aujourd'hui[2]. « Ecoutez ma parole, dit le prophète Isaïe, et la vie sera donnée à votre âme, et je scellerai avec vous un testament éternel; j'accomplirai les promesses saintes que j'ai faites à David. Le grand témoin que je veux envoyer aux peuples de la terre, il va descendre ! Alors les nations qui ne te connaissaient pas, invoqueront ton nom ; les races qui t'ignoraient se réfugieront à l'ombre de ton Sauveur[3]. » Voilà ce que prophétisait Isaïe. Maintenant, cette loi nouvelle, ce Testament nouveau ont été promulgués, et vous persistez à les méconnaître ; vos oreilles sont toujours fermées; vos yeux aveuglés; votre cœur endurci. C'est la parole de Jérémie, mais vous ne l'entendez pas ; le législateur est devant vous, vous ne le voyez pas ; l'Évangile est annoncé aux pauvres ; l'aveugle-né recouvre la lumière, et vous ne comprenez pas ! Une nouvelle circoncision, seule indispensable, est prescrite désormais ; vous vous opiniâtrez dans la glorification charnelle de la première. La loi nouvelle vous ordonne de célébrer un sabbat sans fin, et vous faites consister toute la piété à

[1] Jerem., XXXI, 31, 32. — [2] *Dialog.*, 11. — [3] Isa., LV, 3-5.

rester immobiles, durant un jour de la semaine ! Pourvu que vous mangiez les pains non fermentés, il vous semble avoir accompli la volonté divine ! Non, non ! Ce n'est point là ce qui saurait être agréable au Seigneur notre Dieu. Mais, s'il se trouve parmi vous un parjure, un voleur, qu'il renonce à ses crimes ; un impudique, qu'il fasse pénitence. Voilà les suaves et vrais sabbats de notre Dieu [1] ! »

Caractère figuratif du Testament ancien.

47. La discussion s'engage ainsi, avec une majesté souveraine, sur le terrain des Écritures. Tryphon ne pouvait récuser une argumentation appuyée sur cette base. Le philosophe chrétien démontre, avec une vigueur irrésistible, que tous les rites et toutes les cérémonies mosaïques étaient la figure anticipée des réalités du Testament nouveau. « Pour effacer vos crimes, dit-il, est-ce que le prophète Isaïe vous envoyait au bain ? Toutes les eaux des mers sont impuissantes à laver la tache d'un seul homicide. Que disait donc le prophète ? Il annonçait la purification salutaire, qui s'obtient, non par le sang des brebis et des béliers, par les cendres de la génisse ou les oblations de pur froment, mais dans la foi et la pénitence, par le sang du Christ, qui est mort pour nous régénérer [2]. » Saint Justin lut alors à son auditoire juif le magnifique chapitre où Isaïe prédit les humiliations et la mort de l'Homme-Dieu. « Nous l'avons vu ; il était méconnaissable ; son visage était souillé ; sa face déshonorée. C'est l'homme des plaies ; sa gloire a disparu sous le poids de l'infirmité. Il apparaît chargé du fardeau de nos crimes ; c'est pour nous qu'il souffre ; c'est pour nos péchés qu'il est couvert de blessures ; ses supplices expient nos iniquités. La discipline qui nous rend la paix courbe ses épaules ; notre guérison est le prix de ses meurtrissures. Tous nous avions erré, comme des brebis sans pasteur. L'homme s'était égaré dans sa voie ; il est la victime livrée par le Seigneur pour effacer nos fautes. Voilà pourquoi il subit les tortures, sans ouvrir la bouche ; pareil à l'agneau, qui se tait sous le fer qui le dépouille, ou qui se laisse docilement conduire à la mort [3]. » — « Voilà donc, continue

[1] *Dialog.*, 12. — [2] *Id.*, 13.
[3] Isa., LIII, 2-7. *Non est species ei neque decor, et vidimus eum et non erat*

saint Justin, ce bain de sang, cette ablution de pénitence, instituée par le Seigneur, pour effacer les péchés de tous les peuples. Isaïe l'avait prédit ; nous attestons qu'il s'est réalisé dans le baptême, institué par le Christ, lequel seul peut effacer les péchés. Elle est ouverte maintenant la source d'eau vive, et vous continuez à puiser à des citernes crevassées et vides. Cependant, que peuvent sur l'âme les ablutions matérielles, où vous plongez vos membres? Le baptême de l'âme ne consiste-t-il pas à la purifier de ses vices, de la colère, de la convoitise des biens terrestres, de l'envie, et de la haine? Le précepte des pains azymes était de même une figure, dont la signification réelle était de s'abstenir du vieux levain des mauvaises œuvres. Mais vous entendez toutes ces choses selon leur sens charnel et grossier. La piété pour vous se réduit à des observances, à des rites extérieurs ; peu vous importe que votre âme reste l'esclave de ses mauvaises passions [1]. » Les lois relatives au jeûne [2] et à la circoncision [3], sont également expliquées par saint Justin, dans leur sens figuratif et prophétique. Tryphon et ses amis écoutaient cette doctrine, nouvelle pour eux, sans faire la moindre objection. Les textes de l'Écriture, dont le philosophe chrétien l'appuyait, sont tels qu'ils portent avec eux la plus claire évidence. Cependant, il faut en convenir, le Messie attendu par les Juifs, ne répondait guère au tableau qu'Isaïe en avait tracé à l'avance. Israël ne s'était attaché, dans les oracles des prophètes, qu'aux passages où le Christ, fils de David, est présenté comme un glorieux vainqueur, acclamé par toutes les nations de la terre, et recevant l'hommage des rois agenouillés au pied de son trône. Saint Justin connaissait parfaitement la force de ce préjugé natio-

*aspectus, virum dolorum et scientem infirmitatem. Vere languores nostros ipse tulit et dolores nostros ipse portavit. Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra. Disciplina pacis nostræ super eum et livore ejus sanati sumus. Omnes nos quasi oves erravimus, unusquisque in viam suam declinavit : et posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrum. Oblatus est quia ipse voluit, et non aperuit os suum : sicut ovis ad occisionem ducetur et quasi agnus coram tondente se obmutescet.* Nous avons reproduit en entier cette prophétie, tom. III, pag. 17, 18.

[1] *Dialog.* 14. — [2] *Dialog.*, 15. — [3] *Dialog.*, 16.

nal. Il prévient l'objection sur les lèvres de ses interlocuteurs : « Les paroles d'Isaïe, et beaucoup d'autres semblables, que je pourrais y joindre, dit-il, vous feront, je l'espère, comprendre que les prophètes ont parlé de deux avénements du Christ bien distincts. Dans le premier, il devait nous apparaître sous les traits d'un mortel, dépouillé de toute gloire, accablé sous le poids de la souffrance. Dans le second, il descendra, plein de majesté, sur les nuées du ciel. Alors, comme disent Daniel et Osée, les fils de votre peuple verront celui qu'ils ont transpercé [1] ! » — La ruine de Jérusalem et de ses dernières espérances, cet événement auquel Tryphon avait été mêlé, dans la récente insurrection de Bar-Cocébas, fournit à saint Justin un nouvel argument : « Le Seigneur, dit-il, s'exprime en ces termes, au Lévitique : « Parce que ce peuple prévaricateur m'a méconnu et outragé ; parce qu'il a voulu s'éloigner de ma voie, je marcherai, moi aussi, dans une voie opposée à la sienne ; je le disperserai sur la terre de ses ennemis ; alors, son cœur incirconcis sera broyé par le malheur [2]. » Veuillez le remarquer, ajoute l'Apologiste, la circoncision qui vous fut donnée, en la personne d'Abraham, comme un signe distinctif pour vous séparer des autres nations, vous désigne aujourd'hui à une vengeance inouïe, que vous subissez seuls entre les peuples, parce que, seuls, vous l'avez méritée. Votre patrie a été réduite en un désert ; vos cités se sont écroulées dans les flammes ; l'étranger, sous vos yeux, se partage vos richesses; il n'est plus un seul d'entre vous qui ose paraître à Jérusalem. Vous traînez, parmi les gentils, cette marque de la circoncision, comme un signe d'opprobre. Seuls d'entre les hommes, vous portez ce stigmate ; or, vous ne prétendrez point, j'imagine, que la prescience des événements futurs et la justice qui sait rendre à chacun selon ses œuvres, aient jamais manqué au Seigneur notre Dieu [3]. C'est donc par un juste jugement de sa

[1] *Dialog.*, cap. XIV. — [2] *Levit.*, XXVI, 40, 41.

[3] Cette prétention sacrilége, des Juifs ne pouvaient l'avoir; mais les sectes gnostiques l'affichaient hautement. La ruine de Jérusalem et la cessation des sacrifices mosaïques étaient, à leurs yeux, une preuve de l'impuissance et de l'infériorité du Dieu des Juifs. (Cf. Iren., *Adv. hæres.*, lib. IV, cap. IV.)

Providence, que ces désastres sont tombés sur votre tête. Vous avez mis à mort le Saint du Seigneur ; maintenant encore vous poursuivez de votre haine les fidèles qui l'adorent, et le reconnaissent comme l'envoyé du ciel. Vos synagogues retentissent d'imprécations contre les disciples du Christ. Il ne vous est plus permis aujourd'hui de les mettre à mort ; le pouvoir romain, sous lequel vous gémissez, retient votre bras ; mais, tant que vous en avez eu la faculté, vous avez assouvi votre barbare vengeance[1]. La persécution que les gentils nous font subir, a été déchaînée par vous ; la responsabilité vous en incombe plus qu'à eux-mêmes. C'est vous, en effet, qui avez semé dans le monde, les grossières calomnies répandues contre le Christ et ses adorateurs. Quand vous eûtes attaché à une croix cet Homme-Dieu, dont le sang et les plaies guérissent toutes les âmes ; quand vous vîtes accomplies, en sa personne, les prophéties qui annonçaient la résurrection et l'ascension du Sauveur, loin de songer à faire pénitence du déicide, vous avez fait partir de Jérusalem, dans toutes les directions, des émissaires chargés de soulever l'indignation populaire, contre l'impiété de ce que vous nommez l'hérésie chrétienne. En ce moment nous recueillons, parmi les tortures et les supplices, les fruits de votre haine acharnée[2]. »

48. Après ces arguments *ad hominem*, qui entraient dans le vif de la controverse, saint Justin démontre que la loi mosaïque n'était point universelle ; qu'elle était essentiellement temporaire et figurative. « Avant Abraham, dit-il, la circoncision n'existait point, et cependant Dieu recevait les offrandes d'Abel, celles d'Henoch, de Melchisédech, et de tant d'autres justes, dont l'Écriture nous a conservé l'histoire. Donc, la circoncision n'est point en soi une pratique de nécessité absolue[3]. Il en est de même des restrictions apportées par la loi de Moïse, à l'usage de certains aliments : Noé, cet homme juste, avait reçu du Seigneur la permission d'user de la viande des animaux, sous la seule réserve de ne pas manger le sang avec la chair de la victime. La loi de Moïse distingue entre les animaux

[1] *Dialog.*, 16. — [2] *Id.*, 17. — [3] *Id.*, 19.

purs et impurs[1]. En dehors des motifs naturels de cette distinction, il est évident que le législateur voulait surtout vous prémunir contre la tendance déplorable qui vous portait sans cesse à l'oubli de Dieu. « Ce peuple, disait-il, a mangé et bu ; et maintenant il s'est levé pour courir à des fêtes sacriléges[2]. » On multipliait les barrières autour de vous, pour vous retenir sur la pente de l'idolâtrie, où glissaient, comme d'eux-mêmes, vos cœurs incirconcis. Telle est la raison de l'institution du sabbat[3], des sacrifices et des oblations, praticables seulement dans le temple de Jérusalem[4]. S'il en était autrement, et si vous refusiez d'admettre ce principe, vous arriveriez à cette conséquence absurde, que la justice de Dieu change avec les époques ; autre, au siècle d'Henoch et des premiers patriarches, qui ne connurent ni circoncision, ni sabbats, ni cérémonies rituelles ; autre, au siècle de Moïse, qui établit ou ratifie ces diverses institutions. Le ridicule d'une semblable hypothèse saute aux yeux : il est donc vrai que Dieu ne change point ; il est toujours le même ; seulement sa providence, attentive aux besoins des hommes, leur ménage en chaque temps le gouvernement le plus approprié à leur salut. Voulez-vous une preuve plus saisissante encore du caractère purement symbolique de la circoncision, qui n'a jamais été qu'un signe et non un sacrement efficace, produisant par lui-même la justice et la sainteté ? On ne circoncit point les femmes ; cependant Dieu les appelle, comme nous, à la sainteté et à la justice. La circoncision n'opère donc point la régénération spirituelle[5]. Comprenez donc enfin la vérité que je proclame. Le vieux sang de la circoncision s'est aigri ; nous avons foi au sang du Rédempteur. Le Testament nouveau, la loi nouvelle, est sortie de Sion. Jésus-Christ donne, à quiconque la désire, la vraie circoncision, qui fait, de ses disciples, la nation juste,

[1] Nous avons insisté sur la portée réelle de cette interdiction, tom. I, pag. 311. A mesure que le lecteur avance, dans l'étude de l'histoire de l'Église proprement dite, il peut observer que cette histoire est intimement liée à celle du Testament Ancien. On ne saurait comprendre l'une, sans connaître l'autre ; de même qu'on ne peut, en histoire naturelle, décrire scientifiquement un arbre dont on ne connaît pas la racine.

[2] Exod., XXXII, 6; *Dialog.*, 20. — [3] *Dialog.*, 21. — [4] *Id.*, 22. — [5] *Id.*, 23

le peuple fidèle, dépositaire de la vérité, gardien de la paix[1]. Viendra le jour où Israël, qui se croit en ce moment l'unique héritier d'Abraham, le fils privilégié des promesses, nous enviera une petite place, dans cet héritage qui nous est réservé ! — Que dites-vous ! s'écria Tryphon ; nous croyez-vous tous exclus de l'héritage, sur la montagne sainte de Dieu[2] ? — Je ne dis pas cela, répliquai-je. Mais tous ceux qui ont persécuté, ou persécutent encore le Christ, et qui ne feront point pénitence, seront bannis de cet héritage céleste. Les gentils au contraire, s'ils embrassent la foi du Christ et font pénitence de leurs péchés, y seront admis avec les patriarches, les prophètes et tous les justes issus de la descendance de Jacob. Ils y seront admis, sans avoir observé ni les sabbats, ni la circoncision, ni les néoménies. Isaïe l'a prophétisé, quand il disait : « Moi, Jéhovah, ton Dieu, je t'ai appelé pour faire éclater mes justices ; je te prendrai par la main et te confirmerai dans ma force. Tu seras le Testament du genre humain, la lumière des gentils, pour ouvrir les yeux des aveugles, faire tomber les chaînes des mains des captifs, et arracher aux noirs cachots de l'erreur les peuples assis dans les ténèbres[3]. » — Vous choisissez, dans les prophètes, objecta Tryphon, tous les passages qui semblent appuyer votre thèse. Pourquoi passer sous silence tant d'autres oracles qui prescrivent expressément l'observation du sabbat ? Voici, par exemple, une parole d'Isaïe : « Si tu observes strictement le repos du saint jour, si tu fais tes délices du sabbat de ton Dieu, le Seigneur dirigera ta voie dans l'abondance et te fera trouver le bonheur dans l'héritage de Jacob, ton père[4]. » — Je n'ai certes point, répondis-je, l'intention de dissimuler ces passages, qui n'affaiblissent en rien mon argumentation. Tant que dura l'Ancien Testament, sa loi fut obligatoire ; les prophètes ne l'abrogeaient point ; ils devaient la faire respecter, comme l'avait fait Moïse. Leur langage est en tout semblable au sien ; comme lui, ils insistent pour vous faire comprendre le caractère figuratif, transitoire et

[1] *Dialog.*, 24. — [2] *Id.*, 25. — [3] Isa., XLII, 6, 7; *Dialog.*, 26. — [4] Isa., LVIII, 13, 14.

spirituel de cette loi, que la dureté de vos cœurs, ainsi qu'ils le répètent si souvent, vous porte toujours à interpréter dans un sens charnel. Il n'y a donc aucune opposition entre les passages où l'on rappelait vos aïeux à l'observation de la loi ancienne, et ceux où l'on prédisait la promulgation d'une loi nouvelle par le Messie[1]. Et maintenant qu'il a plu au Seigneur de manifester sa miséricorde parmi les nations; qu'il a visiblement rejeté vos sacrifices, pour recevoir notre oblation pure; qu'avons-nous besoin du signe de la circoncision, quand nous avons pour nous le témoignage de Dieu lui-même? A quoi nous servirait ce bain de sang, quand nous sommes baptisés dans l'Esprit-Saint? Il me semble que ces faits sont évidents; ces vérités sont accessibles à l'intelligence la moins perspicace. Car enfin, ce n'est pas ma parole, plus ou moins habile, que je vous apporte ici; ce que je vous annonce, David le chantait dans ses Psaumes; Isaïe l'a prophétisé; Zacharie le prédisait; Moïse l'a écrit. Vous ne sauriez le méconnaître; ces témoignages sont consignés dans vos Écritures, ou plutôt dans les nôtres; car nous lisons les Écritures d'un cœur docile, et vous les lisez sans vouloir en admettre le sens[2]. »

49. Arrivé à ce point de la controverse, saint Justin avait victorieusement démontré que l'ensemble de la législation mosaïque, l'enseignement des prophètes et la croyance unanime de tous les justes, s'accordaient, pour annoncer un Testament nouveau, qui remplacerait le premier, embrasserait toutes les nations et tous les peuples sous une loi nouvelle, et serait substitué au rituel de Moïse. Mais la question capitale restait encore entière. Le Messie était-il venu, ou non? Le philosophe chrétien aborde enfin cette discussion fondamentale. Après avoir solidement établi, par les témoignages de Daniel[3], de Jérémie[4], d'Isaïe[5] et de David[6], la distinction précédemment indiquée[7] entre les deux avénements du Messie, l'un dans l'humiliation, l'autre dans la gloire, il fait ressortir le caractère d'universalité de la doctrine du Christ, « laquelle, dit-il,

[1] *Dialog.*, 27. — [2] *Dialog.*, 29. — [3] Daniel, VII, 9-28; *Dialog.*, 31. — [4] Jerem V, 22; *Dialog.*, 32. — [5] Isa., XXIX, 14; VI, 10; *Dialog.*, 32, 33. — [6] Psalm., CIX, LXX; *Dialog.*, 32-34. — [7] Cf. n. 47 de ce présent chapitre.

a déjà fait le tour du monde[1], » et l'héroïsme manifestement divin des convertis de la gentilité, qui affrontent tous les supplices et la mort elle-même, en confessant la divinité de Jésus rédempteur[2]. « Il y a cependant, objecta Tryphon, parmi ceux qui reconnaissent votre Messie et se disent chrétiens, un grand nombre d'hommes qui ne font aucune difficulté de sacrifier aux idoles, de manger la chair des victimes immolées aux faux dieux. On me l'a assuré ; on prétend même qu'ils font, à ce sujet, des plaisanteries d'assez mauvais goût, disant qu'ils ne s'en trouvent pas plus mal. — Voici, reprend saint Justin, comment je répondis à cette objection : Il y a réellement des hommes qui se disent chrétiens, qui reconnaissent pour le Messie le crucifié Jésus, et qui cependant ne suivent point sa doctrine et s'abandonnent au souffle de l'esprit d'erreur. Mais, loin d'ébranler la foi des véritables disciples de Jésus-Christ, cette conduite des hérétiques ne fait que la confirmer davantage, parce que Jésus-Christ l'avait solennellement prédite. « Il y aura, disait-il, des schismes et des hérésies parmi vous[3]. Plusieurs viendront à vous, sous la peau de brebis, et seront des loups ravisseurs[4]. Gardez-vous de ces pseudo-prophètes. Vous verrez surgir de faux Christ, de faux apôtres, et ils séduiront un grand nombre d'âmes[5]. » La prophétie s'est réalisée. Il s'est élevé en effet parmi nous des sectes qui se prétendent chrétiennes, mais que nous distinguons pa nom de leurs auteurs. Elles ont les doctrines les plus diverses, tant sur la nature du Dieu créateur, que sur le caractère du Messie ; il en est qui ne sont qu'un tissu de blasphèmes contre le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Pour nous, nous ne communiquons avec aucun de ces hérétiques ; nous les considérons comme des impies ou des athées ; ils se placent eux-mêmes en dehors de notre loi et ne conservent du Christ que le nom, sans la doctrine ni les œuvres. Ce sont ceux-là qui commettent les actes idolâtriques

[1] Μέχρι τῶν περάτων τῆς οἰκουμένης ἐβασίλευσεν. S. Justin tenait ce langage en l'an 150 ; comment concilier sa parole avec la prétention des critiques qui ne font évangéliser la Gaule qu'en l'an 250, sous l'empereur Dèce ?

[2] *Dialog.*, 34. — [3] Matth., XVIII, 7 ; I Cor., XI, 19 — [4] Matth., VII, 15. — [5] Matth., XXIV, 11.

dont vous parlez. Ils participent, sans scrupule, à des festins sacriléges, dans les temples des faux dieux. Disciples de Marc, de Valentin, de Basilide, ou de Saturnin, ils se divisent en autant d'écoles qu'ils ont de chefs ; mais leur existence, prédite par Jésus-Christ, ne fait que confirmer notre foi. Quand nous sommes dénoncés et mis à mort par ces faux frères, et nos proches eux-mêmes, il nous souvient que Jésus-Christ nous l'avait annoncé à l'avance. Voilà pourquoi je vous supplie, en ce moment, de faire trève à votre haine irréfléchie et à vos préjugés nationaux, pour examiner sérieusement les prodiges de conversion, les miracles vraiment divins qui s'opèrent chaque jour, au nom du Sauveur Jésus-Christ. Cessez donc de blasphémer ce nom auguste, et, en partageant notre foi, entrez avec nous dans le chemin du salut éternel[1]. »

**Altération de l'Ecriture par le rabbinisme**

50. Nous avons dit que le dogme de l'unité divine, cette base fondamentale de la foi judaïque, paraissait, aux Hébreux, directement opposé à celui de la divinité du Messie. Saint Justin s'attache à relever tous les passages de l'Ancien Testament qui établissent la distinction des personnes divines, dans l'adorable Trinité[2]. Cette partie de son argumentation était capitale pour ses interlocuteurs. Les fils de Jacob n'admettaient pas même la possibilité de discuter ce point de doctrine. On se rappelle la dernière parole d'Akiba mourant : « Écoute, Israël ; Jéhovah est ton Dieu ; Jéhovah est un[3]. » Tryphon résume énergiquement cette pensée nationale ; il interrompt saint Justin et lui dit : « Je comprends toute la sagesse de nos docteurs, quand ils nous défendent d'entamer une controverse avec les chrétiens, ou même de prêter l'oreille à leur conversation. Quelle impiété de prétendre qu'un homme, un crucifié, puisse être Dieu[4] ! » L'apologiste avait donc à prouver, d'une part, que les prophètes annonçaient la divinité du Messie, et, d'autre part, que cette divinité n'altérait point le dogme de l'unité divine. « Depuis la Genèse jusqu'aux Proverbes, dit M. Freppel, il discute les textes qui supposent, à côté du Père de toutes choses, une deuxième personne également

[1] *Dialog.*, 35. — [2] *Id.*, 36 et seqq., 55-65. — [3] Cf. chap. précédent, n. 50. — [4] *Dialog.*, 38.

divine engendrée par le Père, laquelle, après avoir préludé à son incarnation par des apparitions momentanées, devait paraître au milieu des hommes, sous forme humaine, pour établir son règne parmi eux. On peut sans nul doute contester la valeur absolue de quelques-unes des preuves de la Trinité, que saint Justin tire de l'Ancien Testament; mais, à part quelques inductions trop subtiles, sa thèse n'offre prise à aucune attaque sérieuse : la divinité du Messie est clairement proclamée par les prophètes, et le dogme de la Trinité est insinué dans tous les passages de la Bible qui supposent l'existence de plusieurs personnes, dans l'unité d'une même nature [1]. » Les objections de Tryphon se multiplient, sur ce nouveau terrain. Si le philosophe chrétien parle de l'effusion du Saint-Esprit sur le monde, qui se manifeste au sein de l'Église par les dons extraordinaires (χαρίσματα) de guérisons, de prophétie, de science miraculeuse [2], le Juif lui répond brutalement : « Voilà une véritable folie, permettez-moi de vous le dire [3] ! » Mais c'est surtout le fameux texte d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet* [4], qui devient l'objet d'une discussion ardente. Saint Justin se sert de la version des Septante ; il lit ainsi ce passage, dans la traduction des interprètes grecs : « Voici qu'une vierge concevra et enfantera un fils, dont le nom sera Dieu avec nous (Emmanuel). » On saisit tout d'abord l'importance d'une telle prophétie, dans la controverse entre le judaïsme et l'Église. Tryphon objecte que le terme hébreu *Alma* n'emporte pas exclusivement le sens de Vierge, et qu'il peut s'appliquer à toute jeune femme qui devient mère pour la première fois. La Synagogue, encore aujourd'hui, soutient la même thèse. Mais, réplique saint Justin, pourquoi vos pères, jusqu'à l'époque évangélique, ont-ils accepté l'interprétation des Septante, et admis sans conteste, l'expression de *vierge*, comme équivalent du mot hébreu? Pourquoi les Septante, évidemment désintéressés dans la question, l'ont-ils traduit de la sorte? Pourquoi n'avez-vous jamais songé à élever des difficultés sur ce point, sinon depuis que la

[1] Freppel, *S. Justin*, pag. 389. — [2] *Dialog.*, 39. — [3] Id., *ibid.* — [4] Isai., VII, 14.

Vierge Marie a mis au monde le Dieu fait homme? Voyez d'ailleurs par combien de côtés se trahit ici votre mauvaise foi. « Le Seigneur dit à Achaz par la bouche d'Isaïe : Tu hésites à croire ma parole. Demande-moi un signe, un miracle, soit sur la terre, soit dans les cieux. — Achaz répond : Je ne demanderai point de miracle ; je ne veux point tenter le Seigneur. — Et le Prophète inspiré reprend : Écoutez donc, maison de David. Le Seigneur vous donnera de lui-même ce miracle que vous ne demandez pas : Voici qu'une vierge concevra et enfantera un fils. » C'est là en effet un miracle, que la maternité puisse s'allier avec la virginité sans détruire celle-ci. Mais, si le Prophète eût dit, comme vous le prétendez : « Voici qu'une femme concevra et enfantera un fils, » ou serait le prodige ? où serait le miracle ? où serait le signe qui fera reconnaître l'Emmanuel, le Dieu avec nous ? C'est ainsi que vous êtes contraints d'altérer les Écritures, de leur prêter des non-sens, parfois même de les mutiler, pour couvrir votre incrédule obstination. » Ici saint Justin affirme que les Rabbi, en haine de la croix, ont déjà fait disparaître du Psaume CXV les paroles significatives du texte *Regnavit Dominus a ligno* [1], retranchant les deux dernières expressions. Il les accuse encore d'avoir complétement supprimé le passage suivant d'Esdras : « Esdras dit au peuple : Cette Pâque, c'est notre Sauveur, notre refuge. Si vous avez l'intelligence et si vous savez discerner la vérité, comprenez cette prophétie : Viendra un temps où nous abreuverons d'ignominies le Sauveur qui nous aura été donné

[1] L'Épître authentique de saint Barnabé fait allusion à cette parole du Psaume : Ἡ βασιλεία Ἰησοῦ ἐπὶ τῷ ξύλῳ. (S. Barnab., *Epist.*, Mss. Sinaïtic., folio 137 *bis*, colon. 4, lin. 10.) Tertullien, dans son Livre *Adversus Judæos*, cap. x, s'exprime ainsi : *Age nunc, si legistis penes Prophetam in Psalmis : Dominus regnavit a ligno, exspecto quid intelligas, ne forte lignarium aliquem regem significari putetis et non Christum, qui exinde a passione crucis superata morte regnavit.* On sait que saint Ambroise et saint Augustin lisaient de même ce passage de David. Cela n'a point empêché les auteurs des liturgies nouvelles de le retrancher de l'hymne *Vexilla Regis*, avec la même intelligence qu'ils avaient montrée en supprimant, de la prose *Dies iræ*, le vers : *Teste David cum Sibylla*. On comprendra un jour quelle profonde ignorance de notre passé chrétien se cachait sous la prétendue science de l'école de Baillet et de Launoy.

comme un signe de contradiction. Si du moins nous reconnaissons ensuite notre erreur, et si nous plaçons en lui notre espérance, ce lieu ne sera plus jamais dévasté. Voilà ce que dit Jéhovah le Seigneur. Mais, si vous persistez à ne pas croire en lui, si vous rejetez la prédication de sa doctrine, vous deviendrez le jouet des nations [1]. » Ce texte d'Esdras a en effet disparu aujourd'hui de tous les exemplaires de la Bible ; mais Lactance le citait encore, à l'époque de Constantin [2]. « Une autre parole de Jérémie offusquait vos docteurs, ajoute saint Justin; ils l'ont effacée. La voici : « Jéhovah, notre Dieu, s'est souvenu de ses morts du peuple d'Israël, endormis dans la terre de l'opprobre; il est descendu à eux pour leur évangéliser son Sauveur [3]. » — Nous ne comprenons pas comment la critique du XVII[e] siècle a pu négliger, ou passer sous silence, ces accusations formelles, adressées par saint Justin à la perfidie judaïque. Nous avons sous les yeux une note latine d'un érudit de cette époque, qui se croit sérieux en s'exprimant ainsi : « N'en déplaise à saint Justin, ce ne sont point là des suppressions faites par les Juifs, mais des additions inventées par quelque faussaire chrétien [4]. » Certes, si quelqu'un avait eu le droit de produire une pareille fin de non-recevoir et de la jeter à la face de saint Justin, c'eût été Tryphon lui-même. Or, Tryphon est beaucoup moins tranchant que notre critique posthume. Il se contente de répondre, avec une hésitation qui n'échappera à personne : « Si

[1] Voici le texte grec de ce passage d'Esdras, tel que saint Justin le lisait de son temps dans la version des Septante : Καὶ εἶπεν Ἔσδρας τῷ λαῷ · τοῦτο τὸ Πάσχα ο Σωτὴρ ἡμῶν, καὶ ἡ καταφυγὴ ἡμῶν. Καὶ ἐὰν διανοηθῆτε, καὶ αναβῇ ὑμῶν ἐπὶ τὴν καρδίαν, ὅτι μέλλομεν αὐτὸν ταπεινοῦν ἐν σημείῳ, καὶ μετὰ ταῦτα ἐλπίσωμεν ἐπ' αὐτὸν, οὐ μὴ ἐρημωθῇ ὁ τόπος οὗτος εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον · λέγει ὁ Θεὸς τῶν δυνάμεων. Ἐὰν δε μὴ πιστεύσητε αὐτῷ, μηδε εἰσακούσητε τοῦ κηρύγματος αὐτοῦ, ἔσεσθε ἐπίχαρμα τοῖς ἔθνεσι. (*Dialog.*, 72.)

[2] Lactant., *Institut.* lib. IV, cap. XVIII.

[3] Ἐμνήσθη δὲ Κύριος ὁ Θεὸς ἀπὸ Ἰσραὴλ τῶν νεκρῶν αὐτοῦ τῶν κεκοιμημένων εἰς γῆν χώματος · καὶ κατίβη πρὸς αὐτοὺς εὐαγγελίσασθαι αὐτοῖς τὸσσωτήριον αὐτοῦ. (*Dialog.*, 72.)

[4] *Hæc verba bona, hoc sancti Justini veniâ dixerim, non a Judæis resecta sunt, sed ab aliquo christiano addita.* (Otto, *Notæ in Dialog.*, édit. Migne, *Patrol. græc.*, tom. VI, col. 646.)

les chefs de notre peuple ont ainsi altéré les Écritures, Dieu seul peut le savoir. Cela me semble pourtant incroyable [1]. » Ce qui rendait Tryphon si réservé, et ce qui aurait dû retenir, sur les lèvres du critique son injurieuse affirmation, c'est que saint Justin lui-même avait produit, sous les yeux de ses interlocuteurs, les preuves matérielles de la fraude judaïque. « Vos docteurs, disait-il, ont aussi essayé de supprimer un autre passage de Jérémie, ainsi conçu : « Je suis semblable à l'agneau qui se laisse conduire, sans se plaindre, au fer de l'exécuteur. Ils ont conspiré contre moi ; ils ont dit : Venez, empoisonnons le pain qu'il mange, faisons-le disparaître de la terre des vivants et que son nom ne laisse aucune trace dans les souvenirs [2]. » Mais, reprend l'Apologiste, il n'y a que peu de temps que vos Rabbi ont imaginé de faire cette suppression, en sorte qu'une multitude d'exemplaires portent encore aujourd'hui ce passage, et vous pouvez facilement vous en convaincre [3]. » Cette tentative, prise sur le fait, relevée par un contemporain, signalée à un juif, ne soulève pas la moindre objection, de la part de Tryphon ni de ses amis. Leur silence vaut un aveu. Nous sommes donc en droit d'accepter comme véridiques les graves reproches que saint Justin adresse au rabbinisme. A mesure que la controverse avec les disciples de Jésus-Christ signalait à l'attention des Juifs certains passages des prophètes, dont le sens était trop clair pour qu'il fût possible de se refuser à leur évidence, les docteurs de la synagogue cessaient de dicter ces passages dans leurs écoles. Les nouveaux exemplaires de la Bible se trouvaient ainsi mutilés. Mais ces altérations frauduleuses, portées tantôt sur un point, tantôt sur un autre, selon les besoins d'une cause désespérée, ne pouvaient atteindre, dans son entier, le monument des Écritures. Or, à moins de les effacer toutes, jusqu'au dernier iota, il est impossible de n'y pas retrouver à chaque ligne la figure ou la prophétie du Rédempteur.

51. C'est ce que saint Justin prouve merveilleusement, dans la seconde partie du Dialogue, qui remplit le deuxième jour de la

[1] *Dialog.*, 74. — [2] Jerem., XI, 19. — [3] *Dialog.*, 72.

*Dialogue avec Tryphon.* conférence. De nouveaux auditeurs juifs avaient été amenés par Tryphon sur les bancs du Xyste d'Éphèse [1]. Le philosophe chrétien reprend sommairement pour eux les points déjà traités la veille. Il insiste sur les figures de la croix dans l'Ancien Testament [2]; sur les merveilles de l'effusion de l'Esprit-Saint dans le monde, par le nom de Jésus-Christ [3]. Tryphon revient encore à son objection favorite : « Je l'avoue, dit-il, et vous avez raison de le proclamer. Toute notre race attend le Messie, d'une foi ferme. Les passages de l'Écriture, cités par vous, ont trait à son avénement. Le nom de Jésus, le même que celui de Josué, conviendrait bien à un Christ. Mais quel prophète a jamais prédit que le Messie dût subir la mort ignominieuse de la croix? Maudit soit le crucifié, dit la loi de Moïse. Comment donc imaginer qu'un crucifié puisse être le Sauveur? J'admets avec vous que l'Écriture nous parle des souffrances du Messie; mais je ne connais aucun texte qui fasse allusion à cette croix maudite [4]. » La croix faisait donc alors, comme au temps de saint Paul, le grand scandale des Juifs. Mais elle n'en était pas moins la réalisation divine de toutes les prophéties et de toutes les figures messianiques [5]. Saint Justin les passe en revue, depuis le serpent d'airain, dressé par Moïse au désert, jusqu'à l'oracle si connu d'Isaïe : « J'ai les bras étendus sur ce peuple incrédule et rebelle, qui s'obstine dans ses voies perverses [6]; » depuis le mode emblématique d'occision de l'agneau, étendu en forme de croix sur l'autel du sacrifice, jusqu'aux paroles de David : « Ils ont fouillé mes mains et mes pieds et compté tous mes os [7]. » Après avoir fait rayonner, autour de la croix rédemptrice, toutes les splendeurs du Testament Ancien, saint Justin entre dans l'examen comparé des prophéties messianiques avec les réalités de l'Évangile. La naissance du Dieu fait homme, qui choisit pour son avénement l'époque où le sceptre est tombé des mains de Juda; pour mère, une Vierge, fille de David, appelée à se faire inscrire dans le premier

[1] Καὶ Μνασέας δὲ τις ὀνόματι τῶν συνελθόντων αὐτοῖς τῇ δευτέρᾳ ἡμέρᾳ. (*Dialog.*, 85.) — [2] *Id.*, 86. — [3] *Id.*, 87, 88. — [4] *Id.*, 89. — [5] *Id.*, 94. — [6] *Id.*, 97; Isa., LXV, 2. — [7] Psalm., XXI, 17; *Dialog.*, 97.

dénombrement que Rome victorieuse imposait à la Judée ; pour berceau le *præsepium* de Bethléem ; pour premiers adorateurs des bergers, ou des mages, guidés aux pieds de l'Enfant-Dieu par les anges et par une étoile miraculeuse ; les fureurs impuissantes d'Hérode ; les lamentations maternelles dans Rama, lors du massacre des Innocents, la fuite en Égypte, tous les détails de l'enfance de l'Emmanuel [1], se retrouvent, dans le *Dialogue* avec Tryphon, sous la même forme que nous les lisons encore, au livre des Évangiles. Si, par impossible, le texte de ces derniers était perdu, on serait à même de le recomposer, à l'aide du monument de saint Justin. Or, Tryphon, qui avait lu l'Évangile et qui le déclarait solennellement, n'élève aucune objection contre la véracité de son interlocuteur chrétien. Il le somme seulement de justifier chacun des détails de l'histoire évangélique par une prophétie correspondante, empruntée à l'Ancien Testament. Saint Justin esquisse donc, avec les paroles des prophètes, le tableau figuratif du Messie, tel que nous l'avons nous-même présenté plus haut [2]. Il fait ressortir chacun des traits marqués à l'avance, durant une période de quarante siècles, et en montre la conformité avec l'histoire évangélique. La vie du Sauveur, ses prédications, ses miracles, sa passion, sa mort, sa résurrection, s'illuminent tour à tour de cette double clarté, émanant des oracles des Prophètes et du récit aussi simple que divin des Évangélistes. La thèse de saint Justin a servi de modèle à tous les apologistes qui ont depuis établi le dogme de la divinité de Jésus-Christ sur le fondement inébranlable du Testament Ancien. Restait un dernier point à éclaircir, vis-à-vis de ses interlocuteurs, c'était la supériorité de l'Église chrétienne sur la Synagogue, et la réalisation par l'Évangile des promesses d'universalité et de durée immortelle faites à la descendance d'Abraham. Saint Justin consacre à cette discussion la dernière partie de son *Dialogue* [3]. Il le termine par une considération finale, qui conserve tout son à-propos, même aujourd'hui, et que nous avons eu plus d'une fois l'occasion de redire

[1] *Dialog.*, 102-129. — [2] Cf. tom. IV de cette *Histoire,* pag. 239-241. — [3] *Dialog.*, 130-140.

à des juifs modernes. « Je ne veux point, dit-il, que vous puissiez vous retrancher, comme il vous arrive souvent, derrière je ne sais quel désolant fatalisme. Vous prétendez que, les prophètes ayant prédit que le Christ devait être mis à mort et qu'il le serait par ses compatriotes, votre race s'est trouvée ainsi fatalement vouée au déicide; que, dès lors, la responsabilité ne saurait vous appartenir, dans des événements dirigés par une force supérieure et inéluctable. C'est un sophisme. La prescience de Dieu, qui avait de toute éternité prévu cette défection et qui l'avait prédite dans le temps, n'a rien ôté à votre liberté d'action, comme peuple, ou comme individus. En sorte qu'aujourd'hui vous êtes pleinement libres, par la foi au Christ et par la pénitence, de rentrer dans le chemin de la miséricorde[1]. —Après avoir ainsi parlé, continue saint Justin, je mis fin à la discussion et gardai le silence. Tryphon paraissait plongé dans une méditation profonde. Il en sortit enfin et me dit : Ni vous ni moi n'avions concerté cette rencontre fortuite. Pour ma part, j'avoue que cette conférence m'a vivement intéressé, et je crois qu'il en est de même de mes amis. Nous y avons plus appris que nous ne le pensions et que nous ne pouvions l'espérer. S'il nous était donné de renouveler plus souvent des entretiens de ce genre, je crois que nous avancerions dans l'intelligence des Écritures. Mais vous nous avez dit que vous étiez sur le point de vous embarquer et que votre vaisseau n'attendait, pour mettre à la voile, qu'un vent favorable. Il faut donc nous quitter. Tous nos vœux vous accompagnent; faites-nous du moins la grâce de vous souvenir de nous, comme de véritables amis. — Je voudrais, lui répondis-je, que mon séjour ici pût se prolonger, et j'aurais une grande joie à poursuivre avec vous ces conférences. Mais me voici, par la grâce de Dieu, au moment de mon départ. Avant de prendre congé de vous, je vous en supplie, une dernière fois, ne vous laissez point détourner par vos docteurs de l'étude du Christ, envoyé par le Dieu tout-puissant. Le salut de votre âme est à ce prix. — Nous nous séparâmes ensuite; ils me souhaitèrent tous une heureuse traversée, et moi je

[1] *Dialog.*, 141.

redoublais mes supplications. Je ne puis, leur disais-je, former pour vous d'autre vœu que celui de vous savoir un jour réunis avec nous dans la foi à Jésus-Christ, fils de Dieu, sauveur et rédempteur du monde [1]. » Nous ignorons la suite de cet épisode. Le zèle et l'érudition de saint Justin furent-ils couronnés par la conversion du Juif son interlocuteur ? L'histoire ne nous l'a point appris. Mais ce qui est évident, c'est qu'en l'an 150 de notre ère, les Juifs ne songeaient point à révoquer en doute la véracité des faits évangéliques. Jamais Tryphon n'élève une objection de ce genre; Tryphon avait lu l'Évangile tel que nous le lisons aujourd'hui. Il le déclare spontanément et avec un accent de sincérité qui exclut la possibilité d'un doute. Saint Justin proclame, à chaque page de son dialogue, le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Ce qui n'empêche pas nos modernes rationalistes de prétendre que la rédaction des Évangiles ne remonte pas au delà du IIIe siècle et qu'à cette époque le dogme de la divinité de Jésus-Christ était encore inconnu dans l'Église [2].

### § III. Martyre du pape saint Anicet.

52. Le vaisseau qui ramenait saint Justin à Rome abordait au port d'Ostie, au moment où la capitale du monde pleurait un de — Mort d'Antonin le Pieux.

[1] *Dialog.*, 142 et ultim.

[2] Nous ne croyons pas devoir mentionner, autrement que pour mémoire, la controverse élevée par le protestantisme du dernier siècle, au sujet de l'authenticité du *Dialogue de saint Justin avec Tryphon.* La critique actuelle est unanime à reconnaître que cette œuvre appartient réellement au grand Docteur. Un allemand Gotlieb Koch fut le premier qui essaya de réagir contre la tradition tout entière. Son livre, imprimé à Kilon (in-8°, 1700), est intitulé : *Dialogue de Justin, martyr, avec le juif Tryphon, examiné selon les règles de la critique et convaincu de supposition.* La même année, Albert Felden, de Brême, dans une lettre imprimée à Sleswig, vengea saint Justin de cette attaque. Godefroy Wagner prit le parti de Koch, et répondit, en 1701, une lettre d'injures, à l'adresse d'Albert Felden. Celui-ci répliqua par une seconde dissertation, publiée à Hambourg (1707). Deux nouveaux champions intervinrent dans la lutte. Ernest Cyprien et François Bude attaquèrent l'ouvrage de Gotlieb Koch. Quelque bruit se fit un instant, en Germanie, autour de ce nom maintenant oublié, et le *Dialogue avec Tryphon* est resté, pour la science, comme un des plus précieux monuments de l'antiquité chrétienne.

ses meilleurs maîtres. Antonin le Pieux avait soixante-seize ans. « A l'aspect de ce beau vieillard, d'une taille haute et encore droite, d'une figure noble et sereine, et dont la voix était toujours agréable et sonore, il semblait, dit M. de Champagny, que tous, barbares, conspirateurs, ennemis du dehors et du dedans, s'entendissent pour ne pas troubler l'empire tant qu'il vivrait. Le II des calendes de mai, sous le consulat de Largus et Messalinus (21 avril 147), Rome avait célébré le 900e anniversaire de sa fondation. Cette fête avait dépassé les splendeurs de celle d'Auguste après la bataille d'Actium. Le monde se réjouissait. Les monnaies des villes, les inscriptions des provinces rendaient hommage à Antonin, « conquérant pacifique, bienfaiteur des peuples, père plus que prince. » Elles rappelaient « la munificence impériale, la félicité des temps, la piété du souverain, la concorde de sa famille. » Ce concert d'éloges escorta l'empereur jusqu'à la fin de sa vie. A l'âge avancé où il était parvenu, sa santé était encore entière sans être robuste. Un peu de fromage des Alpes, qu'il mangea trop avidement, provoqua des vomissements et un peu de fièvre. Au bout de trois jours il se sentit en danger; fit venir Marc-Aurèle, son gendre et son fils adoptif; en présence de ses deux préfets du prétoire, il lui recommanda sa fille, pour laquelle Marc-Aurèle n'eut au reste que trop de sollicitude, et la chose publique, pour laquelle il ne pouvait trop en avoir. Afin d'assurer l'hérédité toujours incertaine de l'empire, Antonin fit porter dans la chambre de Marc-Aurèle une petite statue d'or de la Fortune, que les princes gardaient d'ordinaire auprès d'eux : cette image de l'aveugle destinée était le principal emblème de la puissance des Césars. Bientôt il ne lui resta plus de la souveraineté que les rêveries de la fièvre, pendant laquelle il parlait des affaires publiques et s'irritait contre l'indocilité des rois, ses vassaux. Au dernier moment, un tribun vint encore lui demander le mot d'ordre. Il dit : *Égalité d'âme* (*Æquanimitas*); et, fidèle à ce mot, il se tourna comme pour dormir et mourut, dans sa modeste villa de Lorium[1], où ses ancêtres avaient vécu, où il était né,

[1] Comte de Champagny, *Les Antonins*, tom. II, pag. 225-228 passim. Lorium ou Lori, était située en Etrurie, près de Palo.

où s'était passée une bonne partie de son règne. » (7 mars 161.)

53. La funèbre nouvelle fut accueillie dans tout l'empire par une véritable explosion de deuil et de larmes. L'apothéose votée d'acclamation par le sénat, l'érection de la colonne Antonine et de statues sur tous les monuments de la ville, l'immense cortége qui accompagna tout en pleurs les dépouilles du prince au mausolée d'Adrien, ne suffirent point à la reconnaissance publique. On voulut que le nom d'Antonin devînt, comme ceux d'Auguste et de César, une désignation officielle de la dignité impériale. Parmi ces témoignages de vénération, d'amour et de regrets, qui entourèrent la mémoire du plus pieux des empereurs païens, il s'éleva, du sein de la multitude, un cri de haine et de vengeance contre les disciples de Jésus-Christ, ces impies, ces athées, comme on les appelait, dont la vie sacrilége provoquait le courroux des dieux. Saint Anicet fut sacrifié à la fureur populaire. Il reçut la couronne du martyre le XII des calendes de mai (17 avril 161), un mois après la mort d'Antonin. Le texte vulgaire du *Liber Pontificalis* nous apprend qu'il fut inhumé dans la catacombe connue depuis sous le nom de Saint-Calliste. Cette particularité est remarquable. Tous ses prédécesseurs avaient été successivement déposés « près du corps du bienheureux Pierre, au Vatican. » L'unique exception faite pour le pape saint Alexandre Ier, tenait aux circonstances toutes spéciales de son martyre. L'illustre archéologue romain, M. de Rossi, s'est préoccupé de ce fait, dans ses recherches sur la catacombe de Saint-Calliste. En étudiant de plus près la question, et en consultant les manuscrits du *Liber Pontificalis*, il s'est convaincu que les plus anciens placent la sépulture primitive de saint Anicet au Vatican[1]. La mention que nous lisons actuellement dut être ajoutée à l'époque où les restes des premiers papes furent en effet, comme nous le verrons plus tard, réunis dans la crypte pontificale de Saint-Calliste. Ainsi s'expliquerait comment, en l'année 1590, Sixte-Quint procéda à la translation des reliques de saint Anicet, qui furent extraites de la catacombe de Saint-Calliste, et placées

Martyre du pape saint Anicet.

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, tom. I, pag. 198, not.

dans l'ancien tombeau impérial d'Alexandre-Sévère. En 1617, le duc Angelo d'Altemps obtint, de la munificence de Clément VIII, pour la chapelle de son palais, le corps du pape martyr [1]. Le chef de saint Anicet fut donné au duc de Bavière [2].

[1] Boldetti (*Observationes ad Cœmeteria SS. martyrum*, lib. III, cap. XIV, pag. 715) nous a conservé l'inscription commémorative de cette donation pontificale. La voici :

MARTYRIS OSSA ANICETI PAPÆ
AB ARENARIO QVOD POSTEA CALLISTI
CŒMETERIVM APPELLATVM EST
AVCTORITATE CLEMENTIS VIII TRANSLATA.
JOANNES ANGELVS AB ALTAEMPS DVX
SACELLVM OBTVLIT
CORPVS EJVSDEM MARTYRIS
IN LABRVM QVOD ALEXANDRI SEVERI IMP.
SEPVLCRVM FVIT COLLOCAVIT
ANNO DOMINI MDCXVII.

[2] *Caput sancti Aniceti donatum refert Henschenius* (tom. II, april., pag. 478) *serenissimo duci Bavariæ, corpus autem ejusdem pontificis ac martyris a Clemente VIII impetravit dux Angelus ab Altaemps.* (Bianchini, *Not. historic. ad Librum Pontif.*) La maison d'Altaemps, allemande d'origine, s'était fixée à Rome, du temps de Pie IV et de saint Charles Borromée, à la famille desquels elle était alliée.

# CHAPITRE III.

## SOMMAIRE.

### PONTIFICAT DE SAINT SOTER (162-170).

§ I. SYNCHRONISME.

1. Notice de saint Soter, d'après le *Liber Pontificalis*. — 2. Hérésies contemporaines. Première Épître de saint Soter. Condamnation des erreurs opposées au dogme catholique de la sainte Trinité. — 3. Seconde Épître de saint Soter. Le ministère sacerdotal interdit aux femmes. — 4. Magnifique attitude de l'Église en face du martyre. — 5. Caractère de Marc-Aurèle. — 6. Lucius Verus est associé à l'empire. Guerre, famine et peste. Recrudescence de paganisme. — 7. Édit de Marc-Aurèle qui inaugure la quatrième persécution générale. Expédition de Lucius Verus en Orient.

§ II. ARCHÉOLOGIE ET HAGIOGRAPHIE.

8. La charité de l'Église romaine. Lettre de saint Denys de Corinthe. — 9. Inscription de saint Abercius, évêque d'Hiérapolis. — 10. Découverte de l'inscription d'Autun. — 11. Importance théologique de l'inscription d'Autun et de celle de saint Abercius. — 12. Les nouveaux Bollandistes reconnaissent la valeur des Actes de saint Abercius. Début de ces Actes. — 13. Saint Abercius rend la vue à l'aveugle Phrygella. — 14. Lucilla, fille de Marc-Aurèle, possédée du démon. — 15. L'exorcisme chrétien. Délivrance de Lucilla. — 16. Voyages du saint évêque en Orient. Mort d'Abercius.

§ III. QUATRIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

17. Martyrs de Pergame et d'Apamée. L'amphithéâtre de Smyrne. Martyre de Germanicus. — 18. Apostasie de Quintus. Arrestation de saint Polycarpe, évêque de Smyrne. — 19. Polycarpe dans l'amphithéâtre. Interrogatoire. — 20. Martyre de saint Polycarpe. — 21. Les *Post-scriptum* de l'Épître de l'Église de Smyrne. — 22. Martyre de Métrodore et de Pionius. — 23. Un exemple de la justice romaine vis à vis des chrétiens. Martyre de Ptolémée et de Lucius à Rome. Début de la seconde Apologie de saint Justin. — 24. Analyse de la seconde Apologie de saint Justin. Prétendu platonisme de saint Justin. — 25. Martyre de saint Justin et de six de ses disciples. — 26. Le rationalisme moderne et les martyrs. — 27. Martyre de saint Soter. Décrets de ce pape, insérés dans le *Corpus juris canonici*. — 28. Mort subite de Lucius Verus.

## PONTIFICAT DE SAINT ELEUTHÈRE (170-185).

### § I. APOLOGISTES,

29. Notice de saint Eleuthère dans le *Liber Pontificalis*. Saint Méliton, évêque de Sardes. Découverte d'un fragment syriaque de son Apologie. — 30. Début de l'Apologie de saint Méliton, conservé par Eusèbe. — 31. Fragment syriaque de l'Apologie de saint Méliton. Origines de l'idolâtrie. — 32. Absurdité du culte idolâtrique. — 33. Idéal de l'empire chrétien tracé par saint Méliton. — 34. Péroraison de l'Apologie de saint Méliton. — 35. Objections contre l'authenticité du fragment syriaque de l'Apologie de saint Méliton. — 36. Réponse aux objections. — 37. Claude Apollinaire. Hermias. Saint Théophile d'Antioche. *Materiarii.* — 38. Athénagore. Détails biographiques. Caractère de son Apologie. — 39. Les trois crimes reprochés aux chrétiens. — 40. Démonstration rationnelle du dogme de l'unité de Dieu. — 41. L'Apologiste se fait accusateur à son tour. — 42. Péroraison de l'Apologie de saint Athénagore.

### § II. LES MARTYRS DES GAULES.

43. Récit d'Eusèbe. Épître des Églises de Lyon et de Vienne aux chrétientés de Phrygie et d'Asie. — 44. Vettius Epagathus. Chute de plusieurs chrétiens. — 45. L'interrogatoire. — 46. Martyre de saint Pothin, évêque de Lyon. — 47. Martyre de Sanctus et de Maturus. — 48. Martyre d'Alexandre et d'Attalus, de Ponticus et de Blandina. — 49. Insultes aux corps des martyrs. Culte des reliques. — 50. Monuments et traditions. — 51. Humilité et charité des martyrs. Les *lapsi*. — 52. Le confesseur Alcibiades. Erreurs marcionites. Recours au siége apostolique. Mission de saint Irénée. — 53. L'Épître des martyrs de Lyon au pape saint Eleuthère. Suprématie pontificale. — 54. Synchronisme. Expédition de Marc-Aurèle en Germanie. — 55. Martyre des saints Epipode et Alexandre. — 56. Martyre de saint Symphorien à Autun. — 57. Actes du martyre de saint Bénigne à Dijon.

### § III. HÉRÉSIES.

58 Le corroyeur Théodote de Byzance. Aloges. Tatien. Encratites. — 59. Bardesane et son fils Harmonius. Apelles. — 60. Montan.

### § IV. LÉGION FULMINANTE.

61. Récit du miracle de la légion Fulminante, par Eusèbe. — 62. Récit du païen Dion Cassius. — 63. Autres témoignages des auteurs païens. — 64. Le bas-relief de la colonne Antonine. — 65. Objections de la critique moderne. — 66. Réponse aux objections. — 67. Le titre de légion Fulminante usité antérieurement au règne de Marc-Aurèle. — 68. Authenticité de la lettre de Marc-Aurèle au Sénat. — 69. Lettre de Marc-Aurèle au Sénat. Fin de la quatrième persécution générale.

### § V. DERNIÈRES ANNÉES DE SAINT ELEUTHÈRE.

70. Révolte d'Avidius Cassius. Apothéose de Faustine. Mort de Marc-Aurèle. Avénement de Commode. — 71. Saint Eleuthère et le chef breton *Lever-Maur*, en latin Lucius. — 72. Mort de saint Eleuthère.

## PONTIFICAT DE SAINT SOTER (162 170).

### § I. Synchronisme.

1. Deux royautés s'inauguraient à la fois à Rome, l'une dans les souterrains des catacombes, l'autre parmi les splendeurs du palais des Césars; l'une à l'ombre de la croix, l'autre sous les auspices de Jupiter, au Capitole. Pendant que le peuple acclamait le successeur d'Antonin le Pieux et couronnait les statues du philosophe Marc-Aurèle, un nouveau pontife destiné à verser lui-même son sang pour la foi, succédait au pape-martyr saint Anicet. « Soter, dit le *Liber Pontificalis*, naquit en Campanie, dans la cité de Fondi, et eut pour père Concordius [1]. Il siégea neuf ans et trois mois, sous le règne de Marc-Aurèle et de Verus [2], depuis le consulat de Rusticus et Aquilin (162), jusqu'à celui de Clarus et Cethegus (170). Il fit une constitution pour défendre aux femmes consacrées à Dieu de toucher le voile du calice et de brûler l'encens dans l'assemblée des fidèles. En trois ordinations célébrées au mois de décembre, il imposa les mains à dix-huit [3] prêtres, neuf diacres et onze évêques destinés à diverses Églises. Soter fut inhumé dans le cimetière de Calixte, le X des calendes de mai (22 avril 170) et le siége épiscopal demeura vacant pendant vingt-deux jours. »

Notice saint S. d'apr. Liber P. tifical.

Nous avons une Épître adressée par saint Soter, dès la première

[1] *Ex patre Concordio*. Nous ne savons comment M. Artaud de Montor a pu traduire ainsi ces deux mots : « Saint Soter, dans le siècle s'appelait Concordio. » (Artaud de Montor, *Histoire des souverains Pontifes*, tom. I, pag. 78.)

[2] L'édition vulgaire du *Liber Pontificalis*, porte : *Fuit autem temporibus Severi, a consulatu Rustici et Aquilini usque ad Cetegum et Clarum*. Mais les deux dates consulaires indiquées (162-170), ne correspondent point au règne de Septime-Sévère, qui monta sur le trône l'an 193. Il y a donc dans le texte une erreur évidente, due sans doute à une inadvertance de copiste. Le *Catalogue Libérien* porte expressément cette mention : *Fuit temporibus Marci Antonini et Veri*. C'est d'après son autorité que nous corrigeons le texte fautif du *Liber Pontificalis*.

[3] Le *Liber Pontificalis* donne seulement le chiffre de huit prêtres; mais le catalogue du pape Damase en marque dix-huit, chiffre qui nous paraît plus vraisemblable, en présence des vides que la quatrième persécution générale dut faire au sein de l'Eglise romaine. (Damasi papæ, *Lib. Pontif.*, ap. Mansi, *Concil.*, tom. I, pag. 687.)

année de son pontificat, aux évêques de Campanie. Elle est datée du consulat de Rusticus et d'Aquila. Cette particularité est d'autant plus remarquable qu'elle donna occasion aux critiques du XVII[e] siècle de répudier le monument lui-même comme apocryphe. A cette époque, où l'on ne tenait aucun compte du *Liber Pontificalis*, et de ses indications chronologiques, le pontificat de saint Soter avait été reculé à l'an 175. Or, disait-on, comment accepter pour authentique une lettre de ce pape datée du consulat de Rufus et d'Aquilin en 161, c'est-à-dire antérieure de quatorze ans à l'avénement de Soter sur le siége pontifical? Y eut-il jamais fraude plus évidente [1]? — La fraude n'existait cependant que dans l'imagination des critiques. Ce qu'ils prenaient pour une preuve de supposition est au contraire une note invincible d'authenticité. Nous en disons autant d'une seconde Épître de saint Soter aux évêques d'Italie, datée du consulat de Clarus et de Cethegus (170), la dernière année de son pontificat. Les critiques reproduisaient à propos de cette date la même fin de non-recevoir [2]. C'était ainsi qu'alors tout semblait conspirer contre la vérité historique, jusqu'à la science même. Nous avons certes le droit de nous féliciter de la réaction dont nous sommes aujourd'hui les témoins ou les instruments. N'oublions pas cependant que ces lumières, péniblement reconquises, ont besoin, pour se perpétuer, du concours et des efforts de tous les hommes studieux. Le nonchaloir est une apostasie. Quoi qu'il en soit, les deux épîtres de saint Soter, séparées l'une de l'autre par un intervalle de huit années, portent, toutes deux, l'empreinte de cette opportunité que nous avons déjà signalée tant de fois dans les actes du Saint-Siége.

Hérésies contemporaines. Première Épître de saint

2. Le pontificat de saint Anicet avait vu éclore une foule de sectes, végétation impure du gnosticisme, famille divisée contre son chef, n'ayant de commun qu'une haine et un mépris égal pour

[1] Voici l'observation ajoutée en note par les éditeurs de l'Épître de saint Soter, aux évêques de Campanie : *Hæc quoque delirat temporis nota, anno* 162 *congruens.* (*Patrol. græc.*, tom. V, col. 1136.)

[2] *Aberrat quoque hic consulatus anno* 170 *affixus.* (*Patrol. græc.*, tom. V, col. 1138.)

les dogmes catholiques et pour les chrétiens fidèles à l'enseignement des apôtres. Il suffira de donner le nom de ces absurdes systèmes, sortis de la gnose de Valentin, et tellement secondaires que la plupart d'entre eux ne purent assurer à leurs auteurs la triste immortalité des hérésiarques.

**Soter. Condamnation des erreurs opposées au dogme catholique de la sainte Trinité.**

D'abord les *Archontiques* (de Ἄρχων, prince), qui attribuaient la création du monde à diverses puissances rivales. Ils rejetaient les sacrements et se livraient aux désordres les plus honteux.

Les *Adamites*, disciples d'un imposteur nommé Prodicus, qui voulaient faire revenir le monde à la nudité d'Adam.

Les *Caïnites*, qui, par un étrange renversement d'idées, rendaient un culte à tous ceux dont l'Écriture signale l'impiété et les crimes.

Les *Antitactes* ou *Contraires*, suivaient le même système; ils regardaient la divinité comme le principe du mal, et soutenaient, en conséquence, que la vertu est digne de tous les châtiments et le vice de toutes les récompenses.

Les *Ophites* se distinguaient par leur vénération pour le serpent, qu'ils regardaient comme l'auteur de toute sagesse, en souvenir du serpent qui avait séduit la première femme dans le paradis terrestre.

En se fractionnant de la sorte, le gnosticisme s'éloignait sans doute de son unité doctrinale. C'est le propre de l'erreur, comme l'a si bien dit Bossuet, de varier toujours. Mais ces variations mêmes lui servent à se propager; elle gagne en étendue ce qu'elle perd en profondeur. Le protestantisme moderne en est la preuve. Il en avait été de même des gnostiques. Plus ils s'éparpillaient en rameaux séparés, plus grand était le nombre des âmes qu'ils pervertissaient. Le dogme de la divinité de Jésus-Christ s'altérait sous les efforts de ces sectes de ténèbres. Pour les uns, l'humanité du Sauveur n'avait été qu'apparente, et l'histoire évangélique se réduisait à une série de phénomènes illusoires et fantastiques. Pour les autres, Jésus-Christ n'était pas le fils co-éternel du Père Tout-Puissant, du Dieu infini. C'était une production des éons supérieurs. Pour tous enfin, la notion de la Trinité catholique disparaissait dans les rêves du plérôme. Saint Soter consacre sa pre-

mière Épître à réfuter ces erreurs capitales. Fidèle aux traditions apostoliques, il ne discute point, il se contente d'établir la vérité par le texte même des Écritures. « Frères, dit le pontife aux évêques de Campanie, comprenez tout le prix de la grâce divine qui vous a faits les ministres du Seigneur, en vous appelant à la dignité la plus haute du sacerdoce. Je vous supplie de consacrer tous vos soins au peuple dont la direction vous est confiée, et de multiplier les gerbes de la moisson du Seigneur. Quant à la règle de notre foi, elle est tracée dans les Écritures. L'apôtre Paul atteste la réalité de la personne humaine de Jésus-Christ. « Dieu a réalisé, dit-il, la promesse faite par les Écritures sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, au sujet de son Fils, qui s'est manifesté dans la chair, en naissant de la race de David [1]. Quand fut venue la plénitude des temps, Dieu nous a envoyé son Fils, né d'une femme, et manifesté sous l'empire de la loi [2]. C'est sous les traits de l'humanité qu'il nous est apparu, il était vraiment homme [3]. » Aussi l'Évangile dit formellement : « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous [4]. » Le nom de Fils n'indique point une infériorité d'âge ou de substance par rapport au Père. Le Père parle avec le Fils et réciproquement. C'est encore l'apôtre Paul qui nous l'enseigne. « Le Dieu qui nous avait jadis et en diverses révélations, dit-il, annoncé ses oracles par l'intermédiaire des prophètes, vient en ces derniers temps de nous parler par la bouche de son Fils [5]. » Le Père n'est donc point un Dieu différent du Fils. La prophétie d'Isaïe s'est réalisée. « Voici ce que dit Jéhovah : Le jour approche où mon peuple saura que je suis venu moi-même, moi le Seigneur, qui inspirai jadis les prophètes, mes serviteurs. Je viendrai donc en personne évangéliser la grande nouvelle de la paix [6]. » Jésus-Christ, Fils co-éternel du Père, est donc vraiment notre Dieu, comme le Père lui-même. C'est lui dont il fut écrit : « Je suis le premier et le dernier : ma main a jeté les fondements de la terre et consolidé les cieux. » Tels sont, Frères bien-aimés, les enseignements

[1] *Rom.*, I, 2, 3. — [2] Gal., IV, 4. — [3] Philipp., II, 7. — [4] Joan., I, 14. — [5] *Hebr.*, I, 1, 2. — [6] Is., LII, 6.

de l'Écriture et la foi immuable de l'Église, maintenez-les contre l'effort sacrilége des impies, afin que la bénédiction du Christ repose à jamais sur vous. Donné aux nones de mai, sous le consulat des *clarissimes* Rusticus et Aquilin [1]. » (7 mai 162.)

Seconde Épître de saint Soter. Le ministère sacerdotal interdit aux femmes.

3. La seconde Épître de saint Soter, adressée par ce pontife aux évêques d'Italie, l'année même de son martyre, concernait un point de discipline que l'hérésie de Marcion d'abord, et plus tard celle de Montan, avaient attaqué de concert. Le gnosticisme, et ce fut sans doute pour lui un puissant moyen de propagande, avait la prétention de briser la barrière qui sépare la femme de l'autel, et d'établir un sacerdoce féminin. Au scandale de tous les fidèles, on vit des femmes, engagées dans ces sectes ténébreuses, « monter à l'autel du Seigneur, contrefaire indignement le sacrifice auguste, et usurper le ministère sacré [2]. » Sous ce rapport, le mage de Samarie avait tracé la voie. Comme il avait eu son Hélène, Montan eut sa Priscilla. Tous les hérésiarques sont plus ou moins tombés dans cette fange. Quoi qu'il en soit, l'Église qui a seule réhabilité la femme, a toujours maintenu à ce sexe le véritable rôle auquel il fut divinement appelé, dans le plan providentiel de la Rédemption, sans lui permettre de franchir des bornes posées par Dieu lui-même. L'Épître de saint Soter fut écrite dans ce but. « Le précepte du Sauveur et la tradition apostolique, dit le pontife, nous font un devoir d'étendre notre vigilance infatigable sur toutes les Églises. Si quelque part il se manifeste un désordre, nous avons l'obligation d'y apporter un prompt remède, soit en éclairant l'ignorance des uns, soit en réprimant la présomption des autres. On a informé ce siége apostolique d'un abus qui s'est introduit dans vos assemblées, où l'on permet aux femmes consacrées

[1] Soteris papæ, *Epistol. prima,* passim; *Patrol. græc.,* tom. V, col. 1133-1136.

[2] *Illa mulier quæ multa ad deceptionem fidelium moliebatur, inter cætera quibus plurimos deceperat, etiam hoc frequenter ausa est ut et invocatione non contemptibili sanctificare se panem et Eucharistiam facere simularet, et sacrificium Domino non sine sacramento solitæ prædicationis offerret, baptizaret quoque multos, usitata et legitima verba interrogationis usurpans, ut nil discrepare ab ecclesiasticâ regulâ videretur.* (Firmilian., *Epist. ad S. Cyprian. Patrol. lat.,* tom. III, col. 1165.)

au Seigneur de toucher les vases sacrés, les voiles des calices, et de porter l'encens à l'autel. C'est là une pratique aussi dangereuse que blâmable. Nul homme sage n'en saurait douter. Donc, par l'autorité de cette chaire apostolique, nous déclarons qu'il vous faut extirper un tel abus, et vous mandons de prendre les mesures les plus énergiques pour que cette coutume perverse ne se répande point dans les autres provinces. Souvenez-vous de cette parole de l'Apôtre : « Je vous ai fiancés au Christ, comme une vierge sans tache [1]. » Cette vierge immaculée, fiancée au Christ, c'est l'Église, laquelle ne saurait laisser flétrir sa pureté candide, au souffle de l'erreur ou de l'indécence. Levez-vous donc, Frères bien-aimés, dans votre force divine, et combattez, avec les armes de l'Esprit-Saint, les ennemis de notre foi. C'est de vous que parlait Jérémie, le prophète, quand il disait : « Je vous ai constitués pour juger mon peuple ; vous étudierez sa voie et vous éprouverez son esprit [2]. » Or, plus que jamais nous avons besoin de vigilance pour pénétrer au milieu de ces mystères de ténèbres, qui cherchent à nous envelopper. La malice des docteurs de mensonge se dissimule sous les dehors d'une hypocrite piété, et cherche à tromper les plus fermes regards. Ils sont venus en effet ces hommes dont parle l'Apôtre, « ces pseudo-prophètes, ouvriers d'imposture, qui se transfigurent en ministres du Christ. » Et devons-nous nous en étonner? Quand Satan lui-même se transfigure en ange de lumière, n'est-il pas naturel que ses suppôts prennent les traits des serviteurs de notre Dieu [3]? Veillez donc, Frères, et demandez l'esprit de discernement « à Celui qui donne la sagesse aux prudents et l'intelligence aux cœurs disciplinés [4]. »

Magnifique attitude de l'Eglise en face du martyre.

4. L'intervalle de huit années qui sépara ces deux Épîtres, les seules qui nous soient restées de saint Soter, fut rempli par la quatrième persécution générale. Rien n'est plus caractéristique que le silence gardé par le saint pape sur les souffrances de l'Église. Pendant que le sang chrétien coulait à grands flots sur tous

[1] II Cor., XI, 2. — [2] Jerem., VI, 27. — [3] II Cor., XI, 2. — [4] Dan., II, 21; S. Soteris papæ, *Epistola secunda ad episcopos Galliæ; Patrol. græc.*, tom. V, col. 1136-1138.

les points du monde, le successeur de saint Pierre nous apparaît uniquement préoccupé de conserver intact le dépôt de la foi et de la tradition. Il répond à des édits de proscription par des décrets dogmatiques ou disciplinaires. Il en est ainsi aujourd'hui même; il en sera ainsi jusqu'à la fin des siècles. La persécution est un incident prévu, prédit et accepté d'avance. Elle passe avec ceux qui la provoquent. Le résultat en est connu; il ne varie jamais; il amène toujours la ruine des persécuteurs et le triomphe définitif de l'Église. Qui eût dit au stoïcien Fronton, le précepteur de Marc-Aurèle [1], qu'entre son élève couronné et le pontife des chrétiens relégué aux catacombes, la lutte établie devait tourner à l'avantage du martyr et à la honte des Césars, eût sans doute été accueilli par un éclat de rire. Toutes les politiques humaines se ressemblent. De nos jours les hommes d'État retrouveraient, au besoin, malgré les dix-huit siècles de victoires que le temps a inscrits sur la tiare de saint Pierre, le même sourire et la même incrédulité. Pour nous, qui faisons le dénombrement du passé et qui assistons à cet immense défilé des pouvoirs, des héros et des trônes, nous le déclarons hautement. En dehors de toute idée préconçue, abstraction faite des sentiments profonds et sincères de notre foi catholique, nous ne connaissons rien de plus prodigieux que la vitalité puissante de l'Église, en face de la persécution, des tortures et de la mort.

Caractère de Marc-Aurèle.

5. L'avénement de Marc-Aurèle concourut avec la période où l'empire romain atteignit son apogée. Toutes les vertus qui avaient fait bénir le nom d'Antonin se retrouvaient dans son successeur. Même désintéressement, même simplicité de mœurs, même élévation de caractère. Enfant, il recommandait aux intendants de ses domaines de ne pas abuser de ses droits contre les pauvres. Jeune homme, il renonçait en faveur de sa sœur à l'héritage paternel.

[1] On a découvert, de nos jours, la correspondance de Marc-Aurèle avec Fronton. Ce monument complète le livre des *Pensées*, que nous possédions déjà, et nous initie, en quelque sorte, dans la familiarité de cet empereur, philosophe en théorie et dévot jusqu'à la persécution aux divinités de Rome païenne.

Dans le journal où il déposait le secret de ses *Pensées,* son âme s'épanche en des accents de modestie sincère et presque d'humilité chrétienne. Il remercie les dieux « qui lui ont donné un bon père, une bonne mère, une bonne sœur, d'excellents maîtres, de véritables amis. » C'est à leurs leçons et à leurs exemples qu'il est redevable des quelques qualités qu'on veut bien lui reconnaître [1]. Personnellement il ne se croit aucun mérite. Parfois il s'interpelle avec une sainte colère : « Tais-toi, vil esclave! Tu n'as pas le droit de parler. Mon âme, couvre-toi de honte. Ta carrière est presque achevée et tu n'as pas encore appris à bien vivre [2]! » Son mépris des grandeurs et de la gloire humaine est digne d'un philosophe. « La plus grande gloire, dit-il, dure le temps de quelques générations; et encore, notre nom dût-il rester à jamais dans la mémoire des hommes, que nous en reviendrait-il? Combien d'hommes vivent et vivront hors de ton pouvoir? Combien ignorent ton existence et l'ignoreront toujours? Combien avant peu l'auront oubliée? Combien te bénissent aujourd'hui qui te maudiront demain? Ah! comme cette renommée, comme cette gloire, comme tout cela est peu digne de nous occuper [3]! » Il écrit à Fronton, son vieux maître et son ami, des lignes comme celles-ci : « Selon ton désir, mon cher précepteur, je te dirai en deux mots, occupé comme je le suis, que notre petite va mieux et court dans l'appartement. Faustine se rétablit. Notre petit Antonin (*pullus noster*) tousse un peu moins. Dans notre petite nichée, autant chacun a de raison, autant il prie pour toi [4]. » Ce parfum d'intimité délicieuse, ne semble-t-il pas émané d'un intérieur chrétien? Cependant Marc-Aurèle fut un persécuteur. On avait cru jusqu'ici que sa main n'avait point signé d'édits de proscription contre l'Église, et qu'il avait cédé à la pression populaire, sans prendre un rôle actif dans le soulèvement général contre les fidèles. Une parole de Tertullien semblait autoriser ce sentiment. « Consultez les fastes de votre histoire, dit-il aux Romains dans son Apologétique. Les noms des princes

[1] *Pensées de Marc-Aurèle,* I, 17; *Id.*, VI, 48. — [2] *Id.*, XI, 30. — [3] *Id.*, IV, 19, 33; VI, 18; IX, 30. — [4] *In nidulo nostro quantum quisque jam sapit, pro te precatur.* (Fronto, V, 45.)

qui ont persécuté la religion du Christ sont ceux de vos plus cruels tyrans : Néron, Domitien, etc. Ceux de vos empereurs dont la mémoire est restée parmi vous en bénédiction furent au contraire nos protecteurs. En voulez-vous la preuve? Relisez la lettre écrite par Marc-Aurèle, après ce fameux événement où l'armée mourant de soif dans les plaines de la Germanie dut son salut à la prière des chrétiens. » On s'en tenait à ce témoignage, et l'on affirmait que Marc-Aurèle était calomnié par les historiens ecclésiastiques. Un peu plus d'attention ou de bonne foi aurait épargné cette méprise aux critiques. Voici en effet la phrase de Tertullien qui suit immédiatement et complète le sens du passage : « Sans doute, dit-il, Marc-Aurèle n'abrogea point la peine de mort contre les chrétiens, mais il la rendit à peu près illusoire en aggravant la pénalité contre leurs délateurs [1]. » Si l'on se fût donné la peine de lire ce texte dans son entier, on eût facilement compris la véritable pensée de Tertullien. Le miracle de la Légion Fulminante, dont nous parlerons bientôt, changea en effet les dispositions de Marc-Aurèle vis-à-vis des chrétiens. Jusque-là, malgré toute sa philosophie, ou plutôt par amour même pour cette philosophie, il ne voyait dans le christianisme qu'une aberration de l'esprit humain. Il formule ainsi son jugement dans l'une de ses *Pensées*, où il expose la dogmatique stoïcienne du suicide : « Sors de la vie, dit-il, sans colère, simplement, librement, modestement. Que tu aies au moins en ta vie le mérite d'en sortir avec dignité. Quitte ce monde avec réflexion, avec noblesse, sans tragédie, comme un homme qui obéit à son propre jugement, non comme celui qui obéit à une impulsion frivole, ainsi qu'il arrive aux chrétiens [2]. »

[1] *Consulite commentarios vestros; illic reperietis primum Neronem in hanc sectam cum maxime Romæ orientem. Tentaverat et Domitianus, portio Neronis. Cæterum de tot exinde principibus usque ad hodiernum divinum humanumque sapientibus, edite aliquem debellatorem Christianorum. At nos e contrario edimus protectorem, si litteræ Marci Aurelii gravissimi imperatoris requirantur, quibus illam germanicam sitim christianorum forte militum precationibus impetrato imbri discussam contestatur. Qui sicut non palam ab ejusmodi hominibus pœnam dimovit, ita alio modo dispersit, adjectâ etiam accusatoribus damnatione, et quidem tetriore.* (Tertull.. *Apol.*, cap. v; *Patrol. lat.*, tom. I, col. 292-296.)

[2] *Pensées de Marc-Aurèle*, XI, 3.

**Lucius Verus est associé à l'empire. Guerre, famine et peste. Recrudescence de paganisme.**

6. Nous avons, dans cette parole authentique, la véritable impression que le spectacle de l'héroïsme chrétien avait produite sur l'esprit de Marc-Aurèle. En montant sur le trône, il voulut partager le sceptre du monde avec un autre fils adoptif d'Antonin, Lucius Ceïonius Antoninus Commodus, plus connu sous le nom de Verus. Soit politique, soit indifférence affectée, soit reconnaissance pour la mémoire du défunt empereur, Marc-Aurèle n'hésita pas à se donner pour collègue ce jeune débauché qui avait l'étoffe d'un autre Néron. Le contraste entre les deux Augustes passa d'abord inaperçu au milieu des réjouissances du nouvel avénement. Vingt mille sesterces par tête, distribués par les deux collègues impériaux au camp des prétoriens, disposèrent favorablement les soldats et le peuple. Bientôt on s'aperçut que Verus était un monstre. A ses festins qui coûtaient parfois jusqu'à six millions de sesterces (1,500,000 fr.), il prenait plaisir à voir des gladiateurs s'entr'égorger. On le rapportait sur son lit, dans un état complet d'ivresse; il ouvrait alors la bouche pour ordonner des prodigalités qui rappelaient celles de Caligula. Il se faisait amener son cheval Volucris, orné de couvertures de pourpre, lui faisait disposer dans le palais un ratelier d'or et servir des amandes et des raisins secs. Ou bien, par un autre caprice imbécile, il donnait à chaque convive l'esclave qui l'avait servi; la coupe d'or où il avait bu; les vases précieux de la table impériale; la mule qui l'était allé chercher et le muletier avec la mule. Quand Rome se fut ainsi convaincue de la triste réalité, on s'effraya de voir à côté d'un nouvel Antonin grandir un nouveau Caligula. Des médailles furent frappées pour célébrer la *concorde entre les deux Augustes*, mais les temples des dieux furent remplis d'une multitude d'adorateurs qui suppliaient Jupiter de délivrer le monde d'un tyran et de conserver à l'amour des peuples le digne héritier d'Antonin le Pieux. Il y eut dans tout l'empire une recrudescence de paganisme qui allait jusqu'au délire. Les sinistres événements qui se multiplièrent alors activaient dans les esprits cette fièvre de superstition. Un débordement du Tibre ravagea la campagne romaine et dévasta la ville elle-même (162). La famine suivit l'inondation. Enfin la guerre éclatait à la

fois sur toutes les frontières. « Dans la Grande-Bretagne plusieurs peuplades encore insoumises se remuaient, et les légions qui devaient les combattre, gagnées elles-mêmes par l'esprit de révolte, avaient un instant voulu proclamer empereur Statius Priscus, leur général. La fermeté de cet officier fidèle avait pu seule étouffer ce germe d'insurrection et de guerre civile. Sur le Rhin, les Celtes envahissaient la Germanie romaine et s'avançaient jusqu'en Rhétie [1], au cœur des Alpes. En Orient, la lutte recommençait avec les Parthes. Le roi d'Arménie, Sohème, investi de son autorité par les Romains, s'était vu chassé de Ctésiphon. Le gouverneur de Cappadoce avait été vaincu et réduit à se donner la mort pour échapper à la captivité. Le gouverneur de Syrie venait d'être défait, et sa province songeait à se révolter [2]. » Tant de désastres à la fois frappaient l'imagination des païens. L'impiété et l'athéisme des chrétiens, disait-on, irritent les dieux et sollicitent les foudres célestes. On fit appel à toutes les superstitions pour apaiser le courroux des divinités. Isis, Mithra et le Thoth égyptien, eurent à Rome leurs dévots, à côté des temples de Jupiter, de Cérès et de Mars. Les astrologues, les devins, les mages, le trépied des oracles, étaient entourés d'une foule crédule et vindicative. Un imposteur, nommé Alexandre, annonça un jour au peuple que la colère des dieux était au comble et que le monde allait finir. « Pour preuve, disait-il, je vais me jeter du haut d'un arbre, au Champ-de-Mars, et en tombant, je serai métamorphosé en cigogne. » On ne le laissa point tenter son expérience. Il s'était d'ailleurs préalablement muni d'une cigogne, qu'il tenait cachée sous son manteau et qui eût singulièrement aidé au prodige de la métamorphose [3]. Si le fait se fût borné à l'arrestation d'un pareil charlatan, il n'y aurait eu là qu'un incident de police, indigne de fixer l'attention de l'histoire. Mais ce qui est plus étonnant c'est que Marc-Aurèle, après avoir interrogé l'imposteur, le fit mettre en liberté, et le laissa continuer ses prétendues incantations. Le peuple entoura de nouveau ce jongleur. Avant de commencer ses mystères,

[1] Le canton actuel des Grisons. — [2] Champagny, *Les Antonins,* tom. III, pag. 28, 29. — [3] *Id.,* pag. 80.

Alexandre faisait proclamer par un héraut : « S'il est ici quelque athée, chrétien ou épicurien, venu pour surprendre le secret des saintes orgies, qu'il se retire et que les vrais adorateurs des dieux soient heureusement initiés! » La multitude criait alors : « A bas les chrétiens! Mort aux athées! » Parfois, quand on interrogeait son oracle, Alexandre faisait rendre par la pythonisse des sentences comme celle-ci : « La province de Pont est pleine d'athées et de chrétiens qui blasphèment contre moi. Si vous voulez mériter ma faveur, armez-vous de pierres et exterminez les impies! » Tel était le mot d'ordre qui circulait d'un temple à l'autre, et que se renvoyaient, du fond des sanctuaires de l'Égypte, de l'Asie, de la Grèce et de Rome, les prêtres ou les astrologues païens. Les philosophes joignirent leur voix à ce concert de mort. Crescens, le cynique, soulevait à Rome la jeunesse oisive et lettrée contre les chrétiens, que le jongleur Alexandre poursuivait près de la populace.

**Edit de Marc-Aurèle, qui inaugure la quatrième persécution générale. Expédition de Lucius Verus en Orient.**

7. Marc-Aurèle eut la faiblesse de sanctionner, par un édit impérial, toutes ces haines, issues du fanatisme païen, de la cupidité sacerdotale, de la crédulité vulgaire, et du pédantisme orgueilleux des sophistes. Voici les termes mêmes du décret officiel, qui inaugura la quatrième persécution générale : « L'empereur Marc-Aurèle à tous les gouverneurs et officiers de ses provinces. Nous avons été informé que ceux qui de nos jours portent le nom de chrétiens, violent ouvertement les lois de l'empire ; arrêtez-les, et s'ils refusent de sacrifier aux dieux, punissez-les, en graduant toutefois la rigueur des supplices de telle sorte que la répression soit équitable et que la punition cesse avec le crime [1]. » Nous regrettons

[1] Ce texte important nous a été conservé dans les Actes authentiques de saint Symphorien d'Autun. (Ruinart, *Acta SS. martyr. sincera*, pag. 67.) Judex dixit : *Ignoras forsitan quod principum nostrorum scita sanxerunt. Officio recitante pandatur. Ex officio recitatum est : « Aurelius imperator omnibus administratoribus suis atque rectoribus. Comperimus ab his qui se temporibus nostris christianos dicunt, legum præcepta violari. Hos comprehensos nisi diis nostris sacrificaverint, diversis punite cruciatibus, quatenus habeat districtio prolata justitiam et in resecandis criminibus ultio terminata jam finem. » Lectis imperatoriis præceptionibus, judex dixit, etc.*

que M. de Champagny n'ait pas connu l'existence de ce document, et ne l'ait point inséré dans son ouvrage, d'ailleurs si complet, sur le règne des Antonins. Quoi qu'il en soit, en même temps que Marc-Aurèle donnait cette satisfaction aux instincts sanguinaires du paganisme, il faisait partir Verus, son collègue, pour l'Orient, et le chargeait d'aller rétablir l'honneur des armées romaines en Syrie et chez les Parthes (163). L'expédition faillit devenir fatale au général improvisé. Mais, ce ne furent ni la fatigue des longues marches militaires, ni le hasard des combats, ni la flèche de l'ennemi, qui mirent en danger les jours de Verus. Ce prince avait organisé, sur toute sa route, une série d'étapes où il renouvelait les excès et les débauches de son palais de Rome. A Canusium, après dix journées de marche, il fallut s'arrêter, malade par suite d'intempérance. Marc-Aurèle accourut avec ses médecins. On soigna ce fou couronné, mieux qu'il ne méritait; quand la santé lui fut revenue, il s'embarqua pour Corinthe, Athènes et l'Asie, sur un navire couvert de fleurs, et rempli de jeunes phrygiennes qui jouaient, sur des lyres d'or, les airs voluptueux de l'Ionie. Ce fut dans cet équipage que Verus arriva enfin à Antioche, où il établit le quartier général de ses orgies. L'armée le vit deux fois seulement sur les bords de l'Euphrate, où l'on obtint à grand peine qu'il daignât se montrer aux légions. Heureusement les Romains avaient d'autres généraux : Statius Priscus, qui venait de donner une si belle preuve de dévouement à l'empire, dans l'insurrection militaire des Iles Britanniques; Avidius Cassius et Furius Saturninus, les trois plus grands hommes de guerre de leur temps, se chargèrent de conquérir, pour le compte de Verus, les titres de Parthique et d'Arméniaque, que le Sénat et le peuple décernèrent, après la victoire, au collègue de Marc-Aurèle. Statius Priscus entra triomphant dans Artaxata, capitale de l'Arménie, et rétablit Sohême sur le trône. Avidius Cassius poursuivit le roi des Parthes, Vologèse, jusque sous les murs de Ctésiphon, emporta d'assaut cette ville célèbre et mit le feu au palais. Furius Saturninus réduisit les provinces révoltées de Syrie, à implorer la clémence impériale. Séleucie, cité grecque de plus de quatre cent mille

âmes, qui avait embrassé le parti de Vologèse, fut enlevée par les légions. Les trois généraux, poursuivant le cours de leurs succès, atteignirent Edesse, Babylone et la Médie, où les aigles romaines purent retrouver les souvenirs de Trajan. Cependant Verus, dans son oisiveté voluptueuse, cueillait d'autres lauriers. Il s'arrachait aux douceurs du climat d'Antioche et aux frais ombrages de Daphné, pour aller à Ephèse épouser solennellement Lucilla, fille de Marc-Aurèle et de l'impératrice Faustine. Après cet exploit, il rentra à Rome, où son collègue et beau-père lui avait ménagé les honneurs du triomphe. L'armée victorieuse, qui escortait son char au Capitole, aurait dû être tentée de rire du triomphateur; mais les plus tristes préoccupations dominaient alors tous les esprits. La peste rentrait à Rome dans les plis du drapeau vainqueur ! Les soldats mouraient, frappés d'une dyssenterie contagieuse, dont les symptômes, décrits par les historiens contemporains, offrent la plus grande analogie avec ceux de notre choléra actuel. « Le fléau, originaire d'Ethiopie, était passé en Egypte, de là dans l'Asie occidentale. Nisibe en avait particulièrement souffert. La ville grecque de Séleucie, dont les habitants avaient été massacrés par centaines de mille, avait, comme pour se venger, légué l'épidémie à ses vainqueurs. L'armée romaine, continuant son retour triomphal, avait semé la peste dans toutes les provinces où elle passait. Semblable à cet esclave, qui suivait les triomphateurs pour les avertir qu'ils étaient mortels, le fléau avait marché derrière le char de Verus, d'étape en étape, jusqu'à Rome. Il sévit là, non pendant des mois, mais pendant des années. Il gagna la Gaule, le Rhin ; il semble avoir envahi tout l'empire, et peut-être y est-il resté à demeure. On parle de fermes, de champs, de villes même, restés sans laboureurs et sans habitants, et qui, à partir de cette époque, ne furent plus que des forêts semées de ruines. Mais l'Italie souffrit encore plus que les provinces; Rome perdit plusieurs milliers d'hommes, un grand nombre de sénateurs. Les porteurs ne suffisaient plus à l'enlèvement des cadavres ; il fallait les charger pêle mêle sur des charrettes communes (*sarracis*). Marc-Aurèle régla la police des funérailles, et fit faire celles des

pauvres aux frais de l'Etat, largesse inconnue jusqu'alors, et que les historiens citent comme une des grandes preuves de son humanité[1]. » Comme toujours, la peste eut pour corollaire une famine

[1] Champagny, *Antonins,* tom. III, pag. 33. On nous permettra de recueillir ici quelques détails sur un sujet qui a pris chez nous une si lugubre actualité. Les savants modernes croient que la peste, amenée en Occident par l'armée de Verus, s'y acclimata pour n'en jamais plus disparaître entièrement. « Après avoir sévi plusieurs années, sous Marc-Aurèle, elle éclata de nouveau, pendant deux ou trois ans, sous Commode (187-189); on compta à Rome jusqu'à deux mille morts par jour. Elle reparut ensuite après la persécution de Dèce, et Rome compta cinq mille morts par jour. Cette épidémie, la plus épouvantable peut-être que le monde ait vue, embrassa l'Italie, l'Égypte, la Grece, toutes les provinces, toutes les cités, toutes les maisons de l'empire, disent les historiens; elle laissa après elle des villes tout entières abandonnées, et elle dura douze ans (250-262). Huit ans après (270), sous Claude le Gothique, elle sévissait encore. Elle devint endémique dans l'atmosphère du monde romain, et produisit une altération profonde et radicale dans la santé des peuples. Il fallut le sang des barbares pour remettre la vie aux veines de l'Europe. (Champagny, *Antonins,* tom. III, pag. 276, 277. Cf. Hecker, *De peste Antonianâ,* 1835; Zumpft, *Bevölkerung in Alterthum.*) La science française ne s'est point encore suffisamment préoccupée de l'étude des pestes antiques, dans leurs rapports avec le développement historique et social des peuples. La chute de l'empire romain, fait complexe et providentiel, a été le produit de causes multiples, qui convergèrent toutes au même résultat. Nous croyons que jusqu'ici ce fait n'a pas été complétement élucidé. Voici d'ailleurs quelques indications pour servir aux recherches qu'une situation analogue ne peut manquer de provoquer parmi nous. Saint Cyprien décrit en ces termes la peste de 250, reproduction de celle de 166, sous Marc-Aurèle : *Hoc quod nunc corporis vires solutus in fluxum venter eviscerat, quod in faucium vulnera conceptus medullitus ignis exæstuat, quod assiduo vomitu intestina quatiuntur, quod oculi vi sanguinis inardescunt, quod quorumdam vel pedes, vel aliquæ membrorum partes contagio morbidæ putredinis computantur, quod per jacturas et damna corporum prorumpente languore vel debilitatur incessus, vel auditus obstruitur, vel cæcatur aspectus.* (Cyprian., *de Mortalitate,* cap. XIV; *Patrol. lat.,* tom. IV, col. 591, 592). On remarquera, dans ce passage, une double analogie entre la peste antonienne avec le choléra actuel, et, dans quelques cas (*quorumdam*), avec la contagion connue au moyen âge sous le nom de *Mal des ardents.* C'est donc à tort qu'on a cru jusqu'ici que le choléra était une maladie nouvelle. Le nom seul est moderne, le fléau est ancien. Sous ce rapport, le texte de saint Cyprien est une véritable révélation. On peut le rapprocher des témoignages identiques du fameux Galien, qui vivait au temps de Marc-Aurèle, et fut le médecin de cet empereur. (Cf. Galen., *de Methodo medendi,* V, 12; X, 14; *de Præsagitione ex pulsibus,* III, 3, 4; *de Morbis vulgar.,* III, 57, 58, 72.) Notons encore que Galien croyait que ce fléau était le même qu'avait décrit

épouvantable (166); et la guerre d'Orient qui venait de finir, faisait place à la guerre de Germanie, beaucoup plus longue et plus sérieuse.

### § II. Archéologie et Hagiographie.

La charité de l'église romaine. Lettre de saint Denys de Corinthe.

8. La peste, la famine et la guerre, en sévissant à la fois sur l'empire romain, ravivaient contre les chrétiens la haine du peuple et les fureurs de la persécution. Au milieu de cette conflagration universelle, la charité pontificale de saint Soter et de l'Église de Rome, semblait se dilater avec les besoins des frères. Le nombre des condamnés et des captifs pour la foi s'augmentait chaque jour; la misère, en tarissant les ressources générales, aggravait le sort des généreux confesseurs. Soter multiplia les secours avec une tendresse paternelle. Eusèbe nous a conservé un précieux fragment d'une lettre, écrite par saint Denys de Corinthe, aux chrétiens de Rome : « Dès l'origine du christianisme, dit saint Denys, vous avez observé la pieuse coutume de répandre d'innombrables bienfaits sur vos frères, et de subvenir aux besoins des églises constituées dans chaque ville. C'est ainsi que vous secourez partout l'indigence des disciples de Jésus-Christ, et que vous nourrissez sur tous les points du monde, ceux de nos frères qui ont été condamnés aux mines. Bénis soyez-vous, ô Romains, de cette munificence, dont vos pères dans la foi vous ont légué le noble héritage! Le bienheureux Soter, votre évêque, ne s'est pas contenté seulement d'imiter en ce point la charité de ses prédécesseurs. Il les a tous dépassés, en prodiguant aux saints les aumônes et les dons, en donnant asile aux exilés et aux pèlerins, et en adressant, comme un père plein d'amour, des paroles de consolation à toutes les souffrances[1]. » Cette lettre du saint évêque de Corinthe, était une réponse à une Épître du pape Soter, que nous n'avons plus. Saint Denys ajoutait : « Nous avons célébré aujourd'hui la solennité

Thucydide, dans un passage resté classique. Cette observation donnerait ainsi au choléra une antiquité beaucoup plus considérable.

[1] Dionys. Corinth. citat. ab Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXIII.

dominicale ; votre lettre a été lue dans notre assemblée, et nous continuerons désormais à la lire, avec l'Épître qui nous fut autrefois adressée par Clément, afin de jouir à jamais des salutaires avis qu'elles renferment toutes deux [1]. » On comprend l'importance de pareils témoignages, rendus, en l'an 166, par un évêque de Corinthe, à la suprématie de la chaire apostolique. Saint Denys survécut à la persécution de Marc-Aurèle, et fut jusqu'à un âge avancé l'oracle des chrétientés de la Grèce[2]. Eusèbe avait encore entre les mains les Épîtres de ce grand évêque aux Lacédémoniens, aux Crétois, aux Athéniens, aux fidèles de Nicomédie, de Gnosse, et aux églises du Pont. « Dans sa lettre aux Athéniens, dit Eusèbe, Denys insiste sur la nécessité de revenir aux véritables principes de la foi et à la saine discipline des apôtres. Il se plaint que depuis le martyre de Publius, leur évêque, plusieurs d'entre eux se sont montrés, sur ces deux points, d'une négligence voisine de l'apostasie. Il parle de Quadrat, qui avait succédé à Publius, sur le siége épiscopal d'Athènes. Il rend à son dévouement et à son zèle ce témoignage, qu'il avait réparé autant qu'il était en lui les précédents désastres. Enfin, il rappelle aux Athéniens le souvenir de saint Denys l'Aréopagite, le converti de saint Paul, dont le nom est immortalisé par la mention solennelle du livre des *Actes*, et qui, le premier, exerça le ministère épiscopal dans leur patrie[3]. » Cette courte analyse d'Eusèbe est tout ce qui nous reste de l'Épître de l'évêque de Corinthe aux Athéniens. Nous ne saurions trop déplorer la perte de ce monument, qui touche à un point si important de nos origines chrétiennes, et qui aurait sans doute, s'il nous eût été conservé, rendu impossible le succès de Launoy et de son

[1] Dionys. Corinth. citat ab. Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXIII.

[2] Saint Denys de Corinthe est honoré, sous le titre de confesseur, le 8 avril. Voici la mention qui lui est consacrée au *Martyr. rom. : Sexto idus aprilis. Apud Corinthum, beati Dionysii episcopi, qui eruditione et gratiâ quam habuit in verbo Dei, non solum suæ civitatis et provinciæ populos, sed et aliarum provinciarum et urbium episcopos epistolis erudivit : romanosque pontifices adeo coluit ut eorum epistolas publice legere in Ecclesia diebus dominicis consueverit. Claruit autem temporibus Marci Antonini Veri, et Lucii Aurelii Commodi.*

[3] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV. cap. XXIII.

école. A un autre point de vue, les Épîtres de saint Denys de Corinthe, aux églises du Pont et à celle de Gnosse, nous offriraient un intérêt considérable. « La lettre aux églises du Pont, dit Eusèbe, était adressée aux fidèles d'Amastrie, avec recommandation de la communiquer à toutes les chrétientés de la province. Saint Denys expose à leur évêque, Palma, la véritable doctrine de l'Église et des Écritures, sur l'état conjugal et celui de la virginité. Il insiste sur l'obligation d'accueillir, avec miséricorde et charité, les pénitents qui reviennent à Dieu, après être tombés dans quelque faute, ou s'être laissés surprendre aux piéges de l'hérésie. Dans l'Épître aux fidèles de Gnosse, saint Denys avertit l'évêque de cette église, nommé Pinytus, de ne pas imposer à tous les frères, comme une obligation absolue, la pratique de la continence ou de la chasteté. Nous avons encore, dit Eusèbe, la réponse de Pinytus. Il remercie avec effusion le saint évêque de Corinthe, et rend grâces à son zèle et ses vertus. Il le supplie toutefois de ménager aux chrétiens de Gnosse des enseignements plus austères ; « afin, dit-il, de ne pas les nourrir toujours du lait de la doctrine, comme des enfants sous la discipline maternelle, mais de les élever progressivement au sommet de la perfection [1]. » Nous avons précédemment, dans les *Constitutions apostoliques*, rencontré un témoignage analogue. La primitive Église tenait en si haut honneur la virginité ou la continence, que certains évêques étaient tentés de les prescrire indistinctement à tous, comme l'idéal de la perfection évangélique. Le protestantisme ne saurait effacer des pages de l'histoire, ces faits si éclatants. Viendra le jour, et il n'est pas éloigné, où l'étude des monuments de la tradition, désormais accessible à toutes les intelligences, vengera l'Église catholique des absurdes accusations que Luther et Calvin ont si légèrement portées contre elles. Ce jour-là, les protestants comprendront que le célibat ecclésiastique n'est pas une invention des papes. Entre eux et nous, tout est là. Qu'on ne s'y méprenne pas. Un dogme n'arrête guère les ministres protestants ; ils en font bon marché. Le célibat ecclésiastique tient plus

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXIII.

au cœur des prébendiers de l'Angleterre ou de l'Allemagne, que la foi à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ; tant les passions humaines sont vives et tenaces! C'est la gloire de l'Église catholique, d'avoir su réprimer la ferveur exagérée de ceux qui voulaient faire de la virginité ou de la continence, une obligation universelle et absolue; comme elle résiste, depuis Luther, au débordement sensuel du *presbyterium* protestant. Dès le temps de saint Denys de Corinthe, les sectaires cherchaient à dénaturer la discipline en altérant les sources de la tradition. Dans son Épître aux Romains, le grand évêque dénonce cette tactique perfide : « J'ai dû céder, dit-il, aux instances des frères, et adresser des lettres à diverses Églises ; mais les ministres de Satan ont semé de l'ivraie dans le champ de mes écrits ; ils ont tronqué les uns et surchargé les autres d'additions perverses. A eux s'adresse l'anathème de l'Évangile : Malheur à vous ! Au reste, quand ils ont eu l'audace d'essayer leurs travestissements sacriléges sur les saintes Écritures, qui sont la parole de Dieu même, doit-on s'étonner qu'ils ne respectent pas les œuvres si inférieures d'hommes tels que moi[1] ? »

Inscription de saint Abercius, évêque d'Hiérapolis.

9. Parmi les monuments hagiographiques concernant la quatrième persécution générale, les Actes de saint Abercius, évêque d'Hiérapolis, et successeur de saint Papias, occupent le premier rang dans l'ordre chronologique. La critique du XVII[e] siècle, par l'organe de Tillemont[2], avait déclaré que ces Actes n'étaient qu'un tissu de fables, inventées à plaisir par Siméon le Métaphraste, et reproduites sans discernement par Surius. Ce jugement sommaire fut adopté sans réclamation. Un récent historien de l'Église écrivait en 1856 : « L'histoire de saint Aberce, que Surius a insérée dans son recueil des *Vies des Saints*, ne mérite aucune croyance[3].» Le plus illustre héritier de la science et de l'érudition de nos bénédictins, dom Pitra, aujourd'hui cardinal, avait cependant déjà fait ses réserves, dans le *Spicilegium Solesmense*. « Je sais, disait-il en

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, loc. citat. — [2] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, tom. II, pag. 21 et suiv. — [3] Henrion, *Cours complet d'Hist. eccles.*, tom. XI, col. 167.

1855, que l'imagination bysantine, si féconde en témérités, pour ne pas dire en inepties, a largement brodé sur le thème des Actes primitifs de saint Abercius, en sorte que, depuis Baronius, la plupart des historiens ont cru devoir s'abstenir de citer un monument défiguré. Cependant, sous les surcharges posthumes, il est facile de distinguer les vestiges de l'édifice ancien, et de reconnaître la main d'un habile architecte. Je me plais à espérer que les nouveaux Bollandistes, qui travaillent peut-être en ce moment sur cet intéressant sujet, ne manqueront pas de faire le triage, rétablissant les parties anciennes de l'œuvre et signalant les additions apocryphes de date plus récente. Qu'ils me pardonnent de leur offrir ici une pierre isolée, pour servir à la reconstruction de l'édifice. Je n'ai pas eu pour la polir leur science proverbiale; mais, tel qu'il est, ce monument, dégagé du travestissement de l'ignorance bysantine, resplendit des plus brillants caractères de l'antiquité chrétienne et de la plus incontestable authenticité[1].» La pierre précieuse, véritable diamant, que l'éminent bénédictin extrayait des Actes de saint Abercius, est l'épitaphe, en vers hexamètres, de cet évêque d'Hiérapolis. Les compilateurs bysantins ne paraissent pas s'être doutés que ce morceau fut rhythmé. Ils l'ont transcrit négligemment dans leur recueil, sans tenir compte de la coupe des vers, omettant çà et là, par incurie ou par ignorance, des particules, des mots entiers, qui rompent la mesure poétique. Déjà le savant Boissonnade[2] avait soupçonné l'importance de ce fragment, aujourd'hui remis en lumière. Avec la

[1] *Deinde non me fugit in prisca S. Abercii Acta ita male se exercuisse Byzantinorum audaciam, ne ineptam vesaniam jure dicam potiori, ut a magno Annalium Ecclesiasticorum conditore plerique se ab illis in medium afferendis abstinuerint. Non desunt tamen prioris operis vestigia, quæ quum non imperitum prodant architectum, spero fore ut Bollandianæ curæ, forte etiam nunc, dum hæc scribo, iisdem actibus illustrandis egregie, ut solent, adhibitæ, redintegrent quæ vetusta, aut quænam sint sequioris ævi manu superstructa significent, quibus velim non displiceat illis ædibus reficiendis unum obiter, etsi minus affabre, parari lapidem, in quo tamen, nisi fallor, splendidi characteres et vere antiquæ notæ emicant, perverse, ut sæpius fit, a barbaris Byzantinis depravata.* (Pitra, *Spicileg. Solesmense*, tom. III, pag. 532, Paris, 1855, Didot.)

[2] Boissonnade, *Anecdotorum*, tom. IV, pag. 462.

célèbre inscription d'Autun, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler, c'est un des plus précieux monuments de l'archéologie chrétienne au IIe siècle[1]. » En voici une traduction aussi exacte qu'il nous a été possible de la rendre : « Citoyen de cette illustre

[1] Nous reproduisons ici le texte grec de l'inscription tel que le rapportent les *Actes*, et nous le faisons suivre de la restitution adoptée par D. Pitra, en avertissant toutefois le lecteur que le P. Garrucci a, de son côté, proposé quelques modifications sans grande importance à ce travail. (*Civilta cattolica*, an. 1856, tom. II, pag. 83 et seq.; cf. Bolland., tom IX, *Octobris*, 1858, Bruxelles, pag. 485-519.) Ἐκλεκτῆς πόλεως πολίτης τοδ' ἐποίησα ζῶν, ἵν' ἔχω καιρῷ σώματος ἐνθάδε θέσιν, τοὔνομα Ἀβέρκιος · ὁ ὢν μαθητὴς Ποιμένος ἁγνοῦ, ὃς βόσκει προβάτων ἀγέλας, οὔρεσι πέδιοις τε · ὀφθαλμοὺς ὃς ἔχει μεγάλους πάντα καθορόωντας. Οὗτος γάρ με ἐδίδαξε γράμματα πιστά · εἰς Ῥώμην ὃς ἔπεμψεν ἐμὲ βασίλειαν ἀθρῆσαι · καὶ βασίλισσαν ἰδεῖν χρυσόστολον, χρυσοπέδιλον · λαὸν δ' εἶδον ἐκεῖ, λαμπρὰν σφραγῖδα ἔχοντα · καὶ Συρίης πέδον χώρας εἶδον, καὶ ἄστεα πάντα, Νίσιβιν, Εὐφράτην διαβάς · πάντας δ' ἔσχον συνομηγύρους, Παῦλον ἔσωθεν. Πίστις δὲ παντὶ προῆγε · καὶ παρέθηκε τροφὴν, Ἰχθυν ἀπὸ πηγῆς παμμεγέθη, καθαρόν · ὃν ἐδράξατο Παρθένος ἁγνὴ, καὶ τοῦτον ἐπέδωκε φίλοις ἐσθίειν διαπαντόσ · οἶνον χρηστὸν ἔχουσα, κέρασμα διδοῦσα μετ' ἄρτου. Ταῦτα παρεστὼς εἶπον Ἀβέρκιος ὧδε γραφῆναι, ἑβδομηκοστὸν ἔτος καὶ δεύτερον ἄγων ἀληθῶς. Ταῦθ' ὁ νοῶν εὔξαιτο ὑπὲρ Ἀβερκίου πᾶς ὁ συνωδός. Οὐ μὲν τοι τύμβον ἕτερον τις απ' ἐμοῦ ἐπάνω θήσει · εἰ δ' οὖν, Ῥωμαίων ταμείῳ θήσει δισχίλια χρυσᾶ, καὶ χρηστῇ πατρίδι Ἱεραπολει, χίλια χρυσα.

Les nouveaux Bollandistes traduisent ainsi cette inscription : *Urbis electæ civis, vivens hoc feci; ut hic in tempore corporis sedem habeam ego, nomine Abercius : Pastoris casti discipulus, qui ovium greges in montibus pascit et agris ; qui magnos oculos, cuncta videntes habet. Is litteras me docuit fideles; qui Romam quoque me misit, imperii sedem visurum, et Augustam conspecturum, aureis decoram veste et calceolis. Illic vidi quoque populum, splendidos habentem annulos. Quin et Syriæ campos lustravi urbesque omnes, et Nisibin, transmisso Euphrate. Omnes me circumstantes habui, intus vero Paulum ; fides mihi ubique dux fuit, et alimentum opposuit Piscem e fonte quam maximum, purum, quem Virgo casta prehendit, et perpetuo edendum amicis tradidit, vinum habens bonum, mixturam dans cum pane. Hæc adstans ego Abercius ita scribenda curavi, annum agens omnino septuagesimum secundum. Hæc quicumque intelligit et mecum eadem sentit, oret pro Abercio. Nec quisquam aliud sepulchrum meo superimponat; sin autem, pendat Romano ærario bina aureorum millia, et bonæ patriæ Hierapoli aureos mille.* (Bolland. loc. cit.)

RESTITUTION DE L'ÉPITAPHE D'ABERCIUS PAR LE CARDINAL PITRA.

Ἐκλεκτῆς πόλεως τόδε [μνῆμ'] ἐποίησα πολίτης
Ζῶν, ἵν ἔχω καιρῷ σώματος ἔνθα θέσιν.
Τοὔνομ' Ἀβέρκιος εἰμι, μαθητὴς ποιμένος ἁγνοῦ
Ὃς βόσκει προβάτων ἀγέλας ὄρεσιν πεδίοις τε,
Ὀφθαλμοὺς ὃς ἔχει μεγάλους, κατὰ πανθ' ὁρόωντας.

ville, j'ai fait de mon vivant construire ce tombeau, pour que mon corps y repose un jour. Abercius est mon nom; je suis le disciple du Pasteur immaculé, qui dirige la troupe de ses agneaux spirituels à travers les plaines et les vallées, et dont l'œil souve-

Οὗτος γάρ μ' ἐδίδαξε [τὰ ζωῆς] γράμματα πιστά,
Εἰς Ῥώμην ὅς ἔπεμψε με [τὴν] βασιλείαν ἀθρῆσαι
Καὶ βασίλισσαν ἰδεῖν χρυσόστολον, χρυσοπέδιλον·
Λαὸν δ' εἶδον ἐκεῖ λαμπρὰν σφραγῖδα ἔχοντα.
Καὶ Συρίης πέδον εἰσεῖδον καὶ ἄστεα πάντα,
Νίσιβιν, Εὐφράτην διαβάς· πάντας δὴ εωθεν
Ἔσχον [ἐμοί] συνομηγυρέας. Πίστις δὲ προσῆγε
Καὶ παρέθηκε τροφὴν, ἰχθὺν [δὲ μιῆς] ἀπὸ πηγῆς,
Παμμεγέθη, καθαρὸν, ὃν ἐδράξατο παρθενος ἁγνή·
Καὶ τοῦτον ἐπέδωκε φίλοις ἔσθιειν διὰ παντὸς,
Οἶνον χρηστὸν ἔχουσα, κέρασμα διδοῦσα μετ' ἄρτου.
Ταῦτα παρεστὼς εἶπον Ἀβερκίος ὧδε γραφῆναι,
Ἑβδομηκοστὸν ἔτος καὶ δεύτερον ἦγον ἀληθῶς.
Ταῦθ' ὁ νοῶν εὔξαιτο ὑπέρ μου πᾶς ὁ συνῳδὸς.
Τύμβον [μή] τις ἐμοῦ ἕτερον ἐπάνω θήσειε·
Εἰ δ' οὖν, Ῥωμαίων ταμείῳ δισχίλια χρυσᾶ,
Καὶ χρηστῇ πατρίδι Ἱεροπόλει χίλια θήσει.

*Urbis electæ civis, hoc ego vivus feci monumentum,*
*Ut haberem heic pro tempore corporis posituram.*
*Nomine sum Abercius, qui et discipulus casti pastoris,*
*Pascentis ovium greges in montibus atque campis,*
*Et ipsi ingentes oculi sunt quibus cuncta tuetur.*
*Sane is me docuit verba vitæ fidelia.*
*Is me Romam misit, regiam illam visurum urbem,*
*Atque imperatricem, aureis indutam vestibus et calceis.*
*Tum autem aspiciebam populum splendentes annulos manu gestantem;*
*Tum Syriæ vidi campum et omnia oppida,*
*Nisibin et Euphratem transgressus, porro omnes ex oriente*
*Habui mecum* in sacris *unanimes. Fides namque produxit singulos*
*Et apposuit cibum ex uno fonte piscem,*
*Prægrandem, impollutum, quem apprehendit immaculata Virgo,*
*Et tradidit amicis ex integro comedendum,*
*Eademque vinum habens bonum idque porrigens cum pane temperatum.*
*Hæc ego astans Abercius jussi inscribi, septuagesimum annum vere agens.*
*Orabit pro me huc si quis attenderit, quisquis est mecum consentaneus*
*Ne quis tumulum alium* ei qui mea continet ossa *superimponat.*
*Sin autem, romano quidem ærario bis decem millia aureos,*
*Dulcissimæ vero patriæ Hierapoli millia persolvet.*

(D. Pitra, *Spicileg. Solesm.*, tom. III, pag. 533, 534.)

rain contemple toutes choses. Il a daigné m'apprendre les paroles sacrées de la vie. C'est lui qui m'a fait entreprendre le voyage de Rome ; j'ai vu la cité reine ; l'auguste épouse de César à la robe et aux chaussures d'or; j'ai vu ce peuple puissant qui porte au doigt les anneaux splendides. Au retour, j'ai parcouru les campagnes de la Syrie et ses nombreuses villes ; Nisibe et les régions situées au delà de l'Euphrate. Partout j'ai rencontré l'unanimité des esprits et des cœurs. La foi présentait à chacun des fidèles et distribuait le même aliment céleste, l'Ἰχθὺς de la source sacrée, auguste et divin poisson qu'une Vierge sans tache reçut la première, et qui s'offre aux bien-aimés du Père pour être consommé à jamais, dans la participation du vin délectable, mêlé au pur froment. Telles sont les paroles que moi, Abercius, dans la soixante-douzième année de mon âge, j'ai fait graver sur ce marbre. Quiconque lira ces lignes et partagera ma croyance, priera pour moi. Que nul ne soit assez téméraire pour usurper ma tombe pour une autre sépulture. Le violateur serait condamné à payer deux mille pièces d'or au fisc romain, et mille à ma douce patrie, la cité d'Hiérapolis. » Cette dernière clause était une formule officielle généralement employée dans les inscriptions des tombeaux. Elle rappelait l'amende, imposée par les lois romaines, aux profanateurs de sépulture. La partie vraiment intéressante de l'épitaphe est celle qui constitue l'autobiographie du saint évêque, et sa profession de foi. Avant de trouver, dans le texte expurgé des Actes, la confirmation de chacun des faits historiques mentionnés par le monument lapidaire, il nous faut mettre en regard de l'inscription d'Abercius, celle qui fut naguère découverte à Autun, et qui date de la même époque. La foi au mystère Eucharistique tenait le même langage sur la terre des Gaules et dans les plaines de la Phrygie.

Découverte de l'inscription d'Autun.

10. Le 24 juin 1839, Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun, accompagné de M. Devoucoux (maintenant évêque d'Évreux), parcourait les ruines du polyandre de Saint-Pierre-l'Estrier [1], ce fameux

[1] Sancti Petri, a *Via Strata*.

cimetière de l'antique cité Éduenne [1]. La pensée des deux visiteurs se reportait au temps des persécutions, quand les fidèles donnaient en ce lieu la sépulture à l'évêque et martyr saint Révérien [2], venu de Rome pour apporter à la terre des Gaules le double témoignage de la parole et du sang. Ces glorieux souvenirs planaient sur le champ maintenant désolé, où la pioche inintelligente des ouvriers venait, comme dans une carrière, arracher aux tombes des ancêtres des matériaux pour servir à des constructions nouvelles. Parmi les débris amoncelés, le regard des illustres pèlerins se fixe sur un marbre rompu, où des caractères grecs de la plus belle époque semblaient solliciter l'attention d'un dernier lecteur, avant de disparaître pour jamais sous la truelle d'un maçon du XIX[e] siècle. Le précieux fragment fut aussitôt recueilli; mais il était fruste. En cherchant parmi les décombres d'alentour, la pieuse avidité des visiteurs put retrouver cinq autres débris dont les fractures juxtaposées reconstituaient une table de marbre de 0,50 centimètres de haut, sur 0,52 de large. M[gr] d'Héricourt les fit transporter au petit séminaire d'Autun. Là se trouvait un jeune professeur, qui portait le nom encore inconnu et depuis si célèbre de Pitra. A la vue de ce marbre, au grain pur et poli, pareil à ceux de provenance italienne, dont les fouilles pratiquées à Autun lui avaient déjà offert tant d'exemplaires, à la vue surtout de ces caractères grecs qui n'avaient déjà plus de secrets pour lui, le futur cardinal reconnut un monument chrétien de la fin du second, ou tout au plus du commencement du troisième siècle. Mais les six fragments qu'il avait sous les yeux ne complétaient point le texte entier de l'inscription en vers grecs, dont les deux premières lignes se trouvaient interrompues par une lacune de neuf lettres, et les sept dernières

[1] « Grégoire de Tours paraît faire allusion à ce nom de Polyandre, dans les mots suivants : *Cœmeterium apud Augustodunensem urbem gallica lingua vocavit, eo quod ibi fuerint* multorum hominum *cadavera funerata.* » (Edm. Le Blant, *Inscript. chrétiennes de la Gaule,* tom. I, pag. 9; Gregor. Turon., *de Gloria confessorum,* cap. LXXIII.)

[2] Cf. Bolland., *Act. sanct.,* 1[a] die junii. Saint Révérien fut martyrisé à Autun, par ordre de l'empereur Aurélien, à l'époque de la victoire de ce prince sur Tetricus.

par une autre plus considérable de quatre-vingt-dix lettres. « Je courus sur-le-champ, dit-il, au lieu où cette magnifique découverte venait de se produire. Je fis retourner en tout sens, jusqu'à une profondeur de quatre pieds, le monceau de débris; j'en examinai chaque pierre; et enfin j'eus la joie de retrouver le septième fragment, le moins large de tous, mais celui qui donnait la clef de tous les autres, et portait le nom du chrétien en l'honneur duquel l'inscription avait été tracée [1]. » Quelques mois après, toute l'Europe savante se préoccupait du marbre d'Autun. L'inscription était gravée, traduite, et commentée dans toutes les langues [2]. La voici dans son intégrité, désormais impérissable : « Race divine de l'Ἰχθὺς céleste, au cœur sacré, embrasse, avec ardeur, la vie immortelle parmi les mortels. O bien-aimé, rajeunis ton âme dans les eaux divines, par les flots éternels de la sagesse qui surpasse tous les trésors. Reçois du Sauveur des saints l'aliment doux comme le miel; prends, mange et bois; ta main porte l'Ἰχθὺς. Divin Ἰχθὺς, entends ma prière. Je t'en conjure, Maître et Sauveur, que ma mère repose en paix! Lumière des morts, c'est à toi que j'adresse mes vœux. Aschandius, mon père, toi que je chéris d'un cœur filial, avec ma douce mère et tous les miens, dans la paix du divin Ἰχθὺς, souviens-toi de Pectorius, ton enfant [3]. »

[1] Pitra, *Spicileg. Solesm.*, tom. I, pag. 554 et seq.

[2] *Eduen*, n° du 22 décembre 1839; Pierquin de Gembloux, *Lettre sur le Poisson-Dieu des premiers chrétiens;* Borret et Leemans, *Het marmeren opschrift van Autun*, dans le recueil *De Katholik*, 1843, pag. 325; 1844, maurt., pag. 165; Windischmann, *Archiv. für theologische Litteratur*, année 1842, pag. 385-593; P. Secchi, *Epigramma greco-cristiano* dans le *Giornale Arcadico*, tom. LXXXIII; *Ann. de philosoph. chrét.*, années 1839, 1840, 1841. J. Franz. *Christliches Denckmal von Autun*, in-8°, 1841; Edme Thomas, *Hist. de l'antique cité d'Autun*, nouvelle édition in-4°, pag. 240; Wiseman (card.), *Essays on various subjects*, tom. III, pag. 281-296; Lingard, dans le *Catholic. Magazine*, janvier 1841, tom. V; Fr. Lenormant, *Note sur un amulette chrétien*, pag. 6 et 7; *Mémoire sur l'inscription d'Autun* (extraits des tomes III et IV des *Mélanges d'archéologie*). *Dictionnaire d'épigraphie*, tom. I, pag. 68; Devoucoux, *Origine de l'Église éduenne*, pag. 5. (Note de M. Edm. Le Blant, *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, tom. I, pag. 8, 9.)

[3] Voici la restitution proposée par D. Pitra :

ΙΧΘΥΟΣ ΟΥΡΑΝΙΟΥ ΘΕΙΟΝ ΓΕΝΟΣ ΗΤΟΡΙ ΣΕΜΝΩ
ΧΡΗΣΕ ΛΑΒΩΝ ΖΩΗΝ ΑΜΒΡΟΤΟΝ ΕΝ ΒΡΟΤΕΟΙΣ

Importance théologique de l'inscription d'Autun et de celle de saint Abercius.

11. Pour mieux faire comprendre l'importance de cette découverte, il n'est pas hors de propos d'indiquer les points dogmatiques auxquels l'inscription d'Autun apportait son irrécusable témoignage. La divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ se trouvait tout d'abord attestée par la signification même du terme symbolique d'Ἰχθὺς, dont Tertullien, saint Optat de Milève, et saint Augustin, nous avaient depuis longtemps révélé le mystérieux arcane [1]. Les titres de Sauveur, de Christ, de Jésus, de Fils de

ΘΕΣΠΕΣΙΩΝ ΥΔΑΤΩΝ ΤΗΝ ΣΗΝ ΦΙΛΕ ΘΑΛΠΕΟ ΨΥΧΗΝ
ΥΔΑΣΙΝ ΑΕΝΑΟΙΣ ΠΛΟΥΤΟΔΟΤΟΥ ΣΟΦΙΗΣ
ΣΩΤΗΡΟΣ Δ' ΑΤΙΩΝ ΜΕΛΙΗΔΕΑ ΛΑΜΒΑΝΕ ΒΡΩΣΙΝ
ΕΣΘΙΕ ΠΙΝ' ΑΔΗΝ ΙΧΘΥΝ ΕΧΩΝ ΠΑΛΑΜΑΙΣ
ΙΧΘΥΙ ΧΕΥΟΙΤ' ΑΡΑ ΔΙΛΑΙΩ ΔΕΣΠΟΤΑ ΣΩΤΗΡ
ΣΥΘΙ ΜΟΙ ΗΓΗΤΗΡ ΣΕ ΛΙΘΑΖΟΜΑΙ ΦΩΣ ΤΟ ΘΑΝΟΝΤΩΝ
ΑΣΧΑΝΔΙΕ ΠΑΤΕΡ ΤΩΜΩ ΚΕΧΑΡΙΣΜΕΝΕ ΘΥΜΩ
ΣΥΝ ΜΗΤΡΙ ΓΛΥΕΡΗ ΣΥΝ Τ' ΟΙΚΕΙΟΙΣΙΝ ΕΜΟΙΣΙΝ
ΙΧΘΥΟΣ ΕΙΡΗΝΗ ΜΝΗΣΕΟ ΠΕΚΤΟΡΙΟΥ.

On remarquera facilement que les quatre premiers vers forment l'acrostiche du mot ΙΧΘΥΣ. M. Ch. Lenormant a proposé une autre leçon qui offre quelques variantes sans importance. Nous nous faisons un devoir de la reproduire ici. Elle a paru au docte M. Le Blant, préférable à celle de dom Pitra lui-même, et c'est d'après elle que nous avons cru devoir traduire :

Ἰχθύος οὐρανίου θεῖον γένος, ἦτορι σεμνῷ
Χρῆσε λαβὼν ζωὴν ἄμβροτον ἐν βροτέοις
Θεσπεσίων ὑδάτων · τὴν σὴν, φίλε, θάλπεο ψυχὴν,
Ὕδασιν ἀεναίος πλουτοδότου σοφίης.
Σωτῆρος δ' ἁγίων μελιηδέα λάμβανε βρῶσιν
Ἔσθιε, πίνε, λάβων ἰχθὺν, ἔχων παλάμαις.
Ἰχθὺ χάριζον μ' ἀρὰ, λιλαίω, Δέσποτα σῶτερ,
Εὖ ἕνδοι μήτηρ, σὲ λιθάζομαι, φῶς τὸ θανόντων!
Ἀσχανδῖε πάτερ τὼμῷ κεχαρισμένε θυμῷ
Σύν μήτρι γλυκερῇ, σὺν τ' οἰκειοῖσιν ἐμοῖσιν
Ἰχθύος εἰρήνη, μνήσεο Πεκτορίου.

(E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, tom. I, pag. 10.)

[1] *Hic est piscis, qui in baptismate per invocationem fontalibus undis inseretur, ut quæ aqua fuerat, a pisce etiam piscina vocitetur. Cujus piscis nomen, secundum appellationem græcam, in uno nomine per singulas litteras turbam sanctorum nominum continet* Ἰχθὺς, *quod est latine Jesus Christus, Dei Filius salvator.* (Ἰησοῦς Χριστὸς Θεὸυ Υἱὸς Σωτὴρ.) (S. Optat. Milev., *de Schismate Donatistarum*, lib. III, cap. II; *Patrol. lat.*, tom. XI, col. 991.) *Sed nos pisciculi secundum* Ἰχθὺν *nostrum Jesum Christum in aqua nascimur, nec aliter in aquâ permanendo salvi*

Dieu, renfermés implicitement dans cet antique anagramme, sont explicitement confirmés par ceux de Δέσποτα, Seigneur, Σῶτηρ ἁγίων, Sauveur des saints, Φῶς τὸ θανόντων, Lumière des morts. Le rationalisme moderne qui demande où était, au second siècle, la croyance à la divinité de Jésus-Christ, peut se renseigner dans l'inscription d'Autun et dans celle d'Abercius. Nous n'avons point inventé ces deux monuments, pour le besoin d'une cause préconçue; l'un a été exhumé sur notre terre de France, comme une réprobation anticipée des sophismes actuellement en circulation dans notre patrie; l'autre a été arraché par la philologie du milieu des décombres de la littérature byzantine; tous deux, merveilleusement échappés au vandalisme de la pioche et à celui de l'ignorance, attestent que l'Orient et l'Occident croyaient, au IIe siècle de notre ère, le dogme fondamental de la divinité de Jésus-Christ. L'Évangile, tel que nous le lisons aujourd'hui, avait donc dès lors fait le tour du monde. Il n'attendait donc point du temps ni des légendes populaires ce complément tardif, qui aurait fixé seulement au troisième ou quatrième siècle sa rédaction définitive. Le gallicanisme de Launoy et de Baillet, faisant remonter à l'an 250, sous l'empire de Dèce, l'arrivée des premiers missionnaires de la foi dans l'intérieur des Gaules, recevait là un de ces démentis lapidaires qui renversent pour jamais les thèses du parti pris. Son frère puîné, le jansénisme, avait usé les derniers souffles de sa vie mourante contre l'idolâtrie romaine du culte rendu au cœur sacré de Jésus-Christ. Le premiers vers de l'inscription d'Autun était précisément un hommage au *sacré cœur* [1] *de Jésus-Christ*, *Fils de Dieu*, *Sauveur.* Comme si la patrie de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque,

*sumus.* (Tertull., *de Baptismo*, cap. I; *Patrol. lat.*, tom. I, col. 1198, 1199.) *Horum autem græcorum quinque verborum quæ sunt* ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ ΣΩΤΗΡ, *quod est latine : Jesus Christus Dei Filius Salvator, si primas litteras jungas, erit* Ἰχθὺς, *id est Piscis, in quo nomine mystice intelligitur Christus, eo quod in hujus mortalitatis abysso velut in aquarum profunditate vivus, hoc est, sine peccato, esse potuerit.* (S. August., *Civit. Dei*, lib. XVIII, cap. XXIII.)

[1] Ἰχθύος οὐρανίου θεῖον γένος, ἤτορι σεμνῷ.

(*Inscript. Augustod.*, vers. 1.)

avait été, dès le second siècle de notre ère, providentiellement marquée pour le berceau de la dévotion au Sacré-Cœur! C'est ainsi que la Conception immaculée de la sainte Vierge et sa très-pure maternité, ces dogmes catholiques contre lesquels le protestantisme et le rationalisme se sont élevés de concert, étaient proclamés, en l'an 166, dans l'inscription du saint évêque d'Hiérapolis [1]. La *piscine* baptismale, ce nom dérivé dans notre langue liturgique, comme nous l'apprend saint Optat de Milève [2], du mystérieux *Piscis*, Ἰχθὺς, sous le symbolisme duquel les chrétiens persécutés voilaient aux regards du paganisme tout l'ensemble de leur foi religieuse, nous apparaît dans l'inscription d'Autun, comme la source unique de la régénération des âmes par Jésus-Christ [3]. Dès lors l'unité du baptême, son efficacité, son obligation absolue étaient, en l'an 166, des dogmes aussi connus des fidèles d'Augustodunum qu'ils le sont des catholiques de nos jours. Mais c'est surtout au point de vue du sacrement auguste de l'Eucharistie que l'inscription d'Autun et celle d'Abercius offrent le plus d'intérêt. Des bords de la Tamise aux rives de l'Oder, de Genève à Berlin et de Londres à Copenhague, toutes les fractions éparses de l'hérésie protestante ont frémi, en apprenant que le dogme de la présence réelle était écrit sur un marbre du IIe siècle, en pleine terre des Gaules et dans l'épitaphe d'un évêque phrygien qui mourait à plus de soixante-douze ans, sous Marc-Aurèle, sans faire mention d'une épouse quelconque, dont le dévouement l'eût aidé à traverser le chemin de la vie. Un évêque non marié à Hiérapolis, en l'an 166, et croyant à la transsubstantiation! il y avait de quoi faire tres-

[1] Καὶ παρέδωκε τροφὴν, Ἰχθὺν [δὲ μιῆς] ἀπὸ πηγῆς
Παμμεγέθη, καθαρὸν, ὃν ἐδράξατο Παρθένος ἁγνή.
(*Inscript. Abercii*, vers. 14 et 15.)

On remarquera que la qualification ἁγνή (immaculée) est exactement la même que saint Abercius emploie pour désigner la pureté sans tache de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même : Ποιμένος ἁγνοῦ. (*Inscript. Aberc.*, vers. 3.) L'expression Παρθένος ἁγνή, employée ici, est donc à la fois la proclamation de la maternité virginale de Marie, Παρθένος, et de sa conception sans tache Ἁγνή.

[2] Optat. Milev., loc. citat. — [3] *Inscript. Augustod.*, vers. 3 et 4.

saillir, sous les tombes de Westminster, tous ces évêques anglicans, dont l'éloge lapidaire se termine invariablement par la formule banale : *Conjugi merentissimo uxor mœrentissima* [1]. Grâces soient rendues à Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur, le pasteur immaculé qui voulut naître d'une Vierge sans tache. Depuis que la vérité catholique éclate ainsi, par toutes les voix du passé, et que les pierres mêmes en redisent l'écho dix-huit fois séculaire, le protestantisme s'affaisse sous une défaillance voisine de l'agonie. Les âmes qu'il retint si longtemps captives ont soif de tradition, d'amour, de prière et de vérité. Elles entendent la parole évangélique si énergiquement reproduite par l'inscription d'Autun : « Mange, bois, tu portes dans ta main l'Ἰχθὺς [2], » c'est-à-dire, *Jésus-Christ*, *Fils de Dieu*, *Sauveur*. Elles veulent s'asseoir à ce banquet divin, où, selon l'inscription d'Hiérapolis, » l'Ἰχθὺς, dans sa grandeur infinie et dans sa pureté sans tache, est distribué à chacun, sans être diminué par le partage; où « le vin mélangé avec l'eau dans le calice sacerdotal, et le pain de pur froment [3], » font germer les vierges et nourrissent les forts d'un aliment céleste. Le sacrement de l'Eucharistie, l'antiquité et l'efficacité des paroles sacramentelles, la communion sous une seule espèce, la prière pour les morts, l'intercession des saints, tous ces dogmes que Luther et Calvin avaient niés ressortent du monument lapidaire d'Autun, comme une confirmation éclatante de la pureté du symbole catholique. Nous ne saurions donc nous étonner du retentissement que la découverte inespérée du marbre d'Aschandius a eu dans toute l'Europe. Et plût à Dieu que les multitudes encore égarées dans les sentiers de l'erreur ne fussent point, par leur ignorance même, dans l'impossibilité de comprendre, comme les savants, les deux inscriptions d'Autun et d'Abercius!

[1] Les protestants ne paraissent pas se douter du ridicule de cette inscription, répétée plus de vingt fois sur les tombes des évêques anglicans, inhumés à Westminster. Se figure-t-on la sépulture de saint Paul, de saint Jean, de saint Polycarpe, de saint Augustin, de saint Chrysostôme, ornée de ce prétentieux jeu de mots : *Conjugi merentissimo uxor mœrentissima ?*

[2] *Inscript. Augustod.*, vers. 6. — [3] *Inscript. Abercii*, vers. 13-16.

12. Ce n'est pas seulement la foi de l'Église romaine que l'archéologie retrouve inscrite parmi les monuments du passé. Les Actes des saints, trop légèrement répudiés par la critique du siècle précédent, reprennent, à la lumière de l'histoire, le crédit qu'ils n'auraient jamais dû perdre. Pendant que dom Pitra restituait le texte authentique de l'inscription d'Abercius, les nouveaux Bollandistes expurgeaient les Actes du saint évêque d'Hiérapolis et prouvaient, dans une dissertation approfondie et victorieuse, que Tillemont avait eu tort de les reléguer parmi les fables apocryphes[1]. Aujourd'hui nous pouvons donc, en toute sécurité, raconter la véritable histoire de saint Abercius, évêque d'Hiérapolis, contemporain du pape saint Soter et de saint Polycarpe. Voici le texte expurgé de ses Actes : « Sous le règne de Marc-Aurèle Antonin et Lucius Verus, un décret fut promulgué dans tout l'empire, prescrivant à chaque citoyen d'offrir des sacrifices et des libations aux dieux. Publius Dolabella, qui gouvernait alors la petite Phrygie, se mit en devoir de faire exécuter l'édit dans sa province. Les solennités païennes reprirent une pompe inaccoutumée, et la foule se pressait aux temples, pour accomplir l'ordre des empereurs. La curie et le peuple d'Hiérapolis[2] inaugurèrent avec pompe les sacrifices. Abercius était alors évêque de cette cité. A la vue des longues files d'hommes et de femmes vêtus de blanc, qui portaient leurs hommages à des idoles muettes, il se sentit ému jusqu'au fond de l'âme. Prosterné devant le Seigneur, fondant en larmes, il priait le Dieu véritable pour ses frères égarés. Cette journée de

[1] Bolland., *Act. sanct.*, tom. IX, octobr. 1858; die XXII octobr., *de Sancto Abercio. Commentarius prævius*, pag. 485-493.

[2] Hiérapolis, capitale de la Petite-Phrygie, *Phrygiæ minoris*, dans l'Asie-Mineure, est aujourd'hui complétement détruite. Elle était située non loin de la bourgade turque qui porte actuellement le nom de *Bambuk-Kalasi*, ou *Pambuk-Kalessi*. (Cf. Danville, *Géograph. ancienne*, abrégé, tom. II, pag. 51, 52, Paris, 1768; Ritter, *Erdkünde*, tom. IX, pag. 811 et tom. X, pag. 1057, Berolini, 1840.) L'Église d'Hiérapolis avait eu saint Paul pour premier apôtre. C'est du moins ce qui semble résulter de ces versets des Épîtres à Tite et aux Colossiens : *Cum misero ad te Artemam et Tychicum, festina ad me venire Hierapolim* (Tit. III, 12). *Testimonium illi* [*Epaphra*] *perhibeo quod habet multum laboris et pro his qui sunt Laodiceæ et qui sunt Hierapoli.* (Coloss., IV, 12, 13.)

deuil s'écoula ainsi dans une oraison fervente. La nuit venue, vaincu par la fatigue, il s'endormit. Pendant son sommeil, il vit un jeune homme qui lui remettait une verge à la main, en disant : Lève-toi, Abercius, et va briser ces simulacres impies. Au réveil, le saint évêque comprit qu'il avait eu une vision divine! — Il saisit un long épieu, court au temple d'Apollon [1], enfonce les portes, renverse la statue du dieu et les autres idoles d'Hercule, de Diane et de Vénus [2] qui l'entouraient. Or il était la neuvième heure de la nuit [3]. Les prêtres et les gardiens du temple s'éveillent au bruit et accourent. A la lueur des torches ils reconnaissent Abercius qui profite du premier instant d'étonnement et de surprise et leur crie : Allez dire aux magistrats et au peuple d'Héliopolis que leurs dieux, enivrés de viande et de vin par les sacrifices de la veille, se sont rués les uns sur les autres, et se sont taillés en pièces. Ramassez si vous le voulez leurs débris épars. Jetez au feu ces pierres brisées. Elles feront peut-être une chaux passable. C'est toute l'utilité que vous puissiez tirer de vos dieux. — En prononçant ces paroles, le saint évêque quittait le temple. Il put s'éloigner et regagner sain et sauf sa demeure. Cependant un tumulte épouvantable suivit bientôt cette scène nocturne. Aux cris des prêtres, la foule se rassemble, on appelle la curie. Avant l'aurore, le temple était déjà envahi par une multitude furieuse, qui voulait venger sur l'évêque des chrétiens l'attentat commis contre les dieux. Brûlons la maison d'Abercius! criaient les uns. — Pas d'in-

[1] Le temple principal d'Hiérapolis était dédié à Apollon. Ce fait a été constaté par l'archéologie moderne, qui a retrouvé une inscription, placée autrefois sur la porte de la ville, et conçue en ces termes :

ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ.

(Cf. Eckhel, *Doctrina nummorum*, tom. III, pag. 154.) Le titre de Ἀρχήγετης, dans le style ordinaire des formules païennes, désigne la divinité principale sous la protection de laquelle était placée la colonie. On connaît ce témoignage d'Appien : *Octavianus ad Archegetam appulit precatus deum, positis ibi castris, oppugnaturus Tauromenium. Est autem Archegeta Apollinis parva statua, quam primum dedicaverunt Naxii, coloni missi in Siciliam.*

[2] Bolland., *Act. S. Aberc.*, tom. cit., pag. 499, not. K. — [3] Trois heures du matin.

cendie! répondaient les autres. Le gouverneur romain nous rendrait responsables du désordre. Qu'on saisisse Abercius et qu'il expire dans les tourments! — Ce dernier parti, secrètement conseillé par les officiers du municipe, après avoir été longtemps combattu, prévalut enfin. Le jour était levé, la populace allait se porter sur la demeure épiscopale, et se livrer aux plus horribles excès. Cependant Albercius était tranquillement assis, dans sa maison, entouré de ses disciples, auxquels, suivant sa coutume, il adressait ses exhortations matinales. Son visage et sa parole avaient leur calme et leur sérénité ordinaires. Quelques chrétiens pénètrent dans cette assemblée, ils avertissent l'évêque de l'orage qui grondait à l'extérieur. Tous le conjurent de se dérober par la fuite à la vengeance populaire. Non, dit-il. Je tiens des apôtres cette maxime qu'un chrétien doit savoir mourir pour son Dieu. Il est vrai que Jésus-Christ Notre-Seigneur nous a prescrit de fuir ceux qui nous persécutent. Je saurai concilier ce double devoir. — En parlant ainsi, il sortit de sa maison, suivi de ses disciples, et vint, au milieu du Forum, s'asseoir sur les bancs du *Fragellion* [1], où il reprit et continua sa prédication interrompue. La foule, bientôt avertie, se précipita en masse vers ce lieu. Quoi! disait-on, il ne lui suffit pas de tenir, dans sa demeure, ses discours impies. Il ose les débiter en plein Forum! — Les plus acharnés se promettaient de déchirer à belles dents le corps du saint évêque. Des clameurs sauvages retentissaient dans les rues adjacentes. La foule arrive enfin au Forum, comme un torrent débordé. En ce moment, un spectacle effrayant arrête sa furie. Trois jeunes gens, depuis longtemps démoniaques, et connus de toute la ville, s'élancent, les vêtements déchirés, se tordant dans des convulsions horribles, lacérant de leurs dents les lambeaux de leur chair. S'adressant au saint évêque : Au nom du Dieu véritable que tu prêches, lui disent-ils, nous t'en conjurons, cesse de nous tourmenter avant le

[1] Ce nom, maintenant inconnu, paraît avoir été une expression locale, usitée à Hiérapolis pour désigner la partie du Forum, ou *Agora*, qui s'appelait le Xyste, dans les autres villes d'origine hellénique.

temps. — Tous les regards étaient fixés sur Abercius. Sa douceur et la majesté de sa noble figure frappaient les païens étonnés. Priant à haute voix, il dit : Dieu tout puissant, Père de Jésus-Christ Notre-Seigneur, vous dont la miséricorde dépasse infiniment la malice des hommes, je vous en supplie, délivrez ces trois jeunes infortunés des chaînes de Satan, afin que tout ce peuple vous reconnaisse pour le Dieu unique et véritable ! — S'approchant alors des jeunes gens, il toucha leur tête du bâton qu'il tenait à la main : Au nom du Christ, mon Seigneur et mon Dieu, dit-il, cruels démons, je vous l'ordonne, sortez du corps de ces jeunes gens, et ne les tourmentez plus à l'avenir. — A peine ces paroles étaient prononcées que les démons quittèrent leurs victimes, en poussant des hurlements épouvantables. Les trois jeunes gens, comme s'ils se fussent éveillés d'un long sommeil, promenèrent un instant autour d'eux un regard intelligent, puis ils tombèrent inanimés aux pieds du saint évêque. On les crut morts. Mais Abercius, leur prenant la main, les fit relever. Ils étaient rendus à la santé du corps et de l'âme. Honteux de leur nudité, ils s'empressèrent de rajuster les lambeaux de leurs vêtements, et, entourant le saint évêque, ne voulaient plus s'en séparer. La foule s'écria d'une voix unanime : Le Dieu d'Abercius est le seul Dieu véritable ! — Le miracle avait été si manifeste que, de toute cette multitude, il n'y en eut pas un seul qui ne demandât le baptême. En songeant à leur aveuglement et à leurs récentes fureurs, ils disaient au thaumaturge : Nous sommes trop chargés de crimes pour espérer notre pardon. Croyez-vous que votre Dieu daigne nous faire miséricorde? Nous tremblons devant sa justice, et nos iniquités nous épouvantent ! — Frères, leur disait Abercius, ce Dieu qui se révèle aujourd'hui à vous est le même qui disait en Judée : « Venez à moi, vous tous qui succombez sous le fardeau du travail, et je vous soulagerai. » — Le saint évêque continua à les entretenir de la miséricorde du Verbe incarné, jusqu'à la neuvième heure du jour (trois heures du soir). En ce moment, il étendit sur eux les mains, les bénit, et voulut se retirer, pour aller, dans sa demeure, faire la prière accoutumée. Mais tous l'entourèrent, lui demandant le baptême. Il leur fit com-

prendre que l'heure était trop avancée et remit au lendemain l'administration de ce sacrement. La foule le suivit jusqu'à sa maison, et telle était leur impatience qu'un grand nombre passèrent la nuit près de l'humble demeure, attendant la grâce de la régénération. Le saint évêque, touché de leur foi, crut devoir céder à leurs ardents désirs. Après avoir remercié le souverain Pasteur des âmes de tant de faveurs signalées, il sortit à minuit, de sa maison, et conduisant ces généreux néophytes dans l'église, il conféra le baptême à cinq cents d'entre eux [1]. »

**Saint Abercius rend la vue à l'aveugle Phrygella.**

13. Le prodige d'Hiérapolis eut un immense retentissement dans toute l'Asie. On accourait au thaumaturge des provinces limitrophes de la Grande-Phrygie, de la Carie et de la Lydie. Abercius était contraint, pour satisfaire à l'empressement des peuples, de se rendre dans une plaine voisine, où son immense auditoire pouvait entendre sa parole. Là, entouré des prêtres, des diacres et des autres frères, il s'asseyait sur une éminence et distribuait à la foule avide le pain de la parole céleste. Un jour, une matrone illustre, Phrygella, mère du gouverneur de la ville Euxenianus Poplio, se fit conduire au milieu de l'assemblée ; elle était aveugle. Quand ses serviteurs l'eurent amenée près du saint évêque, elle se jeta à genoux, et lui baisant les pieds : Homme de Dieu, dit-elle, ayez pitié de moi ; rendez-moi la vue. — Femme, répondit Abercius, je ne suis qu'un pécheur, qui ai besoin, comme vous, de la miséricorde divine ; si pourtant vous croyez fermement au Dieu que j'adore, il est assez puissant pour vous guérir, lui qui ouvrit jadis les yeux d'un aveugle-né. — Je crois au Christ Notre-Seigneur et Dieu véritable ! dit Phrygella ; et, fondant en larmes, elle reprit : Ne refusez pas de me toucher les yeux et je recouvrerai la vue. — Le saint homme élevant alors ses regards vers le ciel : Lumière du monde, dit-il, Jésus, mon maître, venez et ouvrez les yeux de cette femme. — Puis, se tournant vers l'infirme, il lui toucha les yeux en disant : Phrygella, si vous croyez sincèrement au Christ, voyez. — A ces mots, la cécité disparut complétement, et les yeux éteints

[1] Bolland., *Act. S. Aberc.*, cap. I, tom. cit.

de l'aveugle s'ouvrirent à la clarté du jour. Fixant alors sur Abercius un regard plein de reconnaissance : Père, s'écria-t-elle, je prends à témoin cette foule qui nous entoure ; je vous donne la moitié de tout ce que je possède, acceptez-le pour le distribuer aux pauvres. — Cependant la multitude faisait éclater son enthousiasme. Le Dieu des chrétiens est grand ! disait-on de toutes parts. Quand le silence se fut rétabli, Abercius dit à Phrygella : Vous avez éprouvé en ce jour la puissance du Dieu qui récompense si magnifiquement la confiance de ses serviteurs ; allez en paix, soyez fidèle au double devoir de la foi chrétienne et de la reconnaissance. — La noble matrone se retira, mais pour revenir ensuite se faire initier, par le saint évêque, à la religion de Jésus-Christ ; et depuis lors elle ne cessa d'entourer l'homme de Dieu, des marques de sa vénération et de son dévouement. Le gouverneur, Euxenianus Poplio, touché de la guérison de sa mère, vint remercier le saint évêque. Je voudrais, lui dit-il, pouvoir vous témoigner toute notre reconnaissance, mais vous montrez un tel mépris pour les biens de ce monde, que je n'espère pas pouvoir vous offrir rien qui soit digne de vous. — En effet, répondit Abercius, j'estime si peu les honneurs et la fortune de ce monde, que j'aimerais mieux vous voir pauvre et obscur, mais chrétien, que gouverneur d'Hiérapolis, d'origine patricienne, jouissant de la faveur et du crédit impérial, mais païen, comme vous l'êtes. — L'entretien se prolongea quelque temps sur ce sujet ; Poplio admirait hautement la sagesse du vieillard. On ne voit point cependant qu'il se soit converti ; tant il est difficile à une âme de se dégager des liens de la vanité, de la grandeur et de la richesse humaines [1].

14. « Or Lucilla, fille de l'empereur Marc-Aurèle, se vit tout à coup envahie par une obsession démoniaque. Elle venait d'atteindre sa seizième année. Ses parents l'avaient fiancée à Lucius Verus ; ils se plaisaient à voir cette noble enfant grandir sous leurs yeux et effacer en beauté toutes ses compagnes, lorsque tout à coup le démon s'empara d'elle. Dans des accès de fureur et de rage, elle

[1] Bolland., *Act. S. Aberc.*, cap. II, tom. cit.

se labourait les chairs de ses ongles ensanglantés, se roulait sur le sol et se rongeait les mains. L'impératrice Faustine, sa mère, et son père, Marc-Aurèle, étaient au désespoir. Cet accident survenait à l'époque même où ils étaient convenus de conduire leur fille à Ephèse, où Lucius Verus, son fiancé, retenu alors en Orient par la guerre contre les Parthes, devait se rendre de son côté [1]. Le fameux temple de Diane, l'une des sept merveilles du monde, avait été choisi comme le théâtre de cette alliance impériale. Les préparatifs étaient achevés; le monde entier attendait cet heureux événement. Il fallut y renoncer, et Lucius, déjà arrivé à Ephèse, fut averti que la solennité était retardée. La révolte des Marcomans, qui venait d'éclater en Germanie, servit de prétexte à Marc-Aurèle, qui ne voulut point mander à son collègue l'état réel de sa fille, dans l'espoir que la santé pourrait être rendue à la jeune Lucilla. Cependant Faustine, de concert avec lui, interrogeait les aruspices et les augures d'Etrurie, consultait tous les oracles des temples italiens, sans que la situation de leur fille s'améliorât. Au milieu de ses convulsions, on l'entendait répéter sans cesse ces paroles : Je ne sortirai d'ici que sur l'ordre d'Abercius, l'évêque d'Hiérapolis! — Le démon lui plaçait sur les lèvres cette exclamation, dont la jeune fille n'avait pas conscience, car Abercius et Hiérapolis même lui étaient également inconnus. L'empereur voulut se renseigner sur cet Abercius, dont le nom lui été révélé en de si tristes circonstances. On lui parla des miracles opérés par le saint évêque ; une lueur d'espérance pénétra dans le cœur de l'infortuné père. Il fit aussitôt partir pour Hiérapolis deux officiers de son palais, Valerius et Bassianus, avec une lettre pour le gouverneur Poplio et l'ordre d'amener honorablement à Rome le thaumaturge. Avant l'arrivée de ce message, Abercius avait eu une révélation

[1] Le mariage de Verus avec Lucilla, fille de Marc-Aurèle, retardé par cet incident, eut lieu à Éphèse, ainsi qu'il était convenu. Le fait est attesté par Jules Capitolin. *Verus Ephesum etiam rediit, ut Lucillam uxorem missam a patre Marco susciperet.* (Hist. Augusta, pag. 232.) *Medio belli Parthici tempore filiam suam nupturam, commissam sororis suæ curæ, eamdem locupletatam Brundusium usque deduxit et ad Verum misit.* (Ibid., pag. 171, 172.)

divine. Le Seigneur lui dit : Tu iras à Rome ; c'est moi qui t'y conduirai, pour y faire éclater la puissance de mon nom. Ne crains rien, ma grâce sera avec toi. — Que votre volonté s'accomplisse, répondit le saint ; et le jour même il annonçait aux frères que la Providence ne tarderait pas à l'appeler à Rome. Cependant Valerius et Bassianus s'étaient embarqués à Brundusium[1], sur un navire que le préfet Cornelianus avait mis à leur disposition. Le vent leur était favorable, ils franchirent la mer Ionienne et abordèrent, le septième jour, sur les côtes du Péloponèse. Prenant alors la route de terre et les relais impériaux, ils arrivèrent le quinzième jour à Bysance, d'où, sans faire halte, ils se dirigèrent par Nicomédie, vers Synnada, la métropole de la Petite-Phrygie. Le gouverneur, Spintherus, leur fournit des guides qui les conduisirent à Hiérapolis, où ils arrivèrent à la neuvième heure du jour (trois heures après midi). En ce moment, Abercius rentrait à la ville, après sa conférence accoutumée. Les étrangers, le rencontrant sur leur chemin, lui demandent la demeure de Poplio. Le saint évêque s'offre à les y conduire. A peine le gouverneur eut-il lu la lettre impériale, qu'il la remit à l'homme de Dieu, en le suppliant de se rendre au désir de l'empereur. J'irai, d'autant plus volontiers, dit Abercius, que le Seigneur m'a déjà manifesté sa volonté à ce sujet. »

L'exorcisme chrétien. Délivrance de Lucilla.

15. « Quarante jours après, le saint débarquait à Porto, et arrivait à Rome, où les deux officiers le présentèrent au préfet du palais, Cornelianus. L'empereur Marc-Aurèle avait quitté la capitale, pour organiser l'expédition contre les Marcomans, qui avaient eux-mêmes franchi le Rhin. Abercius fut sur-le-champ conduit à l'impératrice Faustine. A la vue de ce vieillard vénérable, dont le visage était empreint d'une majesté sainte, Faustine se sentit émue. Je sais, dit-elle, que vous servez un Dieu très-bon et très-puissant ; les officiers qui vous amènent m'ont confirmé toutes les choses merveilleuses qu'on m'a racontées de vous ; employez, je vous prie, votre pouvoir en notre faveur, rendez la santé et la vie

[1] Brindes.

à notre malheureuse fille. Nous saurons vous récompenser en vous comblant d'honneurs et de biens. — Ainsi elle parlait, ajoutent les Actes, et sa voix était pleine d'affection et de respectueuse sympathie. C'est que la nécessité lui en faisait une loi, et la forçait à implorer le secours du Dieu que les Césars poursuivaient gratuitement de leur haine, et qu'ils ne permettaient point d'adorer. Le thaumaturge répondit : Je vous rends grâces de ces favorables intentions, mais les honneurs du monde ne nous touchent point, et la puissance que Dieu nous donne gratuitement pour faire le bien, nous en usons gratuitement. Où est votre fille ? — Faustine se précipite dans l'appartement de Lucilla, et veut l'amener au saint évêque. Mais le démon, qui obsédait la jeune fille, résiste ; Lucilla se roulait à terre, dans un accès de rage épouvantable ; tantôt son visage prenait la pâleur et la rigidité du marbre, tantôt un frisson convulsif agitait tous ses muscles. Enfin la démoniaque articula en hurlant ces paroles : Te voilà donc, Abercius ! Je l'avais bien dit que je t'amènerais à Rome ! — Il est vrai, démon cruel, répondit le saint, mais tu n'auras pas à t'en féliciter. — Il ordonne ensuite de transporter Lucilla en plein air. On obéit, et la jeune fille est déposée dans la cour du palais attenant à l'hippodrome. Des officiers et des gardes se rangent en cercle autour de cette arène improvisée. Cependant le démon continuait à tourmenter sa malheureuse victime, qui vomissait mille injures contre le saint évêque. Abercius, levant les yeux, adressait à Dieu une fervente prière. Après quoi, fixant un regard souverain sur la démoniaque, il dit : Esprit du mal, sors de cette jeune fille. Jésus-Christ, mon Dieu, te l'ordonne. — A ces mots, le démon sortit en frémissant, et la jeune fille tomba inanimée aux pieds du thaumaturge. — Tous les assistants la crurent morte et Faustine s'écria : Qu'avez-vous fait ? Le démon s'est enfui, mais il a tué ma fille ! — Sans répondre, Abercius tendit la main à Lucilla, qui sembla s'éveiller d'un profond sommeil. Elle se leva et l'homme de Dieu la conduisit à sa mère, en disant : Votre fille n'est point morte, mais elle est délivrée du démon. — Faustine se précipita, fondant en larmes, sur cette chère enfant, et la tint

longtemps embrassée dans une étreinte maternelle, couvrant son visage de baisers. Il semblait qu'elle eût voulu s'incorporer cet être chéri, pour mieux se convaincre qu'il était enfin rendu à sa tendresse. Dans l'ivresse de sa joie, elle n'avait plus conscience de ce qu'elle faisait ; enfin, quand cette première émotion fut calmée, sûre désormais de la santé de sa fille, Faustine supplia le saint évêque d'accepter un témoignage de sa reconnaissance impériale. Que pouvez-vous donner à qui n'a besoin de rien? dit Abercius. Un morceau de pain et quelques gouttes d'eau me suffisent. — Elle insista pourtant avec une telle opiniâtreté que l'homme de Dieu, contraint de formuler une demande, pria Faustine d'accorder aux pauvres d'Hiérapolis une distribution de blé, et de faire construire pour les malades un établissement aux sources thermales d'Agra, en Phrygie. L'impératrice donna immédiatement au préfet du palais, Cornelianus, l'ordre d'inscrire la cité d'Hiérapolis, pour une distribution annuelle et gratuite de trois mille mesures de froment. Cette largesse impériale fut fidèlement maintenue jusqu'au règne de Julien l'Apostat, qui la fit supprimer, en haine des chrétiens, à l'époque où il abolit de même tous leurs autres priviléges, et confisqua toutes leurs propriétés. L'établissement de bains fut également construit au lieu désigné, qui changea dès lors pour le nom d'*Agra Thermorum*, celui d'*Agra Potamii*, qu'il portait auparavant[1]. »

Voyages du saint évêque en Orient. Mort d'Abercius.

16. « Abercius demeura assez longtemps à Rome, édifiant les assemblées des chrétiens par ses instructions salutaires et l'exemple de ses vertus. L'impératrice le retenait le plus possible, dans la crainte qu'après son départ, le démon ne recouvrât son funeste empire sur Lucilla, sa fille. Cependant, le saint évêque eut une vision divine : Abercius, lui dit le Seigneur, il te faut songer aux

[1] Bolland., *Act. S. Aberc.*, cap. III, tom. cit. Ces indications de monuments et de traditions locales sont autant de preuves intrinsèques d'authenticité en faveur du récit des *Actes*. La même observation s'applique aux remarques incidentes de l'hagiographe sur le caractère de Faustine, qui sort de ses habitudes ordinaires de hauteur et de dédain pour accueillir le thaumaturge, et que la nécessité contraint d'invoquer le secours d'un culte proscrit par les Césars.

besoins des fidèles de Syrie. — Le lendemain, il se présenta devant Faustine, calma ses terreurs, et lui demanda la permission de retourner dans sa patrie. Comme il manifestait l'intention de parcourir les provinces de la Syrie, l'impératrice fit mettre à sa disposition un navire qui le débarqua à Séleucie, d'où il se rendit à Antioche. Il visita ensuite Apamée et les cités voisines, apaisant partout les dissensions qui s'élevaient entre les Églises, et combattant l'hérésie marcionite, qui s'étendait alors comme une contagion parmi les chrétientés d'Orient. Franchissant l'Euphrate, il parcourut la Mésopotamie, visita la cité de Nisibe et les églises de cette contrée, proclamant partout sur son passage la véritable doctrine. Dans leur reconnaissance pour l'homme de Dieu, ces chrétientés voulurent lui remettre une somme importante, fruit d'une collecte spontanée à laquelle tous avaient unanimement contribué. Abercius refusa. L'épouse de César, disait-il, m'a ouvert les trésors de l'empire, je n'ai rien accepté ; permettez-moi d'en user de même avec vous. — Cette réponse attrista les frères, sans les persuader, et ils renouvelèrent leurs instances. En ce moment un chrétien, d'une naissance illustre, Barcksan, prit la parole : Frères, dit-il, il ne convient pas de faire violence à cet homme de Dieu ; notre argent est indigne de lui ; mais il ne saurait nous empêcher de rendre à sa vertu l'hommage qu'elle mérite. Qu'il nous suffise donc de le proclamer : Abercius est l'égal des Apôtres ! Ἀϐέρκιος ἰσαπόστολος. — Toute l'assemblée éclata en applaudissements. La modestie du saint évêque ne put le défendre contre l'enthousiasme des fidèles, et dès lors le titre d'Ἰσαπόστολος est demeuré attaché à son nom. « C'est qu'en effet, ajoutent les Actes, depuis le temps des premiers disciples du Sauveur, nous ne connaissons personne dont les travaux, les voyages, et les services rendus à l'Église, aient mieux justifié cette démonstration. » En quittant ces régions lointaines Abercius parcourut les deux provinces de Cilicie, la Lycaonie et la Pisidie. Il arriva à Synnada, métropole de la Petite-Phrygie, s'y reposa quelques jours au milieu des chrétiens, qui se disputaient l'honneur de lui offrir l'hospitalité, et se dirigea vers sa ville épiscopale. La nouvelle de son prochain retour l'y avait précédé.

Un peuple immense, avide de contempler ses traits et d'entendre les accents de sa voix bénie, accourut à sa rencontre. L'homme de Dieu, en présence de cette foule qui remplissait toute la cité, étendit les mains et bénit son peuple. Il reprit ensuite sa vie accoutumée, parcourant chaque jour la ville, prêchant en liberté la parole du salut, administrant le baptême, exorcisant les démoniaques, guérissant les infirmes et manifestant la puissance de l'Esprit-Saint par des œuvres miraculeuses. Il composa un livre, intitulé Διδασκαλία, *Doctrine*, qu'il laissa aux prêtres et aux diacres de son Église, afin que même après sa mort, il continuât par la bouche de ses successeurs, à instruire son peuple. Quelque temps après, il eut une dernière vision : Abercius, lui dit le Seigneur, l'heure approche où je t'accorderai le repos, après tant de labeurs. — Le saint évêque désigna alors le lieu où il voulait être enseveli, et y fit graver l'inscription que nous avons rapportée. Puis, rassemblant autour de lui les prêtres, les diacres et quelques-uns des fidèles d'Hiérapolis, il leur dit : Mes petits enfants, le terme de ma vie est arrivé; troupeau chéri, je vais me séparer de vous, pour aller consommer, avec le Dieu qui a réjoui ma jeunesse, une éternelle union. Je vais à Celui dont le divin amour remplit mon cœur. Maintenant, il vous faut songer à choisir du milieu de vous un évêque, qui, après moi, vous dirige dans les pâturages du Seigneur, et dont les brebis entendent et respectent la voix. — Quand il eut parlé ainsi, les assistants se recueillirent, et après quelques instants de délibération, ils élurent unanimement le plus ancien des prêtres d'Hiérapolis, qui se nommait Abercius, comme leur saint évêque. L'illustre vieillard lui donna lui-même son suffrage, et étendant sa main vénérable, il le bénit, en disant : Abercius, sois évêque, par l'autorité de Dieu, et, autant que je le puis, par la mienne ! — Alors il leva les yeux et les mains au ciel, et pria en silence. Dans cette attitude, il rendit au Christ son âme bienheureuse. Les anges escortèrent au ciel celui qui avait mené ici-bas une vie angélique. Cependant le peuple accourut de toute la ville, pour entourer le corps du saint évêque. Après le chant des hymnes sacrés, ses précieux restes furent portés, en grande pompe,

au lieu qu'il avait marqué pour sa sépulture, et déposés comme un trésor inestimable sous le marbre où il avait fait graver son épitaphe. Au retour de cette pieuse solennité, l'évêque dont il avait béni l'avénement fut inauguré sur le siége qu'avait occupé le saint, durant sa vie, et tous célébraient la magnificence du Dieu à qui louange, honneur, adoration et gloire, appartiennent dans les siècles des siècles. Amen [1]. »

Tel est cet admirable récit de la vie et de la mort de saint Abercius. Il faut plaindre les critiques qui n'ont pas senti, dans ces pages, le souffle de l'Esprit-Saint et de la vérité. On retranchait de l'histoire de l'Église une vie de saint, parce que ce saint avait délivré les démoniaques de la possession de Satan, et surtout parce qu'au nombre des démoniaques exorcisés, se trouvait une princesse romaine, la fille d'un empereur philosophe, destinée elle-même à porter la couronne des Césars. Nous l'avons dit : Satan a mis à faire nier sa propre existence, la même opiniâtreté qu'il emploie à faire nier l'existence de Dieu. Cependant Satan existe ; il est le vaincu de Jésus-Christ, le détrôné de l'Église, le prince du mal dépossédé de son empire. Et qu'y a-t-il d'étonnant, qu'à l'heure où le paganisme allait mourir, et avec lui le règne démoniaque sur la terre, Satan ait pris possession du corps et de l'âme de la future épouse d'un Verus, héritier direct des vices de Néron et de Caligula ?

## § III. Quatrième Persécution Générale.

**Martyrs de Pergame et d'Apamée. L'amphithéâtre de Smyrne. Martyre de Germanicus.**

17. Les miracles étaient nécessaires pour confirmer la divinité de la religion chrétienne. La parole du Sauveur se vérifiait chaque jour. « Les disciples opéraient en son nom des prodiges plus éclatants que ceux qu'il avait faits lui-même. » Mais les miracles de

[1] Bolland., *Act. S. Aberc.*, cap. IV, tom. cit. Nous renvoyons pour tous les détails de la critique à la savante dissertation des nouveaux Bollandistes. On comprend que nous ne puissions entrer, comme eux, dans l'étude approfondie de chacun des points d'histoire générale, touchés en passant par les *Actes* de saint Abercius. Il nous suffit d'indiquer leur autorité et de signaler leur décision, que nous partageons entièrement.

Jésus-Christ n'avaient fait que redoubler la fureur des juifs incrédules ; les miracles des apôtres et de leurs successeurs produisaient un effet analogue sur les païens aveugles. En Judée, on disait au Sauveur : « Tu es un possédé ! un démon ! C'est de Béelzébub que tu tiens ta puissance. » Dans toute l'étendue de l'empire romain, on criait aux fidèles : « Vous êtes des magiciens, des impies, des athées ! Vous déchaînez sur le monde tous les fléaux qui obéissent à votre voix sacrilége. » En conséquence, on égorgeait les chrétiens comme des bêtes fauves, dans toute l'étendue de l'empire ; de même qu'à Jérusalem on avait sacrifié l'Homme-Dieu. Le séjour de Lucius Verus en Asie paraît avoir été marqué par un redoublement de la rage populaire contre les chrétiens. C'est ainsi qu'à Pergame, saint Carpus, évêque de Thyatire, le diacre Papylius, sa sœur Agathonice, et une jeune esclave, Agathodora, expiraient dans les tortures [1]. A Apamée, capitale de la Grande-Phrygie, les deux chrétiens, Caïus et Alexander, confessaient également le nom de Jésus-Christ, au milieu des plus cruels supplices [2]. A Smyrne, où l'autorité de saint Polycarpe maintenait les traditions apostoliques, la violence de la persécution éclata avec une véritable furie. Il nous reste de cette période ensanglantée un monument historique, déjà célèbre au temps d'Eusèbe [3], et que le fameux critique protestant, Joseph Scaliger, ne pouvait lire, dit-il lui-même, sans être ému jusqu'aux larmes. Nous allons reproduire en entier ce touchant récit. Il nous offrira une preuve nouvelle de la sollicitude des premiers chrétiens à enregistrer les Actes des martyrs et à les faire connaître à toutes les Églises du monde. Voici la lettre-circulaire, adressée par les fidèles de Smyrne, aux diverses chrétientés, après le martyre de saint Polycarpe. L'exemplaire qui nous en a été conservé, était destiné à la communauté chrétienne de Philomelium [4], petite cité des frontières de Pisidie et

[1] *Martyr. rom.*, 13 april.; Bolland., *Acta sanct.*, eod. die. — [2] *Martyr. rom.*, 10 martii; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die ; Cf. Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XVI. — [3] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XV.

[4] Au temps de Pline, la cité de Philomelium était comprise dans le ressort de la province de Lycaonie. A l'époque du concile œcuménique de Chalcé-

de Lycaonie : « L'Église de Dieu *paroissienne* [1] de Smyrne, a celle de Philomelium et à toutes les paroisses chrétiennes de la sainte et catholique Eglise, dans tout l'univers, que la miséricorde, la paix et la charité se multiplient sur vous, par Dieu et Jésus-Christ notre Seigneur! Nous vous avons déjà écrit, frères, au sujet de nos martyrs et du bienheureux Polycarpe [2]. Aujourd'hui, ce grand évêque a consommé lui-même son témoignage, et, par sa mort, comme par un sceau providentiel, il a mis fin à la persécution. Tous les événements antérieurs ont été la confirmation des paroles de l'Évangile, qui appelle les chrétiens à rendre à leur foi le témoignage du sang. A l'exemple du Seigneur, Polycarpe attendit, sans la provoquer ni la prévenir, l'heure où il serait livré aux bourreaux. Telle doit être aussi notre conduite, afin de concilier l'intérêt de notre salut éternel, avec nos devoirs vis-à-vis du prochain [3]. La charité vraie et solide ne consiste pas seulement à travailler à son propre salut, mais à celui de tous les frères. Qu'ils furent nobles et généreux, ces combats de nos martyrs, livrés à l'heure marquée par Dieu même! A la vue de ces athlètes de Jésus-Christ, dont les fouets labouraient les chairs, au point qu'on pouvait compter les veines et les artères mises à nu sur tout leur corps, les assistants ne pouvaient retenir leur larmes. Et cependant pas un murmure, pas une plainte, n'échappait à ces

doine (451), Philomelium avait été incorporée à la province de Pisidie, c'est du moins ce qu'il est permis de conclure de la souscription de Paul, évêque de Philomelium, qui est rangée, dans les *Actes* du concile de Chalcédoine, parmi les signatures des évêques de Pisidie.

[1] On se rappelle les observations que nous avons faites précédemment sur cette expression grecque de παροικοῦσα.

[2] Ἐγράψαμεν ὑμῖν, ἀδελφοί. Si nous ne nous trompons, cette forme du verbe, employé au prétérit, devait faire allusion à une lettre précédente où les chrétiens de Smyrne avaient décrit les phases de la persécution, antérieures au martyre de saint Polycarpe. Cependant, ce n'est qu'avec réserve que nous soumettons cette remarque au jugement des critiques, parce que nous ne l'avons encore trouvée nulle part. (Voir le texte de cette Épître, *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1029 et seq.)

[3] Il ressort de ces paroles qu'il était nécessaire de modérer l'ardeur avec laquelle les premiers chrétiens se seraient présentés d'eux-mêmes au martyre, tant était vive et efficace la foi qui embrâsait leurs cœurs!

bienheureuses victimes. On eût dit qu'à l'heure du Christ, chacun d'eux vivait d'une autre vie que celle du corps, ou plutôt, que le Seigneur lui-même, dans sa force divine, souffrait en eux. Les flammes, attisées par la cruauté des bourreaux, leur semblaient un bain rafraîchissant, en comparaison des feux éternels qui ne meurent jamais, pour le supplice des pécheurs. Absorbés dans la contemplation des joies du ciel, leur visage se transfigurait; ils ressemblaient, non plus à des hommes, mais à des anges. Tels ils nous apparurent, soit quand ils furent exposés aux bêtes de l'amphithéâtre, soit lorsqu'on roulait leurs membres couverts de plaies sur des pointes de coquillages brisés[1]; dans toutes les tortures enfin que put inventer la cruauté des tyrans. Car Satan déploya contre eux toutes les ressources de son génie infernal. Mais, grâces immortelles en soient rendues au Seigneur! les martyrs ont triomphé. Germanicus, ce héros de la foi, soutint leur courage, par l'exemple de sa constance invincible. Il fut livré aux bêtes; au moment où il parut dans l'arène, le proconsul lui cria d'avoir pitié de lui-même, et d'épargner cette fleur de jeunesse qui s'épanouissait sur sa noble figure. Le généreux chrétien, sans répondre, courut à un tigre, le saisit par la crinière, excita lui-même sa fureur et le força à le dévorer. La multitude ne put s'empêcher d'admirer cet acte héroïque, et pourtant elle redoubla de fureur : de tous les rangs, un cri s'éleva : Mort aux athées! qu'on amène Polycarpe[2]! »

18. « Or, parmi les chrétiens exposés en ce moment dans l'arène, Apostasie

[1] Κήρυκας μὲν ὑποστρωννύμενοι. C'est encore ici un de ces traits caractéristiques, qui peignent une époque et forment à eux seuls toute une démonstration d'authenticité. On sait le goût des Romains pour les crustacés. Leur civilisation était, en ce point, plus avancée que la nôtre. Ils ne se bornaient pas en effet, comme nous, à l'huître vulgaire et d'une petite dimension. Le Κήρυξ était un de ces grands mollusques de la Méditerranée, dont les conques servaient de trompettes aux crieurs publics, ou hérauts, qui prirent de là leur nom grec de Κήρυκες. Ces coquillages hérissés, qui s'accumulaient inutiles, à la suite des festins de chaque jour, servirent à la barbarie des persécuteurs. Ils en parsemaient le sol des cachots et roulaient sur ce lit de douleurs le corps déchiré des martyrs.

[2] *Acta Polyc.*, cap. I-III.

de Quintus. Arrestation de saint Polycarpe, évêque de Smyrne.

se trouvait un Phrygien, nommé Quintus, récemment arrivé à Smyrne. Il s'était présenté de lui-même aux bourreaux, et avait engagé un certain nombre de frères à imiter sa démarche présomptueuse. A la vue des lions et des tigres, il pâlit et parut saisi d'effroi; le proconsul intervint, et, à force de prières et de menaces, le détermina à apostasier et à sacrifier aux idoles. Voilà pourquoi, frères, nous n'approuvons point ceux qui courent spontanément au martyre. Cette témérité nous est défendue par l'Évangile. Cependant, Polycarpe, l'admirable vieillard, avait persisté jusque là à demeurer à Smyrne. Touché enfin des instances de son peuple, il consentit, après ces événements, à s'éloigner de la ville, et à se retirer, avec quelques disciples, dans une campagne voisine. Jour et nuit, il restait en prière, et, selon sa coutume, il adressait au Seigneur de ferventes supplications pour toutes les Églises du monde. L'avant-veille de son arrestation, il eut une vision divine : la planche sur laquelle il reposait lui parut tout enveloppée de flammes. Se tournant alors vers ses compagnons, il leur dit : Je serai brûlé vif. — Or, les soldats qu'on avait lancés à sa poursuite étaient sur le point de l'atteindre, Polycarpe chercha un refuge dans une autre villa. Il venait à peine de quitter sa première retraite quand la troupe y arriva, et, ne trouvant point l'évêque, se saisit de deux serviteurs, qui furent conduits à l'*irenarque*, nommé Hérode [1]. On les appliqua à la question, pour les forcer à révéler le lieu où était leur maître. L'un d'eux, nouveau Judas, se laissa vaincre par les tortures, et trahit le secret. Désormais Polycarpe ne pouvait plus échapper aux persécuteurs. Hérode, chargé de l'intendance militaire, avait hâte de produire dans l'amphithéâtre, cette victime réclamée par la rage du peuple. Donc, le jour de la *Parasceve* [2], des cavaliers, armés de lances, et ayant à

[1] Cet Hérode avait-il quelque chose de commun avec la famille asmonéenne, qui donna tant de tyrans à la Judée, et dont le nom se trouve si odieusement mêlé à tous les événements de l'Histoire évangélique et des Actesdes apôtres? Les renseignements font défaut sur ce point. Les titres de Εἰρήναρχος et de Κληρονόμος, que lui donne le texte grec, étaient, le premier, celui de l'officier chargé de la police, le second, celui d'intendant militaire.

[2] Vendredi saint de l'an 166.

leur tête le lâche dénonciateur, sortirent de Smyrne, « comme s'ils fussent allés à la poursuite d'un voleur. » Aux premières heures de la nuit, ils arrivèrent au lieu indiqué par le traître ; Polycarpe était dans une salle de l'étage supérieur et se disposait à rompre le jeûne par une collation frugale. Averti de l'approche des soldats, il était encore à temps de se sauver ; on l'y exhortait, mais il ne voulut point y consentir, et répondit : Que la volonté de Dieu soit faite ! Descendant alors, il se présenta à cette troupe d'hommes armés et leur adressa quelques paroles. A la vue de ses cheveux blancs, et de son calme plein de douceur et de sérénité, ils se disaient les uns aux autres : Fallait-il déployer tant d'efforts et de peines pour arrêter cet auguste vieillard ! — Polycarpe ordonna qu'on leur servît à manger, et les pria de lui accorder cette dernière heure pour prier en liberté. Ils y consentirent. Le saint évêque, debout [1], commença à haute voix sa prière, en leur présence, et, plein de la grâce céleste, la prolongea durant deux heures consécutives. Les soldats qui l'entendaient ne purent dissimuler leur émotion, et plusieurs témoignèrent leur regret d'avoir été choisis pour arrêter ce vénérable vieillard, ami de Dieu [2]. »

Polycarpe dans l'amphithéâtre. Interrogatoire

19. « Polycarpe acheva sa prière, après avoir fait nominativement mémoire de tous ceux qui avaient eu quelques rapports avec lui, petits et grands, obscurs ou illustres, et recommandé au Seigneur toutes les chrétientés de la catholique [3] Église, dans le monde entier. Le moment du départ était venu ; on fit monter le saint évêque sur un âne, et l'escorte qui le conduisait reprit le chemin de la ville. L'aube du grand sabbat [4] allait paraître. En

[1] On sait que les premiers chrétiens priaient debout, les bras étendus en forme de croix. C'est l'attitude liturgique, conservée par le prêtre à l'autel, durant la récitation des oraisons de la préface et du canon de la Messe. Les figures dites *Orantes*, peintes à profusion dans les Catacombes, nous ont déjà fait connaitre cette particularité de l'antique discipline de l'Eglise.

[2] *Epistol. Smyrn. Eccles., loc citat.*, cap. IV-VIII. — [3] On remarquera cette expression de *Catholique*, répétée, à diverses reprises, dans le texte des Actes de S. Polycarpe : Ἀπάσης τῆς κατὰ τὴν οἰκουμένην καθολικῆς Ἐκκλησίας. Protestantisme et gallicanisme, à des points de vue divers, ont un égal besoin de méditer ces paroles d'un monument authentique de l'an 166.

[4] Samedi saint.

approchant de Smyrne, un char somptueux vint à leur rencontre. C'étaient Hérode l'irénarque et son père Nicétas qui, prévenus du succès de l'expédition, accouraient au-devant de leur prisonnier. Ils lui firent prendre place à leurs côtés dans le char, et chemin faisant ils lui disaient : Y a-t-il donc si grand mal à jurer par la divinité de César, et à lui offrir des sacrifices? Or, il ne faut que cela pour sauver ta vie. — Polycarpe ne répondit pas d'abord; ils redoublèrent donc leurs instances; et le saint vieillard, rompant enfin le silence qu'il avait gardé jusque-là, dit simplement : Jamais je ne ferai ce que vous me conseillez. — L'accent de noble assurance et d'héroïque détermination avec lequel il prononça ces mots, exaspéra ses deux interlocuteurs. Ils l'accablèrent d'injures, et le repoussèrent brusquement du char. Dans la chute, le saint évêque se froissa la jambe, mais, se relevant aussitôt, il continua la route à pied. Son visage ne témoignait aucune émotion, et la vivacité de sa démarche, l'allégresse de sa physionomie étonnaient les soldats. On arriva ainsi à l'amphithéâtre. La nouvelle s'était promptement répandue dans toute la ville; une foule immense encombrait les gradins. L'agitation tumultueuse et confuse de ces milliers d'hommes ressemblait au grondement d'une mer en furie. Au moment où le prisonnier entrait dans l'arène, une voix céleste, dominant les bruits de la multitude, prononça distinctement ces mots : Courage et force, Polycarpe ! Ceux d'entre nous qui étaient présents, entendirent cette exclamation, mais nul ne put voir celui qui l'avait proférée. Les païens ne parurent pas l'avoir entendue ; et la vue du saint évêque redoubla parmi eux la confusion et le désordre. Cependant le vieillard fut amené en face de la tribune du proconsul. Es-tu Polycarpe? demanda le magistrat. — Oui, répondit-il. — Aie pitié de tes cheveux blancs ! reprit le proconsul, et il ajouta toutes les exhortations qu'ils ont coutume de faire en pareil cas. Il termina ainsi : Jure par la *Fortune de César !* et crie avec nous : *Tolle atheos*[1] *!* — Polycarpe, promenant

[1] Αἶρε τοὺς ἀθέους. Nous ne savons pourquoi les versions latines faites par les critiques du XVII[e] siècle traduisent toujours ces mots par *Tolle impios.* La guerre déclarée par l'empire romain au christianisme l'était au nom des

alors sur toute cette assemblée de scélérats, réunie dans le stade, un regard d'indignation et de sévère majesté, étendit les deux bras sur ces idolâtres, puis levant les yeux vers le ciel, il poussa un profond soupir, et dit : *Tolle atheos!* — Le proconsul insista Prononce le serment, lui dit-il, et je te mets en liberté. Maudis l Christ! — Le saint vieillard répondit : Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, et il m'a comblé de faveurs; comment pourrais-je maudire mon Sauveur et mon Roi? — Du moins, reprit le procon sul, jure par la *Fortune de César*. — Vous insistez pour que je prononce ce serment, dit Polycarpe, comme si vous ignoriez qui je suis. Je vous le déclare donc : Je suis chrétien ; que si vous désirez apprendre à quoi ce titre m'oblige, prenez un jour où je puisse vous faire connaître notre doctrine, et je vous l'exposerai sincèrement. — Tu peux parler, dit le proconsul, commence donc et essaie de convertir tout ce peuple à ta doctrine. — C'est avec vous, répondit Polycarpe, que je veux en conférer. Notre foi nous enseigne à rendre aux princes et aux autorités établies par Dieu, l'honneur qui leur est dû. Quant à cette foule, elle est indigne d'entendre ma parole, et je ne lui reconnais pas le droit de me juger. — Songe donc, s'écria le proconsul, que, d'un signe, je puis faire lâcher sur toi les bêtes! — Faites-le, dit Polycarpe, c'est par les tourments que je puis monter à la gloire. — Si tu ne crains pas les bêtes, reprit le proconsul, je te ferai brûler vif. — Que sont, dit Polycarpe, les flammes dont vous me menacez? Elles brûlent une heure ; mais les feux que la justice divine réserve aux impies sont inextinguibles. Pourquoi donc tarder si longtemps? Ordonnez contre moi le supplice que vous voudrez. — En parlant ainsi, avec un accent de confiance et de foi célestes, son visage paraissait illuminé des rayons de la grâce. Les menaces du magistrat

dieux. Le terme vague d'*impiété*, partout substitué au grief nettement formulé d'*athéisme*, dénature le caractère historique des persécutions. Le rationalisme moderne a profité de ces inexactitudes de traduction pour concerter le silence absolu qu'il impose à tous ses organes sur le trait saillant des civilisations antiques, qui plaçaient toutes la religion nationale au sommet de leurs sociétés. Quelle histoire à tenter que celle de la franc-maçonnerie de l'histoire !

n'altéraient en rien la sérénité de ses traits. Le proconsul, au contraire, paraissait terrifié. Il donna l'ordre au hérault de se placer au milieu de l'arène et de proclamer à trois reprises différentes la formule solennelle : Polycarpe a confessé qu'il était chrétien ! — Aussitôt, du milieu de cette foule de païens et de juifs, s'éleva une tempête de clameurs et de vociférations : A mort le docteur d'athéisme, le père des chrétiens, le destructeur de nos dieux ! C'est lui qui renverse leur culte, fait déserter les temples et abandonner les sacrifices ! A mort ! — On interpellait l'asiarque [1] ; c'était un Trallien du nom de Philippe ; on le sommait de faire aussitôt lâcher un lion contre Polycarpe. Philippe s'y refusa, parce que, dit-il, le temps légal consacré aux combats des bêtes était expiré. La foule se mit alors à crier d'une voix unanime : Polycarpe au bûcher ! Qu'il soit brûlé vif ! — Ainsi, devait s'accomplir, par un caprice populaire, la prédiction faite trois jours auparavant par le saint évêque. En un clin d'œil, la multitude se précipite dans les officines et les établissements de bains du voisinage, et s'empare de tous les morceaux de bois qui se trouvent sous sa main. Les juifs, selon leur coutume, se montraient les plus ardents à cette besogne. Bientôt un immense bûcher s'éleva au milieu de l'amphithéâtre [2]. »

Martyre de saint Polycarpe.

20. « Cependant Polycarpe détachait ses vêtements et sa ceinture. Il essaya même de se déchausser, ce qu'il n'avait pas coutume de faire lui-même auparavant, car les fidèles se disputaient l'honneur de lui rendre cet office [3] ; même avant son martyre, on

[1] Quoique nous ayons eu déjà l'occasion d'expliquer en quoi consistait la dignité d'Asiarque, nous croyons utile de reproduire ici les deux notes dont les éditeurs de la *Patrologie* font suivre ce mot : *Asiarchæ erant, qui ludos sacros in honorem deorum, pro salute provinciæ suæ, statis temporibus procurabant. Quod vero spectacula, quæ ab illis dabantur, sacra erant, inde sacerdotes sunt appellati.* (Mader.) *Valde onerosum erat hoc sacerdotium, atque idcirco nonnisi opulentiores ad id gerendum eligebantur. Hinc est, quod Strabo observat, Asiarchas fere ex Trallianis omnes desumptos fuisse, propterea quod ejus urbis cives totius Asiæ opulentissimi essent.* (Vales.) *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1037, 1038.

[2] *Epist. eccles. Smyrn. de Martyr. S. Polycarpi*, cap. VIII-XIII.

[3] Nous recommandons aux protestants cet acte d'idolâtrie, commis par les fidèles du IIe siècle envers la personne du saint évêque de Smyrne. On sait

avait un culte pour sa sainteté [1]. On apporta tous les instruments en usage pour le supplice ; mais, au moment où l'on voulait fixer ses mains dans les claveaux de fer, pour le maintenir au poteau, il dit : Laissez-moi ; le Dieu qui me donne le courage d'affronter le supplice du feu, saura bien me maintenir sans cela immobile sur le bûcher. — Sans insister, les bourreaux renoncèrent à fixer ainsi ses mains, et se contentèrent de les lui attacher derrière le dos et de lier solidement son corps au poteau. En cette attitude, pareil à une victime d'agréable odeur, prête à être immolée pour son Dieu, il leva les yeux au ciel et dit : Seigneur, Dieu tout puissant, père de Jésus-Christ, notre Seigneur, votre fils adorable, qui nous a appris à vous connaître, Dieu des anges et des vertus, souverain de l'univers, père de l'assemblée des justes perpétuellement vivants sous votre regard, je vous bénis d'avoir daigné m'appeler, en ce jour et à cette heure, à partager la couronne de vos martyrs, et le calice de votre Christ, pour ressusciter à la vie éternelle, dans l'incorruptibilité de l'Esprit-Saint. Recevez-moi aujourd'hui en votre présence, dans l'assemblée des bienheureux, comme une victime depuis longtemps préparée au sacrifice que vous avez daigné lui prédire, vous le Dieu de vérité. Gloire à vous, honneur et louange, en Jésus-Chrit, votre fils bien-aimé et en union avec votre Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Amen ! — Il achevait à peine sa prière que les bourreaux mettaient le feu au bûcher. La flamme s'élança aussitôt, mais une merveille, dont nous fûmes témoins, nous qui sommes chargés de transmettre ce récit à nos frères, se produisit alors. Semblable à la voile d'un navire qui se gonfle au souffle du vent, la flamme se recourba en arc autour du corps du martyr, l'enveloppant, sans l'atteindre,

que la liturgie catholique a conservé, dans les solennités pontificales, l'usage de chausser et de déchausser les évêques. Il n'est pas un seul fils de Luther qui ne hausse les épaules à la vue d'une cérémonie qui lui paraît, ou un acte d'idolâtrie, ou du moins le fait d'un servilisme absurde. C'est pourtant la prolongation à travers les âges des honneurs rendus aux apôtres, en la personne de leurs successeurs, et à Jésus-Christ lui-même, en la personne de ses ministres.

[1] Même remarque pour le culte rendu aux saints, en l'an 166 de notre ère.

d'un cercle embrasé. Au lieu de l'horrible odeur des chairs consumées, un parfum d'encens et d'aromates se répandit dans les airs, et le saint évêque, intact au milieu du brasier, nous paraissait rayonnant comme l'argent ou l'or dans la fournaise. Les païens attendirent longtemps sans que le phénomène cessât. Désespérant enfin de voir le saint évêque consumé par les flammes, le confecteur monta sur le bûcher et plongea son poignard dans le flanc de la victime. Le sang jaillit de la plaie en telle abondance qu'il éteignit le feu. Témoin de cette mort, le peuple, malgré sa fureur, ne put s'empêcher de rendre hommage à l'héroïsme chrétien. C'est que, parmi les plus illustres martyrs, Polycarpe, le docteur apostolique, le prophète de notre âge, l'évêque de la catholique Église de Smyrne, venait de se placer aux premiers rangs. Cependant l'esprit du mal, cet esprit envieux, toujours ennemi des justes, n'avait pas achevé son œuvre. Il ne lui suffisait pas de voir terminer par le martyre une vie pleine de saintes œuvres et couronnée de tous les fruits d'immortalité, il voulut encore priver les chrétiens du bonheur de recueillir les saintes reliques de leur évêque. C'était leur plus ardent désir, et un grand nombre d'entre eux s'étaient convertis dans ce but. Satan inspira à Nicétas, père d'Hérode, et au frère d'Alcé [1], la pensée d'aller simultanément trouver le proconsul : Ne permettez pas aux chrétiens, lui dirent-ils, d'ensevelir le corps de Polycarpe; ils en feraient un nouveau Dieu, à la place de leur crucifié [1]. » — Ces paroles leur avaient été dictées par les juifs, qui nous avaient vus approcher du bûcher, pour en retirer les saintes dépouilles. Hélas ! ils ignorent que le Christ, mort pour le salut de tous les hommes, innocente victime immolée pour le achat des pécheurs, est le Dieu unique que nous adorons. Jamais nous ne lui en substituerons un autre. Nous l'adorons comme le Fils de Dieu. Quant aux martyrs, nous les vénérons comme les disciples et les imitateurs de Jésus-Christ, pour l'amour duquel ils

[1] Ce frère d'Alcé nous est inconnu. Il n'en est pas de même d'Alcé sa sœur, fervente chrétienne de Smyrne, dont le nom est mentionné deux fois par saint Ignace, dans son Épître *ad Smyrnenses*, cap. XIII, et dans celle *ad Polycarpum*, cap. VIII.

ont versé leur sang; et puissions-nous un jour être admis à partager leurs supplices et leur gloire [1] ! Cependant le centurion, témoin de la discussion qui s'était élevée entre les juifs et nous, prit le parti de laisser le corps de saint Polycarpe se consumer dans les flammes du bûcher. Après quoi, il nous fut enfin donné de recueillir les cendres et les ossements calcinés, reliques plus précieuses que les diamants et l'or. Nous les déposâmes dans un lieu convenable. Avec quelle pieuse allégresse, aussitôt que la liberté nous aura été rendue, nous nous réunirons autour de ce trésor. Quand le Seigneur nous accordera cette joie, nous célébrerons la fête anniversaire du glorieux martyr, pour honorer la mémoire des soldats de Jésus-Christ, et pour retremper nos âmes dans le courage et l'héroïsme dont ils nous ont laissé l'exemple. Telle fut la mort du bienheurenx Polycarpe. C'est sur lui seul qu'a roulé notre récit, parce qu'il a, en quelque sorte, aborbé à lui seul tout l'intérêt de cette lutte suprême. Cependant il eut onze autres compagnons de son martyre, parmi les chrétiens arrêtés à Philadelphie et amenés à Smyrne, pour y verser leur sang dans les tortures. Vous nous aviez demandé la relation de ces événements, c'est pour répondre à votre désir que nous vous adressons cette Épître, que notre frère Marc est chargé de vous transmettre. Après que vous l'aurez lue, communiquez-la aux chrétientés plus éloignées de nous, afin que, de tous les cœurs fidèles, un hymne d'actions de grâces s'élève au Seigneur, notre Dieu, qui glorifie ses saints, et qui nous appelle tous à partager le royaume éternel ouvert par son fils Jésus-Christ. A lui la gloire, l'honneur, l'empire et la majesté, dans tous les siècles ! Amen. Saluez en notre nom tous les saints ; ceux qui sont avec nous vous saluent, et moi, qui écris ces lignes, Évariste avec toute ma maison, je vous salue dans le Seigneur [2]. »

[1] Cette éloquente apostrophe, arrachée à l'indignation de l'auteur par la mauvaise foi des Juifs, n'a rien perdu de son actualité vis à vis des protestants, qui, aujourd'hui encore, dans toutes les langues connues, répètent cette absurde calomnie, savoir que les catholiques adorent les saints, leurs reliques et leurs images.

[2] *Epist. eccles. Smyrn.*, cap. XIII-XX, tom. cit.

Les *Post-scriptum* de l'Épître de l'Église Smyrne.

21. Deux post-scriptum étaient ajoutés à cette Lettre. Nous avons déjà signalé une particularité de ce genre dans quelques-unes des Épîtres de saint Paul. Le premier est une indication chronologique, conçue en ces termes : « Le bienheureux Polycarpe a consommé son sacrifice le second jour du mois de xanthique, le sept des calendes de mai (25 avril) durant le grand sabbat (samedi saint), à huit heures du matin. Il fut arrêté par Hérode l'Irénarque, sous le pontificat de l'Asiarque Philippe de Tralles, sous le proconsulat de Statius Quadratus, sous le règne éternel de Jésus-Christ, à qui appartient la gloire, l'honneur, la majesté et le trône sans fin, dans les générations des générations. Amen [1]. » Le second *post-scriptum* est un dernier élan de charité fraternelle. Le voici : « Nous vous souhaitons, Frères, de croître dans la foi à la révélation évangélique de Jésus-Christ. A lui la gloire, en union avec le Père et l'Esprit-Saint, pour le salut des enfants d'élection ! C'est ainsi que le bienheureux Polycarpe a souffert le martyre. Puissions-nous, sur ses traces, nous rencontrer un jour dans le royaume de Jésus-Christ [2] ! » A la suite de ces deux post-scriptum et comme pour attester à tout jamais l'authenticité de cette Épître, qu'on lisait encore publiquement dans les Églises des Gaules, au temps de saint Grégoire de Tours [3], chacun des *notarii*, qui la transcrivirent successivement, prit le soin d'y apposer sa signature. Voici en effet la série d'indications cancellaresques, ajoutée aux manuscrits de Paris et de Vienne, qui ont fourni le texte maintenant édité de cette fameuse Épître : « Cette Épître a été copiée sur le *Codex* d'Irénée, disciple du bienheureux Polycarpe, par Caïus, qui eut le bonheur de vivre avec Irénée. » — « Moi, Socrate de Corinthe, je l'ai transcrite sur l'exemplaire de Caïus. Que la grâce de Jésus-Christ soit sur vous tous ! » — « Moi, Pionius, après avoir longtemps recherché le manuscrit désigné ci-dessus, j'eus le bonheur de le retrouver. Le bienheureux Polycarpe, dans une vision que

[1] *Epist. eccles. Smyrn.*, cap. XXI. Le *Martyrologe romain* inscrit la fête de saint Polycarpe sous la date du 26 janvier. Les Grecs la célèbrent le 23 février

[2] *Epist. eccles. Smyrn.*, cap. XXII. — [3] Gregor. Turon., *de Glor. martyr.*, cap. LXXXVI.

je raconterai plus loin, guida lui-même mes investigations. Mais le manuscrit était tellement fatigué par l'âge que je dus le transcrire à nouveau. Ainsi puissé-je être recueilli un jour au sein des élus, dans le royaume céleste, par Jésus-Christ Notre-Seigneur! Gloire à lui, avec le Père et l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles! Amen [1]. » Telle était, dans les premiers siècles de l'Église, l'importance qu'on attachait à la conservation des monuments traditionnels. Des générations de *notarii* se succédaient pour transmettre à la postérité l'enseignement reçu des apôtres, les Actes des martyrs et la mémoire des saints. Aujourd'hui que, le dernier venu de cette génération d'écrivains, nous enregistrons à notre tour les récits que la foi des âges et tant de dévouements obscurs nous ont légués, c'est un besoin pour notre cœur de proclamer qu'on trompe la bonne foi publique, quand on prétend que l'Église de Jésus-Christ n'a d'autre fondement que l'Écriture sainte; que la tradition est l'invention ténébreuse des théologiens du moyen âge; que les premiers chrétiens croyaient, enseignaient et pratiquaient le symbole, la doctrine et le culte du moderne protestantisme.

22. Dans son *Histoire ecclésiastique*, Eusèbe de Césarée avait, lui aussi, reproduit presque intégralement l'Épître des fidèles de Smyrne à l'Église de Philomelium. Transmis par ces deux sources différentes, le *Codex* de saint Irénée et celui d'Eusèbe, le monument nous est parvenu dans une identité complète. Au point de vue de l'authenticité, c'est là une preuve péremptoire, et un argument sans réplique. Eusèbe fait suivre le document de quelques détails sur les martyrs contemporains de saint Polycarpe en Asie.

**Martyre de Métrodore et de Pionius.**

[1] *Epist. eccles. Smyrn.*, cap. XXII et ultim. Nous n'avons plus le récit où Pionius exposait la vision dans laquelle saint Polycarpe était venu en aide à ses investigations de paléologue, pour lui faire découvrir le manuscrit dont il savait l'existence, sans en pouvoir retrouver la trace. Cette apostille est même l'unique monument qui nous soit resté de Pionius, ce précurseur de l'érudition laborieuse de nos Bénédictins et de nos Bollandistes. Il en est de même du *Notarius* Socrate, de Corinthe. Quant au premier transcripteur Caïus, disciple de saint Irénée, on croit qu'il fut le même que le prêtre romain Caius, dont nous aurons plus tard l'occasion de parler.

« Parmi les douze chrétiens immolés avec le bienheureux évêque, dit-il, se trouvait un prêtre du nom de Métrodore, qu'on disait de la secte de Marcion. Il mourut héroïquement, consumé par les flammes. Un autre martyr, fort célèbre en ce temps, fut Pionius [1]. Plusieurs fois il confessa le nom de Jésus-Christ devant les tribunaux; dans les assemblées du peuple, devant les princes, il prononça l'apologie de la foi chrétienne, avec autant de courage que d'éloquence; sa parole était admirée par les païens eux-mêmes, à qui il démontrait l'excellence de la doctrine évangélique; il adressait les plus touchantes exhortations à ceux d'entre les chrétiens qui avaient eu la faiblesse d'apostasier en face des bourreaux; mais c'était surtout aux confesseurs détenus dans les cachots qu'il prodiguait les consolations de son zèle et de sa charité. Tombé lui-même aux mains des persécuteurs, il subit les plus cruelles tortures; on lui transperça le corps avec des clous, avant de l'attacher au poteau, sur le bûcher où il expira dans les flammes. Nous ne faisons qu'indiquer ici les traits principaux de cette vie admirable et de cette mort héroïque. Nous avons inséré en entier ce récit dans notre « Collection de *Passiones* des martyrs anciens [2]. »

**Un exemple de la justice romaine vis-à-vis des chrétiens. Martyre de Ptolémée et de Lucius à Rome. Début de la seconde Apologie de saint Justin.**

23. La persécution qui désolait l'Asie éclatait à Rome avec non moins de fureur. Saint Justin retrouva toute la vigueur de son génie pour s'opposer à cette nouvelle tempête. Quand le sang chrétien coulait de toutes parts autour de lui, à la lueur des bûchers qui dévoraient le corps des martyrs, il écrivait sa seconde Apologie et l'adressait aux deux empereurs et au peuple tout entier.

[1] Le lecteur verra, du premier coup d'œil, que cette homonymie entre le Pionius, transcripteur des *Actes* de saint Polycarpe et le martyr dont il est ici question, est purement accidentelle. L'un et l'autre vécurent à des époques fort différentes. Le premier, postérieur à Caïus, disciple de saint Irénée, et au *Notarius* Socrate de Corinthe, trouvait leurs manuscrits dans un tel état de vétusté qu'il se voyait obligé d'en dresser de nouveaux authentiques. Le martyr Pionius, dont parle Eusèbe, était, au contraire, contemporain de saint Polycarpe et mourut à la même époque que le saint évêque de Smyrne.

[2] Cet ouvrage d'Eusèbe n'est point venu jusqu'à nous. Plaise à Dieu qu'une heureuse découverte le restitue un jour à la science hagiographique! (Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XV.)

« Romains, dit-il, que vous le veuilliez ou non, vous êtes nos frères, nous avons la même nature. Les scènes horribles qui se sont passées hier dans cette capitale, sous la présidence du préfet Urbicus et qui se renouvellent dans tous les tribunaux de l'empire, sont des outrages à la nature et à la dignité humaines. Écoutez ce récit : Une femme vivait dans le plus honteux désordre ; son mari était lui-même connu pour ses débauches. La femme se fit chrétienne ; dès lors elle mena une vie exemplaire. Elle déploya toute son industrie pour déterminer son mari à revenir à la vertu ; elle l'instruisait des dogmes chrétiens, lui parlait des supplices éternels que Dieu réserve aux impies. Tous ses efforts furent inutiles, ou plutôt ils eurent pour résultat d'irriter davantage le cœur de cet homme, qui se plongea, avec une ardeur nouvelle, dans ses vices infâmes, et accabla de mauvais traitements une épouse devenue malgré lui vertueuse. Celle-ci songea d'abord à recourir à votre loi, qui permet en ce cas la séparation de corps. Mais, cédant aux instances de sa famille, elle consentit à patienter encore. Sur ces entrefaites, le mari abandonne le toit conjugal, part pour Alexandrie, où il dissipe en orgies de toutes sortes le patrimoine commun. La malheureuse femme, craignant d'être responsable un jour des dilapidations dont elle était la première victime, se décide enfin à déposer devant vos tribunaux la demande en séparation, que vous appelez officiellement le *Libellus repudii*. Savez-vous maintenant ce que l'honnête époux oppose à cette démarche aussi légitime que légale? Il rédige une dénonciation dans laquelle il accuse sa femme d'être chrétienne. L'infortunée s'adresse alors à vous, magnanime empereur, et sollicite de votre justice un délai de quelques jours pour mettre ordre à ses affaires domestiques, promettant de se constituer ensuite prisonnière, pour répondre à cette accusation de christianisme qu'on veut faire passer pour un crime capital. Vous avez accueilli favorablement sa requête, César. Protégée par votre bienveillance impériale, la malheureuse femme, le glaive suspendu sur sa tête, achève son triste labeur et peut-être ses derniers jours. Irrité de ce délai, son mari reporta sa fureur contre celui qui avait instruit sa femme dans la religion chrétienne

et qui se nommait Ptolémée. Il trouva un complice dans un centurion de ses amis, qui aborde un jour Ptolémée, et lui demande : Es-tu chrétien? Ptolémée était un fidèle disciple de Jésus-Christ, et, comme tel, il avait horreur du mensonge. Il répondit, sans hésiter : Oui, je suis chrétien. — Sur cette réponse et sans autre formalité, le centurion l'arrête, le fait charger de chaînes et plonger dans un cachot. Il y resta longtemps, soumis aux plus cruels traitements. Enfin il fut amené hier au tribunal d'Urbicus. Es-tu chrétien? lui demanda à son tour le préfet. — Oui, répondit encore le captif. — Il faut en effet que vous le sachiez, Romains. Un chrétien ne saurait renier sa foi que pour ces deux motifs, ou parce qu'il la désapprouve, ou parce qu'il recule devant les conséquences qu'elle entraîne. Dans le premier cas, il serait un apostat; dans le second, un lâche. Nous ne voulons être ni l'un, ni l'autre. Urbicus, sans prolonger davantage l'interrogatoire, donna l'ordre de décapiter Ptolémée. Il avait à peine prononcé cette sentence révoltante, qu'un des assistants l'interpelle et lui crie : Pourquoi cette condamnation? Quel est le crime de cet homme? A-t-il été convaincu de viol, d'adultère, d'homicide ou de rapt, d'un crime ou d'un délit quelconque? Vous infligez la peine de mort au simple nom de chrétien! Urbicus, une telle sentence déshonore le règne d'un empereur qui porte le titre de *Pius*, d'un fils de César qui se fait appeler philosophe, elle outrage la majesté sainte du sénat de Rome! — Qui es-tu, toi qui oses parler ainsi? s'écria Urbicus. Tu me parais appartenir toi-même à cette secte impie. — Je suis Lucius, et je suis chrétien, répondit le courageux interlocuteur. — Sans plus de formalités le préfet l'envoya au supplice. Merci, dit Lucius. Vous me délivrez de la tyrannie de pareils maîtres ; je vais au royaume du Père et du Roi des cieux! — Un troisième chrétien survint alors et s'offrit à marcher aussi au supplice. On l'emmena avec les deux autres, et ensemble ils ont eu la tête tranchée [1]. »

[1] Justin., *Apolog. II pro Christianis*, cap. I, II; *Patrol. græc.*, tom. VI, col. 441.

Analyse de la seconde Apologie de saint Justin. Prétendu platonisme de saint Justin.

24. Tel est le début de la seconde Apologie de saint Justin. Les Actes du martyre de Ptolémée, Lucius et de leur compagnon en forment la première page [1]. L'orateur chrétien poursuit en ces termes : « Moi aussi, d'une heure à l'autre, je m'attends à être dénoncé par quelques-uns de ces traîtres, et à être cloué à une croix. Le cynique Crescens, ce sycophante, ce charlatan, car il ne mérite pas le nom de philosophe, n'y manquera pas. Chaque jour il déclame en public contre nous. Sans savoir le premier mot de ce dont il parle, il affirme que les chrétiens sont des impies et des athées. La populace l'accueille par des applaudissements frénétiques. Que ne prend-il du moins la peine d'étudier notre doctrine? Mais nous diffamer sans nous connaître, c'est le comble de l'impudence et de la scélératesse. A diverses reprises, dans des conférences solennelles, je l'ai convaincu d'ignorance. Peut-être les comptes-rendus de ces discussions vous seront-ils tombés sous la main? Dans ce cas, prince, vous avez pu voir qu'il ignore les plus simples éléments de notre foi. Si, au contraire, ces relations ne sont point arrivées jusqu'à vous, fixez un jour où la discussion entre lui et moi sera reprise, en votre présence. C'est un sujet digne de fixer l'attention d'un empereur. Socrate a dit : « Les hommes ne sont rien; la vérité est tout [2]. » On me répondra peut-être. Mais si vous avez un tel désir d'aller au ciel rejoindre votre Dieu, donnez-vous à vous-mêmes la mort, et épargnez-nous cette besogne! Non, telle ne doit pas être notre ligne de conduite. C'est Dieu qui donne la vie et qui conserve le genre humain. Le suicide est un crime irrémissible. On nous objecte encore que, si Dieu était pour nous, il ne permettrait pas à nos ennemis de nous écraser, comme ils le font, sous le poids de leur haine et de leur domination tyrannique. Voici ma réponse : Au dessus de ce monde visible, Dieu créa les anges, intelligences spirituelles, douées ainsi que l'homme du libre arbitre. Une partie d'entre eux transgressa la loi du souverain Maître; ce sont eux qui, sous le nom de démons,

[1] Nous ne possédons aucun autre texte des *Actes* de ces martyrs, qui nous seraient inconnus, sans la mention que l'Apologiste en a faite.

[2] Plato, X, *de Republ.*, pag. 595.

tiennent le genre humain asservi sous leur joug infâme. Ils sont précisément les divinités que vos poëtes célèbrent dans leurs vers, et qu'on adore dans vos temples. Les tempêtes soulevées contre nous dans tout l'univers sont l'œuvre de leur vengeance. Parce qu'en effet, depuis que la justice et la miséricorde de Dieu se sont manifestées par l'avénement de son Fils, les chrétiens chassent partout les démons, au nom de Jésus-Christ rédempteur. C'est un fait public, et que vous avez pu constater sous vos yeux. Il y a eu dans le monde entier, et dans cette capitale même [1], des démoniaques, que nos chrétiens ont délivrés, au nom de Jésus-Christ, crucifié par Ponce-Pilate. Toutes les incantations, les exorcismes païens, les formules d'Esculape, avaient été impuissants vis-à-vis de ces possessions sataniques. Le nom de Jésus-Christ, prononcé sur les possédés, a mis en fuite les démons [2]. Pour ne pas troubler l'ordre naturel, avant que l'heure de sa justice suprême soit venue, Dieu retarde la catastrophe finale. En attendant qu'il opère la séparation définitive des bons et des méchants, il permet l'injustice et l'oppression actuelles. Agir autrement serait ôter à l'homme sa liberté, condition essentielle de mérite et de démérite. Voilà comment la persécution dont nous sommes l'objet démontre précisément la vérité de nos doctrines. Si les démons ont déchaîné leur fureur contre des sages isolés, qui ne possédaient, pour ainsi dire, que la semence du Verbe, tels qu'Héraclite, Musonius et tant d'autres, faut-il s'étonner qu'ils épuisent toute leur rage contre nous, qui avons reçu en partage la science complète du Verbe?

[1] On pourrait conjecturer, avec assez de vraisemblance, que saint Justin fait ici allusion à la délivrance miraculeuse, opérée en ce temps par saint Abercius, sur la fille même de Marc-Aurèle.

[2] Nous reproduisons le texte de ce passage, qui prend une véritable importance, quand on le rapproche des inutiles efforts tentés par Marc-Aurèle et Faustine pour obtenir la guérison de Lucilla. Καὶ νῦν ἐκ τῶν ὑπ' ὄψιν γινομένων μαθεῖν δύνασθε. Δαιμονιολήπτους γὰρ πολλοὺς κατὰ πάντα τὸν κόσμον, καὶ ἐν τῇ ὑμετέρᾳ πόλει, πολλοὶ τῶν ἡμετέρων ἀνθρώπων τῶν Χριστιανῶν, ἐπορκίζοντες κατὰ τοῦ ὀνόματος Ἰησοῦ Χριστοῦ, τοῦ σταυρωθέντος ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου, ὑπὸ τῆς ἄλλων πάντων ἐπορκιστῶν καὶ ἐπαστῶν καὶ φαρμακευτῶν μὴ ἰαθέντας ἰάσαντο, καὶ ἔτι νῦν ἰῶνται, καταργοῦντες καὶ ἐκδιώκοντες τοὺς κατέχοντας τοὺς ἀνθρώπους δαίμονας. (S. Justin., *Apol. II*, cap. VI; *Patr. græc.*, tom. VI, col. 453.)

Tout ce que les philosophes et les législateurs antiques ont dit de beau et de bon, ils le devaient au Verbe, dont cependant ils n'avaient qu'une connaissance imparfaite. C'est là ce qui a valu à Socrate l'honneur d'un traitement pareil à celui qu'on nous inflige aujourd'hui. Déjà Xénophon exprimait cette vérité morale dans l'apologue où il représente la jeunesse d'Hercule entre la vertu et le vice, symbolisés sous l'image de deux femmes, dont l'une, au visage riant, lui promet le plaisir, tandis que l'autre, à l'aspect sévère, l'invite au combat. Le mépris des jouissances et le courage dans les luttes de la vertu, telle est la meilleure marque de la vérité. Personnellement, c'est pour avoir reconnu dans les chrétiens une intrépidité sans égale, que j'ai abandonné l'école de Platon pour embrasser leur foi. Il est impossible que l'héroïsme dont ils donnent l'exemple ne soit pas inspiré par la plénitude de la vérité. D'ailleurs, les principes de Platon ne sont point absolument contraires à l'enseignement du Christ. Chaque philosophe s'est rapproché du christianisme, dans la mesure de vérité que le Verbe divin lui a fait connaître. Mais ce qui n'existait chez eux qu'en germe, a été manifesté chez nous dans la plénitude de son développement par la grâce du Verbe fait chair. Maintenant, princes, continue l'Apologiste, il nous reste une dernière prière à vous adresser. Mettez au bas de cette supplique ce que vous voudrez, mais ordonnez qu'elle soit affichée au lieu ordinaire, et que tous la puissent lire [1]. Il est bon qu'on sache ce que nous sommes; que tant de préjugés et d'erreurs répandus sur notre compte, se dissipent; et qu'enfin, la plus haute et la plus excellente des doctrines soit connue telle qu'elle est. Chacun sait discerner le bien du mal. Ceux qui nous persécutent ne nous connaissent pas. Les calomnies semées à profusion; les crimes et les monstruosités dont on nous accuse

[1] Cette parole de saint Justin nous révèle une particularité intéressante, comme mœurs administratives. Les pétitions, au lieu de s'ensevelir, comme chez nous, par milliers dans le silence et l'oubli des bureaux, étaient affichées avec la réponse officielle, de manière à ce que tous pussent en prendre connaissance. Il y avait du bon dans cet usage, qui devait nécessairement rendre plus circonspects les pétitionnaires et les princes plus attentifs à l'examen des vœux qui leur étaient soumis.

gratuitement, sont les seuls motifs de la haine populaire qui nous poursuit. Et pourtant, ces crimes dont notre foi chrétienne nous interdit jusqu'à la pensée, les dieux que le peuple adore les ont commis tous. Singulier renversement de logique! On nous inflige les chaînes, les tortures et la mort, à nous qui avons horreur de tous ces forfaits, parce qu'on nous en croit faussement coupables; et l'on va brûler l'encens devant la statue de prétendus dieux qui les ont très-réellement perpétrés [1] ! »

Cette rapide et énergique improvisation, dont notre analyse n'a pu rendre toute la vigueur, n'obtint pas près de Marc-Aurèle le succès que la première Apologie avait eu sous Antonin. Le courageux orateur paya de sa vie l'éloquent témoignage qu'il venait de rendre à la vérité. Mais avant de transcrire les Actes de son martyre, on nous permettra d'indiquer, en passant, une controverse récemment soulevée à propos même de ces pages brûlantes, dans lesquelles saint Justin épanchait la légitime indignation de son âme, le lendemain d'une scène de violence où le préfet du prétoire avait déshonoré la justice romaine et la majesté d'un empereur philosophe. L'Apologiste, en parlant des sages et des législateurs de l'antiquité avait posé le principe général, déjà exprimé par saint Jean, savoir que « le Verbe de Dieu illumine tout homme venant en ce monde. » Il avait donc revendiqué Socrate et tous ceux qui dans le paganisme vécurent et moururent conformément à la lumière naturelle de la raison, comme des chrétiens anticipés. Deux écoles rivales, exagérant en sens contraire cette doctrine parfaitement orthodoxe, se sont élevées de nos jours sous le nom de rationalisme et de traditionalisme [2]. L'examen approfondi de cette question philosophique trouvera plus naturellement sa place dans l'étude des œuvres de Clément d'Alexandrie. Nous ne nous arrêterons pas davantage à l'objection maintenant surannée du prétendu platonisme de saint Justin. Il a fallu le règne officiel du

[1] Justin., *Apol. II*, cap. III, ad 15 et ultim.

[2] Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer le lecteur aux deux conférences de M. l'abbé Freppel, intitulées : *Doctrine du Verbe et orthodoxie de saint Justin dans sa doctrine du Verbe.* (*S. Justin*, pag. 310-375.)

demi savoir classique, et les prétentions doctrinaires de l'éclectisme, pour qu'on ait pu prendre au sérieux un système que la simple lecture de saint Justin suffit à ruiner de fond en comble. Le récit de sa conversion en dit plus, à ce sujet, que toutes les thèses des éclectiques modernes.

**Martyre de saint Justin et de six de ses disciples.**

25. Crescens, le cynique, ne releva point le solennel défi que lui avait porté saint Justin, en lui proposant une nouvelle conférence où les dogmes de la foi chrétienne seraient publiquement discutés de part et d'autre. « Ce misérable sophiste, dit Tatien, prétendait bien porter la barbe des philosophes, pourvu qu'elle lui rapportât de l'argent et des jouissances. C'est ainsi qu'il touchait une pension de six cents pièces d'or, que lui faisait Marc-Aurèle. Le nid luxueux qu'il s'était arrangé à Rome couvrit d'infâmes désordres. Mais Crescens suppléait à la science, qui lui manquait, par l'intrigue, où il était passé maître. Il réalisa l'autre prophétie de saint Justin, et, sur sa dénonciation, l'Apologiste fut incarcéré comme chrétien [1]. » Six autres confesseurs, Charito, Charitana, Evelpiste, Hierax, Pæon et Liberianus, eurent la gloire de partager sa détention et son supplice. « C'était, disent les Actes, le temps où les fanatiques adorateurs des idoles obtinrent que les édits contre la religion chrétienne fussent promulgués dans chacune des villes et des provinces de l'empire. On voulait forcer tous les fidèles à sacrifier aux dieux. Justin et ses compagnons furent amenés au tribunal de l'*éparque*, ou préfet de Rome, Rusticus [2]. Sois docile aux décrets des empereurs et sacrifie aux dieux, dit l'éparque à saint Justin. — Il répondit : J'obéis aux préceptes de Jésus-Christ, notre Sauveur; nul n'a le droit de me contraindre à les violer. — Quelle branche des connaissances humaines as-tu choisie pour l'objet de tes études? demanda Rusticus. — J'ai étudié successivement dans toutes les écoles de philosophie, répondit Justin. Mais depuis j'ai embrassé

[1] Tatian., *Orat. advers. Græc.*, cap. XVIII; *Patrol. græc.*, tom. VI, col. 848.

[2] On sait que la charge de préfet de Rome était annuelle. Urbicus, dont il est question dans la IIe *Apologie* de saint Justin, avait exercé cette dignité l'an 166. On a retrouvé des inscriptions qui nomment Rusticus, son successeur, en l'an 167.

la doctrine des chrétiens. C'est la seule vraie, quoiqu'elle ait autant d'adversaires qu'il y a d'esclaves de l'erreur. — Misérable ! s'écria Rusticus. Peux-tu te vanter de professer une pareille doctrine ? — Oui, dit Justin. Je me fais gloire de partager la foi des chrétiens et de conformer ma vie à la leur. — Quelle est donc cette foi? demanda le préfet. — Justin répondit : Nous croyons qu'il n'y a qu'un seul Dieu, créateur de l'univers, essence spirituelle et invisible, que notre œil mortel ne saurait contempler. Nous croyons que le Fils de Dieu, Jésus-Christ notre Seigneur, s'est manifesté, selon que l'avaient annoncé les prophètes. Il est le Sauveur du genre humain, le Maître de toute vérité en attendant qu'il revienne, un jour, juger les vivants et les morts. — Dis-moi, reprit l'éparque, où se réunissent les chrétiens, pour leurs assemblées? — Partout où ils peuvent, répondit Justin. Vous paraissez croire que tous les chrétiens n'ont qu'un seul et même lieu de réunion; c'est une erreur. Le Dieu des chrétiens est partout; on ne saurait le circonscrire dans les limites d'un local quelconque. Quoiqu'invisible, il remplit l'immensité de la terre et des cieux. Les fidèles l'adorent donc en tout lieu et partout chantent sa grandeur et sa gloire. — Le préfet insista : Je veux savoir, dit-il, où les chrétiens se rassemblent, à Rome, et où tu réunissais tes disciples. — Pour ce qui me regarde, répondit Justin, j'habite la maison de Martinus, près des thermes de Timiotinum. C'est la seconde fois que je viens en cette ville; je n'y ai jamais eu d'autre demeure. Tous ceux qui ont voulu m'y venir trouver, ont reçu de moi communication de la doctrine, seule véritable, que je professe. — Ainsi tu persistes à te dire chrétien? demanda Rusticus. — Oui certes, répondit Justin. — S'adressant alors à Charito, l'éparque lui fit la même interrogation : Es-tu chrétien? — Je suis chrétien, par la grâce de Dieu, répondit le confesseur. — Charitana, sa femme, interrogée à son tour, fit la même réponse. — Et toi, demanda le préfet à Évelpiste, qui es-tu? — Je suis, dit-il, l'un des esclaves de la maison de César. Mais le Christ m'a donné la liberté véritable. Je suis chrétien, et, comme tel, je suis entré en partage de la foi, des priviléges, de la grâce et des espérances de ceux que

vous venez d'interroger. — Le préfet demanda ensuite à Hierax : Es-tu chrétien aussi? — Oui, dit le confesseur. Je crois comme eux à Jésus-Christ, et je l'adore. — Qui vous a instruits dans cette religion? demanda Rusticus. Est-ce Justin? — J'étais chrétien avant de connaître Justin, répondit Hierax. Je l'ai été, je le suis et le serai toujours. — Moi aussi! s'écria Pæon. — Et qui t'a instruit? dit le préfet. — Ce sont mes parents qui m'ont enseigné cette foi divine. — Évelpiste prit alors la parole : Moi aussi, dit-il, j'avais grande joie à suivre les leçons de Justin. Mais j'étais chrétien avant de le connaître. Cette religion est celle de mon père et de ma mère. — Et où sont tes parents? reprit le magistrat. — En Cappadoce, répondit Évelpiste. — La même question fut adressée à Hierax. Il répondit : Notre père véritable est le Christ; la foi que nous avons en lui est notre mère. Quant à ceux qui m'ont donné le jour, ils sont morts. Je suis né à Iconium, en Pisidie [1]. — Enfin le préfet demanda à Liberianus s'il était aussi de cette secte d'athées. Je suis chrétien, répondit ce dernier. J'adore le Dieu unique et véritable. — Rusticus se tournant alors vers Justin, lui dit : On vante ton savoir et ton éloquence. Écoute-moi donc. Crois-tu sérieusement qu'après avoir meurtri ton corps de coups de fouet, quand je t'aurai fait trancher la tête, tu monteras au ciel? — Justin répondit : Si tels sont les supplices que vous me réservez, j'espère obtenir la récompense accordée à tous ceux qui ont confessé la foi du Christ. Or, j'ai la certitude que la grâce divine les conserve dans les joies célestes, jusqu'à la résurrection qui suivra la fin du monde. — Ainsi, reprit le préfet, tu t'imagines vraiment que tu vas monter au ciel, pour y recevoir cette récompense? — Je ne l'imagine pas, répondit Justin. Je le sais d'une science certaine, et je n'ai pas, à cet égard, le moindre doute. — Cessons tous ces discours, dit le préfet. Il s'agit du point capital. Venez tous et sacrifiez aux dieux. — Mais, répondit Justin, qui

[1] Le texte des *Actes*, publié par D. Ruinart, porte ici Phrygie, ce qui serait une erreur géographique. Des manuscrits, inconnus au savant Bénédictin, et étudiés depuis sa mort, rétablissent la véritable leçon que nous croyons devoir suivre nous-même.

donc voudrait abandonner la foi et la religion véritables, pour se précipiter dans l'erreur et l'impiété? — Rusticus ajouta : Si vous n'obéissez pas de bonne volonté, les tortures vous y contraindront. — Les tortures! s'écria Justin. Nous ambitionnons la gloire de les souffrir, pour le nom de Jésus-Christ notre Seigneur. Ce sera notre honneur immortel, devant le redoutable tribunal de ce juge suprême, quand le monde entier comparaîtra devant lui. — Les six autres martyrs firent entendre la même réponse : Nous ne sacrifierons jamais à vos dieux! — Rusticus rendit alors la sentence, en ces termes : Pour n'avoir pas voulu sacrifier aux dieux, ni obéir aux édits de l'empereur, ces rebelles sont condamnés, selon les termes de la loi, à subir d'abord la peine de la flagellation, et à être ensuite décapités. — Les saints martyrs furent conduits au lieu ordinaire des exécutions. Chemin faisant, ils chantaient les louanges du Seigneur. Après qu'on les eut flagellés, la hache du licteur trancha leur tête. C'est ainsi qu'ils consommèrent leur martyre. La nuit suivante, les fidèles enlevèrent leurs corps, et les déposèrent dans une sépulture convenable. Gloire à Jésus-Christ Notre-Seigneur, dans les siècles des siècles! Amen [1]. »

Le rationalisme moderne et les martyrs.

26. Il est de mode aujourd'hui, dans certaines régions de la science plus ou moins officielle, de reprendre, en sous-œuvre, une thèse vingt fois réfutée du voltairianisme. On prétend que les historiens de l'Église exagèrent à plaisir la violence des persécutions, et grossissent démesurément la liste des martyrs. Nous ne ferons, à ces panégyristes du monde romain, d'autre réponse que celle de noter, à mesure que l'ordre chronologique les présentera sous nos yeux, tous les noms des confesseurs de Jésus-Christ, qui ont scellé de leur sang le témoignage de leur foi. Quand, après trois siècles de lutte, nous pourrons offrir ainsi le chiffre exact des martyrs connus, le lecteur jugera, en liberté de conscience, et s'indignera, avec nous, de la mauvaise foi des adversaires. Et que

[1] Ruinart, *Act. martyr. sincer.*, pag. 43; *Patrol. græc.*, tom. VI, col. 1566-1572. L'Église latine célèbre la fête de saint Justin le 13 avril. (*Martyrol. rom.*, 13 aprilis; Bolland., *Acta sanct.*, eod. die.) Les ménologes grecs la placent au 1er juin.

serait-ce, si l'histoire complète de cette boucherie séculaire n'eût pas été détruite par les bourreaux eux-mêmes ? Comme s'ils eussent rougi de laisser derrière eux les traces de tant de cruautés, les empereurs Dèce et Dioclétien firent jeter aux flammes les livres où les chrétiens inscrivaient, jour par jour, les Actes des martyrs. Ce qui nous reste maintenant n'est donc qu'un débris échappé à la recherche des tyrans. Eh bien! ce débris, ce fragment ensanglanté suffit encore à glacer d'épouvante l'imagination de la postérité. Nous ne saurions trop le redire ; la conspiration contre la vérité historique poursuit une marche très-savamment calculée. On a commencé par établir en principe que les Romains étaient un peuple de libres penseurs et d'esprits forts. C'est le contraire qui est vrai. Les Romains étaient superstitieux jusqu'au fanatisme ; ils adoraient leurs dieux et faisaient de leur culte la base sociale de leur législation, de leur puissance civile et militaire. Que cela déplaise aux inventeurs modernes de sociétés sans Dieu et d'États sans religion, nous le comprenons ; mais les réalités ne se prêtent point à l'agencement des thèses de parti pris. Quand on eut travesti de la sorte la Rome historique et l'empire des Césars, on se crut en droit d'affirmer que les persécutions dont parlent les fastes de l'Église, n'avaient jamais existé que dans les récits apocryphes des légendaires. Comment aurait-on, pendant trois siècles, égorgé les chrétiens qui refusaient de sacrifier aux dieux, quand on professait, en politique et en administration, une si parfaite indifférence pour le culte des dieux ? Tel fut l'enchaînement logique des idées rationalistes, que, depuis deux cents ans, on travaille parmi nous à faire prévaloir. Le sang des martyrs, versé à grands flots sur tous les points du monde, proteste contre ces mensonges convenus de nos modernes abréviateurs d'histoire. Ajoutons que les monuments eux-mêmes, les catacombes, aujourd'hui rendues à la lumière, nous apportent leur témoignage irrécusable. Quand on parcourt ces immenses labyrinthes où des milliers de martyrs sont entassés, d'étages en étages, à moins d'être aveugle, on est bien forcé de voir que le culte des Romains pour leurs dieux était une réalité terrible ; on comprend enfin que les apologistes, comme saint

Justin, ne combattaient pas une utopie dans leurs ouvrages, et que l'idolâtrie, à laquelle ils s'attaquaient, avait la prétention d'etouffer les résistances dans le sang de ses contradicteurs.

Martyre de saint Soter. Décrets de ce pape, insérés dans le *Corpus juris canonici.*

27. On ne se lassait pas de tuer des chrétiens. Servilius Paulus, gouverneur romain en Asie, envoyait à la mort Sagaris, évêque de Laodicée [1]. L'un des successeurs du préfet de Rome, Rusticus, faisait décapiter le pape saint Soter [2] (170). Nous n'avons plus les Actes du martyre de ce souverain pontife. Le *Liber Pontificalis* nous apprend seulement que les fidèles recueillirent pieusement ses restes et les ensevelirent dans le κοιμητηρίον de Calliste, sur la voie Appienne [3]. M. de Rossi fait, à ce sujet, les mêmes réserves que nous avons déjà reproduites, à propos de l'inhumation de son prédécesseur. Quoi qu'il en soit, le *Corpus juris canonici* a conservé du pape saint Soter quatre constitutions, qui ne se trouvent rappelées, ni dans le *Liber pontificalis*, ni dans les Épîtres que nous avons précédemment reproduites. La première est relative au serment et à l'obligation qu'il impose. « S'il nous arrive, dit saint Soter, de nous engager témérairement à faire une action dont les conséquences pourraient tourner au désavantage des âmes, il y a obligation de ne pas tenir notre serment. Il vaut mieux, en ce cas, nous parjurer que de commettre un nouveau péché, en exécutant notre promesse [4]. » Par cette réponse, évidemment provoquée par une consultation préalable, on voit que, dès le II^e^ siècle, l'Église mère et maîtresse de toutes les autres avait à fixer les hésitations, et à trancher les difficultés pratiques qui se rencontrent quotidiennement dans le gouvernement des âmes. Au point de vue liturgique, saint Soter eut aussi à prendre une décision qui est passée dans le *Corps du droit*, et que le XI^e^ Concile de Tolède

[1] *Martyr. rom.*, 6 octobr.; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die. — [2] *Martyr. rom.*, 22 april.; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die.

[3] De la catacombe de Saint-Calliste, le corps de saint Soter fut transféré par Sergius II, en 845, dans l'église des saints Sylvestre et Martin, *ai Monti*, et plus tard, dans l'église de Saint-Sixte, appartenant aux Dominicains. Quelques fragments de ses reliques sont déposés dans l'église du monastère de Saint-Marc, à Florence, et dans la cathédrale de Tolède, en Espagne.

[4] Decret. Gratian., 22, q. 4.

a renouvelée. « S'il arrive, dit le pape, que, durant la célébration des saints mystères, le sacrifice soit interrompu par un accident subit, tel qu'une indisposition du célébrant, l'un des ministres présents, évêque ou prêtre, pourra reprendre et achever la Messe. Hors ce cas de nécessité, le sacrifice eucharistique ne peut être offert que par un ministre complétement à jeun. D'ailleurs, à moins d'un cas d'urgence, comme est celui d'une maladie soudaine, il n'est permis à aucun évêque ni prêtre de laisser le sacrifice inachevé [1]. » A cette époque primitive, la célébration des Messes privées était soumise à certaines règles qui se sont modifiées depuis. Ainsi, le pape saint Soter déclarait que « nul prêtre ne pouvait offrir le saint sacrifice, s'il n'avait au moins deux assistants [2]. » La discipline actuelle a réduit ce nombre à un seul assistant, mais il est indispensable. Enfin, le dernier décret de saint Soter est relatif à la solennité du Jeudi-Saint, qui portait dès lors le nom liturgique de *Cœna Domini*. « En cette fête de la *Cœna Domini*, dit le saint Pontife, quelques fidèles négligent de recevoir le sacrement de l'Eucharistie. Or, l'usage de l'Église nous apprend que, ce jour-là, tous ceux qui n'en sont point empêchés par l'état de leur conscience, ont l'obligation absolue d'approcher des saints mystères. C'est pour cela qu'en ce jour, les pénitents eux-mêmes sont admis à la réconciliation solennelle, afin qu'ils puissent recevoir le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ [3]. » Cette disposition canonique, sanctionnée, en ce qui regarde le devoir pascal, par un des six commandements de l'Église, est la plus ancienne trace qui nous reste des décrets si fameux dans la suite sous le nom de bulles *in Cœna Domini*. Dans la solennité du Jeudi-Saint, avant l'absolution solennelle des pénitents, le pape faisait lire dans l'assemblée une sentence d'excommunication contre les pécheurs obstinés, coupables de crimes publics. Cet usage fut observé jusqu'au pontificat de Clément XIV, qui crut prudent de le suspendre (1769). Depuis lors, il n'a point été repris [4].

[1] *De Consecr.*, distinct. 1, *Ut illud* et 7, quæst. 1, *Illud divin.* — [2] *De Consecr.*, distinct. 1; *Hoc quoque.* — [3] *De Consecr.*, distinct. 2; *In cœnâ Domini.* — [4] Moroni. *Dizionario de erudizione storico-ecclesiastica*, tom. V, pag. 282.

Mort subite de Lucius Verus.

28. Quelques mois avant le martyre de saint Soter, Rome avait eu la joie d'apprendre la mort subite de Verus. Les deux empereurs, en 168, étaient partis simultanément pour l'Illyrie, dans le dessein de se mettre à la tête de leurs armées, et de combattre les Marcomans. Cette première campagne ne fut qu'une promenade triomphale. A peine avaient-ils atteint Aquilée, que les barbares, effrayés du bruit de leur marche, envoyaient des députations pour demander la paix. Marc-Aurèle n'était point soldat; Verus encore moins. Ce dernier eût voulu qu'on acceptât sur-le-champ les propositions des tribus ennemies; il avait hâte de retrouver le luxe et la voluptueuse oisiveté du palais impérial. Marc-Aurèle, en habile politique, comprit la ruse des barbares, qui voulaient seulement éloigner d'eux le danger, sauf à recommencer ensuite leurs incursions. Il força donc son collègue à marcher en avant. Les Alpes furent franchies; après deux ou trois engagements sans importance, les aigles romaines se déployèrent en pays ennemi. Cette fois, Marc-Aurèle consentit à traiter avec les Marcomans, qui s'engagèrent à respecter les frontières de l'empire et à lui rendre les territoires usurpés. L'Illyrie fut ensuite fortifiée de manière à résister à un coup de main. Alors seulement Marc-Aurèle reprit, avec Lucius Verus, le chemin de Rome. Ils étaient montés tous deux dans le même char, lorsque, près d'Altinum, Verus tomba mort, frappé d'une apoplexie foudroyante. Le monde romain échappait ainsi à la tyrannie d'un monstre couronné (170).

## PONTIFICAT DE SAINT ELEUTHÈRE (170-185).

### § I. Apologistes.

Notice de saint Eleuthère dans le *Liber Pontificalis*. Saint Méliton, évêque de Sardes. Découverte de son Apologie adressée à Marc-Aurèle.

29. « Eleuthère, grec d'origine, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Abundius, de la cité de Nicopolis. Il siégea sous le règne de Marc-Aurèle et de Commode, depuis le consulat de Verus et Herennianus (170), jusqu'à celui de Maternus et Bradua (185). Il reçut du roi de la Grande Bretagne, Lucius, une lettre dans laquelle ce prince lui annonçait son désir d'embrasser le christianisme. Il eut

à confirmer par un décret l'usage de l'Église, qui interdit aux fidèles la distinction judaïque des aliments purs ou impurs. En trois ordinations faites au mois de décembre, il imposa les mains à douze prêtres, huit diacres et quinze évêques, destinés à diverses provinces. Eleuthère fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, apôtre, au Vatican, le VII des kalendes de juin (26 mai 185). Le siége demeura vacant pendant cinq jours. » Avant de reprendre en détail tous les points de cette notice, pour en faire ressortir la vérité historique, il nous faut prêter l'oreille à la voix éloquente des orateurs chrétiens, qui adressaient, de tous les points du monde, à l'empereur Marc-Aurèle, l'apologie de la religion persécutée. Nous plaçons en première ligne, après saint Justin, l'illustre évêque de Sardes, Méliton, que ses contemporains vénéraient, dit Tertullien, à l'égal d'un prophète [1]. L'antiquité chrétienne n'eut point de génie plus fécond et plus actif. Qu'on en juge par la liste de ses écrits, telle qu'Eusèbe nous l'a laissée : « Deux livres *sur la Pâque;* de la *Vraie Philosophie;* des *Prophètes;* de l'*Église;* du *Dimanche;* de la *Nature humaine;* de la *Création;* de la *Subordination des sens à la foi;* de l'*Ame*, *du Corps et de l'Intelligence;* de la *Vérité;* de la *Naissance et de la Génération du Christ;* du *Don de prophétie;* de l'*Hospitalité;* du *Démon; Commentaire de l'Apocalypse de saint Jean;* de l'*Incarnation du Verbe;* enfin l'ouvrage si fameux intitulé *Clavis*, et l'*Apologie* adressée à l'empereur Marc-Aurèle [2]. » De ce long et intéressant catalogue, il ne nous restait que trois fragments fort courts de l'Apologie, cités par Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique.* Aujourd'hui, grâce à l'érudition du bénédictin, maintenant cardinal Pitra, la *Clavis* de saint Méliton de Sardes, a été restituée dans son intégrité à la science; et, par une autre bonne fortune archéologique, les manuscrits syriaques, achetés il y a quelques années, aux couvents de la vallée de Nitrie, en Égypte, pour le compte du *Bristish-Museum*, nous

[1] *Tertullianus, in septem libris quos scripsit adversus Ecclesiam pro Montano, dicit Melitonem a plerisque nostrorum prophetam appellari.* (Hieronym., *Catalog. script. eccles.*, cap. XXIV.)

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXVI.

ont rendu la partie la plus considérable de l'Apologie [1]. On nous pardonnera de reproduire ici en entier ce monument, demeuré inconnu durant tant de siècles.

80. « Prince, disait Méliton à l'empereur, la persécution qui sévit aujourd'hui, en vertu de nouveaux décrets promulgués en Asie contre les adorateurs du vrai Dieu, revêt un caractère inouï d'injustice et de cruauté. On voit d'impudents délateurs, des pillards avides, couvrir leur cupidité de la majesté des décrets impériaux, et ne se donner ni repos, ni trêve, jusqu'à ce qu'ils aient réussi à faire mettre à mort des innocents, afin de pouvoir ensuite se partager leurs dépouilles. Si réellement c'est par votre ordre qu'ils agissent ainsi, nous n'avons rien à dire. Plutôt que d'accuser un prince aussi juste que vous, nous préférons cent fois mourir; la seule grâce que nous vous demandions, c'est de vouloir bien vous faire rendre compte de leur conduite ; après quoi vous déciderez, dans votre sagesse, si de tels scélérats ne sont pas justiciables de vos tribunaux. Il peut se faire, d'ailleurs, que vous ignoriez les édits récemment promulgués contre nous, et dont la rigueur dépasse toutes les mesures, qu'en temps de guerre acharnée, on a jamais pu prendre contre des barbares. Il peut se faire que ces décrets n'émanent point directement de vous. Dans ce cas, nous vous supplions de ne pas nous laisser plus longtemps victimes d'un tel brigandage. La philosophie que nous professons demeura, pendant des siècles, le patrimoine d'une nation barbare. Elle ne commença à briller, dans les provinces romaines, que sous le règne glorieux d'Auguste, l'un de vos prédécesseurs. L'empire naissant eut en elle comme un présage d'heureux augure. C'est depuis ce temps en effet, que nous avons vu se développer et croître la majesté de l'empire, dont le sceptre est passé entre vos mains, aux acclamations du monde entier, et dont votre fils recevra

[1] Nous discuterons plus loin l'authenticité de ce monument, qui a été publié pour la première fois, texte syriaque avec traduction latine en regard, par le docteur anglican, Cureton, chapelain de la reine Victoria. C'est aux manuscrits syriaques dont nous parlons qu'on doit le texte vrai des Épîtres de saint Ignace.

de vous l'héritage ; pourvu toutefois que vous suiviez l'exemple de vos prédécesseurs, qui ont laissé à cette religion, née avec l'empire, la même liberté qu'aux autres. La preuve que notre foi est favorable à la prospérité de l'empire, c'est que, depuis le règne d'Auguste, la grandeur et la majesté romaines ont dépassé toutes les espérances. Il est vrai que Néron et Domitien, séduits peut-être par des conseils malveillants, ont incriminé notre foi. La calomnie s'est propagée depuis dans le vulgaire, toujours prêt à accueillir sans examen les bruits les plus fabuleux. Mais les plus pieux de vos prédécesseurs ont cherché à réagir contre cette injuste tendance de l'opinion publique. Leurs édits à ce sujet sont connus et nombreux. Ainsi Adrien, votre aïeul, écrivit dans ce sens à plusieurs gouverneurs de provinces, entre autres à Minucius Fundanus, proconsul d'Asie. Antonin, votre père, à l'époque même où vous partagiez déjà sa puissance impériale, manda à plusieurs cités en particulier, telles que Larisse, Thessalonique, Athènes, et à toutes les provinces grecques en général, d'avoir à cesser les persécutions dont nous étions l'objet, de la part du peuple [1]. Comme eux, prince, et plus qu'eux s'il est possible, vous aimez la sagesse et pratiquez la vertu d'humanité. Nous avons donc la confiance que vous daignerez écouter notre juste requête [2]. »

**Fragment syriaque de l'Apologie de saint Méliton. Origines de l'idolâtrie.**

31. ..... « Il est vrai, nous refusons nos hommages à des idoles insensibles, mais nous sommes les adorateurs du Dieu unique, qui existe avant toutes choses et les domine toutes ; nous sommes les adorateurs du Christ, Verbe de Dieu, qui était avant les siècles [3]. » ..... « Je conçois qu'il n'est pas facile à l'esprit humain de se

[1] Nous ne comprenons pas qu'après ce témoignage si explicite on puisse encore mettre en doute la réalité du décret favorable aux chrétiens, rendu par Antonin. (Cf. chapitre précédent, nº 27.)

[2] Pitra, *Spicileg. Solesmense,* tom. II, p. 53-56. *Fragmenta codicis Syriaci Apologiæ S. Melitonis Sardic.* Ces fragments sont précisément ceux que l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe nous avait déjà transmis. (Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXVI.)

[3] Ce fragment, qui ne s'est point retrouvé dans les manuscrits syriaques, a été conservé par le *Chronicon Pascale Alexandrinum.* (*Spicileg. Solesmense*, tom. II, pag. 56.)

dégager des liens d'une erreur séculaire [1]. Cependant cela se peut. Quand l'homme consent à faire un instant abstraction des préjugés qui enveloppent sa pensée, il voit aussitôt surgir, aux regards de son âme, l'image de la vérité. C'est le même phénomène qui se produit dans le monde extérieur, quand les nuages se dissipent et rendent la sérénité au ciel. Dès que l'homme tourne vers Dieu l'œil de son âme, le voile d'erreurs qui obscurcissait la vérité se déchire. L'erreur n'est qu'une maladie, une démence passagère; la vérité est la clef qui ouvre toutes les portes de la délivrance et du salut. C'est elle qui ressuscite les morts spirituels, et les tire du sommeil de leur tombeau. A sa lumière, ils comprennent, ils voient, ils entendent, ils discernent ce qui est de ce qui n'est pas. Combien d'hommes, en effet, qui prennent l'iniquité pour la justice, et qui se croient en sûreté de conscience, parce que leur erreur est partagée par le grand nombre ! Pour moi, je n'admettrai jamais la raison du nombre, comme justification d'aucune erreur. Si la folie d'un seul homme est déjà fort dangereuse, que sera-ce si cette folie se trouve répétée par des multitudes? Or, j'appelle une véritable folie, l'abandon du vrai Dieu, et le culte de divinités qui n'existent pas. Dieu est l'être souverain, par la puissance duquel tout subsiste. Il n'a reçu lui-même l'existence de personne; il n'a jamais eu de commencement; il est de toute éternité; il sera dans la succession infinie des siècles; pendant que tout change, il demeure immuable; l'œil humain ne saurait le voir, l'intelligence le comprendre, la parole le définir. Ceux qui l'aiment, ce Dieu véritable, lui donnent le doux nom de Père. En dehors de ce Dieu unique et éternel, adorer une divinité quelconque, c'est évidemment adorer une créature. Le feu, l'eau, la terre, sont des éléments

[1] Ici commence la partie nouvelle de l'Apologie, tirée du Mss. du VII[e] siècle, n° 14.658 (*Codd. Addend.*), du Musée britannique. Nous croyons devoir signaler, comme une particularité curieuse, que la traduction latine, reproduite par le *Spicilegium Solesmense*, est due à M. E. Renan. Elle est accompagnée de quelques notes du même auteur, qui ne manquent point d'intérêt, au point de vue de l'exégèse. Nous aurons l'occasion d'en faire passer un spécimen sous les yeux du lecteur.

créés par Dieu, ils ne sont pas Dieu. J'en dis autant du soleil, de la lune et des autres astres, qui accomplissent leurs révolutions dans l'ordre fixé par Dieu lui-même. A plus forte raison, l'argent et l'or, transformés en statues, et se prêtant à tous les usages du caprice humain, ne sauraient être des dieux. Il en est de même du bois, que nous brûlons à notre gré, des pierres que notre main brise quand il lui plaît. Qui ne voit que c'est un crime de prostituer le nom auguste et incommensurable de Dieu, à des créatures qui tiennent leur être d'un décret de Dieu? Cependant, jusqu'au jour où l'homme vint à découvrir l'existence de ce maître et souverain Seigneur de toutes choses, son égarement était, à un certain point, excusable. On ne blâme point un aveugle de ne pas marcher droit. Dans leur recherche de la divinité, les hommes se sont heurtés au bois et à la pierre ; poursuivant leurs investigations, et enrichis par leur découverte même, ils ont rencontré l'argent et l'or. C'étaient autant d'obstacles qui les retardaient en chemin. Mais aujourd'hui, la parole de la vérité a retenti à la fois sur tous les points du monde [1]; partout on a prêché qu'il n'y a qu'un seul Dieu véritable ; la lumière a brillé à tous les yeux. Il ne reste donc plus d'excuse à ceux qui rougissent d'abandonner les voies de l'erreur, parce que la multitude s'obstine à les suivre. Rougir de la vérité, c'est se vouer à la mort. Ouvrez donc enfin les yeux et voyez ; ce n'est plus une lueur passagère, c'est la splendeur du vrai qui éclate enfin et qu'il est donné à nos jours de pouvoir contempler. Fermer les yeux, quand le soleil s'est levé à l'horizon, et courir de gaieté de cœur au précipice, n'est-ce pas le fait d'un insensé? Il ne s'agit plus de s'égarer avec la multitude; c'est un devoir pour tout homme d'éclairer la multitude elle-même, et, s'il échoue dans cette généreuse tentative, du moins il aura sauvé son âme. La majorité des intelligences ne sait point s'élever au-dessus de l'horizon terrestre. Il a fallu, à ces esprits grossiers, des

[1] *Nunc vero quum vox audita est in universa terra.* (Melit., *Apolog ad Marc. Aurel.; Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 40.) C'est encore là un témoignage désintéressé que les manuscrits de Nitrie apportent à la thèse vingt fois prouvée de l'apostolicité de nos églises des Gaules

dieux choisis sur cette terre qui absorbe toutes leurs pensées. Lamentable aveuglement, qui transporte à des objets périssables le nom du Dieu infini; la dignité du Créateur, à des créatures et à des idoles fabriquées par une main mortelle [1] ! Ils en vinrent donc, et je l'ai déjà dit [2], à adorer les images et les statues des rois morts. Nous avons d'autant moins de peine à le comprendre que, de nos jours, on adore les statues des Césars vivants, et le culte qu'on leur rend est plus suivi que celui des anciens dieux. César est en effet le plus grand et le plus puissant des dieux ; c'est à lui qu'on paie l'impôt et le cens ; aussi vous punissez de mort les rebelles à César, comme vous punissez de mort les contempteurs des dieux. Il est pourtant, parmi vous, des philosophes qui comprennent qu'on ne doit rien adorer de ce qui tombe sous les sens; mais, et c'est là le plus grand des malheurs, soit ambition, soit avarice, soit amour d'une vaine popularité, ils n'ont garde de proclamer en public leurs véritables sentiments, au contraire, ils emploient toute leur influence à retenir le peuple sous le joug d'une grossière idolâtrie. Pour moi, je ne saurais parler autrement que je ne pense. Je dirai donc la vérité tout entière. Voici comment l'antiquité transforma les rois et les tyrans en divinités. Argos avait vu naître Hercule ; c'était un homme d'une taille et d'une force extraordinaires ; il délivra la contrée des animaux malfaisants qui la dévastaient. On lui éleva des statues, moins encore par reconnaissance que par un sentiment de terreur, car on le redoutait pour sa violence, et surtout pour l'impétuosité de ses passions qui ne respectaient rien. Avec l'aide d'un persan, Zarad, son ami, il enlevait de vive force les filles et les femmes. *Dionysos* (Bacchus), roi de l'Attique, eut des autels, parce qu'il cultiva le premier la vigne, dans ce pays. Les Égyptiens adorèrent, sous le nom de Serapis, l'hébreu Joseph, parce que, dans une période de disette, il leur fournit du blé en abondance. Les Athéniens adorèrent *Athena* (Pallas), fille de Jupiter, roi de l'île de

[1] S. Melit., *Apolog. ad Marc. Aurel.; Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 38-41.

[2] Dans les fragments de l'*Apologie*, que nous traduisons, le passage auquel saint Méliton en réfère ici n'a point été conservé.

Crète, parce qu'elle avait bâti la fameuse citadelle d'Athènes, et qu'elle leur donna pour roi Erichtée, un fils adultérin, qu'elle avait eu de son beau-frère Ἥφαιστος (Vulcain), un forgeron. Elle entretint toute sa vie une alliance étroite avec Hercule, son frère du côté paternel. Jupiter avait en effet séduit Alcmène, fille d'Électryon, roi d'Argos, et en avait eu Hercule. Les Phéniciens adorèrent Vénus, reine de Chypre, parce que cette femme, éprise d'un fol amour pour Adonis, fils de Cythère, roi des Phéniciens, quitta tout pour suivre l'objet de sa passion. Elle vint s'établir dans la cité phénicienne de Gabala, remettant son propre royaume aux mains de Cythère. Auparavant elle s'était abandonnée à Mars (Ἄρης) : son mari Ἥφαιστος qui avait déjà surpris cette première intrigue, poursuivit également la seconde, et vint tuer Adonis (Thammuz), dans les gorges du mont Liban. Voilà comment des rois furent transformés en divinités et leurs images en idoles [1]. »

32. « Mais vous, esprit indépendant et libre, fait pour connaître la vérité, pouvez-vous être dupe de telles fables? Songez que vous êtes homme, et croyez au seul Dieu véritable. Tournez vers lui le regard de votre âme ; c'est lui qui peut vous donner la vie éternelle, car il est tout-puissant. Voyez les choses telles qu'elles sont ; les images sont des images; les idoles sont de simples statues. Prenez garde de donner à la créature le nom du Créateur. L'éternité de Dieu embrasse tous les temps; c'est lui qui anime et pénètre votre intelligence, car votre esprit porte son empreinte et réflète sa ressemblance. On ne le voit pas ; on ne l'ébranle pas ; on ne le peut saisir. Tout se meut pourtant par son ordre et sa volonté. Sachez-le donc; si vous adorez ce Dieu éternel et immuable, quand vous aurez dépouillé l'enveloppe fragile de la mortalité, vous serez admis devant sa face à une vie de joie et de science immortelle. Vos œuvres, comptées par sa providence, seront pour vous des trésors inépuisables, des richesses inamissibles. Or, le principe et le commencement de toute œuvre pieuse et bonne, c'est de connaître et d'adorer le vrai Dieu. Cette connaissance est-elle

**Absurdité du culte idolatrique.**

[1] Melit., *Apol.*, *Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 41-43.

difficile à acquérir? Non. Qu'est-ce que Dieu? C'est la vérité éternelle, dont le Verbe est la manifestation. — Qu'est-ce que la vérité? C'est l'Être infini, souverain, qui tient de soi-même l'existence, qui n'a jamais eu de commencement et n'aura jamais de fin. — Donc, en adorant une créature, ou un objet fabriqué par un ouvrier, l'homme n'adore ni la vérité, ni le Verbe de vérité. Je pourrais ajouter bien d'autres considérations, mais je rougis d'avoir à parler devant des hommes qui ne comprennent pas leur supériorité sur leurs propres œuvres. Ils donnent un lingot à un orfèvre et lui disent : Fais-moi un dieu ! Le lendemain, ils reviennent et adorent ce métal ainsi transformé. Quel plus grand crime à l'homme que d'adorer ses richesses et de négliger le culte de Celui qui distribue à son gré les richesses. Combien de ces insensés qui tuent sans pitié un homme vivant, leur esclave, et qui vont se prosterner devant la statue d'un homme divinisé ! Combien qui égorgent un bœuf, et courent adorer la statue du bœuf Apis. Remarquez-le, c'est bien une image qu'il adorent. La preuve, c'est que nul ne se prosterne devant des grains d'encens, amoncelés dans une corbeille. Mais, que l'ouvrier transforme ces grains d'encens en une figurine, aussitôt on l'adore. De même on ne se prosterne pas devant des paillettes d'or ou d'argent ; mais que l'orfèvre, les jetant au creuset, en fasse une statuette, aussitôt on l'adore. Insensé ! Qu'a donc de plus ce métal, pour que maintenant tu te prosternes devant lui ? Est-ce parce qu'il représente un oiseau ? Mais vois cet oiseau vivant, pourquoi ne l'adores-tu pas ? Est-ce parce qu'il a la forme de quelque bête sauvage ? La forêt voisine nourrit par centaines des bêtes sauvages toutes vivantes. Pourquoi ne les adores-tu pas ? Si c'est l'art du sculpteur qui t'arrache ces hommages, quelle idée ne devrais-tu pas avoir de la grandeur du Dieu qui a créé l'univers ? Il a donné à l'homme un trait de sa ressemblance divine, en lui accordant le génie d'imiter ses œuvres dans une certaine mesure. Mais, diras-tu, pourquoi Dieu ne m'a-t-il pas créé de telle sorte que je ne pusse servir que lui, au lieu de me laisser adorer des idoles ? — Ingrat ! Dieu t'a créé libre. Il a étendu devant toi l'univers, comme un royaume dont tu peux

disposer à ton choix, fixant ton cœur et ta volonté dans le bien. Sous tes yeux, le soleil et la lune parcourent leur route lumineuse; les eaux des mers obéissent à sa loi; la terre ouvre sous tes pas sa vaste étendue. Mais c'est Dieu qui tient la mer en équilibre; sa main la fait trembler quand il lui plaît. Il commande aux nuées de condenser les vapeurs dans le ciel, et de verser les pluies bienfaisantes. Or, celui qui dirige ainsi la nature est plus grand qu'elle. C'est précisément pour le comprendre que Dieu t'a donné l'intelgence. Connaître Dieu et se connaître soi-même, voilà donc le devoir de l'homme. Nous portons dans notre âme comme un reflet qui peut nous aider à comprendre, jusqu'à un certain point, la nature divine. C'est par l'âme que l'œil voit, que l'oreille entend, que notre langue articule des sons, que tout le corps se meut. Quand il plaît à Dieu de séparer l'âme du corps, celui-ci tombe et se corrompt. Par cet élément invisible qui fait partie de nous-même, nous pouvons comprendre comment la puissance de Dieu dirige et conserve le monde; qu'elle vienne à se retirer, et l'univers tombe en poudre, comme un corps inanimé [1]. »

Idéal de l'empire chrétien, tracé par saint Méliton

33. « Mais, demanderez-vous, pourquoi ce monde a-t-il été créé? pourquoi est-il périssable? pourquoi un corps, destiné à mourir, et à ressusciter ensuite? Autant de problèmes qui restent insolubles pour les intelligences courbées sous le joug de l'idolâtrie. Ouvrez les yeux à la véritable lumière et vous verrez planer, au-dessus de ce monde, la toute-puissance et la bonté du Créateur et du maître de l'univers. Alors vous admirerez les conseils de sa providence. Tant que la connaissance du Dieu vivant ne vient pas illuminer l'âme humaine, elle reste ensevelie comme une morte dans son tombeau de chair. Voilà pourquoi tant d'égarés se prosternent devant des démons et des fantômes, adressant leurs vaines supplications à des idoles sourdes et muettes. Levez-vous du milieu de cette foule agenouillée, qui colle ses lèvres à des statues de pierre; jette à la flamme des autels les meilleurs de ses aliments; fait toucher à une idole la frange de sa tunique ou de son manteau, comme si l'homme, doué de vie et d'intelligence, devait des ado-

[1] Melit., *Apol.*, *Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 44-47.

rations à des objets inertes et inanimés! C'est au Dieu éternel qu'il vous faut adresser la prière d'une âme immortelle, alors la vérité vous apparaîtra comme un rayon libérateur. Vous rendrez grâce à ce grand Dieu, qui vous a donné le libre arbitre, pour que dans la plénitude de votre indépendance, vous puissiez vous diriger vous-même dans le chemin de ses commandements. En établissant l'homme dans la souveraineté sur l'univers, il lui a dit : Si tu choisis le mal, une damnation éternelle punira tes œuvres mauvaises; si tu choisis le bien, tu recevras dans l'éternelle vie la récompense d'une félicité sans bornes. Vous êtes donc libre, et par conséquent rien ne s'oppose à ce que, renonçant à des erreurs et à des préjugés séculaires, vous puissiez enfin connaître le vrai Dieu, l'aimer et le servir de tout votre cœur. Il ne se refuse point à ceux qui le cherchent, il se livre à leurs investigations dans la mesure compatible avec l'intelligence humaine. Mais peut-être l'empereur répondra : Je ne puis pas agir ainsi; il me faut compter avec l'opinion publique et ne pas heurter les instincts populaires. — Et pourquoi, demanderais-je à mon tour, le prince ne se ferait-il pas l'initiateur d'un si heureux progrès? Pourquoi n'emploierait-il pas l'autorité qu'il a sur son peuple, à fonder l'empire du bien dans les âmes, et à propager la connaissance du vrai Dieu? Pourquoi ne donnerait-il pas, en sa personne, l'exemple de ce retour à la vérité et à la vertu? Ce serait là le rôle d'un grand monarque. N'est-ce pas en effet une inconséquence, qu'un souverain qui suit une religion perverse, juge et condamne les pervers? J'estime donc qu'un royaume ne peut être florissant, qu'à la condition que le souverain connaisse Dieu et le craigne; il pourra dès lors inspirer ces sentiments à son peuple; sa justice sera celle d'une conscience éclairée, qui sait que Dieu la jugera à son tour. Ses sujets le respecteront et se respecteront eux-mêmes, parce qu'ils auront la crainte de Dieu. Voilà comment peut se réaliser l'idéal du plus florissant empire. Quoi de plus grand qu'un souverain qui délivre son peuple du joug de l'erreur, et par conséquent de tous les maux qui en sont la suite [1]? »

[1] Melit. *Apol.*, *Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 47-50.

34. « Et qu'on ne répète plus cette objection puérile : Nous suivons les traditions de nos pères. — Quoi donc! Un enfant à qui son père n'a pas laissé de fortune, se croit-il interdite la faculté de s'enrichir? Celui à qui ses parents n'ont pu donner d'instruction se croit-il pour cela dans l'obligation de croupir dans l'ignorance paternelle? Les fils d'un aveugle ou d'un boiteux voient et marchent. Loin d'imiter l'erreur de ses aïeux, l'homme doit rompre avec elle. Commencez donc par vous rendre compte de la voie suivie par votre père : si elle était bonne, suivez la; sinon, abandonnez la pour prendre vous-même la route de la vérité et de la justice, et y faire marcher vos fils après vous. Priez pour l'âme de votre père; gémissez sur son égarement; vos larmes peuvent encore lui être utiles [1]. Dites ensuite à vos fils : Dieu est le père commun de tous. Il n'a jamais eu de commencement, nul ne lui a donné l'existence; rien ne subsiste que par sa volonté. C'est lui qui a créé la lumière visible qui nous éclaire, et lui, lumière invisible, ne peut être perçu par nos regards mortels. Ceux-là peuvent le contempler qui, dégagés de la prison du corps, sont entrés dans le royaume de sa gloire. Ceux-là ne seront point plongés dans les flammes éternelles, quand le déluge de feu viendra consumer l'univers. Il y eut un premier déluge d'eau, où le genre humain et tous les animaux périrent. Une seule famille de justes fut sauvée dans l'Arche. Quand viendra le déluge de feu, la terre et ses montagnes seront consumées; les hommes périront, avec les idoles qu'ils s'étaient fabriquées et les statues qu'ils adorent. La mer desséchée verra ses îles en proie aux flammes. Les justes seront préservés de ce feu terrible, comme ils le furent autrefois du cataclysme diluvien. Alors ils disparaîtront dans des feux inextinguibles, les insensés qui invoqueront en vain leurs idoles embrasées! César, si vous embrassez cette doctrine, et l'enseignez à vos fils, vous leur laisserez un héritage impérissable et d'éternels trésors. Vous assurerez votre salut et le leur, pour le jour du jugement suprême et universel. Dieu vous connaîtra alors, si vous

[1] Nous avons ici une allusion évidente au dogme du purgatoire et à la prière pour les morts.

consentez à le connaître aujourd'hui. Que si vous estimez que sa connaissance soit superflue, à son tour, il ne vous rangera point parmi ceux qui l'auront connu et servi. Ce peu de mots suffiront à Votre Majesté. Si elle voulait d'autres éclaircissements, je suis prêt à les lui fournir [1]. »

**Objections contre l'authenticité du fragment syriaque de l'Apologie de saint Méliton.**

35. Le lecteur aura sans doute remarqué, dans cette Apologie du saint évêque de Sardes, un caractère saillant, qui tranche sur les œuvres analogues dont nous avons eu jusqu'ici à nous occuper. Saint Méliton trace, d'une main ferme, le tableau d'un empire chrétien. On dirait que, d'un regard prophétique, il avait sondé l'avenir et entrevu pour l'Église les horizons de l'ère constantinienne. Cette échappée de vue à travers les siècles donne à sa requête une physionomie toute nouvelle. Jusque-là les Apologistes avaient réclamé pour l'Église et la vérité, le droit commun dont jouissaient tous les autres cultes, sous la législation romaine. Ce sera, comme nous le verrons bientôt, la thèse reprise et développée par Athénagore. Saint Méliton devance réellement son époque et formule, au IIe siècle, l'idéal de l'empire chrétien, tel que le conçurent plus tard, sous l'influence de la papauté, Constantin, Théodose et Charlemagne. Saint Méliton offre nettement à Marc-Aurèle le rôle inouï jusque-là, mais sublime d'un souverain qui subordonne son règne au règne de Dieu et de la vérité. Cette magnifique idée a donné naissance à ce qu'on appela jadis la Chrétienté. On ne la comprend plus guère aujourd'hui, ce qui ne lui ôte rien de sa grandeur. Par certains côtés de son caractère, Marc-Aurèle était digne d'entendre un tel langage. Il aimait la sagesse pour elle-même, et n'avait point les enivrements du pouvoir qui étourdissent les âmes faibles. On pourrait, en étudiant ses œuvres, suivre, à la trace, l'impression que des idées si nouvelles, mises en circulation par le christianisme, avaient produite sur son esprit. Soit indifférence sceptique pour tout ce qui ressemblait à un dogme; soit défaillance politique en présence du courant hostile de l'opinion; soit dédain préconçu pour une secte universellement

[1] Melit., *Apol.*, *Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 51-53.

haïe et méprisée, Marc-Aurèle s'en tint à ses velléités de morale indépendante, et refusa la gloire pure qui s'offrait à lui sous la forme d'une croix, par l'organe du ministre d'un Dieu crucifié. La récente découverte de l'Apologie de saint Méliton acquiert un nouveau degré d'importance par cette révélation inattendue. M. Freppel croit cependant devoir présenter quelques réserves sur l'authenticité de ce monument précieux. « Certainement, dit-il, un manuscrit syriaque du VII^e siècle environ est une autorité qui, en l'absence de preuves contraires, n'aurait pas de contrepoids. Mais il est juste de faire observer que les procédés d'abréviation ou d'amplification, familiers aux traducteurs syriens, diminuent notablement la valeur de leur témoignage. La version recueillie par l'orientaliste anglais n'offre pas des garanties suffisantes pour nous permettre d'affirmer que nous possédons le texte de saint Méliton dans son intégrité primitive [1]. » Nous partageons pleinement cette manière de voir. Une version syriaque ne saurait jamais valoir à nos yeux le texte grec original, dont nous ne pouvons que déplorer la perte. La couleur locale, le style de l'auteur, le mouvement général de la pensée et de l'expression ne sont plus appréciables pour nous, dans cette traduction en une langue étrangère. Les épîtres des premiers papes, dont nous ne possédons plus qu'une version latine, ont subi le même sort [2]. Elles n'en sont pas moins, comme l'Apologie de saint Méliton, des monuments de la plus haute valeur. Et, sous ce rapport, nous nous permettons de n'être plus du même avis que l'éloquent professeur. « Il est facile de voir, dit-il, que l'apologie de Méliton n'a pu commencer par le fragment syriaque; il serait impossible, dans ce cas, de placer les morceaux conservés par Eusèbe et qui n'ont aucun rapport avec ce nouveau

[1] Freppel, *Les Apologistes chrétiens au* II^e *siècle,* pag. 372, 373.

[2] Id., *ibid.,* pag. 384-403. M. Freppel rejette comme des pièces supposées toutes les Épîtres des premiers papes. Il suit, en ce point, les errements de la critique du siècle précédent, sans présenter d'arguments nouveaux, ni entrer dans le détail chronologique que la science moderne a si parfaitement élucidé. Si jamais le docte écrivain est amené, par le courant de ses études, à approfondir cette question, nous sommes persuadé qu'il modifiera son opinion à cet égard.

texte [1]. La version syriaque donne au morceau en question la forme d'un discours prononcé devant Marc-Aurèle, ce qui est en dehors de toutes les habitudes de l'apologétique chrétienne au IIe siècle; jamais ce prince n'eût permis qu'on attaquât en sa présence le culte national avec une telle véhémence. Il faut donc, à tout le moins, abandonner la version syriaque sur un point si mal fondé. Ajoutons une nouvelle observation. La pièce que nous venons d'analyser est moins une apologie de la religion chrétienne qu'une exhortation à reconnaître le vrai Dieu, comme devait être selon toute apparence, le discours de Méliton *sur la Vérité;* le nom des chrétiens n'y est pas même prononcé. Je sais bien qu'on peut répondre à cela que la version syriaque se borne à reproduire un simple fragment, sans préjudice du reste : il n'en est pas moins vrai qu'elle semble donner la fin de l'apologie dans la péroraison adressée à Marc-Aurèle; or ce n'est pas ainsi que les apologistes terminaient leurs requêtes. Enfin, nous sommes en face d'une difficulté sérieuse, que les éditeurs de la version syriaque ne me paraissent pas avoir remarquée. Dans les fragments conservés par Eusèbe, Méliton ne parle que de Marc-Aurèle et de son fils : on peut en conclure qu'Annius Verus était mort; sinon l'évêque de Sardes eût joint son nom à celui de Commode. Au contraire, dans le texte syriaque, il est question de Marc-Aurèle et de ses fils, et cela à deux reprises. A moins de supposer une faute de copiste d'une part ou de l'autre, il est impossible d'admettre que ces divers fragments aient fait partie d'un même discours. Par là, je ne prétends pas me prononcer d'une manière absolue contre l'authenticité du texte de Curéton; car, après tout, il prête à Méliton un langage que l'Apologiste aurait pu tenir. Je me borne à faire valoir les motifs qui doivent inspirer à la critique un doute sérieux [2]. »

36. On nous pardonnera d'exposer ici les raisons qui ont porté les éditeurs du fragment syriaque de Méliton, à en accepter l'authenticité, sans réserve, malgré les difficultés exposées avec autant

[1] Freppel, *Les Apologistes chrétiens au* IIe *siècle,* pag. 369. — [2] Id., *ibid.*, pag. 373, 374.

de modération que de bonne foi par M. Freppel. Il faut soigneusement distinguer entre le fragment lui-même, et la suscription que le compilateur du VIIe siècle y a superposée. Le premier commence en ces termes : *Melito dicit : Non est facile*, etc. Le compilateur, qui avait sous sa main ce morceau détaché, y met en tête, comme indication de provenance : *Sermo Melitonis philosophi qui factus est coram Cœsare*. Le compilateur, trompé par la formule : *Melito dicit*, a cru que l'Apologie avait été réellement prononcée devant César. Son erreur, sur ce point, ne saurait en rien nuire à l'authenticité du fragment en question. Il est très-vrai que ce fragment forme la dernière partie de l'Apologie, et que les morceaux tirés de la première partie et conservés par Eusèbe ne sauraient y trouver place. Mais M. Freppel semble ne pas avoir assez fait attention à une particularité extrêmement importante, c'est que nous possédons la version syriaque des morceaux cités par Eusèbe. Le *Spicilegium Solesmense* reproduit ce texte oriental à la suite du fragment controversé, et, chose remarquable ! cette version comparée au texte grec original de Méliton, conservé par Eusèbe, présente une exactitude parfaite de traduction. La fidélité du translateur syriaque, pour cette partie que nous pouvons contrôler, forme, on en conviendra, une présomption très-favorable au sujet de la seconde partie, qui échappe à notre contrôle. Dans cette seconde partie, le nom des chrétiens n'est pas prononcé une seule fois. Cela est vrai, mais la même observation s'applique aux morceaux détachés, reproduits par Eusèbe. Le nom des chrétiens n'y est pas davantage articulé. Saint Méliton les désigne par cette périphrase : τὸ τῶν θεοσεβῶν γένος, *les adorateurs de Dieu*. Évidemment l'Apologiste choisissait de préférence cette qualification vraie, pour l'opposer au titre calomnieux d'*athées*, dont le paganisme avait fait le synonyme de chrétiens. Méliton se proposait donc de discuter surtout ce prétendu athéisme, et d'en démontrer la fausseté. Dès lors on ne saurait s'étonner que, sans entrer dans le détail de la doctrine chrétienne, ainsi que Justin l'avait fait quelques années auparavant, et ne voulant donner à sa requête qu'une assez courte étendue, l'évêque de Sardes se soit borné au dogme fondamental de l'unité de Dieu.

Quant à la péroraison adressée à Marc-Aurèle, pour qu'on pût l'incriminer, sous prétexte qu'elle ne ressemble point à celle des autres apologistes, il faudrait que ces apologistes eussent employé une formule uniforme et en quelque sorte officielle. Or il n'en est rien. La première apologie de saint Justin ne se termine point comme la seconde : ni l'une ni l'autre ne se termine comme celle d'Athénagore, laquelle enfin offre une péroraison complétement différente de celle de Tertullien. Le fait d'une divergence entre la mention d'un seul fils de Marc-Aurèle, dans la première partie de l'Apologie conservée par Eusèbe, et de deux dans la seconde partie, exhumée du manuscrit syriaque, ne forme pas une objection beaucoup plus grave. A la rigueur, comme le dit M. Freppel, il faudrait admettre une faute de copiste, d'une part ou de l'autre. Quand cela serait, on n'aurait pas le droit de répudier l'authenticité de la pièce elle-même. Mais la divergence signalée a une explication très-simple et fort naturelle. Dans le fragment conservé par Eusèbe, saint Méliton s'exprime ainsi : « C'est depuis ce temps que nous avons vu se développer et croître la majesté de l'empire, dont le sceptre est passé entre vos mains, aux acclamations du monde entier, et dont votre fils recevra de vous l'héritage. » Οὗ σὺ διάδοχος εὐκταῖος γέγονας τε καὶ ἔσῃ μετὰ τοῦ παιδὸς. Comme le fait très-bien observer M. Freppel, après Henri de Valois [1] et tous les critiques, cette parole, jetée par Méliton au courant de la plume, équivaut à une date. Si Lucius Aurelius [2] Verus, collègue de Marc-Aurèle à l'empire, eût encore vécu, au moment où l'évêque de Sardes écrivait son apologie, il en eût été sans aucun doute fait mention ici. Nous pouvons donc très-légitimement conclure qu'il était mort à cette époque. La Chronique d'Alexandrie l'insinue d'ailleurs assez clairement et c'est pour cela que nous-même nous

[1] *Nota* 46, in lib. IV, cap. XXVI; *Hist. eccles.*, Euseb. Cæsar.; *Patrol. græc.*, tom. XX, col. 393.

[2] C'est par erreur que M. Freppel a écrit : *Annius Verus*. Le surnom de Lucius Verus était Aurelius. De plus Lucius Aurelius Verus n'était pas le fils, mais le frère adoptif et le collègue impérial de Marc-Aurèle. Ce dernier n'eut qu'un fils, Commode, qu'il associa de son vivant à l'empire.

présentons l'analyse de cette apologie, dans l'ordre chronologique, postérieurement à la mort de Lucius Aurelius Verus. Notons en passant que ce prince n'était pas le fils de Marc-Aurèle; il était son frère adoptif. Marc-Aurèle n'eut qu'un fils, Commode, qui fut plus tard son collègue et son héritier. L'allusion faite par saint Méliton, dans le fragment conservé par Eusèbe, se rapporte précisément à Commode. La mention d'un seul fils est historiquement exacte; et, quand l'apologiste parlait du fils qui devait succéder immédiatement à Marc-Aurèle, il ne pouvait le désigner qu'au singulier. Mais dans le fragment syriaque, saint Méliton ne parle plus seulement d'un successeur immédiat. Il trace le tableau de l'empire chrétien que Marc-Aurèle pouvait, s'il l'eût voulu, inaugurer. Il voit dans l'avenir la race de ce prince se transmettant d'âge en âge le sceptre du monde, à la condition de perpétuer le règne de Dieu sur la terre. Il s'écrie alors : « César, si vous embrassez cette doctrine, vous et vos fils, vous laisserez un héritage impérissable et des trésors inamissibles. Vous assurerez le salut de votre âme et celle de vos fils pour le jour du jugement universel et suprême. » La contradiction entre les deux langages est donc plus apparente que réelle, et c'est précisément pourquoi l'illustre bénédictin dom Pitra, ne crut pas devoir en tenir compte. « Quand Eusèbe, disait-il, signale l'Apologie de Méliton comme le couronnement des œuvres du saint docteur, on comprendra la joie que nous éprouvons aujourd'hui, en publiant, non point encore dans son entier, mais au moins dans sa partie la plus considérable, ce précieux monument enfin rendu à la lumière [1]. »

**Claude Apollinaire. Hermias. Saint Théophile d'Antioche. *Marcion*.**

37. En même temps que ce témoignage chrétien arrivait, du fond de l'Asie aux oreilles de César, Claude Apollinaire, évêque d'Hiérapolis en Phrygie, adressait également à Marc-Aurèle une apologie que nous n'avons plus. Eusèbe nous donne la liste complète des ouvrages de ce saint évêque : cinq livres *contre les Gentils;* deux *de la Vérité;* deux *contre les Juifs*, et une *Réfutation de l'hérésie de Montan ou des Cataphryges*. L'antiquité chrétienne a loué

[1] D. Pitra, *Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 12.

l'élégance du style d'Apollinaire et l'étendue de son érudition dans les lettres sacrées et profanes. Mais ses livres ne nous sont point parvenus. Il en est de même de ceux de Miltiade, compté par Tertullien au nombre des docteurs qui avaient réfuté le système gnostique de Valentin. Miltiade composa pour la défense de *la philosophie véritable* (c'est ainsi qu'après saint Méliton il appelle la religion du Christ), une apologie remarquable, adressée aux *chefs de ce siècle*, c'est-à-dire aux gouverneurs des provinces et des cités que leurs fonctions mettaient surtout en rapport avec les chrétiens. A la même époque, Hermias inaugurait une nouvelle méthode d'apologie. Jusque-là les auteurs chrétiens s'étaient tenus sur les sommets de la discussion philosophique, cherchant à établir la supériorité de la doctrine et de la morale de l'Évangile sur l'idolâtrie, et repoussant les calomnies qui poursuivaient le nom du Christ. Hermias emprunta à la satire les armes dont il voulait combattre le culte des dieux. On le surnomma le Lucien chrétien. Son ouvrage qui a pour titre : *Les philosophes raillés*, est le plus adroit persifflage qui ait été fait du paganisme. Chef-d'œuvre d'ironie, il se fait remarquer par autant de clarté et de précision que de vivacité, de finesse et de grâce. Chaque philosophe se présente, à son tour, dans cette piquante revue; il expose son système sur les dieux, l'âme humaine et les principes des choses ; le second renverse toujours ce que le précédent voulait édifier. Tout ce que l'Église comptait alors d'esprits cultivés et supérieurs, employait son talent à établir, dans d'éloquents ouvrages, la divinité de la religion persécutée. Saint Théophile, sixième évêque d'Antioche depuis saint Pierre, publia trois discours contre les détracteurs de la foi chrétienne. Il les adressa à Autolycus, docte païen, que, dans sa sollicitude pastorale, il cherchait à éclairer des saintes lumières de l'Évangile. La nature de Dieu, sa providence, l'ordre du monde, la création de l'homme, l'absurdité de l'idolâtrie, l'ignorance des philosophes et les vaines chimères des poëtes païens sur l'origine des êtres opposées à la pureté de la doctrine et de la morale chrétiennes, tels sont les sujets les plus remarquables traités par l'illustre évêque. Dans un autre ouvrage il entreprit la réfutation

d'Hermogènes. Ce sophiste enseignait que la matière est éternelle. Ses disciples, dont le plus célèbre fut Séleucus, reçurent de Tertullien le nom de *materiarii*, et furent les précurseurs des matérialistes modernes.

38. Parmi tant d'illustres défenseurs de la foi, un philosophe chrétien d'Athènes se plaça au premier rang; il se nommait Athénagore. Le seul renseignement biographique que nous possédions sur sa personne, nous est fourni par un chroniqueur du v[e] siècle, Philippe Sidétès. Voici ses paroles : « Athénagore fut le fondateur de l'école chrétienne d'Alexandrie. Il florissait à l'époque d'Adrien et de Marc-Aurèle, et adressa à ces empereurs une Apologie en faveur des chrétiens. Après sa conversion à la foi de Jésus-Christ, il continua de porter le *pallium* des philosophes, et enseigna publiquement le christianisme dans l'Académie. Or, c'est au moment où, à l'exemple de Celse, il s'apprêtait à écrire contre les chrétiens, et parcourait dans cette intention les livres de l'Écriture, que l'Esprit-Saint toucha son cœur. Nouveau Paul, de persécuteur il fut transformé en Apôtre. Athénagore eut pour disciple Clément d'Alexandrie, lequel à son tour fut le maître de Pantène[1].» Cette dernière indication est notoirement erronée. Clément d'Alexandrie ne fut pas le maître, mais le disciple de Pantène, ainsi qu'il le déclare lui-même. Cette rectification une fois faite, la notice de Philippe Sidétès n'en a pas moins une véritable importance. Elle ajoute un anneau de plus à la chaîne glorieuse des docteurs alexandrins, qu'Eusèbe fait commencer seulement à Pantène. Quoi qu'il en soit, Athénagore, devenu chrétien, paraît surtout s'être inspiré des idées et de la méthode de saint Justin. On les retrouve manifestement dans ses ouvrages, avec cette différence toutefois qu'Athénagore insiste moins sur les preuves tirées de l'Écriture, et davantage sur les arguments de raison. L'Apologie qu'il adressa à l'empereur Marc-Aurèle et à son fils Commode, qui venait, à cinq ans, d'être associé à l'empire, porte le titre de

**Athénagore. Détails biographiques. Caractère de son Apologie.**

[1] Philipp. Sidetens. apud Dodwel, ad calcem *Dissertat. in Irenæum*, et in sermone 24 apud Nicephorum Callistam.

*Légation*. C'était comme l'ambassade des opprimés à leurs persécuteurs. Elle débute en ces termes : « Aux empereurs Marc-Aurèle et Lucius Aurelius Commode, Arméniaques, Sarmatiques, et, ce qui est mille fois plus glorieux, amis de la sagesse ! — Votre empire, grands princes, est peuplé de nations diverses, qui suivent en liberté leurs coutumes et leurs lois. Chacun peut à son gré s'attacher aux institutions de sa patrie, quelque ridicules qu'elles soient ; nulle ordonnance, nul tribunal ne l'inquiétera sur ce point. Ainsi la Troade adore en paix son dieu Hector et sa déesse Hélène, que les descendants d'Ilion confondent avec Adrastée [1]. Le Lacédémonien élève des autels à Jupiter-Agamemnon, et à la Tyndaride Phylonoë ; l'île de Ténédos à son dieu Ténès. Athènes offre des victimes à Neptune Erechtée ; elle conserve ses mystères d'Agraule et de Pandrosus, dont le secret, maintenant divulgué, recouvre des turpitudes sacriléges. Bref, tous les peuples, toutes les nations du monde pratiquent leur culte et célèbrent leurs mystères, comme il leur convient. L'Egypte a ses dieux-chats, ses dieux-crocodiles, ses dieux-serpents, ses dieux-aspics, ses dieux-chiens ! Ni vous, ni les lois n'y mettez obstacle. L'athéisme est le seul crime légal que vous punissez comme une monstruosité impie. Mais vous laissez à chacun la liberté d'adorer les dieux qu'il reconnaît, et vous pensez avec raison que c'est une obligation absolue pour tout homme d'adorer un dieu quel qu'il soit, parce que la crainte de la Divinité est le seul frein capable de détourner du crime. Comment se fait-il que nous seuls, nous soyons exceptés de cette règle commune? Ecartez, je vous prie, le préjugé du vulgaire, qui se détourne avec horreur, dès qu'on articule notre nom. Un nom ne saurait être un crime. Ce n'est pas le nom qui est digne du châtiment ou du supplice, c'est le forfait ou le délit. Partout l'on bénit et l'on admire votre douceur, votre mansuétude, la bonté et l'humanité dont vous donnez tant de preuves; les droits de chacun sont sauvegardés par votre justice, égale pour tous ; l'équité préside à la distribution des faveurs ou des préro-

[1] Surnom de Diane.

gatives accordées à chaque ville ; enfin, grâce à votre sagesse, l'empire repose dans une paix profonde. Nous cependant, nous qui portons le nom de chrétiens, qui ne faisons aucun mal, ou plutôt, comme j'espère le démontrer, qui sommes à la fois les plus fidèles adorateurs de la Divinité, et les plus dévoués sujets de l'empire, nous sommes les seuls exclus de votre bienveillance impériale. On nous traque, on nous emprisonne, on nous torture, en haine de notre nom. Vous le permettez. Voilà pourquoi nous nous sommes senti le courage d'exposer ici notre cause au grand jour ; de prouver que la persécution dont on nous accable, est contraire à toute raison et à toute loi ; enfin nous vous supplions de songer à nous et de mettre un terme aux barbares égorgements dont nous sommes les victimes [1]. C'est le droit commun, dont jouissent tous vos sujets, que nous revendiquons en notre faveur. Nous demandons qu'on nous juge, et qu'on nous punisse, si l'on nous trouve coupables ; mais qu'on cesse de nous massacrer, uniquement parce qu'on déteste notre nom de chrétiens. Un nom ne suffit point pour établir la culpabilité [2]. »

**Les trois crimes reprochés aux chrétiens.**

39. « On nous accuse de trois crimes : athéisme, anthropophagie dans des festins de Thyeste, promiscuité incestueuse. Princes, si vous pouvez trouver le moindre fondement à cette triple accusation, n'hésitez pas, frappez notre race, vengez sur des monstres les droits de la nature outragée. Oui, s'il en est un seul parmi nous qui commette de pareilles horreurs, exterminez-nous tous avec nos enfants et nos femmes. Ces forfaits qu'on nous reproche dépassent les limites mêmes de la bestialité. L'animal suit du moins certaines lois naturelles ; il ne s'attaque pas à ceux de sa propre espèce ; s'il obéit à l'instinct conservateur de sa race, c'est en un temps déterminé et dans une mesure restreinte ; enfin, la bête féroce elle-même sait reconnaître la main qui lui distribue des aliments ou des secours. Si donc un homme se trouvait qui montrât plus de cruauté et de fureur que les bêtes mêmes, il n'y aurait

[1] Athenag., *Legatio pro christian.*, cap. I; *Patrol. græc.*, tom VI, col. 389-391. — [2] Id., *ibid.*, cap. II.

pas de châtiments proportionnés à un tel forfait. Mais si cette triple accusation qu'on nous intente se réduit à de vaines paroles et à d'absurdes calomnies ; si elle n'a d'autre fondement que la haine naturelle du vice contre la vertu, l'opposition de ces deux principes contraires du mal et du bien, qui se combattent suivant une loi providentielle ; si vous-mêmes enfin avez rendu déjà témoignage de notre innocence, quand vous avez défendu de nous dénoncer aux tribunaux, sur le simple grief de porter le nom de chrétiens ; dans ce cas, c'est pour vous une obligation stricte et rigoureuse, d'ouvrir une enquête sur nos mœurs et nos doctrines ; de vous renseigner exactement sur le zèle et la soumission que nous professons envers votre autorité impériale et votre dynastie ; enfin, de tenir la balance égale entre nos ennemis et nous. Cette impartialité nous suffit ; nous vaincrons nos persécuteurs, nous qui savons mourir pour la vérité [1] ! » Après cet élan d'indignation éloquente, l'Apologiste aborde successivement la discussion des trois griefs, formulés par le vulgaire, contre les chrétiens.

Démonstration rationnelle du dogme de l'unité de Dieu.

40. Il rappelle d'abord que l'idée d'un Dieu unique, complétement opposée à celle d'athéisme, n'avait point été inconnue aux génies de l'antiquité païenne. Des citations courtes, mais décisives, de Sophocle, Euripide, Platon, Aristote, Lysis, Opsime et Philolaüs, se pressent sous sa plume pour établir cette vérité préliminaire. Il reprend ensuite en ces termes la magnifique exposition du monothéisme chrétien : « Dieu est unique, incréé, éternel, invisible, impassible, infini, incompréhensible. Il se suffit à lui-même, il comprend tout ; il est à la fois lumière inaccessible, monde parfait, esprit, puissance, raison. Il n'est pas devenu, parce qu'il est l'Être, et qu'on ne devient que lorsqu'on n'a pas été. Le monde est entre ses mains comme le vase d'argile dans celles du potier ; il doit au céleste ouvrier sa forme et sa magnificence. C'est à ce Dieu que nous reportons nos hommages et non à la créature, car il serait insensé de refuser les honneurs à un prince, pour les rendre au palais qu'il s'est fait construire. Si nous n'offrons pas à ce grand

[1] Athenag., *Legat. pro christ.*, cap. III.

Dieu les mêmes sacrifices que vous, c'est que, Père et Créateur de toutes choses, il n'a nul besoin du sang, de la graisse et de la fumée des victimes. Il est à lui-même sa plus suave odeur, car rien ne saurait ajouter à sa plénitude. Voulez-vous lui faire l'offrande la plus agréable? Travaillez à le connaître, lui qui a étendu les cieux et les a déroulés comme une sphère immense; qui a établi la masse terrestre dans son équilibre, et rassemblé les eaux des mers; qui a séparé la lumière des ténèbres et orné d'astres le firmament; qui a fait produire toute semence à la terre; qui a créé les animaux et formé l'homme. Qu'est-il besoin d'hécatombes au Tout-Puissant? Elevez vers lui des mains pures; tels sont la victime non sanglante et le culte spirituel qu'il attend de vous [1]. Il n'y a, dès le principe, et ne peut y avoir qu'un seul Dieu, créateur de toutes choses. Je vous prie de considérer attentivement cette démonstration, qui est le fondement rationnel de notre foi. Si, dès le principe, il y avait eu deux ou plusieurs dieux, de toute nécessité il faudrait, ou qu'ils occupassent ensemble le même espace, ou que chacun d'eux occupât un lieu distinct. Or ils ne sauraient occuper le même espace, car étant dieux et par conséquent incréés, ils ne seraient pas semblables l'un à l'autre. Seuls, les êtres créés ressemblent à un type; mais des êtres incréés et inengendrés ne pourraient avoir de ressemblance entre eux, puisque n'étant pas nés, ils n'auraient été formés sur aucun exemplaire ou image. Dira-t-on que Dieu est un, par l'harmonie de parties multiples, de la même manière que le corps humain forme un tout composé de membres divers, tels que la main, l'œil, le pied? Une pareille idée peut bien, en effet, s'appliquer à un homme qui, étant né et sujet à la corruption, se compose de parties différentes; mais il n'en saurait être ainsi de Dieu, parce que Dieu est incréé et inengendré, impassible et indivisible. Donc, s'il existait plusieurs dieux, ils ne pourraient occuper un seul et même lieu, puisqu'ils différeraient l'un de l'autre et ne formeraient pas un tout, dont les différentes parties puissent correspondre aux

[1] Athenag., *Leg.*, IV, 16. Analyse de M. Freppel.

divers points du même espace. Que si chacun de ces dieux doit occuper un lieu distinct, comme le Créateur du monde pénètre dans tous les sens l'œuvre qu'il a faite, où seront les autres dieux ses collègues? Car si le monde, sphérique comme il est, se trouve limité par les corps célestes, et que le Créateur est de plus, par delà son œuvre, qu'il dirige par sa providence, où trouver place pour un autre dieu? Ce ne sera pas dans le monde, puisque le Créateur le remplit déjà; ni au delà du monde, puisque là aussi, se trouve le Créateur. Il ne saurait donc y avoir place pour un deuxième dieu. Le mettrez-vous à la fois et au delà du monde et au delà de Dieu, dans un autre monde ou au delà d'un autre monde? Mais dès que vous circonscrivez l'immensité de Dieu, vous supprimez l'idée même et la notion fondamentale de Dieu [1]. » Comme le fait très-bien observer M. Freppel, cette démonstration rationnelle de l'unité de Dieu est un essai remarquable de discussion philosophique; c'est la première de ce genre qui se trouve développée, avec quelque étendue, dans la littérature chrétienne. Athénagore expose ensuite, avec une admirable précision, le dogme de la Trinité, et il conclut la première partie de son Apologie, par cette apostrophe triomphante : « Qui donc ne s'étonnerait de nous entendre accuser d'athéisme, nous qui adorons Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit, qui affirmons leur égalité de puissance dans l'unité, et leur distinction dans l'ordre [2] ? »

**L'Apologiste se fait accusateur à son tour.**

41. L'Apologiste, changeant alors de rôle, se fait accusateur à son tour. « Si les chrétiens, dit-il, sont des athées, parce qu'ils adorent un Dieu différent de ceux des autres peuples, à leur tour, les peuples idolâtres sont des athées, puisqu'ils ne s'accordent pas entre eux pour adorer les mêmes divinités [3]. Les païens sont des athées, puisque les uns adorent les éléments créés, qui ne sauraient être des dieux [4]; les autres des hommes, récemment transformés en divinités par l'imagination des poëtes [5]; d'autres enfin,

[1] Athenag., *Legat.*, cap. IX. — [2] Id., *ibid.*, cap. X. — [3] Id., *ibid.*, cap. XIII. — [4] Id., *ibid.*, cap. XVI. — [5] Id., *ibid.*, cap. XVII.

des statues inertes et insensibles [1]. La philosophie polythéiste n'est pas moins absurde [2]. Jamais les sages n'ont pu, ni s'entendre les uns et les autres, ni s'accorder avec eux-mêmes sur cette grande question de l'essence divine et de l'origine des êtres [3]. De quel droit ferait-on aux chrétiens seuls, un reproche qui tombe directement sur toutes les nations, sur tous les siècles, et sur tous les génies du paganisme ; quand, au contraire, les chrétiens proclament cette vérité rationnelle, évidente, claire par elle-même, qu'il n'y a qu'un Dieu, créateur de l'univers, qui a donné par son Verbe l'existence à tous les êtres [4] ? » — « Reste donc, continue Athénagore, l'accusation d'anthropophagie et de promiscuité infâme. On l'articule contre nous pour donner un prétexte saisissant à la haine dont nous sommes l'objet. On compte nous épouvanter nous-mêmes, en armant contre nous, par l'énormité de pareilles calomnies, la vengeance des lois et des princes. C'est là un calcul puéril. Augustes empereurs, vous surpassez les autres aussi bien par l'intelligence que par le pouvoir; dès lors, il vous est facile de comprendre que des hommes dont la vie tout entièr est un acte de conformité à la loi de Dieu, des hommes qui se font scrupule de la plus légère faute, et qui se reprochent jusqu'à la pensée du mal, ne sauraient avoir seulement l'idée de crimes semblables. Si nous professions, comme les épicuriens, que tout finit pour l'homme avec cette vie, on pourrait nous soupçonner d'obéir aux passions de la chair et du sang ; de chercher la satisfaction de nos instincts cupides ou dépravés. Mais nous croyons au contraire que Dieu voit nos plus secrètes actions, et scrute tous les mouvements de notre cœur ; nous enseignons qu'il est toute lumière ; que son regard perce les replis les plus cachés de la conscience ; qu'il lit dans l'obscurité des ténèbres ; nous faisons profession de croire qu'après cette vie, Dieu nous réserve, ou d'éternels supplices, si nous avons été criminels ; ou d'éternelles récompenses, si nous avons été vertueux. En vérité, une telle doc-

[1] Athenag., *Legat.*, cap. XVIII. — [2] Id., *ibid.*, cap. XIX-XXIV. — [3] Id., *ibid.*, cap. XXV-XXIX. — [4] Id., *ibid.*; cap. XXX.

rine est-elle compatible avec les horreurs qu'on nous reproche gratuitement [1] ? Il sied bien aux adorateurs d'un Jupiter vingt fois incestueux, de nous prêter les crimes qu'ils vénèrent, dans la personne du plus grand de leurs dieux ! Mais ces monstruosités s'accordent-elles avec le précepte de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui nous a dit : « Un simple regard de concupiscence est un adultère consommé dans le cœur [2] ? » Nous serons jugés pour une faute de ce genre, et nous commettrions les crimes dont on nous accuse ! D'ailleurs, remarquez-le : tous les criminels peuvent avoir l'espérance de se soustraire à la vengeance des lois humaines. Dans ce cas, l'impunité leur serait acquise. Mais nous, pouvons-nous espérer nous soustraire au jugement de notre Dieu, qui voit tout, et à qui rien n'est caché [3] ? Toutes nos ambitions se rapportent à la vie éternelle ; dès lors, nous n'avons que du mépris pour les jouissances de cette vie périssable. Chez nous, le mariage, qui nous donne une épouse, à laquelle nous restons fidèles, n'a d'autre fin que de se conformer à la loi de Dieu, pour obtenir des enfants qui le servent un jour. Parmi nous, un grand nombre d'hommes et de femmes vieillissent dans le célibat, pour se consacrer exclusivement à l'union avec Dieu. Or cet état de virginité, une seule pensée, un seul désir volontaire et coupable, en fait déchoir. Jugez, puisque nous fuyons jusqu'à la pensée, s'il est possible que nous autorisions le crime ! Ce sont là des faits, vous pouvez les contrôler. Notre justification ne repose pas sur une théorie, mais sur des actes. Chez nous, les secondes noces passent pour un décent adultère, parce qu'elles altèrent dans une certaine mesure, l'indissolubilité du lien qui fait, selon la parole de notre Dieu « de deux une même chair [4]. » — Ces observations d'Athénagore, rapprochées des passages analogues des *Constitutions* et des *Canons apostoliques* cités plus haut, prouvent surabondamment, contre le protestantisme moderne, que le célibat était le nerf de la discipline ecclésiastique au Ier et au IIe siècles. Il ne

[1] Athenagor, *Legat.*, cap. XXXI. — [2] Matth., V, 28. — [3] Athenagor, *Legat.*, cap. XXXII. — [4] Id., *ibid.*, cap. XXXIII.

faudrait pas cependant, comme l'ont fait certains critiques, conclure de la doctrine exagérée de l'Apologiste, sur les secondes noces, qu'il était affilié à la secte rigoriste de Montan. Nous l'avons dit ; aux yeux des premiers chrétiens, c'était une marque d'imperfection que de convoler à de secondes alliances. Telle est la pensée qu'Athénagore veut exprimer, quand il appelle les secondes noces un « décent adultère. » Si le substantif qu'il emploie est outré, le qualificatif dont il l'accompagne en mitige singulièrement la rigueur.

Péroraison de l'Apologie de saint Athénagore.

42. Un tableau saisissant de l'immoralité païenne, vient ici se placer sous la plume d'Athénagore : « Voilà ce que nous sommes, dit-il ; je voudrais pouvoir me taire sur les mœurs de ceux qui nous accusent ; j'en rougis. Cependant, je parlerai, car enfin c'est ici l'application du proverbe : Ἡ πόρνη τὴν σώφρονα [1]. Que sont-ils donc, ces marchands de luxure, qui font trafic de l'infamie ; qui spéculent sur les honteuses passions de l'adolescence, et outragent la nature dans des établissements autorisés ? La beauté du corps est une fleur éclose des mains de Dieu ; ils la traînent dans la fange ; et ces forfaits, renouvelés chaque jour, ils s'en glorifient comme d'une imitation des exploits de leurs dieux ! Ce sont eux pourtant qui nous accusent ; eux dont la brutalité ne respecte ni l'âge, ni le sexe, ni les droits sacrés du mariage ! La violence est leur unique loi, comme pour les bêtes fauves. Le faible est dévoré par le fort ; ils se gorgent, sinon de chair humaine, au moins de la substance des hommes. Les lois, formulées avec tant de sagesse par vos aïeux, sont foulées aux pieds. Les gouverneurs, envoyés par vous dans les provinces, ne suffisent pas à juger tant d'infamies, de crimes et de violences. Tels sont pourtant ceux qui nous accusent, nous à qui il a été dit par Jésus-Christ, notre Dieu : « Si l'on vous frappe à la joue droite, présentez encore la gauche. Bénissez ceux qui vous maudissent ! Nous passons pour des anthropophages, et par conséquent pour des homicides, puisque nous ne saurions manger de la chair humaine, avant d'avoir tué

[1] *Meretrix pudicam (accusat).*

un homme ! On se répète de bouche en bouche cette calomnie. Mais si l'on demande un témoin qui ait assisté à une pareille scène, qui l'ait vue de ses yeux, tous se récusent. Or, il en est parmi nous qui ont des esclaves, des serviteurs ; les uns plus, d'autres moins. Ce sont là des témoins domestiques au regard desquels rien n'échappe. En a-t-on trouvé un seul qui ait déposé contre nous, et affirmé de tels crimes ? Quoi ! nous nous interdisons d'assister à des exécutions que vous trouvez fort légitimes, et nous immolerions de gaieté de cœur des victimes humaines, pour en dévorer les membres palpitants ! Est-il un seul païen qui ne fasse ses délices d'un spectacle de gladiateurs ou de bêtes féroces, surtout, princes, quand c'est vous qui les offrez au peuple ? Pour nous, qui ne trouvons pas grande différence entre assister à ces sortes de meurtres et les commettre, nous avons renoncé aux spectacles de ce genre. Comment donc pourrions-nous souiller nos mains par des homicides, quand nous nous reprochons, comme un péché, d'autoriser, par notre présence, les jeux où l'on égorge des hommes ? Il est des femmes qui, parmi vous, font métier d'ôter la vie à l'enfant qui n'a pas encore vu la lumière. A nos yeux, ces femmes sont des homicides, elles rendront compte à Dieu du meurtre de l'une de ses créatures. Tels sont nos sentiments ; ont-ils rien de compatible avec la pratique quotidienne d'assassinat et d'anthropophagie [1] ? De plus, nous croyons tous au dogme de la résurrection de la chair. Qui voudrait se faire le tombeau vivant d'un homme dont il sait, de science certaine, la future résurrection ? On conçoit qu'aucun crime n'épouvante ceux qui n'admettent ni la survivance de l'âme au corps, ni l'existence d'une autre vie, où les bonnes et les mauvaises actions trouveront leur châtiment ou leur récompense. Mais nous qui croyons fermement que l'âme est immortelle, et que le corps lui-même ressuscitera pour partager ce châtiment ou cette récompense, nous ne saurions supporter l'idée de commettre volontairement la faute la plus légère [2]. J'ai détruit les accusations portées contre nous, en produisant, sous

[1] Athenagor, *Legat.*, cap. XXXVI. — [2] Id., *ibid.*, cap. XXXVII.

leur véritable jour, la piété, la douceur et la tempérance qui distinguent les chrétiens. A vous maintenant, princes, qui êtes si dignes de gouverner, par votre bonté, votre modération, votre humanité ; à vous, qui joignez les dons de la science aux qualités naturelles, de donner à ma parole la sanction souveraine de votre assentiment. Qui saurait mériter davantage d'être écouté favorablement, que des hommes qui prient chaque jour pour la prospérité de votre empire, afin que, de père en fils, vous vous transmettiez le pouvoir, et que votre domination toujours croissante puisse s'étendre à tout l'univers? Votre bonheur est notre intérêt, car il nous importe de mener une vie tranquille, en vous rendant de grand cœur l'obéissance qui vous est due [1]. »

## § II. Les Martyrs des Gaules.

43. Les efforts de tant d'apologistes ne purent réussir à éteindre le feu de la persécution. « La fureur aveugle des populations soulevées contre les chrétiens, dit Eusèbe, atteignit un degré de violence inouï. On pourra juger du nombre presque incalculable de martyrs qui versèrent alors leur sang pour la foi sur tous les points du monde, par le récit des massacres accomplis dans une seule province. Ils ont été fidèlement enregistrés dans une épître fameuse, que j'ai insérée tout entière dans ma *Collection des Actes authentiques*. J'en donnerai ici les principaux fragments [2]. Les historiens profanes notent chaque combat et chaque victoire; leurs pages sont remplies des hauts faits des généraux et des soldats qui ont exposé leur vie pour la défense de leur patrie, de leurs enfants, de leur fortune, et ont souillé leurs mains triomphantes du sang des ennemis. Pour moi, j'écris l'histoire du règne de Dieu [3]; nos combats tout pacifiques soutenus pour le triomphe de la paix spiri-

Récit d'Eusèbe. Epître des Eglises de Lyon et de Vienne aux chrétiens de Phrygie et d'Asie.

[1] Athenag., *Legat.*, cap. XXVIII et ultim.

[2] Il ne nous reste plus de l'Épître des églises de Lyon et de Vienne que les fragments conservés par Eusèbe. Quelle ne serait pas, pour l'histoire chrétienne de notre patrie, l'importance d'une découverte qui nous rendrait ce monument dans son intégrité ! — [3] Τοῦ κατὰ Θεὸν πολιτεύματος.

tuelle, de la vérité et de la religion dans le monde, n'ont coûté de sang qu'à nous-mêmes ; les soldats de la foi subissaient les tortures et donnaient héroïquement leur vie sans se défendre ; leurs couronnes n'en sont pas moins immortelles. Or, la province qui fut le théâtre des luttes que je vais décrire se nomme la Gaule. Les deux plus importantes métropoles qu'elle compte dans son sein, sont Lugdunum et Vienna, toutes deux baignées par le Rhône, fleuve au cours impétueux, qui arrose tout le territoire environnant. Les illustres Églises de ces deux cités adressèrent aux chrétiens d'Asie et de Phrygie, les Actes de leurs martyrs. Ils étaient conçus en ces termes [1] : — « Les serviteurs du Christ, *paroissiens* [2] de Lugdunum et de Vienna, dans les Gaules, aux frères d'Asie et de Phrygie qui professent la même foi et la même espérance de rédemption que nous, paix, grâce et gloire en Dieu le Père et en Jésus-Christ Notre Seigneur ! — La violence de la persécution qui vient d'éclater ici, la fureur et la rage des gentils contre les saints, l'atrocité des tortures qu'on a infligées aux bienheureux martyrs dépassent tout ce qu'on peut concevoir, et nous renonçons à les exprimer. L'ennemi s'est rué sur nous d'un choc terrible; ces premiers préludes nous donnent l'idée de ce que sera un jour son avénement dans la plénitude du triomphe. Il n'a reculé devant aucun forfait, comme pour accoutumer ses ministres à l'exercice de sa vengeance et les serviteurs de Dieu à la discipline du martyre. On ne s'est pas contenté de nous interdire l'entrée des maisons, des bains et du forum, on en vint à nous défendre, sous peine de mort, de nous montrer, quelque part que ce fût. Mais la grâce de Dieu a combattu pour nous, elle a écarté les plus faibles du combat; les athlètes qui parurent dans l'arène se montrèrent comme autant de colonnes inexpugnables, brisant par leur résistance héroïque tous les efforts de l'enfer. Tout d'abord les bienheureux confesseurs eurent à subir ce qu'on peut attendre d'une populace en délire, les vociférations injurieuses, la dévastation et le pillage de leurs demeures, les blessures, les coups de

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, procemium et init., cap. I. — [2] Παροικοῦντες.

pierres lancées par la foule, enfin tous les excès auxquels une multitude ameutée se livre d'ordinaire contre les victimes de sa fureur. Traînés au Forum par le tribun militaire et les magistrats de la cité, ils furent interrogés au milieu des vociférations et des clameurs du peuple. Ayant confessé qu'ils étaient chrétiens, on les jeta en prison jusqu'à l'arrivée du *præses* [1]. »

Vettius Epagathus. Chute de plusieurs chrétiens.

44. « Le jour vint où les confesseurs furent amenés devant le tribunal de ce magistrat, qui se montra vis-à-vis d'eux animé des sentiments les plus hostiles. Un de nos frères, Vettius Epagathus [2], se trouvait en ce moment dans l'auditoire. Il donna un magnifique exemple d'amour pour Dieu et de charité pour le prochain. C'était un jeune homme d'une naissance illustre et dont la vie réglée et austère faisait l'admiration de toute la ville. Son adolescence méritait l'éloge que l'Écriture a fait du vieillard Zacharie [3]. Il marchait en effet sans reproche dans la voie des commandements du Seigneur, toujours prêt pour tous les offices de la charité; plein de ferveur et de zèle pour le service de Dieu. Il ne put supporter l'injustice de la sentence qu'on prononçait contre nous, et, dans le premier mouvement de son indignation, il s'écria qu'il voulait prendre la parole pour justifier nos frères, et prouver que les accusations d'athéisme [4] et de sacrilége, dirigées contre eux, étaient

[1] Ce titre, exactement semblable à celui que Ponce-Pilate portait à Jérusalem, était affecté aux magistrats romains, qui, sans avoir rang de proconsuls, gouvernaient les villes et les provinces avec une prééminence assez semblable à celle que nos préfets actuels auraient eux-mêmes, s'ils joignaient en leur personne, aux pouvoirs administratifs et civils, l'autorité militaire et judiciaire. L'empire romain avait concentré cette triple puissance sur la tête d'un même fonctionnaire, moins encore dans un but de tyrannie que pour éviter les conflits de juridiction et les dépenses exagérées; sans compter que l'unité d'action et la responsabilité des agents trouvaient dans cette mesure une garantie plus assurée.

[2] Vettius Epagathus appartenait à une noble et ancienne famille des Gaules Nous verrons plus tard saint Grégoire de Tours le compter au nombre de ses aïeux.

[3] Luc., I, 6. Cette allusion est, si nous ne nous trompons, une preuve évidente qu'au IIe siècle on lisait dans les Gaules le texte de l'Évangile de saint Luc, tel que nous le lisons aujourd'hui en France.

[4] Encore une fois, nous surprenons ici le traducteur latin, Henri de Valois,

d'absurdes calomnies. Une immense clameur poussée par la multitude accueillit cette proposition. Es-tu donc chrétien, toi aussi? lui demanda le gouverneur. — Oui, je le suis, répondit-il, d'une voix qui retentit dans tout le prétoire et domina les bruits de la foule. — Aussitôt le gouverneur donna l'ordre de faire arrêter cet *avocat des chrétiens;* ce sont les termes mêmes dont il se servit. Dès lors Vettius Epagathus prit rang dans la phalange des bienheureux martyrs. Il avait d'ailleurs, autant et plus même que Zacharie, l'Esprit-Saint pour avocat et pour consolateur, lui qui affronta la mort pour la défense de ses frères, et se montra le fidèle disciple du Christ, « suivant l'Agneau divin, partout où il va [1]. » A partir de ce jour, l'épreuve commença et une distinction bien tranchée s'établit entre les chrétiens. Ceux qui avaient été arrêtés les premiers persévérèrent avec une constance admirable dans la confession de la foi. D'autres, moins préparés à la lutte, manquèrent de force pour soutenir ce choc terrible. Ils ne tardèrent pas à fournir la preuve de leur faiblesse. Une dizaine environ nous donna cet affligeant spectacle, qui eut pour effet de refroidir l'ardeur de ceux qui, libres encore, quoique déjà soumis à la surveillance la plus rigoureuse, n'avaient pas cessé de prodiguer leurs consolations et leurs secours aux martyrs, les assistant jour et nuit dans leurs cachots. Tous alors nous étions dans de continuelles alarmes sur l'issue du combat, non pas que nous fussions épouvantés par l'horreur des supplices dont la perspective était imminente, mais nous redoutions l'apostasie de quelques-uns des nôtres. Chaque jour, on emprisonnait à nouveau des chrétiens dignes de remplacer honorablement ceux qui avaient faibli devant les tortures. Bientôt il ne resta plus un seul de ceux qn'on pouvait appeler les colonnes de l'Église à Lyon et à Vienne qui ne fût arrêté. Avec eux on saisit quelques-uns de nos esclaves encore païens, car le gouverneur avait donné un ordre général d'emprisonner tout ce qui se trouve-

affaiblissant l'ἄθεον du texte grec par le vague équivalent d'*impium*.

[1] *Apocalyps.*, XIV, 4. Cette citation littérale prouve de même que l'Apocalypse de saint Jean au IIe siècle était une Écriture canonique et que son texte était alors exactement pareil à celui que nous lisons aujourd'hui.

rait dans les maisons chrétiennes. Ces esclaves, effrayés des tortures qu'on infligeait aux saints, et gagnés par les soldats, cédèrent à une impulsion satanique et déposèrent faussement qu'ils avaient vu parmi nous des festins homicides et anthropophages, qui rappelaient ceux de Thyeste, des assemblées où régnaient la promiscuité d'Œdipe et toutes les infamies dont le nom seul et la pensée nous font rougir. Ces dépositions mensongères se répandirent bientôt dans le public, en sorte que ceux des païens qui jusque-là avaient fait preuve envers nous d'une certaine modération, poussèrent eux-mêmes des cris de mort. La prophétie du Seigneur se réalisait pour nous : « Il y aura des jours où chacun, en vous massacrant, croira servir la cause de Dieu [1]. » Dès lors on fit endurer aux bienheureux martyrs des tourments que nulle expression ne saurait rendre. Satan s'acharnait pour tirer de leur bouche l'aveu des calomnies dont l'opinion publique nous chargeait. »

L'interrogatoire.

45. « La fureur du peuple, du gouverneur et des soldats, se porta tout particulièrement sur le diacre viennois Sanctus, sur le courageux néophyte Maturus, sur Attalus, originaire de Pergame et l'une des plus fermes colonnes de notre Église; enfin, sur une jeune esclave, Blandina, en la personne de laquelle le Christ daigna montrer comment il sait couvrir de gloire devant Dieu, la condition qui semble aux yeux des hommes la plus vile et la plus méprisable. Nous tremblions tous pour cette jeune fille; sa maîtresse elle-même, qui était aussi du nombre des martyrs, craignait que cette enfant, faible et délicate, ne sût point résister à la vue des supplices. Mais Blandina montra un tel héroïsme que les bourreaux qui se relayèrent pour la torturer, depuis la première heure du jour jusqu'à la nuit, finirent par s'avouer vaincus. A leur grand étonnement, quoique tout son corps ne fût qu'une plaie et bien qu'un seul des supplices qui lui avaient été successivement infligés fût suffisant pour lui donner la mort, la bienheureuse vierge respirait encore. On eût dit qu'elle puisait de nouvelles forces dans les tortures mêmes. Elle éprouvait, au milieu de ses

[1] Joan., XVI, 2

souffrances une consolation indicible, en répétant sans cesse : Je suis chrétienne ! Il ne se passe rien de criminel dans nos assemblées ! — Le diacre Sanctus vit de même s'épuiser sur lui toute l'ingénieuse cruauté des persécuteurs. Dans l'espoir d'obtenir de sa bouche un aveu compromettant pour nous, on épuisa en sa personne toutes les ressources et tout l'art des bourreaux. Mais il déploya une telle fermeté d'âme qu'on ne put lui arracher d'autre réponse que celle-ci : Je suis chrétien ! — A toutes les questions qu'on lui adressa sur le nom de sa patrie, de sa ville natale, de sa famille, sur sa condition d'homme libre ou d'esclave, il ne voulut jamais répondre autre chose. Le nom de chrétien, disait-il, renferme tout cela. Les païens n'en purent arracher une autre parole; ce qui exaspéra tellement le gouverneur et les bourreaux, qu'après avoir inutilement essayé tous les genres de tortures, ils imaginèrent de lui appliquer, aux points les plus sensibles du corps, des lames d'airain rougies au feu. Le saint vit consumer sa chair, sans même faire un mouvement. On eût dit qu'une rosée céleste tempérait pour lui l'ardeur du métal embrasé. Cependant tous ses membres, affreusement mutilés, tordus sur eux-mêmes, conservaient à peine la forme humaine. Jésus-Christ, qui souffrait avec son martyr, fit alors éclater sa gloire aux yeux des païens mêmes. En effet, après quelques jours passés dans la prison, les bourreaux eurent l'idée de l'appliquer de nouveau à la torture, au moment où l'inflammation de ses plaies les rendait si douloureuses qu'il ne pouvait supporter même le plus léger attouchement. Ils se flattaient, sinon de lui arracher enfin une parole d'apostasie, au moins d'intimider tous les autres confesseurs par l'exemple de sa mort. Mais, par un prodige inouï, son corps reprit soudain sa forme première; la trace des blessures précédentes disparut, et l'athlète se montra prêt à soutenir victorieusement ce nouveau combat, qui servit comme de remède au premier. Trompé dans son attente, l'ennemi reporta sa rage sur des adversaires plus faciles à vaincre. Du nombre de ceux qui avaient eu le malheur de céder à la violence des tourments, et de renier la foi du Christ, se trouvait une femme nommée Biblias. Le démon la considérait déjà

comme sa proie. La faiblesse dont elle avait donné la preuve fit espérer aux persécuteurs qu'ils obtiendraient facilement d'elle l'aveu des crimes et des abominations qu'on nous reproche. On l'appliqua donc à la torture. Mais, comme si l'aiguillon d'une douleur passagère eût réveillé sa conscience endormie, et lui eût rappelé le souvenir des supplices éternels, Biblias opposa les plus énergiques dénégations à toutes les instances des persécuteurs. Comment n'aurions-nous pas horreur de dévorer la chair des petits enfants, s'écriait-elle, nous pour qui c'est un péché d'user comme nourriture du sang des animaux [1] ! — Elle répara ainsi courageusement sa défection précédente, déclara qu'elle était chrétienne et obtint l'honneur d'être réintégrée au nombre des martyrs. L'inutilité des tortures ne découragea point encore les persécuteurs. Le démon, dont ils étaient les ministres, leur suggéra l'idée de lasser par la prolongation des souffrances le courage des martyrs. On les jeta donc dans un cachot étroit et obscur; leurs pieds furent entravés dans des ceps jusqu'au cinquième clou; on épuisa tous les raffinements de barbarie pour faire de leur vie même un intolérable supplice. Plusieurs d'entre eux moururent, suffoqués par l'infection du cachot. D'autres, parmi ceux mêmes que les tortures précédentes avaient le plus horriblement mutilés, au point qu'il leur restait à peine le souffle, ne laissèrent pas de survivre aux horreurs de cette cruelle détention. Privés de tout secours humain, ils trouvèrent une source inépuisable de consolation et de force dans le secours de la grâce divine. Leurs membres reprirent toute leur vigueur, et ils prodiguaient les secours de leur charité à leurs compagnons. Ceux qu'on arrêtait chaque jour et qu'on plongeait tout vivants dans cette prison infecte, moins habitués à la souffrance, moururent presque tous. »

Martyre de saint Pothin, évêque de Lyon

46. « Le très-bienheureux Pothin, évêque de l'Église de Lyon, tomba lui-même aux mains des persécuteurs. C'était un vieillard plus que nonagénaire. A la faiblesse de l'âge était venue se joindre

[1] On retrouve ici appliqué le précepte apostolique, formulé au premier concile de Jérusalem, de s'abstenir du sang des animaux.

celle d'une douloureuse maladie, en sorte qu'on fut obligé de le porter au tribunal; mais la vigueur de son esprit, et son ardeur pour le martyre, triomphaient de sa vieillesse et de ses infirmités. On eût dit que sa grande âme faisait un suprême effort pour rester dans ce corps débile, afin d'y ménager à la foi de Jésus-Christ un dernier triomphe. Les soldats le portèrent donc au tribunal. Tous les magistrats, le peuple entier l'escortaient, au milieu des vociférations et des clameurs, comme s'il eût été le Christ en personne. — Quel est le Dieu des chrétiens? lui demanda le gouverneur. — Vous le connaîtrez si vous en êtes digne, répondit-il. — A ces mots, sans pitié pour ses cheveux blancs, la multitude se rue sur lui, les plus proches à coups de pieds et de poings; les plus éloignés lui lancent à la tête tous les projectiles qui leur tombent sous la main. Tous auraient cru commettre un sacrilége, s'ils n'eussent outragé l'auguste vieillard. Ils croyaient ainsi venger l'honneur de leurs dieux. Après cette explosion de violences, Pothin, couvert de plaies et à demi mort, fut jeté dans un cachot, où il expira deux jours après. On vit alors un effet singulier de la providence divine et de la miséricorde de Jésus-Christ. D'ordinaire, les apostats sont relâchés aussitôt qu'ils ont publiquement renié la foi. Ici, ils furent retenus en prison, avec les confesseurs, et soumis aux mêmes traitements. L'apostasie leur fut donc complétement inutile. Pendant que les héroïques prisonniers, qui avaient généreusement confessé leur foi, n'étaient détenus que comme chrétiens; c'était là tout leur crime : les apostats étaient retenus dans les chaînes comme convaincus par leur propre aveu d'homicide et de scélératesses de tout genre; ils souffraient doublement de l'horreur de leur sort. Pour les confesseurs, la sainte joie du martyre, l'espérance de la béatitude céleste, l'amour de Jésus-Christ et la grâce de l'Esprit-Saint, étaient autant de consolations inconnues aux apostats. Bourrelés de remords, leur conscience les tourmentait plus encore que les bourreaux. Aussi quand ils paraissaient devant le tribunal avec leurs compagnons de captivité, le peuple les reconnaissait à la tristesse et à l'abattement de leur visage. Sur les traits des confesseurs brillaient une majesté douce, et un rayon de sainte

allégresse : ils semblaient ornés de leurs chaînes, comme une fiancée de ses parures; ils exhalaient la suave odeur du Christ, au point que plus d'une fois les païens s'imaginèrent qu'ils se parfumaient avant d'être conduits au prétoire. Les apostats, au contraire, traînaient péniblement leurs fers, l'œil morne, le front baissé, le visage pâle. Il y avait dans l'abjection de leur démarche une harmonie parfaite avec celle de leurs vêtements en lambeaux, squalides et infects. Les païens eux-mêmes leur jetaient l'épithète de lâches et d'infâmes! C'est ainsi qu'en abjurant le nom auguste, glorieux et immortel de chrétiens, ils n'avaient réussi qu'à conquérir l'infamant surnom d'assassins. Ce contraste, remarqué par tous les assistants, raffermit le courage d'un grand nombre de frères; ceux qu'on arrêtait à nouveau se hâtaient de se déclarer chrétiens, sans laisser au démon le temps de leur suggérer une velléité d'apostasie. »

Martyre de Sanctus et de Maturus.

47. « Le temps vint où chacun des bienheureux confesseurs termina, par des supplices divers, son glorieux martyre; la couronne qu'ils offrirent à Dieu le Père, fut en effet composée de toutes les variétés de fleurs; en échange, ils reçurent de la justice et de la miséricorde divine une couronne d'immortalité. Maturus, Sanctus, Blandina et Attalus furent exposés aux bêtes dans l'amphithéâtre, dans des jeux solennels qu'on organisa exprès pour repaître le peuple du carnage des chrétiens, comme d'un spectacle plus attrayant. Maturus et Sanctus, malgré les tortures auxquelles ils avaient déjà été soumis, supportèrent toutes celles qu'on leur infligea de nouveau dans l'amphithéâtre, comme s'ils n'avaient encore rien souffert, ou plutôt comme des athlètes tellement aguerris par la lutte, que le dernier effort qui doit leur valoir la palme, ne leur coûte plus rien. Ils furent d'abord flagellés, selon la coutume, ensuite abandonnés à tous les caprices des bêtes féroces et à tous ceux de la populace qui, par des vociférations tumultueuses, réclamait à chaque instant une nouvelle insulte ou un nouveau supplice. C'est ainsi qu'on demanda de toutes parts la chaise de fer. On apporta cet instrument de torture, et, quand il fut rougi par la flamme, on y assit les martyrs. Une horrible odeur

de chair brûlée se répandit dans l'amphithéâtre. La rage des spectateurs croissait avec l'héroïsme des martyrs. On ne put arracher à Sanctus d'autre parole que celle de son premier interrogatoire. Je suis chrétien ! Les deux soldats du Christ, donnés en spectacle au monde, fournirent à eux seuls, pendant un jour entier, le cruel divertissement qu'on demande d'ordinaire à plusieurs couples de gladiateurs. Après tant de tourments, ils respiraient encore, le confecteur les acheva d'un coup d'épée, au milieu de l'amphithéâtre. Ce jour-là même, Blandina avait été suspendue à un poteau, dans l'arène, pour y être dévorée par les bêtes. Ses bras avaient été étendus en forme de croix; dans cette attitude, elle priait avec ferveur; en la contemplant, les autres martyrs retrouvaient, dans la personne de leur bienheureuse sœur, une image de Celui qui avait été crucifié pour eux. Cette pensée ranimait leur courage et leur rappelait que quiconque souffre ici-bas pour la gloire du Christ, partagera dans le ciel le royaume du Dieu vivant. Cependant, aucune des bêtes ne toucha l'héroïque vierge, qui fut détachée du poteau et ramenée à la prison. Dieu voulait, en la réservant à de nouveaux combats, rendre son triomphe sur l'enfer plus éclatant, et donner à tous les frères, en la personne d'une faible et timide esclave, la preuve de ce que peut la force de Jésus-Christ, quand il s'agit de conquérir une palme immortelle. Cependant tout le peuple avait vingt fois demandé Attalus. Son nom était dans toutes les bouches. Il parut avec une contenance intrépide ; on lisait sur son visage cette noble fierté que donne la vertu. Profondément instruit de la doctrine chrétienne, il avait toujours été pour nous un témoin fidèle de la vérité. Il fit le tour de l'amphithéâtre, précédé d'un licteur qui portait une tablette où était tracée une inscription latine ainsi conçue : « Celui-ci est Attalus le chrétien. » A sa vue, la multitude éclata en exclamations frénétiques. Cependant le gouverneur, ayant appris qu'Attalus était citoyen romain, le fit reconduire en prison avec les autres. Il crut devoir en référer à César. Il lui adressa donc la liste exacte de tous les captifs chrétiens et attendit la décision impériale. »

48. « Ce délai fut employé par les martyrs en œuvres de grâce et

de salut. La miséricorde de Jésus-Christ éclata merveilleusement lors par leur ministère. Les vivants ressuscitèrent les morts ; les membres séparés de l'Église se rattachèrent à elle; les confesseurs obtinrent grâce pour ceux qui n'avaient pas eu le courage de l'être, et l'Église, cette mère féconde et toujours vierge, eut l'ineffable consolation de retrouver des fils dignes d'elle. Les apostats, réfugiés entre les bras des martyrs, réchauffés par la charité sur leur sein, y puisèrent une vie nouvelle, et recouvrèrent, dans ce saint embrassement, la force de confesser généreusement leur foi. Revenus à la vie et réconciliés avec le Dieu qui ne veut pas la mort du pécheur, mais sa pénitence et sa conversion, ils comparurent devant le tribunal du gouverneur, pour y subir un nouvel interrogatoire. La réponse de César était arrivée dans l'intervalle. L'empereur avait prescrit de mettre à mort ceux qui persisteraient à s'avouer chrétiens, et de renvoyer en liberté tous les autres. Pour donner à son jugement plus de solennité, le gouverneur choisit un jour où chaque année les marchands de toutes les provinces étrangères ont coutume de se réunir en notre ville. Ce concours d'une population immense, lui parut très-favorable au coup de théâtre dont il voulait donner le spectacle au peuple. Son tribunal fut dressé au milieu du Forum, et les martyrs y furent amenés, au milieu des flots serrés du peuple. Tous ceux qui furent reconnus comme citoyens romains, eurent sur-le-champ la tête tranchée ; les autres furent réservés pour les combats des bêtes féroces dans l'amphithéâtre. Ce fut alors que les apostats, désormais réconciliés, ménagèrent un magnifique triomphe à la foi et à la gloire du Christ. On les avait mis à part, pour les interroger les derniers, parce qu'on se promettait d'avoir à les absoudre. Quelles ne furent pas la surprise et l'indignation de la multitude, quand on les entendit s'écrier qu'ils étaient chrétiens ! Ils persistèrent dans leur généreuse confession, et on leur fit subir le sort des autres martyrs. Seuls, quelques fils de perdition, qui n'avaient jamais eu la moindre trace de foi, de crainte de Dieu, ni de respect pour la robe nuptiale du baptême, et qui, au contraire, avaient déshonoré par leur conduite la religion sainte dont ils faisaient extérieurement

d'Alexandre et d'Attalus, de Ponticus et de Blandina.

profession, demeurèrent exclus de cette phalange immortelle ; ils persévérèrent dans leur apostasie et furent mis en liberté. Tous les autres demeurèrent invinciblement attachés à l'Église. Pendant qu'on procédait à leur interrogatoire, un médecin, originaire de Phrygie, nommé Alexandre, depuis longtemps établi dans les Gaules, se tenait au pied du tribunal. Il était connu de toute la ville, pour son zèle et pour sa charité. On savait avec quelle noble indépendance il prêchait l'Évangile, car il avait reçu de l'Esprit-Saint la grâce de l'apostolat. En face des accusés, il leur faisait signe de confesser hardiment leur foi. A le voir suivre tous leurs mouvements, d'un œil plein de sollicitude et de tendresse, on eût dit une mère dans les angoisses de l'enfantement. Son attitude et ses gestes n'échappèrent point au peuple, déjà furieux de la rétractation des apostats. On s'en prit à lui, comme s'il eût provoqué leur conversion. Qui es-tu ? lui demanda le gouverneur. — Je suis chrétien, répondit Alexandre. — Et, sur-le-champ, il fut condamné aux bêtes. Malgré son titre de citoyen romain, Attalus eut le même sort. Le gouverneur, dans son affectation de popularité, voulut offrir cette victime aux instincts féroces de la multitude. Le surlendemain donc, Alexandre et Attalus parurent ensemble dans l'amphithéâtre. Ils passèrent successivement l'un et l'autre par la série ordinaire des tortures, jusqu'à ce que le glaive du confecteur les achevât. Alexandre ne laissa pas échapper une plainte ; il ne proféra pas même une parole, absorbé qu'il était dans son union avec Dieu. Quand Attalus fut placé sur la chaise de fer rougie au feu, et que l'odeur de sa chair consumée remplissait l'arène, au point d'incommoder les spectateurs, il s'écria : En vérité, voilà que vous mangez de la chair humaine ! Pour nous, jamais nous n'avons été anthropophages, jamais nous n'avons commis de crimes ! — Quelqu'un lui cria : Dis-nous le nom de Dieu. — Dieu, répondit-il, ne porte pas de nom comme un mortel. — De toute cette phalange de martyrs, Blandina restait la dernière, avec un jeune chrétien, âgé de quinze ans, nommé Ponticus. Chaque jour on les avait amenés dans l'amphithéâtre, pour y être témoins du supplice de leurs frères. Enfin, le dernier jour réservé aux jeux solennels, on les fit enfin

prendre part au combat. Traînés en face d'un autel idolâtrique, au milieu de l'arène, on voulut les contraindre à sacrifier aux dieux. Ils refusèrent, avec un geste de mépris. Le peuple éclata alors en imprécations de fureur. Sans pitié pour la jeunesse de Ponticus, ni pour le sexe de Blandina, on les soumit à toutes les tortures ordinaires. De temps en temps, les bourreaux s'interrompaient, criant à ces deux héroïques victimes de jurer par le nom des dieux. Ce fut en vain. Blandina exhortait elle-même Ponticus à montrer à cette foule barbare ce que la foi de Jésus-Christ peut accomplir de merveilles dans un enfant. Le jeune chrétien résista avec un courage invincible, et expira dans les tortures. Enfin, Blandina la bienheureuse, comme une mère qui a vu triompher tous ses fils, et les a conduits couverts de palmes immortelles au Roi de gloire, parcourut, la dernière de tous, ce champ ensanglanté de douleurs et de tortures. Elle semblait pressée d'aller rejoindre les siens ; on eût dit qu'elle courait à un festin nuptial. Après la flagellation, l'exposition aux bêtes et le supplice de la chaise de fer, elle fut roulée dans un filet et jetée à un taureau furieux, qui la lança à plusieurs reprises dans l'arène. La sainte, tout entière à la contemplation des biens immortels qui allaient être sa récompense, entretenait son âme dans un doux colloque avec Jésus-Christ, par une prière fervente; elle paraissait ne pas même sentir les tourments. Enfin, victime innocente, l'épée du confecteur lui donna le coup de la mort, et les païens eux-mêmes disaient que jamais femme n'avait tant ni si héroïquement souffert. »

Insultes aux corps des martyrs. Culte des reliques.

49. « Cependant la fureur contre les saints n'avait fait que s'accroître par le spectacle de leur courage. Les cadavres de ceux qui étaient morts dans la prison furent exposés sur la voie publique, pour y être dévorés par les chiens. Des soldats les gardèrent jour et nuit, afin d'écarter ceux d'entre nous qui se disposaient à recueillir ces précieuses dépouilles. On coupa d'abord en morceaux et on exposa au peuple les restes sanglants échappés à la dent des bêtes et aux flammes du bûcher; tous ces tronçons, que dominaient les têtes coupées par le glaive, demeurèrent plusieurs jours sans sépulture, gardés par un piquet de soldats. La foule idolâtre venait

repaître ses yeux de cet horrible spectacle. Les uns frémissaient de rage et grinçaient des dents; ils eussent voulu trouver encore de nouveaux et plus cruels supplices pour ces morts. D'autres proféraient contre eux de révoltantes injures; ils applaudissaient les dieux de s'être si bien vengés de leurs ennemis. Un petit nombre manifestait quelques sentiments de modération, et semblait nous plaindre. Pauvres gens! disaient-ils. Où est leur Dieu? A quoi leur a servi cette religion qu'ils ont maintenue au prix même de leur vie? — Telle était l'attitude des païens. Pour nous, l'impossibilité de donner la sépulture aux martyrs nous causait une poignante douleur. Vainement nous tentâmes de profiter des ombres de la nuit; ou de fléchir, soit à prix d'or, soit par nos prières, le cœur des bourreaux; tout fut inutile : les corps des martyrs furent gardés avec un soin jaloux; les païens croyaient tout gagné si les martyrs demeuraient sans sépulture. Après six jours de cette exhibition faite en plein air, au milieu des outrages et des insultes de la populace, les précieuses dépouilles furent placées sur un bûcher et consumées par les flammes. On jeta les cendres dans le fleuve du Rhône, afin qu'il n'en restât pas une trace sur la terre. Les idolâtres agissaient ainsi dans la pensée qu'ils montraient leur supériorité sur le Dieu des chrétiens, et rendaient impossible la résurrection des martyrs. C'est, disaient-ils, ce fol espoir de résurrection qui inspire aux chrétiens leur fanatisme inouï, et nous vaut l'invasion de cette doctrine étrangère et absurde. Voyons donc comment leur Dieu s'y prendra pour les ressusciter et les arracher de nos mains! »

Monuments et traditions.

50. Là se termine le premier extrait qu'Eusèbe a emprunté à l'Épître des Églises de Lyon et de Vienne. « L'esprit des bienheureux martyrs, dit Grégoire de Tours, vit tout entier dans ces paroles pleines de feu. On y sent bouillonner encore le sang généreux qu'ils ont versé pour Jésus-Christ [1]. » Le Rhône se montra moins avare que les persécuteurs. Les fidèles, en descendant le lit du fleuve, parvinrent à recueillir, comme un trésor, quelques poi-

[1] Greg. Turon., *de Glor. martyr.*, cap. XLIX.

gnées des cendres que le courant dirigea vers des anses où elles s'accumulèrent. Ces débris, pieusement rapportés à Lyon, furent déposés sous l'autel de l'antique église des Saints-Apôtres, actuellement Saint-Nizier. On voit encore aujourd'hui sur la montagne de Fourvière (*Forum vetus*), les restes de l'amphithéâtre où furent livrés ces glorieux combats. Le sanctuaire de la reine des martyrs a pris possession de ce sol à jamais béni. La tradition lyonnaise a marqué chacun des points consacrés par le sang des soldats de Jésus-Christ. Le lieu d'où leurs cendres furent jetées dans le Rhône se nommait *Athenœum* (Aisnay). Là s'élevait le fameux temple que la Gaule avait dédié à la divinité d'Auguste. Chaque année, les jeunes Gaulois, élevés dans les gymnases romains, venaient y disputer la palme de l'éloquence, sous les auspices du fondateur déifié de l'empire des Césars [1]. Aujourd'hui, les souvenirs du temple d'Auguste ne sont plus rappelés, à Aisnay, que par l'église qui s'est élevée sur ses ruines, et dont le chœur est soutenu par quatre colonnes qui supportaient jadis l'autel païen. Enfin les martyrologes nous ont conservé le nom de tous les martyrs, dont la relation officielle n'avait enregistré que les principaux. Ils étaient au nombre de quarante-huit. Ceux qui eurent la tête tranchée, en qualité de citoyens romains, furent Vettius Epagathus, le prêtre Zacharie, Macarius, Alcibiades, Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminus, October, Philominus, Geminus, et les saintes Julia, Albina, Grata, Rogata, Æmilia, Posthumia [2], Pompeia, Rhodana, Biblias, Quarta, Materna, Elpis surnommée Amna. Ceux qui furent exposés aux bêtes, étaient : Sanctus, Maturus, Attalus, Alexandre, Ponticus et Blandina. Ceux qui moururent dans la prison, furent : Pothin, Aristée, Cornelius, Zozime, Titus, Zoticus, Julius, Apollonius, Geminianus, et les saintes Jamnia, une autre Julia, une autre Æmilia, une autre Pompeïa, Ausonia, Alumna ou Domna, Justa, Trophima et Antonia [3].

[1] *Palleat, ut nudis pressit qui calcibus anguem*
*Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.*
(Juvenal., *Sat.*, I.)

[2] *Alias* Potamia. — [3] *Martyr. rom.*, 2 jun.; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die.

Humilité et charité des martyrs. Les *lapsi*.

51. « Par la violence de cette persécution dans une seule province, reprend Eusèbe [1], on peut conjecturer l'étendue des massacres organisés contre l'Église dans tout le reste de l'empire. Je ne veux pourtant point me séparer de cette Épître sans en avoir cité encore quelques traits, qui feront comprendre l'humilité sublime, la charité pleine de mansuétude des saints martyrs. Elle s'exprime ainsi : « Fidèles imitateurs du Dieu qui s'est humilié sur la croix, les bienheureux, arrivés à ce haut degré de gloire, après avoir confessé deux et trois fois le nom de Jésus-Christ dans les tourments et sous la dent des bêtes, portant sur leur corps déchiré les traces du feu, des verges et des ongles de fer, ne nous permettaient pas de leur donner le titre de martyrs. Ils s'en déclaraient indignes ; quand l'un d'entre nous, soit dans une lettre, soit dans la conversation, les appelait ainsi, ils protestaient en s'écriant : Le nom de martyr appartient à Jésus-Christ, le témoin fidèle, le premier né d'entre les morts, le prince et l'auteur de la vie céleste. Ceux-là seulement lui sont associés, et partagent son glorieux titre, qui ont scellé leur témoignage par le sceau inviolable de la mort. Pour nous, nous ne sommes que de vils et misérables confesseurs. — Versant alors un torrent de larmes, ils suppliaient les frères de redoubler leurs supplications près de Dieu, pour leur obtenir la grâce de consommer leur témoignage et d'atteindre le but tant désiré. Et pourtant, n'avaient-ils pas réellement montré le courage des martyrs, dans leurs réponses si courageuses à l'interrogatoire, dans leur patience invincible au milieu des tourments ? Ils n'en refusaient pas moins ce titre, que les frères se plaisaient à leur donner. Ils se réfugiaient dans l'humilité de leur conscience ; mais, plus ils s'abaissaient sous la puissante main de Dieu, plus cette main miséricordieuse devait les exalter. Ils prenaient la défense de tous ; n'accusaient personne ; à tous, ils délivraient des libelles d'absolution et se plaisaient à briser les liens des pénitents [2]. Et

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. II.

[2] On sait que les confesseurs, dans leurs cachots, appliquant aux pénitents publics le mérite de leurs propres souffrances, délivraient à ceux-ci des *libelli* ou certificats, au moyen desquels il leur était fait remise du temps de

comment auraient-ils refusé le bienfait de leur intercession aux frères, quand, à l'exemple du proto-martyr Étienne, ils priaient même pour leurs bourreaux et redisaient la touchante parole : « Seigneur, daignez ne pas leur imputer leurs crimes [1] ! » C'était contre le démon que ces bienheureux martyrs voulaient surtout combattre, avec un zèle et une charité qui ne se démentirent jamais. Le but constant de leurs efforts était d'arracher à cet ennemi des âmes les victimes qu'il croyait déjà tenir sous sa dent cruelle. Aussi n'avaient-ils que des sentiments de tendresse humble et dévouée pour les *lapsi* [2]; ils s'empressaient de couvrir, par la surabondance de leurs propres mérites, tout ce qui manquait à l'indigence de ces derniers ; comme une mère dévouée, ils dilataient pour eux les entrailles de leur miséricorde, et offraient à Dieu le Père le tribut de leurs prières et de leurs larmes, pour le salut de ces infortunés. La grâce qu'ils imploraient pour eux, leur fut accordée ; les *lapsi* réparèrent à la fois le scandale de leur conduite et le préjudice qu'ils s'étaient fait à eux-mêmes, en conquérant la palme du martyre. Ainsi, les bienheureux confesseurs nous léguèrent, en mourant, la paix qu'ils avaient tant aimée pendant leur vie ; l'Église, leur mère, n'eut pas la douleur de compter des apostats parmi ses enfants; les frères recueillirent de leurs mains un héritage de concorde, de charité et de sainte allégresse [3]. »

52. « Nous trouvons encore dans cette Épître, continue Eusèbe, **Le confes-**

pénitence qui restait à courir pour eux, et les faisaient ainsi admettre à la communion de l'Église. Ce système pratique, qui n'est autre que l'application de la doctrine catholique des indulgences, se retrouvera sous notre plume, quand nous étudierons la vie et les œuvres de saint Cyprien.

[1] *Act.*, VII, 59. On le voit, toutes les citations du Nouveau Testament, reproduites dans l'Épître des églises de Lugdunum et de Vienna, sont textuelles. Donc, le texte du Nouveau Testament était alors fixé et n'attendait point, comme le prétendent nos modernes rationalistes, la dernière main que je ne sais quel encyclopédiste chrétien du IIIe siècle y aurait apportée.

[2] Ce mot, qui reviendra si souvent, dans l'histoire des persécutions, était une heureuse litote, pour désigner les apostats que la crainte des supplices avait fait glisser sur le chemin du martyre.

[3] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. II integr.

Jeûne d'Alcibiades. Erreurs marcionites. Recours au siége apostolique. Mission de saint Irénée.

une particularité digne d'attention, et que nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur. « L'un des martyrs, nommé Alcibiades, menait depuis longtemps un genre de vie d'une austérité excessive; il ne prenait que du pain et de l'eau pour toute espèce de nourriture, et semblait ainsi condamner en principe l'usage des autres aliments. Jeté en prison avec les autres confesseurs, il voulut persévérer dans cette rigoureuse abstinence. Mais Attalus, la nuit qui suivit sa première comparution dans l'amphithéâtre, eut une vision dans laquelle le Seigneur lui révéla que la conduite d'Alcibiades était blâmable et pouvait être un sujet de scandale pour les frères, comme si Dieu n'avait pas accordé à l'homme la faculté d'user librement de tous les aliments convenables. Alcibiades se soumit aussitôt, et, dès ce jour, il usa indistinctement de toute espèce de nourriture, rendant grâces à Dieu de sa libéralité envers les hommes. C'est ainsi que l'Esprit-Saint visitait les martyrs dans leur cachot, et se faisait lui-même leur consolateur et leur maître [1]. » L'hérésie de Montan, qui venait de prendre naissance en Phrygie, et dont nous ferons connaître plus loin le rigorisme affecté, s'était promptement répandue dans les églises des Gaules, à l'aide des communications fréquentes qui persévéraient entre les disciples de saint Polycarpe. L'austérité exagérée d'Alcibiades en est une preuve irrécusable. Mais ce n'est pas la seule. Eusèbe, dans un chapitre ultérieur [2], revient encore sur cette fameuse Épître, comme s'il avait eu peine à s'en détacher pour jamais. Hélas! que n'eut-il tout simplement l'idée de la reproduire en entier dans son *Histoire?* Nous n'aurions pas aujourd'hui à en déplorer la perte. Quoi qu'il en soit, voici la dernière citation qu'il a jugé à propos de reproduire : « Les bienheureux confesseurs, dit-il, écrivirent à Eleuthère, évêque de la ville de Rome, au sujet de cette hérésie naissante. Ils lui firent porter leur lettre par Irénée, prêtre de Lyon, qu'ils lui recommandèrent d'une façon toute spéciale, ainsi qu'on peut s'en convaincre par leurs expressions mêmes. Avant tout, vénérable père, disaient-ils, nous prions Dieu de vous

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V. cap. III. — [2] Id., *ibid.*, cap. III et IV.

combler toujours de ses faveurs. Cette lettre vous sera remise par notre frère et collègue, Irénée, qui a cédé à nos instances, en acceptant ce message. Nous vous supplions de l'accueillir comme un apôtre zélé du Testament de Jésus-Christ, et nous vous le recommandons à ce titre. Si le rang pouvait ajouter quelque chose au mérite, nous insisterions, pour le mieux recommander encore près de vous, sur sa dignité de prêtre de l'Église, car il l'est[1]. »

L'Epîtr[e] des marty[rs] de Lyon [au] pape sai[nt] Eleuthè[re.] Supréma[tie] pontifica[le.]

53. Qu'il nous soit permis de demander ici aux protestants, qui rejettent à la fois et la suprématie des papes et la hiérarchie ecclésiastique, ce que signifie ce recours à Rome, adressé par les confesseurs captifs, au moment où la persécution sévissait avec le plus de violence ; quand le bienheureux Pothin, par sa mort, venait de laisser veuve une Église désolée, et que les fidèles, traqués comme des bêtes fauves, n'attendaient que l'heure du martyre? On nous dit que la suprématie du pontificat romain est une usurpation ambitieuse, lentement préparée et habilement maintenue, à la faveur des siècles de barbarie. Voilà pourtant qu'au plus beau siècle de l'Église primitive, vers l'an 170 de notre ère, quand les papes ne sauraient être accusés d'une autre ambition que celle du martyre, quarante-huit confesseurs de la foi, emprisonnés dans un cachot de Lugdunum, prêts à verser leur sang pour Jésus-Christ, s'adressent au pape Eleuthère, comme au père commun de la chrétienté, et lui demandent, à propos d'une question intéressant le dogme et la discipline, ce qu'ils doivent croire et pratiquer ! Ce n'est pas tout. Pour transmettre leur Épître collective au siége

[1] Nous croyons devoir citer le texte grec de cette Épître, adressée, du fond de leur cachot, au pape saint Eleuthère, par les martyrs de Lyon. Le titre de Père donné au pape, le recours à sa suprématie pontificale, au point de vue dogmatique, et l'instante recommandation qui lui est faite du prêtre Irénée, au point de vue hiérarchique, sont de nature à impressionner un esprit impartial, et à faire tomber bien des préjugés. Χαίρειν ἐν Θεῷ σε ἐν πᾶσιν εὐχόμεθα καὶ ἀεὶ, πατὲρ Ἐλεύθερε. Ταῦτά σοὶ τὰ γράμματα προὐτρεψάμεθα τὸν ἀδελφὸν ἡμῶν καὶ κοινωνὸν Εἰρηναῖον διακομίσαι · καὶ παρακαλοῦμεν ἔχειν σε αὐτὸν ἐν παραθέσει, ζηλωτὴν ὄντα τῆς διαθήκης τοῦ Χριστοῦ. Εἰ γὰρ ᾔδειμεν τόπον τινὶ δικαιοσύνην περιποιεῖσθαι, ς ὡπρεσβύτερον Ἐκκλησίας, ὅπερ ἐστὶν ἐπ' αὐτῷ, ἐν πρώτοις ἂν παρεθέμεθα. (Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. IV.)

suprême de l'apostolat, ils choisissent le prêtre le plus distingué d'entre eux, et par conséquent celui dont la présence eût été le plus nécessaire à leur Église, durant cette affreuse tempête. Ils ont dû lui faire violence à lui-même, pour lui faire accepter ce message. Le terme qu'ils emploient le fait suffisamment entendre. Le prêtre Irénée eût voulu partager leur martyre; mais on lui impose sa mission, et non-seulement on exige ce sacrifice, mais on réclame pour lui de nouveaux honneurs. Quel serait en effet le sens de la recommandation si instante, faite à Eleuthère? Les martyrs de Lyon, envoyaient au pape, le plus illustre de leurs prêtres, afin que le pape leur rendît un second et illustre évêque en sa personne. Et cela est si vrai que l'année suivante Irénée revenait enfin s'asseoir sur le siége épiscopal de Lugdunum, laissé vacant par le bienheureux Pothin. Irénée fut donc, à n'en pouvoir douter, l'un des quinze évêques consacrés, d'après le *Liber Pontificalis,* par la main même d'Eleuthère, et envoyés par ce pontife à diverses Églises d'Occident. Le pape, en l'élevant à la dignité épiscopale, lui remettait une réponse adressée « à toutes les Églises qui combattent pour la foi de Jésus-Christ, dans les provinces des Gaules [1].» La nouvelle distinction que le montanisme, exagérant encore les observances judaïques, prétendait établir entre les aliments défendus ou permis, y était condamnée par l'autorité des Écritures et de la tradition. Nous avons vu que le *Liber Pontificalis* relate cette décision, parmi les constitutions dogmatiques de saint Eleuthère.

Synchronisme. Expédition de Marc-Aurèle en Germanie.

54. L'empereur Marc-Aurèle n'était point à Rome, durant ces événements [2]. La révolte des barbares, sur les frontières de l'Illyrie, dans les provinces orientales de la Gaule, et dans toute la Germanie, l'avait rappelé à la tête de ses légions. Quand Marc-Aurèle quitta sa capitale, ce fut une explosion de cérémonies

[1] Eleuther. Epist. I, *Patrol. græc.*, tom. V, col. 1139.

[2] Nous adoptons ici l'ordre suivi par Eusèbe dans son *Histoire ecclésiastique,* et comme lui nous croyons que les martyrs des Gaules précédèrent l'événement extraordinaire auquel se rattache le nom célèbre de la légion Fulminante. (Cf. Euseb., *Hist. eccles.,* lib. V, cap. I-V.)

païennes et une recrudescence d'idolâtrie, qui dépassèrent tout ce qu'on avait vu en ce genre. « Toute la ville fut purifiée avec l'eau lustrale, dit M. de Champagny. Pendant sept jours, les statues des dieux furent solennellement exposées sur des lits, selon les rites de l'ancienne Rome. Marc-Aurèle promit de si nombreuses hécatombes, que des plaisants lui écrivirent : « Les bœufs blancs, à Marcus César, salut. Si tu reviens vainqueur, nous mourrons tous [1]. » Mais le culte romain ne suffisait plus. Ce jour-là, pour la première fois, des prêtres de toutes les parties de l'Orient furent appelés à Rome, pour y invoquer, selon leurs propres rites, leurs propres dieux, en faveur de Rome, décimée par la famine, désolée par la peste, épouvantée par la guerre. Le départ du prince en fut retardé, et l'armée perdit du temps à l'attendre. Mais il fallait cela à la foi égarée du peuple, à la vacillante superstition de l'empereur. Marc-Aurèle semble dès lors avoir été gagné à l'Orient. Un divinateur égyptien, Arnuphis, le suivit dans toutes ses campagnes, et lui enseigna le culte de Thoth, le Mercure égyptien [2]. Tous les dieux de Rome et tous les dieux de la Grèce ne suffisaient donc pas à ce prince philosophe ; il lui fallait encore les fétiches de l'Égypte. Il livrait à l'envahissement asiatique, tout ce qui pouvait rester de la moralité, de la dignité et de la liberté romaines [3]. »

Martyre des saints Epipode et Alexandre.

55. Ces détails, empruntés aux historiens profanes, nous font merveilleusement comprendre dans quel intérêt, à la fois superstitieux et politique, Marc-Aurèle persécutait les chrétiens. L'Église lyonnaise, sans pasteur, était chaque jour en proie à de nouvelles violences. Aucune retraite ne pouvait dérober les victimes aux recherches des bourreaux. Deux jeunes gens, Alexandre, grec d'origine, et le gaulois Epipode, à la fleur de l'âge, s'étaient étroitement unis par les liens d'une sainte amitié. Appartenant tous deux à des familles illustres, suivant les mêmes études, ils s'excitaient mutuellement à la piété et se préparaient au martyre, par la pureté de

[1] Ammian. Marcell., lib. XXV, cap. IV. — [2] Dio Cass., LXXI, 8. — [3] Champagny, *Les Antonins*, tom. III, pag. 81.

leur vie, l'innocence du cœur, les œuvres de charité et de mortification. Retirés au commencement de la persécution dans la bourgade de *Petra Incisa* (Pierre Encise), près de Lyon, ils vivaient ensemble dans la solitude, chez une veuve chrétienne, qui leur avait offert un asile. Découverts par les satellites du gouverneur, ils sont jetés en prison et conduits, trois jours après, au tribunal, les mains liées derrière le dos, comme de vils criminels. Sur la demande du magistrat : « Nous sommes chrétiens, répondirent-ils avec un égal courage. — A quoi donc ont servi les tourments de ceux qui ont été mis à mort, s'écria le juge, si l'on ose encore parler du Christ ! » Faisant ensuite séparer les deux amis, pour qu'ils ne pussent s'exhorter l'un l'autre à demeurer fermes dans leur foi, il s'adressa d'abord à Epipode. « Le crucifié que tu adores, lui dit-il, interdit la joie et les plaisirs qui font le charme de la vie. Nos dieux, au contraire, reçoivent nos joyeux hommages au milieu des festins et des fleurs. Abjure donc une austérité insupportable, et consens à goûter les délices de la jeunesse. — Chez les chrétiens, répondit le généreux adolescent, l'âme commande et le corps obéit. Les infamies par lesquelles vous croyez honorer vos idoles, vous exposent à une mort éternelle. — » Le juge, à ces mots, le fit frapper au visage à coups de poing. Epipode, la bouche ensanglantée, criait encore : « Jésus-Christ est mon Dieu, un seul Dieu avec le Père et l'Esprit-Saint ! » On l'étendit sur le chevalet, deux bourreaux se disposaient à lui déchirer les flancs avec des ongles de fer ; mais le peuple, témoin de cette scène, et craignant de voir expirer la victime sous des mains étrangères, demanda à grands cris qu'on lui abandonnât le martyr, pour le mettre en pièces au gré de sa fureur. Le tumulte allait dégénérer en une véritable émeute. Le gouverneur, pour la prévenir, se hâta de faire décapiter Epipode, qui alla recevoir dans les cieux, le prix de sa constance. Le lendemain, Alexandre fut ramené au tribunal. « Sacrifie aux dieux, lui dit le gouverneur ; profite de l'exemple des autres, car nous avons tellement pourchassé les chrétiens, qu'il ne reste plus que toi de cette race impie. — Vous vous trompez, répondit Alexandre, le nom de chrétien ne peut périr. La vie des hommes

le perpétue, et il se propage par leur mort elle-même. » — On étendit alors le saint martyr sur un chevalet, les jambes écartées, et, dans cette attitude, trois bourreaux se relayèrent pour le frapper. Il endura ce barbare supplice sans proférer une plainte. Enfin le gouverneur, désespérant d'ébranler son courage, le condamna à mourir sur une croix. La sentence fut exécutée. Les chrétiens furent assez heureux pour soustraire le corps des jeunes martyrs à la vigilance des soldats, et le même tombeau réunit les restes des deux héroïques amis [1]. Au nom de ces généreux confesseurs de la foi, il faut joindre ceux des saints Severinus, Exupère et Felicianus, à Vienne [2], et les deux chrétiens de Lugdunum, Marcel et Valérius, qui, s'étant échappés de la ville, souffrirent plus tard le martyre dans deux cités voisines; le premier, enterré vif, à *Cabillonum* (Châlon-sur-Saône), le second, décapité à *Trenorchium* (Tournus) [3].

Martyre de saint Symphorien à Autun.

56. L'Église d'Augustodunum (Autun), dont la fameuse inscription d'Aschandius nous a révélé la foi profonde, comptait alors son plus illustre martyr dans la personne de Symphorien. Issu d'une des plus nobles familles de la contrée, distingué par l'éducation brillante qu'on donnait alors aux jeunes gens d'origine sénatoriale, Symphorien rencontra un jour la *théorie* païenne qui parcourait les rues de la ville en l'honneur de Cybèle, la mère des dieux. Il ne put s'empêcher de témoigner le mépris qu'il professait pour les idoles, et se moqua hautement de cette pompe superstitieuse. Les païens irrités le traînèrent au tribunal du proconsul Héraclius, comme un séditieux qui refusait d'adorer les divinités de l'empire. « Pourquoi, lui demanda le juge, ne consens-tu point à rendre hommage à la mère des dieux? — J'adore le vrai Dieu, répondit Symphorien. Quant à l'idole de vos démons, si vous me laissez faire, je me charge de la briser à coups de marteau, sous vos yeux. — Il ne te suffit pas d'être sacrilége, dit le magistrat, tu veux encore te faire châtier

[1] Ruinart, *Act. martyr. sincer.*, pag. 62; *Martyr. rom.*, 22 et 24 april; Bolland., *Act. SS.*, iisd. diebus. — [2] *Martyr. rom.*, 19 novembr.; Bolland., *Acta*, eod. die. — [3] Saint Marcel est mentionné le 4 septembre et saint Valérien le 15 du même mois, dans le *Martyrologe romain.*

comme rebelle ! — Héraclius le fit alors battre de verges par ses licteurs et jeter ensuite en prison. Quelques jours après, il lui fit subir un nouvel interrogatoire, et essaya de le tenter par les plus séduisantes promesses : riches gratifications, honneurs militaires, faveurs impériales, il lui offrait tout ce qui peut avoir quelque charme pour les hommes, s'il consentait à sacrifier aux dieux immortels. « Je vais, ajouta-t-il, faire couronner de fleurs les autels d'Apollon, de Cybèle et de Diane. Tu assisteras à mes côtés au sacrifice que je vais leur offrir. » — Le saint rejeta avec horreur les insidieuses propositions du gouverneur. Il peignit ensuite, en faisant ressortir leur ridicule extravagance, les courses insensées des corybantes, en l'honneur de Cybèle ; la supercherie des prêtres qui rendaient les oracles d'Apollon ; les chasses superstitieuses en l'honneur de Diane. Héraclius le condamna à avoir la tête tranchée. Pendant qu'on traînait le martyr au lieu du supplice, sa mère, doublement vénérable et par sa foi et par ses cheveux blancs, accourut, non pour l'attendrir par ses larmes, mais pour l'affermir et l'animer par ses exhortations. Du haut des remparts, elle lui criait : « Symphorien, mon fils bien-aimé, souvenez-vous du Dieu vivant, montrez votre courage et votre foi. On ne doit pas craindre une mort qui conduit sûrement à la vie. Pour ne pas regretter la terre, levez vos regards vers le ciel, et méprisez des tourments qui durent si peu ! Si vous avez de la constance, ils vont être changés en une félicité éternelle. » Soutenu par la voix de sa tendre mère, et par la force céleste de la grâce, le jeune chrétien subit généreusement le martyre. Ses précieuses reliques, recueillies par la piété des fidèles, furent déposées dans une humble sépulture, où s'élevèrent depuis la majestueuse basilique et le célèbre monastère qui portaient son nom [1].

Actes du martyre de saint Bénigne à Dijon.

57. De même que Symphorien à Augustodunum, les trois illustres jumeaux, Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, fils de Léonilla, versaient leur sang pour le nom de Jésus-Christ, dans la

[1] Ruinart, *Acta martyr. sincer.*, pag. 67 ; *Martyr. rom.*, 22 august. ; Bolland., *Acta sanct.*, eod. die ; *Origines de l'Église Eduenne*, par M. l'abbé Devoucoux, maintenant évêque d'Évreux, Autun, 1856.

cité des *Lingons* (Langres) [1]. Cette phalange de saints avait reçu le baptême des mains de saint Bénigne [2], l'un des disciples de saint Polycarpe, envoyé dans les Gaules avec Andéol, Thyrsus et Andoche [3]. Andéol s'était fixé aux confins de l'Helvie; évangélisant d'abord la ville gallo-romaine de *Bergoïata* (maintenant Bourg-Saint-Andéol), sur le Rhône, il devint l'apôtre de l'antique *Alba-Augusta*, capitale, maintenant détruite, de l'ancienne province du Vivarais. Bénigne, Andoche et Thyrsus furent les fondateurs des chrétientés de Dijon, Autun et Langres. Nous possédons aujourd'hui le texte authentique des *Actes* de saint Bénigne, l'apôtre de la Bourgogne, et pour la première fois, nous le traduisons dans une histoire générale de l'Église. « L'empereur Marc-Aurèle s'arrêta à *Divio* (Dijon) [4], pour y inspecter les nouvelles murailles qu'on y avait élevées. Ce prince donna l'ordre d'ajouter aux constructions un temple dédié à Mercure, et recommanda de veiller à ce que nul chrétien ne fût admis à résider dans la contrée. Le *comes* (comte) [5] Terentius prit la parole : Nous ne savons, dit-il, ce que c'est qu'un chrétien; mais je connais un étranger qui a la tête rase, dont le costume et les mœurs diffèrent des nôtres. Cet homme repousse le culte des dieux; il recrute parmi le peuple des disciples qu'il soumet à une ablution dans l'eau, et dont il oint les membres avec un baume. On parle, dans le peuple, de

[1] Pour toutes les questions de critique qui concernent l'authenticité des *Actes* des saints Jumeaux et de saint Bénigne, nous renvoyons le lecteur au livre de M. Bougaud, qui a définitivement tranché cette question. (Bougaud, *Étude histor. et crit. sur la mission de saint Bénigne*, in-8°, Autun, 1859.) Les saints Jumeaux de Langres sont mentionnés au *Martyrologe romain*, à la date du 7 janvier.

[2] Bougaud, *Étude hist. et crit. sur saint Bénigne*, pag. 105-174.

[3] Bolland., *Act. S. Andeoli*, maii, tom. I, pag. 35; cf. Rouchier, *Hist. du Vivarais*, tom. I, pag. 180, Paris, Didot, 1862.

[4] Voir sur la réalité d'un voyage de Marc-Aurèle dans les Gaules : *Étude hist. et crit. sur saint Bénigne*, pag. 85-97, et sur la visite de cet empereur à Dijon, *ibid.*, pag. 97-101.

[5] Sur ce titre honorifique de *comes*, que nous avons déjà rencontré dans les *Actes* du pape saint Alexandre, et qui se retrouve fréquemment aux premiers siècles, voir les éclaircissements donnés par M. Bougaud. (*Ibid.*, pag. 184-186.)

prodiges opérés par lui. Il promet une autre vie, après la mort, à ceux qui embrassent la foi à son Dieu [1]. — A cette description, dit Marc-Aurèle, je reconnais un chrétien. Cherchez-le et amenez-le moi, chargé de chaînes. Nos dieux ont cette secte en horreur; le signe du Crucifié rend muets les oracles. — On chercha donc le saint prêtre Bénigne. Il était alors dans un village nommé *Psamat* [2], où il annonçait la parole de Dieu aux païens. Saisi, chargé de fers, il fut amené à l'empereur, qui lui demanda : Adorateur de la croix, d'où es-tu, quel est ton nom? — Mes frères que vous avez déjà fait mettre à mort, et moi, répondit Bénigne, nous sommes venus d'Orient, envoyés par le bienheureux Polycarpe, pour évangéliser le peuple de cette contrée. — Veux-tu m'obéir, dit Marc-Aurèle, je te ferai pontife de mes dieux et te donnerai un rang distingué parmi les prêtres de mon palais. — Bénigne s'écria : Loup ravisseur, quel sacerdoce pourrai-je recevoir d'un homme qu'attend la damnation éternelle? J'adore le Christ, et vous ne m'arracherez jamais la foi. — A ces mots, l'empereur le fit flageller à coups de nerfs de bœuf, et donna l'ordre de le torturer jusqu'à ce qu'il sacrifiât aux dieux. Étendu sur la *troclea* [3], pendant que les bourreaux le frappaient, Bénigne rendait grâces à

[1] Comme le fait observer M. Bougaud : « Le signalement de saint Bénigne, donné par Terentius à l'empereur, est si frappant et sent si bien l'antique, qu'il suffirait à lui seul pour indiquer une pièce originale. Il y avait une raison toute particulière pour que saint Bénigne portât la tête rasée. Le *Pontifical* attribue au pape saint Anicet un décret qui fait une obligation toute particulière aux clercs de couper leurs cheveux. L'expression même dont se sert le rédacteur de ces anciens *Actes*, est remarquable, il ne dit pas de saint Bénigne qu'il porte une couronne. Il ne connaît pas ce mot que nous trouvons dans les *Actes* moins anciens de saint Bénigne; il dit simplement qu'il est rasé : *Caput habere tonsum*. Or, c'est l'expression même dont se sert, au IIe siècle, au temps même de Marc-Aurèle, le satirique Lucien, quand il parle des prêtres chrétiens. *Alors celui qui avait la tête rase me le montra.* » (*Étud. hist. et crit.*, pag. 187, 188.)

[2] Epagny (*Spaniacum, Espanum*) à deux heures et demie de Dijon. On montre encore dans ce village la fontaine près de laquelle le saint Apôtre fut arrêté par les soldats de Terentius. (Bougaud, *Étude historique et critique*, pag. 237.)

[3] Nous avons déjà eu l'occasion de décrire cet instrument de supplice.

Jésus-Christ et priait. Après la flagellation, il fut jeté dans un cachot. Durant la nuit, un ange lui apparut et le guérit de ses blessures, au point que son corps n'en conserva plus une seule trace. Le lendemain, il comparut encore devant le César, et refusa, comme la veille, de sacrifier aux dieux. Vainement, on voulut lui introduire de force dans la bouche un morceau de viande offerte aux idoles. Ramené dans sa prison, on lui scella les jambes dans une pierre, à laquelle on avait pratiqué, à cet effet, deux ouvertures. Les bourreaux lui traversèrent chaque doigt, dans toute sa longueur, avec des broches rougies au feu. On introduisit dans le cachot des chiens affamés, et on laissa pendant six jours le saint martyr dans cette situation, sans lui donner de nourriture. Tant qu'avaient duré ces horribles préparatifs, Bénigne exhortait les tribuns et les soldats à embrasser la foi du Christ. Quant le cachot se fut refermé sur lui, il se mit en prières. L'ange du Seigneur vint le fortifier. Les chiens ne touchèrent pas même la frange de sa tunique. Dieu le nourrit d'un pain céleste, les aiguilles de fer tombèrent d'elles-mêmes de ses doigts, et le plomb, qui lui scellait les jambes, se détacha. Six jours après, quand on ouvrit le cachot, le martyr apparut intact, sans une seule trace de blessure. On le dit à Marc-Aurèle, qui lui fit briser la tête avec une barre de fer. Un soldat lui perça ensuite le cœur d'un coup de lance. En ce moment, des chrétiens virent s'élever, du haut de la prison, une colombe qui s'envolait vers les cieux. C'est ainsi que Dieu leur fit connaître que l'âme de son serviteur entrait dans la gloire éternelle. Or, le martyre de Bénigne eut lieu le jour des calendes de novembre[1]. »

Le prêtre Andoche et le diacre Thyrsus, à la mort desquels saint Bénigne faisait allusion, dans sa réponse à l'empereur, avaient, depuis un mois, consommé leur martyre. Arrêtés sur le territoire d'Augustodunum, avec un marchand chrétien, originaire de l'Asie-Mineure, nommé Félix, ils furent présentés à Marc-Aurèle, et eurent la tête fendue avec un épieu de fer, près de *Sidolocum* (Saulieu), le VIII des calendes d'octobre (24 septembre)[2].

[1] 1er novembre. (Cf. *Martyr. rom.*, eod. die.) — [2] Bolland., *Act. SS. Ando-*

### § III. Hérésies.

Le corroyeur Théodote de Byzance. Aloges. Tatien. Encratites.

58. La persécution semble avoir suivi la même marche que les armées impériales, qui, pendant dix années, sous la conduite de Marc-Aurèle, sillonnèrent en tout sens l'Illyrie, la Thrace, les Gaules et la Germanie, pour y étouffer l'insurrection des barbares. La Thrace eut de nombreux martyrs, dont les noms nous sont inconnus, mais dont le souvenir est rappelé indirectement par saint Épiphane, dans un chapitre consacré à l'hérésie de Théodote de Bysance. Cet homme, corroyeur de profession, avait été arrêté pour la foi, avec plusieurs autres chrétiens; il recula devant l'horreur des supplices et apostasia honteusement. Les fidèles de Bysance lui reprochèrent sa lâcheté; pour échapper à l'ignominie, il prit le parti de s'expatrier, et vint à Rome, dans l'espoir que ses antécédents y seraient ignorés. Il y fut bientôt reconnu par quelques-uns de ses compatriotes. Ce misérable avait des prétentions à la science des Écritures. Il espéra justifier sa conduite par des textes empruntés aux Livres saints. « Il est écrit, disait-il, que le blasphème contre le Fils de l'homme sera pardonné. Or, je n'ai pas commis d'autre faute. Ce n'est pas un Dieu que j'ai renié, c'est un homme, élevé sans doute au-dessus de tous les autres, par sa naissance miraculeuse, par des grâces plus extraordinaires et des vertus plus parfaites. Mais enfin, Jésus-Christ ne fut qu'un homme. Les Apôtres et les premiers disciples le pensaient comme moi. » Théodote se faisait ainsi le précurseur de nos rationalistes modernes. Pour couvrir la lâcheté de son apostasie, il cherchait à l'abriter sous un blasphème. L'horreur générale que cette doctrine inspira aux chrétiens de son temps, la condamnation solennelle dont elle fut l'objet, quelques années après de la part du pape saint Victor, et enfin la protestation de tous les Pères et de tous les docteurs de l'Église, qui flétrissent unanimement l'erreur sacrilége de Théodote et de ses disciples les Ἀλόγοι (négateurs du

*chii, Thyrsi, et Felicis,* 24 septemb.; *Martyr. rom.*, eod. die. Saulieu est maintenant une petite ville du département de Saône-et-Loire, à une dizain de lieues d'Autun.

Verbe), prouvent qu'au IIᵉ siècle l'Église catholique croyait, comme elle croira toujours, à la divinité de Jésus-Christ. Par un dernier trait de ressemblance avec nos rationalistes actuels, Théodote et les *Aloges*, rejetaient l'Évangile de saint Jean comme une œuvre apocryphe. Si nos *Aloges* modernes se donnaient la peine de réfléchir à cette particularité, ils comprendraient le ridicule de leur thèse, qui consiste à reculer au IIIᵉ siècle la composition du texte évangélique. On peut tirer la même conclusion du titre d'un ouvrage de Tatien : *Concordance des quatre Évangiles,* qui ne nous est point parvenu. Ce fut le premier essai tenté en ce genre. Tatien, assyrien d'origine, un des plus brillants disciples de saint Justin, avait d'abord édifié ses frères dans la foi, par l'exemple de ses vertus, autant que par la science de ses écrits. Son traité de polémique religieuse : *Oratio ad Græcos*, que nous possédons encore, se distingue par une vigueur de style et une âpreté de ton, qui rappellent le génie de Tertullien. Par une singularité remarquable, Tatien flétrissait d'avance les erreurs qu'il eut le malheur d'embrasser plus tard. Enorgueilli de ses succès et de l'éclat de sa réputation, il dédaigna la simplicité de la foi et en méprisa la régle, pour suivre sa propre raison ; il voulut avoir son système, faire école, et ne fut plus qu'un sectaire. Il se jeta donc dans le gnosticisme, et adopta la théorie marcionite, avec les éons de Valentin. Admettant les deux principes de Marcion pour expliquer l'origine du mal, il se distingua en pressant plus vivement les conséquences de cette erreur, et en les appliquant à la pratique. Il condamnait le mariage comme un adultère, ou une fornication ; il interdisait aux chrétiens de manger la chair des animaux et de boire du vin. Cette abstinence rigoriste, dont la lettre des Églises de Lyon et de Vienne nous a donné un exemple, valut aux disciples de Tatien le nom d'*Encratites*, ou « Tempérants. » Cette hérésie nouvelle se divisa bientôt en d'autres sectes. Les *Sévériens*, du nom de leur chef, Sévère, admettaient la loi et les prophéties, mais comme des révélations d'esprits subalternes, bons et mauvais, dont l'action simultanée avait produit le Testament Ancien. Les *Cassianites*, disciples de Cassien, mélangeaient à ces erreurs le

système des *Docètes*, et ne voyaient, dans l'incarnation du Fils de Dieu, qu'une apparence fantastique. Tous prétendaient faire remonter aux Apôtres, le germe de leurs erreurs. Dès lors, ils prenaient le nom ambitieux d'*Apostoliques ;* ils affectaient dans leur extérieur un rigorisme exagéré. Le sac dont ils aimaient à se couvrir les fit appeler *Saccophores*. Quelques-uns professaient, au sujet de la proprieté, des doctrines analogues à celles que nous avons vu mettre en circulation de nos jours. Ils la regardaient comme une injustice, et prêchaient un renoncement absolu aux biens de la terre, dont « la possession, disaient-ils, souille la conscience humaine. » On désigna ces puritains antiques sous le nom de Καθαροί (*Purs*), ou d'*Apotactiques* (Renonçants).

59. A la même époque, un docte syrien désola pareillement les fidèles par le scandale de sa révolte contre l'Église. Bardesane, esprit cultivé, chrétien fervent dans les premières années qui suivirent sa conversion, se montra d'abord, comme Tatien, le défenseur intrépide de la vérité. Très-éloquent dans sa langue maternelle, le syriaque, plein de feu et de vivacité dans la controverse, il écrivit divers traités de polémique contre Marcion et les autres hérésiarques. Ces ouvrages, traduits en grec par ses disciples, conservaient, dans un idiome étranger, une élégance et une force que saint Jérôme admirait. Le plus célèbre de tous est le *Dialogue du Destin*, contre l'astrologie judiciaire, qui semble avoir été adressé à l'empereur Marc-Aurèle, à l'époque où ce prince affectait de s'environner de devins et de mages. La réputation de Bardesane jetait un si vif éclat que les païens, le considérant comme une conquête précieuse, lui envoyèrent Apollonius, favori de Marc-Aurèle, pour l'engager, par les plus séduisantes promesses, à quitter la religion chrétienne. Il répondit à de telles avances avec autant de courage que de sagesse. « Je ne crains pas la mort, dit-il, aussi bien ne pourrais-je l'éviter, lors même que je me rendrais aux désirs de l'empereur. » Sa fermeté, en cette circonstance, le mit, dans l'opinion des fidèles, presqu'au rang des confesseurs de la foi. Mais plus son attachement à la vérité l'avait élevé dans l'Église, plus sa chute fut profonde. Il embrassa les erreurs de

Valentin, qu'il enseigna pendant quelque temps aux disciples que ses talents avaient séduits. Cependant il ne tarda pas à reconnaître l'absurdité de la gnose, et, revenu à des idées plus chrétiennes, il combattit même le système qui l'avait entraîné. Mais il conserva quelques restes malheureux de son égarement, qui formèrent une sorte de système moyen, de semi-gnosticisme, auquel il donna son nom. Marin, l'un de ses sectateurs, nous apprend que Bardesane admettait la co-existence de la matière, principe du mal, avec l'essence divine, principe du bien. Ce dualisme, on le sait, était l'idée dominante de l'école syrienne et de Marcion. Selon lui, le corps du Christ venait du ciel et non de Marie, et il n'y avait pas de résurrection des morts. Le fils de Bardesane, Harmonius, doué d'un véritable talent pour la versification, mit son génie poétique au service des erreurs paternelles. Dans une série de chants qui devinrent bientôt populaires en Syrie, il condensa tout le gnosticisme de Bardesane. Deux siècles plus tard, saint Éphrem entendait encore ces airs, devenus nationaux, répétés par ses compatriotes. Il dut, pour en combattre la pernicieuse influence, composer, sur le même rhythme, des hymnes catholiques qui se substituèrent peu à peu dans la mémoire du peuple aux vers de l'hérésiarque. La doctrine erronée de Marcion, qui infestait alors l'Église, avait pris un nouvel accroissement par les prédications mensongères d'Apelles, le plus fameux disciple du sectaire. Chassé de la compagnie de son maître, pour une infamie dont il s'était rendu coupable, il se réfugia à Alexandrie, où il enseigna ses propres erreurs. Il disait que le Créateur avait voulu former l'univers visible à l'imitation d'un *cosmos* supérieur, dont il n'avait pu néanmoins atteindre la perfection. C'est pourquoi il s'était mêlé au sien des germes de corruption, par le fait de l'impuissance de l'auteur. Il disait que Jésus-Christ n'avait eu ni la simple apparence d'un corps, comme le prétendaient Marcion et la foule des Docètes, ni la réalité d'une chair vivante et véritable, selon que nous l'apprend l'Évangile; mais qu'en descendant du ciel, il s'était composé un corps aérien, emprunté aux parties les plus subtiles de l'atmosphère de chacune des régions qu'il avait dû traverser, et qu'après

sa résurrection il les avait restituées chacune au lieu de son origine, en sorte que le Πνεῦμα (âme) seul était retourné au ciel. Ce système le conduisait à nier, ainsi que les Marcionites, le dogme de la résurrection de la chair. Pour séduire plus facilement les simples, il se prétendit en possession des secrets de l'avenir et publia, sous le titre de Φανερώσις (révélation), les hallucinations d'une fille nommée *Philumena*, qu'il donnait comme une prophétesse. Apelles parvint à un âge avancé; dans sa vieillesse, il affectait des mœurs rigides et un extérieur grave et austère. Rhodon, docteur catholique, dans une conférence publique avec lui, l'ayant forcé à se contredire plusieurs fois, l'amena enfin à soutenir qu'il ne faut point examiner si scrupuleusement sa religion; que chacun doit demeurer dans la croyance qu'il a embrassée, et que ceux qui ont mis leur espérance en Jésus-Christ, à quelque secte qu'ils appartiennent, seront sauvés, pourvu qu'ils soient trouvés pleins de bonnes œuvres. Le protestantisme en est là aujourd'hui. C'est ainsi que, par une logique inexorable, toutes les hérésies, toutes les erreurs aboutissent forcément à l'indifférentisme universel.

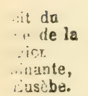
Montan. 60. Épileptique ou démoniaque, comme le disent les Pères, ou peut-être simplement imposteur, Montan, né dans la Mésie, contrée qui faisait alors partie de la province phrygienne, donna naissance, vers le milieu du IIe siècle, à une nouvelle secte, dont l'illuminisme paraît avoir été le caractère le plus saillant. Sujet à des convulsions extraordinaires, il prétendit que, dans ces accès, il recevait l'inspiration directe de l'Esprit-Saint, et la mission d'élever à un nouveau degré de perfection le dogme et la morale du christianisme. Deux femmes opulentes, Priscilla et Maximilla, entraînées par une illusion grossière, ou par l'aveuglement de la passion, quittèrent leur famille pour s'attacher à ce fanatique. A son exemple, elles eurent des convulsions, des extases, prophétisèrent, et partagèrent dès lors avec Montan l'honneur de figurer à la tête de la secte. Elles prétendaient succéder directement aux prophètes catholiques, Agab, Jude, Silas; aux filles du diacre saint Philippe, à Quadrat et à la prophétesse Ammia, de Philadelphie. « Dieu, disaient-elles, les envoyait pour perpétuer le don de pro-

phétie, qui ne doit jamais se perdre dans l'Église. » Montan se vantait d'avoir à lui seul, la plénitude de l'Esprit-Saint, dont chacun des apôtres n'avait reçu qu'un écoulement partiel, au jour de la Pentecôte. En conséquence, il se nommait le Paraclet, et s'attribuait la mission de réformer l'Église. Saint Paul avait permis les secondes noces; Montan les interdisait comme une infamie. L'Église enseignait l'indissolubilité du mariage, explicitement formulée dans l'Évangile ; Montan prétendait qu'il est toujours permis d'en rompre les liens. Les apôtres avaient permis l'usage de tous les aliments convenables à l'homme, et supprimé la distinction judaïque des animaux purs ou impurs; Montan la rétablit, et ne permit à ses disciples qu'un régime uniquement végétal. Les apôtres n'avaient institué qu'un seul carême; Montan en exigea trois, qui remplissaient presque le cercle entier de l'année. Ses sectateurs observaient des jeûnes si rigoureux qu'ils passaient quelquefois tout le jour sans prendre aucune nourriture. Ils en avaient d'autres où ils ne mangeaient que le soir. Par un excès diamétralement opposé à celui de Théodote de Bysance, Montan faisait une obligation de se présenter spontanément au martyre et défendait de fuir dans la persécution. Inexorable pour les pécheurs, il n'en admettait presque aucun à la pénitence. Il ne niait point toutefois à l'Église, en thèse générale, le pouvoir de remettre les péchés, mais il n'admettait l'exercice de ce pouvoir que par les *pneumatiques* (spirituels), un prophète ou un apôtre. Ses partisans affectaient d'établir entre eux une hiérarchie régulière, à la tête de laquelle ils plaçaient un patriarche, chef suprême de toute la secte. Venaient ensuite ceux qu'ils appelaient *cenomes* (loi vivante), et enfin les évêques, qui n'étaient qu'au troisième rang. Ils avaient fixé le chef-lieu de leur hérésie dans une petite ville de Phrygie, nommée *Pepuza,* qu'ils étaient convenus entre eux de décorer du nom de Jérusalem. C'était là que, sous les apparences d'une austérité inflexible, ils se livraient à tous les désordres d'une vie licencieuse, comme le leur reproche avec véhémence Apollonius, auteur ecclésiastique de ce temps [1]. Sous la dénomination de *Cataphryges*

[1] Apollonii Fragmenta, *Patrol. græc.,* tom. V, col. 1382.

(Phrygiens), les montanistes se répandirent dans une grande partie de l'Asie, et infectèrent l'Afrique elle-même, où ils comptaient déjà plusieurs églises, au commencement du IIIe siècle. Il y eut chez eux des *Priscilliens*, qui reconnaissaient aux femmes le pouvoir sacerdotal; des *Artotyrites*, qui célébraient les saints mystères avec du pain et du fromage, pour rappeler, disaient-ils, la simplicité des patriarches; des *Trascodrugites* ou *Pattalorhyncites*, ainsi nommés parce qu'en signe de tristesse, ils affectaient de poser leur doigt sur le nez; des *Ascites* ou *Ascodrytes*, qui dansaient autour d'une outre gonflée de vent, symbole, disaient-ils, du Saint-Esprit. C'est ainsi que le protestantisme moderne a eu ses *quakers*, ses trembleurs, ses danseurs et ses mômiers. Cependant les évêques s'émurent de ces innovations scandaleuses. Sérapion, évêque d'Antioche, Apollinaire d'Hiérapolis, Ælius Publius de Debelta, colonie de Thrace, réunis dans une assemblée solennelle, condamnèrent formellement la nouvelle hérésie et ses fauteurs [1]. La consultation adressée par les martyrs de Lyon à saint Éleuthère et la réponse du pontife avaient l'erreur des Cataphryges pour objet. Montan, aveuglé par l'esprit d'orgueil et de démence, auquel il était livré, ne se soumit point à la sentence portée contre lui. Il continua à jouer le rôle d'illuminé, et l'on croit que, dans un de ses accès convulsionnaires, il se donna lui-même la mort, de concert avec Maximilla, sa prophétesse, probablement pour se mettre plus tôt en possession de la béatitude éternelle.

### § IV. Légion Fulminante.



61. Les fureurs de l'hérésie, jointes à celles de la persécution, s'unissaient pour anéantir l'Église de Jésus-Christ. Un événement que tous les historiens sacrés et profanes s'accordent à regarder comme miraculeux, s'était cependant produit à cette époque, et paraît avoir exercé une influence réelle sur les dispositions de l'empereur vis-à-vis des chrétiens. Voici d'abord le récit

[1] Labbe, *Concil.*, tom. I, pag. 599.

d'Eusèbe : « Marc-Aurèle, dit-il, s'était engagé au milieu du territoire des Germains et des Sarmates, dans le dessein de livrer bataille à ces peuples révoltés. Mais une sécheresse extraordinaire et le manque d'eau réduisirent les troupes au désespoir. Les deux armées étaient en présence, lorsque des soldats chrétiens, appartenant à une légion encore célèbre aujourd'hui pour son attachement à la foi, et qui avait été recrutée à Mélitine [1], se mirent à genoux, selon notre coutume dans nos prières, et invoquèrent le secours de Dieu. Les ennemis s'arrêtèrent stupéfaits, pour contempler ce spectacle qui leur était nouveau et qui fut bientôt suivi d'un autre plus extraordinaire encore. On raconte en effet qu'en cet instant la foudre éclata en jets de flammes, dans les rangs des barbares et les mit en fuite, pendant qu'une pluie bienfaisante tombait abondamment sur le camp des Romains, et rendait sa vigueur à l'armée prête à mourir de soif. Or le fait est rapporté par les auteurs les plus étrangers à la foi chrétienne, de même que par nos propres écrivains, avec cette différence toutefois que les auteurs païens, en haine de notre religion, se sont bornés à enregistrer le prodige, sans en faire connaître la véritable cause, et sans avouer qu'il eût été obtenu par la prière des soldats chrétiens, tandis que nos écrivains, sans autre préoccupation que celle de la vérité, ont raconté, avec une simplicité ingénue et sincère, le fait historique tel qu'il s'est passé. Ainsi Apollinaire nous apprend que la légion, aux prières de laquelle fut due cette miraculeuse faveur, reçut de Marc-Aurèle, à cette occasion, le surnom qu'elle conserve de Fulminante [2]. Tertullien cite le même fait, dans l'*Apologétique*,

[1] Capitale de la Cappadoce.

[2] Nous ne savons pourquoi l'on s'est appuyé de ce texte pour conclure que l'Apologie de saint Apollinaire, dont nous avons parlé plus haut, fut publiée postérieurement au miracle de la légion Fulminante. Eusèbe ne dit point que cette citation soit extraite de l'*Apologie* du saint Docteur, qui a composé beaucoup d'autres ouvrages, tels que cinq livres *contre les Gentils ;* deux *de la Vérité,* deux *contre les Juifs,* et plusieurs contre l'hérésie des *Cataphryges.* (Euseb., *Hist. eccles.*, cap. XXVII, lib. IV.) Nous insistons sur ce détail, parce que, selon nous, il a servi de point de départ à un système erroné de chronologie, qui consiste à placer le martyre des chrétiens de Lyon en 177, trois ans après le miracle de la légion Fulminante, pour lequel la date de 174 est

qu'il adressa au sénat romain; il le confirme de plus par un argument irrécusable, car il en appelle aux Lettres de Marc-Aurèle existant encore de son temps, par lesquelles cet empereur reconnaisait, d'une part, que l'armée romaine prête à mourir de soif dans les plaines de la Germanie dut son salut à la prière des soldats chrétiens, et, de l'autre, ordonnait de punir les délateurs qui inten-

certaine. Or, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, l'ordre suivi par Eusèbe, dans son récit historique, est entièrement contraire à ce système. De plus, cet auteur le contredit explicitement (lib. V, cap. IV), quand il affirme que la persécution des Gaules eut lieu à la fin du règne de Lucius Antoninus Verus, lequel, on le sait, mourut en 169. Nous croyons donc qu'il y a là une véritable erreur, accréditée par la critique du XVII[e] siècle. Et ce qui est plus grave, cette erreur nous paraît avoir été mise en circulation uniquement dans le but de faire rejeter comme apocryphes les *Actes* de saint Bénigne et de ses compagnons, mis à mort par ordre de Marc-Aurèle et sous ses yeux. En effet, Eusèbe, dans sa *Chronique*, à la date de l'an 174, époque du miracle de la légion Fulminante, dit positivement : « Les lettres par lesquelles l'empereur reconnaît que l'armée dut son salut à la prière des soldats chrétiens existent encore aujourd'hui. » (Euseb., *Chronic.; Patrol. græc.*, t. XIX, col. 564.) Il devenait évident que Marc-Aurèle, après un tel événement, officiellement reconnu par lui, n'aurait pu se constituer en personne le persécuteur de ces chrétiens auxquels il devait la vie. Aussi les martyres de Lyon et de Vienne étaient-ils considérés comme un épisode isolé qui n'avait eu aucun similaire dans les autres provinces des Gaules. Eusèbe, à deux reprises différentes, affirme le contraire. Nous avons reproduit ses paroles. On n'en tenait nul compte. Les martyres de Lyon et de Vienne étaient attribués à un soulèvement populaire et local, complétement étranger à l'empereur, et qui lui aurait en quelque sorte forcé la main. Cependant la lettre des Églises de Lyon et de Vienne, citée par Eusèbe, dit formellement, qu'avant de décider du sort des confesseurs qui jouissaient du droit de citoyen romain, le gouverneur en référa à l'*Empereur*, et que *César* manda sa volonté en donnant l'ordre de les décapiter, s'ils persévéraient dans leur profession de foi. Malgré ces termes explicites de consultation adressée à l'*Empereur*, et de réponse sous forme de *Rescriptum Cæsaris*, on persista à n'y voir qu'une consultation adressée à la chancellerie impériale et une réponse du conseil de l'empire, dans lesquels l'empereur lui-même n'était point personnellement intervenu. Voilà comment l'esprit de parti et l'influence d'un préjugé dominant, peuvent aveugler la science et la détourner, comme malgré elle, de la vérité, qui cependant doit être l'unique objet de ses recherches. Aujourd'hui, l'authenticité des *Actes* de saint Bénigne est un fait acquis à l'histoire. L'ordre chronologique d'Eusèbe prévaut donc sur celui des critiques du XVII[e] siècle. En vérité, nous ne saurions nous étonner qu'Eusèbe, vivant cent ans seulement après Marc-Aurèle, ait mieux su l'histoire de ce prince, que des érudits vivant sous Louis XIV.

teraient devant les tribunaux des accusations basées sur le fait de la religion chrétienne [1]. » On ne saurait, je crois, se montrer plus explicite qu'Eusèbe, dans cette circonstance. Comme pour prévenir, sur les lèvres de ses lecteurs, une objection familière aux rationalistes de tous les temps, il ajoute que le pouvoir des miracles éclatait alors dans l'Église par les faits les mieux constatés, et où l'intervention du surnaturel ne saurait être douteuse. Il cite à l'appui de cette affirmation les paroles suivantes de saint Irénée : « C'est un miracle que la résurrection d'un mort; il est certain pourtant que le Seigneur et les apôtres ont ressuscité des morts. De nos jours même, il est arrivé plus d'une fois qu'une église réunie et demandant à Dieu, avec des jeûnes et des prières, de ressusciter l'un de nos frères, on vit le cadavre se ranimer et le mort rendu aux vœux des saints. Et qu'on ne dise pas que ce sont là de vains prestiges ou des opérations démoniaques. Nous en appellerions au témoignage des prophètes, qui ont prédit que tout cela devait arriver, pour confirmer l'avénement et démontrer la divinité de Jésus-Christ. C'est au nom de Jésus-Christ, Fils de Dieu, que ses vrais disciples exercent, chacun selon la grâce spéciale qu'il en a reçue, le pouvoir de faire des miracles. Les uns délivrent très-réellement et très-sûrement les possédés du démon; d'autres sont favorisés de visions divines, de la prescience de l'avenir et du don de prophétie; d'autres enfin guérissent les malades et leur rendent la santé par l'imposition des mains; ils ressuscitent des morts, et j'ai vécu moi-même de nombreuses années avec quelques-uns de ces ressuscités. Enfin il serait impossible d'énumérer toutes les grâces extraordinaires, obtenues dans l'univers entier par l'Église, au nom de Jésus-Christ crucifié sous Ponce-Pilate. Ces dons gratuits sont gratuitement exercés; notre Dieu les accorde comme il lui plaît, et ses ministres les dispensent sans rétribution aucune [2]. » Tel est, d'après Eusèbe, le récit du prodige de la légion Fulminante.

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. v.
[2] Irenæus cit. ab Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. VII.

Récit de Dion Cassius.

62. Voici les couleurs toutes païennes sous lesquelles Dion Cassius présente le même fait à ses lecteurs : « Marc-Aurèle, dit-il, avait successivement vaincu, en bataille rangée, les Marcomans et les Iazyges[1]. Après des exploits sans nombre et des périls courageusement affrontés, une lutte nouvelle et terrible s'engagea contre la tribu barbare des Quades[2]. Une victoire inespérée couronna ses efforts, dans des circonstances où l'on ne saurait s'empêcher de reconnaître l'intervention protectrice d'un dieu. Près d'en venir aux mains, l'armée impériale se trouvait dans une situation telle qu'elle semblait devoir être complétement anéantie, lorsque, par un prodige, elle fut divinement sauvée. Les Quades avaient réussi à enfermer les légions dans des défilés sans issue. Les Romains déployaient inutilement leur bravoure, dans des escarmouches quotidiennes ; les barbares, supérieurs en nombre, évitaient soigneusement une bataille générale ; ils s'étaient saisis d'avance de tous les passages et de tous les cours d'eau, dans l'espoir de faire périr l'ennemi par la chaleur et la soif, en sorte qu'il était impossible, au camp impérial, de se procurer une goutte d'eau. Les Romains se virent alors réduits à une extrémité étrange. Décimés par la maladie[3], ou succombant à leurs blessures, sans aucun secours possible, ils demeuraient, l'arme au bras, sous les rayons d'un soleil implacable, dévorés par les ardeurs de la soif, sans pouvoir ni livrer une bataille, ni sortir du lieu qui leur avait été assigné pour tombeau. Il ne leur restait plus qu'à mourir à leur poste, quand tout à coup des nuées épaisses, subitement amon-

[1] La tribu des Marcomans occupait les deux rives de l'Elbe (*Albis*), dans les monts Hercyniens ; celle des Iazyges, établie à la fois sur le Tanaïs (Don), le Borysthène (Dniéper) et l'Ister (Danube), a laissé son nom au district actuel d'*Iazygie*, dépendant des États autrichiens, dans le royaume de Hongrie, entre le comitat de Pesth à l'ouest, et celui de Leverch à l'est.

[2] Les *Quades*, établis à l'est des Marcomans, étaient une division de la grande nation des Suèves. Ils occupaient la Moravie actuelle, c'est-à-dire les cercles de Brünn, Olmutz, Hradisch, Prerau, Iglau, Znaïm, qui, joints à ceux de Troppau et de Teschen, forment la province autrichienne de *Moravie et Silésie.*

[3] C'est une allusion à cette épidémie dont nous avons décrit plus haut les ravages, et qui s'était acclimatée dans le monde romain.

celées dans les airs, non sans l'intervention manifeste d'un dieu, éclatèrent en torrents de pluie. On prétend qu'un mage égyptien, Arnuphis, que Mar-Aurèle avait attaché à sa suite, invoqua Mercure (*Thoth*), ce dieu qui préside aux nuages, et les autres divinités sur lesquelles il exerçait, par ses incantations, un pouvoir magique ; il en arracha ainsi la pluie bienfaisante qui sauva l'armée. Lorsque les premières gouttes commencèrent à tomber, tous les Romains, levant la tête, les aspiraient la bouche ouverte ; ils tendirent ensuite leurs casques et leurs boucliers, pour étancher leur soif plus à l'aise et abreuver leurs chevaux. Il y eut des blessés qui burent leur propre sang, mêlé, dans leurs casques, à l'eau du ciel. Le désordre, occasionné par là dans les rangs, fut tel que les barbares, voyant tous les soldats débandés, saisirent cet instant pour fondre sur les légions ; mais une grêle intense, accompagnée de violents éclats de tonnerre, les repoussa. On vit alors des torrents d'eau et de feu se précipiter à la fois du haut du ciel ; l'armée impériale buvait en combattant, et les barbares, atteints par la foudre, étaient brûlés vifs. La foudre respectait les Romains, ou, si la flamme en atteignait quelques-uns, elle s'éteignait aussitôt : au contraire, la pluie même se changea, pour les barbares, en une sorte d'huile bouillante qui dévorait leurs chairs. Inondés par ces torrents de feu, ils cherchaient de l'eau, pour en éteindre l'ardeur ; on en vit s'ouvrir les veines pour étancher dans leur sang cette combustion étrange. D'autres vinrent chercher un refuge au milieu des Romains, parce que, là seulement, la pluie avait conservé sa vertu réfrigérante. Marc-Aurèle eut pitié de ces malheureux, et ordonna de leur sauver la vie. Les légions l'acclamèrent *Imperator* pour la septième fois, sur le lieu même du prodige. Il était d'usage que ce titre ne fût accepté qu'après la ratification du Sénat. Mais la circonstance était si extraordinaire que l'acclamation des soldats fut acceptée sur-le-champ, comme venant d'un dieu, et l'empereur écrivit au Sénat pour l'informer du fait. Ce jour-là, Faustine reçut le titre de *Mère des légions*[1]. »

[1] On nous pardonnera de reproduire ici tous les textes, *in extenso*. Le mi-

**Autres témoignages des auteurs païens.**

63. Xiphilin, qui nous a conservé ce précieux fragment, y ajoute les observations suivantes : « C'est ainsi que Dion s'est exprimé. Volontaire ou non, il commet là une grave erreur. J'incline à la croire volontaire, car Dion n'ignorait pas l'existence de la légion Fulminante, qu'il cite, sous ce titre, dans le recensement général des légions. Il savait parfaitement aussi l'origine de ce titre, conféré à l'occasion même du prodige. Ce ne furent donc point les incantations du mage Arnuphis qui sauvèrent l'armée et

racle de la légion Fulminante a été tellement controversé que le lecteur doit avoir tous les renseignements sous les yeux, pour bien juger la question. *Igitur Marcus multis magnisque prœliis factis, aditisque periculis, Marcomannos et Iazygas subegit. Post hæc ei prœlium acre, bellumque magnum cum iis qui Quadi appellantur fuit : quo ex bello victoria præter spem, vel potius dei beneficio feliciter consecuta est; prop'erea quod Romani, quum essent in prœlio, atque in maximum periculum venissent, mirabiliter sane ac divinitus conservati sunt. Quum enim interclusia Quadis in locis opportunis, conserti pugnarent fortiter, atque interim barbari differrent prœlium, sperantes eos calore et siti perituros, quos circum occupatis locis omnibus sic concluserant (erant enim multo plures) ut aquam habere nullo pacto possent; quumque Romani in tantas difficultates incurrissent ut morbo, vulneribus, ardore solis, ac siti vexarentur, nec ob eas res pugnare possent aut alio secedere, sed in acie stantes, atque iis in locis constituti arderent : multæ nubes derepente ita coactæ sunt, ut maximus imber ceciderit, non sine dei beneficio. Fama est Arnuphin, magum Ægyptium, qui cum Marco erat, Mercurium præsertim illum qui est in aere, aliosque dæmonas quibusdam artibus magicis invocavisse, ac per eos pluviam extorsisse. Romanos, quum primum pluvia caderet, omnes suspexisse in cœlum, eamque in ora recepisse; deinde scutis galeisque subjectis, inde sorbsisse largiter, equisque ad bibendum dedisse. Quumque barbari in ipsos impetum facerent, eos simul bibisse et pugnasse; compluresque saucios sanguinem infusum in galeas simul cum aquâ absorbuisse. Hi propterea gravia damna accepissent, urgentibus hostibus, quòd magna ex parte in bibendo erant occupati, nisi vehemens grando, compluraque fulmina in hostes cecidissent. Itaque videre licebat in eodem loco aquam ignemque simul de cœlo cadere, atque ob eam causam valere alios et bibere, exurique alios ac prorsus interire. Non attingebat ignis Romanos, aut si forte interdum cum eis misceretur, extinguebatur subito; neque imber juvabat barbaros, sed eos non secus inflammabat atque oleum; ut aquam requirerent, pluvia perfusi; infligerent que pars sibi vulnera, quo ignem sanguine restinguerent; pars confugerent ad Romanos, quasi illis tantummodo aqua salutaris esset : ita ut eorum Marcus etiam misertus sit, eoque facto a militibus septimùm Imperator appellatus. Quod etsi admittere non consueverat prius quam esset decretum a senatu, tamen non repudiavit quasi id divinitus acciperet : de quo etiam ad senatum scripsit. Faustina quoque Mater legionum appellata est.* (Dio Cass., lib. LXXI, *Marc. Ant. Philos.*, Francofurti, 1592, pag. 810-812.)

mirent en déroute les barbares. Voici comment les choses se passèrent. Marc-Aurèle avait une légion composée de soldats recrutés dans la province de Mélitine, où tous les habitants adorent le Christ. Au moment où l'empereur, ne sachant quel parti prendre, et tremblant pour le sort de l'armée, flottait dans l'irrésolution, le préfet des gardes prétoriennes l'aborda et lui parla, dit-on, en ces termes : On prétend qu'il n'est rien que les chrétiens ne puissent obtenir de leur Dieu, par la prière. Or, il y a dans l'armée une légion composée de soldats qui tous appartiennent à cette religion. — Marc-Aurèle saisit cette lueur d'espérance ; il vint en personne demander aux soldats chrétiens d'implorer le secours de leur Dieu. Ils le firent, et leur prière fut subitement exaucée ; la foudre éclata sur-le-champ parmi les rangs des barbares, pendant qu'une pluie bienfaisante rafraîchissait les Romains. Marc-Aurèle demeura stupéfait à la vue de ce prodige. Il publia un édit en faveur des chrétiens, et décerna à la légion le titre de Fulminante. On dit que la lettre impériale, écrite à cette occasion, existe encore. Les auteurs païens conviennent tous de l'existence d'une légion dite Fulminante, mais ils se sont abstenus de faire connaître le motif de cette dénomination [1]. » La réticence que Xiphilin reproche à

[1] *Hæc quidem a Dione de his dicuntur, sed is mihi mentiri videtur, volens an invitus, nescio ; volentem magis arbitror ; quum non ignoret legionem militum, quæ Fulminatrix appellatur proprio nomine, (ejus enim mentionem facit in recensione cæterarum) ex nulla alia causa (neque enim alia circumfertur) quam ex ea, quæ in isto bello accidit, id nomen accepisse : quæ causa tunc etiam Romanis salutis, barbaris exitii fuit, non Arnuphis ille magus, quum nusquam memoriæ proditum sit. Quod igitur in hâc re dico, tale est : Quum Marcus legionem unam haberet ex militibus Melitenis (hi omnes Christum colunt) ad eum præfectus prætorianorum venit, nescientem in illo prælio quid consilii caperet, timentemque toto exercitui, eique fertur dixisse : Nihil esse quod ii qui Christiani nominantur, precibus impetrare non possint; esseque legionem unam in exercitu hominum hujus generis. Qua re cognita, Marcum ab iis petiisse ut Deo suo supplicarent. Quod quum fecissent, Deum eos exaudisse subito percussisseque hostes fulmine, ac Romanos pluvia recreasse. His rebus Marcum vehementer obstupefactum, edicto Christianos honore affecisse ; ipsamque legionem Fulminatricem appellasse. Atque his de rebus epistola Marci extare dicitur. Græci (Pagani) quidem sciunt eam legionem Fulminatricem appellari, ejusque rei testes sunt : causam vero, cur ita appellata sit, non dicunt.* (Xiphilin. in Dion. Cass., eod. loco.)

Dion Cassius est encore plus sensible dans le récit de Jules Capitolin. Voici comment s'exprime ce dernier : « Toutes les tribus barbares, depuis l'Illyrie jusqu'aux frontières de la Gaule, Marcomans, Norisques, Hermondures, Quades, Suèves, Sarmates, Latringes, Buriens, Vectovalles, Sosibes, Sicobates, Roxolans, Bastarnes, Alains, Peucins, Costoboques, s'étaient levés en armes. Marc-Aurèle en triompha par son courage. Il fit admirer sa clémence envers les vaincus; il peupla le sol romain d'une multitude infinie de colons enlevés aux barbares; on le vit, par l'efficacité de ses prières, attirer la foudre du ciel, pour écraser les ennemis, et faire descendre une pluie bienfaisante sur son armée prête à périr de soif. Marc-Aurèle avait conçu le projet de créer deux provinces romaines, l'une de Marcomannie, et l'autre de Sarmatie. Il eût exécuté ce dessein, sans l'insurrection d'Avidius Cassius en Orient [1]. » Nous sommes reconnaissants à Jules Capitolin du soin qu'il a pris d'énumérer ici, dans une liste aussi complète, des noms qui, pour ses lecteurs, n'avaient d'autre attrait que celui de leur nouveauté barbare, comme seraient aujourd'hui pour nous ceux des peuplades du Japon et de la Cochinchine. L'Europe moderne a pour ancêtres tous ces barbares, recensés, au courant de la plume, par l'historien latin. Quoi qu'il en soit, nous sommes bien forcés de convenir que Jules Capitolin laisse singulièrement à désirer, quand, après une liste si détaillée, il passe légèrement sur un fait aussi considérable que celui d'un César romain appelant à son gré la foudre sur la tête de ses ennemis, et commandant aux nuées du ciel d'abreuver ses soldats mourants de soif. Nous avons le droit de trouver insuffisante cette prétérition oratoire, et nous ne sommes que trop fondés à y reconnaître la

[1] *Gentes omnes ab Illyrici limite usque ad Galliam conspiraverant, ut Marcomanni, Norisci, Hermunduri et Quadi, Suevi, Sarmatæ, Latringes et Buri, hi aliique cum Vectovalis, Sosibes, Sicobotes, Rhoxolani, Bastarnæ, Alani, Peucini, Costoboci... Marcus æquitatem etiam circa captos hostes custodivit; infinitos ex gentilibus in Romano solo collocavit; fulmen de cœlo precibus suis contra hostium machinamentum intorsit, suis pluvia impetrata, cum siti laborarent. Voluit Marcomanniam provinciam; voluit etiam Sarmatiam facere; et fecisset, nisi Avidius Cassius rebellasset in Oriente.* (Jul. Capitolin., *in Marc. Aurel.*)

conspiration du silence, organisée par les auteurs païens, et qu'Eusèbe nous avait signalée. La poésie des idolâtres se soumit scrupuleusement à la tactique des prosateurs. Voici les vers que la muse de Claudien, par un effort d'adulation rétrospective, effeuillait sous les pas de Marc-Aurèle, le long de la voie triomphale qui conduisait ce prince au Capitole, à l'époque de son retour à Rome [1] : « Tu reviens, clément empereur, appelé par les vœux du peuple à prendre place dans les temples que la patrie reconnaissante t'a élevés. Une pluie de flammes a dévoré l'ennemi ; les coursiers qui portaient les barbares, sentirent leurs flancs consumés par un feu inextinguible ; le guerrier stupéfait arrachait de sa tête son casque embrasé ; le fer des lances fondait au contact de la foudre, et l'épée se vaporisait dans le fourreau. Ce fut un combat où le ciel fit tout, et ne voulut point laisser aux mortels l'honneur de se servir de leurs armes. Les incantations magiques de la Chaldée avaient armé les dieux, ou plutôt ta piété, sublime Marc-Aurèle, avait mérité cette faveur insigne de Jupiter tonnant ! » Assurément, ces vers sont beaux, quoique ampoulés; mais on y cherche vainement le mot de l'énigme. Le miracle y est peint d'une façon saisissante; la cause du miracle flotte incertaine, entre les incantations des mages Chaldéens et la piété toute-puissante de Marc-Aurèle. Nous

[2] Claudien, poète païen, vivait deux siècles après Marc-Aurèle. La prosopopée que nous citons de lui était une comparaison flatteuse à l'adresse de Stilicon, premier ministre d'Honorius :

*Non tantis patriæ studiis ad templa vocatus*
*Clemens Marce redis : cum gentibus undique cinctam*
*Exuit Hesperiam paribus Fortuna periclis.*
*Laus ibi nulla ducum; nam flammeus imber in hostem*
*Decidit : hunc dorso trepidum flammante ferebat*
*Ambustus sonipes : hic tabescente solutus*
*Subsedit galea : liquefactaque fulgure cuspis*
*Canduit et subitis fluxere vaporibus enses.*
*Tunc contenta polo, mortalis nescia teli,*
*Pugna fuit. Chaldæa mago seu carmina ritu*
*Armavere deos : seu (quod reor) omne Tonantis*
*Obsequium Marci mores potuere mereri.*

(Claudian., *In sexto Honorii Consulatu.*, lib. I.)

ne sommes guère mieux renseignés, sur ce point capital, par Suidas, qui attribue à un enchanteur, nommé Julien [1], le prodigieux effet de magie que Dion Cassius rapporte à l'égyptien Arnuphis. Pour compléter la série des témoignages empruntés aux auteurs païens, nous enregistrons encore les paroles du rhéteur Thémistius, dans son discours sur la *Reine des vertus* [2], adressé à l'empereur Théodose. Plus expert dans l'art oratoire que dans la science chronologique, Thémistius confond Marc-Aurèle avec son prédécesseur, Antonin le Pieux. Les erreurs de ce genre sont fréquentes parmi les écrivains du Bas-Empire, et si l'on eût pris la peine de les relever, on n'aurait pas accordé si longtemps confiance à saint Grégoire de Tours, qui donne l'empereur Dèce pour successeur immédiat aux Antonins [3]. Quoi qu'il en soit, voici comment s'exprime Thémistius : « L'autocrate de Rome, Antonin, qui mérita le surnom de Pieux, se trouva un jour enfermé avec son armée dans un défilé sans issue, et prêt à mourir de soif. Le prince, levant alors les mains au ciel, s'écria : Auteur de la vie, je vous implore, et j'élève vers vous avec confiance ces mains qui n'ont jamais ôté la vie à personne ! — Cette prière toucha le cœur de la divinité ; à l'instant même, des nuages épais obscurcirent le ciel et éclatèrent en pluie sur les soldats [4]. » Thémistius ajoute qu'il avait vu cet épisode représenté dans un tableau où l'empereur était peint à la tête de son armée, dans l'attitude de la prière, pendant que les soldats tendaient leurs casques pour recevoir la pluie qui tombait du ciel, et buvaient à longs traits cette eau miraculeuse [5].

[1] Suidas, in verbo *Julian.* 2. — [2] Τίς ἡ βασιλικωτάτη τῶν ἀρετῶν.

[3] Cf. tom V de cette *Histoire.*, pag. 519-524.

[4] Ἀντωνίνῳ τῷ Ῥωμαίων αὐτοκράτορι, ᾧ τοῦτο αὐτὸ ἐπωνύμον ὁ Εὐσεβὴς ἦν, τοῦ στρατεύματος ὑπὸ δίψους αὐτῳ πιεζομένου, ἀνασχὼν τὼ χεῖρε ὁ βασιλεὺς πρὸς τὸν οὐρανόν : Ταύτῃ, ἔφη, τῇ χειρὶ προυτρεψάμην σε καὶ ἱκέτευσα τὸν ζωῆς δοτῆρα, ᾗ ζωὴν οὐκ ἀφειλόμην. Καὶ οὕτω κατήδεσε τὸν Θεὸν τῇ εὐχῇ, ὥστε ἐξ αἰθρίας ἦλθον νεφέλαι ὑδροφοροῦσαι τοῖς στρατιώταις. (Themist., citat. ab Henric. Vales., notis in cap. v; lib. V, *Histor eccles.*, Eusebii; *Patrol. græc.*, tom XX, col. 442.)

[5] *Addit Themistius vidisse se pictam in tabula hujus rei imaginem : imperatorem quidem in acie deos precantem; milites vero galeis imbrem excipientes et aquam cœlitus missam bibentes.* (Henric. Vales.. loc. citat.)

64. Nous n'avons plus le tableau décrit par Thémistius, mais il nous reste un autre témoignage irrécusable, gravé sur le marbre de la colonne Antonine, qui a survécu à toutes les révolutions, et que Sixte-Quint a fièrement couronnée d'une statue colossale de saint Paul. Un bas-relief, taillé dans des proportions gigantesques, y rappelle le prodige auquel l'armée victorieuse dut son salut, dans les défilés de la Germanie. Un Jupiter *Pluvieux*, c'est le nom qu'on est convenu de donner à la figure principale, domine toute la scène. Il a les bras complétement étendus en forme de croix, particularité très-curieuse, et dont nous ne connaissons aucun autre exemple dans les sculptures païennes. Si, comme nous n'en doutons pas, cette attitude, inusitée dans les bas-reliefs mythologiques, fut copiée sur celle des *Orantes* chrétiens, c'est la condamnation la plus flagrante par un monument de date incontestable des crucifix dits Jansénistes. Tous les autres détails tranchent également sur les représentations traditionnelles du Jupiter païen. Celui-ci porte deux ailes déployées, qui dépassent la longueur de ses bras étendus. Il n'a point les cheveux ras, ni la barbe courte et frisée : sa longue chevelure, partagée sur le milieu du front, à la manière juive, retombe en boucles sur ses épaules ; sa barbe, démesurément longue, au point qu'elle laisse tout le reste du corps dans une ombre portée qui le dissimule entièrement, ressemble évidemment à celle des prophètes hébreux; enfin, le type même de la figure, le front ouvert, les sourcils largement arqués, les grands yeux comme en Orient, tout rappelle non pas le Jupiter des Grecs et des Romains, mais les peintures contemporaines où les artistes inconnus des catacombes traçaient l'image du Père éternel. Des deux bras et des deux ailes de cette figure s'échappent des torrents de pluie et des éclats continus de foudre, qui partagent, en deux parties fort distinctes, la scène du premier plan. A droite, les sol-

[1] Nous avons écrit cette description à Rome, en face du monument lui-même. Dans l'impossibilité où nous sommes de le mettre sous les yeux du lecteur, nous renvoyons au dessin assez incorrect, mais pourtant exact comme ensemble, qui en a été donné dans les *Annales* de Baronius (Tom. II, ad ann. 176.)

dats romains, le bouclier en avant, s'élancent contre l'ennemi. Les jets lumineux de la foudre s'arrêtent et se brisent au-dessus de leur tête, que la pluie seule inonde. A gauche, le tonnerre prolonge ses éclats au milieu des rangs des barbares. Ceux-ci tombent frappés des feux du ciel ; ils gisent à terre, sans que la lance des Romains ait pu encore les atteindre, et leurs chevaux éperdus bondissent dans d'effroyables convulsions. L'effet général est bien celui que voulait un artiste chargé de représenter un prodige. On ne peut s'y méprendre, et l'on conçoit parfaitement que le soir de cette journée, Marc-Aurèle réfléchissant à tous les événements de sa vie, commençât le premier chapitre de ses *Pensées*, intitulé : *Faveurs que j'ai reçues du ciel.* Il le termine par ces paroles significatives : « Tous ces heureux événements ne peuvent être arrivés que par la faveur spéciale des dieux et par une suite des dispositions de la Providence. Ceci a été écrit dans le pays des Quades, sur la rivière de Gran, en Hongrie ; c'est le premier recueil de mes pensées[1]. »

**Objections de la critique moderne.**

65. De cet ensemble de témoignages et de monuments, il résulte qu'évidemment il y eut un miracle en Germanie, dans les défilés Hercyniens cernés par les Quades, et que ce miracle sauva l'armée romaine. A moins de tout nier en histoire, il faut en convenir. Restent pourtant deux difficultés : la première, que les auteurs païens font honneur du prodige à leurs dieux; la seconde, que les inscriptions authentiques nous parlent d'une légion appelée Fulminante (Κεραυνοβόλος) dès le règne de Trajan. Que les auteurs païens aient persisté, après le miracle, à nier l'influence du Dieu des chrétiens, il le fallait nécessairement, sous peine de devenir chrétiens eux-mêmes. Ici, donc, leur témoignage est tellement peu désintéressé, qu'il ne saurait avoir aucune valeur. Sous ce rapport, l'observation d'Eusèbe, qui constate ce déni de justice et le signale, cent ans après l'événement, comme un acte de mauvaise foi insigne, acquiert une force considérable. Mais on pourrait objecter qu'Eu-

[1] *Pensées* de Marc-Aurèle, Édit. Joly, cap. II, vers. fin.

sèbe était lui-même intéressé à faire prévaloir la version chrétienne. Dès lors, son témoignage ne serait point à l'abri du soupçon de partialité. Tenons-le donc pour non-avenu. Pourquoi, demanderons-nous alors, les auteurs païens se contredisent-ils si grossièrement, quand il s'agit de fixer la cause vraie du prodige? Les uns l'attribuent aux incantations égyptiennes du mage Arnuphis; d'autres, à celles d'un astrologue inconnu, nommé Julien; d'autres citent, en courant, le nom des rites chaldéens, périphrase transparente sous laquelle ils cherchaient à dissimuler le nom odieux et inavouable des chrétiens; enfin, les plus adulateurs, écartent toutes ces hypothèses, et attribuent le miracle à la piété de César lui-même. L'attitude incohérente, embarrassée, contradictoire des païens, pour quiconque sait lire la vérité, sous les réticences et les désaveux de témoins hostiles, est et restera une preuve sans réplique, de la réalité du miracle chrétien. Nous protestons donc énergiquement contre la tendance qui se manifeste, depuis quelques années, chez les écrivains ecclésiastiques. Ils ont abandonné, sur ce point, la thèse de Fleury, qui admet la réalité du miracle de la légion Fulminante, et prétendent, avec l'école philosophique du XVIII^e siècle, que c'est là un fait équivoque et douteux, au sujet duquel les renseignements certains nous manquent [1]. Voici comment s'exprime, à ce sujet, M. l'abbé Freppel : « Il y a dans cette narration un fond de vérité, entremêlé de détails d'une authenticité suspecte [2]. J'en dirai autant de la prétendue lettre de Marc-Aurèle, relative au miracle de la légion Fulminante. Saint Jérôme et Orose parlent également de cette pièce, que l'on ajoute d'ordinaire à la première Apologie de saint Justin; mais tout porte à croire qu'elle est apocryphe. Il y aurait certainement de la témérité à révoquer en doute le fait qui a servi

[1] Voici les paroles de M. Henrion, dans son *Cours complet d'Hist. ecclésiastique*, tom. XI, col. 323, Paris, Migne, 1856. « Nous croyons devoir rapporter ici un prodige dont les païens et les chrétiens se sont également fait honneur. » On ne saurait tenir la balance plus égale et laisser la question plus indécise.

[2] M. Freppel parle ici des *Actes* de Pilate, adressés à Tibère, et cités par Tertullien dans son *Apologétique*, cap. V.

de base à l'opinion de Tertullien. Chrétiens ou païens, tous les historiens des premiers siècles s'accordent à dire que l'armée de Marc-Aurèle, dévorée par une soif cruelle, sur le territoire des Quades, en l'année 174, ne dut son salut qu'au bienfait d'une pluie miraculeuse [1]. Mais, tandis que les chrétiens attribuaient, avec raison, ce prodige aux prières des soldats de la douzième légion, composée en grande partie de leurs coréligionnaires, les païens en rapportèrent la gloire aux divinités de l'Olympe ; et Marc-Aurèle partageait ce sentiment, comme le prouvent la colonne Antonine, érigée en mémoire de ce fait, et les médailles du temps, frappées à la même occasion. L'événement que rappelle Tertullien, n'a pas pu changer les dispositions de l'empereur à l'égard des chrétiens : on le voit assez par la persécution de Lyon et de Vienne, qui éclata trois ans après. Il y a donc tout lieu de croire que la critique du prêtre de Carthage se trouve en défaut sur ce point [2]. »

Réponse aux objections. 66. Ainsi parle M. Freppel, et si nous prenons la liberté de combattre son sentiment, c'est parce que nous plaçons notre devoir d'historien au-dessus de toutes les considérations d'estime et de respectueuse amitié. Tertullien, né à Carthage, en 160, avait

[1] Qu'on nous pardonne ici une observation que nous croyons devoir soumettre au savant professeur. Si nous prenons la liberté de combattre son sentiment c'est parce que sa parole, d'ordinaire aussi exacte qu'érudite, a un poids plus considérable dans le monde de la science. L'analyse qu'il fait du miracle est fort incomplète. Une pluie, si soudaine et si désirée qu'elle puisse être, n'est pas un phénomène qui constitue à lui seul un prodige incontestable. Tous les protestants, tous les rationalistes modernes se sont accordés à ne parler que d'une pluie aussi heureuse qu'inespérée, et ils ont dit : L'armée romaine avait besoin d'eau ; un orage l'abreuva. Le fait est assez commun pour n'y rien voir de surnaturel. En effet, la question posée en ces termes est résolue d'avance en faveur du naturalisme. Mais l'intervention divine, qui sauva l'armée impériale, se manifesta en même temps par des éclats de foudre uniquement lancés contre les barbares, aux flancs desquels s'attachait une flamme inextinguible pour eux et qui épargnait les Romains. Voilà le fait évidemment surnaturel, attesté, non-seulement par les auteurs païens à l'unanimité, mais par le marbre irrécusable de la colonne Antonine.

[2] Freppel, *Tertullien*, tom. I, pag. 121.

quatorze ans, lors du miracle de la légion Fulminante ; cet événement, qui frappa à un si haut degré les imaginations contemporaines, ne put être ignoré de sa jeunesse. Ajoutons que Tertullien était élevé dans le paganisme ; dès lors, le récit dut arriver à ses oreilles sous le travestissement que les païens étaient convenus de lui donner. On n'échappe point au courant des idées et des milieux intellectuels parmi lesquels on vit. C'est donc d'un événement contemporain que parlait Tertullien, devenu, en 204, apologiste de notre foi. Sa critique, dont on paraît faire si bon marché, eut à s'exercer, non point sur un événement depuis longtemps passé, mais sur un fait d'histoire actuelle, dont les témoins étaient tous vivants, dont les actes, les relations, les monuments se trouvaient partout. Au lieu donc de glisser si légèrement sur la parole du prêtre de Carthage, l'historien doit y faire une sérieuse attention. En histoire, les témoignages de contemporains graves et sérieux prennent place, comme autorité démonstrative, immédiatement après le récit des témoins oculaires. Ainsi, pour le fait qui nous occupe, l'affirmation de Tertullien a une valeur mille fois plus grande que celle d'Eusèbe ; parce que Tertullien parle d'un fait survenu dans sa jeunesse, qu'il avait entendu raconter comme l'événement du jour, mais sous des couleurs païennes, au foyer de son père, et dont il avait pu apprécier par lui-même l'immense portée. Nous ne faisons qu'indiquer un autre ordre de considérations, précédemment développées par nous, et relatives au caractère même de Tertullien. L'étude de la législation romaine, dans laquelle il s'était de bonne heure distingué, avait donné à son esprit cette discipline de rigoureuse exactitude, à laquelle les juristes s'astreignent toujours. Le lecteur voudra bien noter encore que l'Apologétique, dans lequel Tertullien mentionne, une première fois, le miracle de la légion Fulminante, était adressé officiellement par lui, au Sénat de Rome, c'est-à-dire au corps de l'État le plus traditionnel, et dont la fonction unique était de veiller à la garde et au maintien des lois. Si Tertullien eût invoqué, devant cette magistrature suprême, une lettre apocryphe de Marc-Aurèle, dont l'existence ne se fût pas justifiée d'elle-même, par son ins-

cription aux archives impériales, il aurait commis un acte aussi absurde, que pourrait être celui d'un Français de nos jours, adressant à notre Sénat, une pétition fondée sur le texte imaginaire d'une loi dont personne n'aurait jamais entendu parler. Cependant, voici comme s'exprime Tertullien, le juriste, en face du Sénat, conservateur des lois et des décrets de l'empire Romain : « Ordonnez qu'on vous représente la lettre de Marc-Aurèle, dans laquelle cet empereur atteste que la soif qui dévorait son armée, en Germanie, fut apaisée par une pluie dont il fut redevable aux prières des soldats chrétiens, qui se trouvaient par hasard dans ses légions. S'il ne révoqua pas ouvertement les édits portés contre nous, du moins il les annula complétement dans la pratique, en aggravant la rigueur de la pénalité contre ceux qui nous dénonceraient comme chrétiens [1]. » En vérité, quand Tertullien dit au Sénat : « Ordonnez qu'on vous représente la lettre de Marc-Aurèle, » *Litteræ Marci Aurelii requirantur*, il faut une certaine témérité pour prétendre qu'il n'y avait aucune lettre de Marc-Aurèle, dans les archives du Sénat. La formule dont se sert ici Tertullien est précisément la formule légale dont usaient les juges, les avocats, quand, au barreau, ils interpellaient le greffier pour qu'il fût donné au public lecture de la pièce officielle et juridique, à laquelle on se référait : *Litteræ requirantur*. On dit que la critique du prêtre de Carthage est ici en défaut. Mais Dion Cassius, auteur païen, par conséquent non

[1] *Litteræ Marci Aurelii quærantur, quibus illam Germanicam sitim christianorum forte, militum precationibus impetrato imbri discussam contestatur. Qui sicut non palam ab ejusmodi hominibus pœnam dimovit, ita alio modo palam dispersit, adjecta etiam accusatoribus damnatione et quidem tetriore.* On a fait communément jusqu'ici un contresens, volontaire ou non, dans la traduction de ce passage en français. L'adverbe latin : *forte*, ne tombe point sur le fait lui-même du miracle obtenu par les chrétiens, mais bien sur la présence de ces soldats chrétiens dans l'armée de Marc-Aurèle : *Christianorum forte militum*. S'il en était autrement, la phrase de Tertullien serait illogique et inconséquente au premier chef. « Marc-Aurèle, dit-il, atteste, » *contestatur :* mais si Marc-Aurèle atteste, c'est qu'évidemment il n'y a aucun doute dans son esprit, touchant le fait attesté. L'adverbe *forte* ne saurait donc se rapporter comme une expression dubitative au fait lui-même.

suspect, affirme que Marc-Aurèle écrivit très-réellement au Sénat la relation du miracle arrivé en Germanie. Il est de toute impossibilité d'admettre que Dion Cassius et Tertullien, écrivant à deux points de vue si opposés, aient pu se rencontrer sur le fait de l'existence d'une lettre de Marc-Aurèle au Sénat, si cette lettre n'eût pas réellement existé. Ce n'est pas tout : si Tertullien, en 204, eût été un auteur assez léger (et, certes, tel n'est pas son caractère), pour articuler devant le Sénat, en des termes si formels et si juridiques, un véritable conte de bonne femme, il y aurait eu des protestations contre l'erreur si légèrement admise par lui. Or, dix ans après, Tertullien, dans un mémoire substantiel et court, qu'il adresse au gouverneur de Carthage, Scapula, en faveur des chrétiens, répète la même affirmation, avec la même solennité, sans prendre la peine de la discuter plus que la première fois, et comme un fait tellement notoire, tellement avéré, que l'idée même d'une discussion à soulever sur ce point, ne se présente pas à son esprit[1]. On voudra bien peser aussi l'affirmation identique de saint Jérôme, qui s'exprime en ces termes : « Marc-Aurèle, cet empereur dont le témoignage est si considérable, atteste qu'il dut le salut de son armée prête à mourir de soif, en Germanie, à la prière des soldats chrétiens, qui se trouvaient par hasard dans les rangs des légions. Sa lettre existe encore aujourd'hui. » *Exstant litteræ*[2]. Nous le déclarons, et nous croyons être dans la vérité absolue, entre Tertullien, auteur contemporain, qui cite au Sénat la lettre de Marc-Aurèle, et l'invoque à deux reprises, comme une pièce connue, authentique, officielle ; saint Jérôme, qui déclare, deux cents ans après, que la lettre de Marc-Aurèle existe encore ; et les dénégations, plus que légères, de la critique du XVIII^e siècle, nous n'hésitons pas un seul instant ; nous croyons à la réalité historique, absolue, incontestable, d'une lettre de Marc-Aurèle adressée au Sénat romain, attestant le miracle obtenu en Germa-

[1] Tertull., *Ad Scapulam*, cap. IV.

[2] *Exstant litteræ M. Aurelii gravissimi Imperatoris, quibus illam Germanicam sitim christianorum forte militum precationibus impetrato imbri discussam testatur.* (Hieron. Chron., ad ann. æræ Christianæ CLXXIV.)

nie par la prière des soldats de Mélitine, et défendant les poursuites injustes, exercées auparavant, contre les chrétiens. La fausse chronologie, qui plaçait les martyrs de Lyon et de Vienne, postérieurement au miracle de la légion Fulminante, est le seul argument sérieux qu'on ait pu opposer à cette thèse. M. Freppel l'invoque encore; mais nous avons démontré que cette chronologie, inventée précisément dans un intérêt de parti, a contre elle le témoignage irrécusable de l'historien Eusèbe. Quant à dire « que l'événement, rappelé par Tertullien, n'a pas pu changer les dispositions de l'empereur à l'égard des chrétiens, » nous ne le croirons jamais. Ou le miracle a existé, ou non. S'il a existé, ce serait méconnaître la nature humaine, et l'élan de reconnaissance qui s'échappe de tout cœur honnête, vis à vis du sauveur inespéré auquel il doit la vie, que d'attribuer une ingratitude aussi barbare à Marc-Aurèle, l'un des plus nobles et généreux caractères de l'antiquité païenne. S'il n'a pas existé, brûlez les œuvres de Dion Cassius, de Jules Capitolin, de Suidas, de Thémistius, de Claudien; anéantissez le bas-relief de la colonne Antonine; arrachez des œuvres de Tertullien, de saint Apollinaire, d'Eusèbe, de saint Jérôme, les pages qui le mentionnent. Il n'est pas jusqu'au plus simple détail, et en apparence, le plus étranger à la question, qui n'ait ici un caractère extrêmement significatif. Par exemple, pourquoi le païen Dion Cassius termine-t-il son récit par la mention expresse que, sur le théâtre même du prodige, l'impératrice Faustine reçut, par acclamation, le titre inusité de *Mère des Légions?* Etait-ce Faustine qui avait ouvert les cataractes du ciel sur le camp Romain, et dirigé les éclats de la foudre contre les rangs pressés des barbares? Évidemment non. Rien, dans le fait surnaturel raconté par l'auteur païen, ne saurait justifier l'enthousiasme de l'armée pour Faustine. Je dis plus; le caractère connu de cette femme, dont la vie était loin d'être exemplaire, et qu'on ne souffrait qu'avec horreur aux côtés de Marc-Aurèle, était un obstacle à toute démonstration de ce genre. Cependant, c'est Faustine que l'armée romaine, miraculeusement délivrée, acclame de ce nom de mère. Pour comprendre ce mouvement unanime, il

faut, de toute nécessité, se reporter aux *Actes* de saint Abercius, dont les nouveaux Bollandistes, sur les traces de l'illustre cardinal Pitra, ont reconnu, en ces derniers temps, la valeur historique. Faustine avait déjà vu les chrétiens à l'œuvre ; quand l'idée de recourir à la prière des soldats chrétiens se présenta, en désespoir de cause, à l'esprit de Marc-Aurèle, Faustine dut l'appuyer de toute la force de ses souvenirs et de sa reconnaissance. C'est ainsi que Faustine, qui avait suivi son époux dans cette expédition lointaine, aura, indirectement sans doute, mais avec une efficacité réelle, travaillé au salut de l'armée. Voilà comment, et nous l'avons déjà redit, tout se tient en histoire ; un anneau brisé dans la chaîne, interrompt toute la série ; une erreur chronologique a des conséquences incalculables ; la suppression d'un monument, sacrifié à la légère par une critique incomplète ou hostile, dénature tout un ensemble de faits et le rend inexplicable.

Le titre de légion Fulminante usité antérieurement au règne de Marc-Aurèle.

67. On objecte pourtant, et l'on a raison, qu'il existait une légion nommée *Fulminante*, avant Marc-Aurèle. Des inscriptions, que Baronius a consciencieusement reproduites, prouvent que, sous Auguste et sous Trajan, cette dénomination avait été usitée ; qu'elle était le privilége de la douzième légion. Or, la douzième légion ne faisait point partie du corps d'armée qui combattait sous Marc-Aurèle, en Germanie. On sait le nom de celles qui prirent part à cette expédition : c'étaient la *Prima*, la *Gemella*, la *Decima* et la *Fretensis*. Mais, répond Baronius, en quoi ces détails peuvent-ils contredire le récit d'Eusèbe et de saint Apollinaire ? Si une autre légion portait déjà, comme une récompense de sa bravoure, l'épithète martiale de *Fulminante*, Marc-Aurèle dut, fort naturellement, avoir l'idée de donner ce nom, mille fois mieux mérité, aux soldats qui venaient de déchaîner réellement la foudre du ciel contre les barbares ; et, en supposant que l'ordre hiérarchique des légions s'opposât à ce que deux d'entre elles portassent le même nom, qui empêchait de fondre, dans les cadres de la *Fulminante*, les fulminants soldats chrétiens de Mélitine ? Cette difficulté d'administration militaire ne saurait jamais être sérieuse. Tandis que, dans l'hypothèse adverse, qui n'attribue aucune

influence au fait de la délivrance extraordinaire de l'armée en Germanie, il est impossible d'expliquer pourquoi la persécution si violente, universellement exercée, et avec une rage jusque-là inouïe, contre les chrétiens, put cesser si subitement. On en a fait honneur au caractère de Commode, ce fils indigne d'un père philosophe, qui, à l'âge de douze ans, commandait de jeter dans le fourneau de ses thermes, deux malheureux esclaves, coupables de lui avoir servi un bain trop chaud de quelques degrés. Cela n'est pas sérieux. Commode avait l'étoffe d'un Néron ; et, s'il eût vécu assez longtemps, il en aurait renouvelé les monstrueux excès. Nous verrons que Commode laissa sous son règne martyriser quelques chrétiens. Cependant, il avait accompagné son père en Germanie; il avait vu par conséquent le miracle de la légion Fulminante, mais, fidèle à ses instincts de cruauté, la soif du sang étouffa chez lui le sentiment de la reconnaissance.

Authenticité de la lettre de Marc-Aurèle au Sénat.

68. Et maintenant, il nous faut le dire enfin, la lettre de Marc-Aurèle au Sénat de Rome, existe encore aujourd'hui, comme elle existait à l'époque de Tertullien, d'Eusèbe et de saint Jérôme. « On l'ajoute d'ordinaire à la première Apologie de saint Justin, dit M. Freppel ; mais tout porte à croire qu'elle est apocryphe. » Scaliger en avait porté le même jugement, et Eichstadt croit corroborer cette opinion par un jugement irréfutable, et une merveilleuse découverte, en démontrant, avec les fastueuses ressources de la prolixité allemande, que saint Justin, martyrisé en 169, n'avait pu joindre à son Apologie une lettre de Marc-Aurèle écrite en 174. Cela était admis d'avance par tout le monde. Voici la vérité. Tous les manuscrits connus des œuvres de saint Justin font suivre la première Apologie de ce grand docteur, de trois pièces empruntées à la chancellerie impériale : la première, est la lettre d'Adrien à Minucius Fundanus ; la seconde, est le rescrit d'Antonin le Pieux aux villes d'Asie, en faveur des chrétiens ; la troisième enfin, est la lettre de Marc-Aurèle, écrite au Sénat romain, après le miracle de la légion Fulminante. L'authenticité de la lettre d'Adrien à Minucius Fundanus, n'a jamais été contestée, parce qu'Eusèbe l'avait insérée dans son *Histoire ecclésiastique.*

Il n'en fut pas de même du rescrit d'Antonin le Pieux, reproduit également et par Eusèbe et par les manuscrits de saint Justin. On se rappelle que nous avons dû, sur ce point, élucider une question que la critique avait encore défigurée. Quant à la lettre de Marc-Aurèle, qui ne fut point insérée dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, elle fut assez légèrement répudiée par les savants français et allemands du XVII[e] siècle, à l'exception toutefois de Fleury, qui glisse, très-rapidement, il est vrai, sur la question, mais qui paraît cependant incliner du côté de l'authenticité. M. Freppel a donc répété une opinion accréditée et générale, sans la discuter à fond. C'est notre devoir d'insister davantage et de fournir quelques éclaircissements nouveaux. Tout d'abord, que la lettre de Marc-Aurèle, telle que nous la possédons, soit, ou non, celle qu'écrivit réellement ce prince, le récit qu'elle contient est entièrement conforme, sauf en ce qui concerne les chrétiens, aux détails explicites fournis par le païen Dion Cassius, et de plus, les prescriptions qui la terminent, concordent parfaitement avec l'analyse très-sommaire, mais d'une exactitude digne d'un juriste, qu'en avait faite Tertullien. Ce dernier point est surtout remarquable. Tertullien avait dit : *Qui sicut non palam ab ejusmodi hominibus pœnam dimovit, ita alio modo palam dispersit, adjecta etiam accusatoribus damnatione et quidem tetriore.* Notre Institut de France compte un grand nombre d'hommes qui savent à merveille le latin, et qui possèdent à fond la science de l'histoire et du droit de l'antique Rome. Si pourtant on les priait de rédiger, sur cette unique phrase, un texte législatif clair, naturel, qui remplît, sans les exagérer ni les restreindre, toutes les conditions exprimées en ce peu de mots, nous ne croyons pas leur faire injure en affirmant qu'ils seraient fort embarrassés. La difficulté, en effet, serait double. D'une part, le texte de Tertullien paraît contradictoire. Marc-Aurèle, dit-il, ne révoqua pas les peines prononcées contre les chrétiens, et cependant, il fit cesser la persécution contre eux. Comment faire cesser la persécution contre des hommes frappés d'une peine capitale, sans lever la peine prononcée contre eux? D'un autre côté, le texte de Tertullien implique une impossibilité légale, au point de vue de la jurispru-

dence romaine. Les délateurs étaient punis, par la loi, de la peine correspondante à celle qu'aurait méritée le crime qu'ils reprochaient faussement à celui qu'ils avaient dénoncé, s'il venait à être déclaré innocent. Or, les chrétiens étaient, par le seul fait de leur profession de foi, passibles de la peine de mort. Comment Marc-Aurèle pouvait-il aggraver, contre les dénonciateurs des chrétiens, la peine capitale elle-même? Nous avons donc raison de penser que, sur un texte de Tertullien, aussi hérissé de contradictions et d'impossibilités juridiques, il faudrait une intelligence merveilleuse pour inventer un édit impérial, coordonné, lucide et correct. C'est pourtant cette merveille d'improvisation qu'on attribue à un faussaire inconnu, qui aurait déployé les ressources d'un véritable génie, pour entrer après coup, et de plein pied, dans toute une juridiction éteinte, dans tous les préjugés, les passions, les animosités d'un monde évanoui, sans blesser les unes, froisser les autres, ni contredire personne. Nous croyons aux miracles de la grâce divine, mais nous ne croyons pas à ces merveilles-là. Le cadre tracé par Tertullien défie toutes les ressources d'imagination d'un faussaire, et il serait par trop étonnant qu'un misérable apocryphe ait trouvé la solution d'un problème, posé en termes si obscurs, par l'un des plus puissants génies qu'ait eus l'humanité. Or la lettre de Marc-Aurèle dénoue sans efforts toutes ces difficultés. Elle laisse très-réellement subsister les lois antérieures qui permettaient de déférer un chrétien aux tribunaux, pour fait de religion. Seulement elle aggrave pour les délateurs, qui voudraient en courir le risque, la pénalité à laquelle ils étaient précédemment exposés, et les condamne à être brûlés vifs. Mais enfin, dira-t-on, cette lettre de Marc-Aurèle n'a pu être jointe au texte de son Apologie, par saint Justin, qui était mort quinze ans avant le miracle de Germanie. C'est vrai. Aussi, et nous l'avons déjà fait observer, à propos du rescrit d'Antonin le Pieux, ce n'est pas à saint Justin que nous attribuons cette addition posthume. L'Apologie du grand docteur était fréquemment reproduite par les chrétiens persécutés; il s'en faisait, comme on dirait de nos jours, de nombreuses éditions. A mesure que paraissaient les édits favorables

à la religion chrétienne (et ils étaient rares), on les ajoutait, comme une confirmation de preuves, et en forme d'appendice, au texte de l'Apologie. Baronius l'avait dit; il en administrait une preuve irréfragable en constatant que, selon la diverse origine des manuscrits de saint Justin, la lettre de Marc-Aurèle y était reproduite, tantôt en grec, tantôt en latin; que, suivant encore cette diversité d'interprétations, les phrases identiques, quant au sens, ne l'étaient point dans la forme. Par là, il répondait d'avance à une objection dernière, que le germanisme moderne croit avoir inventée; savoir, que Marc-Aurèle devait écrire en latin, au Sénat de Rome, tandis qu'on trouve un texte grec de sa lettre, à la suite de l'Apologie de saint Justin. Comme si, d'ailleurs, Marc-Aurèle, qui écrivait en grec le premier chapitre de ses *Pensées*, sur les bords de la rivière de Gran, en Hongrie, le soir même de l'événement miraculeux, n'eût pu de même rédiger en grec, sa dépêche au Sénat, pour la soustraire plus sûrement à une indiscrétion, dans le cas où elle eût été interceptée par les barbares révoltés, durant le long trajet que ses courriers avaient à fournir, entre les défilés de la forêt Hercynienne et la capitale du monde!

Lettre de Marc-Aurèle au Sénat. Fin de la quatrième persécution générale.

69. Voici cette fameuse lettre[1] : « L'empereur César Marc-Aurèle, Antonin, Auguste, Parthique, Germanique, Sarmatique, souverain pontife, tribun pour la dix-huitième fois, imperator pour la septième, consul pour la troisième, père de la patrie, au Sénat et au peuple de Rome, salut. — Je vous ai déjà fait pressentir mes dispositions, dans le message où je vous informais de la situation de l'armée en Germanie, quand, cernés par l'ennemi, nous eûmes à résister à la fois aux armes des barbares, aux ravages de la maladie, et aux ardeurs d'une sécheresse torride. J'étais dans la cité des Carnuntes, quand les vigies signalèrent, à neuf milles de distance, l'approche d'une nuée de barbares; on distinguait au soleil soixante-quatorze dragons, qui servent à ces peuples d'étendard.

[1] Nous traduisons, en les complétant l'un par l'autre, les deux textes fournis, l'un par le cardinal Baronius, d'après un manuscrit du Vatican; l'autre par l'édition bénédictine des œuvres de saint Justin. (Cf. Baron., *Ann. eccles.*, ad ann. 176; *Patrol. græc.*, tom. VI, col. 436.)

Pompéianus, maître de la milice, me confirma la nouvelle, et je vis bientôt moi-même cette multitude immense d'ennemis qui nous enveloppait de toutes parts. Or, je n'avais sous la main que quatre légions : la Prima, la Decima, la Gemella, la Fretensis. Dans cette extrémité, j'implorai l'assistance des dieux; mais ce fut en vain : l'ennemi allait nous accabler. Je m'adressai alors à ces hommes qu'on appelle chrétiens; il s'en découvrit un nombre tel, dans l'armée, que je ne pus retenir un mouvement d'indignation et des paroles de menace. L'événement prouva que je me trompais sur leur compte. Ils se disposèrent à nous secourir à leur manière, car, disent-ils, leur Dieu n'aime pas les armes. Il est donc très-vraisemblable que ces gens, qui passent à nos yeux pour des athées, ont réellement dans le cœur la conscience d'une divinité qui réside en leur âme, les inspire et les protége. Ils se prosternèrent sur le sol et invoquèrent pour moi et pour toute l'armée leur Dieu inconnu, le suppliant de nous délivrer de la famine et de la soif qui nous accablaient. Depuis cinq jours, en effet, l'eau manquait au camp, et il avait été impossible de s'en procurer, cernés que nous étions de toutes parts dans les montagnes de la Germanie. A peine ces hommes, ainsi prosternés contre terre, eurent-ils achevé leur invocation, que, subitement, une pluie rafraîchissante tomba sur nous du haut du ciel, tandis qu'une grêle de feu, mêlée d'éclats de tonnerre, fondait sur les barbares. Un Dieu se révélait ainsi, tout-puissant et invincible, à la suite de la prière des chrétiens. Permettons donc aux hommes de cette religion de la professer, de peur qu'ils ne retournent contre nous les armes terribles dont ils disposent. Je suis d'avis que nul ne soit incriminé et déféré aux tribunaux, pour le seul fait d'être chrétien. Ceux qui sont en ce moment détenus sous cette inculpation, et qui ne se trouveront coupables d'aucun autre crime, seront remis en liberté. Quiconque déférera un homme aux tribunaux, uniquement parce qu'il est chrétien, sera brûlé vif, et le chrétien qui aura confessé sa religion devant les juges sera déchargé des poursuites auxquelles cet aveu expose, d'après la teneur des lois précédentes. Les magistrats ne pourront ni exiger qu'il se rétracte, ni le priver pour cela de la

liberté. Je veux que ces dispositions soient sanctionnées par un senatus-consulte, et que l'édit soit affiché en la forme ordinaire, au Forum du divin Trajan. Le préfet de Rome, Vetrasius Pollio, est chargé de faire promulguer, dans toutes les provinces de l'empire, cette constitution, dont il sera loisible à chacun de dresser des copies, et d'invoquer au besoin l'autorité. *Valete.* »

### § V. Dernières années de saint Eleuthère.

Révolte d'Avidius Cassius. Apothéose de Faustine. Mort de Marc-Aurèle. Avénement de Commode.

70. Cet édit mit fin à la quatrième persécution générale. Le règne de Marc-Aurèle allait bientôt finir lui-même. L'insurrection d'Avidius Cassius, qui venait de se faire proclamer empereur par les légions de Syrie, rappela subitement ce prince du fond de la Germanie en Orient. Il n'eut point à se mesurer avec un lieutenant rebelle, devenu son compétiteur. Les mêmes soldats, qui avaient acclamé Avidius Cassius, se dégoûtèrent promptement du maître qu'ils s'étaient donné; trois mois après, ils le massacrèrent dans leur camp, et la tête sanglante de l'ambitieux général, fut le premier objet qu'on offrit à Marc-Aurèle, quand il débarqua en Syrie. L'empereur accorda une amnistie générale. Pendant que, par ses ordres, on rendait les honneurs de la sépulture aux restes mutilés d'Avidius Cassius, il faisait assurer les enfants du rebelle de sa protection et de sa bienveillance. Toutes les villes qui étaient entrées dans la conspiration éprouvèrent les marques de la clémence impériale. Marc-Aurèle ne profita de son voyage en Orient que pour répandre sur son passage des largesses et des grâces. L'impératrice Faustine, qui l'accompagnait, mourut subitement, dans un village de la Cappadoce, nommé Halala, au pied du mont Taurus. On lui décerna les honneurs de l'apothéose païenne. Deux fois témoin de la puissance et de la miséricorde du Dieu des chrétiens, Faustine ne semble pas avoir songé même à la possibilité de se faire chrétienne. Sans doute, la légèreté de ses mœurs, passée à l'état de proverbe, au milieu de la Rome antique, habituée pourtant à de si effroyables désordres, paralysa dans cette âme les

efforts les plus extraordinaires de la grâce. Son impérial époux ne sentit guère une perte dont il était consolé longtemps à l'avance. Revenu à Rome, en 177, après dix années d'absence, il y reçut les honneurs du triomphe, et repartit, en 178, avec son fils Commode, pour reprendre l'expédition interrompue de Germanie. Il avait l'intention de reporter la frontière de l'empire des rives du Danube jusqu'aux monts Carpathes. En 177, une immense armée de barbares fut écrasée dans un sanglant combat; Marc-Aurèle, poursuivant le cours de ses conquêtes, organisa la province de Pannonie. Il se trouvait, le 10 mars 180, à *Vindobona* (Vienne en Autriche), selon les uns, à Sirmium, selon d'autres, lorsque la fatale épidémie que les armées traînaient depuis quinze ans à leur suite l'atteignit à son tour. Dès le début du mal, l'empereur appela Commode, et voulut, dit M. de Champogny, s'entretenir avec ce fils, dont l'avenir pesait lourdement sur sa conscience. Il le supplia de ne pas abandonner l'armée, et de ne point se donner la flétrissure de déserter, par peur, la chose publique. Commode répondit, avec la grossièreté d'un poltron, qu'il voulait d'abord se bien porter, et qu'il allait quitter le camp. Sept jours après, Marc-Aurèle était à toute extrémité. Une dernière fois, on lui avait demandé à qui il recommandait son fils : « A vous et aux dieux, s'il en est digne! » répondait le malheureux père ; et, comme le centurion s'approchait du mourant pour demander le mot d'ordre, il fit un effort suprême, et dit : « Adresse-toi au soleil levant, le mien va s'éteindre. » Se voilant alors la tête, il se disposa comme pour dormir et mourut (17 mars 180). La douleur de l'armée fut immense; on connaissait Commode, et le contraste entre le père et le fils redoublait le désespoir public. L'expédition de Germanie était terminée. Le nouvel empereur se hâta de retourner à Rome, où il fit rapporter le corps de son père. On le déposa dans le mausolée d'Adrien, au milieu d'un peuple tout en larmes. « Les vieillards le pleuraient comme un fils ; les hommes faits, comme un frère ; les jeunes gens, comme un père. » Quand, au Champ-de-Mars, la flamme fut mise au bûcher, qui devait consumer le cadavre, il y eut une telle explosion de sanglots parmi la multitude, que les sé-

nateurs criaient à la foule désolée : « Ne le pleurez point, adorez-le. Les dieux nous l'avaient prêté, il est remonté aux dieux ! » Tout le paganisme est dans ces paroles. Mais conçoit-on ce que l'explosion des doctrines et des vertus évangéliques devait produire d'enthousiasme, au milieu de populations tellement habituées à la tyrannie que l'apothéose seule pouvait exprimer leur reconnaissance, quand, par exception, le maître qu'elles avaient servi s'était trouvé un honnête homme ! Commode signala son avénement au trône par le meurtre de sa femme Crispine et de sa sœur Lucilla, cette veuve de Lucius Verus, jadis délivrée du démon par le saint évêque d'Hiérapolis. Rome frissonna de terreur en retrouvant la griffe de Caligula et de Néron sous la main de l'héritier de Marc-Aurèle. On dit alors qu'il était impossible qu'un pareil monstre fût le fils d'un tel père. On prétendit que Faustine avait eu ce fruit adultérin d'un commerce illégitime avec un valet d'écurie. Ce sont là des bas-fonds d'immoralité comme en recouvrent toutes les histoires. Des conjurations s'organisèrent. Commode fut frappé, dans un couloir de l'amphithéâtre, par le poignard d'un assassin qui lui dit : « Voilà le message que t'adresse le Sénat ! » Le coup, trop précipité, glissa sans faire même une blessure sérieuse. Des flots de sang vengèrent cette tentative avortée. Cependant la persécution ne fut point encore reprise contre les chrétiens. Le souvenir de la légion Fulminante et du miracle des plaines de la Germanie était trop récent. Marcia, une favorite du tyran, faisait gloire d'aimer et de protéger les chrétiens. Un sénateur romain, Apollonius, plus célèbre encore par son éloquence que par l'illustration de sa race patricienne et de sa dignité héréditaire, embrassait publiquement la religion du Christ.

Saint Eleuthère et le chef breton *Lever-Maur* en latin Lucius.

71. Le calme d'une paix inattendue, après de si longues tempêtes, donna lieu à un grand nombre de conversions. L'Église dilatait son sein pour y recevoir des peuples éloignés, qui se sentaient invinciblement attirés aux clartés célestes de la foi. C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'ambassade du chef militaire d'un des petits États de la Grande-Bretagne, désigné par le *Liber Pontificalis* sous le nom du roi *Lucius*. Dans les antiques légendes

gaëliques, ce prince porte le nom de *Lever-Maur* [1] (Grande-Lumière). Usserius [2] a signalé deux médailles, où il est désigné sous le titre de *Lucius, roi chrétien*. Alban-Butler, dans une étude approfondie sur ce sujet, a prouvé qu'il descendait de Cogidunus, ou Caractacus, un héros breton, fait par l'empereur Claude roi des *Dobuni*, qui habitaient le comté actuel de Glocester. Ce Cogidunus avait eu une fille, appelée Claudia, du nom de Claude I, patron impérial de sa famille. Élevée à Rome, elle fut l'une des premières chrétiennes converties par le prince des apôtres, et saint Paul la mentionne dans sa seconde Épître à Timothée [3]. Quoique élevé dans le paganisme, *Lever-Maur* professait pour le Dieu des chrétiens une vénération traditionnelle et héréditaire. Attaché par ses alliances politiques à l'empire romain, auquel sa famille devait le pouvoir, il profita vraisemblablement du retentissement qu'avait eu dans l'univers tout entier le miracle de la légion Fulminante, pour demander au pape saint Eleuthère des prêtres zélés qui pussent instruire ses sujets dans la foi et leur procurer le bienfait de la lumière évangélique. Le fait en lui-même ne saurait plus être l'objet d'un doute. La mention du *Liber Pontificalis*, sur laquelle il s'appuyait, fut longtemps répudiée par les critiques, sous prétexte que ce témoignage unique et intéressé avait été fabriqué postérieurement, sous l'influence ambitieuse des papes. On en disait autant d'une Épître adressée par saint Eleuthère au prince breton Lucius, et que nous possédons encore. La critique ne savait que répéter la fameuse formule de Launoy : *Monachi fabulati sunt*, en l'appliquant, selon les circonstances, aux pontifes romains eux-mêmes. Il y avait bien, dans un traité de Tertullien écrit vers cette

[1] Cf. Rowland, *Mona antiqua*, 143-146. — [2] Usserius, *Antiquit. Britann.*, cap. III, pag. 22.

[3] *Salutant te Eubulus et Pudens, et Linus, et Claudia, et fratres omnes*. (II Timoth., IV, 21.) Il est curieux de confronter ce texte apostolique avec celui d'un épithalame où Martial donne à Claudia le titre d'« étrangère » (*peregrina*):

*Claudia, Rufe, meo nubit peregrina Pudenti.*

(Mart. Epigramm., lib. IV, n° 13. *Ad Rufum de nuptiis Pudentis et Claudiæ peregrinæ*, edit. Varior, pag. 221.)

époque, une allusion évidente au fait de la conversion des Bretons à la foi : *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo verò subdita* [1]. Ces paroles peuvent sembler précises et irrécusables, aux yeux d'un lecteur impartial ; on les écartait cependant avec une facilité extrême, comme une formule oratoire sans valeur réelle. C'est ainsi, nous ne saurions trop le répéter, que, depuis deux siècles, on a traité l'histoire ! Or, les manuscrits consultés par la paléographie moderne sont venus confirmer, par leur autorité, le témoignage isolé du *Liber Pontificalis* et venger les papes d'une accusation aussi absurde qu'injurieuse, qui travestirait une série de pontifes tous canonisés et se succédant pendant trois siècles de persécutions et de martyres, en une longue liste de faussaires. Dans une antique histoire manuscrite des rois d'Angleterre, conservée au Vatican, l'illustre Schelstrate relevait les paroles suivantes : « Lucius envoya au pape Eleuthère une lettre, où il le priait de lui procurer la connaissance de la religion chrétienne, et il obtint ce qu'il demandait. » Un catalogue des papes, dressé sous l'empereur Justinien et trouvé dans la bibliothèque de la fameuse Christine, reine de Suède, porte une mention identique : « Eleuthère reçut une lettre de Lucius, qui lui demandait de se faire chrétien sous son autorité [2]. » Enfin dans les archives de l'abbaye de Glastonbury, consultées par Guillaume de Malmesbury et par Tesserius, ces deux savants retrouvèrent, sous leur nom gaélique de *Fagan* et de *Dwywan*, les deux saints apôtres Fugacius et Damianus, envoyés au chef breton *Lever-Maur* par le pape saint Eleuthère. Ces deux missionnaires apostoliques de la Grande-Bretagne moururent dans le territoire appartenant au diocèse actuel de Landaff, et furent enterrés à Glastonbury. On lit, dans l'*Histoire d'Angleterre* d'Harpsfield, qu'il y avait dans la principauté de Galles une église dédiée sous leur invocation ; les *Annales* de Stow mentionnent la même particularité pour une église paroissiale du doyenné de Dunster, dans le comté de Sommerset. C'est ainsi que l'étude

[1] Tertull. *Advers. Judæos*, cap. VII. — [2] Schelstrat.. *Dissert. de Patriarchatibus*.

des monuments et de l'archéologie ramène de toutes parts la science vraie au respect des monuments de l'Église romaine. Nous ne voulons pas omettre ici une tradition qui se retrouve dans un grand nombre d'historiens de Bavière et d'Allemagne. Ils prétendent que Lucius, devenu chrétien, abdiqua la couronne et vint prêcher la foi dans le Norique, la Vindélicie, le territoire actuel d'Augsbourg; que, chassé plus tard de ces contrées, il annonça l'Évangile dans la Rhétie et le pays de Coire. On montre encore, en effet, près de cette dernière ville, un lieu qui se nomme *Sanct-Lucis-Steig* (Montagne de Saint-Lucius). On dit que, surpris enfin par les persécuteurs, le royal apôtre fut décapité près de la forteresse de Martiola. La ville de Coire possédait autrefois un monastère célèbre, qui portait le nom de saint Lucius, dont la fête était annuellement célébrée dans tout ce diocèse. L'identité entre le chef breton converti et l'apôtre de la Bavière et de la Suisse n'a cependant jamais été historiquement constatée.

**Mort de saint Eleuthère.**

72. Le glorieux pontificat de saint Eleuthère se terminait, en 185, par la mort de ce pape, auquel certains martyrologes donnent le titre de martyr. Nous avons vu que le texte du *Liber Pontificalis* est complétement muet sur ce point. En ce temps de persécutions intermittentes, on donnait souvent le nom de martyrs à ceux qui avaient confessé la foi de Jésus-Christ devant les tribunaux, sans qu'ils eussent perdu la vie dans les supplices [1]. On comprendra facilement la raison de ce fait, si l'on se reporte à l'étymologie du nom de *martyr*, qui signifie proprement témoin. Quoi qu'il en soit, les précieuses reliques de saint Eleuthère furent déposées près du corps de saint Pierre, au Vatican, le 7 des calendes de juin (26 mai 185).

[1] L'étude du livre des *Philosophumena* nous en fournira bientôt une preuve incontestable

# CHAPITRE IV.

## SOMMAIRE.

### PONTIFICAT DE SAINT VICTOR I (185-197).

§ I. CLAVIS MELITONIANA.

**1.** Notice de saint Victor I, d'après le *Liber Pontificalis*. Le premier pape africain. — 2. Version grecque de l'Écriture par Théodotion. Lettre de saint Méliton de Sardes à Onésime. Premier essai du Canon de l'Ancien Testament. — 3. Découverte et publication par le cardinal Pitra de la *Clavis Melitoniana*. — 4. Les treize chapitres de la *Clavis*. Leur influence dans l'antiquité chrétienne. — 5. Premier chapitre de la *Clavis*. — 6. Rapide analyse de la *Clef* scripturaire de saint Méliton. — 7. Un fragment syriaque de saint Méliton et le rationalisme moderne. — 8. Divinité de Jésus-Christ remplissant le Testament Ancien. — 9. Le dogme chrétien de la résurrection des morts. — 10. Analyse du traité d'Athénagore : *de Resurrectione mortuorum*.

§ II. SAINT IRÉNÉE.

**11.** Le druidisme. — 12. Apostolat de saint Irénée à *Lugdunum* et de ses disciples à *Vesuntio* et à *Valentia*. — 13. Le traité de saint Irénée *Contra hæreses*. Analyse des trois premiers livres. Saint Irénée et les rescrits des souverains pontifes. — 14. Analyse du quatrième livre. Parallélisme entre l'Ancien et le Nouveau Testament. — 15. Analyse du cinquième et dernier livre. — 16. *Fragmenta S. Irenæi*.

§ III. SYNCHRONISME.

**17.** L'empereur Commode. — 18. Martyre de saint Apollonius, sénateur romain. — 19. Insurrection de Pérennis en Illyrie. — 20. École chrétienne d'Alexandrie. Saint Pantène. — 21. Théodote de Bysance.

§ IV. QUARTODÉCIMANS.

**22.** Question de la Pâque. Conciles d'Asie, de Rome et des Gaules. — 23. Lettre de Polycrate, évêque d'Ephèse, au pape saint Victor I. — 24. Lettre de saint Irénée au pape. — 25. Fin de la controverse pascale, sous le pape saint Victor I. — 26. Le traité *de Solemnitatibus*. — 27. Prééminence du siége apostolique au IIe siècle. — 28. L'hérétique Artémon. — 29. Importance du débat relatif à la Pâque.

### § V. FIN DU PONTIFICAT DE SAINT VICTOR I.

30. Meurtre de l'empereur Commode. — 31. Proclamation et meurtre de l'empereur Pertinax. Didius Julianus. — 32. Pescennius Niger. Claudius Albinus. Septime Sévère, seul empereur. — 33. Le christianisme et Septime Sévère. Martyre de saint Victor I.

## PONTIFICAT DE SAINT ZEPHYRIN (197-217).

### § I. DÉCRETS DE SAINT ZÉPHYRIN.

34. Notice de saint Zéphyrin d'après le *Liber Pontificalis*. — 35. Décrets du pape saint Zéphyrin. Objections des critiques. — 36. Discussion des objections. — 37 Lettres de saint Zéphyrin. — 38. Raison de l'emploi des vases de verre pour l'administration de la sainte Eucharistie.

### § II. CLÉMENT D'ALEXANDRIE.

39. Détails biographiques. — 40. Exhortation aux Gentils. — 41. Examen de quelques reproches faits à Clément d'Alexandrie. — 42. Discussion des rites polythéistes. Causes de l'idolâtrie. — 43. Examen des doctrines philosophiques. — 44. Réponses aux objections des païens. — 45. Premier livre du *Pédagogue*. — 46. Second livre du *Pédagogue*. — 47. Analyse du IIIe livre. Poésies de Clément d'Alexandrie. — 48. Traité du *Salut des Riches*. — 49. Explication de la parole évangélique : « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou de l'aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. » — 50. *Stromates*. Idée générale de cet ouvrage. — 51. Prétendu platonisme de Clément d'Alexandrie. — 52. Ouvrages perdus de Clément d'Alexandrie. Pourquoi l'Église catholique ne lui accorde pas le titre de saint.

### § III. CINQUIÈME PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

53. Édit de persécution lancé par Septime Sévère. — 54. Martyrs Scillitains à Carthage. — 55. Martyre des saintes Perpetua, Félicité et de leurs compagnons à Carthage. — 56. Martyre de saint Léonide, père d'Origène, à Alexandrie. — 57. Martyre des disciples d'Origène à Alexandrie. — 58. Martyre de sainte Potamienne, de sainte Marcelle sa mère et du soldat Basilide à Alexandrie. 59. Martyrs en Asie et à Rome. — 60. Martyre de saint Irénée à Lyon. — 61. Martyre de saint Andéol à *Bergoiata*, dans l'Helvie (Vivarais). Découverte de son tombeau. — 62. Tertullien. Son Apologétique. — 63. Chute de Tertullien. Coup d'œil général sur sa vie. — 64. Condamnation de Montan par saint Zéphyrin. Octaples d'Origène. — 65. Saint Narcisse, évêque de Jérusalem. — 66. Saint Alexandre, coadjuteur et successeur de saint Narcisse. — 67. Minucius Felix, Octavius et leur ami Cæcilius. — 68. Mort de Septime Sévère. Avénement de Caracalla. Massacres à Alexandrie. Fuite d'Origène à Césarée. — 69. Praxeas et Patripassiens. — 70. Noët et saint Hippolyte. — 71. Chute et pénitence de Natalus, confesseur de la foi et premier antipape. Martyre du pape saint Zéphyrin.

# PONTIFICAT DE SAINT VICTOR I (185-197).

## § I. Clavis Melitoniana.

1. « Victor, né en Afrique, dit le *Liber Pontificalis*, eut pour père Félix. Il siégea douze ans, deux mois et dix jours, sous les règnes de Commode [1], Pertinax et Sévère, depuis le consulat de Commode V^e^ et Glabrion, jusqu'à celui de Lateranus et Rufin (185-197). Il rendit une constitution solennelle qui prescrivait que la Pâque serait célébrée le dimanche, ainsi qu'il avait été précédemment ordonné par Pie, Anicet et Eleuthère. Il établit la hiérarchie des clercs inférieurs dans l'ordre suivant [2]... Il décréta que, dans le cas de nécessité, le baptême pouvait être conféré avec toute espèce d'eau naturelle, soit dans la mer, les fleuves, ou les fontaines, partout où se trouvait le néophyte, pourvu qu'il eût manifesté sa foi à la doctrine chrétienne. En trois ordinations, faites au mois de décembre, il imposa les mains à quatre prêtres, sept diacres et douze évêques destinés à diverses églises. Il ordonna la réunion des évêques et des prêtres en conciles, pour y examiner la question du cycle pascal. Dans celui qu'il tint à Rome, à ce sujet, il manda spécialement Théophile de Césarée. Il fut statué que le saint jour de Pâque serait célébré le dimanche qui suit immédiatement le quatorzième de la lune de l'équinoxe du printemps, et que le jeûne préparatoire serait gardé depuis ce quatorzième jour de la lune jusqu'au dimanche pascal exclusivement. Victor reçut la couronne du martyre ; il fut enseveli près du corps du bienheureux Pierre, au Vatican, le cinq des

**Notice de saint Victor I, d'après le *Liber Pontificalis*. Le premier pape africain.**

[1] Nous rétablissons ce nom qui manque à l'édition vulgaire du *Liber Pontificalis*, d'après un manuscrit cité par Henschenius. (Cf. Bolland., *Act. sanct.*, Jul., tom. VI, die 28, pag. 534.) Toute la notice de saint Victor, dans le *Liber Pontificalis* réédité par Anastase, est fruste et inintelligible. Le manuscrit cité par Henschenius, dont nous donnons la traduction, rétablit, croyons-nous, le texte original dans son intégrité primitive. Ce fut aussi l'avis des Bollandistes.

[2] Une malheureuse lacune, qui se retrouve dans tous les manuscrits connus, laisse en suspens pour nous ce passage, qui offrirait un si grand intérêt à l'histoire.

calendes d'août (28 juillet 197). Le siége épiscopal vaqua douze jours. » La liste des papes, depuis le prince des apôtres jusqu'à saint Eleuthère, comptait deux pontifes juifs d'origine, sept italiens et romains, quatre grecs, un syrien. L'Europe et l'Asie étaient seules représentées, dans ce catalogue des vicaires de Jésus-Christ. L'Afrique, en la personne de saint Victor, vient s'asseoir à son tour sur la chaire de vérité, sur le trône d'un empire spirituel et impérissable, dont les souverains peuvent être appelés de toutes les parties du monde, sans exclusion de naissance, de race ou de nationalité. L'Évangile, dès la fin du IIe siècle, avait donc pénétré les trois grandes divisions de l'univers connu des anciens ; chacune d'elles avait donné un successeur au pêcheur galiléen, à qui Notre-Seigneur avait dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. J'ai prié pour que ta foi ne défaille point. Tu confirmeras tes frères ; je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Pais mes agneaux, pais mes brebis. » La suprématie de la chaire de saint Pierre, gardienne de la foi, maîtresse de la doctrine, dépositaire des clefs qui ouvrent et ferment les portes du royaume des cieux, centre du pastorat chrétien, découle directement des paroles du Sauveur. A la sortie du Cénacle, le principat sacré, divinement institué pour le salut des âmes, et sans lequel l'unité de foi, de discipline et de culte eût été absolument impossible dans l'Église, s'exerçait solennellement à Jérusalem. Nous l'avons retrouvé jusqu'ici dans l'histoire de chacun des successeurs de saint Pierre. Victor Ier, dont le pontificat s'inaugurait en 185, nous en fournira de nouvelles preuves.

**Version grecque de l'Écriture, par Théodotion. Lettre de saint Méliton de Sardes à Onésime. Premier essai du canon de l'Ancien testament.**

2. Au moment où un Africain recevait, par l'élection du clergé de Rome, la tradition des clefs apostoliques, l'Église, malgré les violences de la persécution précédente, voyait fleurir dans son sein toute une pléiade d'illustres docteurs. Méliton de Sardes écrivait alors sa fameuse *Clavis*, récemment remise en lumière par le cardinal Pitra, et dont il nous faut faire connaître l'importance monumentale. On se rappelle les travaux précédemment entrepris

sur l'Écriture. Pendant que Tatien travaillait au premier essai d'une *Concordance des quatre Évangiles,* Théodotion de Sinope, un de ses disciples, qui eut depuis le sort d'Aquila, et abandonna la foi de Jésus-Christ pour le judaïsme, entreprenait une nouvelle version grecque des livres de l'Ancien Testament. Cet ouvrage, publié après l'apostasie de son auteur, avec le dessein prémédité d'affaiblir, dans les Prophètes, les passages relatifs à la divinité du Messie futur, devint cependant une arme en faveur de la vérité. La traduction de Daniel, plus complète dans l'œuvre de Théodotion que dans toutes les précédentes, fut particulièrement précieuse, et les Pères de l'Église s'en servirent fréquemment. A la fin du dernier siècle, Simon de Magistris eut le bonheur de découvrir la version de Daniel par Théodotion, dans un manuscrit de la bibliothèque des princes Chigi, à Rome. Il l'a publiée, concurremment avec les fragments conservés des Septante [1]. En se multipliant, les versions de l'Écriture permettaient au mouvement chrétien de se développer sur une plus vaste échelle. Les apologistes, on l'a vu, s'appuyaient, vis-à-vis des païens et des juifs, de l'autorité des prophéties antérieures, pour démontrer la divinité du Fils de Dieu. Dans la pratique quotidienne des chrétiens, les textes sacrés étaient à la fois l'aliment de la piété, la garantie de la doctrine, l'objet des pieuses méditations des fidèles. En un temps où les manuscrits étaient dispendieux et par conséquent rares, un texte complet de l'Écriture était difficile à se procurer. La liste exacte des livres canoniques était à peine fixée : le premier essai de ce genre qui nous soit parvenu est contenu dans une lettre de saint Méliton de Sardes, dont Eusèbe nous a conservé le texte grec [2], et dont une version syriaque, retrouvée dans les manuscrits du *British-Museum*, a été publiée par le cardinal Pitra [3]. Cette lettre servait de préface aux six livres d'*Extraits Sripturaires* (Ἐκλογῶν ἔκ τε τοῦ Νόμου καὶ τῶν Προφητῶν) composés par le saint évêque, et maintenant perdus. Elle était conçue en ces termes : « Méliton à Oné-

[1] Cf. *Patrol. græc.*, tom. XVI ter, inter *Origenis opera.*

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXVI. — [3] Pitra, *Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 62 et 63.

sime le frère, salut. Dans votre amour et votre zèle pour la parole de Dieu, vous m'avez souvent demandé de réunir, à votre usage, les extraits de la loi et des prophètes, relatifs à l'avénement du Sauveur et à l'ensemble de notre foi chrétienne. J'ai dû me préoccuper d'abord de rechercher le nombre exact des livres de l'Écriture, et l'ordre chronologique dans lequel ils furent composés ; je n'ai dans ce but épargné aucune peine, sachant et l'ardeur de votre foi et le prix que la charité dont vous brûlez pour Dieu vous fait attacher à une science que vous préférez à tous les trésors de ce monde, parce qu'elle a pour fin le salut éternel. Pendant mon voyage en Orient, j'ai parcouru Jérusalem et la Palestine, c'est-à-dire le théâtre des événements de l'histoire sainte et de la prédication évangélique. Là, je me suis fait renseigner sur le nombre des livres de l'Ancien Testament ; en voici le catalogue : Les cinq livres de Moïse : *Genèse*, *Exode*, *Lévitique*, *Nombres* et *Deutéronome*; *Jésus* [1], fils de Navé ; les *Juges; Ruth;* quatre livres des *Rois;* deux des *Paralipomènes;* les *Psaumes* de David ; les *Proverbes* et la *Sagesse* de Salomon ; l'*Ecclésiaste ;* le *Cantique des Cantiques ; Job;* les prophètes *Isaïe* et *Jérémie ;* en un seul livre, douze autres *prophètes* [2]*; Daniel; Ezéchiel; Esdras*. J'en ai extrait les passages suivants, divisés en six livres. » Tel est le premier canon des Écritures que nous possédions. On aura déjà remarqué qu'il est incomplet : les livres deutéro-canoniques d'*Esther*, de *Judith* et de l'*Ecclésiastique*, n'y sont pas mentionnés. On conçoit d'autant mieux cette omission que le saint évêque lui-même nous expose toute la difficulté que lui avait offerte son entreprise. Tel qu'il est cependant, ce catalogue, rédigé au prix de si longs et si pénibles voyages, atteste le zèle de l'Église du IIe siècle et des premiers fidèles pour la parole de Dieu. Outre les six livres d'*Extraits Scripturaires* qu'il envoyait à Onésime, saint Méliton conçut l'idée de formuler, en une sorte d'encyclopédie raisonnée et par articles distincts, une *Clef* de l'Écriture, qui préciserait la signification

[1] *Josue*. — [2] Ce sont ceux que l'on désigne ordinairement sous le nom des douze petits prophètes.

littérale, mystique, anagogique et symbolique des termes les plus usités dans les Livres Saints. Il réalisa ce dessein en un livre dont toute l'antiquité chrétienne a adopté la méthode et les principes, depuis saint Jérôme et saint Damase jusqu'à saint Grégoire le Grand et à saint Bernard.

3. Malheureusement ce manuel du symbolisme chrétien, cette fameuse *Clavis* était perdue pour nous. Le cardinal Pitra mit vingt-cinq ans à la rechercher, dans tous les dépôts littéraires de l'Europe. En 1846, il en découvrit un premier exemplaire dans la bibliothèque de Strasbourg [1]; un autre, dans la bibliothèque Bodléienne d'Oxford; un autre, dans celle de Lisbonne. La fameuse Bible si richement enluminée de Théodulfe, à la bibliothèque impériale de Paris, lui fournit un nouvel exemplaire du précieux ouvrage de saint Méliton. La *Clavis* y est adjointe, sous forme d'appendice, au texte de l'Écriture. « Enfin, dit-il, en 1849, j'étais à la bibliothèque de Troyes, parcourant une dernière fois les manuscrits provenus de l'abbaye de Clairvaux, lorsque, sous le n° 518, *Olim sanctæ Mariæ Clarevallensis,* s'offrit à mes regards un manuscrit d'un caractère plus gros et plus ancien que tous les autres. Avec quelle joie je reconnus les premières lignes de la *Clavis!* Cet exemplaire, très-certainement contemporain de saint Bernard, conserve peut-être l'empreinte de ses mains vénérables. L'ordre des matières, dans ce texte inopinément placé sous mes yeux, était le plus simple que j'eusse encore observé; l'ensemble est plus complet; chaque formule, brève, précise, est rédigée avec une exactitude canonique. Presque nulle part la trace d'une hésitation de copiste, d'une surcharge de commentateur, ou d'une suspension de phrase. C'étaient bien là les caractères de simplicité auguste qui conviennent à l'œuvre d'un homme apostolique, d'un docteur de l'Église primitive, voyant tout dans l'Esprit-Saint [1]. » Le texte du manuscrit de Clairvaux est celui qu'a édité l'illustre bénédictin; c'est donc, si l'on peut parler ainsi, saint Bernard qui nous rend, après tant de siècles, non pas, il est vrai, le texte grec original,

[1] Pitra, *Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 13-19.

mais une version latine de la *Clavis* de saint Méliton de Sardes. Le dernier des Pères de l'Église latine donne la main à l'un des premiers Pères de l'Église grecque ; la chaîne de la tradition se renoue ainsi à travers les âges.

**Les treize chapitres de la *Clavis*. Leur influence dans l'antiquité chrétienne.**

4. L'œuvre si patiemment et si heureusement rendue à la lumière a été accompagnée par le docte éditeur d'une sorte de commentaire perpétuel, où chaque symbole de l'Écriture est étudié, non-seulement dans les monuments graphiques, lapidaires ou glyptiques qui le représentent, mais dans ses applications et ses développements les plus multiples, sous la plume des Pères, des docteurs et des écrivains ecclésiastiques. C'est en quelque sorte la revue de toute la tradition chrétienne, monumentale et écrite [1]. Le texte, assez court cependant, du grand évêque de Sardes, a exercé sur l'antiquité ecclésiastique une telle influence qu'on en retrouve la trace dans les œuvres de tous les Pères qui l'ont suivi. Ce fait si considérable apporte à la *Défense de la tradition* un argument que Bossuet n'a pu connaître et dont son génie aurait tiré un merveilleux parti, dans la controverse avec le protestantisme. Chacun des treize chapitres de la *Clavis* a eu son retentissement dans l'une des branches de la science ecclésiastique. Les trois premiers : *Dieu ;* le *Fils de Dieu ;* les *Créatures supraterrestres*, ont servi de base à toute la théologie. Les sept chapitres suivants : le *Monde ;* l'*Homme en général ;* les *Métaux ;* les *Arbres et les fleurs ;* les *Oiseaux ;* les *Animaux ;* l'*Homme en particulier*, ont inspiré toutes ces Sommes, où la science chrétienne, essayait en histoire naturelle et civile, en géographie, en astronomie, etc., la grande revue du monde extérieur, qu'Adam fit une première fois sous l'œil de Dieu, et qui ne sera jamais terminée sur la terre. Le onzième chapitre : la *Cité*, c'est-à-dire l'Église dans sa constitution de reine, est le fondement de tout le droit canonique. Un douzième chapitre : les *Nombres*, nous donne réellement la clef de l'impor-

[1] La *Clavis* n'a que treize chapitres assez courts. Le Commentaire, dont le cardinal Pitra l'accompagne, forme deux volumes (II et III) du *Spicilegium solesmense,* in-4° à deux colonnes, de 600 pages.

tance attachée aux mystères de grâce voilés dans l'Écriture sous des expressions numériques par tous les Pères en général, et en particulier par saint Augustin. Enfin, le treizième et dernier chapitre : les *Noms Hébreux*, premier essai chrétien d'un dictionnaire hébraïque, inaugure cette série d'immortels travaux poursuivis au sein de l'Église par les hébraïsants de tous les âges. Il répond directement à une calomnie articulée avec autant de confiance que d'inexactitude par le rationalisme moderne, qui prétendait que les Pères du second siècle, dans leur ignorance absolue de la langue sacrée, ne songeaient point à recourir à l'original de l'Écriture pour en expliquer les textes, et s'en rapportaient exclusivement à des versions plus ou moins correctes, dont l'autorité était sans valeur aucune. Ce reproche a été notamment fait à saint Justin ; et voilà que Méliton de Sardes, contemporain de saint Justin, apologiste comme lui, et peut-être avec lui en relations d'amitié et de science, se révèle à nous comme un hébraïsant aussi consciencieux qu'érudit.

**Premier chapitre de *Clavis*.**

5. Nous allons essayer de reproduire quelques fragments de la *Clavis* de saint Méliton, pour en donner une idée nette au lecteur. « Le nom de Dieu, dit-il, se prend tantôt dans une acception particulière, tantôt dans un sens absolu et essentiel. Essentiel : « Je suis le Dieu de ton père [1]. » — « Leurs pères, d'où est né le Christ, qui est le Dieu suprême [2]. » Acception particulière : « Voici que je t'ai constitué le Dieu de Pharaon [3]. » — J'ai dit : « Vous êtes des dieux [4]. Tu ne médiras pas des dieux [5], » c'est-à-dire : « des prêtres. » — « Dieu s'est levé dans l'assemblée des dieux [6]. » — La *tête* du Seigneur : Sa divinité, parce qu'il est le principe de toutes choses. — Les *cheveux blancs* du Seigneur : Les jours de son éternité, parce qu'il est l'Ancien des jours. — Les *yeux* du Seigneur : La claire vue divine : « Toutes choses sont claires et manifestes à ses yeux [7]. » — Les paupières du Seigneur : Les mystères spirituels et cachés dans les préceptes divins : « Ses paupières interrogent, » c'est-à-dire éprouvent « les fils des hommes [8]. » — La bonne *odeur* que le Sei-

[1] Exod., III, 6. — [2] Rom., IX, 5. — [3] Exod., VII, 1. — [4] Psalm., LXXXI, 6. — [5] Exod., XXII, 18. — [6] Psalm., LXXXI, 1. — [7] Hebr., II, 13. — [8] Psalm., X, 5.

gneur agrée : Les prières des Saints : « Le Seigneur a reçu la suave odeur des sacrifices. » [1]. — La *bouche* du Seigneur : Son Fils, ou la parole de vérité qu'il adresse aux hommes : « La bouche du Seignenr a parlé [2], » et ailleurs : « Ils ont provoqué sa bouche aux accents de colère [3]. » — La langue du Seigneur : L'Esprit-Saint : « Ma langue est le stylet du scribe [4]. » — La *face* du Seigneur : La manifestation de sa divinité : « Voici que ma face te précédera[5]. » « La face du Seigneur les a divisés. [6]. » — « Le *Verbe* du Seigneur : Son Fils [7]. — Le *bras* du Seigneur : Le Fils par lequel il a tout créé. C'est la parole d'Isaïe le prophète : « A qui s'est révélé le bras du Seigneur [8] ? » — Les *ailes* du Seigneur : La protection divine : « J'espérerai à l'ombre de vos ailes [9].» — Les *épaules* du Seigneur : La divine patience avec laquelle il daigne supporter nos infirmités : « Il les a pris comme des enfants et portés sur ses épaules [10]. » — La *main* du Seigneur : L'opération de la puissance divine : « Mes mains n'ont-elles pas créé tout ce qui existe [11] ? » — Le *doigt* du Seigneur : L'Esprit-Saint, par l'opération duquel les tables de la loi furent gravées; ainsi, dans l'Évangile : « Si c'est par le doigt de Dieu que je chasse les démons [12]. » — Le *sein* du Seigneur : Les profondeurs de la divinité, d'où il a produit son Fils : « De mon sein, avant l'aurore, je t'ai engendré [13]. » — Les *pieds* du Seigneur : La stabilité éternelle. Comme dans le Psaume : « Une nuit obscure s'étendait sous ses pieds [14]. » — La *descente* du Seigneur : Sa visite aux hommes : « Voici que le Seigneur va quitter son trône, et descendre pour fouler la terre à ses deux pôles [15]. » — En mauvaise part, dans la Genèse : « Le Seigneur descendit pour visiter la terre [16]. »

Rapide analyse de la *Clef* scripturaire de saint Méliton.

6. Ce fragment du premier chapitre de la *Clavis* de saint Méliton suffit pour donner une idée générale de sa méthode et de la science profonde qu'un tel ouvrage exigeait de la part de son auteur. Sans poursuivre davantage des extraits dont la forme et l'objet sont

[1] Genes., VIII, 21. — [2] Is., I, 20. — [3] Thren., I, 18. — [4] Psalm., XLIV, 1. — [5] Exod., XXIII, 14. — [6] Thren., IV, 6. — [7] Psalm., XLIV, 1. — [8] Is., LIII, 1. — [9] Psalm., LVI, 2. — [10] Deuter., XXXII, 11. — [11] Is., LXVI, 2. — [12] Luc., XI, 20. — [13] Psalm., CX, 2. — [14] Psalm., XVII, 10. — [15] Mich., I, 3. — [16] Genes., XI, 5. Clavis S. Meliton., *Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 1-12.

étrangers au but d'une histoire de l'Eglise, nous croyons devoir signaler, dans le courant de cet ouvrage si important au point de vue de la théologie et de l'exégèse, quelques idées principales, dont l'origine apostolique se trouve constatée par la mention du saint évêque de Sardes. Le symbolisme des quatre animaux d'Ézéchiel, figurant les quatre évangélistes, y est formellement indiqué. Il en est de même du dogme de la virginité immaculée de Marie; du jeûne quadragésimal; de la solennité de la Pentecôte, qui portait dès lors ce nom consacré. La royauté de l'Église; la distinction des deux pouvoirs subordonnés l'un à l'autre dans la cité du Christ; la grande division de l'histoire de l'Église en trois époques : avant la loi, pendant la loi, et depuis l'avénement de la grâce; cette division que nous essayons de remettre en honneur aujourd'hui; le pouvoir législatif de l'Église, son unité de foi, de discipline et de culte maintenue par l'unité de la *cathedra*, siége de l'enseignement, de la direction des consciences et de la liturgie; toutes ces vérités fondamentales, si longtemps combattues par l'esprit de parti, resplendissent dans l'œuvre de saint Méliton. Chacun des sacrements de l'Église, chacun de ses rites particuliers, y est inscrit à son tour; l'Eucharistie y est nommée « l'aliment des élus; » l'Extrême-Onction y est désignée sous son nom liturgique « d'onction du chrême; » les ornements dont se servent encore les évêques y sont mentionnés l'un après l'autre : l'anneau, sceau de la foi; les chaussures symboliques qui décorent les pieds des prédicateurs de l'Évangile; la tiare ou mître, le superhuméral, etc. Enfin, pour terminer cette énumération : l'encens brûlé sur l'autel; les offrandes des fidèles; la cire consumée en l'honneur de la victime eucharistique; la pompe extérieure des cérémonies; les honneurs rendus aux corps des martyrs, et la sépulture chrétienne que saint Méliton appelle « le mémorial de la mort et de la résurrection du Christ, » toutes ces pratiques qui passent aux yeux du protestantisme pour des actes d'idolâtrie, se retrouvent solennellement consacrées par un auteur du IIe siècle. Voilà l'importance qui s'attache à la découverte du cardinal Pitra [1].

[1] Meliton., *Clavis*, cap. IV-XIII, passim. (*Spicileg. Solesm.*, tom. III.)

7. Nous l'avons déjà dit, et, grâces à Dieu, nous aurons encore plus d'une occasion de le répéter : La Providence semble opposer aux épais nuages que la science de notre époque s'efforce d'accumuler contre la divinité de l'Église, des flots inaccoutumés de lumière. Voici quelques fragments détachés des œuvres si longtemps perdues de saint Méliton, qui nous ont été restitués par les manuscrits syriaques du *British Museum.* On pourra les mettre en regard de l'assertion rationaliste qui déclarait, il y a quelques mois, que le dogme de la divinité de Jésus-Christ fut inconnu à l'Église du IIe et du IIIe siècles[1]. « Le Père, dit le saint évêque de Sardes, a envoyé du ciel son Verbe spirituel, qui a pris un corps dans le sein de la Vierge, et s'est fait homme, dans le but de vivifier l'humanité et d'en réunir les membres épars et frappés de mort... Au dernier instant de la Passion, la terre trembla jusqu'en ses fondements; le soleil s'obscurcit; les éléments furent bouleversés; la clarté du jour se changea en ténèbres ; parce que la nature ne pouvait voir le Dieu son auteur mourir sur un bois infâme. C'était la protestation de toute créature disant à sa manière : Quel est ce spectacle inouï? Le juge est jugé et il se tait; l'invisible est devenu un objet de dérision pour des regards sacriléges, et il le souffre! On a pris l'incompréhensible, il le permet; l'impassible souffre et il ne se venge pas; l'immortel meurt en silence; on ensevelit le Dieu du ciel, il se laisse mettre au tombeau! Tel était l'étonnement de stupéfaction de la nature. Mais quand Notre-Seigneur ressuscita du fond du tombeau; quand d'un pied vainqueur il foula la mort; quand il eut enchaîné le puissant et accompli la délivrance de l'homme, alors toute la création comprit que c'était par amour de l'humanité que le juge s'était laissé juger; l'invisible voir; l'incommensurable saisir; l'impassible outrager; l'immortel mourir; le roi des cieux ensevelir! Car notre Dieu s'est fait homme, et s'est laissé condamner pour nous faire miséricorde; il a porté des chaînes pour nous délivrer; il a été pris pour nous libérer; il a souffert pour nous guérir; il est mort pour nous vivifier et nous appeler à

[1] Meliton. Fragmenta. *Ex tractatu de anima et corpore.* (*Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 56.)

la résurrection. » Ailleurs saint Méliton, appliquant à la naissance de Jésus-Christ la même antithèse qu'il développait à propos de la Passion, s'exprime ainsi : « Voilà pourquoi il est descendu à nous, voilà pourquoi lui, l'incorporel, s'est formé un corps pris de notre chair. Il est apparu comme un agneau, mais il est resté le divin Pasteur; on l'a mis au nombre des esclaves, mais il n'a pas abdiqué sa dignité de Fils; dans le sein de Marie il était revêtu des splendeurs du Père; ses premiers pas chancelaient sur la terre, et son immensité remplissait les cieux; il apparaissait sous les traits d'un enfant, et il gardait le privilége de son immortalité; il était revêtu d'une chair infirme, sans avoir rien perdu de son éternité; pauvre, il gardait sa richesse infinie; sans avoir, en tant qu'homme, le morceau de pain de chaque jour, comme Dieu il ne cessait de nourrir le monde; esclave, il était Dieu; debout au tribunal de Pilate, il était assis à la droite du Père; attaché à une croix, il tenait dans sa main l'univers [1]. » A la suite de ce fragment, nous rencontrons la note suivante de M. Renan : « Ces passages ont semblé très-particulièrement remarquables, et avec raison. Car ils sont un témoignage explicite de la divinité du Christ [2]. » La même main qui écrivait ces paroles, en 1855, dans le *Spicilegium Solesmense,* a écrit depuis le livre que tout le monde connaît, et soutenu la thèse du rationalisme, savoir : que le dogme de la divinité de Jésus-Christ demeura inconnu aux trois premiers siècles de l'Église.

**Divinité de Jésus-Christ remplissant le Testament Ancien.**

8. « Frères bien-aimés, dit encore saint Méliton, c'est de la loi et des prophètes que nous avons tiré toutes nos preuves pour vous démontrer que Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans sa plénitude l'intellect parfait, le Verbe de Dieu. C'est lui qui fut engendré avant l'aurore; il est créateur avec le Père; c'est lui qui a formé l'homme; il est tout en tous; patriarche avec les patriarches; la loi sous le règne de la loi; parmi les prêtres, prince des prêtres;

[1] S. Meliton., *Excerpta de Cruce.* (*Spicileg. Solesm.,* tom. II, pag. 58.

[2] Voici le texte de la note : *Locus insignis multis visus est, neque immerito, luculentum enim testimonium de Christi divinitate præstat.* (Renan, *S. Melitonis Fragmenta quæ supersunt omnia. — Spicileg. Solesm.,* tom. II, pag. 58.) On le voit; le français de M. Renan ne ressemble guère à son latin.

parmi les rois, chef souverain; avec les prophètes, la prophétie; chez les anges, roi des anges; dans la voix, le Verbe; parmi les esprits, l'Esprit; dans le Père, le Fils; en Dieu, Dieu; roi dans les siècles des siècles. Au temps de Noé, il fut le pilote; il dirigea Abraham; il fut lié sur le bûcher avec Isaac; avec Jacob, voyageur; vendu en la personne de Joseph; guide du peuple hébreu avec Moïse; avec Josué, il distribua l'héritage de la Terre promise; par la bouche de David et des prophètes, il prédit ses souffrances futures; c'est lui qui naquit à Bethléem; fut enveloppé de langes dans le *præsepium*; visité par les pasteurs; célébré par les anges; adoré par les mages; annoncé par Jean-Baptiste; c'est lui qui réunit le collége apostolique; prêcha au peuple le royaume céleste; guérit les boiteux; rendit la vue aux aveugles; ressuscita les morts. C'est lui qui se fit voir dans le Temple; fut renié par son peuple; trahi par Judas; arrêté par les prêtres; jugé par Pilate; il eut les mains percées de clous; il fut suspendu au bois infâme et enseveli dans un tombeau souterrain. Mais c'est lui qui se leva de la maison des morts; apparut aux apôtres; monta aux cieux où il est assis à la droite du Père : c'est lui qui est le repos des trépassés, le grand retrouveur des âmes perdues; la lumière de ceux qui gisent dans les ténèbres; le rédempteur des captifs; le redresseur des errants; le refuge des affligés; l'époux de l'Église; le roi des chérubins; le prince de l'armée des anges; Dieu de Dieu; Fils du Père; Jésus-Christ roi dans les siècles. Amen [1]. » On s'expliquera, si l'on peut, comment le même orientaliste qui a traduit du syriaque en latin, cette sublime analyse des Évangiles d'un Père du second siècle, a osé écrire en français, quatre ans plus tard, que le texte des Évangiles n'était pas encore fixé au IIIe siècle! Pour nous, en retrouvant sous la plume de saint Méliton de Sardes la doctrine évangélique; l'enseignement de la foi; l'interprétation des Écritures; la royauté de Jésus-Christ et de son Église, tels que nous les professons encore aujourd'hui, nous constatons une fois de plus que, si les hommes s'égarent, c'est qu'ils veulent obstinément per-

[1] Melit., Fragmentum *de Fide*. (*Spicileg. Solesm.*, tom. II, pag. 59.)

sévérer dans les ténèbres; car la lumière les inonde et la vérité les poursuit.

Le dogme chrétien de la résurrection des morts.

9. La lutte qui se continue de nos jours, avec les mêmes caractères d'obstination et d'aveuglement volontaire de la part des incrédules, est cependant loin d'offrir, pour les fidèles, les dangers qu'elle présentait alors du côté du paganisme. A cette époque sanglante, la plupart des apologistes des dogmes chrétiens signaient, comme saint Justin, leur profession de foi par le martyre. L'un des points de notre symbole qui révoltait le plus le sens naturel des idolâtres était le dogme de la résurrection. Rien d'ailleurs ne saurait plus immédiatement prouver la divinité de la révélation évangélique qu'un pareil dogme. Il ne saurait être le fruit d'une imagination humaine. A combien d'objections en effet n'ouvre-t-il point la voie, du côté du naturalisme? Que sont devenues les cendres dispersées des générations humaines, depuis la création? L'eau, le feu, la terre les ont absorbées tour à tour; elles se sont transformées dans la sève des plantes; dans les combinaisons chimiques des végétaux, des substances organiques ou minérales; dans les corpuscules que le microscope découvre par milliers en chaque parcelle d'air, en chaque goutte d'eau, en chaque grain de sable. Les païens de l'antiquité ne connaissaient pas le microscope, mais ils savaient que les restes de l'homme s'évaporent et deviennent ce je ne sais quoi qui n'a plus de nom en aucune langue; ils criaient donc à l'absurde quand les chrétiens, comme jadis saint Paul dans l'Agora d'Athènes, leur parlaient de la résurrection des morts. Pour affirmer ce dogme, par un héroïque argument *ad hominem*, les chrétiens mouraient dans les amphithéâtres. La populace n'en restait que plus convaincue de leur fanatisme. Il n'est presque pas un docteur, ou un Père du IIe siècle, qui n'ait écrit un traité spécial de la *Résurrection des morts*. On en cite un de saint Justin parmi les *Fragmenta* conservés de cet auteur [1]. Dans la liste des œuvrages de saint Méliton, Eusèbe mentionne le *De naturâ hominis*, qui devait embrasser ce sujet tant controversé. Saint Théophile d'An-

[1] *Patrol. græc.*, tom. VI, col. 1572-1591.

tioche, dans ses Livres à Autolycus, insiste sur ce point capital [1]. Mais l'œuvre la plus complète en ce genre, que le second siècle nous ait léguée, est le traité d'Athénagore, *De resurrectione mortuorum*, qui nous est parvenu dans son intégrité [2]. « Chose étrange, dit M. Freppel, c'est précisément à l'époque où le christianisme vint s'établir dans le monde, que le dogme de la vie future était le plus effacé dans la conscience des peuples : ce rapprochement, ou plutôt ce contraste, suffirait pour montrer que l'Évangile n'était pas l'expression naturelle des idées du temps, mais qu'il venait s'imposer d'en haut. » Ajoutons à cette observation pleine de justesse que le symbole chrétien, en articulant le dogme de la résurrection des morts, non-seulement n'avait pu l'emprunter à aucune des théories philosophiques ou religieuses de l'antiquité païenne, mais qu'il heurtait de front tous les préjugés, toutes les croyances et toutes les doctrines de la Grèce et de Rome. Sauf les traces de ce dogme que nous avons signalées dans le Testament Ancien et dont l'authencité, niée si légèrement par le rationalisme moderne, se constate historiquement par le fait de l'existence au sein du peuple juif d'une secte ou hérésie, celle des Sadducéens, qui niaient la résurrection des morts; à l'exception de cette source unique, le christianisme n'avait pu puiser ailleurs ce dogme si clairement précisé dans l'Évangile. Que n'a-t-il pas fallu d'efforts pour que cette vérité, traitée de chimère par le polythéisme, comme elle l'est encore par l'incrédulité de nos jours, devînt le fondement inébranlable des espérances du monde converti !

**Analyse du traité d'Athénagore : *de Resurrectione mortuorum*.**

10. Les objections auxquelles répondait Athénagore sont les mêmes que répètent, depuis des siècles, les ennemis de la foi. « Pour être reçu à nier la résurrection, disait le saint docteur [3], il faudrait pouvoir démontrer de deux choses l'une : ou que Dieu ne peut pas ressusciter les corps, ou qu'il ne le veut pas. Dans le pre-

[1] Theophil. Antioch., *Lib. adAutolyc.*, I, n. 8; *Patrol. græc.*, tom. VI, col. 1036. — [2] *Patrol. græc.*, tom. VI, col. 975-1024.

[3] Nous empruntons ce résumé substantiel et complet du traité de saint Athénagore à M. l'abbé Freppel, *Apologistes chrétiens au* IIe *siècle*, pag. 174 et 176.

mier cas, c'est parce que Dieu n'aurait ni la science, ni la force suffisantes ; ou bien, parce que la chose en elle-même impliquerait contradiction. Dans le second cas, c'est parce que la résurrection répugnerait à la justice ou à la majesté divine. Or, rien de tout cela ne saurait se soutenir. Dieu peut ressusciter les corps, et rien ne l'empêche de le vouloir. Il le peut, car il ne manque pour cela ni de lumières, ni de puissance, et la chose en elle-même n'a rien qui implique contradiction. Dieu ne manque pas de lumières : il connaissait les éléments et les principes des corps avant leur union, il saura les distinguer après leur séparation. Dieu ne manque pas de puissance : la résurrection n'en demande pas plus que la création. D'autre part, il n'implique pas contradiction que les corps ressuscitent ; chacun d'eux retrouvera ce qui lui appartient ; l'anthropophagie même ne saurait y mettre obstacle ; les éléments qui se transforment chaque jour sous nos yeux ne sont jamais anéantis ; leur reconstitution n'offre pas plus d'impossibilité que leurs métamorphoses quotidiennes. Enfin, si Dieu peut ressusciter les morts, rien ne s'oppose à ce qu'il le veuille : ni sa justice, ni sa dignité. Sa justice : en ressuscitant l'homme, Dieu ne fait tort à personne, ni aux autres créatures spirituelles, qui n'en restent pas moins ce qu'elles sont, ni aux autres créatures matérielles, qui, inférieures à l'homme, ne sauraient prétendre à la même destinée, ni enfin à l'homme lui-même, considéré soit quant à l'âme, qui recevra un vêtement incorruptible, soit quant au corps, pour qui la résurrection sera un surcroît d'honneur. Sa dignité : si Dieu n'a pas jugé qu'il fût au-dessous de lui de créer le corps de l'homme, sujet à la corruption, à *fortiori* ne saurait-il dédaigner de le rendre incorruptible. Donc, les impossibilités que l'on objecte contre la résurrection des morts, ne sont pas réelles. Après l'apologie, la démonstration. Non-seulement le dogme de la résurrection ne répugne pas à la raison pure, mais elle y rencontre des analogies frappantes. La création et la nature de l'homme, le jugement qu'il doit subir à sa fin dernière, en sont autant de preuves. La création de l'homme : car l'homme n'a pas été créé pour les besoins du Créateur ou pour l'utilité de quelque créature, mais afin qu'il jouît

à jamais de la vie qui lui est propre ; c'est par là qu'il se distingue des animaux, qui n'ont qu'une vie périssable ; Dieu n'aurait pas fait de l'homme le chef-d'œuvre de ses mains, si son intention n'avait été qu'il subsistât toujours tel qu'il est, c'est-à-dire qu'il pût ressusciter. La nature de l'homme : car l'homme n'est pas un pur esprit ; il est composé d'un corps et d'une âme ; par conséquent, si l'âme est immortelle, il faut que le corps ressuscite un jour pour participer à son immortalité ; sinon l'homme ne subsisterait pas tout entier, et l'harmonie de son être serait rompue à jamais. Le jugement : car, s'il y a une providence, il y aura un jugement ; or, il faut que l'homme tout entier soit jugé, puni, ou récompensé, parce que le bien et le mal, les passions sources du péché, les vertus et les vices, non moins que les lois, embrassent tout l'homme, c'est-à-dire le corps et l'âme. La fin de l'homme : car tout être a une fin conforme à sa nature ; par conséquent, la fin particulière à l'homme n'est pas celle de son âme ou de son corps pris isolément, mais bien celle des deux réunis. Donc, la résurrection des corps est nécessaire. — Tel est, ajoute M. Freppel, le résumé du discours, dépouillé de la forme toujours simple, parfois élégante, qu'Athénagore a su lui prêter. Ce qui frappe d'abord dans cette argumentation pressante, nerveuse, c'est qu'elle emprunte sa force aux principes mêmes de la raison. Non pas qu'elle fasse abstraction de la foi qui lui sert de base ; mais il n'est pas moins vrai de dire que la thèse de l'apologiste porte le caractère d'une démonstration rationnelle. Or, cette application de l'esprit philosophique au dogme révélé est vraiment remarquable chez Athénagore. Déjà nous en avons trouvé un exemple, dans l'Apologie du même auteur, adressée à Marc-Aurèle. Cela prouve que, dès l'origine du christianisme, le travail des intelligences s'appliquait aux vérités de la foi, pour les formuler exactement, les coordonner entre elles, en développer le germe fécond et en acquérir par là une perception plus claire et plus distincte. »

### § II. Saint Irénée.

11. Avec le nom de saint Irénée s'ouvre, pour l'Église des Gaules, une tradition non interrompue de vertus, de science et de zèle apostolique. Depuis que Lazare et Marie-Madeleine, sa sœur, étaient venus évangéliser *Massilia*, depuis que Trophime à Arles, Crescent à Vienne, Denys l'Aréopagite à Lutèce des *Parisii*, avaient jeté dans notre patrie les premières semences de la foi, nous avons vu quelles résistances s'étaient élevées de toutes parts contre la doctrine nouvelle. Les disciples de Polycarpe, envoyés à deux reprises différentes sur ce sol qui dévorait ses apôtres, furent accueillis par les bûchers de Lugdunum, et livrés à toutes les tortures, moins encore par la sentence d'un proconsul romain, que par la haine populaire qui s'attachait à leur croyance et à leur nom de chrétiens. Le mot de Sulpice Sévère est donc vrai, dans son acception littérale : « La religion du Christ ne fut embrassée qu'assez tard dans les Gaules, » quoiqu'elle y eût été prêchée dès le premier siècle. Les deux obstacles principaux qu'elle eut à vaincre, furent d'une part, le polythéisme grec et romain, imposé après la conquête de Jules César ; maintenu par toutes les forces d'un empire aussi puissant que celui d'Auguste et de ses successeurs ; accepté par tous les esprits serviles, qui font gloire de leur esclavage, et croient remplacer la grandeur du caractère par celle de l'obséquiosité. Ce culte, nouveau pour les Gaulois, et ramassé dans les fourgons de l'armée romaine, n'aurait pas été dans notre pays un obstacle plus sérieux qu'ailleurs, à la propagation de la doctrine évangélique, s'il ne se fût appuyé sur une religion nationale, fortement enracinée et chère à tous les cœurs. Nous avons nommé le druidisme. Les recherches de la science moderne, sur le véritable caractère de la foi des Druides, aboutissent à nous la représenter comme une sorte de naturalisme panthéistique, où tous les phénomènes visibles sont des manifestations extérieures de la divinité. A l'ombre de ses forêts séculaires, le Gaulois entendait la voix de Dieu dans le bruit de la foudre ; dans le sifflement de la tempête, comme dans le murmure du ruisseau ; le souffle du

vent à travers le feuillage ; le silence mystérieux des lacs, et la solitude majestueuse des monts couverts de neige. Tous les accidents de la nature étaient des formes multiples, variées, mobiles à l'infini, d'un être universel, immuable et tout-puissant. Les druides enseignaient que l'âme humaine, après la séparation du corps, n'est point anéantie ; qu'elle ne devient pas non plus une ombre errante en des régions ténébreuses, mais qu'elle va régir d'autres organes dans une autre sphère, où elle conserve son identité, ses passions, ses habitudes favorites. De là ces affaires d'intérêt dont les Gaulois renvoyaient la solution après la mort ; ces prêts d'argent remboursables outre-tombe ; ces lettres jetées aux flammes du bûcher, pour transmettre au pays des âmes les nouvelles des parents et des amis encore survivants ; de là ces pierres jetées par chaque soldat sur le *tumulus* d'un chef ; et la barbare coutume d'égorger la femme, les parents et les esclaves du mort, de les enterrer à ses côtés, avec son cheval de bataille, ses armes et ses parures les plus précieuses, pour que son apparition dans l'autre monde ne fût pas indigne du rang qu'il avait occupé en celui-ci. La croyance à la métempsycose se combinait avec celle d'une solidarité réelle entre les âmes, qui permettait de racheter une vie menacée par l'offrande aux génies des transmigrations d'une autre vie de même espèce. De là, les sacrifices humains, qui ensanglantèrent trop souvent les forêts de la Gaule ; de là tant d'innocentes victimes égorgées par le couteau des prêtres, crucifiées aux branches du chêne sacré, ou brûlées dans un immense colosse d'osier auquel une main sacerdotale mettait le feu. Il paraît que, dans sa forme hiératique primitive, le druidisme excluait toute idée de temples ou de statues. Le dieu nature était suffisamment manifesté aux regards par les phénomènes du monde visible. Cependant, comme il faut toujours à l'imagination populaire une personnification quelconque de son culte intérieur, le dieu des Gaulois prit des noms divers et fut plus tard représenté sous diverses images, dans des temples consacrés à sa toute-puissance. Il se nomma tour à tour : Teutatès, à la fois génie bienfaisant, inventeur des arts, du commerce ou de l'indus-

trie, et divinité implacable, qu'on ne saurait apaiser que par des flots de sang humain; *Héus* ou *Hésus*, le dieu de la guerre et des conquêtes; *Héol*, dieu soleil, qui féconde le sol et enflamme la poitrine des guerriers; *Tarann*, esprit de la foudre, qui marche sur les nuées et verse les orages. Par ce côté idolâtrique, le druidisme se prêtait à l'invasion des divinités domestiques, agrestes, sylvicoles et fluviales du polythéisme romain. La mythologie peuplait de nymphes locales, ou de dieux protecteurs, tous les vallons, tous les ruisseaux, les forêts et les chaînes de montagnes. Il ne fut pas difficile aux Gaulois de reproduire cette faune ou cette flore divine; de là le dieu *Nemausus*, chez les Arécomiques; la déesse *Bibracte*, chez les Eduens; le dieu *Taranicus*, des monts du Tanargue, comme le dieu *Pennin,* des Alpes, ou *Vosagus*, des Vosges. La tribu sacerdotale se prêtait à ces superstitions idolâtriques. Elle se divisait en trois classes : les *Bardes*, qui chantaient les louanges des dieux, la gloire des héros, les exploits des guerriers; les *Ovates*, espèces d'aruspices et d'augures chargés de célébrer les sacrifices, et d'interroger le destin d'après le vol des oiseaux, l'inspection des entrailles ou du sang des victimes; enfin les *Druides* proprement dits, aristocratie religieuse, en qui se concentrait tout le pouvoir et toute la science hiératiques. Ils passaient leur vie dans les vieilles forêts consacrées au culte; d'où leur est venu leur nom de *Druides*, selon les uns : *hommes des chênes;* selon d'autres : *conversant avec les dieux*. On sait que les femmes, à la fois prophétesses et magiciennes, comme Velléda, étaient affiliées à l'ordre des druides, sans toutefois en partager les hautes prérogatives. Les fées de nos contes populaires sont le dernier souvenir de ces prêtresses du druidisme. « L'une des plus célèbres, dans les traditions celtiques, est Koridewen (la fée blanche), dépositaire de tous les secrets de la science du passé et de l'avenir, qui recueille et mêle ensemble, dans sa chaudière d'airain, les six plantes auxquelles sont attachées des vertus mystérieuses. Ces herbes, que le charlatanisme religieux des druides avait mises en grand renom, étaient la sélage ou herbe d'or, la jusquiame, la verveine, la primevère et le trèfle. Ajoutons-y le fameux gui de chêne, qui réunis-

sait à lui seul toutes les propriétés des six autres plantes combinées. Les druides croyaient que le gui avait été semé sur le chêne par une main divine : l'union de leur arbre sacré avec la verdure persistante du gui était à leurs yeux le symbole vivant du dogme de l'immortalité. Le sixième jour de la lune, en hiver, à l'époque de la floraison, le gui était détaché en grande pompe de l'arbre sacré. Un druide vêtu de blanc, montait sur le chêne, une serpe d'or à la main, et tranchait la racine de la plante, que d'autres druides recevaient dans une étoffe de soie blanche, et distribuaient ensuite à la foule pieuse qui se pressait autour du chêne privilégié. On immolait deux taureaux blancs, et la journée s'achevait au milieu des réjouissances [1]. » Heureux, si le culte druidique n'eût connu que des solennités aussi inoffensives! Mais il est trop certain que les *menhir* (blocs isolés ou branlants), les *peulwen* (blocs suspendus en équilibre), les *cromlech* (cercles de pierre), les *dolmen* (pierres levées ou allées de pierre), furent souvent rougies du sang des victimes humaines.

Apostolat de saint Irénée à Lugdunum et de ses disciples à Besançon et à Valence.

12. Tel était donc, dans ses lignes principales, le culte des Gaulois nos pères, à l'époque où saint Irénée, sacré par la main d'un pape, venait s'asseoir sur le siége épiscopal du martyr saint Pothin, à Lugdunum. En adressant son traité *Contra hæreses*, écrit en grec, à un évêque d'Orient, son ami, dont il ne nous apprend pas le nom [2], Irénée s'exprime ainsi : « J'habite chez les Celtes, et, la plupart du temps, ne parle d'autre langue que leur barbare idiome. N'attendez donc de moi ni l'art du beau langage, que je n'ai point appris, ni le talent de l'écrivain, ni les grâces du style, que j'ignore et ne recherche pas. C'est en toute simplicité, vérité,

[1] Rouchier, *Histoire du Vivarais*, 1862, tom. I, pag. 144.

[2] C'est à tort que M. l'abbé Rohrbacher (*Hist. univ. de l'Égl. cathol.*, tom. V, pag. 335) croit pouvoir suppléer au silence de saint Irénée et donner à l'ami inconnu auquel l'évêque de Lugdunum adressait son ouvrage le nom de saint Hyppolyte, évêque de Porto. Saint Hippolyte, né vers l'an 173 à Alexandrie, n'aurait eu que onze ans, en 184, époque où saint Irénée terminait le troisième livre du grand Traité contre les hérésies. Cette dernière date est certaine, puisque saint Irénée arrête l'énumération des pontifes romains à saint Eleuthère, vivant encore à l'époque où il écrit

naïveté même, que j'ai écrit cet ouvrage, vous priant de l'accueillir avec les sentiments de charité qui me l'ont fait entreprendre. Plus capable que nous, vous ferez fructifier dans votre âme ces quelques semences que vous recevez de notre main ; ce que nous avons indiqué en peu de mots, vous le développerez, et ce que nous avons exprimé trop faiblement acquerra sur vos lèvres la force qui lui manque. Sur l'invitation que vous m'en avez faite autrefois, j'ai donc pénétré le premier dans le fond des mystères gnostiques et réfuté leurs erreurs : à votre tour, vous pourrez, avec la grâce que le Seigneur accorde à votre ministère, prémunir les âmes contre les séductions de ces fausses doctrines [1]. » La modestie du saint évêque n'a pas empêché toute l'antiquité chrétienne de rendre justice à sa profonde érudition, et même aux charmes et à la finesse de son style. Le gnosticisme qu'il combattait venait d'être importé sur les rives du Rhône par Marc, un des disciples de Valentin. Au point de vue de notre histoire nationale, nous avons le droit de regretter que saint Irénée n'ait pas rédigé, contre le druidisme, un traité analogue à celui qu'il nous a laissé contre la Gnose. Il était familiarisé avec la langue des Celtes; il luttait chaque jour contre les superstitions gauloises, et avec un tel succès que non-seulement par ses prédications personnelles il convertit en peu d'années la majeure partie de la cité lyonnaise [2], mais qu'il étendit le cercle de ses conquêtes apostoliques à *Vesuntio* (Besançon), par ses disciples le prêtre Ferréol, et le diacre Ferrution ; à *Valentia* (Valence), par trois autres de ses envoyés, le prêtre Félix, et les diacres Fortunat et Achillée. En contact quotidien avec le druidisme et les chants populaires des bardes, dont l'influence sur la Gaule était si considérable alors, saint Irénée eût éclairci pour nous la question demeurée encore obscure de nos traditions primitives, et jeté sur nos origines nationales une lumière que cherchent en vain les érudits posthumes.

13. Quoi qu'il en soit, le grand ouvrage de saint Irénée contre **Le traité d.**

[1] Iren., *Contra hæres.*, lib. I, proœm., n. 3. (*Patrol. græc.*, tom. VII, col. 444.) — [2] Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. I, cap. XXIX.

**Saint Irénée Contra hæreses. Analyse des trois premiers livres. Saint Irénée et les rescrits des souverains pontifes.**

les gnostiques, dont nous avons déjà cité de nombreux extraits en analysant la doctrine de la Gnose, se divise en cinq livres. Le premier débute par l'exposition complète du système de Valentin, et de ses ramifications comprenant les formules des disciples de l'hérésiarque : Secundus, Épiphane, Ptolémée, Colorbasus et Marc. Remontant alors à l'origine même du gnosticisme, saint Irénée le prend à son point de départ, Simon le Mage et Ménandre, pour en suivre les développements dans leurs successeurs immédiats : Saturnin, Basilide, Carpocrate, Cérinthe, Ebion, les Nicolaïtes, Cerdon et Marcion, Tatien et les Encratites, les Barbelonites, les Ophites, les Séthiens et les Caïnites. Cet ordre de controverse est celui que Bossuet devait appliquer plus tard au protestantisme, dans l'immortelle *Histoire des Variations*. Le second livre de saint Irénée est consacré à la réfutation philosophique et rationnelle des généalogies d'Éons. Le champ était vaste, pour un dialecticien aussi pénétrant et aussi habile. La fantasmagorie pleine de chimères, de rêveries, d'incohérences, de contradictions et d'absurdités du système gnostique, s'évanouit, comme une vapeur légère, devant la logique inexorable du saint évêque. Les conséquences immorales de tous ces systèmes sont exposées avec une verve et une indignation qui tranchent dans le vif. Par un dernier retour sur les origines du gnosticisme, saint Irénée prouve qu'au fond il est une déviation de la mythologie païenne, dont il reproduit toutes les invraisemblances, les erreurs et le sensualisme brutal. Dans le troisième livre, le grand docteur fait appel à la tradition apostolique et à la primauté de l'Église de Rome, pour constater que la Gnose est une conception individuelle, flétrie par l'enseignement des apôtres et par la réprobation des évêques de Rome, au *principat suprême* desquels tous les fidèles de l'univers sont obligés de se rallier, sous peine de déchoir de l'unité de la foi et de la véritable doctrine chrétienne. Ce troisième livre, particulièrement désagréable aux protestants, fournit à Tertullien l'idée du *Traité des prescriptions*, et à saint Vincent de Lerins celle de son *Commonitorium*. Le quatrième livre compare la doctrine gnostique à celle de l'Écriture, et met en face de la parole divinement révé-

lée les systèmes éclos dans l'imagination de tous ces sectaires. Il est fort remarquable de voir saint Irénée poser d'abord la tradition comme fondement de la vérité dogmatique, et ne placer qu'en seconde ligne l'argument scripturaire. Cette observation, qui a échappé jusqu'ici aux historiens, nous frappe singulièrement. Quoi donc ! La théologie catholique est unanime à donner le premier rang aux preuves tirées de l'Écriture. Saint Irénée n'admettait-il point, comme nous, la divinité des Livres Saints, et par conséquent leur autorité dominatrice et prééminente, en matière de foi? En douter, serait méconnaître la véritable pensée du grand évêque de Lyon, et faire injure à son noble caractère. Sa pensée ne saurait être plus explicite. Au début du troisième livre, il déclare que l'Écriture et la tradition ne peuvent être séparées, et qu'il les considère comme une seule et même autorité, envisagée sous deux aspects. « Le Seigneur, dit-il, a donné aux apôtres, et par eux à l'Église, la puissance d'interprétation de l'Évangile. C'est par ce moyen que la vérité, c'est-à-dire la doctrine du Fils de Dieu, nous est transmise [1]. » Ainsi l'Écriture, parole divine, doit être interprétée par l'Église, autorité divinement constituée et à laquelle il a été dit par Notre-Seigneur : « Qui vous écoute m'écoute; qui vous méprise me méprise, moi et le Père qui m'a envoyé. » Pour ne pas laisser l'ombre d'une équivoque sur ce point capital, le saint docteur fait observer que la prédication des apôtres fut antérieure à la publication de l'Évangile ; en sorte que la même autorité qui nous a transmis l'enseignement oral de la foi, nous a donné également l'enseignement écrit de la parole divine [2]. On ne saurait imaginer rien de plus directement opposé au principe du protestantisme que cette doctrine du grand évêque de Lyon. Aussi, nous comprenons que le professeur de Halle, Semler, en présence

[1] Iren., *Contr. hæres.*, lib. III, proœm. Voici le texte de saint Irénée : *Fiducialiter ac instantissime resistes hæreticis pro sola ac vivifica fide, quam ab apostolis Ecclesia percepit et distribuit filiis suis. Etenim Dominus omnium dedit apostolis suis potestatem Evangelii, per quos et veritatem, hoc est Dei Filii doctrinam, cognovimus : quibus et dixit Dominus : Qui vos audit, me audit; et qui vos contemnit me contemnit et eum qui me misit.*

[2] *Ibid.*, lib. III, cap. I

de pareils témoignages, se soit écrié : « Si les livres d'Irénée sont authentiques, il nous faut tous nous faire catholiques romains ! » C'est qu'en effet saint Irénée ne se borne point à reconnaître l'autorité divinement instituée de la tradition et de l'interprétation des Écritures, au sein de l'Église dispersée, dans l'état flottant et vague d'une sorte de république universelle. Il enlève nettement cette dernière ressource, et au protestantisme, et aux partisans de je ne sais quelle fédération abstraite où la prérogative dogmatique serait attribuée au suffrage de l'Église dispersée, représentée par l'ensemble du corps épiscopal. Le saint évêque de Lyon place dans la personne du Souverain-Pontife l'exercice du principat sacré. Ce passage est trop célèbre pour que nous ne le mettions pas en entier sous les yeux du lecteur : « A quiconque cherche sincèrement la vérité, dit saint Irénée, il est facile de discerner, au sein de l'Église entière, la véritable tradition apostolique, répandue dans tout le monde. Nous n'avons qu'à produire la liste de ceux qui ont été institués évêques par les apôtres, et de leurs successeurs jusqu'à nous. Jamais ils n'ont cru ni enseigné un seul mot de ce que rêvent les gnostiques. Certes, si les apôtres avaient eu quelque connaissance de ces mystères cachés de la Gnose, ils n'auraient pas manqué de les transmettre à ceux de leurs disciples qui étaient plus avancés dans la perfection, et auxquels ils ne craignaient pas de confier la direction des Églises. Ils voulaient en effet que leurs futurs successeurs, chargés d'enseigner à leur place, fussent parfaits et irréprochables. De leur perfection en effet l'Église devait tirer les fruits les plus abondants de salut, tandis que leurs chutes seraient devenues pour elle une source de calamités. Or, il serait trop long de consulter les successions de toutes les Églises ; il nous suffit de marquer la tradition de la plus puissante et de la plus ancienne de toutes, de celle qui est connue du monde entier, qui fut établie et constituée à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. La tradition que cette Église a reçue des Apôtres, la foi qu'elle a annoncée aux hommes et transmise jusqu'à nous par la succession de ses évêques, nous suffisent pour confondre tous ceux qui, de quelque manière que ce

soit, par caprice, par vaine gloire, par aveuglement, ou par malice, prétendent fonder des églises illégitimes. En effet, c'est avec cette Église, et en raison de sa principauté prééminente, que toutes les autres églises, c'est-à-dire tous les fidèles quelque part qu'ils soient ont l'obligation absolue de concorder et de s'unir. C'est en cette Église que la tradition des apôtres a été conservée par les fidèles sur tous les points de l'univers [1]. » L'évidence qui résulte de ce passage est telle, qu'il n'est nul besoin d'insister. S'il était déjà trop long, au IIe siècle, d'interroger la succession de toutes les églises de l'univers, pour discerner la véritable tradition apostolique, on conviendra qu'il le serait infiniment plus de nos jours. Aux protestants donc, ainsi qu'aux partisans de l'infaillibilité dogmatique, attribuée, non au successeur de saint Pierre, mais à l'Église dispersée, il nous suffira toujours de redire les paroles du saint évêque de Lyon : *Ad hanc* (*Romanam*) *Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam.* Si, « toutes les autres Églises, ont l'obligation nécessaire de se conformer à l'Église romaine, en raison de sa principauté prééminente, » toutes les autres églises sont donc, vis-à-vis du siége de Rome, non point dans l'attitude de juges prononçant une décision sous l'autorité d'un président, mais dans le rapport de justiciables vis-à-vis d'un juge suprême, à la juridiction et à la sentence de qui on doit se soumettre de toute nécessité : *Necesse est omnem convenire Ecclesiam.* Pour appuyer cette doctrine par un grand fait historique, saint Irénée rappelle qu'elle était crue et appliquée dans l'Église, à l'époque même où vivaient encore les disciples

[1] *Sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine omnium Ecclesiarum enumerare successiones, maximæ et antiquissimæ et omnibus cognitæ, a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo, Romæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab apostolis Traditionem et annuntiatam hominibus fidem, per successiones episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos qui quoquo modo, vel per sibi placentia, vel vanam gloriam, vel per cæcitatem, et malam sententiam prœterquam oportet colligunt. Ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles, in quâ semper ab his, qui sunt undique, conservata est ea quæ ab apostolis traditio.* (S. Iren., *Contra hæres.*, lib. III, cap. III.)

immédiats des apôtres. « Clément, qui fut évêque de Rome après Anaclet, dit-il, avait vu les apôtres. Leur enseignement retentissait encore à ses oreilles ; il avait leur tradition sous les yeux ; et il n'était pas le seul, puisque, de son temps, vivaient encore une multitude de disciples des apôtres. Or, à l'époque de Clément, une grave dissension s'étant élevée parmi les frères de Corinthe, l'Église de Rome écrivit aux Corinthiens une lettre souveraine (*potentissimas litteras*), pour les rétablir dans la paix, réparer les brèches de leur foi, et proclamer la tradition qu'elle tenait toute récente encore des Apôtres [1]. » On cherchera vainement à expliquer la toute-puissance de l'Épître de saint Clément aux Corinthiens, par l'idée que les églises dispersées lui prêtèrent la force souveraine et le caractère de jugement irréformable, renfermés dans le mot de saint Irénée : *potentissimas litteras*. Cette distinction récente était tellement étrangère à la pensée du grand évêque des Gaules qu'il s'appuie sur le texte de ce rescrit pontifical pour convaincre d'erreur les Églises gnostiques, absolument comme nous nous appuyons du texte des bulles pour établir une vérité dogmatique. « L'Épître adressée aux Corinthiens par l'Église de Rome, dit-il, atteste qu'il n'y a qu'un seul Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, *plasmateur* [2] de l'homme ; que ce Dieu unique fut réellement celui qui engloutit la terre sous le cataclysme du déluge ; présida à la vocation d'Abraham ; délivra le peuple saint de la servitude d'Égypte ; parla à Moïse ; donna la loi ; envoya les prophètes ; que ce grand Dieu est bien celui qui a allumé les flammes éternelles pour Satan et ses anges. Or, ceux qui voudront se convaincre que la tradition apostolique affirme encore que ce Dieu est réellement le Père de Jésus-Christ Notre-Seigneur, n'ont qu'à lire l'Épître de l'Église de Rome aux Corinthiens. Cette

[1] S. Iren., *Contra hæres.*, lib. III, cap. III.

[2] Nous demandons la permission de conserver ce mot grec. Notre langue n'a point de substantif pour exprimer la distinction, cependant très-considérable, qui existe entre l'acte de créer (faire de rien) et celui d'organiser la matière créée et de lui imposer une transformation du genre de celle que Dieu fit subir au limon de la terre pour en produire le corps de l'homme.

Épître est plus ancienne que les docteurs de mensonge qui prétendent aujourd'hui qu'il y a un autre Dieu au-dessus du demiurge, auteur de l'univers visible [1]. »

Analyse du quatrième livre. Parallélisme entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

14. Saint Irénée énumère ensuite le nom des souverains pontifes depuis saint Pierre. Sa liste, d'ailleurs incomplète, se termine à Éleuthère, « qui occupe en ce moment, dit-il, le siége apostolique. » Nous avons déjà fait observer que ce passage nous donne la certitude que les premiers chapitres du III$^e$ livre *Contre les hérésies* furent écrits vers l'an 184. Les derniers, dans lesquels le saint docteur mentionne l'hérésie de Tatien qui éclata au début du pontificat de saint Victor, et la version grecque des Écritures par Théodotion parue à la même époque, appartiennent donc aux années 185 et suivantes. Le quatrième livre est consacré à l'examen des textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, sur lesquels les gnostiques prétendaient appuyer leurs erreurs. On sait qu'en particulier Marcion s'était appliqué à faire ressortir les contrastes qu'il trouvait entre l'ancienne loi et la nouvelle. A force de les exagérer, il en avait fait de véritables contradictions, tellement que le Dieu du Sinaï ne lui semblait pas pouvoir être le même que le Dieu de l'alliance évangélique. Cette antithèse renfermait toute la donnée gnostique établissant en principe que le Demiurge, créateur de notre monde visible, auteur de la Loi, était complétement distinct du *Bythos*, centre du plérôme, Dieu essentiel, immuable et souverain, dont le Χρίστος avait été l'émanation visible. On voit que les Juifs modernes, quand ils prétendent faire honneur aux traditions rabbiniques de la sublimité des préceptes de l'Évangile, ne sont guère d'accord avec l'école judaïsante du second siècle. Quoi qu'il en soit, saint Irénée renverse tout l'échafaudage du gnosticisme : avec saint Paul et saint Barnabé, il proclame, du fond des Gaules, comme Méliton à Sardes, le parallélisme des deux Testaments, l'un figure, l'autre réalité. « C'est Jésus-Christ, dit-il, qui parlait par la bouche de Moïse, intercédait près du Père par le sang des victimes, priait avec les patriarches, ensei-

[1] Iren., loc. citat.

-vait et mourait dans la personne des prophètes. » La *Clavis Melitoniana* ne parle pas en Asie un autre langage que l'évêque de Lugdunum, parmi les peuplades barbares des Celtes. L'unité de foi, de doctrine et d'exégèse scripturaire est aussi manifeste dans l'Église catholique au second siècle qu'au dix-neuvième. Voici par exemple comment saint Irénée résume en quelques mots la doctrine catholique sur le péché originel, le parallélisme entre la déchéance primitive par Ève, et la réhabilitation par la Vierge Marie : « De même que, dit-il, en la personne d'Ève, vierge encore, le genre humain tout entier fut voué à la mort; ainsi c'est par une vierge qu'il est sauvé. Dans une proportion d'égalité parfaite, la désobéissance virginale fut réparée par l'obéissance d'une Vierge. Le péché du premier homme est effacé par la rédemption du Premier-né de Dieu; la ruse du serpent est vaincue par la simplicité de la colombe, et les liens qui nous enchaînaient à la mort sont rompus [1]. » Pour mieux accentuer encore sa foi à la conception immaculée ainsi qu'à la triomphante virginité de Marie, que la maternité divine n'altéra point, le saint évêque s'exprime ainsi : « La pureté infinie ouvre purement le sein pur qu'elle s'était préparé immaculé, pour y régénérer l'humanité en Dieu [2]. » Enfin c'est dans le IV[e] livre que se rencontrent les passages non moins fameux où saint Irénée expose, dans toute sa rigueur théologique, le dogme de la transsubstantiation et de la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ au sacrement auguste de l'Eucharistie. « L'Église seule, dit-il, offre au Créateur le sacrifice eucharistique, forme des dons de la créature. Les Juifs ne le peuvent faire, puisqu'ils ne reçoivent point le Verbe qui y est offert à Dieu. Les

[1] S. Iren., *Contra hæres.*, lib. IV, cap. XIX. Voici le texte de ce passage que saint Augustin citait aux pélagiens pour prouver le le dogme du péché originel : *Quemadmodum astrictum est morti genus humanum per virginem, salvatur per Virginem, æqua lance disposita virginitatis inobedientia per virginalem obedientiam. Adhuc enim protoplasti peccatum per correptionem primogeniti emendationem accipiens, et serpentis prudentia devicta in columbæ simplicitate, vinculis autem illis resolutis per quæ allegati eramus morti.*

[2] *Purus pure puram aperiens vulvam, eam quæ regenerat homines in Deum, quam ipse puram fecit.* (S. Iren., *Contra hæres.*, lib. IV, cap. XXXIII, n. 11.)

sectes gnostiques ne le sauraient non plus offrir; puisqu'elles admettent un Dieu différent du créateur de l'univers. Comment dès lors pourront-elles reconnaître que le pain eucharistique est vraiment le corps du Seigneur, et que le calice eucharistique renferme son sang, puisque, d'après leur doctrine, Jésus-Christ n'est pas le Fils du Créateur [1]? » Le saint évêque oppose encore le dogme de la transsubstantiation aux hérétiques qui niaient la résurrection des corps : « Comment, dit-il, la chair serait-elle vouée à une corruption sans fin et n'aurait-elle pas un privilége d'immortalité, quand elle a pour nourriture le corps et le sang du Seigneur? Que les hérétiques changent donc de sentiments, ou qu'ils renoncent à offrir l'Eucharistie. Chez nous, en effet, la doctrine est en harmonie avec le sacrifice eucharistique que nous offrons, et le sacrifice eucharistique confirme notre doctrine. De même que le pain terrestre, quand il a reçu la consécration divine, n'est plus le pain ordinaire mais l'Eucharistie, c'est-à-dire la combinaison d'un élément terrestre et d'un élément céleste, ainsi nos corps qui reçoivent pour aliment l'Eucharistie, contractent en même temps un privilége de résurrection qui domine leur corruptibilité [2]. »

[1] *Hanc oblationem Ecclesia sola puram offert Fabricatori, offerens ei cum gratiarum actione ex creatura ejus. Judæi autem non offerunt; non enim receperunt Verbum quod offertur Deo ; sed neque omnes hæreticorum synagogæ,... alterum præter Fabricatorem dicentes Patrem... Quomodo autem constabit eum panem in quo gratiæ actæ sint corpus esse Domini sui et calicem sanguinis ejus, si non ipsum Fabricatoris mundi Filium dicunt?* (Iren., lib. IV, cap. XVIII, n. 4.)

[2] On sait que nous ne possédons plus, du traité de saint Irénée écrit en grec, qu'une traduction latine très-exacte et fort ancienne, puisque saint Jérôme et saint Augustin la citaient déjà de leur temps. Le protestantisme cherchait à éluder la force des témoignages si précis du saint évêque, en disant que peut-être le traducteur latin en avait exagéré l'expression. Or, le fragment, que nous citons ici, a été conservé dans le texte original. Nous le plaçons sous les yeux du lecteur : Πῶς τὴν σάρκα λέγουσιν εἰς φθορὰν χωρεῖν καὶ μὴ μετέχειν τῆς ζωῆς, τὴν ἀπὸ τοῦ σώματος τοῦ Κυρίου, καὶ τοῦ αἵματος αὐτοῦ τρεφομένην; Ἢ τὴν γνώμην ἀλλαξάτωσαν, ἢ τὸ προφέρειν τὰ εἰρημένα παραιτείσθωσαν. Ἡμῶν δὲ σύμφωνος ἡ γνώμη τῇ εὐχαριστίᾳ, καὶ ἡ εὐχαριστία βεβαιοῖ τὴν γνώμην. Ὡς γὰρ ἀπὸ γῆς ἄρτος προσλαμβανόμενος τὴν ἔκκλησιν τοῦ Θεοῦ, οὐκέτι κοινὸς ἄρτος ἐστὶν, ἀλλ' εὐχαριστία, ἐκ δύο πραγμάτων συνεστηκυῖα, ἐπιγείου τε καὶ οὐρανίου· οὕτω καὶ τὰ σώματα ἡμῶν μεταλαμβάνοντα τῆς εὐχαριστίας, μηκέτι εἶναι φθαρτὰ, τὴν ἐλπίδα τῆς εις αἰῶνας ἀναστάσεως ἔχοντα. (Iren., *Contra hæres.*, lib. IV, cap. XVIII, n° 5 ; *Patrol. græc.*, tom. VII, col. 1028.)

15. Dans le V^e livre, qui forme comme le couronnement de son magnifique ouvrage, saint Irénée quitte le ton de la controverse, pour exposer l'ensemble du symbole des chrétiens et l'économie de la doctrine catholique. L'unité de Dieu, la notion de la Trinité, l'incarnation du Verbe et la rédemption du monde étaient les quatre points principaux de la dogmatique que la gnose avait défigurés. Dans les livres précédents, l'évêque de Lyon avait rétabli contre leurs attaques insensées ces quatre vérités fondamentales. Mais on ne saurait ébranler les bases du symbole de la foi sans renverser tout l'édifice. Ainsi les chefs de la gnose, partant de l'idée d'un plérôme panthéistique d'où émanaient et où convergeaient tous les esprits, niaient la résurrection des corps. L'âme seule, disaient-ils, est apte par sa nature spirituelle à prendre place dans le séjour des esprits. D'un autre côté, leur distinction du genre humain en *pneumatiques* et en *psychiques*, excluait toute idée d'un jugement final, puisqu'elle détruisait la notion même du libre arbitre dans l'homme et par conséquent toute possibilité de mérite ou de démérite. Saint Irénée termine donc sa polémique contre la gnose par l'exposition de la doctrine de l'Église sur les fins dernières de l'homme, l'avénement de l'Antechrist, la résurrection, le jugement final et la vie future. L'Antechrist, cette prophétique figure qui apparaît au sommet du dernier âge comme la grande menace de l'avenir et le précurseur de la catastrophe suprême, occupait une large place dans les préoccupations du I^er et du II^e siècle. Saint Irénée consacre un chapitre tout entier à l'examen des nombres apocalyptiques sous lesquels l'Antechrist est désigné par l'Aigle de Pathmos. « Les lettres grecques de son nom, dit-il, exprimeront une valeur numérique de 666. » Le saint évêque fait observer qu'une foule de combinaisons nominales se prêtent à la condition fournie par le texte sacré. Il en propose lui-même quelques-unes : Λατεῖνος; Τείταν; Ἐυάνθας; et il conclut, en disant ce que nous répétons encore aujourd'hui : « Nous n'avons point à nous aventurer dans la recherche chimérique de ce nom. S'il nous eût été utile de le connaître dès maintenant, sans aucun doute l'écrivain sacré qui l'avait vu dans sa révélation apocalyptique nous l'aurait nettement ensei-

gné. Il vivait, bien peu de temps avant nous, sous le règne de Domitien. Si donc il a laissé ce point dans l'obscurité, c'est qu'il était inutile pour nous de l'éclaircir davantage. Qu'il nous suffise de savoir que l'Antechrist, durant un règne de trois ans et six mois, dévastera la terre, siégera dans le temple de Jérusalem et qu'alors le Seigneur descendra des cieux sur les nuées, dans la gloire du Père, pour précipiter les pécheurs endurcis dans le lac de feu et inaugurer le règne des justes [1]. » Il est vrai, et nous ne faisons aucune difficulté de l'avouer, saint Irénée, par déférence pour l'autorité de Papias et peut-être de saint Justin, se montra trop favorable à l'hypothèse des Millénaires, qui admettent un règne temporel des justes après la résurrection. [2]. « Ce règne terrestre, dont il ne précise pas la durée, dit M. Freppel, devait leur servir de prélude et de préparation à la béatitude céleste. Afin de ruiner plus complétement les prétentions des gnostiques [3], il crut pouvoir affirmer que les âmes des justes ne jouissent pas de la vision béatifique avant la résurrection; « mais de même que l'âme du Sauveur passa trois jours dans les limbes, avant de remonter vers son Père, ainsi, disait-il, les âmes des bienheureux doivent-elles demeurer jusqu'à la fin du monde dans un lieu spécial que Dieu leur a préparé [4], » pour s'essayer en quelque sorte et s'accoutumer par degrés à la béatitude céleste qui deviendra leur partage après la résurrection. Assurément c'est là une erreur; car, suivant la doctrine de l'Église, les saints jouissent dans le ciel de la vision béatifique, dès l'instant de leur mort, sans le moindre retard; et l'hypothèse d'un règne terrestre du Christ et des saints après le jugement dernier, bien que défendue également par saint Justin, a été combattue par la grande majorité des Pères de l'Église et réprouvée plus tard par le sentiment unanime des chrétiens. En vain l'évêque de Lyon cherche-t-il à s'appuyer

[1] S. Iren., *Contra hæres.*, lib. V, cap. XXX. — [2] Id., *ibid.*, cap. XXXII-XXXV.

[3] On se rappelle que les gnostiques enseignaient qu'aussitôt après la mort, l'âme des *pneumatiques* s'envolait dans les joies du Plérôme, où elle se réunissait aux essences spirituelles dont elle était émanée.

[4] Iren., lib. V, cap. XXX, n. 3.

sur l'autorité de Papias et sur quelques textes des prophètes. Personne n'ignore que les anciens prophètes et l'auteur de l'Apocalypse se plaisent à exprimer sous des images sensibles les réalités de l'ordre spirituel, et le témoignage de Papias, quelque respectable qu'il soit, n'est pas suffisant pour balancer les preuves contraires. Saint Irénée n'a donc fait que suivre, sur ce point, une tradition particulière : aussi a-t-il soin d'avertir que là-dessus tous les chrétiens réputés orthodoxes sont loin de partager son sentiment. Déjà saint Justin avait eu la franchise d'avouer que, sous ce rapport, « beaucoup de chrétiens pieux et bien pensants » rejetaient son opinion. Ce n'est pas ainsi que s'expriment ces deux illustres écrivains de l'Église primitive, lorsqu'ils veulent parler de la vraie tradition universelle et apostolique. Voilà pourquoi, tout en regrettant cette erreur sur un point de doctrine que l'Église n'avait pas encore mis à l'abri de toute interprétation douteuse par une définition solennelle, nous n'y voyons rien qui puisse affaiblir sérieusement l'autorité de saint Irénée comme témoin et interprète de la foi de son temps [1]. »

*[F]ragmenta [S]. Irenæi.*

16. On n'aurait pas une idée exacte de la fécondité des Pères de la primitive Église, si l'on se bornait aux seuls ouvrages écrits par eux qui nous soient parvenus. Nous ne possédons pas d'autre œuvre intégrale de saint Irénée que le traité *Contre les hérésies*, et certes, il faut l'avouer, ce monument seul suffit à illustrer une mémoire. Mais les fragments de ce Père, cités par d'autres écrivains, nous permettent d'apprécier la fécondité de l'illustre évêque de Lyon. Eusèbe lui attribue : le livre de l'*Ogdoade* [2], qui, d'après son titre, devait être une sorte de manuel ou de *compendium* catholique, dirigé contre la Gnose; l'*Épître à Florinus* [3], dont nous avons antérieurement extrait les passages relatifs à saint Polycarpe et à la jeune école chrétienne de Smyrne. Maxime nous a conservé quelques paroles de ses sermons *Sur la foi et sur l'aumône* [4]. Nous

[1] Freppel, *S. Irénée*, pag. 475, 476. — [2] *Patrol. græc.*, tom, VII; *Fragment. Iren.*, col. 1226; Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap, XX; Niceph., *Hist. eccles.*, cap. XXX. — [3] *Patrol. græc.*, loc. cit. — [4] *Ibid.*, tom. VII, col. 1232.

n'avons plus que le titre de son traité *Sur la Pâque*[1], avec ce souvenir apostolique qu'au jour du dimanche les premiers chrétiens « ne fléchissaient pas le genou, en mémoire de la résurrection du Sauveur. » Saint Jean Damascène nous a transmis, d'un traité spécial *Sur la Résurrection* par saint Irénée, ce magnifique passage : « Nous croyons donc que les corps ressusciteront. Ils se corrompent, mais ne périssent pas. La terre garde leurs restes, comme le grain fécond qui doit renaître. Semaille divine confiée, aride et nue, aux entrailles du sol, le corps, semblable au grain du laboureur, germera; il doit ressusciter éclatant et splendide, mais il faut qu'auparavant il meure et s'incorpore à l'élément terrestre auquel il est rendu. Sa dissolution n'est que temporaire; elle est le châtiment de la désobéissance primitive. La terre où il retourne est la matrice qui le prépare à une nouvelle vie. Il renaîtra donc, non plus dans sa corruptibilité actuelle, mais incorruptible et pur. A chaque âme son corps sera rendu, non point cependant dans l'état d'une joie et d'une félicité égales, ni sous l'aspect uniforme des corps glorieux; mais selon qu'ils seront morts dans le péché ou dans la justice, ainsi ils ressusciteront pour être jugés selon leur fidélité ou leur infidélité[2]. » Æcuménius[3] a cité, sous le nom de saint Irénée, un passage omis par Eusèbe de la célèbre épître des Églises de Lyon et de Vienne. Cette particularité fort remarquable nous donne lieu de croire qu'Irénée, chargé de porter cette Épître au pape Éleuthère et aux chrétientés d'Asie, en avait été lui-même le rédacteur. Le style est en effet le même que celui du traité *Contre les hérésies*. Voici ce passage : « On avait arrêté des esclaves précédemment attachés au service de chrétiens déjà instruits dans les mystères de notre foi. Les persécuteurs espéraient en tirer des aveux compromettants pour les chrétiens. Ces esclaves ne savaient que ce qu'ils avaient entendu dire à leurs maîtres, et ne pouvaient répondre autre chose aux bourreaux qui les torturaient. Ils dirent donc que la communion était le sang et le corps du Christ; et comme ils étaient eux-mêmes persuadés que ce sang et ce corps

[1] *Patrol. græc.*, col. 1233. — [2] *Ibid.*, col. 1234, 1235. — [3] *Ibid.*, col. 1236.

étaient réellement animés, ils le répétèrent dans leur interrogatoire. Les juges, persuadés que les chrétiens égorgeaient un homme vivant, le dirent à tout le monde; ils voulaient forcer par les tortures Sanctus et Blandina à le confesser eux-mêmes. Blandina avec une héroïque majesté répondit : « Nous nous abstenons volontairement de l'usage des viandes ordinaires, comment pourrions-nous commettre de pareils forfaits? » — Il serait difficile d'imaginer un argument plus péremptoire en faveur du dogme de la transsubstantiation. Outre ces fragments échappés au naufrage des siècles, Anastase le Sinaïte et diverses collections connues sous le nom de « Chaînes » scripturaires : *Catenæ in scripturam,* nous ont conservé des extraits partiels de commentaires qui prouveraient que saint Irénée avait composé sur l'ensemble des Livres saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, soit une série de sermons, soit même un ouvrage exégétique complet [1]. Telle fut donc l'activité théologique du grand évêque de Lyon. Quand on songe que des œuvres si diverses et si volumineuses étaient écrites au milieu des labeurs constants de l'apostolat et sous le feu de persécutions sans cesse renouvelées, on est tenté de prendre en pitié notre moderne stérilité et notre indigence actuelle.

### § III. Synchronisme.

L'empereur Commode.

17. Pendant que l'Église de Jésus-Christ soutenait ces luttes contre l'hérésie, le monde était courbé sous la domination d'un monstre. Les cruautés, les folies et les débauches de Commode égalèrent du moins, si elles ne les surpassèrent, celles dont Néron et Domitien avaient laissé le souvenir. Le fils d'Antonin faisait habiller en géants et en monstres tous les mendiants et les estropiés; on amenait cette grotesque mascarade au milieu de l'amphithéâtre; et, de son impériale main, il assommait ces malheureux à coups de massue, ou les égorgeait de son épée, afin de mériter d'un peuple aussi stupide que lui les titres d'Hercule

[1] *Patrol. græc.,* tom. VII; *Fragmenta Iren.,* col. 1236-1264.

romain, de prince des gladiateurs, de héros des combats, onze cents fois lutteur et mille fois couronné! Rencontrant un jour un homme d'une taille extraordinaire, il le coupa en deux, pour prouver sa force et se donner la joie de contempler les entrailles de la victime se dérouler dans le sang. On applaudissait ces caprices du dieu César, de même qu'on se prosternait dans les rues et sur les places publiques, lorsque, les cheveux ras, vêtu d'une blanche tunique de lin, il portait la statue d'Anubis, ou offrait à Mithra des sacrifices humains. Il n'y eut pas un seul murmure dans la multitude, gorgée de spectacles et de sang, quand un décret substitua au nom de Rome celui de *Colonia Commodiana*, et supprima du calendrier les noms des douze mois de l'année pour les remplacer par les titres et les surnoms du tyran. La foule trouvait fort naturel qu'outrageant les lois de la nature comme il bouleversait celles de la société, l'empereur réunît dans son palais un double sérail de trois cents jeunes hommes et de trois cents jeunes filles, destinés tour à tour à assouvir la brutalité de passions hideuses. Nous avons le droit et le devoir de noter ces turpitudes, ces infamies, et ces actes de démence. On pourra mieux mesurer la grandeur du bienfait de notre civilisation chrétienne, si l'on sait au juste à quel degré d'incroyable abaissement le paganisme avait réduit l'humanité. Les treize ans du règne de Commode donnèrent au monde ce spectacle, dont le tableau, cependant fort affaibli sous notre plume, révolte aujourd'hui les consciences les moins scrupuleuses. Par un secret dessein de sa Providence, Dieu livrait le monde en proie à toutes les ignominies, pour qu'enfin, effrayé de tant d'excès contre lesquels le polythéisme était impuissant, il se jetât dans les bras d'une religion qui seule avait gardé le secret de la vertu.

Martyre de saint Apollonius, sénateur romain

18. « Cependant, dit Eusèbe, sous un empereur tel que Commode, les chrétiens avaient recouvré la tranquillité extérieure; par une faveur spéciale de Dieu, la paix avait été rendue à toutes les Églises, dans le monde entier [1]. La parole divine du salut con-

[1] Qu'on explique qu'un empereur tel que Commode ait laissé en paix les chrétiens, si l'on n'admet pas la réalité du miracle de la légion Fulminante.

vertissait un grand nombre d'âmes au culte véritable. On vit à Rome les personnages les plus éminents par la naissance et les richesses embrasser, avec toute leur famille et toute leur maison, la foi de l'Évangile. Le démon, cet immortel ennemi du bien, dans sa jalousie implacable déployait chaque jour de nouveaux artifices contre nous [1]. » Un sénateur illustre dans les lettres et la philosophie, nommé Apollonius, se faisait remarquer par sa ferveur entre les frères. Un de ses esclaves, Severus, le dénonça comme chrétien au tribunal de Perennis, préfet du prétoire. « Les délateurs étaient devenus, dit Tacite, la vraie peste de Rome : les pénalités les plus rigoureuses étaient impuissantes à les détruire [2], » parce que, si d'un côté, la perspective de la peine même capitale, dans le cas où l'accusé se trouvait innocent, pouvait retenir quelques calomniateurs, de l'autre, l'appât de toute la fortune de la victime, dévolue au dénonciateur dans le cas d'une condamnation, effaçait pour un grand nombre d'autres la pensée du danger auquel ils s'exposaient. C'était en somme un jeu à double chance où un misérable esclave jouait sa vie, déjà si exposée d'après la législation romaine, contre le gain d'une fortune immense. On conçoit dès lors que les spéculations de ce genre aient pu tenter des milliers d'âmes cupides. Le dernier édit de Marc-Aurèle avait, selon le résumé si fidèle de Tertullien, laissé subsister les lois antérieures contre le christianisme, tout en aggravant les peines portées contre les délateurs des chrétiens, c'est-à-dire que l'*alea* courue par les dénonciateurs offrait plus de risques, mais leur laissait encore quelques chances. L'esclave Severus, soit par un sentiment de haine personnelle, soit par un calcul de cupidité homicide, dénonça son maître. Perennis, appliquant dans toute sa rigueur le dernier édit de Marc-Aurèle, fit rompre vif le misérable esclave. Apollo-

Nous n'insistons pas, au point de vue de l'apostolicité de nos Églises, sur l'expression d'Eusèbe qui parle d'Églises *fondées* à cette époque *dans tout l'univers*. Le lecteur voudra bien lui-même suppléer à notre silence; il serait impossible de signaler en détail chacun des témoignages de ce genre qui se rencontrent par milliers sous la plume des historiens.

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXI.

[2] *Genus hominum publice exitio repertum et pœnis nunquam satis coercitum.*

nius aurait pu laisser l'affaire en cet état, sans se mettre en avant. Mais ce héros chrétien voulut profiter d'une occasion où son nom avait retenti dans Rome toute entière, pour présenter au sénat la justification complète de sa conduite et de la religion chrétienne qu'il avait embrassée. Il le fit dans une Apologie lue devant les Pères conscrits et que malheureusement nous n'avons plus. Perennis, le préfet du prétoire, l'avait lui-même, à force de sollicitations et de prières, engagé à prendre ce parti. Sans doute ce fonctionnaire, qui déjà méditait une révolte contre l'empereur, espérait placer un sénateur dans cette fausse situation d'avoir à se défendre officiellement d'une profession de foi qui, par elle-même d'après les lois antérieures à Marc-Aurèle, et non supprimées, impliquait la peine de mort. Ce calcul, si réellement ce fut celui de Perennis, eut un plein succès. Apollonius fut condamné à avoir la tête tranchée et la sentence reçut immédiatement son exécution (189).

19. Quelques mois après, l'insurrection de Perennis éclatait. Son fils commandait un corps d'armée en Illyrie; ses soldats donnèrent le signal de la révolte, et proclamèrent à la fois la déchéance de Commode et l'avénement du préfet Perennis à l'empire. La conspiration échoua; les deux Perennis expièrent par la mort le crime d'avoir voulu débarrasser le monde d'un tyran. Commode profita de ce danger auquel des lieutenants fidèles suffirent à le dérober, pour redoubler de cruautés et de démence. Il décima le sénat, sous prétexte que les conjurés y avaient des partisans secrets; il appela en Italie soixante-dix mille Dalmates, Daces et Pannoniens (Croates actuels) pour en faire sa garde particulière et ne marcha plus qu'entre une double escorte de courtisanes et de soudards.

Ecole chrétienne d'Alexandrie. Saint Panthène.

20. Cependant il ne renouvela point la persécution contre les chrétiens, tant le souvenir du miracle de la légion Fulminante était encore vivant dans tous les esprits, et dominait les instincts sanguinaires de cet indigne César! Le mouvement ascensionnel de la foi se prononça donc de plus en plus sous son règne. Pendant

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXI; Hieronym., *de Script. eccles.*, cap. XLII.

que saint Irénée illustrait les Gaules, Pantène et Clément, en Égypte, faisaient briller les trésors de leur savoir et de leur éloquence dans l'école chrétienne d'Alexandrie, qu'ils auraient suffi seuls à immortaliser. Origène, encore enfant, étonnait déjà par les prodiges de son intelligence; Tertullien, en Afrique, entrait dans la lutte avec sa logique écrasante et son éloquence de fer. A ces noms fameux, Eusèbe ajoute ceux d'autres écrivains dont les ouvrages sont malheureusement perdus pour nous : le philosophe Maxime qui avait composé plusieurs traités importants sur les questions tant débattues par les hérétiques, de l'*Origine du mal* et de l'*Existence de la matière;* Candide et Appion, qui avaient écrit des *Commentaires sur l'œuvre des six jours;* Sextus, auteur d'un livre sur la *Résurrection;* Héraclite, qui avait laissé des traités analytiques sur les Épîtres de saint Paul. Mais, parmi toutes ces gloires de l'Église, les regards étaient particulièrement fixés sur l'école chrétienne d'Alexandrie, qui brillait alors du plus vif éclat. Les apôtres avaient jeté les premières bases de ces institutions, qui, sous le nom d'écoles chrétiennes, perpétuaient, au sein des églises, la tradition de l'enseignement. Il entrait dans leur mission de pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour préparer des sujets capables de prêcher un jour la vérité et de gouverner les églises. Saint Paul, après avoir formé lui-même son disciple Timothée par ses exemples et ses instructions, lui recommandait de choisir à son tour des hommes capables, et de les exercer au ministère évangélique de la parole. La tradition nous a conservé le souvenir des nombreux disciples de saint Jean à Éphèse et de saint Polycarpe à Smyrne. Chaque évêque, successeur des apôtres, se préoccupait de perpétuer ces institutions, régularisées aujourd'hui dans les séminaires diocésains et à jamais fondées par le Concile de Trente. Alexandrie possédait dans son sein un établissement de ce genre, dont saint Jérôme attribue formellement la création à l'apôtre saint Marc. Une cité peuplée de philosophes, centre de toutes les idées, foyer intellectuel où l'on cultivait toutes les sciences alors connues, avait besoin d'un enseignement chrétien plus développé, plus complet. Il fallait faire briller dans tout son jour la science catholique; l'opposer aux

vains systèmes de la philosophie humaine; en montrer la supériorité; présenter ses preuves; exposer son ensemble; en faire apprécier les conséquences pour le bonheur de l'humanité. Une chaire de vérité en face des chaires de l'erreur était une nécessité, à Alexandrie surtout; aussi la pensée d'une telle fondation fut celle de ses premiers évêques. A l'auditoire le plus instruit de l'univers, donner des apôtres d'une sainteté et d'une éloquence dignes de lui, telle fut leur constante préoccupation. Ils y réussirent. L'an 179, l'illustre Pantène occupait cette chaire de philosophie chrétienne. Ce docteur, sicilien d'origine, élevé d'abord à l'école du Portique, avait reconnu la vérité et s'était converti à la foi. Il apportait au service de la cause sacrée un zèle infatigable, des connaissances étendues et variées, une éloquence dont la réputation franchit les limites de l'empire et passa jusqu'aux Indiens, qui lui envoyèrent une ambassade pour le prier de venir évangéliser leur pays. Clément d'Alexandrie, son disciple, disait de lui : « Cette abeille de Sicile, du suc des fleurs qu'il a recueillies dans la prairie céleste des apôtres et des prophètes, produit dans l'esprit de ses auditeurs un trésor immortel de science et de vertu. » Il s'arracha pourtant aux applaudissements de la jeunesse d'Alexandrie et aux succès d'un apostolat qu'il avait illustré, pour les travaux de la mission lointaine qui s'ouvrait sous ses pas. Institué par Démétrius, patriarche d'Alexandrie, évêque missionnaire des nations orientales, il pénétra dans l'Inde qui l'appelait. Ce ne fut que de longues années après, quand la vieillesse eut brisé ses forces, qu'il revint à Alexandrie. La chaire chrétienne y était occupée par Origène, disciple et successeur de Clément d'Alexandrie. Pantène se voyait en quelque sorte revivre dans ce jeune homme, dont la gloire était alors sans égale. Il prenait plaisir à louer sa doctrine et son éloquence, à lui concilier la vénération, l'amitié et l'estime dont les plus grands hommes de ce siècle l'honoraient lui-même. Saint Pantène mourut environ l'an 216. Sa plus glorieuse conquête avait été celle de Clément d'Alexandrie, qui lui succéda immédiatement, et dont nous aurons à faire connaître les œuvres en détail.

Théodote de Bysance.

21. A Rome, l'apostat corroyeur, Théodote de Byzance, continuait, sur les traces de Cérinthe et d'Ebion, à nier la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On lui objectait de toutes parts la tradition universelle de l'Église comme une fin de non-recevoir qui détruisait d'avance son système. Théodote essaya de prouver que la tradition avait été corrompue par les derniers papes. L'Écriture Sainte, dont les textes précis et formels établissent nettement l'apostolicité du dogme de la divinité de Jésus-Christ, ne se prêtait guère à la thèse du corroyeur. Il se détermina facilement à altérer les éditions des Livres saints qu'il mettait entre les mains de ses disciples. Artémas, l'un d'eux, contribua à donner de l'éclat à la secte par son talent et son éloquence. Peu de temps après, un autre Théodote, dit le « Banquier, » *Argentarius*, également disciple de l'hérésiarque byzantin, ajouta une nouvelle erreur à celle de son maître. Il prétendait que Jésus-Christ, pur homme, conçu du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, était inférieur à Melchisédech, parce qu'il avait été écrit de lui : « Tu es prêtre selon l'ordre de Melchisédech. » Il paraît que le texte où saint Paul représente Melchisédech, « sans père, sans mère, sans généalogie, sans commencement en cette vie et sans fin, assimilé au Fils de Dieu éternel, » avait donné à Théodote le Banquier et à ses disciples qui s'appelèrent *Melchisédéciens*, l'idée de faire de ce patriarche un être surhumain, incompréhensible, presque divin et supérieur à Jésus-Christ lui-même dont ils niaient la divinité. Saint Victor I excommunia solennellement Théodote et ses fauteurs. En même temps, il était obligé de sévir contre un nouvel hérésiarque, Praxéas. Ce dernier, qui avait eu l'honneur d'être emprisonné pour la foi, dans la persécution récente de Marc-Aurèle, et dont la science théologique était loin d'égaler le zèle, crut avoir trouvé un argument irréfutable contre Théodote de Byzance en enseignant que Jésus-Christ n'était pas distinct du Père. Il supprimait ainsi dans la Trinité la notion des personnes et prétendait que le Père s'était incarné dans le sein de la Vierge Marie, et avait souffert sur la croix, sous la forme humaine de Jésus-Christ. Les nouveaux sectaires prirent le nom de *Patripas-*

*siens*, et nous retrouverons leurs erreurs dans les écrits de Noët et de Sabellius.

### § IV. Quartodécimans.

22. Une controverse plus retentissante s'éleva alors au sein de l'Église et mit en relief la prééminence du siége apostolique, déjà si nettement accusée dans les ouvrages de saint Irénée. Nous traduisons littéralement le récit d'Eusèbe, afin de présenter au lecteur un texte dont l'impartialité soit à l'abri du moindre soupçon. « Toutes les églises d'Asie, appuyées sur une antique tradition, dit Eusèbe, prétendaient qu'il fallait célébrer la Pâque le quatorzième de la lune, jour où la loi mosaïque prescrivait aux Juifs d'immoler l'agneau. Ce jour-là donc, quel qu'il fût dans l'ordre de la semaine, devait être pour les chrétiens celui de la grande solennité pascale et mettre fin aux jeûnes qui la précédaient. Les autres églises de tout l'univers suivaient un usage différent et pratiquaient sur ce point la tradition apostolique, telle que nous l'observons encore aujourd'hui ; c'est-à-dire qu'elles célébraient la Pâque, le dimanche de la résurrection du Seigneur, et ne rompaient que ce jour-là les jeûnes préparatoires. Des synodes et des réunions d'évêques se tinrent à ce sujet. D'un commun accord, toutes les églises, sauf celles d'Asie, confirmèrent pour l'universalité des fidèles la règle apostolique de célébrer la Pâque le dimanche de la résurrection et de garder le jeûne accoutumé jusqu'à l'échéance de ce dimanche pascal. Nous avons encore la lettre du concile de Palestine, auquel présidèrent Théophile, évêque de Césarée, et Narcisse, évêque de Jérusalem ; celle du concile romain, en tête de laquelle est inscrit le nom du pontife Victor. De plus, nous possédons une Épître des évêques du Pont, qui furent présidés par leur doyen d'âge Palma ; une autre des églises des Gaules dont le concile fut présidé par Irénée ; et enfin une dernière des évêques de la province d'Osroène, au nom des églises constituées en ce pays. Plusieurs évêques, tels que Bacchilus de Corinthe et beaucoup d'autres, écrivirent des lettres particulières à ce sujet. Nous les avons encore. Toutes sont unanimes à maintenir la célébration traditionnelle de

Question de la Pâque. Conciles d'Asie, de Rome et des Gaules.

la Pâque au dimanche, jour de la résurrection du Sauveur, et donnent leur définition dans les termes où nous l'avons exposée [1]. »

Lettre de Polycrate, évêque d'Éphèse, au pape saint Victor I.

23. Avant de continuer la traduction d'Eusèbe, notons en passant que l'Asie, dont il est ici question, était la province de l'Asie proconsulaire, ayant Éphèse pour capitale, et n'ayant pas plus d'étendue que la Phrygie ou la Bithynie. Pour avoir négligé ce détail géographique, la majorité des historiens et des lecteurs se sont persuadés que les Quartodécimans avaient pour eux toutes les églises chrétiennes de cette immense partie du monde que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'Asie. Le débat, on le voit, était circonscrit dans des limites bien plus étroites. Les églises de Palestine, de Césarée, de l'Osroène étaient dans la partie du monde qu'on nomme l'Asie, mais elles ne partageaient point l'opinion isolée des évêques de la petite province appelée alors Asie, et qui voulait conserver la célébration de la Pâque, le jour où les Juifs la célèbrent eux-mêmes. « Donc, continue Eusèbe, les évêques de la province d'Asie maintenaient énergiquement la coutume qu'ils avaient reçue de leurs prédécesseurs. Leur concile fut présidé par Polycrate, évêque d'Éphèse, qui écrivit à Victor et à l'Église de Rome une lettre où il s'exprimait ainsi : « Nous célébrons la Pâque au jour où elle doit légitimement et véritablement l'être. Nous n'ajoutons ni ne retranchons rien à nos coutumes. C'est dans cette province de l'Asie que se sont éteintes quelques-unes des grandes lumières de l'Église, dans l'attente de la résurrection glorieuse, quand à l'avénement du Seigneur, le Fils de l'homme descendra du ciel plein de gloire et de majesté, et que les saints sortiront des tombeaux pour le recevoir. Philippe, l'un des douze apôtres, est mort à Hiérapolis ; deux de ses filles, qui conservèrent leur virginité jusqu'à une extrême vieillesse, y ont aussi terminé leurs jours ; la troisième, qui fut honorée par l'Esprit-Saint du don de prophétie, repose dans son tombeau à Éphèse. Jean, le disciple qui reposa sur le cœur de Jésus, le grand apôtre, qui porta sur le front la lame d'or, qui fut à la fois martyr et docteur, Jean, dont

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXIII, integr.

le nom dit tout, est mort à Éphèse[1]. Une de nos églises, Smyrne, a eu pour évêque le martyr Polycarpe ; une autre, celle d'Eumenia, eut pour évêque le martyr Thraséas, dont le corps repose à Éphèse. Parlerai-je de Sagaris, évêque de Laodicée et martyr, du bienheureux Papirius, de l'eunuque[2] Méliton, dont l'Esprit-Saint dirigeait tous les Actes, et qui, dans son tombeau à Sardes, attend l'avénement du Seigneur et le jour de la résurrection? Tous ces saints ont célébré, selon l'Évangile, la solennité pascale le quatorzième jour de la lune ; pas de variation entre eux ; ils ont constamment suivi la règle de la foi. A mon tour, moi Polycrate, le dernier d'entre vous tous, j'ai suivi leur tradition et celle de mes parents, car il y a eu sept évêques dans ma famille, et je suis le huitième. Tous ont célébré ainsi la Pâque le jour où le peuple juif rejetant le pain fermenté commence à manger les azymes. Frères, j'ai soixante-cinq ans, j'ai souvent été en rapport avec les frères dispersés dans tout le monde; j'ai lu toute l'Écriture; je ne me laisse point effrayer par le bruit qui se fait autour de nous. De bien plus grands que moi ont dit : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Je pourrais faire ici mention des évêques qui m'entourent. Vous m'aviez mandé de les convoquer, je l'ai fait. Si j'inscrivais ici leurs noms, leur liste vous paraîtrait longue. Réunis autour de mon humble et chétive personne, ils ont approuvé ma lettre et reconnu que je ne porte pas en vain mes cheveux blancs et que j'ai toujours conformé ma vie aux préceptes et aux institutions de Jésus-Christ[3]. »

24. « Après cette déclaration, Victor, l'évêque de la ville de Rome, voulait retrancher de la communion toutes les églises de la province d'Asie, qui s'obstinaient à professer un sentiment con- Lettre de saint Irénée au pape.

[1] On remarquera que, si la sainte Vierge fût elle-même morte à Éphèse et y avait eu son tombeau, Polycrate n'aurait pas manqué de noter ici ce fait si glorieux pour son église. (Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 21-23.)

[2] C'est l'unique témoignage qui nous fasse connaître cette particularité biographique relative à S. Méliton de Sardes. On se rappelle le texte d'un des Canons apostoliques permettant d'élever à l'épiscopat la victime d'une mutilation involontaire. Tel était sans doute ici le cas.

[3] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXIV.

traire à la rectitude de la foi. Dans une lettre publiée à ce sujet, il dénonça les frères de cette province et les déclara séparés de l'unité de l'Église. Cette mesure n'eut pas l'assentiment de tous les évêques. Plusieurs exhortèrent Victor à des sentiments plus conformes à l'esprit de paix, de concorde et de charité. Nous avons encore leurs lettres, dans lesquelles ils s'adressent à Victor sur un ton assez vif. Irénée, dans celle qu'il écrivit au nom des frères qu'il présidait dans les Gaules, commence par déclarer que c'est le dimanche qu'il faut célébrer le mystère de la résurrection du Sauveur. Il exhorte ensuite *respectueusement* (προσηκόντως) Victor à ne pas retrancher de la communion des églises entières qui suivaient la coutume traditionnelle de leurs pères dans la foi. Après diverses considérations à ce sujet, il s'exprime en ces termes : « Ce n'est pas seulement la question de jour qui donne lieu à la controverse. Il y a divergence sur la forme même du jeûne préparatoire à la Pâque. Les uns croient que ce jeûne ne doit avoir qu'un jour; d'autres deux; d'autres davantage; quelques-uns l'entendent de quarante heures consécutives. Or ces divergences sur la question du jeûne ne se sont pas produites de notre temps : elles ont commencé sous nos prédécesseurs, qui, négligeant vraisemblablement ce point de leur administration, nous ont transmis ces diverses coutumes nées soit de l'ignorance, soit de la simplicité locale. Cependant tous conservaient entre eux, comme nous le conservons encore, le lien de la paix. Ainsi la divergence sur l'observation du jeûne peut s'allier avec l'unité de foi. Les anciens qui, avant Soter, ont gouverné l'Église à la tête de laquelle vous êtes placé aujourd'hui, Anicet, Pie, Hygin, Télesphore, Sixte, célébraient la Pâque le dimanche et ne permettaient pas une autre pratique à leur entourage. Cependant ils conservaient le lien de la paix avec ceux des églises de coutume différente qui se rendaient près d'eux. La contradiction de ces pratiques était pourtant bien plus saillante, puisqu'elle se produisait à Rome même. Néanmoins aucun ne fut excommunié pour ce sujet. Les anciens, vos prédécesseurs, fidèles à célébrer la Pâque le dimanche, communiquèrent par l'Eucharistie avec ceux qui la célébraient le qua-

torzième jour. Quand le très-bienheureux Polycarpe vint à Rome, au temps d'Anicet, après une courte discussion sur d'autres points, ces deux saints se donnèrent mutuellement le baiser de paix. Ils traitèrent de même très-brièvement la question de la Pâque. Polycarpe avait été le disciple de saint Jean et le contemporain des autres apôtres, avec lesquels il avait conversé familièrement. Anicet ne put le déterminer à abandonner sa coutume traditionnelle de célébrer la Pâque le quatorzième jour; et, réciproquement, Polycarpe ne réussit point à faire adopter sa coutume par Anicet qui avait, disait-il, le devoir de maintenir la coutume de ses prédécesseurs. Les choses restèrent donc en cet état de part et d'autre, et les deux saints conservèrent entre eux le lien de la communion. Anicet exigea même, par honneur pour son hôte, que Polycarpe célébrât les saints mystères en sa présence dans l'assemblée des frères de Rome. Ils se séparèrent ensuite, avec le baiser de paix, sans rompre le lien de l'unité et de la communion entre ceux qui célèbrent la Pâque le dimanche et ceux qui la célèbrent le quatorzième jour. » C'est ainsi que, fidèle à son nom qui signifie « Pacifique, » Irénée [1] travaillait à la paix des églises. Ce ne fut pas seulement à Victor qu'il écrivit en ce sens, il adressa des lettres analogues à plusieurs évêques des autres églises. »

**Fin de la controverse pascale sous le pape saint Victor I.**

25. Après ce récit, Eusèbe commence aussitôt un autre chapitre fort court et intitulé : « Comment toutes les Églises tombèrent d'accord sur le jour où l'on doit célébrer la Pâque. » Voici ce chapitre : « Les évêques de Palestine dont j'ai parlé plus haut, Narcisse de Jérusalem et Théophile de Césarée, de concert avec Cassius, évêque de Tyr, et Clarus, évêque de Ptolémaïs, dans un concile où se réunirent les évêques de leurs provinces, rédigèrent une lettre synodale dans laquelle ils établissent que la coutume de célébrer la Pâque le dimanche leur a été transmise par une succession non interrompue depuis les apôtres. L'Épître conclut en ces termes : « Prenez soin d'envoyer des exemplaires de notre lettre à toutes les Églises, afin que ceux qui compromettent si facilement le salut de leurs âmes, en s'écartant de la rectitude de

[1] Εἰρηναῖος, *pacificus*.

la vérité, ne puissent en faire retomber sur nous le crime. Nous vous déclarons en outre que l'Église d'Alexandrie célèbre comme nous la Pâque le dimanche. Nous recevons les lettres de cette Église et elle reçoit les nôtres, en sorte que le jour auguste de la résurrection est uniformément célébré par elle et par nous. » — Tel est le chapitre d'Eusèbe; il est moins explicite que son intitulé, et laisse parfaitement dans l'ombre la question de savoir si les évêques de l'Asie proconsulaire se soumirent. D'après l'intitulé, on pourrait le croire; d'après le texte du chapitre, on reste indécis. Ce qui est certain, c'est que si l'excommunication du pape Victor ne fut pas maintenue et si ce pontife, touché des instances de tant d'illustres et saints évêques, consentit à adoucir la rigueur de sa première sentence, le coup mortel n'en était pas moins porté à la coutume abusive des Asiatiques. Plus tard, une sentence explicite du concile de Nicée atteignit les quelques Églises, en petit nombre, qui avaient maintenu cette pratique judaïsante.

26. Avant de tirer de la narration d'Eusèbe les conséquences si claires et si nettes qui en découlent, en faveur de la primauté du siége romain reconnue par toute l'Église et solennellement exercée au second siècle, nous croyons devoir reproduire quelques fragments d'un écrit contemporain, retrouvé par le cardinal Pitra et publié pour la première fois dans le *Spicilegium Solesmense*. Il fera mieux comprendre la haute portée du débat engagé avec tant de chaleur sur la question de la Pâque, et initiera le lecteur aux grands principes que cette controverse mettait en péril. Voici comment s'exprime l'auteur inconnu du traité *De Solemnitatibus*, qui écrivait à l'époque même de la lutte : « Je parlerai un peu plus au long de la Pâque, le plus grand mystère de notre salut. Jéhovah, par la voix de Moïse, ordonna aux fils d'Israël de choisir, le dixième jour du premier mois, un agneau d'un an, de le mettre à part pour célébrer la mémoire de la *Phase* d'Égypte, et de l'immoler le quatorzième jour, au soir, dans la réunion de chacune des familles juives. Or, le Seigneur lui-même, le véritable Agneau, notre vraie Pâque, dont la première était la figure, a voulu conserver quelques pratiques de l'ancienne; il en a supprimé d'autres.

Il a daigné se laisser immoler au dixième mois prescrit par la loi, mais il n'a pas voulu que sa passion commençât avant le quatorzième jour de ce mois. L'Évangéliste nous donne la preuve que, pour ces diverses particularités, le Seigneur ne s'est pas astreint à l'ordre figuratif. Ainsi ce n'est pas le dixième jour du mois pascal, que l'Agneau divin, livré par Judas, fut saisi par les Juifs, après que vivant encore, il eût donné à ses disciples le sacrement de son corps et de son sang. Ce dernier point est encore directement en opposition avec l'ordre figuratif. L'agneau pascal, en effet, ne devenait la nourriture du peuple qu'après avoir été mis à mort, et rôti à la flamme avec les pieds et la tête. Or, en s'écartant ainsi de l'ordre figuratif, le Seigneur me paraît avoir eu un double motif également important : le premier, de nous faire comprendre que la Pâque célébrée par lui avec ses disciples avait désormais aboli le sacrifice ancien et lui avait substitué le sacrifice nouveau qui s'opère par les paroles : *Ceci est mon corps;* le second, de prouver à ses disciples, en leur donnant, vivant encore, l'intégrité de son corps et de son sang pour nourriture, que la régénération qu'il opérait en eux était spirituelle; c'est aussi ce que nous croyons. Il nous faut de plus observer que ce ne fut pas le soir du quatorzième jour, comme la loi mosaïque le prescrivait, que l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, le Christ, notre véritable Pâque, fut immolé. Ce fut le quinzième jour. Dès lors il est manifeste que la solennité juive et son sacrifice étaient à la fois abolis. Mais, demandera-t-on, pourquoi Notre-Seigneur a-t-il voulu d'abord participer lui-même à la manducation de l'Agneau figuratif, avant de régénérer ses apôtres par l'aliment de son corps? Pourquoi enfin le Christ, notre Pâque, a-t-il voulu dans son immolation conserver comme un type les grandes lignes de la pâque judaïque? Dans ma pensée, ce fut pour que la figure précédât la vérité et lui frayât le chemin. L'élément spirituel n'a pas, dans l'histoire de notre rédemption, dit saint Paul, la priorité; c'est l'élément charnel qui commence; l'élément spirituel vient ensuite. Voilà pourquoi l'élue, la bien-aimée, l'épouse du Christ, l'Église universelle, anathématise ceux qui prétendent qu'il

faut, comme les Juifs, célébrer la solennité pascale le quatorzième jour, et observer à leur exemple les sabbats et les autres pratiques figuratives. L'Église maintient strictement ce que Notre-Seigneur a observé lui-même; c'est-à-dire qu'au premier mois, le dimanche qui suit le quatorzième jour, tous sont d'accord sans ambiguité qu'il faut célébrer la Pâque. Telle est la pratique de l'Église universelle, obéissant à l'autorité du Siége apostolique [1]. »

**Prééminence du siége apostolique au IIe siècle.**

27. L'autorité du Siége apostolique, suivie par l'Église universelle, c'est-à-dire catholique, au IIe siècle de notre ère ! Voilà une thèse que le protestantisme n'est guère disposé à admettre ! Mieux vaut, dira-t-il, nier l'authenticité du traité anonyme *De Solemnitatibus*. Mais ce traité, si heureusement remis en lumière par l'illustre cardinal, n'en existe pas moins, et une dénégation ne saurait l'anéantir. Que gagneraient d'ailleurs les adversaires de la primauté du Saint-Siége à se débarrasser de ce nouveau témoignage? Supposons qu'il n'existât point, et que nous n'ayons que le récit d'Eusèbe, ce récit, dont l'authenticité est unanimement admise, et que les tendances ariennes de l'auteur garantissent contre tout soupçon de partialité trop prononcée en faveur de l'Église romaine. De ce texte seul il résulterait aussi clairement qu'on le puisse désirer que c'est le pape saint Victor qui donne aux évêques de chaque province l'ordre de se réunir en conciles pour y examiner la question de la Pâque. C'est à lui que tous les présidents de ces assemblées, tenues sur son ordre en Palestine, en Achaïe, en Syrie, dans la province de l'Asie proconsulaire, dans l'Osroène, dans les Gaules, adressent la relation de ce qui s'est passé et les définitions prononcées canoniquement. C'est le pape saint Victor I qui porte la sentence définitive; il déclare que les opposants ont mérité d'être exclus de la communion universelle. La rigueur de ce jugement épouvante un certain nombre d'évêques; mais aucun d'eux ne conteste à saint Victor le droit d'agir ainsi. On lui adresse des réclamations, « quelques-unes sur un ton très-vif. » Eusèbe le dit, mais il n'appuie cette appréciation par aucun fragment emprunté

[1] Pitra, *Spicileg. Solesm.*, tom. I, pag. 10, 11

à des lettres de ce genre. La seule dont il donne un assez long extrait est de saint Irénée; elle *exhorte respectueusement* (προσηκόντως παραίνει) le pape à continuer la tolérance dont ses prédécesseurs ont donné l'exemple; elle ne renferme ni une expression de vivacité, ni surtout l'argument si simple : Vous n'avez pas juridiction pour prononcer une telle sentence. — Irénée reconnaît tellement le droit de S. Victor I qu'il lui adresse des supplications. On ne supplie que l'autorité; on repousse tout empiétement de pouvoir. Telle est la conclusion à tirer de cet incident, qui a si fort embarrassé les ennemis de l'autorité du Siége apostolique. Hélas! nous n'avons pas la prétention de faire tomber des préjugés qui ont survécu à de plus rudes logiciens que nous. Les erreurs humaines ne disparaissent que devant la lumière divine, quand la grâce la fait rayonner dans une conscience. Il nous suffit d'exposer la vérité historique, telle qu'elle est, dans les textes pris aux sources. A chacun d'admettre ou de répudier la vérité notoire et manifeste!

28. Comme pour confirmer encore davantage la doctrine de la prééminence du Siége apostolique, Eusèbe fait suivre le résumé de la controverse pascale par la mention d'un épisode relatif à l'hérésie du corroyeur de Byzance, Théodote. Voici ses paroles: « Vers ce temps, le théodotien Artemon, précurseur de Paul de Samosate, avança que Jésus-Christ n'était qu'un homme; que jamais les apôtres n'avaient reconnu sa divinité. Un auteur contemporain [1] réfuta ce mensonge impie, dans un ouvrage que nous possédons encore et où il s'exprime ainsi : « Ces sectaires affirment que tous les anciens, et les apôtres eux-mêmes, ont enseigné que Jésus-Christ n'était pas Dieu, que cet enseignement traditionnel a été maintenu jusqu'au temps de Victor, le treizième [2] évêque de Rome depuis le pontificat de Pierre, et que ce fut seulement sous

L'hérétique Artémon.

[1] Photius nous apprend que cet auteur contemporain, dont Eusèbe n'a pas inscrit le nom, était le prêtre romain Caïus. (Photius, *Myriobiblon*, cap. XLVIII.)

[2] On voit que la liste des papes, telle que l'avait Caïus, n'était point exacte. Saint Victor I était le quatorzième pape depuis saint Pierre, c'est-à-dire le quinzième des souverains pontifes depuis l'établissement de l'Église par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Zéphyrin, successeur de Victor, que la vérité commença à s'altérer sur ce point. Pour qu'ils fussent admis à tenir un pareil langage, il faudrait d'abord que les saintes Écritures ne fussent pas remplies des plus solennels témoignages rendus à la divinité de Notre-Seigneur. Il faudrait de plus qu'une foule d'écrits, tous antérieurs au temps de Victor, et publiés soit contre les Gentils, soit contre les hérétiques, n'établissent pas en mille passages le dogme de la divinité du Sauveur. Justin, Miltiade, Tatien, Clément et une multitude d'autres, ont professé cette foi. Qui ne connaît les œuvres d'Irénée, de Meliton et des autres docteurs leurs contemporains? La foi à Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, n'y est-elle pas assez clairement enseignée? Dès le premier âge de l'Église, les psaumes et les chants sacrés composés par les frères, ne célèbrent-ils pas la divinité du Christ, Verbe de Dieu? Puisque telle est la doctrine de l'Église enseignée depuis tant d'années, comment ces sectaires osent-ils prétendre que leur impiété fut universellement admise jusqu'au temps de Victor? Comment ne rougissent-ils pas de calomnier ainsi la mémoire de Victor, quand il est constant, et ils ne l'ignorent pas, que Victor retrancha de la communion de l'Église Théodote, le corroyeur, le premier qui ait osé dire que Jésus-Christ ne fut qu'un homme? Si, comme ils le prétendent, Victor eût partagé ce sentiment impie, aurait-il exclu de l'Église Théodote précisément pour cette impiété [1]? » Voilà encore un témoignage formel, précis, authentique, incontestable, qui prouve que le pape saint Victor, au IIe siècle, était considéré comme le gardien et le dépositaire de la foi. On lui reconnaît le droit de bannir les hérétiques de la communion de l'Église; il exerce ce droit; il l'exerce avec un tel ascendant que les disciples des hérésiarques n'ont d'autre ressource pour appuyer leurs erreurs que de calomnier la mémoire de ce pontife, et de soutenir que, tout en les frappant d'anathèmes extérieurs, au fond Victor partageait en secret leurs doctrines. Cette tactique, on le voit, n'est pas nouvelle, et nous la rencontrerons plus d'une fois encore dans la suite des âges.

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXVIII.

29. Quoi qu'il en soit, la grande controverse pascale, si énergiquement tranchée par saint Victor I, tenait à un ensemble imposant de doctrines et de faits que le Siége apostolique avait le devoir de maintenir dans son intégrité. La légitime interprétation des Écritures, qui, depuis saint Paul jusqu'à Méliton de Sardes et Irénée de Lyon, posait en principe que l'Ancien Testament avait été l'ombre et la figure du Nouveau, y était intéressée au premier chef. Quand saint Paul avait dit, en parlant du sacrement eucharistique : « Nous avons un autel; » en parlant de Jésus-Christ : « Nous avons un pontife, » et qu'il proclamait le Christ comme « notre véritable Pâque; » il s'agissait de savoir si cet autel, ce pontife, cet Agneau pascal de la loi nouvelle devaient être affranchis des langes du mosaïsme, et si la réalité divine devait rester emprisonnée sous l'ombre des figures. La séparation de l'Église chrétienne et de la synagogue, ce grand fait affirmé avec tant d'éclat au concile apostolique de Jérusalem, venait aboutir, comme à son dernier retentissement, dans la question pascale. L'opiniâtreté avec laquelle les dissidents soutinrent leur coutume particulière est une preuve de plus en faveur du respect des âges apostoliques pour tout ce qui avait le caractère traditionnel. Quant à la dissidence en elle-même, nous demanderons comment elle eût pu disparaître jamais, s'il n'y avait pas au sein de l'Église un tribunal permanent et une autorité suprême, pour trancher définitivement la question et établir l'unité rompue. On admire et avec raison l'immortalité de l'Église catholique, se perpétuant dans l'unité. Tous les hérétiques envient cette majestueuse unité qu'ils ne parviennent jamais à reproduire dans l'intérieur de leurs sectes, où la division règne en souveraine. Le secret de l'unité de l'Église est dans son autorité, divinement constituée sur la pierre du Siége apostolique.

Importance du débat relatif à la Pâque.

### § V. Fin du Pontificat de saint Victor I.

30. Pendant que l'étendard de la résurrection du Christ, symbole de la résurrection religieuse et morale du monde, était tenu d'une main si ferme par le pape saint Victor, l'empire et la vie

Meurtre de l'empereur Commode.

échappaient aux mains de Commode. Le dernier jour de l'an 192, il annonça son projet d'inaugurer le lendemain la nouvelle année et le consulat dont il s'était réservé l'honneur, en tuant de sa main les deux consuls sortant de charge. « Je paraîtrai, dit-il à Marcia sa favorite, en costume de gladiateur, et je tuerai les deux magistrats dans l'amphithéâtre ! » Effrayée de cette extravagante fureur, Marcia se jeta aux pieds du monstre, et le supplia en pleurant de renoncer à un dessein qui pouvait lui coûter à lui-même la vie. Commode ne fit que rire des terreurs de cette femme, qui eut recours à Lætus, chef des cohortes prétoriennes, et au principal officier du palais, Electus, les priant de joindre leurs instances aux siennes pour prévenir cette affreuse tragédie. Lætus et Electus s'y prêtèrent : ils ne réussirent qu'à irriter le tyran. Vers midi, Commode se retira dans son appartement comme pour dormir; et il écrivit sur un parchemin trois noms, Marcia, Lætus et Electus, avec ordre de mettre à mort, la nuit suivante, ces trois personnages. Un jeune enfant, une de ces misérables créatures qui servaient aux infâmes plaisirs des Romains, trouva le billet, dans la chambre où Commode prenait son bain; il s'en saisit et le porta à Marcia. Les trois victimes, désignées dans la cédule de mort, se hâtèrent de prévenir le danger. Une heure après, Commode recevait, de la main de Marcia, une coupe empoisonnée. Il la but d'un trait; mais le poison provoqua seulement des vomissements qui ne paraissaient pas devoir être mortels. Les trois complices étaient dans la consternation. Narcisse, un athlète favori de Commode, vint à leur aide. Il entra dans la chambre impériale et étrangla le tyran. Commode avait régné treize ans et n'en avait que trente et un [1]. Avec lui s'éteignait la dynastie des Antonins. La favorite Marcia, qui joua un rôle dans ce drame sanglant, ne nous était connue jusqu'ici que par les auteurs païens. Le livre des *Philosophumena* nous a depuis apporté un renseignement précieux sur ses rapports personnels avec le pape saint Victor I. Évidemment Marcia n'était point chrétienne; le rang ignominieux qu'elle conserva dans le

[1] Dio. *Commodus,* pag. 835.

palais de Commode, et la part active qu'elle prit à la mort du tyran le prouvent surabondamment. C'était une de ces favorites qui spéculent sur leur position équivoque, et remplacent, par une habile politique et une intrigue universelle, ce qui leur manque du côté de l'honneur perdu. Les chrétiens, tant persécutés sous le règne de Marc-Aurèle, étaient devenus, depuis le miracle de l légion Fulminante, l'objet du respect public. Une favorite de Commode ne pouvait mieux se faire pardonner dans l'opinion la honte de sa vie, qu'en se déclarant ouvertement la protectrice des chrétiens. Ce fut précisément l'attitude que prit Marcia, et l'auteur des *Philosophumena* dont nous reproduisons ici le témoignage, nous l'apprend en ces termes : « Un grand nombre de martyrs avaient été déportés en Sardaigne, pour y travailler aux mines. La favorite de Commode, Marcia, voulant se donner le mérite de quelque bonne action, et d'ailleurs favorablement disposée vis-à-vis des chrétiens, fit mander le bienheureux Victor, évêque de l'Église, et s'informa du nombre des martyrs actuellement détenus en Sardaigne. Victor lui en remit une liste complète. Marcia, dont la faveur près de Commode était toute-puissante, obtint pour les captifs un ordre de mise en liberté, qu'elle confia à un prêtre, l'eunuque Hyacinthe. Celui-ci passa en Sardaigne, remit l'ordre impérial au gouverneur de ce pays, et délivra les martyrs [1]. »

**Proclamation et meurtre de l'empereur Pertinax. Didius Julianus.**

31. La main impure dont Dieu s'était servi pour briser les chaînes des martyrs versa le poison qui débarrassa l'empire d'un monstre. Les conjurés, assez embarassés de leur succès, se hâtèrent de donner un successeur à Commode. Durant la nuit, ils allèrent trouver le préfet de Rome, Publius Helvius Pertinax, et le supplièrent d'accepter la pourpre. Pertinax, soldat de fortune, tour à tour grammairien, légionnaire, général, sénateur, consul, était un sexagénaire plein d'énergie, de valeur et d'activité. Ses talents militaires avaient brillé du plus vif éclat dans l'expédition de Germanie sous Marc-Aurèle. Il se laissa imposer le fardeau de l'empire, tout en prévoyant qu'il lui serait funeste. Les prétoriens

[1] *Philosophum.*, lib. IX, cap. II.

le reçurent dans leur camp avec des acclamations d'allégresse. Le sénat ratifia solennellement le choix du nouvel empereur. Pertinax déclara qu'en montant sur le trône d'Antonin le Pieux il se proposait d'en faire revivre les vertus. Son premier acte fut de réformer la licence dont le règne de Commode avait fourni au monde l'humiliant spectacle, et de rétablir la discipline dans les camps. Cette dernière mesure fut le signal d'une révolution. Le 18 mars 193, les prétoriens égorgèrent le César qu'ils avaient acclamé quatre-vingt-sept jours auparavant, et la pourpre impériale fut mise en vente. Un héraut parcourut la ville, en criant que le trône était en adjudication et qu'il serait livré par les prétoriens au plus offrant et dernier enchérisseur. Au moment où cette proclamation inouïe retentissait dans le Forum, un consulaire, puissamment riche, ancien collègue de Pertinax, Didius Julianus Severus était à table avec quelques amis, qui lui conseillèrent en plaisantant de se porter adjudicataire. Il prit la chose au sérieux, se rendit au camp des prétoriens, et posa sa candidature, en s'engageant par écrit à rétablir la mémoire de Commode et toutes les institutions de ce prince. Le jour fixé pour les enchères arriva; un seul compétiteur se mit sur les rangs pour disputer le trône à Didius : c'était le beau-père de Pertinax, Sulpitianus, qui ne rougissait pas de demander l'empire aux meurtriers de son gendre. La mise à prix fut criée par le héraut; Sulpitianus et Didius enchérirent à plusieurs reprises l'un sur l'autre; la victoire était indécise; mais Didius étant monté d'un seul coup de 5,000 drachmes pour chaque soldat à 6,250 payables sur-le-champ, une immense acclamation le salua du titre d'empereur. La garde prétorienne conduisit son nouveau maître au Capitole, et le Sénat s'empressa de reconnaître le César marchand. Ces honteux trafics de Rome dégénérée font pressentir le prochain avénement des barbares.

Pescennius Niger. Claudius Albinus. Septime Sévère, seul empereur.

32. Cependant les légions, qui maintenaient encore sur les frontières l'antique honneur des armées romaines, protestèrent contre l'élection faite par les prétoriens. Caïus Pescennius Niger, commandant en chef des troupes de Syrie, fut proclamé empereur

à Antioche par ses soldats (avril 193). En même temps, les légions d'Illyrie donnaient la pourpre à leur général Lucius Septimius Severus. Ce dernier, né à Leptis, sur la côte d'Afrique, n'avait que quarante-sept ans. Compagnon d'armes de Pertinax, honoré des faveurs de Marc-Aurèle, disgrâcié sous Commode, il avait pu apprécier l'inconstance des fortunes humaines, et n'en était pas moins ambitieux. Sa femme partageait sur ce point toutes ses vues. C'était la fille d'un prêtre de *Baal*, (Bel ou soleil), nommée Julia Domna. Elle était née à Emèse, en Syrie. Dans son enfance, on lui avait prédit qu'elle épouserait un grand souverain, et ce fut, dit-on, le motif qui détermina Septimius Severus à la demander en mariage. Du reste, à une rare beauté, elle joignait toutes les finesses de la plus habile politique et une prudence consommée. La nouvelle du marché conclu entre les prétoriens et Didius Julianus arriva en Illyrie en même temps que celle de la compétition de Pescennius Niger. D'un coup d'œil Julia Domna mesura les avantages que son mari pouvait tirer de cette situation. Rome, disait-elle, devait être honteuse du nouveau maître que les prétoriens venaient de lui donner. L'armée attendait le vengeur de Pertinax. Pescennius Niger était trop loin. Les légions d'Illyrie voulaient faire de leur général un empereur. Quelques jours de marche et l'on était à Rome, où l'avénement d'un ami de Pertinax serait salué avec enthousiasme. Sévère n'eut pas de peine à se laisser persuader. Proclamé César par ses troupes ivres de joie, il prend, à leur tête, le chemin de Rome, et arrive avant même qu'on y eût apporté la nouvelle de son départ. Didius offrit de partager la pourpre avec ce formidable rival ; sa proposition fut rejetée avec mépris. Seul, dans son palais désert, il entendait les acclamations de la foule qui se précipitait à la rencontre du nouvel empereur. Didius n'était point un héros ; il ne demandait qu'à résigner gratis un trône qu'il avait payé si cher et dont il avait joui si peu. On ne s'occupa même point de sa nouvelle proposition : le malheureux, baigné dans ses larmes, comprit qu'il n'avait plus à attendre que la mort. Un simple soldat, qui parcourait les galeries du palais abandonné, le rencontra et lui coupa la tête

(2 juin 193). Peuple, chevaliers, sénateurs, tous avaient unanimement proclamé l'avénement de Sévère, et ce dernier n'avait pas encore franchi la porte de Rome. Il ne voulut point mettre le pied dans la ville, souillée, disait-il, du glorieux sang de Pertinax, avant que le corps des prétoriens eût été dissous. On se hâta de lui donner satisfaction. Cette garde fut licenciée, chacun de ses membres fut dégradé et expulsé de l'Italie, avec défense d'y rentrer sous peine de mort. Leurs anciens priviléges furent dévolus aux soldats d'Illyrie, qui composèrent dès lors la nouvelle garde prétorienne. Ces formalités accomplies, Sévère consentit à entrer dans sa capitale; il fit rendre les honneurs de la sépulture au malheureux Didius Julianus, et déclara qu'il conférait le titre de César à Decimus Claudius Albinus, gouverneur des Gaules et de la Grande-Bretagne. C'était un acte politique, inspiré par l'habile Julia Domna qui craignait Albinus, le général le plus renommé de ce temps, comme un concurrent possible pour son époux. Le nouveau César accepta la dignité qui lui arrivait d'une façon si inattendue, et resta à la tête de son commandement lointain; mais son ambition ne devait pas toujours se borner à un titre. Il ne fut pas si facile, pour le moment, de se débarrasser de Pescennius. Septime Sévère se hâta de passer en Orient, pour y combattre ce dangereux compétiteur. Après une première victoire remportée à Nicée sur Pescennius, Sévère lui offrit la vie et un traitement honorable, s'il voulait abdiquer l'empire. Le vaincu refusa. Une nouvelle bataille fut livrée près d'Issus, au lieu même où Darius s'était mesuré contre l'armée d'Alexandre. Pescennius Niger, une seconde fois vaincu, s'enfuit à Antioche, d'où il sortit à pied, cherchant à gagner le pays des Parthes. Vers le soir, accablé de fatigue, il s'assit sur les bords d'un étang, non loin de Cyzique. Des soldats qui le découvrirent lui tranchèrent la tête et apportèrent ce sanglant trophée au vainqueur. La guerre d'Orient était finie (193) : celle d'Occident allait commencer. Ce fut une véritable guerre civile. Le César Albinus, à la nouvelle de la dcfaite et de la mort de Pescennius Niger, réclama formellement le partage du pouvoir impérial et déclara que le vain titre de César, sans l'autorité, ne

pouvait plus lui convenir. La politique de Julia Domna était déjouée par la prétention de ce rival, dont elle avait cru assoupir la haine. Le sort du monde fut remis encore une fois au hasard des batailles, comme disaient les Romains dans leur consternation. Le Sénat se divisa d'opinion; la majorité des patriciens penchait pour Albinus. De part et d'autre, les préparatifs furent immenses. Les deux armées se rencontrèrent une première fois près de Lugdunum ; Albinus fut vainqueur, et mit en déroute les troupes de Septime Sévère, commandées par Lupus. L'époux de Julia Domna accourut, à marches forcées, pour réparer le désastre de son lieutenant. Le 19 février 197, les deux rivaux furent en présence. Ils avaient chacun une armée de cent cinquante mille hommes, rangés en bataille dans les vastes plaines de *Trivium* (Trévoux). Le combat fut terrible. Albinus obtint d'abord l'avantage. Son aile droite mit en déroute les troupes que Septime Sévère commandait en personne. Le cheval de ce dernier fut tué sous lui ; un instant on crut que l'empereur lui-même était mort. Il n'était que blessé, et les fuyards l'entraînèrent sur le chemin de Lugdunum, où les troupes d'Albinus pénétrèrent à leur suite. En ce moment, Septime Sévère, l'épée à la main, rallia ses soldats éperdus, et les ramena à la charge. L'aile gauche d'Albinus avait été moins heureuse, et commençait à plier sous l'effort de l'ennemi. Septime Sévère, en général habile, profita de l'occasion. Par un mouvement de flanc exécuté avec autant de rapidité que de bonheur, il se porta avec sa poignée d'hommes sur l'aile gauche d'Albinus déjà ébranlée, et ressaisit la victoire dont il désespérait un instant auparavant. Le sort du monde était fixé ; l'empire demeurait à Septime Sévère, qui se donna le barbare plaisir de fouler aux pieds de son cheval le cadavre d'Albinus. Le soir il écrivit au sénat en ces termes : « Je vous envoie la tête d'Albinus, vous sentirez enfin la grandeur de votre offense et pourrez comprendre quel en sera le châtiment. » Les restes mutilés d'Albinus furent abandonnés aux chiens, et les lambeaux sanglants que ces animaux dédaignèrent de dévorer furent jetés dans le Rhône. La femme, les enfants, les amis du malheureux César furent massacrés, et tous ses partisans pros-

crits. Une clameur d'indignation s'éleva alors de tous les points des Gaules ; cette vengeance inutile coûta au vainqueur huit mois d'une guerre nouvelle et plus acharnée encore, pour étouffer l'horreur qu'une telle conduite avait inspirée. De retour à Rome, Septime Sévère fit mettre à mort vingt-neuf sénateurs, sans aucune forme de jugement. « Ce sont des ennemis dont je vous délivre, « dit-il à son second fils Géta, âgé de huit ans. «Ces malheureux n'ont-ils pas des parents et des proches? demanda l'enfant. — Oui, sans doute, et en grand nombre. — Il y aura donc beaucoup plus de gens affligés que joyeux de notre victoire ! » répliqua le jeune prince.

**Le christianisme et Septime Sévère. Martyre de saint Victor I.**

33. Des sentiments, si manifestement étrangers aux instincts de famille nous laissent apercevoir dans l'âme de Géta l'influence et la trace d'un enseignement chrétien. Tertullien nous apprend en effet que Septime Sévère avait aux chrétiens certaines obligations dont il se montra d'abord reconnaissant. Dans la double lutte entre Pescennius Niger en Orient et Albinus dans les Gaules, les chrétiens n'avaient pris parti pour aucun des deux compétiteurs. Septime Sévère, dans un rescrit inséré au *Digeste* [1], crut devoir récompenser leur fidélité en autorisant « ceux qui suivent la superstition judaïque (le christianisme) à remplir dans l'armée la charge de décurions, sans se soumettre aux obligations qui seraient contraires à leur foi religieuse. » A ce témoignage officiel et public il faut joindre les détails fournis par Tertullien, dont voici les paroles : « Septime Sévère, père d'Antonin (Caracalla), garda dans le palais, jusqu'à sa mort, le chrétien Proculus, surnommé Torpacion, intendant d'Evode, qui lui avait autrefois rendu la santé avec l'huile sainte. Caracalla eut une nourrice chrétienne et connut dans son enfance Proculus. Sévère n'ignorait pas qu'un grand nombre de personnes, parmi les *Clarissimes*, faisaient profession de christianisme. Non-seulement il ne les inquiéta point, mais il rendit un témoignage public d'estime pour cette religion [2], et plus d'une fois il protégea ses membres contre les fureurs du

[1] *Digest.*, I, 3, § 3 ; *de Decurionibus*, lib. II.—[2] Allusion à l'édit inséré au *Digeste.*

peuple, toujours acharné contre nous [1]. » La tranquillité dont l'Église avait joui sous Commode, ne fut donc point troublée au début du règne de Septime Sévère. Mais le calme ne fut pas de longue durée. Nous verrons bientôt le vainqueur d'Albinus et le meurtrier du Sénat romain inscrire son nom parmi ceux des persécuteurs. Soit que saint Victor I ait été victime d'un soulèvement populaire, soit qu'il ait été l'objet d'une dénonciation isolée, du genre de celle qui avait entraîné le supplice de saint Apollonius, sous Commode, il est certain que tous les textes connus du *Liber Pontificalis* lui donnent le titre de martyr, non pas dans le sens vague et indéterminé de confesseur, ayant survécu aux tortures d'une première persécution, mais dans l'acception précise d'un martyr qui couronne sa vie par la mort généreusement soufferte pour le nom de Jésus-Christ : *Martyrio coronatur.* Nous ne pouvons donc nous associer à l'opinion du P. Pagi qui refuse à saint Victor I la gloire du martyre. Comme nous n'avons plus les Actes de sa *Passio,* il nous est impossible de dire quel fut le genre de mort que subit le pontife. Mais, en présence des témoignages concordants du *Liber Pontificalis* et du Martyrologe romain [2], il est également impossible de douter qu'il ait été martyr. Il est temps de revenir à un peu plus de respect pour les antiques monuments de l'histoire ecclésiastique. Nous croyons donc devoir également protester contre l'incroyable légèreté avec laquelle on s'est permis de reléguer parmi les textes apocryphes [3] deux fragments des Épîtres de ce pape, insérés dans le *Corpus juris canonici.* Outre l'autorité considérable de ce recueil, qui forme la base du droit ecclésiastique et dont nous ne saurions trop recommander l'étude à tout le clergé de France ; les deux passages de saint Victor I, conservés par ce monument, sont explicitement désignés comme authentiques dans la notice du *Liber Pontificalis* [4]. Voici donc la parole que saint Victor I adressait à Théophile de Césarée, et que le droit cano-

[1] Tertull., *Ad Scapulam,* cap. IV; *Patrol. lat.,* tom. I, col. 703. — [2] *Martyr. rom.*, 28 jul. ; *Romæ passio S. Victoris papæ et martyris.* — [3] Voir *Cours complet d'Hist. ecclés.,* par M. le baron Henrion, tom. XI, col. 767. — [4] Cf. n. 1 de ce chapitre.

nique a recueillie et sanctionnée : « La solennité sainte de la Pâque doit être célébrée le dimanche. Nos prédécesseurs l'ont ainsi défini ; et, nous-même, nous vous mandons d'avoir à vous conformer à cette règle. Les membres ne doivent point se séparer de la tête, ni agir en contradiction avec elle. L'intervalle dans lequel peut tomber la fête de Pâque s'étend depuis le quatorzième jour de la lune du premier mois jusqu'au vingt et unième. C'est à cette époque qu'il convient de conférer solennellement le baptême catholique. Cependant, s'il y a nécessité, comme en cas de mort imminente, les Gentils convertis à la foi peuvent être baptisés en tout lieu et en tout temps, dans l'eau d'un fleuve, de la mer ou d'une fontaine, pourvu qu'ils déclarent leur volonté d'embrasser la foi chrétienne [1]. »

## PONTIFICAT DE SAINT ZÉPHYRIN (197-217).

### § I. Décrets de saint Zéphyrin.

Notice de saint Zéphyrin d'après le *Liber Pontificalis*

34. « Zéphyrin, né à Rome, dit le *Liber Pontificalis*, était fils d'Abundius. Il siégea dix-neuf ans, deux mois et dix jours, sous les règnes de Septime-Sévère et d'Antonin Caracalla, depuis le consulat de Saturninus et Gallus (198) jusqu'à celui de Præsens et Extricatus (217). Il décréta que les ordinations, soit d'un lévite, soit d'un prêtre, auraient lieu en présence de tous les clercs et laïques de l'Église réunis. Par une autre constitution ecclésiastique, il ordonna que les ministres inférieurs porteraient les oblations aux prêtres sur des patènes de verre; réglant en outre que, dans la célébration des mystères par l'évêque, ce dernier serait assisté par tous les prêtres rangés autour de lui; qu'ils recevraient de sa main pour eux-mêmes la « *couronne consacrée* » (l'hostie

[1] *De Consec.*, distinct. 3. *Celebritatem S. Paschæ.* On nous permettra de joindre ici un témoignage de saint Jérôme, qui prouve surabondamment l'authenticité du décret de saint Victor I sur la Pâque : *Victor, Romanæ urbis episcopus, super quæstione Paschæ et alia quædam scribens opuscula, rexit Ecclesiam sub Severo principe annis decem.* (Hieron., *de Script. eccles.*)

eucharistique), ce qui est le droit épiscopal; et qu'après l'avoir reçu ainsi, ils distribueraient à leur tour le sacrement au peuple. Zéphyrin, en quatre ordinations, faites au mois de décembre, consacra neuf prêtres, sept diacres et huit évêques, destinés à diverses Églises. Il fut enseveli dans le κοιμητήριον qu'il avait fondé, près de la catacombe de Calliste, sur la voie Appienne, le VII des calendes de septembre (26 août 217). Le siége épiscopal demeura vacant pendant six jours. »

**Décrets du pape saint Zéphyrin. Objection des critiques.**

35. A ces détails fournis par le *Liber Pontificalis*, le Bréviaire romain ajoute ces paroles : « Zéphyrin défendit à tout patriarche, primat, ou métropolitain, de condamner juridiquement un évêque, avant d'y avoir été autorisé par le Siége apostolique. » Les anciens Bollandistes, sous la date du 26 août, c'est-à-dire à une époque où leur critique s'était laissée manifestement entraîner au courant de Launoy et de Baillet, n'attachent pas plus d'importance à la mention du Bréviaire romain qu'à celle du *Liber Pontificalis* [1]. Comme ces choses sont peu connues en France, où, depuis un siècle, les études canoniques ont été incroyablement négligées, nous saisissons cette occasion pour prévenir les lecteurs que la grande collection des Bollandistes, ce monument d'ailleurs incomparable pour la reproduction *in extenso* des anciens Actes et Passions des martyrs et des saints, n'a point été rédigée dans un esprit uniformément impartial. Les cinq premiers mois seuls sont marqués au coin d'une critique saine et d'un véritable amour de la tradition. A partir de cette période nouvelle, les successeurs de Bollandus glissèrent sur la pente de la réforme janséniste, et les derniers mois jusqu'à celui d'octobre commencé par eux renferment, au point de vue du respect envers la tradition apostolique et les monuments anciens de l'histoire, de perpétuelles attaques aussi peu fondées en raison qu'étrangères à tout sentiment des convenances. Par exemple, le *Joannes Pinius* ou Jean Dupin, qui rédigeait, en 1741, pour la collection des Bollandistes, la notice de saint Zéphyrin, s'exprimait ainsi : « Nous trouvons, dans nos anciens

[1] Bolland., *Act. sanct.*, august., tom. V, pag. 787.

manuscrits, que ce pape aurait décrété qu'on se servirait pour le service des autels de vases de verre. Nous considérons cela comme apocryphe, jusqu'à ce que le fait nous ait été prouvé par des documents émanés de la véritable antiquité. Piazza, dans son *Hemerologium sacrum*, à la date du 26 août, affirme que Zéphyrin défendit de condamner juridiquement un évêque, avant d'en avoir obtenu l'autorisation du Siége apostolique. Je lui laisse la responsabilité de son assertion : *de quâ re ipse viderit* [1]. » Si c'est là de la discussion sérieuse, nous avouons ne rien entendre en histoire. Si c'est là un ton respectueux envers le *Liber Pontificalis* et la tradition romaine, il faut renoncer à parler de convenances. Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'immédiatement après la citation de ce pauvre Piazza, qui semble avoir inventé le dernier décret de Zéphyrin; après lui avoir rejeté si dédaigneusement une responsabilité ridicule et absurde, Jean *Pinius* ajoute, sans transition aucune, sans atténuation, sans réserve, les paroles suivantes : « Le Bréviaire romain nous *prescrit* de lire, à la date du 26 août, que Zéphyrin défendit à tout patriarche, primat ou métropolitain, de porter une sentence juridique contre un évêque, sans l'autorisation du Siége apostolique [2]. » Voilà donc la source où Piazza avait puisé le décret de Zéphyrin. La responsabilité de Piazza était donc couverte par une autorité qui méritait plus d'égards, et que Jean *Pinius* n'a pas le moins du monde ébranlée.

Discussion des objections.

36. En effet le Bréviaire romain n'a pas non plus inventé le décret qu'il attribue au saint pape. Il l'emprunte aux Épîtres de saint Zéphyrin. Jean Pinius ne l'ignorait pas, puisqu'il continue son étrange polémique en ces termes : « On colporte, sous le nom de Zéphyrin, deux Épîtres qui n'ont pas à nos yeux une valeur suffisante. Elles ne paraissent avoir vu le jour que dans la fameuse boutique d'Isidorus Mercator, ou de tout autre faussaire de même *farine*. Les rognures de cet imposteur ont été recueillies par les conciliographes, nous nous dispensons de les rapporter ici [3]. »

[1] Bolland., *Act. sanct.*, aug. 26, loc. citat. — [2] Id., *ibid.*

[3] On ne nous croirait peut-être pas sur parole. Voici le texte latin : *Duæ etiam epistolæ sub ejusdem sancti Pontificis nomine circumferuntur, sed sine suf-*

Voilà bien le ton et l'esprit de Launoy. Il est à jamais regrettable de les voir déshonorer un recueil aussi important que celui des Bollandistes. Quoi qu'il en soit, et sans anticiper ici sur la question historique des prétendues impostures d'Isidore Mercator, que nous examinerons en son temps, il nous suffit d'avoir, en faveur de l'authenticité des Épîtres de saint Zéphyrin, la consécration solennelle du *Corpus juris canonici*, qui en a conservé et sanctionné les principaux passages. Nous avons donc le devoir et le droit de citer avec respect ces Épîtres de saint Zéphyrin, si outrageusement dédaignées par la critique du parti pris. La première est adressée aux évêques de Sicile, et datée du XII des calendes d'octobre (20 septembre), sous le consulat des clarissimes Saturninus et Gallus (198). A propos de cette date, qui est celle de la première année du pontificat de saint Zéphyrin, disons de suite que les écrivains gallicans des XVII^e et XVIII^e siècles, obéissant aveuglément à leurs préjugés contre le *Liber Pontificalis*, étaient unanimes à reculer l'avénement de saint Zéphyrin à l'année 201 ou 202. Dès lors ils étaient conduits à rejeter, sinon comme entièrement controuvée, au moins comme fort suspecte, une Épître de ce pape datée de l'an 198. Nous avons déjà vu combien d'erreurs de ce genre s'étaient accréditées dans les mêmes circonstances. Aujourd'hui le *Liber Pontificalis* a été réhabilité par la science moderne. Ses dates ont été scrupuleusement vérifiées; elles sont certaines, et, chose remarquable, elles concordent toutes avec celles des monuments de l'antiquité ecclésiastique qu'on avait si longtemps conspués. « Frères, dit saint Zéphyrin, en nous élevant au sommet de la dignité sacerdotale, en nous constituant comme la sentinelle de son sacerdoce, Dieu nous a imposé le devoir de nous attacher à ses préceptes, de réprouver tout ce qui est défendu, d'enseigner à tous la voie qu'il

*ficienti fundamento, cum non aliunde videantur in locum invectæ, quam ex famosa Isidori mercatoris, vel hujusmodi fabulatoris officina. Prædicti vero impostoris quisquiliæ sæpius sine ullo suo merito recusæ sunt et habentur apud conciliographos ubi si quis legere voluerit, inveniet eas.* (Id., *ibid.*)

[1] *Decret.*, I, 8, *Distinct.* 38; II quæst. 1, causa II, cap. VI, etc.; II, V, quæst. 4; II, 13, III, quæst. 9; II, 8, II, quæst. 6, etc.

faut suivre. L'ombre de la nuit n'éteint pas le rayon des étoiles; de même l'iniquité du monde ne saurait obscurcir les âmes fixées au firmament de la sainte Écriture. Il vous faut donc méditer l'Écriture et les préceptes divins qui y sont contenus; ainsi, vous éviterez de transgresser la loi, vous en serez les ministres fidèles. Les patriarches ou primats, appelés à juger un évêque, ne doivent point porter la sentence définitive avant d'y être autorisés par le Siége apostolique. Il faut ou que l'accusé avoue lui-même, ou qu'il ait été convaincu par des témoins irréprochables et régulièrement examinés. Les détracteurs notoires, les ennemis avérés ne seront point reçus à déposer contre un évêque; l'autorité divine des Écritures écarte d'avance leur témoignage. On n'exposera point la dignité épiscopale aux attaques et aux calomnies d'une minorité factieuse et subalterne. En cas de doute, il ne pourra y avoir de sentence définitive. Aucun jugement ne sortira son effet s'il n'a été tenu selon toutes les règles. Nul absent ne sera condamné; les lois divines et humaines s'y opposent également. Tout accusateur suspect sera récusé, parce que ceux que le Seigneur a constitués comme les colonnes de son Église ne doivent point être légèrement ébranlés. Toute sentence portée contre un évêque par d'autres que par ses juges naturels est nulle de soi; les lois civiles reconnaissent elles-mêmes ce principe. Tout évêque mis en accusation pourra désigner douze juges auxquels il remettra l'examen de sa cause. Un évêque ne peut être entendu, jugé et excommunié que par une assemblée légitime d'autres évêques, régulièrement convoqués, qui feront comparaître l'accusé, entendront sa défense, et prononceront en connaissance de cause et suivant les principes de la saine raison. Quant au jugement définitif, il sera réservé au Siége apostolique, dont l'autorité seule pourra terminer la cause, selon qu'il a été jadis statué par les apôtres et leurs successeurs. C'est à ce siége, en effet, que tous les opprimés ont le droit d'en appeler, comme à une mère commune, pour trouver dans son sein un refuge, dans son autorité une protection, dans leur détresse un refuge, parce que « la mère ne saurait oublier le fils qu'elle a

porté dans ses entrailles [1]. Donc les jugements d'évêques et les causes majeures de l'Église doivent être terminés par le jugement définitif du Siége apostolique, rendu de concert avec les autres évêques. Ainsi l'ont statué les apôtres et leurs successeurs. C'est en effet au bienheureux Pierre et à ceux qui succèdent à son autorité et à son siége qu'il fut dit : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans les cieux [2]. » C'est à Pierre que se rapportent les autres priviléges conférés à ce Siége saint, et rappelés dans les *Constitutions des Apôtres* et dans une foule d'autres écrits. Nul n'ignore que les apôtres, de concert avec d'autres saints évêques, nous ont laissé soixante-dix sentences, ou maximes, qui sont la règle et le résumé de notre discipline, et dont ils ont sanctionné la rigoureuse observation [3]. »

37. Ainsi parlait saint Zéphyrin. Ce langage, devenu la base du droit canonique et la garantie de l'épiscopat contre des attaques injurieuses ou des calomnies subalternes, valait cependant la peine, ne fût-ce qu'à titre de renseignement, d'être inséré dans la collection des Bollandistes, où l'on regrettera toujours de ne pas le trouver. Le lecteur aura remarqué cette solennelle mention par le pape saint Zéphyrin des *Constitutions* et des *Canons* apostoliques. C'était encore là une note de suspicion aux yeux des critiques de l'avant-dernier siècle, dontle système, essentiellement hostile à la tradition, avait été si habilement combiné que chacun des monuments les plus recommandables de l'antiquité ecclésiastique tombait à son tour devant une fin de non-recevoir universelle. La seconde Épître de saint Zéphyrin est également datée de l'an 198, le VII des ides de novembre (7 novembre), sous le consulat des clarissimes Saturninus et Gallus. On la rejetait donc, comme la première, et par suite de la même erreur chronologique. Elle était adressée aux évêques de la province d'Égypte. Là, comme dans tout le reste du monde catholique, l'épiscopat orthodoxe était en

Lettres de saint Zéphyrin.

[1] Isa., cap. XLIX, 15. — [2] Matth., XVI, 19. — [3] Zephyrini Papæ, *Epist. I*; Labbe, *Concil.*, tom. I, col. 694.

butte aux calomnies et aux persécutions des hérétiques. La lutte entre l'erreur et la vérité, à cette époque de foi fervente, se traduisait par des violences, des spoliations et des désordres matériels. Le saint pape proteste en faveur des innocentes victimes contre les oppresseurs. « Ce Siége apostolique, dit-il, a été informé par vos *apocrisiaires,* que quelques-uns de nos frères, les évêques, ont été expulsés de leurs Églises et de leurs siéges; qu'on les a dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, avant toute espèce de jugement. C'est là une conduite absolument opposée à toute raison. Les *Constitutions* des apôtres et de leurs successeurs, aussi bien que les édits impériaux et les lois civiles, protestent contre de telles violences. Dans nos antiques constitutions, il est formelle ment prescrit de commencer par rétablir d'abord les évêques ainsi violemment expulsés et de les remettre en possession de leurs droits et de leur siége. Alors seulement, si quelqu'un prétend intenter contre eux une accusation légitime, qu'il le fasse devant les autres évêques régulièrement saisis et assemblés dans l'Église pour entendre les plaintes des opprimés et recueillir les témoignages authentiques. Mais un évêque ne saurait être mis en jugement par une faction qui l'a spolié, avant d'être au préalable remis en possession de ce qui lui appartient légitimement. D'ailleurs, Frères, qu'y a-t-il d'étonnant qu'on vous persécute, quand votre chef, Jésus-Christ Notre-Seigneur, a été persécuté jusqu'à la mort? Il nous faut donc patiemment supporter les persécutions dont nous sommes victimes, si nous voulons nous montrer véritablement les disciples de Celui qui connaît notre innocence, et qui daigne accepter comme des mérites les souffrances que nous endurons pour lui. Il a dit lui-même : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice [1] ! » Cependant malheur et deux fois malheur à ceux qui outragent les serviteurs de Dieu. Leur injure remonte à Celui dont ils exercent le ministère et dont ils sont les représentants ici-bas. Que le Seigneur tout-puissant et son Fils unique Jésus-Christ, notre Sauveur, vous inspire la charité de secourir, par tous les

[1] Matth., v, 10.

moyens en votre pouvoir, dans leurs tribulations et leurs souffrances, tous ceux de vos frères qui ont été si indignement spoliés. Regardez leurs injures comme si elles étaient les vôtres; prodiguez-leur les ressources effectives de votre charité et vos paroles de consolation. C'est ainsi que vous agirez en disciples fidèles de Celui qui nous a ordonné d'avoir pour nos frères l'amour que nous professons pour Lui. — Quant à ce qui regarde les ordinations des prêtres et des lévites, faites-les solennellement, aux époques fixées, en présence d'une assemblée nombreuse. Choisissez pour les élever à ces fonctions des hommes éprouvés et doctes, afin que vous n'ayiez qu'à vous louer plus tard de leur société et de leur concours. Enfin placez uniquement la confiance de vos cœurs dans la puissance de notre Dieu, et redites aux générations ces paroles et les autres semblables de l'Écriture : « Notre Dieu est le Dieu de l'éternité; c'est lui qui nous dirigera dans les siècles des siècles [1]. » Amen [2] ! »

Raison de l'emploi des vases de verre pour l'administration de la sainte Eucharistie.

38. Les deux décrets de saint Zéphyrin, concernant les causes épiscopales et les ordinations des lévites et des prêtres, nous sont, on le voit, attestés par des autorités anciennes. Le vœu de Jean Pinius est donc, sur ce point, dépassé. Il en est de même de la constitution liturgique relative à l'emploi des vases de verre pour la distribution de l'auguste sacrement de l'Eucharistie. La mention qui en est faite par le *Liber Pontificalis* ne se retrouve cependant point dans le texte des deux Épîtres du pontife. Mais les catacombes, en nous ouvrant leurs archives monumentales, ont fourni en surabondance les preuves palpables de l'existence, à l'époque de saint Zéphyrin, d'un usage semblable. Le musée chrétien de Latran possède de nombreux spécimens de patènes et de calices de verre, qui ont servi à la célébration du saint sacrifice. Plusieurs d'entre eux portent l'image du Bon-Pasteur, ou la figure des apôtres. Devant ces reliques du IIe siècle, retrouvées par l'archéologie

[1] Psalm., XLVII, 15.

[2] Zephyrin., *Epist. II;* Labbe, *Concil.*, tom. I, col. 606, 607, passim. *Calicis et panis nostri aliquid decuti in terram anxie patimur.* (Tertull., *de Corona militis*, cap. III.)

moderne, il serait difficile de nier l'authenticité du décret rapporté par le *Liber Pontificalis*. Mais, demandait Blanchini, dans quel but Zéphyrin prescrivit-il de préférence l'usage de vases sacrés en verre? Cette mesure semble, au premier coup d'œil, s'écarter du respect de la primitive Église pour les saintes espèces. « C'est une angoisse pour nous, dit Tertullien, de voir la moindre parcelle du pain eucharistique, la plus petite goutte de notre calice, tomber à terre [1]. » Origène n'est pas moins explicite à cet égard : « Vous le savez, dit-il, vous qui avez l'habitude d'assister à nos divins mystères. Avec quelle vénération ne recevez-vous pas le corps du Seigneur? Quelles minutieuses précautions vous prenez pour que le plus léger fragment du don consacré ne tombe à terre ! Vous vous croiriez coupables d'une grande faute, si, par votre négligence, un tel accident survenait [2]. » Il ne saurait donc y avoir de doute ; la primitive Église regardait comme une sorte de sacrilége la profanation même involontaire des saintes espèces, et veillait scrupuleusement à écarter la possibilité de tout accident de ce genre. Or, c'est précisément dans ce but que le pape saint Zéphyrin rendit le décret mentionné par le *Liber Pontificalis*. Les saints mystères étaient célébrés dans les catacombes, à la lueur des lampes, ou des flambeaux de cire. La translucidité des larges patènes d'un verre très-épais, dont quelques-unes, parmi celles qu'on a retrouvées de nos jours, n'ont pas moins de deux pieds de diamètre, permettait à l'œil du diacre et du prêtre d'apercevoir les parcelles les plus menues du pain eucharistique. Il en était de même des calices de même matière, à l'intérieur desquels l'œil pénétrait sans difficulté. L'épaisseur du verre prévenait le danger de sa trop grande fragilité. Voilà donc le véritable motif qui dicta à saint Zéphyrin la prescription rituelle; et, comme pour mieux confirmer encore l'authenticité d'un pareil décret rendu à cette époque, saint Irénée, en parlant de Marc, un imposteur gnostique qui répandait alors le venin de sa doctrine dans les Gaules, nous apprend qu'il se servait d'un calice de verre, dans

[1] Tertullian., *De Coronâ militis.*, cap. III. — [2] Origen., *In Exodum,* homilia III.

lequel il faisait verser du vin blanc. Puis, à un moment donné, et par un procédé dont il gardait le secret, ce vin changeait de couleur et apparaissait à la foule crédule d'un rouge de sang. Les hérétiques eux-mêmes s'étaient donc conformés à l'usage prescrit par l'Église. On comprend qu'à l'époque où l'autel eucharistique passa de l'obscurité des catacombes à la grande lumière du jour dans les basiliques Constantiniennes, l'usage de vases sacrés en verre n'eût plus de raison d'être. Il tomba peu à peu en désuétude et finit par être entièrement supprimé. Nous ne voulons pas terminer ces considérations d'archéologie liturgique sans relever l'expression remarquable de « couronne consacrée, » *corona consecrata*, dont se sert le *Liber Pontificalis* pour désigner la sainte Eucharistie. Papebroch, dans son catalogue des Souverains Pontifes, rencontra cette expression et en chercha en vain le motif. « Devine qui pourra ! » dit-il [1]. La difficulté que le docte Bollandiste éprouvait à comprendre ce terme du *Liber Pontificalis* nous est une garantie nouvelle de la haute antiquité d'un mot dont la signification s'était perdue. Disons toutefois que Ducange avait déjà, de son temps, pénétré le mystère inconnu au P. Papebroch. « On appelait *couronne d'oblation* [2], dit-il, le pain offert sur l'autel avant qu'il eût été consacré. Après la consécration sacramentelle, on l'appelait *couronne consacrée*. Ce nom de *couronne* lui avait été donné en raison de sa forme arrondie comme une couronne. » Ainsi parle Du Cange. Les peintures catacombaires sont venues confirmer, d'une manière éclatante, cette explication du savant paléographe. Tout le monde connaît aujourd'hui les corbeilles de pains ronds et cruciés, ayant la forme de petites couronnes, que les artistes chrétiens reproduisaient à profusion sur les parois des cryptes souterraines, premier théâtre où se déployèrent, durant la persécution, les pompes du culte eucharistique. Entre la forme de ces pains et celle des hosties dont se sert encore l'Église, l'analogie est frappante. La *corona consecrata* du *Liber Pontificalis* s'est perpétuée, sans

[1] *Divinet alius.* (Papebroch, *Conatus chronico historicus,* pag. 27; Boll., *Act. sanct.*, 26 août, pag. 786.) — [2] Cf. Greg. Magn., *Dialog.,* lib. IV, cap. LV.

autre modification peut-être que celle du plus ou moins d'épaisseur, dans le pain de l'autel. C'est ainsi que, de toutes parts, les découvertes de la science moderne viennent corroborer la force des preuves traditionnelles et venger les antiques monuments de notre passé ecclésiastique du dédain et de l'oubli sous lesquels on avait prétendu les ensevelir.

### § II. Clément d'Alexandrie.

**Détails biographiques.**

39. Pendant les quelques années de repos dont jouit l'Église, entre la persécution générale sous Marc-Aurèle et la cinquième que les édits de Septime Sévère devaient bientôt rouvrir, le génie chrétien brillait du plus vif éclat. Le glorieux disciple de Pantène, Titus Flavius Clemens, attirait au *didascalée* d'Alexandrie des auditeurs venus de tous les points de l'univers. Originaire de cette métropole égyptienne, selon quelques auteurs, d'Athènes, suivant les autres, et peut-être descendant de l'antique famille impériale et consulaire des *Clemens* de Rome, Clément d'Alexandrie avait été élevé dans le paganisme. Une ardeur insatiable de science lui fit épuiser, dans sa laborieuse jeunesse, l'étude des lettres humaines et des principaux systèmes de philosophie. Fatigué des doutes et des contradictions qu'il rencontrait à chaque pas, il se livra à l'examen des cultes et des doctrines religieuses de la Grèce, de Rome et des différentes nations du monde. Il parcourut, dans ce dessein, l'Orient, la Grèce, l'Italie. Partout, à côté des sophistes et des chefs d'école païens, il trouvait des docteurs de l'Évangile. Peu à peu l'enseignement de ces derniers fit impression sur son âme. « Je notais soigneusement, dit-il, les discours des saints personnages que j'eus le bonheur d'entendre. L'un, l'Ionien, florissait dans la Grèce, et l'autre dans la Grande-Grèce [1]; le premier, originaire de la Cœlé-Syrie, le second, de l'Égypte. Deux autres vécurent en Orient : celui-ci était assyrien, celui-là hébreu de naissance et descendant d'une antique famille de Palestine. Enfin

[1] Sicile et Italie méridionale.

je tombai sur un dernier, en réalité par le mérite le premier de tous (Pantène). Je vins alors me reposer près de lui en Égypte, mettant fin à mes courses vagabondes. Je ressemblais, en effet, à l'heureux chasseur qui a la joie d'atteindre et de posséder l'objet de sa poursuite. Véritable abeille de Sicile, Pantène recueillait le suc des fleurs qui émaillent le champ des prophètes et des apôtres; il insérait dans l'âme de ses auditeurs le trésor d'une science pure de tout alliage. Toutefois, chacun de ces hommes s'appliquait à conserver la vraie tradition de l'enseignement sacré, telle qu'il l'avait reçue directement des saints apôtres Pierre et Jacques, Jean et Paul. C'étaient des fils recueillant l'héritage paternel; et, quoique les fils ne puissent que rarement égaler les pères, il ne nous en ont pas moins transmis, avec la grâce de Dieu, ce patrimoine de nos religieux ancêtres, eux qui avaient conversé avec les apôtres et qui vécurent jusqu'à nos jours pour déposer entre nos mains ce trésor sacré [1]. » Ainsi, Clément fut la conquête évangélique de saint Pantène, dont l'éloquence persuasive et touchante fixa toutes les irrésolutions du jeune philosophe et l'attacha invariablement à la religion chrétienne. D'abord fervent néophyte, il devint plus tard prêtre zélé, puis apôtre infatigable. Après le départ de son illustre maître pour les Indes, Clément d'Alexandrie continua son œuvre. Il apporta à cette tâche une érudition immense, qui étonnait le génie de saint Jérôme, bon juge en pareille matière. Sa parole, pleine d'images, avait des séductions entraînantes. La sainteté de sa vie, attestée par les auteurs anciens, prêtait à ses instructions l'irrésistible autorité de l'exemple. Cependant l'Église n'a point inscrit Clément d'Alexandrie au livre d'or où elle enregistre le nom des bienheureux à qui elle rend un culte public. Nous en dirons plus loin le véritable motif. Il ne suppose nullement, comme on se l'imagine d'ordinaire, qu'il en est du docteur d'Alexandrie comme de Tertullien, dont le salut éternel est presque désespéré. La canonisation ne s'étend point à tous les justes qui jouissent de la béatitude céleste. Elle comprend unique-

[1] Clem. Alex., *Stromatum*, lib. I, cap. I; *Patrol. græc.*, tom. VIII col. 700, 701.

ment ceux des saints des neuf premiers siècles dont le culte est établi sur des traditions immémoriales, et ceux qui, depuis l'institution des procédures canoniques de canonisation, ont été déclarés tels par le jugement irréformable du saint Siége, en raison de leurs miracles et de leurs vertus pratiquées au degré héroïque. Les autres demeurent en dehors du catalogue terrestre des saints, ce qui ne les exclut nullement du royaume des cieux dont ils peuvent jouir. Tel est, comme nous le verrons plus tard, le véritable état de la question par rapport à Clément d'Alexandrie.

**Exhortations aux Gentils.**

40. Non content d'instruire de vive voix ses auditeurs, le disciple de Pantène, devenu à son tour chef du didascalée, écrivit plusieurs traités en faveur de ceux qui ne pouvaient suivre le cours de ses leçons. Les trois plus importants que nous ayons encore, sont le Προτρεπτικός ou *Exhortation aux Gentils*, le Παιδαγωγός, *Pédagogue*, et le Στρωματέων Λόγος, *Stromates*, ou « Tapisseries. » Ils forment entre eux comme une gradation ascendante, et correspondent aux trois degrés de purification (ἀποκαθαρσίς,) d'initiation, (μυησίς) et de contemplation (ἐποπτεία,) observés dans les mystères antiques. Ces expressions de *mystes*, d'*initiés* et d'*époptes* reviennent fréquemment sous la plume de Clément d'Alexandrie, qui, s'adressant de préférence aux philosophes païens, leur tient le langage avec lequel ils étaient le plus familiarisés. Sorti lui-même, et après tant d'incertitudes, du sein de la gentilité, il comprenait mieux que personne les besoins des hommes dont il avait lui-même partagé les erreurs. Voilà pourquoi, au début de sa carrière apostolique, il voulut établir d'abord la légitimité de la religion chrétienne et la vanité de l'idolâtrie. Tel est le but du Προτρεπτικός ou *Cohortatio ad Gentes*. On y retrouve la méthode précédemment employée par Justin et Athénagore. Disons mieux, on y retrouve plus développé sans doute que dans le texte nécessairement très-abrégé des Actes, mais au fond absolument identique, le plan du discours de saint Paul à l'Aréopage. Cette observation, trop négligée jusqu'ici, a fait dire que Clément d'Alexandrie avait importé l'étude de la philosophie grecque au sein du christianisme. Historiquement parlant, cette thèse, sur laquelle on a échafaudé de nos jours tout un système de

sophismes, est une erreur palpable. Dès l'instant où l'Évangile fut annoncé aux Gentils, les apôtres durent battre en brèche les doctrines polythéistes qui formaient le principal obstacle à leur mission régénératrice. Or on ne combat que ce qu'on connaît. Clément d'Alexandrie n'inventa donc rien en ce genre. L'invention, si l'on pouvait jamais donner ce nom à une méthode qui ressortait de la nécessité même de la situation, remonterait à saint Paul. Quoi qu'il en soit, le docteur Alexandrin débute en ces termes : « La lyre d'Amphion, disent vos poètes, élevait, par ses puissants accords, les murailles de Thèbes. Les monstres marins quittaient leurs grottes profondes, pour venir entendre les chants d'Arion de Methymne. Orphée, dans les forêts de Thrace, charmait, aux accents de sa voix, les bêtes sauvages. Les cigales de la Locride écoutaient en silence les poésies qu'Eunomus chantait sur le tétracorde. Voilà ce que vous apprennent vos fables mythologiques. Sur la foi de ces poétiques mensonges, vous admettez que la musique a la puissance de subjuguer les animaux farouches, et quand nous faisons resplendir à vos regards la vérité, dans son harmonie divine, vous fermez les oreilles et les yeux ! C'est trop longtemps vous arrêter à des chants et à d'impurs mystères que la véritable religion a enfin remplacés. Et ces drames fabuleux, et ces poètes ceints du lierre de Bacchus au milieu de leurs orgies, sans frein dans leur ivresse comme dans leur délire, et la troupe des satires et des bacchantes, enfermons-les pour jamais, avec tout le chœur des dieux, dans les grottes surannées de l'Hélicon ou du Cithéron. A leur place, faisons descendre du ciel sur la terre la sainte montagne de Dieu, avec le chœur sacré des prophètes, les splendeurs de la sagesse et de la vérité. Que ces clartés immortelles rayonnent enfin sur l'humanité, si longtemps plongée dans l'ombre de la mort. Que les intelligences, abjurant une erreur séculaire, suivent le guide divin qui annonce le salut. Tous les regards, perçant la sphère des ténèbres, vont se porter vers les sommets célestes ; les mortels, désertant l'Hélicon païen, habiteront la montagne sainte de Sion ; car « c'est de Sion que viendra la loi ; c'est de Jérusalem

que sortira le Verbe du Seigneur[1]. » Ce Verbe céleste est le grand lutteur couronné par la victoire, dans son légitime combat qui a pour théâtre l'univers entier. Mon Eunomus à moi n'adopte pour ses chants de triomphe, ni le rhythme de Terpandre ou de Capito, ni le mode phrygien, lydien ou dorique ; mais le mode éternel d'une harmonie toujours jeune, parce qu'elle est divine, le cantique nouveau, le chant lévitique, dont on peut dire en toute vérité qu'il console les douleurs, désarme la colère, et fait oublier tous les maux[2]. » — « Le Christ est le seul et véritable Orphée qui ait le pouvoir d'adoucir et de charmer les bêtes farouches, je veux dire les hommes ; oiseaux par la légèreté ; reptiles par l'astucieuse fourberie, troupeau de porcs dans la fange des voluptés, loups dévorants, lions par la colère. Notre divin Orphée attire réellement à sa voix les rochers et les arbres des forêts. N'étaient-ils pas en effet aussi insensibles que la pierre ou le bois, ces cœurs humains endurcis dans les ténèbres et les erreurs de la gentilité, que la lyre du Verbe a touchés de ses puissants accords et transformés en hommes célestes. Et moi aussi, pourrais-je dire avec Paul, je fus comme eux « insensé, incrédule, errant, esclave des voluptés et des vains désirs, emprisonné dans le cercle de la malice, de l'envie et de la haine. » Mais quand la bénignité et l'humanité du Dieu notre Sauveur nous est apparue, le salut nous fut donné, non à titre de récompense, mais à titre de miséricorde. » Telle est la puissance de ce cantique divin et nouveau. Il a transformé en hommes les rochers et les bêtes sauvages ; il a ressuscité les morts. C'est au Verbe, en effet, qu'il appartient de constituer tout le monde dans un ordre harmonieux, et de ramener les éléments discordants à un admirable concert, parce que ce fut lui qui créa l'univers dans les proportions de la mesure et du nombre. Aux premiers jours il a déchaîné la masse mobile de l'Océan, mais en lui défendant d'envahir la terre. Celle-ci

[1] Isa., II, 13.

[2] Νηπενθές τ'ἄχολόν τε, κακῶν ἐπίληθες ἁπάντων.

(Homer., *Odyss.*, IV, vers. 220.)

flottait au hasard ; il l'a fixée à jamais, en lui assignant la mer pour limite. Il a calmé la violence du feu au moyen de l'air, et le froid de l'air par l'action de la chaleur déposée dans toutes les parties de l'univers, tempérant ainsi l'un par l'autre les éléments du monde, comme des tons extrêmes qui se fondent ensemble pour produire l'harmonie. De là ce cantique immortel dont les mondes se renvoient le sublime accord, concert divin, harmonie universelle, où tout se lie et se correspond, la fin avec le milieu, le milieu avec le commencement. Ce n'est plus la musique du chantre de Thrace, semblable à celle que Tubal inventa ; ce sont les accents de David, interprète de la volonté de Dieu. Le Verbe divin, qui voulut naître fils de David, bien qu'il fût avant lui, a dédaigné la harpe, la lyre, tous les instruments impuissants des concerts mortels. C'est le monde, c'est l'homme, ce microcosme, c'est l'âme et le corps de l'homme dont il s'est servi comme d'un instrument à mille voix pour l'harmoniser avec l'Esprit-Saint. Telle est la lyre vivante qu'il a destinée à célébrer le Seigneur ; il chante, et l'homme, principale voix du concert, lui répond [1]. »

**Examen de quelques reproches faits à Clément d'Alexandrie.**

41. La plupart des exégètes ont cru pouvoir affirmer que ce langage de Clément d'Alexandrie était nouveau dans l'Église et n'avait pas encore eu d'analogue dans la littérature chrétienne. C'est une erreur. L'étude des catacombes nous a montré, dès la fin du Ier siècle, l'image d'Orphée attirant aux accords de sa lyre les animaux farouches, les rochers et les arbres des forêts, comme le symbole emprunté aux traditions païennes pour figurer la toute-puissance du Verbe divin. Ce n'est donc pas à Alexandrie, mais à Rome ; ce n'est point à la fin du IIe siècle mais au Ier ; ce n'est point au disciple de Pantène, mais à la tradition de saint Pierre et de ses successeurs, qu'appartiennent les premières études de la mythologie grecque, appliquées à la démonstration du christianisme. Il faut rayer tout ce qu'on avait écrit sous l'influence de cette fausse donnée. Il en est de même d'un autre reproche qu'une

[1] Clem. Alexand., *Cohortatio ad Gentes*, cap. I; *Patrol. græc.*, tom. VIII col. 50-59.

science incomplète adressait à Clément d'Alexandrie. On disait que ce Père semblait favoriser la doctrine de la préexistence des âmes, et la tendance arienne à nier l'égalité de substance et de nature entre la première et la seconde personne de la Trinité. Voici les paroles du docteur Alexandrin : « Ne vous imaginez pas que ce Verbe, cantique divin, comme je l'appelle, soit nouveau, à la manière d'un vase qu'on façonne ou d'un édifice qu'on élève ; car, avant l'aurore des âges, au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Nous-mêmes, avant la création du monde, nous avons eu en Dieu une sorte de préexistence, en raison même de la production future qui devait nous appeler à être. Nous sommes donc les créatures raisonnables du Verbe ou Raison de Dieu, et par lui nous pouvons nous dire les premiers des créatures, parce que, au commencement était le Verbe. Ainsi, comme existant avant tout commencement, le Verbe était et il est encore le principe divin de toutes choses; mais, en tant que manifesté au siècle dernier, sous le nom saint et vénérable du Christ, le Verbe peut être justement surnommé le cantique nouveau. Donc le Verbe Christ n'est pas seulement, en tant que Dieu la source primordiale de notre être ; comme Dieu et homme, il s'est fait le rédempteur de notre être ; il est apparu naguère au sein de l'humanité pour nous apporter le souverain bonheur, en nous ouvrant le chemin de la vérité et de la justice qui conduit à l'éternelle vie. *Apparuit gratia Dei salvatoris omnibus hominibus, erudiens nos* [1]. Le voilà ce cantique nouveau du Verbe qui était dans le principe et avant tout commencement; sa lumière vient de briller sur nous. Il vient de nous apparaître comme Sauveur, Celui qui était l'Être dans l'Être, le Verbe qui était en Dieu et par qui tout a été fait. Celui qui, en qualité de Créateur du monde, nous a donné la vie, est apparu sous la forme d'un maître pour nous apprendre à bien vivre, afin d'avoir un jour à nous donner, comme Dieu, la vie éternelle en récompense [2]. » —

[1] *Tit.*, II, 11-13. — [2] Clemens Alexand., *Cohort. ad Græc.*, cap. I, loc. citat., col. 61-63.

Le seul énoncé de cette doctrine de Clément d'Alexandrie suffit à la justifier. L'*aséité* du Verbe, comme on dit en terme d'école, y est nettement exprimée ; la prétendue erreur de la préexistence des âmes se trouve réduite au commentaire le plus exact des paroles de saint Paul : *Initium aliquod creaturæ ejus ;* c'est-à-dire que, dans le Verbe, raison divine, « notre production future, » en qualité d'êtres contingents, avait son archétype et son idéal éternels.

Discussion des rites polythéistes. Causes de l'idolâtrie.

42. Après cette solennelle proclamation du Verbe, où l'on croit sentir comme un écho triomphant de la bonne nouvelle jetée autrefois dans les campagnes de Bethléem par des voix angéliques, le docteur Alexandrin prend le polythéisme corps à corps, il en dévoile les monstruosités, les inepties, les turpitudes, avec une verve qu'on n'égalera jamais et qui défie parfois, dans la crudité de l'idiome grec, toute traduction en une langue comme la nôtre, où le souffle de la chasteté chrétienne a passé. Il constate d'abord le silence universel des oracles, et son témoignage est l'écho chrétien des plaintes païennes de Plutarque dans le traité *De oraculorum silentio*. Viennent ensuite, avec leur description complète, les cérémonies si fameuses des mystères d'Éleusis, de Cérès et de Bacchus. C'est là seulement qu'on rencontre le dernier mot de l'énigme séculaire des sociétés secrètes, au sein du polythéisme. Ce dernier mot est : Ignominie. Pour en parler avec les détails circonstanciés, précis, catégoriques, que la science moderne, depuis Sainte-Croix jusqu'à Creuzer, a exploités comme une mine féconde, il fallait que Clément d'Alexandrie ait été avant sa conversion l'un des initiés et peut-être un hiérophante de ces arcanes mythologiques. Vingt fois il répète qu'il veut, pour l'instruction et le salut du monde, « mettre à nu toutes ces plaies hideuses et divulguer tant de honteux secrets[1]. » Sa revue, en effet, est universelle. Depuis les temples siciliens jusqu'à ceux d'Égypte, depuis les danses folles des Corybantes jusqu'aux initiations de Sebasius en Perse, Clément d'Alexandrie a tout vu, tout étudié, tout décrit. Après avoir énuméré ce vaste assemblage d'erreurs et de crimes,

[1] Clem. Alexand., *Cohort. ad Græc.*, passim, loc. cit., col. 89.

il recherche les origines de l'idolâtrie et fixe ses causes au nombre de sept. Le sabéisme, ou adoration des astres, naquit le premier du sentiment d'admiration des hommes en présence des globes célestes. La matière et ses forces tour à tour bienfaisantes et redoutables furent ensuite divinisées par la reconnaissance ou la terreur du genre humain. Les calamités soudaines, les fléaux dont l'apparition consternait le monde, passèrent pour des émanations divines et l'on adora la fièvre ou la peste. Les passions, avec leur empire sur le cœur humain, furent traitées de même; on adora l'amour, on déifia la force, on fit une déesse de la guerre et un dieu de Mars. Plus tard on personnifia dans les génies du bien ou du mal les diverses affections qui dominent les âmes, et la démonolatrie prit naissance. Avec les théogonies des poëtes et leurs récits fabuleux sur quelques héros populaires, s'accrédita l'Olympe païen, séjour des douze grandes divinités supérieures. Ce pas une fois franchi, l'anthropolatrie, ou adoration de l'homme par l'homme, devait suivre tout naturellement et aboutir aux apothéoses du césarisme romain. C'est précisément cette dernière forme du polythéisme, la plus répandue de son temps, que Clément d'Alexandrie combat avec le plus de vigueur. Il déploie dans cette partie de la controverse toutes les ressources de sa vaste érudition, pour établir, par le témoignage des auteurs païens eux-mêmes, que très-réellement Jupiter, Saturne, Pluton et les autres déités mythologiques n'étaient que des hommes. On pourra juger des immenses lectures qu'avait dû faire le docteur Alexandrin, par une rapide énumération des ouvrages antiques, et malheureusement perdus aujourd'hui, dont les citations remplissent ses pages. Nous trouvons là tout un catalogue de bibliothèque maintenant inconnue : *Les édifices religieux en Acarnanie*, d'Héraclide [1]; les *Merveilles*, de Monime [2]; les *Retours*, d'Anticlide [3]; la *Concorde*, de Pythocles [4], les *Événements tragiques*, de Démarate [5]; les *Italiques*, de Dorothée [6]; les *Histoires*, d'Antiochus [7]; le *Philopator*, de Ptolémée, fils d'Agésarque [8]; les *Samiaques*,

[1] Clem. Alexand., *Cohort. ad Gentes*, cap. III, loc. cit., col. 121. — [2] Id., *ibid.*, col. 125. — [3] Id., *ibid.*, col. 125. — [4] Id., *ibid.*, col. 125. — [5] Id., *ibid.*, col. 126. — [6] Id., *ibid.*, col. 126. — [7] Id., *ibid.* col. 132 — [8] Id., *ibid.*, cap. IV, col. 138.

d'Olympique[1]; les *Livres à Timée*, de Polémon[2]; les *Argoliques*, de Démétrius[3]; l'*Histoire d'Égypte*, d'Athenodore, fils de Sandon[4]; l'*Histoire de Cnide*, de Posidippe et celle de Philostephane[5]; le *Beau*, de Phanocles[6]; les *Causes*, de Callimaque[7], etc. Quand il a démontré sa thèse avec une telle surabondance de preuves, Clément d'Alexandrie passe à l'adoration des idoles, qu'il flétrit comme une véritable démence. Il parle des peintures et des statues lascives de ce troupeau de dieux, dont les exhibitions publiques souillaient tous les regards, et il s'écrie : « En êtes-vous donc arrivés à faire ainsi violence à la nature humaine, au point de profaner le reflet divin dont elle porte l'empreinte, pour l'offrir, comme des prémices sacriléges, aux passions de l'ignominie et de l'opprobre? Cela s'appelle de l'art, dites-vous. Je ne proscris point l'art. Mais quand Praxitèle a fait une Cérès ou une Proserpine, Lysippe ou Apelle un Bacchus, où est le dieu? Est-ce le génie de l'artiste, est-ce l'image qu'il a représentée? Hélas! vous mettez tout votre talent, tous vos soins à sculpter une statue parfaite, et il vous importe peu de rester vous-mêmes dans cette inertie morale qui vous rend pareils à vos idoles muettes[8]! »

Examen des doctrines philosophiques.

43. De l'examen critique des cultes polythéistes, Clément d'Alexandrie passe à la discussion des systèmes philosophiques[9]. Il les divise en trois groupes, celui des matérialistes, depuis Thalès jusqu'à Héraclite; celui des spiritualistes panthéistiques, depuis Anaximène jusqu'à Aristote; enfin celui des monothéistes, parmi lesquels il range Antisthène, Xénophon, Cléanthe le stoïcien, et à leur tête Platon. La classification de Clément d'Alexandrie est peut-être trop rigoureuse envers Aristote; elle serait certainement trop indulgente pour Platon, s'il fallait croire, comme on l'a trop répété de nos jours, que le disciple de Pantène a vu un chrétien complet dans le disciple de Socrate. Voici les paroles du docteur Alexandrin : « Cessez-donc enfin de peupler le monde de vos dieux. Pour vous, les vents, l'air, le feu, la terre, la pierre, le bois, le fer

[1] Clem. Alexand., *Cohort. ad Gentes*, col. 136. — [2] Id., *ibid.*, col. 136. — [3] Id., *ibid.*, col. 136. — [4] Id., *ibid.*, col. 138. — [5] Id., *ibid.*, col. 156. — [6] Id., *ibid.*, cap. III, col. 118. — [7] Id., *ibid.* — [8] Id., *ibid.*, cap. IV, col. 161. — [9] Id., *ibid.*, Cap. V.

sont des divinités. De la science des corps célestes, de la noble astronomie, vous avez fait, pour spéculer sur la crédulité vulgaire, je ne sais quelle imposture d'astrologues. Mais à moi il me faut le Dieu des astres, le Dieu des esprits, le Maître du feu et des éléments, le Créateur du monde, Celui qui a donné au soleil sa lumière ! Je cherche Dieu, non les œuvres de Dieu. Qui d'entre vous aurais-je pour m'aider dans cette recherche? Vous plaît-il de prendre Platon? Nous ne le répudierons pas entièrement [1]. Eh bien! Platon, comment procéderions-nous à la recherche de Dieu? « Le père et l'auteur de l'univers est difficile à trouver, réponds-tu, et si l'on y parvient, il est complétement impossible d'énoncer par des paroles cette découverte. » — Pourquoi? demanderai-je. — « Parce que Dieu ne se peut énoncer [2]. » — Courage, Platon. Tu touches à la vérité. Ne recule pas devant le travail et avec moi continue ta recherche. Car enfin, dans la conscience universelle et surtout dans les âmes cultivées, il y a quelques semences divines de vérité, qui nous forcent, bon gré malgré, à reconnaître l'existence d'un Dieu unique, qui n'eut point de commencement et n'aura jamais de fin, qui habite une sphère supérieure dans les régions célestes d'où il contemple les actions humaines. Tu as dit toi-même : « Selon une antique parole, Dieu contient en soi le principe, la fin et le milieu de toutes choses; le bien est son essence, et il en est l'auteur. De toute éternité, la justice l'accompagne, pour le châtiment de ceux qui s'écartent des règles divines [3]. » D'où as-tu pris, ô Platon, cette exposition de la vérité, cet hommage explicite du culte que nous devons à Dieu ? Tu l'as dit encore : « Il est des peuples que

[1] Οὐ γὰρ παντάπασιν ἀπεγνώκαμεν γέ, εἰ βούλει, τὸν Πλάτωνα. (*Cohort. ad Gent.*, cap. VI, loc. cit., col. 172.) Rien n'est plus clair que cette parole; elle indique nettement avec quelle réserve Clément d'Alexandrie, à qui l'on reproche de toutes parts un platonisme exagéré, voulait accepter comme un argument près des païens les doctrines de Platon. Comment se fait-il que parmi tant d'écrivains qui ont répété, comme des échos, cette thèse mise en vogue par nos récents éclectiques, aucun n'ait cru devoir faire mention de cette parole décisive ?

[2] Ces paroles sont extraites du *Timée* de Platon. Edit. Ficin, pag. 1047.

[3] Ce passage est extrait du traité de Platon, *de Legibus*, lib. IV, pag. 831.

les Grecs nomment barbares et qui sont plus sages que les Grecs. » — Tu ne les a pas voulu nommer, je le ferai pour toi. Je connais ceux qui furent tes maîtres. Les Égyptiens t'apprirent la géométrie; les Babyloniens, l'astronomie; les Thraces, leurs incantations; les Assyriens, leur histoire. Mais ce qu'il y a de raisonnable dans tes lois, tu l'as emprunté aux Hébreux [1]. » Tel est, dans l'*Exhortation aux Grecs*, l'unique passage où Clément d'Alexandrie parle de Platon. Il n'y a rien, dans ce dialogue en forme de prosopopée, qui ne soit de la plus rigoureuse orthodoxie. Le platonisme du docteur Alexandrin se représentera cependant un peu plus accentué dans les *Stromates*, mais nous ne pourrons pas oublier, en l'appréciant, que les réserves fondamentales avaient d'abord été posées par le maître, et si l'on veut bien considérer que les trois grands traités de Clément d'Alexandrie forment un ensemble logique selon l'ordre où furent prononcées ses leçons au Didascalée, on croira, comme nous, qu'il y aurait une suprême injustice à exagérer en un sens absolu quelques fragments des derniers ouvrages, sans tenir compte des principes formulés dans les premiers.

Réponse aux objections des païens.

44. Aux témoignages des philosophes païens en faveur du monothéisme, Clément ajoute ceux des poëtes [2], et les reproduit presque intégralement dans l'ordre où saint Justin nous les avait déjà signalés. Il expose ensuite la vérité d'après la révélation divine. « Les saintes Écritures, dit-il, sont la manifestation de la volonté de Dieu lui-même. Elles nous apportent la doctrine du salut, non point avec les frivoles recherches d'un style pompeux, ou les ornements d'un prétentieux langage. Mais, dans leur auguste simplicité, elles ont une force admirable pour arracher les hommes à l'atmosphère empoisonnée des passions et du vice. Elles nous apprennent à mépriser les frivolités éphémères de cette vie qui passe, et les séductions du mensonge, pour nous attacher irrévocablement aux récompenses éternelles qu'elles placent sous nos yeux [4]. C'est l'Esprit-Saint, l'organe du Verbe divin, qui les a dictées [5]. La vie éter-

[1] *Cohort. ad Græc.*, cap. VI, col. 172-176. — [2] *Ibid.*, cap. VII. — [3] Cf. dans ce volume pag. 139-143. — [4] *Cohort. ad Græc.*, cap. VIII. — [5] Τὸ γὰρ στόμα Κυρίου, τὸ ἅγιον Πνεῦμα ἐλαλήσεν ταῦτα. (Cap. IV, col. 192, 193.)

nelle! Si on la mettait à l'encan, que ne donneriez-vous pas pour l'acquérir? Tout l'or que vos fables poétiques prêtent aux flots du Pactole suffirait-il à payer une telle faveur? Eh bien ! les seuls trésors que Dieu vous demande en retour sont la charité et une foi vive. Voilà pourquoi nous avons placé notre espérance en ce Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et en particulier le Sauveur des fidèles [1]. Semblables à l'algue des mers qui tient sa racine attachée aux rochers du rivage, les païens se tiennent fixés à ce monde terrestre et dédaignent l'immortalité. Tel autrefois le vieux roi d'Ithaque, pour une patrie qui n'était point la véritable, pour le soleil natal qui n'était point le soleil éternel de la justice, consentait à mourir, pourvu que ses yeux eussent contemplé de loin la fumée s'élevant du foyer de ses pères [2]. Pour nous, c'est le bien immortel, c'est la patrie de l'éternité que nous cherchons. Accourez donc, accourez tous à ce Verbe qui ne veut rester pour personne un arcane, qui est la lumière publique éclairant tous les hommes, et pour qui le Cimmérien lui-même n'est point un barbare [3]. Mais, dites-vous, la raison nous défend de renverser les coutumes que nous ont transmises nos aïeux. — Pourquoi donc, répondrai-je, ne nous en tenons-nous point au premier aliment de notre enfance, au lait que les nourrices nous offrirent, à notre entrée en ce monde? Pourquoi chacun se croit-il libre d'augmenter ou de diminuer l'héritage de ses pères, au lieu de le conserver invariablement tel qu'il lui fut légué? Pourquoi ne nous voit-on point sauter sur les genoux paternels, ni comme autrefois, dans les bras de nos mères souriantes, continuer nos jeux puérils? Sans le secours d'aucun maître, spontanément, de nous-mêmes, nous avons répudié, en grandissant, ces habitudes innocentes du premier âge. Si donc nous regardons comme un devoir de modérer toute affection excessive, malgré la joie que nous pourrions en ressentir, pourquoi n'abandonnerions-nous pas des traditions d'impiété, de désordre et de vice, pour

[1] I Timoth., IV, 10. — [2] *Ibid.*, cap. IX, col. 182. — [3] *Cohort. ad Græc.*, cap. IX, col. 200.

incliner notre âme vers la vérité? Dussions-nous voir nos pères s'en irriter, en rejetant leurs coutumes empoisonnées nous trouverons notre véritable Père [1]. Ce n'est pas dire assez. Dieu, dans sa singulière tendresse pour l'homme, le soutient comme la mère, quand les petits oiseaux de la jeune couvée viennent à tomber du nid. Que si un serpent caché sous la feuillée s'est élancé soudain et a dévoré l'innocente proie, la mère inconsolable voltige à l'entour, pleurant ses chers petits. Mais Dieu, dans son amour plus fort, cherche sa créature, la guérit d'une chute fatale, chasse le monstre qui allait la dévorer, et retrouvant le fils, objet de sa bonté, lui apprend à voler vers le nid où il abritera sa faiblesse [2]. Et ne vous effrayez pas des clameurs qui vont s'élever contre vous, du sein d'une vile populace. Laissez dire ces insensés qui forment les chœurs impies de la superstition, qui se précipitent en aveugles dans le gouffre de leurs erreurs, qui se fabriquent des dieux de leurs propres mains et courent adorer des pierres. Fussent-elles taillées par le ciseau de Phidias, de Polyclète ou de Praxitèle, elles ne sont pourtant que des pierres! Artistes mortels, qui de vous a jamais inspiré le souffle de la vie à l'image formée par ses mains? Qui a su amollir la terre et la transformer en ce tissu délicat et animé des fibres et de la chair vive? Qui a fait courir le ruisseau liquide de la moëlle, durci les os, étendu les nerfs, gonflé les veines, infusé le sang, recouvert son œuvre d'une peau flexible, donné la vue au regard, insufflé une âme imbue du sentiment de la justice et destinée à l'immortalité? Un seul artiste, le plus grand de tous, notre Père a fait cela. Il nous a formés comme sa vivante image. Or l'image de Dieu c'est le Verbe, le Fils de la Pensée éternelle, lumière archétype de la lumière : et l'homme, à son tour, est l'image du Verbe [3]. Maintenant donc qu'il est venu à nous, du haut des cieux, ce Verbe divin, il nous faut abandonner les écoles de la philosophie humaine. Ce n'est plus en Grèce, à Athènes, ou dans l'Ionie, qu'il nous faut aller à grands frais chercher la sagesse. Par sa puissance, ses vertus, le salut qu'il nous apporte, ses bien-

[1] *Cohort. ad Græc.*, cap. x, col. 201. — [2] *Ibid.*, cap. x, col. 204. — [3] *Ibid.*, cap. x, col. 212, 213.

faits, sa législation, ses prophéties, sa doctrine, le Maître a tout rempli de sa plénitude. Il ne nous a rien laissé à apprendre. A lui, à ce Verbe, appartiennent désormais, non pas seulement Athènes et la Grèce, mais l'univers entier. Nous, devenus par sa grâce les disciples de Dieu, nous possédons dans son lumineux ensemble la sagesse véritable, dont les princes de votre philosophie, au milieu de tant de confusion et d'obscurités, n'ont saisi que des étincelles éparses. Et voilà, que dans l'empire un et universel du Christ toutes les distinctions odieuses s'effacent; plus de barbare, ni de Juif, ni de Grec; plus de femme humiliée par un sexe prédominant; en Jésus-Christ il n'y a plus que l'homme nouveau, transformé par l'Esprit de Dieu [1]. Salut, divine lumière, dont l'aurore vient de se lever sur l'humanité endormie dans les ténèbres et assise dans les ombres de la mort ! Vous êtes plus éclatante que les rayons du soleil, plus douce que la vie même, car vous êtes la vie éternelle et vous la communiquez à tous ceux qui ouvrent les yeux à votre flambeau. Ce soleil de justice qui nous est apparu a fait briller partout à la fois ses splendeurs. Le Verbe a transporté l'occident à l'orient; il est mort en croix pour nous faire revivre : divin agriculteur, il a transplanté la corruption pour en faire germer l'incorruptibilité, et converti en un ciel la terre retournée en tout sens par son bras [2]. »

Premier livre du *Pédagogue.*

45. Ces citations suffisent à donner une idée générale du style de Clément d'Alexandrie et de la méthode employée par lui dans son premier discours. Le second, plus particulièrement catéchistique, est intitulé Παιδαγωγός, le *Pédagogue* [3]. Ce terme, aujourd'hui peu accrédité parmi nous, était encore en grand honneur au temps de Cicéron. Mais, dans le sens que lui prête le docteur d'Alexandrie, il est plus élevé mille fois que tous les titres de gloire. « Enfants, dit-il, notre Pédagogue en tout semblable au Père, dont il est le Fils irrépréhensible, impeccable, impassible, notre Pédagogue, c'est notre Dieu sous la forme humaine dont il s'est revêtu sans rien perdre de sa divinité, ministre de la volonté du

[1] *Cohort. ad Græc.*, cap. XI, col. 229. — [2] *Ibid.*, cap. XI, col. 232. — [3] *Pædagogi non negligendi sed quodammodo colendi,* avait dit l'orateur romain.

Père, Verbe Dieu qui réside dans le Père, assis à la droite du Père, Dieu devenu visible. Il est pour nous l'image, l'idéal immaculé, que tous nos efforts doivent tendre à reproduire dans notre âme [1]. » Le traité du *Pédagogue* est divisé en trois livres : le premier, véritable exposition des principes chrétiens, renferme les considérations générales sur l'enseignement du Verbe, sa nature, son objet, son caractère, les conditions de docilité, de soumission et de filiale confiance avec lesquelles il doit être reçu par l'humanité tout entière à laquelle il s'adresse. Le second et le troisième sont un règlement complet de vie, composé d'après les préceptes de la morale chrétienne. Une analyse substantielle et rapide de tout l'ouvrage en donnera, nous l'espérons, une idée assez nette au lecteur. « L'enseignement du Verbe, harmonie divine, règle dans l'homme les mœurs, les actions et les sentiments, en les dirigeant tous vers le but suprême, le salut. A la différence des doctrines humaines, qui peuvent seulement démontrer la vérité et réfuter l'erreur, la Pédagogie divine nous donne à la fois et la force de pratiquer le bien, et la lumière pour le discerner. Elle est donc tout ensemble et médicinale et doctrinale. « Le Pédagogue céleste s'occupe d'abord de la pratique et non de la théorie. Son but principal est de rendre l'âme meilleure et non de l'instruire, de former le sage et non le savant. Ce n'est pas que le Verbe ne nous ouvre aussi les trésors de la science, mais il ne débute point par là. Quand il nous explique et nous révèle les dogmes de la religion, il instruit sans doute, mais c'est moins la science pour elle-même que la pratique de la vertu qu'il cherche à nous faire goûter. Il s'efforce en premier lieu de former nos mœurs. Ce sont deux choses bien diverses que la santé de l'âme et la science : l'une s'obtient par la guérison des maladies morales, l'autre par l'étude. Aussi le Pédagogue applique d'abord à une âme le remède divin contre les passions. C'est plus tard, quand le cœur sera purifié, que les intelligences seront aptes à pénétrer les secrets de la science et capables de recevoir la révélation du Verbe [2]. » Toute l'économie de la con-

[1] *Pædagog.*, lib. I, cap. II. — [2] *Ibid.*, lib. I, cap. I.

version des âmes et par conséquent de la transformation du monde par l'Évangile, est dans cette page du docteur Alexandrin [1]. La doctrine du Verbe est une force plus encore qu'elle n'est une science. La purification de l'âme, la régénération de l'humanité par le baptême et les sacrements, est son objet spécial [2]. Clément insiste plus particulièrement sur un fait qui dut frapper tout d'abord les yeux des païens, alors qu'ils assistèrent aux premiers développements de l'Église dans le monde. La femme, jusque-là tenue en un état d'infériorité sociale que nous avons décrit précédemment, se voyait réhabilitée dans la condition vraie de sa nature, suivant la loi de sa création. « Songez, dit le docteur Alexandrin, que l'homme et la femme sont appelés à la même vertu. Pour l'un et l'autre sexe, c'est le même Dieu, c'est le même Pédagogue, la même Église, la même loi de tempérance, de modestie, le même aliment spirituel. Le lien conjugal a pour tous deux les mêmes obligations ; à l'un et à l'autre le même précepte de la pureté de pensées, de paroles, de regards ; la même foi, la même espérance, la même charité. Tout est semblable. Entre les deux époux dont la vie est en commun, se trouve la communauté d'une même grâce et d'un même salut ; mêmes devoirs en ce qui concerne l'amour et l'éducation des enfants. La distinction du sexe subsiste en ce monde. En l'autre, il n'y a plus d'époux ni d'épouses. Ce n'est point à un sexe en particulier, mais à l'humanité tout entière, qu'est promise la récompense éternelle [3]. » Quant au caractère de cette Pédagogie divine, qui a régné sur le monde depuis la création, par les semences naturelles du Verbe, illuminant toute conscience humaine ; qui s'est formulée plus nettement sous la loi de crainte, le Testament Ancien ; il a revêtu, dans l'incarnation et la rédemption, la forme d'une mansuétude tendre, on pourrait dire maternelle, dont la suavité, la douceur et le charme inspirent au disciple de Pantène les plus gracieuses images. C'est un père qui instruit ses enfants, ce sont les poussins sous l'aile de

[1] Nous avons précédemment développé cette pensée, que nous avions empruntée à Clément d'Alexandrie. (Cf. tom. IV de cette *Histoire,* pag. 205.) — [2] *Pædag.*, lib. I, cap. II-VI. — [3] *Ibid.*, lib. I, cap. IV.

leur mère, le nid que la tourterelle couve de son amour; les petits agneaux sur le sein du pasteur; l'enfant que sa mère nourrit de miel et de lait[1]. « Le Christ, fruit béni de la Vierge, dit Clément d'Alexandrie, a fait plus que la mère qui allaite son enfant, il s'est converti lui-même en un spirituel aliment qu'il distribue aux hommes. O miracle mystique! Un est le Père de toutes choses, un le Verbe universel, un l'Esprit-Saint, Trinité partout répandue. Une aussi est la mère vierge. Il m'est doux de donner ce nom à l'Église. Elle est tout ensemble et vierge et mère; intègre et immaculée comme une vierge, aimante comme une mère; elle appelle ses petits enfants et les nourrit de son lait sacré, de son Verbe devenu petit enfant. Le Verbe est tout pour l'enfant de l'Église, père, mère, pédagogue et nourricier[2]. » La tendresse du Père n'exclut point en Dieu la justice du Juge suprême. Clément d'Alexandrie insiste sur cette idée avec tant de développements qu'il nous est facile d'en induire l'existence à cette époque d'un double courant erroné, l'un de rigorisme auquel le grand docteur oppose le saisissant tableau des miséricordes du Verbe devenu petit enfant pour nous, l'autre de latitudinarisme auquel il oppose l'enseignement théologique sur l'union inséparable en Dieu de la bonté et de la justice[3]. Il démontre que dans l'essence divine un acte de bonté et un acte de juste châtiment ne constituent point deux actions contradictoires, mais sont, en réalité, l'exercice d'une même puissance, considérée par nous sous deux aspects différents[4], parce que notre infirme regard est impuissant à saisir l'unité essentielle qui est en Dieu. C'est donc le même Dieu, qui, par son Verbe, adresse aux hommes tantôt des paroles de menace, pour les détourner du sentier de l'erreur ou du crime, tantôt des paroles d'encouragement pour les conduire au salut[5]. Telle fut l'économie de la discipline du Verbe au temps des prophètes[6]. Le Pédagogue divin sut allier toujours la rigueur et la miséricorde, dans la mesure qui convient à une affection paternelle[7]. C'est donc pour nous une obligation rigou-

[1] *Pædag.*, cap. v et vi. — [2] *Ibid.*, cap. vi, col. 300, 301. — [3] *Ibid.*, cap. vii integr. — [4] *Ibid.*, cap. ix. — [5] *Ibid.*, cap. x. — [6] *Ibid.*, cap. xi. — [7] *Ibid.*, cap. xii.

reuse de nous soumettre à l'enseignement du Verbe; lui obéir, c'est obéir à la raison; accomplir ses préceptes, c'est le devoir de la piété envers Dieu, de l'amour filial envers un père, du respect mêlé de crainte vis à vis d'un souverain et d'un juge [1].

Second livre du *Pédagogue.*

46. Descendant de ces hauteurs, où son génie plane dans un magnifique essor, le grand docteur entre dans la pratique la plus minutieuse des devoirs que le Verbe, précepteur de l'humanité, enseigne à ses enfants. « L'homme, dit-il, est à la fois corps et âme. De ces deux substances, qui se joignent dans une vivante unité, la moins noble, le corps, doit être subordonnée à l'âme, et l'âme elle-même à Dieu, qui l'instruit et la gouverne [2]. » La nourriture doit se régler, non sur le plaisir, mais sur la nécessité d'entretenir les organes dans la santé et la force. L'alimentation doit donc être simple : plutôt du poisson que de la viande, plutôt les fruits que les aliments apprêtés avec tant d'efforts par l'art culinaire. « Ce n'est pas, ajoute-t-il, que nous condamnions la variété des mets; nous ne blâmons que l'excès et les désordres qu'entraîne le sensualisme. En vérité, je rougis de la démence des insensés qui nous vantent leurs folles délices. Murènes du détroit de Sicile, anguilles du Méandre, chevreaux de Mélos, mulets du Symethe [3], coquillages de Pélore, huîtres d'Abydos, ménides de Lipari, radis de Mantinée, bettes d'Ascrée, pétoncles de Méthymne, plies d'Attique, grives de Daphné, figues de Chélidoine (ne dit-on pas que, par une passion malheureuse pour ces fruits délicieux, Xerxès envahit la Grèce avec ses cinq cent mille hommes !), enfin les oiseaux du Phase, les francolins d'Égypte, les paons de Médie, ils amassent tout, ils achètent tout ! Puis les esclaves de la *gula*, bouche béante devant ces ragoûts, les accommodent avec des épices venues de tous les points du monde. Tout ce qui marche sur la terre, tout ce qui nage dans les eaux, tout ce qui vole dans l'immensité des airs suffit à peine à leur gloutonnerie. Ces hommes se sont tout entiers transformés en une bouche et une mâchoire [4] ! »

[1] *Pædag.*, cap. XIII. — [2] *Ibid.*, lib. II, cap. I. — [3] Fleuve de Sicile. (Bochart, *Geograph.*, pars 2ª, lib. I, cap. XXVIII, pag. 586.) — [4] *Pædag.*, lib. II, cap. I.

L'abstinence chrétienne formait avec de telles mœurs un contraste qu'on ne saurait trop remarquer. En soi, disait Clément d'Alexandrie, il est indifférent de se nourrir d'une chose plutôt que d'une autre. Mais la lutte que Jésus-Christ était venu apporter sur la terre était celle de la mortification contre la sensualité, du mépris des jouissances de ce monde contre toutes les convoitises, du principe spirituel enfin contre le plus grossier et le plus abrutissant matérialisme. Les chrétiens donc, au milieu de ce débordement d'un luxe effréné et corrupteur qui entraînait l'empire romain vers une décadence prématurée, ne prenaient que deux repas par jour; le matin, du pain sec et de l'eau leur suffisaient. L'ivresse était devenue une sorte d'état habituel et social; les chrétiens, comme aujourd'hui dans les contrées où l'ivrognerie est passée à l'état de fléau public, s'abstenaient, la plupart du temps, de l'usage même légitime du vin. Non pas cependant qu'avec les Encratites ils aient jamais poussé le rigorisme jusqu'à proscrire le vin comme une boisson défendue par la loi du Christ. Clément d'Alexandrie les justifie de cette accusation, aussi absurde vis à vis des premiers chrétiens, qu'elle le pourrait être de nos jours vis à vis des sociétés de tempérance [1]. C'est le privilége immortel de la sainte Église catholique d'avoir toujours également protégé la véritable doctrine et contre les excès de ceux qui en exagèrent l'austérité, et contre le relâchement de ceux qui en réduisent démesurément les obligations. Ainsi Clément d'Alexandrie, à l'exemple de saint Paul, s'élève contre les abus auxquels, en certaines occurrences, donnaient lieu les agapes chrétiennes [2]. Il proscrit, avec le concile de Jérusalem, l'usage des idolothytes; mais il permet aux chrétiens de manger avec les infidèles, sans les astreindre à une enquête préalable sur la provenance des mets qui pourront être servis. Pour l'usage domestique des fidèles, il bannit la recherche exagérée de l'ameublement, des vases des prix et des collections somptueuses [3]. A tous il recommande la décence et la gravité dans le maintien,

[1] *Pædag.*, cap. II. — [2] *Ibid.*, cap. IV. — [3] *Ibid.*, cap. III.

les habitudes et les conversations [1]. Il ne veut point voir les disciples de Jésus-Christ se couronner de fleurs et se parfumer d'aromates exquis, comme les païens [2]. « Après le repas, dit-il, nous rendrons grâces à Dieu des biens que sa libéralité nous dispense et des grâces qu'il nous a accordées durant le jour. Nous nous endormirons ensuite sous son aile, dans des lits qui ne soient ni trop précieux, ni trop délicats. Le sommeil doit être court, si nous voulons allonger notre vie ; plusieurs fois on l'interrompra dans la nuit pour prier. A l'aurore, on se lèvera, les hommes pour leur travail ou leur étude ordinaire, les femmes pour filer le lin et vaquer aux soins de l'intérieur. Jamais on ne dormira le jour [3]. » Ce précepte, dit judicieusement Fleury, est remarquable, en un climat aussi chaud que celui de l'Égypte [4]. Ajoutons que, si la sève chrétienne ne se fût point tarie dans ces régions torrides, sous l'influence du sensualisme musulman, nous n'aurions pas aujourd'hui le spectacle d'une race impuissante et dégénérée, qui stérilise les deux plus fécondes parts de l'ancien continent : l'Afrique et l'Asie. Le mariage doit être maintenu par les chrétiens dans la sainteté de son institution primordiale, renouvelée par Jésus-Christ. Il a pour but de produire des enfants formés à l'image de Dieu ; son unité et son indissolubilité sont le frein des passions et la base d'un état social nouveau. Le mariage n'est pas d'une nécessité universelle, comme l'obligation commune à tous de manger et de boire. Ceux qui y sont appelés l'embrassent avec la ferme résolution d'en observer les lois sacrées, de respecter leurs corps comme le temple de l'Esprit-Saint, et de n'oublier jamais que l'œil de Dieu pénètre à travers les voiles de la nuit et scrute les profondeurs des ténèbres [5]. Dès lors, toutes les frivolités du luxe païen, semence de corruption et de désordres, seront bannies de la demeure du fidèle. La propreté et la décence dans les habits sont préférables à toutes les parures, et la femme se souviendra que « la personne doit toujours valoir mieux que les diamants et l'or dont elle se peut couvrir [6]. »

[1] *Pædagog.*, cap. V, VI. — [2] *Ibid.*, cap. VIII. — [3] *Ibid.*, lib. II, cap. IX. — [4] Fleury, *Hist. ecclés.*, lib. IV, pag. 498, tom. I, édit. in-12, 1720. — [5] *Pædag.*, cap. X. — [6] *Ibid.*, cap. XI et XII.

Analyse de troisième livre. Poésies de Clément d'Alexandrie.

47. Le troisième et dernier livre du Pédagogue est comme la récapitulation et l'exposé des grands principes sur lesquels repose la morale chrétienne. La vraie beauté de l'âme c'est la vertu, la beauté du corps c'est l'immortalité [1]. « Elles ne le comprennent point, dit Clément d'Alexandrie, ces misérables créatures auxquelles la parure extérieure fait perdre la beauté réelle. Dès le matin, elles se mettent à la torture, elles se font un visage de mixtions et de fard, une peau avec des drogues empoisonnées, et sous leurs emplâtres étouffent la fleur de la vraie beauté [2]. Les hommes en sont venus sur ce point à être aussi frivoles que les femmes [3]. Un attirail d'esclaves et d'eunuques ferment toutes les portes par où une âme pourrait monter au ciel, et ouvrent toutes celles qui conduisent à la honte, au crime et à la damnation [4]. La vraie richesse, c'est l'enseignement du Christ [5]; le viatique du chrétien c'est la frugalité. » Clément d'Alexandrie insiste à deux reprises sur un point que les *Constitutions apostoliques* avaient déjà touché. Les désordres et l'indécence des bains publics, dans ces thermes qui sont partout restés comme les vestiges lapidaires de la domination et de l'impudeur romaines, révoltaient la conscience des chrétiens. Le grand docteur flagelle, en termes énergiques, toutes ces turpitudes [6]. Toujours à l'exemple des *Constitutions apostoliques*, il relève la dignité et la noblesse du travail au milieu d'une société où l'esclave n'était, selon le mot de Caton, qu'un « outil parlant : » *instrumentum vocale.* « Ne croyez pas, dit-il, qu'il soit honteux de puiser de l'eau, ou de fendre le bois dont vous avez besoin. Il est toujours beau de se servir soi-même [7]. » Il place le travail au-dessus de tous les exercices corporels, tels que la palestre, la lutte, le gymnase, auxquels tous les hommes libres consacraient alors une grande partie de leur temps. Il résume ensuite toute sa doctrine en une sorte de *Compendium* tiré de tous les passages de l'Écriture relatifs aux devoirs quotidiens de la vie [8]. Enfin, il termine par deux hymnes, l'un devenu célèbre au Christ Sauveur; l'autre moins connu au Pédagogue

[1] *Pædag.*, lib. III, cap. I. — [2] *Ibid.*, cap. II. — [3] *Ibid.*, cap. III. — [4] *Ibid.*, cap. IV. — [5] *Ibid.*, cap. VI, VII. — [6] *Ibid.* lib. III, cap. V-IX. — [7] *Ibid.*, cap. X. — [8] *Ibid.*, cap. XI et XII.

divin. Nous essayons, de l'un et de l'autre, une traduction littérale. Voici le premier : « Frein des jeunes coursiers indomptés, aile des oiseaux qui ne s'égarent plus, gouvernail assuré de l'enfance, pasteur des agneaux du roi, rassemble tes simples enfants, pour louer d'une voix innocente, candide et sainte, le Christ, chef des enfants ! Roi des saints, Verbe, conquérant universel, dispensateur de la sagesse du Père très-haut, appui des labeurs, joie éternelle, Sauveur du genre humain, Jésus, pasteur, agriculteur, frein, gouvernail, aile céleste du troupeau sacré, pêcheur des hommes rachetés, nourrissant d'une vie divine les chastes poissons arrachés à l'onde ennemie de l'océan des vices, ô saint pasteur, sois le guide des brebis spirituelles; ô roi, sois le chef des enfants immaculés. Les traces du Christ sont la voie qui conduit au ciel. Verbe incessant, éternité sans bornes, lumière indéfectible, fontaine de miséricorde, artisan des vertus, en toi, Christ Jésus, les vrais adorateurs de Dieu trouvent la source de vie. Le lait céleste de ta sagesse, reine des grâces, abreuve les petits enfants enivrés de cette rosée spirituelle qui émane de ton sein fécond. Louanges ingénues, hymnes sincères au Christ roi ! Chantons ensemble les saintes faveurs de la doctrine de vie. Chantons en simplesse l'Enfant tout puissant. Chœur pacifique, famille du Christ, peuple de sages, chantons ensemble le Dieu de la paix [1] ! » Telle est cette première ode, d'une versification indépendante de tout rhythme officiel, mais dont la grâce, la fraicheur et le lyrisme égalent, littérairement parlant, les plus belles inspirations de Pindare. La seconde, sorte de dédicace au *Pédagogue* divin, est composée tout entière sur un mètre classique, en vers iambiques de six pieds. Cette régularité prosodique semble moins favorable à l'essor du poëte chrétien, dont on retrouve pourtant, même sous ces entraves, le génie plein d'une grâce inimitable. « A toi, dit-il, Pédagogue divin, je veux dédier cette guirlande de mes discours, entrelacée des fleurs cueillies dans les prairies parfumées de ta sainte parole. Ainsi l'abeille ouvrière fait sa moisson parmi les fleurs des champs, pour

[1] *Pædag.*, cap. XII ad finem.

offrir à son maître le doux rayon de miel, fruit de son utile labeur. Comme elle je suis bien petit, mais si petit que je sois, je suis ton serviteur. Pour te louer, il me faut emprunter tes paroles, ô Roi qui daignes ouvrir la main pour distribuer tes dons aux mortels, Père du monde, toi qui as seul élevé le temple de l'univers, décoré le firmament, suspendu à ta parole les globes célestes, créé la douce lumière, tracé leur route aux astres dociles, équilibré la terre et les eaux, partagé le cycle annuel des saisons entre le printemps et l'hiver, l'été et l'automne à la riche corbeille de fruits. Du chaos désordonné tu fis jaillir l'ordre ; à la matière informe tu as donné sa décoration splendide. C'est de toi que je tiens la vie, accorde-moi de la fixer dans le bien, de savoir employer ta grâce, d'accomplir et d'enseigner tes divins préceptes, de te louer sans cesse et en toi la sagesse immuable, ton Verbe éternellement uni à toi. Ne m'écrase ni sous le faix de l'indigence, ni sous le poids de la richesse. O Père, donne-moi le simple nécessaire ici-bas et ouvre-moi les portes de l'éternelle vie [1]. »

*Traité du Salut des Riches.*

48. Eusèbe nous apprend qu'il existait de son temps une homélie du docteur Alexandrin sous le titre : *Quel riche peut être sauvé* [2]. Un fragment considérable de cette œuvre, le récit que nous avons cité plus haut [3] de la conversion d'un jeune chef de brigands par l'apôtre saint Jean dans sa vieillesse, était précisément extrait du discours de Clément d'Alexandrie [4]. Saint Jérôme avait lu comme Eusèbe cet ouvrage [5], qui subsistait encore à l'époque de Photius [6]. Mais depuis on en perdit la trace. Ce fut seulement dans les premières années du XVIII^e^ siècle, que Matthieu Cariophylle, archevêque d'Icône, le découvrit dans un manuscrit du Vatican, à la suite des homélies d'Origène [7]. Le disciple nous rendait ainsi une œuvre de son illustre maître. Dieu qui ménage, pour le triomphe de son Église, l'évidence des témoignages et des preuves, en pré-

[1] *Pedag.*, lib. III, cap. XII, ad finem. — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XIII. — [3] Cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 509-511. — [4] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XXIII. — [5] Hieronym., *de Scriptor. eccles.* — [6] Photius, *Myriobiblon*, cod. III. — [7] Cette circonstance explique le silence de Fleury, dans son *Hist. ecclés.*, sur cette œuvre de Clément d'Alexandrie.

vision des attaques dont la doctrine catholique est successivement l'objet, a permis que nous ayons aujourd'hui ce traité dogmatique de Clément d'Alexandrie pour l'opposer aux modernes rationalistes qui prétendent que l'Évangile était venu détruire la loi de la propriété dans le monde, renverser le grand principe social de l'inégalité des conditions, damner tous les riches, et établir la communauté des biens, cette utopie non moins subversive en politique qu'insensée en philosophie. Or, Clément d'Alexandrie écrit son traité pour les riches chrétiens de son temps. « C'est à eux seuls que j'entends parler dit-il; les païens ne me comprendraient pas, puisque leurs yeux ne se sont point encore ouverts aux rayons de la vérité [1]. » L'Église catholique au temps de Clément d'Alexandrie, c'est-à-dire au IIe siècle, était donc composée, comme elle l'est encore aujourd'hui, de riches et de pauvres; elle n'avait point la forme de ce phalanstère ébionite que des imaginations malsaines ont naguère rêvé; elle ne proscrivait point la richesse; n'imposait pas la communauté des biens; en un mot n'avait rien, ni dans son dogme, ni dans sa morale, ni dans sa hiérarchie, ni dans sa constitution, qui, de près ou de loin, ressemblât au pandæmonium de notre moderne socialisme. Mais, alors comme aujourd'hui, les chrétiens se préoccupaient de la parole du Sauveur : « Il est plus facile au chameau de passer par le trou de l'aiguille [2] qu'à un riche d'entrer dans le royaume

[1] Clemens Alexand., *Quis dives salvetur*, cap. II; *Patrol. græc.*, tom. IX, col. 605.

[2] C'est à tort, et nous en faisons l'aveu d'autant plus volontiers que nous avons un sentiment bien profond de notre faiblesse personnelle, c'est donc à tort que (tom. V de cette *Histoire*, pag. 100) nous avons adopté la traduction de quelques exégètes récents : « Un câble passera plus facilement par le chas d'une aiguille. » D'amicales réclamations nous ont été adressées à ce sujet; nous nous y soumettons pleinement. L'ancienne traduction, exactement conforme au sens du manuscrit sinaïtique, est la seule vraie. Voici comment s'exprime à ce sujet M. l'abbé Freppel : « Quelques commentateurs pensent qu'il y avait à Jérusalem une porte étroite, appelée pour cette raison le *Trou de l'aiguille*, et par laquelle les chameaux passaient difficilement. Voilà ce qui aura pu donner naissance à ce proverbe fort usité parmi les Juifs, et que l'on trouve également dans le Talmud de Babylone, avec cette différence que le chameau y est remplacé par l'éléphant. La même locution se rencontre dans le Coran qui, selon toute vraisemblance, l'a empruntée à l'Évangile.

des cieux [1]. » — « A la seule audition de cette sentence, détachée de son contexte, dit Clément d'Alexandrie [2], quelques riches désespèrent d'obtenir jamais la récompense éternelle. Ne comptant plus dès lors que sur la vie présente, ils s'y rejettent tout entiers, et se détournent de la voie du ciel, sans se donner la peine d'examiner avec une sérieuse attention quels sont les riches dont parlait ici notre Seigneur, et sans réfléchir qu'il ajoutait immédiatement : « Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu [3]. » Il en est d'autres qui entendent parfaitement, et selon leur sens véritable, ces maximes du Sauveur. Mais ils négligent les devoirs qui leur sont imposés, les œuvres de salut que prescrit l'Évangile, et perdent ainsi la couronne proposée à leurs espérances. » C'est à ces deux classes de riches, désespérés par ignorance, ou perdus par lâcheté, que le docteur d'Alexandrie adresse sa lumineuse et énergique parole. Reprenant le récit évangélique de plus haut, il raconte l'histoire du jeune homme riche qui interroge le Sauveur, et qui reçoit cette première réponse : « Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements [4]. » Le jeune et opulent Hébreu ne veut point se contenter de cette vertu vulgaire, dont l'obligation est universelle et dont le strict accomplissement suffit pour le salut; il aspire à un genre de vie plus élevé : « Si vous voulez être parfait, reprend le divin Maître, allez, vendez vos biens, distribuez-en le prix aux pauvres, pour vous assurer des trésors dans le ciel; puis revenez et suivez-moi [5]. » Le jeune

Quant aux interprètes qui traduisent chameau par câble, leur version ne me semble guère autorisée; elle enlève à la sentence sa couleur et son tour oriental; c'est la confusion de κάμηλος avec κάμιλος qui aura introduit cette leçon. L'image du chameau se présentait au Sauveur avec d'autant plus d'à-propos qu'on se trouvait alors sur la grande route des caravanes, qui allait de Jéricho en Arabie, à travers le Jourdain, en passant par Beth-Péor et Hésébon. Quoi qu'il en soit, les Juifs employaient ce proverbe pour exprimer une extrême difficulté. » (Freppel, *Clément d'Alexandrie*, pag. 244.) Le docte professeur a raison, et nous sommes heureux, en cette circonstance, de rendre hommage à son autorité.

[1] Matth., XIX, 24. — [2] Clem. Alexand., *Quis dives salvetur*, cap. II. — [3] Matth., XIX, 26. — [4] Matth., XIX, 17. Cf. tom. V de cette *Histoire*, pag. 100-104. — [5] Matth., XIX, 21.

homme se retira, le cœur plein de tristesse, car il avait des possessions considérables [1]. Clément d'Alexandrie expose avec une merveilleuse lucidité [2] la distinction théologique des conseils et des préceptes, si clairement indiquée dans ce passage. Il insiste sur la parole : « Si tu veux être parfait. » *Si tu le veux*, ce n'est donc point une contrainte, un joug imposés par le Seigneur, à tous indistinctement et sans choix. C'est qu'en effet la perfection, c'est-à-dire l'accomplissement des conseils évangéliques, est la vocation du petit nombre. Mais, dans ce petit nombre, il peut se trouver et il se trouve réellement des riches. Pour ceux-là, il est manifeste que les richesses sont un obstacle de plus : telle était la situation du jeune homme de l'Évangile, qui eût voulu être parfait, mais qui n'eut pas le courage de se dépouiller de ses richesses, comme le chameau des caravanes se laissait décharger de son fardeau, pour entrer à Jérusalem par la porte du Trou de l'aiguille. « Il ne s'agit donc pas, dit Clément d'Alexandrie, d'une obligation universelle et absolue. Et que deviendrait la société humaine, si le droit à la propriété cessait d'être? Une telle interprétation serait en opposition directe avec mille autres préceptes du Sauveur. « Faites-vous, disait-il, des amis avec le mammon d'iniquité [3]. Préparez-vous dans le ciel des trésors qui ne craignent plus ni la rouille, ni les vers, ni les voleurs [4]. » Et comment nourrir les affamés, donner à boire à ceux qui ont soif [5], vêtir la nudité de nos frères, offrir l'hospitalité au voyageur, si nul n'avait le droit de posséder? Cependant ce sont là des préceptes positifs auxquels nous ne pouvons manquer sans encourir la damnation éternelle. Et quand des publicains, des riches, Zachée et Matthieu reçoivent Jésus-Christ dans leur demeure [6], est-ce qu'il leur ordonne de se

[1] Matth., 22; Clem. Alexand., *Quis dives salvetur*, cap. IV. — [2] Id., *Ibid.*, cap. V-XII. — [3] Luc., XVI, 9. — [4] Matth., VI, 19. — [5] Matth., XXV, 35.

[6] Luc., V, 29; XIX, 5. Toutes ces citations des divers évangélistes, au IIe siècle de notre ère, par Clément d'Alexandrie, prouveraient, au besoin, et si la démonstration n'était pas déjà surabondante, que le texte des Évangiles était fixé dès lors absolument comme il l'est aujourd'hui. Par tous les côtés nous apparaît la mauvaise foi du rationalisme. A un autre point de vue, on remarquera que l'exégèse de Clément d'Alexandre est identiquement

dépouiller de leur fortune? Il se contente de dire : « En ce jour le salut est entré dans cette maison, parce qu'il s'y est trouvé un vrai fils d'Abraham [1]. » C'est ainsi qu'il nous indique un légitime usage de la richesse, quand il prescrit les œuvres de charité. S'il en était autrement, il faudrait dire que le Sauveur nous ordonne à la fois de secourir les pauvres et nous met dans l'impossibilité de le faire. C'est une absurdité [2]. Le Sauveur ne proscrit donc pas les richesses, c'est un instrument qu'il nous laisse dans la main, mais dont il nous enseigne le véritable usage [3]. Le chrétien opulent qui regarde comme des dons de Dieu ses trésors, ses possessions, ses palais; qui les rend à Dieu dans la personne des pauvres, reconnaissant ainsi qu'il les possède pour ses frères encore plus que pour lui-même; qui s'élève au dessus de sa fortune, et qui sait lui commander au lieu d'en être l'esclave; qui ne se borne point à l'étroit horizon de cette vie, et s'applique à toutes les œuvres de charité et de miséricorde; qui saurait au besoin supporter la perte de ses biens avec la même tranquillité intérieure dont il jouit au milieu de l'abondance, ce riche-là est vraiment le pauvre d'esprit dont Notre-Seigneur a dit qu'il était bienheureux [4]. Il se trouve dans la disposition où il faut être pour avoir part au royaume des cieux, bien mieux que s'il rejetait le fardeau de ses richesses par impossibilité de le porter [5]. »

**Explication de la parole évangélique Il est plus facile à un chameau de passer par le trou de l'aiguille, etc.**

49. Clément d'Alexandrie explique dans le même sens, certains hébraïsmes qui se rencontrent dans l'Évangile, et dont l'apparente dureté révoltait les délicatesses irréfléchies d'un siècle qui n'était cependant rien moins que tendre. Par exemple cette parole du Sauveur : « En vérité, je vous le dis : Qui ne hait pas son père, sa mère, ses fils, son âme même, pour l'amour de moi, ne peut être mon disciple [6]. » Nous avons entendu les rationalistes répéter cette objection, de nos jours [7], sans se douter peut-être qu'ils l'emprun-

la même dont l'Église se sert de nos jours pour combattre les absurdes théories du socialisme.

[1] Luc., XIX, 9. — [2] Clem. Alex., *Quis dives salvetur*, XIII. — [3] Id., *ibid.*, XIV. — [4] Matth., V, 3. — [5] Clem. Alex., *Quis dives salvetur*, XVI. — [6] Luc., XIV, 26. — [7] Cf. tom. IV de cette *Histoire*, pag. 221, n. 19.

taient à l'ignorance des païens du second siècle. Il n'est pas un enfant de nos catéchismes qui ne sache aujourd'hui ce que Clément d'Alexandrie expliquait aux païens de son temps : savoir que le précepte de l'amour et du respect filial pour les parents demeure la grande loi chrétienne des sociétés et des familles régénérées par l'Évangile, mais que ce précepte est subordonné à celui de l'obéissance à Dieu et à ses commandements, qui domine et doit dominer toutes les autres affections, et s'élever, quand il le faut, jusqu'au sacrifice de notre propre vie. Dans la langue hébraïque, trop simple pour se prêter à l'expression de ce que nous appelons les nuances, « haïr, » en opposition avec « aimer, » signifie très-souvent aimer moins; par exemple, quand la Genèse veut indiquer que Jacob préférait Rachel à Lia, elle emploie ce même terme de « hair [1], » évidemment exagéré s'il fallait l'entendre dans le sens rigoureux qu'il a pris en nos langues modernes, et complétement inacceptable pour une épouse qui donna des enfants en grand nombre au patriarche. La réponse du docteur Alexandrin prend ici une forme dramatique, qui peint au naturel la situation des chrétiens de cette époque vis-à-vis de leurs familles restées païennes. « Figurez-vous, dit-il, un débat domestique engagé en ces termes. D'un côté le père se lève et dit : C'est moi qui t'ai engendré et nourri; suis-moi donc, et commets avec moi l'injustice. N'obéis pas à la loi de Jésus-Christ. — De l'autre côté apparaît le Sauveur. Je t'ai régénéré, dit-il, toi qui étais né pour la mort, sous l'empire de ce monde. Je t'ai délivré, guéri, racheté. Je te révélerai la face du Dieu bon, ton véritable père. Un homme ne saurait l'être comme lui. Laisse les morts ensevelir les morts. Suis-moi; je t'introduirai dans un lieu de repos, où tu trouveras des biens mystérieux et ineffables, biens que l'œil n'a pas vus, que l'oreille n'a point entendus et dont l'intelligence ne saurait monter au cœur de l'homme, mystères que les anges eux-mêmes désirent pénétrer, avides de voir ce que Dieu a préparé aux saints et à ceux

[1] Genes., XXIX, 31. Exosam, id est, minus amatam. Rosenmuler, *Scholia in Vetus Testamentum,* tom. I, pag. 158, Leipzig, 1828.

de ses enfants qui l'aiment. Je suis ton nourricier, moi qui me donne comme un pain d'immortalité, comme un breuvage céleste. Je suis le maître qui enseigne une doctrine plus élevée que le ciel. Pour toi, j'ai lutté contre la mort, j'ai payé ta rançon, en subissant la peine que tu avais méritée par tes crimes et ton incrédulité envers Dieu. — Voilà le dialogue tel qu'il s'établit, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Soyez juge dans votre propre cause, et formulez vous-même la sentence, mais n'oubliez pas qu'il s'agit de votre salut éternel. Que si un père, un fils, une épouse, ou tout autre, vous tient un pareil langage, donnez la victoire au Christ, puisque c'est le Christ qui a daigné descendre pour vous dans l'arène [1]. C'est par le même principe que vous résisterez à la séduction des richesses. Dites-vous à vous-même : Le Christ ne me défend point de posséder; il ne veut pas me retirer les dons que je tiens de lui. — Mais si vous venez à vous apercevoir que l'amour des richesses prédomine dans votre âme et que cette passion vous aveugle au point de vous faire perdre le salut éternel, alors sacrifiez les richesses, jetez-les loin de vous, arrachez cet œil droit qui vous scandalise. Il vaut mieux pour vous entrer avec un seul œil dans le royaume des cieux, qu'avec deux brûler éternellement dans les flammes [2]. » Le docteur d'Alexandrie termine cette homélie, par l'explication de la parabole du bon Samaritain, et le touchant épisode du chef de brigands converti par l'apôtre saint Jean; ces deux images de la miséricorde divine planent au dessus de nos discordes, de nos ingratitudes, de nos misères et de nos faiblesses.

*Stromates. Idée générale de cet ouvrage.*

50. Le traité du *Salut des riches* se rattache logiquement au livre du *Pédagogue*, et c'est pour cela que notre analyse ne les a point séparés. Dans l'ordre que s'était prescrit le maître du didascalée chrétien, après la controverse avec le paganisme et la catéchèse des néophytes, devait venir ce qu'on appellerait en style moderne le « couronnement de l'édifice, » c'est-à-dire l'exposé des moyens de perfection que la doctrine catholique fournit aux fidèles. Ce plan est encore aujourd'hui celui qu'en des conférences célèbres

[1] Clem. Alex., *Quis dives salvetur*, cap. XXII. — [2] Id., *ibid.*, cap. XXIV.

suivent nos prédicateurs. Le monde intellectuel, dans son divorce avec l'Église, est en effet retourné en arrière de dix-huit siècles. Qu'importe que, par un étrange abus de langage, on ait donné à ce mouvement rétrograde le nom de progrès? Le fait n'en est pas moins réel. Entre l'Église et la science rationaliste, la situation est la même que celle de Clément d'Alexandrie vis à vis des idolâtres, avec cette différence, à l'avantage des païens, que ceux-ci reconnaissaient tous la nécessité d'une religion et professaient individuellement un culte quelconque, tandis que les intelligences dévoyées de notre époque proclament comme un dogme fondamental non-seulement l'inutilité, mais le danger de toutes les religions et de tous les cultes. Cette décadence, plus profonde que ne fut jamais celle du polythéisme, justifie l'axiome de la morale révélée : *Corruptio optimi pessima.* Quoi qu'il en soit, Clément d'Alexandrie, après avoir démontré à ses auditeurs l'absurdité des cultes idolâtriques et la nécessité rationnelle et sociale du monothéisme, après les avoir introduits au sein de la vérité, dans les catéchèses du Pédagogue, veut les élever au sommet de la perfection chrétienne et à la *gnose* véritable, à la plénitude de la science telle que la donne l'Esprit-Saint. Ce terme de *gnose*, déjà employé par saint Paul dans le même sens, ce nom de vrai *gnostique* appliqué, avec une certaine emphase, par le docteur d'Alexandrie aux fidèles de Jésus-Christ, nous aident à comprendre combien l'expression de Γνῶσις était alors populaire, et comment les hérétiques de ce temps avaient intérêt à s'en décorer. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le monde s'est payé de mots. Il s'agissait donc pour le disciple de Pantène d'aborder cette grande question de la perfection chrétienne, but de tous ses efforts, d'en fixer les principes, d'en déterminer les formules, d'en indiquer les pratiques et d'y appeler toute cette jeunesse d'Alexandrie, suspendue à ses lèvres par les chaînes d'or de son éloquence. Tel est l'objet des huit livres intitulés *Stromates*, «Tapisseries,» mot équivalent à celui de *Mélanges* dans notre littérature actuelle. On chercherait en vain une méthode, ou un plan suivi, dans ces Ὑπομνήματα, ou *Commentaires*, écrits au hasard de l'inspiration et pour les besoins d'un auditoire que les

circonstances les plus diverses affectaient dans tous les sens. « Mes *Stromates*, dit Clément, ressemblent à une prairie où les fleurs les plus variées se mêlent et se confondent. J'ai mis par écrit mes pensées, selon qu'elles me venaient à l'esprit, sans les ranger, par ordre ni les grouper avec art, et même je les ai dispersées à dessein. Conçus de la sorte, ces *Mémoires* auront l'avantage pour moi de réveiller mes souvenirs ; quant à celui qui se sent des aptitudes pour la vraie *gnose*, il y trouvera, non sans quelque fatigue, ce qui peut lui être utile et profitable [1]. » Ce caractère des *Stromates*, très-judicieusement comparé par M. Freppel aux *Pensées* de Pascal, fait à la fois leur charme et leur danger. L'attrait est grand de suivre, dans ses détours, ses premiers élans, ses retours soudains, ses redites même toujours plus éloquentes, un génie comme celui du docteur Alexandrin. Nous ne saurions trop conseiller la lecture des *Stromates ;* tout y est encore actuel et répond aux aspirations et aux tendances de notre époque. Mais on conçoit aussi l'inconvénient grave du défaut de méthode et des brusques transitions qui permettent à l'écrivain de passer d'un sujet à un autre, sans définir nettement sa pensée, ni lui donner le développement qu'un lecteur distrait ou ignorant ne sait pas toujours suppléer de son propre fond. « Mes *Stromates,* dit encore Clément d'Alexandrie, forment une suite de discours où l'on passe en revue quantité de sujets, annonçant telle chose pour en montrer telle autre. Se trouvera-t-il un seul lecteur qui les comprenne ? Ce livre est un instrument pour aider l'homme studieux dans ses recherches. Il ne dispense personne de mettre lui-même la main à l'œuvre et de compléter mes investigations par les siennes. Il suffit d'indiquer la véritable route au voyageur. A lui de marcher ensuite et de découvrir le reste du chemin [2]. » Voilà donc le véritable danger de ce livre incomplet, où l'on a pu relever une foule d'erreurs qui n'étaient ni dans la pensée, ni dans la croyance de l'écrivain. Ainsi, on a accusé Clément d'Alexandrie

[1] Clem. Alex., *Strom.*, lib. VI, cap. I ; *Patrol. græc.*, tom. IX, col. 209. — [2] *Ibid.*, lib. IV, cap. II.

sur des phrases détachées, prises isolément, et dans un sens absolu, d'enseigner la préexistence des âmes, l'inégalité du Père et du Fils, l'éternité de la matière, etc. Nous ne prendrons pas la peine de relever en détail ces reproches exagérés. A l'aide des citations que nous avons empruntées à ses autres ouvrages, il ne sera pas difficile au lecteur de justifier complétement le disciple de Pantène sur ces divers points. Une seule accusation nous paraît digne d'un examen spécial. C'est le platonisme de Clément d'Alexandrie dont nous avons déjà dit un mot dans l'analyse du *Pédagogue*.

**Prétendu platonisme de Clément d'Alexandrie**

51. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Freppel : « Si le docteur Alexandrin met Platon au-dessus de tous les penseurs de l'antiquité, c'est qu'il trouve dans ses écrits le plus de conformité avec la doctrine chrétienne. Il cite d'abord les passages où le disciple de Socrate professe le monothéisme, et il en conclut que ce philosophe n'admettait qu'un seul principe des choses [1]. A l'exemple de saint Justin et d'Athénagore, il signale un vestige du dogme de la Trinité dans la deuxième lettre à Denys de Syracuse [2]. Il va jusqu'à inférer d'un endroit du Timée que Platon enseignait le dogme de la création *ex nihilo* [3]. Il rapproche de l'Évangile la doctrine platonicienne sur le souverain bien [4]. Immortalité de l'âme, peines et récompenses dans la vie éternelle, petit nombre des élus, nécessité d'un secours divin pour pratiquer la vertu, action du démon sur le monde, voilà autant de vérités que Clément découvre chez celui qu'il appelle, avec Numenius d'Apamée, « un Moïse athénien, un philosophe hébreu [5]. » Il n'y a pas jusqu'à l'opinion de Platon sur la communauté des femmes qu'il ne cherche à interpréter dans un bon sens [6]. Assurément, ces nombreuses citations, empruntées à la plupart des dialogues des philosophes,

[1] *Strom.*, lib. V, cap. XIV. Μίαν τὴν ὄντως οὖσαν ἀρχήν. — [2] *Strom.*, lib. V, cap. XIV; Justin., *Apol. I*, cap. LX; Athenagor., *Legatio*, cap. XXIII. — [3] *Stromat.*, ibid. Ἐκ μὴ ὄντος ὑποστάντος. — [4] *Stromat.*, lib. II, cap. XXII. — [5] *Strom.*, lib. V, cap. II-XIV; lib. I, cap. XIX; lib. V, cap. III, XIII, XIV; lib. I, cap. I-XXII. (Toutes ces notes sont de M. l'abbé Freppel.) — [6] *Strom.*, lib. III, cap. II.

dénotent une vaste et forte érudition; mais l'on peut se demander si l'auteur des *Stromates* n'a pas poussé l'admiration pour Platon jusqu'à la partialité [1]. » Sans nul doute, répondrons-nous, si la thèse ainsi posée reçoit une solution dans le sens affirmatif, la partialité de Clément d'Alexandrie pour le disciple de Socrate devrait changer de nom et s'appeler une hérésie. Par exemple, s'il est vrai que le maître du didascalée justifie le sentiment de Platon sur la communauté des femmes, le doute ne sera plus possible et Clément d'Alexandrie aura formellement patroné une doctrine hétérodoxe. Mais, dans la réalité, le docteur Alexandrin répudie, avec une éloquence indignée, tout ce qui ressemblerait à la monstrueuse idée de la communauté des femmes. Voici ses paroles : « Des sectaires, égarés par les faux docteurs Carpocrate et Epiphane, enseignent la doctrine de la communauté des femmes. C'est une honte pour le nom chrétien. Cet Epiphane, fils de Carpocrate et d'Alexandra, né dans notre ville, ne vécut que dix-sept ans. Aujourd'hui les habitants de Céphallénie lui ont élevé des temples et des autels. Ils l'adorent comme un dieu, et, à chaque néoménie, se réunissent pour lui offrir des sacrifices, des libations, des festins somptueux, accompagnés d'hymnes en son honneur. Epiphane avait été instruit par son père dans la philosophie de Platon. Nous avons encore les livres écrits par cet hérésiarque imberbe. Il prétend que le principe d'égalité dans le communisme est la loi souveraine du monde physique et moral. L'atmosphère dit-il environne également toutes les parties de notre globe; le rayon des astres arrive à tous les regards ; Dieu fait luire son soleil également pour tous. Les fruits de la terre, éclos sous l'influence d'une chaleur qui se partage également, sont la nourriture commune à tous les animaux et à l'homme. Ce sont les lois positives qui ont introduit, contre toute loi divine, la restriction odieuse de la propriété privée. Si donc, ajoute-t-il enfin, Dieu a tout institué selon le grand principe du communisme, la communauté des femmes est de rigueur. Je n'insisterai point, reprend Clément

[1] Freppel, *Clément d'Alexandrie,* pag. 112, 113.

d'Alexandrie. Chacun voit qu'une pareille doctrine est en opposition complète avec l'enseignement de l'Écriture et la loi de l'Évangile. Quoi ! Notre-Seigneur a dit : « Quiconque jette un regard de concupiscence, a déjà commis l'adultère dans son cœur [1], » et ces insensés se persuadent que leur monstrueuse promiscuité est un précepte évangélique ! Voilà pourtant ce que proclament ces élégants Carpocratiens ! On dit que, dans leurs *agapes*, hommes et femmes, après avoir, par un reste de pudeur, éteint tous les flambeaux, mettent en pratique ces horribles théories, dignes d'un troupeau de boucs ou de chiens. Carpocrate a pris ce dogme dans la *République* de Platon. A mon avis, il a mal compris la parole de ce dernier qui déclare en effet que « les femmes sont communes à tous, » mais en ce sens qu'avant leur mariage chacun est libre de demander leur main. C'est ainsi qu'au théâtre le spectacle est la jouissance de tous les spectateurs; mais, après qu'une femme est mariée, elle n'appartient plus qu'à son époux [2]. » Ainsi s'exprime le docteur Alexandrin. Nous sommes déjà rassurés sur son orthodoxie. Reste l'interprétation qu'il donne à la parole de Platon. Manifestement, les manuscrits du philosophe grec que lisait Clément d'Alexandrie ne portaient point, comme les éditions actuelles de Platon, ce texte si énergiquement accentué : « Toutes les femmes sont communes à tous les hommes; aucune en particulier n'appartient spécialement à un seul. Les enfants sont également communs ; nul père ne doit connaître son fils et nul fils son père. » Si le texte de Platon, que Clément d'Alexandrie avait sous les yeux eût été tel, le maître du didascalée n'eût pas suggéré la distinction atténuante qu'il propose. Il y avait des variantes, dans les manuscrits de Platon, comme dans tous les manuscrits possibles. Il est probable que celui dont Clément se servait portait uniquement ces paroles reproduites par lui : κοίνας εἶναι τὰς γυναῖκας πάντων. Cette citation, qui a tout l'air d'être textuelle, n'est nullement conforme aux paroles du philosophe grec, tel que nos éditions modernes l'ont fixé. Cette justification en principe, de la commu-

[1] Matth., v, 28. — [2] *Strom.*, lib. III, cap. II, fere integr.

nauté des femmes qu'on reproche au docteur Alexandrin, se réduit donc à une question de paléographie. Clément s'étonnait, et beaucoup d'autres se sont étonnés après lui, que Platon ait pu jamais professer une doctrine qui dépasse toutes les horreurs de la polygamie la plus monstrueuse. Qui pourrait affirmer que, sur ce point, la mémoire de Platon n'a pas été calomniée, et qu'un interpolateur infâme n'a pas altéré sa pensée et sa parole? Quant à nous, nous croyons que Clément d'Alexandrie ne fut ni platonicien, ni aristotélicien, mais simplement catholique, et lui-même s'est chargé de nous en administrer la preuve : « Mes *Stromates*, dit-il, renfermeront, quand je le croirai nécessaire, beaucoup de citations empruntées aux philosophes païens. Je veux répondre d'avance aux reproches que me feront sur ce point des gens qui ne se plaisent qu'à la critique. Tout d'abord, quand même la philosophie serait inutile en soi, elle aurait indirectement un avantage certain, celui de prouver que, réduite à elle seule elle est inutile. Il ne suffit pas de dire aux philosophes païens que toute leur science ne consiste qu'en des paroles vides, il faut le leur prouver par une discussion approfondie et sérieuse. Toute réfutation n'atteint son but qu'à ce prix. Quand vous aurez une connaissance nette et précise des erreurs que vous attaquez, votre démonstration sera victorieuse. D'ailleurs, en dehors des questions qui intéressent directement la foi, cette étude peut fournir au controversiste des ressources oratoires précieuses. La profondeur et la variété de l'érudition, dans celui qui annonce les grandes vérités dogmatiques, lui concilie l'estime de ses auditeurs, l'admiration de ses disciples et incline les âmes vers la vérité. C'est à tort qu'on s'imaginerait que la philosophie est subversive de toute foi, qu'elle est un instrument d'erreurs et de crimes. Ne voyons-nous pas les disciples de cette philosophie se convertir tous les jours à la religion véritable, si indignement conspuée par le vulgaire ignorant des païens? Il y a, dans la philosophie grecque, des traces évidentes de la vérité, divinement conservée parmi les hommes. Ce n'est donc pas pour elle-même, par entraînement pour ses séductions et par éloignement de la foi, que nous étudions la philosophie, c'est afin d'y trouver de nouvelles

armes contre le paganisme, et d'en faire notre auxiliaire dans la démonstration triomphante de la vérité chrétienne [1]. » Voilà le véritable platonisme de Clément d'Alexandrie. Il ne ressemble guère au tableau de convention que nous en avaient tracé nos modernes éclectiques, et tous les docteurs fantaisistes qui croient chaque matin découvrir les mystères de l'école chrétienne d'Alexandrie.

Ouvrages perdus de Clément d'Alexandrie. Pourquoi l'Eglise catholique ne lui accorde pas le titre de saint.

52. Il est fort remarquable, en effet, que la prétendue nouveauté dont on voudrait faire le caractère de cette école, n'ait jamais été signalée par les historiens de la primitive Église. Eusèbe n'y fait pas la moindre allusion. Il y a donc lieu de croire que les théories des savants modernes à ce sujet, reposent uniquement sur l'étude incomplète des monuments de la littérature chrétienne antérieurs à Clément d'Alexandrie. Aujourd'hui que les découvertes récentes ont agrandi sous nos pas ce champ qu'on avait cru longtemps si restreint, l'unité de l'enseignement théologique nous apparaît dans sa majesté radieuse; les prétendues solutions de continuité, les ruptures, les innovations imaginaires, s'évanouissent à la clarté de l'histoire. Clément d'Alexandrie, outre ses trois grands ouvrages l'*Exhortation aux Grecs*, le *Pédagogue* et les *Stromates*, avait composé, sous le nom d'*Hypotyposes* ou *Esquisses*, un commentaire complet de l'Écriture Sainte, en huit livres. Cet ouvrage ne nous est point parvenu. « Il y admettait, dit Eusèbe, l'authenticité des Épîtres de Jude et de Barnabé, de l'Apocalypse de Jean, et de l'Épître aux Hébreux. Cette dernière avait été, selon lui, dictée par l'Apôtre en langue hébraïque et traduite en grec par saint Luc. De là cette analogie si souvent remarquée entre le style de l'Épître et celui des Actes des Apôtres. C'est avec juste raison, ajoutait-il, que saint Paul omet dans cette Épître la suscription ordinaire qu'on retrouve dans toutes les autres. En s'adressant aux Juifs, qui depuis longtemps le détestaient, l'Apôtre dut éviter de prendre, vis-à-vis de ses compatriotes, un titre qui les eût révoltés tout d'abord et les eût empêchés de continuer une lecture

[1] *Strom.*, lib. I, cap. II.

destinée à dissiper leurs préjugés et leur aveuglement. D'ailleurs, comme le disait un ancien, le véritable apôtre, directement envoyé par le Dieu tout-puissant au peuple juif, avait été Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ce fut donc aussi par un sentiment de modestie que Paul ne voulut point prendre ce titre, en écrivant aux Hébreux [1]. » Cette citation et une autre relative à l'ordre chronologique de la publication des quatre Évangiles, que nous avons reproduite précédemment, sont tout ce qui nous reste des *Hypotyposes*. Le nom seul des traités de la *Pâque*, du *Jeûne*, de la *Médisance*, du *Canon ecclésiastique*, de l'*Exhortation à la patience*, de la dissertation *Contre les judaïsants*, composés par Clément d'Alexandrie, nous ont été transmis par Eusèbe. Toute cette moisson d'ouvrages est perdue. Une pareille richesse de monuments littéraires nous laisse croire que le disciple de Pantène parvint à un âge avancé. Nous ne savons, ni la date de sa mort, ni les détails de sa vie. Maître illustre, après avoir été un brillant disciple, il laissa à Origène la chaire du didascalée. Et maintenant, pourquoi Clément d'Alexandrie n'est-il point inscrit au catalogue des saints? Est-ce uniquement parce que ses ouvrages ont reçu du pape Gélase la note d'*apocryphes?* Nous avons déjà eu l'occasion de faire observer que le décret de ce Pontife avait seulement pour but de fixer les livres canoniques dont la lecture devait être faite dans les assemblées chrétiennes, et de prévenir les fidèles que certains ouvrages, d'ailleurs fort authentiques, présentaient une doctrine ou des appréciations personnelles, dont l'Église n'entendait point accepter la responsabilité. Dans le fait, les œuvres de Clément d'Alexandrie, comme le dit très-bien M. Freppel, « depuis Photius, qui signalait, dans les *Hypotyposes*, un grand nombre d'erreurs, jusqu'au Père Petau, qui prétendait trouver dans les *Stromates* des traces d'arianisme [2], » ont donné lieu aux interprétations les plus diverses. Le pape Gélase agit donc avec la sagesse qui marque tous les actes du Siége apostolique, en déclarant solen-

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XIV. — [2] Freppel, *Clément d'Alexandrie*, pag. 75.

nellement qu'il fallait user de précaution dans l'étude des œuvres du docteur Alexandrin. Si ce décret a pu contribuer à mettre en suspicion les doctrines de l'auteur, et par conséquent à faire écarter son nom du catalogue des saints, ce ne fut point le seul motif. Dans ses Lettres Apostoliques à Jean V, roi de Portugal, au sujet de la nouvelle édition du *Martyrologe romain* [1], Benoît XIV traite à fond cette question. Il allègue d'abord le silence des anciens auteurs sur la vie et les actions de Clément d'Alexandrie. Évidemment l'Église ne saurait proposer à la vénération des fidèles, des saints dont elle ne connaît pas l'histoire. Il est vrai que, depuis la destruction des archives de la primitive Église, sous les empereurs Dèce et Dioclétien, un grand nombre de saints des premiers âges ne nous sont plus guères connus que de nom. Mais leur culte a survécu à leur histoire. Or, ajoute Benoît XIV, il n'y a pas trace d'un culte de vénération rendu à Clément d'Alexandrie dans une Église ou un diocèse quelconque, avec l'assentiment formel, ou tacite, d'un évêque catholique. Voilà les véritables motifs qui ont déterminé le Saint-Siége, dans la décision relative à Clément d'Alexandrie : tout esprit impartial et sincère devra en reconnaître la sagesse et la légitimité.

### § III. Cinquième Persécution Générale.

53. Septime-Sévère avait, durant les dix premières années de son règne, laissé grandir en paix la religion du Christ. Avec le caractère connu de cet empereur, dont les Romains disaient que son vrai nom eût été non point *Severus*, mais *Crudelis*, et dont la maxime gouvernementale était celle-ci : « Payez bien les soldats, et moquez-vous de tout le reste ! » on a quelque droit de s'étonner d'une pareille conduite en faveur des chrétiens, objet de la haine universelle. Était-ce le souvenir trop récent encore du miracle de la légion Fulminante, qui protégeait la religion de Jésus-Christ? Septime-Sévère voulait-il laisser le temps à la mémoire publique

[1] Benedicti XIV *Opera,* tom. VI, pag. 119-128.

de s'effacer, afin d'acquitter par de nouveaux massacres la dette impériale de la reconnaissance? Sous son toit, une double influence se disputait le pouvoir. Julia Domna, sa femme, était une païenne ardente. Julia Mammæa, sa nièce, était secrètement favorable aux chrétiens. La lutte entre ces deux courants aboutit, en l'an 202, à un édit de proscription contre les chrétiens dans toute l'étendue de l'empire. Le fait simplement indiqué par Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*[1], est confirmé en ces termes par l'histoire païenne de Spartien : « Un décret parut en même temps pour défendre sous peine de mort d'embrasser le judaïsme et de s'affilier à la secte chrétienne[2]. » Ce fut durant l'expédition que Septime-Sévère fit à cette époque en Orient, pour réprimer une nouvelle révolte des Parthes, qu'il sanctionna cette mesure barbare. Les Juifs d'Asie, fidèles à leur politique nationale et nourrissant toujours le fol espoir de relever le trône d'Israël, avaient pris une part active au mouvement insurrectionnel. Les chrétiens, que le paganisme persistait encore à regarder comme une secte du judaïsme, furent enveloppés dans l'édit de proscription lancé contre les coupables. Dans la réalité, la sanglante mesure n'atteignit que les chrétiens, car le prosélytisme hébreu était, depuis la ruine de Jérusalem, frappé de la stérilité que nous lui voyons encore. Les chrétiens seuls faisaient d'abondantes conquêtes sur l'idolâtrie; ce fut donc sur eux seuls que se déchaîna la fureur populaire, après la promulgation du rescrit impérial. Des torrents de sang coulèrent, pour le nom de Jésus-Christ, dans toutes les provinces de l'empire.

54. A Carthage, le proconsul Saturnin fit comparaître à son tribunal les chrétiens Speratus, Narzal, Citlin, Véturius, Félix, Aquilin, Lætantius, Januaria, Acyllin, Generosa, Vestina, Donata et Secunda. Ils étaient tous originaires de Scillita, ville de la province proconsulaire d'Afrique. Sur l'ordre du proconsul de sacrifier aux faux dieux, Speratus répondit : « Nous n'avons jamais commis de faute contre les lois. On ne saurait nous accuser d'aucun crime. Notre

Martyr Scillitains Carthage

[1] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. I.

[2] *Judæos fieri sub gravi pœnâ vetuit. Idem etiam de Christianis sanxit.* Spartian., *Histor. Augusta,* In Severo, pag. 70.

religion nous ordonne même de prier pour ceux qui nous persécutent injustement. » — « Nous aussi, reprit le proconsul, nous avons une religion pleine de saints et pieux enseignements. Jurez donc avec nous par le génie des empereurs, nos maîtres. — Je ne connais pas le génie des empereurs; mais je garde fidèlement la foi, l'espérance et la charité. Nous n'adorons qu'un Seigneur et qu'un Dieu, Roi des rois, Empereur de toutes les nations! » Chacun des saints confesseurs répondit avec le même courage, et Saturnin les fit tous conduire en prison. Le lendemain on recommença l'interrogatoire. Cette fois, s'adressant aux chrétiennes, Saturnin leur dit : « Obéissez aux empereurs, nos maîtres, et sacrifiez aux dieux. » Donata répondit : « Nous sommes disposées à rendre aux empereurs tous les hommages de respect qui leur sont dus, mais nous n'adorons que Jésus-Christ le vrai Dieu. » Vestina reprit ensuite : « Ce que méditera toujours mon cœur et ce que prononceront toujours mes lèvres, c'est que je suis chrétienne! » Secunda ajouta : « Moi aussi je suis la servante du Christ. Je persévérerai dans la foi de mes compagnes et dans la mienne. Jamais nous n'adorerons vos dieux! » Speratus fut alors interrogé de nouveau. Plein d'un saint enthousiasme, il s'écria, en s'adressant à la foule qui encombrait le prétoire : « Si vous voulez savoir la pensée de mon cœur, écoutez tous : Je suis chrétien! » Les autres confesseurs, joignant leur voix à la sienne, répétèrent ensemble la même profession de foi. — « Je vous donne un délai de trois jours, dit alors Saturnin, pour réfléchir au parti que vous voulez prendre, et pour rétracter les erreurs de cette secte impie. — Un délai ne changera rien à notre croyance, répondit Speratus; nous mourrons avec joie pour la religion de Jésus-Christ. Prenez plutôt ce temps pour délibérer vous-même, abandonner le culte honteux des idoles, et devenir un disciple de l'Évangile. Si vous n'avez pas ce courage, n'hésitez pas plus longtemps à prononcer contre nous la sentence. » Saturnin commanda alors que les généreux chrétiens eussent la tête tranchée. « Nous rendons grâces à Dieu, dirent-ils pendant qu'on les conduisit au supplice, de ce qu'il nous fait l'honneur de nous recevoir aujourd'hui dans le ciel, pour la confession de son

nom. » Les bourreaux immolèrent donc ces nobles victimes. Leur martyre eut lieu le 17 juillet de l'an de Jésus-Christ 200[1].

55. Peu de temps après, on arrêta à Carthage Vivia Perpetua, âgée de vingt-deux ans, d'une illustre naissance. Son père et sa mère vivaient encore. Elle était mariée et nourrissait un enfant. On saisit avec elle Félicité, esclave chrétienne, mariée et enceinte. Revocatus, Saturnin, Secundulus et Satur leur furent adjoints pour compagnons de captivité. Le père de Perpétua, païen zélé, engageait sa fille à sacrifier. « Après avoir été quelques jours sans voir mon père, dit Perpétua qui écrit elle-même la relation du commencement de son martyre, j'en rendis grâces au Seigneur, et son absence me soulagea. Ce fut dans cet intervalle que nous fûmes baptisés; — elle était seulement catéchumène, ainsi que Revocatus, lors de leur arrestation. — Je ne demandai autre chose, au sortir de l'eau, que la patience dans les peines corporelles. Peu de jours après, on nous jeta dans un cachot; j'en fus effrayée, car je n'avais jamais séjourné en de pareilles ténèbres. La rude journée! Une chaleur étouffante, à cause de la foule; les soldats nous pressaient; je mourais d'inquiétude pour mon enfant. Alors les bienheureux diacres, Tertius et Pomponius, qui nous assistaient, obtinrent, à prix d'argent, qu'il nous fût permis de sortir, et de passer quelques heures en un lieu plus commode que la prison. Nous profitâmes de cette faveur; j'allaitais mon enfant, je le recommandais à ma mère; je fortifiais mon frère; je séchais de douleur de voir celle que je leur causais! Je passai plusieurs jours dans ces angoisses..... Le bruit se répandit que nous devions être interrogés. Mon père vint de la ville à la prison. Accablé de tristesse, il me disait : Ma fille, prends pitié de mes cheveux blancs, aie pitié de moi! Si je suis digne que tu m'appelles ton père, si je t'ai moi-même élevée jusqu'à cet âge, si je t'ai préférée à tes frères, ne me rends pas l'opprobre des hommes. Regarde ta mère, vois ton fils qui ne pourra vivre après toi. Quitte cette obstination, de peur de nous perdre tous. — Mon père s'exprimait ainsi par tendresse pour moi, me baisant

[1] *Martyr. rom.*, XVII jul.; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die.

les mains, se jetant à mes pieds, pleurant, ne me nommant plus sa fille mais *sa dame*. Je le plaignais, voyant que, de toute ma famille, il serait le seul à ne pas se réjouir de notre martyre. Je lui dis pour le consoler : Sur l'échafaud, il arrivera ce qu'il plaira à Dieu, car sachez que nous ne sommes point en notre puissance, mais en la sienne. — Il se retira contristé. Le lendemain, comme nous dînions, on vint nous chercher pour être interrogés. Le bruit s'en répandit aussitôt dans les quartiers voisins, et une foule de peuple s'assembla près du tribunal. Les autres subirent l'interrogatoire et confessèrent généreusement le nom de Jésus-Christ. Quand mon tour fut venu, mon père s'approcha de moi, tenant mon fils dans ses bras, et me dit : Ayez pitié de votre enfant. — Le procureur Hilarianus me dit de son côté : Épargnez la vieillesse de votre père ; épargnez l'enfance de votre fils. Sacrifiez aux dieux, pour la prospérité des empereurs. — Je n'en ferai rien, répondis-je. — Êtes-vous chrétienne? me dit-il, et je répliquai : Je suis chrétienne. — Comme mon père s'efforçait de me tirer du tribunal, Hilarianus donna l'ordre de l'expulser, et il reçut un coup de verge du licteur. Je sentis ce coup, comme si j'eusse été frappée moi-même, tant je souffrais de voir insulter, à cause de moi, les cheveux blancs de mon père! Alors Hilarianus prononça notre sentence, et nous condamna tous à être exposés aux bêtes. Nous retournâmes ensuite pleins de joie à la prison. Comme mon petit enfant y séjournait d'ordinaire avec moi et s'était habitué à y prendre le sein, je l'envoyai aussitôt chercher, chez mon père, par le diacre Pomponius. Mais mon père ne voulut point le donner. Or il plut à Dieu de m'accorder une double grâce : la première que, dès ce moment, l'enfant se passa volontiers du lait de sa mère, et la seconde, que moi-même je ne ressentis aucune incommodité d'un sevrage aussi subit. Quelques jours après, nous étions tous en prières. Tout-à-coup, au milieu de l'oraison, une voix intérieure se fit entendre à moi, et força en quelque sorte mes lèvres à articuler le nom de Dinocrate. Stupéfaite de prononcer un nom auquel je n'avais pas songé depuis longtemps, je versai des larmes, au souvenir du malheureux qu'il me rappelait. Je compris toutefois que mon martyre

commencé me donnait le droit de prier pour cet être chéri. Je me mis donc à supplier pour lui le Seigneur, et mes gémissements redoublèrent. Or, la nuit suivante, j'eus cette vision, dans mon cachot. Dinocrate m'apparut. Je le vis sortir d'un lieu de ténèbres, où j'aperçus une foule d'autres victimes. Il était haletant et paraissait souffrir d'une chaleur et d'une soif intolérables; son visage était pâle et défait; son front conservait encore la plaie qui le couvrait, au moment de sa mort. Dinocrate était l'un de mes frères. Nous l'avions perdu à l'âge de sept ans; il avait succombé à un cancer qui lui rongeait la face, et l'avait défiguré. C'était pour lui que j'avais prié. Dans ma vision, une telle distance nous séparait l'un de l'autre qu'il m'était impossible d'aller à lui. A ses côtés, j'apercevais une piscine remplie d'eau, mais la margelle était plus haute que la taille de l'enfant, et Dinocrate, s'élevant sur la pointe des pieds, faisait d'inutiles efforts pour boire. Je m'affligeais de son impuissance, mes larmes coulèrent et je me réveillai, comprenant que mon frère était dans le *lieu des expiations* (Purgatoire). Mais j'avais confiance que mes prières pourraient finir ses tourments. Je continuai donc sans relâche mes supplications au Seigneur, jusqu'au jour où nous fûmes transférés dans la geôle militaire, plus rapprochée que la prison civile du lieu de notre supplice. Car nous étions destinés à servir aux spectacles qui devaient se donner dans le camp, au jour de naissance du César Géta. Je continuai, en ce lieu, à pleurer et à prier pour l'âme de mon frère. Enfin, le jour où l'on nous mit dans les *ceps*, j'eus une seconde vision. Le lieu sombre que j'avais vu la première fois m'apparut inondé de lumière. Dinocrate, vêtu d'une robe blanche, avait le visage radieux : une cicatrice remplaçait son horrible plaie. La margelle de la piscine s'était abaissée, à la portée de l'enfant. Il y puisait l'eau, avec une coupe d'or, et buvait à longs traits. Après s'être désaltéré, je le vis s'éloigner, plein d'allégresse, pour se livrer aux jeux de son âge. En ce moment, je m'éveillai, et je compris que mon frère avait été transféré du séjour des expiations. Quelques jours après, Pudens, commandant de la prison, touché de la grâce de Dieu, commença à nous traiter avec bien

veillance; il permit à un grand nombre de frères de nous visiter dans notre cahot. Ce fut pour eux et pour nous un sujet de consolations réciproques. L'époque de notre supplice, c'est-à-dire de notre récompense, approchait. Mon père vint à la prison. Accablé sous le poids de sa douleur, il s'arrachait la barbe et se roulait à terre. Dans son désespoir, il maudissait les années de sa vieillesse, et tirait de son cœur des plaintes capables d'émouvoir un rocher. Je fondis en larmes, et je plaignis moi-même sa vieillesse infortunée. — La veille de notre martyre, j'eus une dernière vision. Je voyais accourir le diacre Pomponius; il frappait à la porte de notre cachot, et j'allai lui ouvrir. Il était vêtu d'une robe blanche, ornée d'un triple rang de grenades d'or. Il me dit : Perpetua, nous vous attendons, venez. — Me prenant alors par la main, il me fit marcher par un sentier rocailleux et plein de détours. Enfin nous arrivâmes, hors d'haleine, à l'amphithéâtre, et m'introduisant au milieu de l'arène, il me dit : Ne craignez point; je suis avec vous, et je prends part à vos combats. — Il se retira ensuite, et, levant les yeux, j'aperçus une foule immense dont l'attitude marquait l'étonnement. Me rappelant que j'avais été condamnée aux bêtes, je ne comprenais point qu'on tardât si longtemps à les lâcher sur moi. Soudain, d'un des vomitoires de l'arène, sort un Égyptien, noir et hideux, qui s'avance avec ses auxiliaires, comme pour entamer avec moi la lutte au pugilat. En même temps, de beaux adolescents s'approchent de moi, me dépouillent de mes vêtements; je sentais une vigueur toute virile s'insinuer dans mes membres, pendant qu'ils les frottaient d'huile, ainsi qu'on le fait pour les athlètes avant la lutte. L'Égyptien, au contraire, pour faire parade de sa supériorité, se roulait tout le corps dans la poussière de l'arène. Nous allions en venir aux mains, quand parut un homme d'une taille gigantesque. Son front dépassait les derniers gradins de l'amphithéâtre. Sa longue robe, d'une pourpre éclatante, était rattachée par deux agrafes sur la poitrine, et bordée d'une multitude de grenades d'argent et d'or. Il tenait, d'une main, une baguette semblable à celle des intendants des jeux, et, de l'autre, un rameau vert, d'où pendaient des pommes d'or. Ayant imposé

silence à la foule, il dit, d'une voix vibrante : Si l'Égyptien est vainqueur de cette femme, il lui sera permis de la tuer de son glaive. Si la femme est victorieuse, elle recevra ce rameau vert. — Après avoir prononcé ces paroles, il s'éloigna. La lutte s'engagea alors entre l'Égyptien et moi, au pugilat. Il cherchait à me prendre par le pied, mais, au moment où il croyait le saisir, je lui meurtris la face de mes talons. Je me sentais élevée en l'air par une force surnaturelle, et, de mes deux pieds, je foulais la tête de l'ennemi. Cependant la lutte se prolongeait. Enlaçant alors mes deux mains l'une dans l'autre, je les fis retomber, comme une massue, sur le front de l'Égyptien. Il fut renversé la face contre terre et je continuais à le fouler aux pieds. Le peuple poussa des cris de triomphe; mes auxiliaires firent entendre un chant de victoire. J'allai me présenter à l'intendant des jeux, et je reçus de sa main le rameau vert. Il me donna le baiser des saints, en disant : La paix soit avec toi, ma fille! — Je sortis avec gloire de l'amphithéâtre, par la porte *Sana Vivaria*. En ce moment, je m'éveillai et je compris que j'aurais à combattre, non les bêtes, mais les démons. Seulement j'avais la certitude de remporter la victoire. Je clos ce récit, la veille du martyre. Quelqu'autre écrira, s'il le veut, la relation de notre dernier combat [1]. »

Un autre, en effet, et l'on croit que ce fut Tertullien, continua en ces termes les Actes de ces généreux chrétiens. « Secundulus mourut dans la prison militaire. Félicité était grosse de huit mois; voyant le jour du spectacle si proche, elle était fort affligée, craignant que son martyre ne fût différé, parce qu'il n'était pas permis

[1] Nous avons scrupuleusement reproduit le récit de Perpetua. « La littérature humaine, dit M. Rohrbacher, n'a rien d'approchant. Une jeune femme, mère de famille, d'une naissance distinguée, chérie de tous les siens, se voit séparée de son père, de sa mère, de ses frères, de son époux, de son enfant, pour être dévorée par les bêtes, sous les yeux de tout un peuple; elle voit son vieux père, qu'elle aime et qui l'aime avec tendresse, lui baiser les mains, se jeter à genoux pour la fléchir et lui faire prononcer une parole qui la sauverait du péril; elle compatit à la douleur de son père, elle le console ; mais elle ne prononcera pas cette parole, parce qu'elle serait une apostasie; et elle écrit tout cela, la veille de son supplice, avec une candeur, avec un calme au-dessus de l'humanité. »

de mettre à mort les femmes enceintes. Les prières des confesseurs lui obtinrent une prompte et heureuse délivrance. Elle devint mère d'une fille, qu'une pieuse chrétienne éleva comme son enfant. La veille du combat, on leur donna, suivant la coutume, le dernier repas, que l'on nommait le *Repas libre*, et qui se faisait en public. Les chrétiens obtinrent, à cette occasion, la permission d'entrer dans la prison, dont le concierge était déjà converti. Les martyrs convertirent leur dernier festin en une agape. Ils disaient au peuple qui les entourait : Remarquez bien nos visages, afin de nous reconnaître au jour du jugement. — Le lendemain, ils sortirent de leur cachot pour aller à l'amphithéâtre, comme s'ils se fussent acheminés vers le ciel. Leur visage était rayonnant d'une joie ineffable. Arrivés à la porte, on les voulut obliger, suivant la coutume, à prendre les ornements de ceux qui paraissaient à ce spectacle. C'était, pour les hommes, un manteau rouge, habit des prêtres de Saturne; pour les femmes, une bandelette autour de la tête, symbole des prêtresses de Cérès. Les martyrs refusèrent ces livrées de l'idolâtrie. Nous ne sommes ici que pour conserver notre liberté, dirent-ils, nous avons sacrifié notre vie pour ne rien faire de semblable; nous en sommes convenus avec vous. — Parvenus à l'amphithéâtre, Saturnin et Revocatus furent d'abord abandonnés à la fureur d'un léopard et d'un ours, qui les traînèrent, pendant quelques instants, sans les mettre à mort. Satur fut exposé à un sanglier, qui, respectant le martyr, se jeta sur le veneur et lui fit une blessure mortelle. Perpetua et Félicité furent dépouillées et mises dans des filets, pour être exposées à une vache furieuse. Mais le peuple lui-même se révolta de ce raffinement de cruauté. On revêtit donc les généreuses femmes d'habits flottants. Exposée la première, Perpetua fut lancée en l'air et retomba sur le dos. Elle se mit sur son séant, renoua ses cheveux épars pour ne pas paraître en deuil, et voyant Félicité toute froissée de sa chute, elle lui donna la main, afin de l'aider à se relever. Elles se tenaient debout toutes les deux, prêtes à un nouveau combat; mais le peuple, dont la dureté avait été vaincue, ne voulut pas qu'on les exposât une seconde fois. On les reconduisit vers la porte *Sana Vivaria*, où le diacre Rusticus leur pro-

digua ses soins. Satur venait d'être présenté à un léopard, qui, d'un seul coup de dent, l'étendit baigné dans son sang. Voilà un baptême qui le sauvera ! s'écria le peuple, par une allusion ironique au sacrement des chrétiens. Cependant le martyr, se tournant vers le geôlier militaire Pudens, dont il avait entrepris la conversion : Adieu, lui dit-il, souvenez-vous de ma foi. Que ma mort vous confirme dans la fidélité à Jésus-Christ! — Il lui demanda ensuite l'anneau qu'il avait au doigt, le trempa dans sa blessure et le lui rendit, comme un gage héréditaire de son amitié et un souvenir de son sang. Enfin il tomba mort, au lieu où l'on avait coutume d'égorger ceux que les bêtes n'avaient pas achevés. Le peuple demanda qu'on ramenât les autres martyrs au milieu de l'amphithéâtre, pour avoir le plaisir de leur voir donner le coup de la mort, et associer ses yeux à l'homicide. Ils se levèrent et s'y rendirent d'eux-mêmes, après s'être donné le saint baiser, afin de consommer le martyre par la solennité de la paix. Saturnin et Revocatus reçurent le dernier coup, immobiles et en silence. Félicité tomba en partage à un confecteur maladroit, qui lui fit jeter un cri de douleur; car ces exécutions étaient l'apprentissage des nouveaux gladiateurs. Perpetua conduisit elle-même à sa gorge la main tremblante du bourreau [1]. »

**Martyre de saint Léonide, père d'Origène à Alexandrie.**

56. La persécution ne sévissait pas avec moins de fureur en Égypte. Alexandrie surtout était plus particulièrement désignée à la vengeance des païens, par l'extension qu'y avait prise la foi catholique. Septime-Sévère s'y rendit aussitôt après son édit de persécution. Il fit poursuivre les chrétiens avec la dernière rigueur. On amenait, de la Thébaïde et de toutes les autres provinces de l'Égypte, tous ceux qu'on avait pu saisir, et on les mettait à mort dans la ville, devenue ainsi la capitale des proscriptions. Clément d'Alexandrie, obligé de fuir les bourreaux, écrivait, du fond de sa retraite : « Chaque jour nous voyons déborder les fontaines de sang chrétien; chaque jour nous voyons les martyrs, consumés par

[1] *Act. sinc.*, pag. 80 et sepp. ; *Martyr. rom.*, 7 mart.; Bolland., *Act. sanct.*, eod. die; *Patrol. lat.*, tom. III, col. 14.

la flamme des bûchers, interrogés au milieu des tortures, décapités par le glaive. C'est la fidélité à Jésus-Christ qui les amène à ces combats glorieux, et leur apprend à témoigner leur piété par l'effusion de leur sang [1]. » Léonide fut arrêté, avec une foule innombrable de chrétiens. Origène, son fils, qu'il avait élevé avec le plus grand soin, atteignait alors sa dix-septième année. « Mais, dit saint Jérôme, dès l'enfance c'était un grand homme. » Outre les arts libéraux et les belles-lettres, saint Léonide lui avait donné la science des Écritures, dont il lui faisait tous les jours apprendre et réciter quelques sentences, avant les études profanes. Origène y apportait une application telle qu'il ne se contentait pas du sens littéral; il en recherchait de plus profonds. Saint Léonide réprimait cette ardeur de connaître; mais, dans le secret de son cœur, il bénissait Dieu de lui avoir donné un tel fils. Souvent, pendant qu'Origène dormait, il s'approchait du lit où l'enfant reposait, lui découvrait la poitrine et la baisait avec respect, comme un sanctuaire où résidait l'esprit de Dieu. Une éducation si sainte porta ses fruits. Quand Origène apprit que son père était emprisonné pour la foi, ni les larmes, ni les supplications de sa mère ne purent le retenir. Elle fut obligée d'user d'une ruse maternelle, et de cacher tous ses habits, pour l'empêcher d'aller se constituer lui-même captif de Jésus-Christ. Il se consola du moins en écrivant à saint Léonide une lettre pleine d'éloquence et de force, dans laquelle il l'encourageait au martyre. « Ayez confiance, lui disait-il, ne vous mettez point en peine de nous (il avait six frères plus jeunes que lui). Quittez tout pour Jésus-Christ; il saura tout vous rendre. » Saint Léonide eut la tête tranchée, et ses biens furent confisqués au profit du trésor public [2] (202).

**Martyre des disciples d'Origène à Alexandrie.**

57. Après le départ de Clément d'Alexandrie, qui s'était retiré en Cappadoce, chez l'évêque Alexandre, l'école chrétienne avait été quelque temps dispersée par la violence de la persécution. Origène se sentit le courage de la relever, sous le fer même des bourreaux (203). Il vendit ses livres de grammaire et de sciences

[1] *Strom.*, lib. II, pag. 414. — [2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. II.

profanes, à la condition qu'on lui fournirait quatre oboles [1] par jour pour sa nourriture. Ainsi débarrassé des préoccupations matérielles de l'existence, il se mit à l'œuvre avec une ardeur incroyable. Il passait les nuits entières dans l'étude et les veilles, pour préparer les éloquentes instructions qu'il adressait chaque jour à ses disciples. Quand la nature, vaincue par le sommeil, cédait au besoin du repos, il dormait quelques instants sur la terre nue, et reprenait bientôt son travail. En peu d'années, il apprit par cœur l'Écriture sainte tout entière, et put ainsi, avec le secours du texte que lui fournissait sa mémoire, se livrer aux immenses travaux qu'il fit sur la Bible. L'austérité de sa vie répondait à son infatigable ardeur pour la science. Il ne buvait jamais de vin. Ses jeûnes fréquents et sa réserve habituelle au sujet de la nourriture faillirent lui coûter la vie. L'hiver même il marchait pieds nus, se contentait d'un seul habit, et refusait tout ce que ses amis lui voulaient donner. Une telle sainteté, jointe à un prodigieux talent, lui attira une foule de disciples, même parmi les savants et les philosophes les plus distingués. Héraclas, qui devint dans la suite évêque d'Alexandrie, Plutarque, son frère, les deux Sérénus, Héraclide, Héron et plusieurs autres jeunes gens s'empressèrent de se mettre sous sa direction. Ils se désignaient par là à la vengeance des persécuteurs. Elle ne les épargna point. On les mit en prison. Héraclas seul échappa à la recherche des bourreaux; la Providence avait d'autres vues sur lui. Origène se multiplia lui-même, pour porter à ses enfants spirituels les consolations et les encouragements de la foi. Il visitait les martyrs dans leur cachot, les accompagnait à l'interrogatoire, les exhortait au lieu même du supplice, et leur donnait, en présence des païens et des soldats, le baiser de paix au moment suprême. Ce fut un miracle qu'il ait pu échapper à la fureur des Gentils, qui furent plusieurs fois sur le point de le lapider. On aposta même des soldats à la porte de sa demeure, pour le mettre à mort. Souvent le peuple irrité le traîna par les rues de la ville. Il fut, à diverses

[1] Environ trente centimes de notre monnaie.

reprises, appliqué à la question; mais Dieu ne permit pas qu'il fût enlevé à l'Église, dont il était une des gloires. Un jour les infidèles le saisirent, et lui ayant rasé les cheveux, comme on le faisait aux prêtres des idoles, ils le revêtirent des habits que portaient les sacrificateurs. Ils le placèrent ainsi au haut des degrés du temple de Sérapis, et lui présentèrent des palmes, pour les distribuer, suivant l'usage, à ceux qui montaient. Origène les prit, et les élevant de la main : « Venez, s'écria-t-il, venez recevoir ces palmes, non comme celles de votre idole, mais comme les palmes de Jésus-Christ mon Dieu! » Cependant ses disciples furent envoyés au supplice. Plutarque, Héraclide, Héron et l'un des Sérénus eurent la tête tranchée, l'autre fut brûlé vif. On livra aussi aux flammes une jeune catéchumène, nommée Héraïs, qui se disposait à recevoir le baptême, et assistait aux instructions d'Origène.

Martyre de sainte Potomienne, de sainte Marcelle, sa mère et du soldat Basilide à Alexandrie.

58. Alexandrie vit encore, dans le même temps, une jeune chrétienne mourir martyre de la virginité. Potamienne était esclave. Son maître, épris de sa rare beauté, ne put la faire consentir à ses infâmes désirs. Il la livra au gouverneur d'Alexandrie, Aquila, dans l'espoir que la vue des tourments et les menaces de mort feraient fléchir sa vertueuse constance. Aquila, l'ayant trouvée inébranlable, la fit mettre à la torture. Les bourreaux épuisèrent en vain leur force contre cette noble victime. Enfin le gouverneur fit mettre sur un immense brasier une chaudière pleine de poix, et quand elle fut bouillante : « Obéis à ton maître, dit-il à Potamienne, ou je te fais plonger vive dans cette chaudière ardente. — A Dieu ne plaise, répondit la sainte, qu'il y ait un juge assez inique pour me condamner à une action criminelle! » Les autres menaces d'Aquila n'ayant pas eu plus d'effet, il commanda enfin qu'elle fût dépouillée et jetée dans la chaudière. La martyre de la virginité avait le droit de repousser l'outrage qu'on voulait faire à sa pudeur. Elle obtint d'être plongée avec ses habits dans la chaudière embrasée. Le gouverneur la remit à Basilide, un de ses gardes, pour qu'il présidât au supplice. Le soldat sentit son cœur ému d'une grâce surnaturelle, en approchant de la martyre. Il repoussait le peuple, qui s'empressait sur le passage de Potamienne,

pour insulter à sa vertu. Sur le point d'être jetée dans la chaudière, elle lui promit d'implorer pour lui la miséricorde du Seigneur, l'assurant qu'il sentirait bientôt les effets de son intercession. Après qu'elle eut cessé de parler, on lui mit d'abord les pieds dans la poix bouillante, et on l'y plongea ainsi, peu à peu, jusqu'au sommet de la tête. Dans le même temps, on brûlait vive sainte Marcelle, sa mère. Quelques jours après, les soldats, compagnons de Basilide, voulurent le contraindre à jurer avec eux par les dieux de l'empire. Basilide refusa, déclarant qu'il était chrétien. Les soldats crurent d'abord qu'il se raillait ainsi de la foi chrétienne. Mais s'étant convaincus de la sincérité de ses paroles, ils le conduisirent au gouverneur, qui le fit jeter en prison. Les chrétiens, étonnés d'une conversion aussi soudaine, vinrent visiter le nouveau frère que le Seigneur leur donnait. « Potamienne m'est apparue, leur dit-il, trois jours après son martyre. Elle m'a mis une couronne sur la tête, en disant qu'elle avait obtenu grâce auprès du Seigneur pour moi, et que, dans peu, il m'appellerait à partager sa gloire. » Il fut baptisé, et, le lendemain, la hache du licteur, en lui donnant le coup de la mort, le faisait entrer dans l'éternelle vie.

**Martyrs en Asie et à Rome.**

59. La lutte entre l'idolâtrie et la foi avait tout l'univers pour théâtre. Le saint évêque de Comane, en Cappadoce, Zoticus, versait son sang pour Jésus-Christ [1]. Le préteur qui le condamna à mort, Claudius Herminianus, était d'autant plus acharné à la persécution que sa femme venait, malgré lui, de se convertir au christianisme. Quelques jours après l'exécution du saint évêque, Claudius fut atteint d'une maladie vermiculaire, et sa chair vivante était rongée par des myriades de hideux insectes. « N'en dites rien aux chrétiens ! disait ce malheureux. Ils se réjouiraient de mes tortures. » Mais, revenant bientôt à des sentiments plus convenables à sa situation, la grâce le toucha; il se repentit d'avoir persécuté les fidèles de Jésus-Christ. La pensée d'avoir contribué à l'apostasie de quelques-uns d'entre eux pesait sur son âme, comme le plus cruel remords. Ce fut dans ces dispositions qu'il mourut (204)

[1] *Martyr. rom.*, 21 julii; *Act. sanct.*, eod. die.

sans avoir pu recevoir le baptême chrétien, après lequel il soupirait. Saint Alexandre, évêque de Flaviopolis, dans la province de Cilicie, fut emprisonné pour la foi. Élève de Clément, et condisciple d'Origène, il avait puisé son amour pour Jésus-Christ dans les leçons du didascalée d'Alexandrie. Enfermé sept ans dans un cachot, il survécut à la persécution et édifia longtemps encore les cités de l'Asie par sa parole et ses héroïques exemples. Rome eut aussi sa légion de confesseurs et de martyrs. Chaque jour, les *loculi* des catacombes se refermaient sur les précieuses dépouilles des soldats de Jésus-Christ, morts pour leur Dieu sous le glaive des bourreaux, sous la dent des bêtes, ou dans les jeux homicides de l'amphithéâtre. Le pape saint Zéphyrin, du fond de ces sombres demeures, dirigeait son troupeau désolé et faisait graver la palme du triomphe sur le tombeau des martyrs. Il devait la conquérir lui-même un jour; mais le temps marqué par la Providence n'était point encore venu.

Martyre de saint Irénée à Lyon.

60. Les Gaules, empourprées du sang chrétien, dans la quatrième persécution générale, furent une seconde fois visitées par la grâce du martyre. Voici comme s'expriment les Actes de saint Irénée[1]. « Les cruels édits de Septime Sévère retentirent, comme l'éclat de la foudre, dans le monde entier. Il sembla, tant les massacres furent grands, que l'univers allait périr. C'était à Lugdunum que, durant la guerre civile, l'empereur avait triomphé du César Claudius Albinus, son compétiteur. Quand il y revint, il apprit que cette bienheureuse cité, convertie par Irénée, refusait d'adorer les dieux; il obéit à la féroce cruauté, ou plutôt à la rage qui faisait le fond de son caractère. Par ses ordres, les portes de la ville furent fermées, et une légion de soldats, le glaive à la main, entra dans toutes les maisons, égorgeant quiconque persistait à s'avouer chrétien. Je n'entrerai à Lugdunum, avait dit Sévère, que pour y offrir des sacrifices à mes dieux. Or, nos dieux ne veulent pas que leur culte soit souillé par celui des chrétiens.—Le massacre commença donc. Il fut immense; ni l'âge, ni le sexe, ni le

[1] Bolland., *Act. sanct.*, tom. VI jun pag. 264, appendix ad diem 28, junii.

rang ne furent épargnés. On vit cette multitude d'héroïques chrétiens venir d'elle-même, dans les transports d'une sainte allégresse, s'offrir au glaive des bourreaux, qui parcouraient la ville comme des bacchantes. Le sang coulait en ruisseaux dans les rues, et les deux fleuves qui baignent la cité roulaient leurs eaux toutes rougies. L'impie César avait donné l'ordre qu'on lui amenât le bienheureux Irénée. Depuis quelques jours, le saint évêque, par une faveur de Jésus-Christ, avait été informé de l'imminence du danger. Au milieu de la nuit, pendant qu'il était en prières avec le bienheureux prêtre Zacharie, un ange du Seigneur lui apparut et lui dit : Après tant de labeurs, voici venir le temps de la récompense. C'est par le martyre que tu entreras dans le royaume des cieux. Relève le courage des frères, car le meurtrier approche, et l'heure des grands combats va sonner. Dis-leur de ne pas craindre les menaces de l'antique ennemi. Il tue le corps, mais ne saurait tuer l'âme. Leur passion sera consommée en quelques heures. Pour toi, ton supplice sera plus long, mais ton triomphe n'en sera que plus glorieux. Aie soin de soustraire au danger le prêtre Zacharie. Il sera ton successeur, et, après toi, confirmera les frères dans la foi du Christ. — En entendant ces paroles, Irénée s'écria : O Jésus, mon Seigneur et mon Dieu, lumière éternelle, splendeur de justice, source et origine de piété, je vous rends grâces de la bonté avec laquelle vous daignez m'adresser, par le ministère de votre ange, des paroles de joie et de consolation ! Donnez, Seigneur, donnez à ce peuple la grâce de la persévérance. Que nul d'entre eux n'apostasie la foi à votre saint nom. Fortifiez-les par votre puissance divine, et que tous conquièrent généreusement par la mort la palme de l'immortalité ! — Cette prière achevée, le bienheureux évêque fit réunir les fidèles, et commença à les préparer au combat. Dociles à ses instructions, on les vit distribuer tous leurs biens aux pauvres ; il s'exhalait d'eux comme une suave odeur de martyre ; ils passaient les jours et les nuits dans la prière et dans les colloques divins, attendant, d'heure en heure, le moment indiqué par le Christ. Quand l'impie César eut ordonné le massacre général, et que l'Église de Lugdunum eut été noyée dans le sang de ses fils,

on amena Irénée à l'empereur. A la vue du saint vieillard, le tyran entra dans un accès de rage. Il épuisa contre sa victime toutes les inventions de la cruauté. Nous ne redirons point ici en détails les divers tourments qu'Irénée eut à subir. Ils sont relatés au livre de sa *Passion* [1]. L'athlète de Dieu endura tous les supplices avec une constance invincible, et consomma son témoignage, le quatre des calendes de juillet (28 juin). La nuit suivante, le bienheureux Zacharie recueillit les précieuses reliques du martyr et les déposa dans une crypte ignorée des persécuteurs. Un autel s'élève aujourd'hui sur ce corps sacré, hostie immolée pour le Christ. Là, le bienheureux évêque distribue encore à son troupeau fidèle le céleste aliment des divins mystères, le couvre de sa protection, et le fortifie par ses miracles. » La crypte, où Zacharie ensevelit son glorieux prédécesseur, était celle où reposaient déjà les saints martyrs Alexandre et Epipode. Les reliques du disciple de saint Pothin et de saint Polycarpe furent conservées à Lyon, dans une chapelle souterraine de l'église dite de *Saint-Irénée*, sur la montagne de Fourvières, jusqu'à l'an 1562, époque où les huguenots, profanant cette auguste tombe, les dispersèrent. Le crâne, jeté sur le chemin par ces misérables, fut recueilli par un catholique, qui le déposa plus tard dans l'église primatiale de Saint-Jean, où on le vénère encore. Telle fut la double consécration dans le sang de cette illustre chrétienté de Lugdunum, rameau transplanté dans nos Gaules de l'Église orientale de saint Jean et de saint Polycarpe. Elle conserva, dans sa liturgie, le légitime souvenir de son origine jusqu'en 1753, époque où, par une aberration déplorable, on lui imposa un bréviaire et un missel nouveaux [2].

[1] Malheureusement nous n'avons plus le texte de la *Passion* de saint Irénée, et les *Actes* que nous reproduisons sont l'unique monument qui nous soit resté de cette lutte sanglante. Encore furent-ils inconnus, jusqu'au jour où Chifflet les retrouva dans un manuscrit du monastère de Saint-Eugend, conforme à un exemplaire découvert depuis dans la bibliothèque du Vatican. C'est d'après ces sources que les Bollandistes les insérèrent dans leur collection.

[2] *In hâc rerum liturgicarum perturbatione nec Ecclesia Lugdunensis, quæ juxta larissimum Martenium, in retinendis priscis ritibus aliis religiosior fuerat, im-*

61. Une ancienne inscription porte à dix-neuf mille le nombre des chrétiens de Lyon qui confessèrent, avec leur bienheureux évêque, le nom de Jésus-Christ dans les tourments [1]. Nous rapportons ce massacre à l'année 208, époque où Sulpice Sévère traversa de nouveau les Gaules, pour se rendre dans la Grande-Bretagne, où il allait combattre les tribus toujours rebelles de la Calédonie. Avant d'arriver à Lyon, en se rendant d'Arles à Valence, dans un campement qu'il fit, à la tête de ses troupes, à Bergoïata, il avait rencontré un chef de chrétiens, évangélisant, en pleine campagne, une foule immense rassemblée autour de lui. Le terrible César se fit amener ce personnage. « Qui es-tu, lui dit-il, quelle est ta patrie et ta religion ? — L'Orient m'a vu naître, répondit l'Apôtre. Je suis venu de Smyrne, envoyé par l'évêque de cette ville, avec plusieurs autres qui sont mes maîtres et mes pères, pour annoncer le Sauveur Jésus-Christ et prêcher sa doctrine aux peuples qui l'ignorent. Si vous voulez savoir mon nom, puissant César, je m'appelle Andéol. — Tu es donc venu, s'écrie le tyran, pour outrager nos dieux et violer nos lois ! Sais-tu la rigueur des supplices qui t'attendent, toi et les malheureux Helviens séduits par tes discours imposteurs ?» — Après les menaces, l'empereur eut recours aux promesses. Il fit briller aux yeux du confesseur l'espoir d'une vie honorée et d'une haute faveur, s'il voulait consentir à abjurer le nom de ce Christ, mis en croix, disait-il, pour expier ses forfaits. « Je n'adore qu'un Dieu, répondit Andéol, le Dieu unique et véritable, qui a créé le ciel et la terre ! César, je méprise vos stupides divinités, idoles sourdes et muettes, fabriquées par la main des hommes, et que les démons seuls ont intérêt à faire adorer. » — L'Apôtre fut soumis à la torture de la *troclea ;* on lui déchira la chair avec des ongles de fer rougis au feu ; puis son corps sanglant fut attaché à une roue, élevée au-dessus d'un brasier dont on ravivait les flammes

*munis evasit. Nam vertente præterito sæculo illius Antistitis mandato qui ab anno millesimo septingentesimo quinquagesimo nono, eidem præerat Ecclesiæ, retenta aliqua ex parte antiquorum rituum forma, Missale et Breviarium, quæ a legitimo auctoritate minime prodibant, obnitente frustra capitulo, assumere coacta est.* (*Decret. Sacr. Rituum Congregat.*, 3 mart. 1864, Lugdunen.)

[1] *Millia dena novemque fuerunt.* (Colonia, *Antiq. de Lyon.*)

avec des flots d'huile. Du haut de cette roue embrasée, Andéol priait. « Soyez béni, mon Dieu, disait-il ! Je vous rends grâces, Seigneur Jésus, qui m'accordez de souffrir pour votre nom. Ne m'abandonnez point dans ce combat suprême. Fortifiez ma constance, accordez-moi la palme du martyre. Et vous, bienheureux Polycarpe, mon maître, priez pour votre enfant ! » Il épuisa, sans l'assouvir, la rage des bourreaux. De guerre lasse, on le détacha de la roue ensanglantée, et on le conduisit sur l'autre rive du Rhône, dans un caveau du temple de Mars, pour y passer la nuit. Or, ses gardes, vers le milieu de cette nuit glorieuse, virent briller des rayons de lumière, à travers les portes de la prison du martyr. L'ange du Seigneur apparaissait à Andéol. « Courage, frère bien-aimé, lui disait-il, demain tu recevras la couronne du témoignage, dans les gloires du paradis ! » Le lendemain, quand on vint, par ordre de l'empereur, tirer l'Apôtre de son cachot improvisé, toutes les plaies qui, la veille, couvraient son corps, étaient cicatrisées et entièrement guéries. Septime Sévère jura, par ses victoires et par le nom du dieu Mars, qu'il saurait empêcher le magicien de séduire plus longtemps le peuple avec ses prestiges et de ruiner la puissance des dieux. Il fit un geste, et aussitôt un soldat, s'armant d'une de ces épées de bois très-dur, dont les gladiateurs se servaient pour l'escrime, en déchargea deux coups sur la tête d'Andéol, dont il fendit le crâne en forme de croix. Le corps du martyr, entouré d'une lourde chaîne de fer, fut jeté dans le Rhône (1 mai 208). Mais Dieu, qui veille sur les reliques de ses saints permit que la chaîne se détachât : le corps d'Andéol, flottant à la surface du fleuve, fut recueilli par une noble chrétienne, Tullia, et déposé secrètement dans un sépulcre païen [1], fait par Julius

[1] Voici le texte de l'inscription païenne, gravée sur la face antérieure du monument :

D. M.
TIB. IVLI. VALERIAN.
O. ANN. V. M. VII. D. VI.
IVLIVS CRAÑOR ET
TERENTIA. VALERIAN.
FILIO DVLCISSIMO.

Crantor et Terentia Valeria pour leur fils Tiberius Julius Valerianus. Ce sarcophage, en marbre blanc, mesurant extérieurement un mètre cinquante centimètres de longueur sur soixante-onze centimètres de haut, et soixante centimètres de côté, décoré d'une sculpture en forme d'écailles imbriquées, et portant sur la face antérieure un bas-relief représentant deux génies ailés avec un arc détendu et un carquois vide, demeura, jusqu'en 1860, relégué au fond de la nef de l'église paroissiale de l'antique *Bergoïata*, aujourd'hui Bourg-Saint-Andéol. La critique du XVII^e siècle avait cru démontrer à jamais la fausseté des prétendus Actes de l'apôtre de l'Helvie. Elle triomphait, en présence des insignes du paganisme étalés sur le tombeau d'un martyr chrétien. Or, en septembre 1860, l'archéologie, par une de ces providentielles découvertes, dont notre siècle a déjà vu tant d'exemples, rétablit enfin la vérité et vengea la tradition si longtemps méconnue. La face retournée du sarcophage païen laissa lire une première inscription d'une seule ligne, gravée à la pointe sur toute la longueur du couvercle, près de l'arète supérieure du prisme, mais aujourd'hui usée et en partie oblitérée par l'action du temps. On y lit en langue latine ces paroles : « En exécution des ordres de l'impie, ils ont fendu en forme de croix la tête du martyr Andéol [1]. » Sur le côté correspondant de l'auge, un riche bas-relief laisse lire, à son centre, une inscription latine en vers léonins, renfermée dans un double encadrement, en forme de parallélogramme, et d'une beauté de gravure remarquable [2]. En voici la traduction : « Vous qui placez vos es-

[1] IMPII IVSSIONEM EXPLENTES CAPVT MARTIRIS ANDEOLI IN CRVCIS MODVM CONTRIVERVNT.

[2] QVICVQVE ETERNE SPEM VIS AFFIGERE VITE
ASPICE SARCOPHAGVM QVADRO SINVAMINE DIGNVM
QVATVOR VT MVNDI PARTES MAGNALIA CHRISTI
HINC EFFERRE QVEANT IVSTI PIE VINCERE DISCANT
ANDEOLE INDICIO TV FELIX MARTIR ADESTO
CORPORE TE PARVI TENET ISTIVS ARCA SEPVLCRI
SED VIRTVTE PIIS INVICTVS SVB ASTRA BEARIS
AD TE CONVENIANT QVOS SEVA FLAGELLA FATIGANT
TRISTIS NEMO REDIT TVA QVI MVNIMINA POSCIT.

pérances dans la vie éternelle, regardez ce tombeau, orné sur ses quatre faces, pour annoncer aux quatre parties du monde les merveilles du Christ et apprendre aux justes à vaincre dans les combats de la foi. Vous en êtes un exemple, Andéol, bienheureux martyr! L'enceinte de ce petit sarcophage renferme votre corps; mais votre âme jouit, avec les saints, par delà les astres, de la céleste béatitude. Qu'ils viennent à vous, de toutes parts, ceux que de cruels fléaux affligent! Aucun de ceux qui implorent votre protection n'est retourné sans en avoir ressenti les effets. » — De chaque côté de l'inscription, dans une petite niche gracieusement encadrée entre deux colonnettes, on voit un personnage debout, vêtu de la tunique, et tenant à deux mains un évangéliaire appuyé sur la poitrine. Sur l'archivolte, dont l'extrémité repose sur les chapiteaux des colonnettes, formant comme une espèce d'auréole au-dessus de la tête de chaque personnage, est gravée une inscription. Celle de droite porte ces mots : SC̄S BENIGNVS; celle de gauche : SC̄S POLICARPVS; l'un père, l'autre compagnon d'apostolat de saint Andéol [1]. C'est ainsi que, de toutes parts, la science contemporaine réhabilite chaque jour nos traditions chrétiennes et nationales.

Tertullien. Son Apologétique.

62. Cependant une force secrète de conversion s'élevait du sang des martyrs, devenu ainsi une semence de chrétiens. C'est le mot de Tertullien, qui avait subi lui-même cette attraction merveilleuse. Quintus Septimius Florens Tertullianus était né à Carthage, l'an 160, d'un centurion des troupes proconsulaires. Il étudia toutes les sciences, et réussit en chacune d'elles. Son style vif, concis, énergique, brillant de métaphores, de pensées neuves, d'expressions d'une audace toujours heureuse, rappelait les foudres de Démosthène dans la langue de Tacite. Il semble que, si la logique voulait choisir une éloquence, elle devrait prendre celle de Tertullien. Dans ses écrits, chaque mot est une sentence, chaque argument une victoire. Bossuet africain, il ne manquerait rien à sa

[1] Nous empruntons ces intéressants détails au savant ouvrage de M. Rouchier, *Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais*, Paris, Didot, 1862, tom. I, pag. 512-526.

gloire, s'il eût toujours fait de l'humilité la sauvegarde de son génie. Engagé dans le paganisme par les préjugés de la naissance et de l'éducation, il ne put résister à l'impression profonde que produisit dans son âme le spectacle de la constance invincible des martyrs. Il embrassa la foi de Jésus-Christ, devint prêtre, et, peu de temps après, adressa aux magistrats de l'empire romain la plus éloquente apologie qui ait été écrite jusque-là. « Ce n'est pas une grâce, disait-il, que la religion chrétienne vous demande, parce qu'elle ne s'étonne même pas du sort qui lui est fait. Étrangère dans ce monde, elle sait que, parmi des étrangers, on trouve facilement des ennemis. Son origine, sa demeure, ses espérances, son crédit et sa gloire sont au ciel. Elle veut seulement qu'on ne la condamne point sans la connaître. La preuve qu'on ne la connaît pas, c'est que, dès qu'on cesse de l'ignorer on cesse également de la haïr. C'est la connaissance de notre foi qui nous donne des chrétiens par milliers. Voilà pourquoi nous remplissons vos cités, vos îles, vos bourgades et vos champs d'une multitude qui vous épouvante ; et vous ne soupçonnez pas qu'il peut y avoir, dans cette force d'attraction, quelque bien qui vous échappe ! Un criminel tremble s'il est découvert, nie quand on l'interroge, ou n'avoue qu'en pleurant. Un chrétien ne rougit jamais devant vos tribunaux, il ne se repent que de ne l'avoir pas toujours été. L'étrange sorte de mal, qui n'en a aucun des caractères, ni crainte, ni confusion, ni détours, ni repentir, ni regrets ! Vous procédez contre nous par un renversement singulier de toute justice. Vous mettez les criminels à la question, pour leur faire confesser leur crime ; vous y appliquez les chrétiens, pour les contraindre à le nier. Qu'un homme s'écrie : Je suis chrétien ! il vous dit ce qu'il est ; vous le mettez à la torture pour lui faire dire ce qu'il n'est pas. Établis pour chercher la vérité, vous nous voulez forcer au mensonge. Une telle contradiction doit vous faire craindre qu'il n'y ait une force secrète et inconnue, qui vous conduit à violer ainsi toutes les formes de l'équité et des lois. Vous croyez qu'un chrétien est coupable de tous les crimes ; qu'il est l'ennemi des dieux, des empereurs, des lois, des mœurs, de la nature entière ; et néanmoins vous le forcez à

nier pour l'absoudre ! On dit que nous avons la barbarie d'égorger, dans nos assemblées, un enfant dont nous mangeons la chair, et, qu'à ce festin de Thyeste, nous faisons succéder d'infâmes orgies. On le dit, et, depuis si longtemps qu'on le répète, vous n'avez pas encore eu la curiosité de constater le fait ! Ou vérifiez ces accusations, si vous les croyez fondées ; ou ne les croyez pas, si vous ne les avez pas vérifiées. Tous les jours on nous recherche, on nous surprend au milieu de nos réunions; y a-t-on jamais rencontré rien de semblable ? Peuple altéré du sang des chrétiens, juges si intègres, magistrats si rigoureux à notre égard, que répondriez-vous, si je vous reprochais, moi, d'être vous-mêmes les meurtriers de vos propres enfants ? Vous les exposez, par milliers, dans les rues et les places publiques, aux chiens qui les dévorent ; vous vous en débarrassez en les noyant, ou en les laissant mourir de faim : ce serait une mort trop douce pour ces tendres victimes de périr par le fer ! L'homicide est un crime inconnu parmi les chrétiens : c'est un meurtre à nos yeux que d'empêcher de naître. Pour vous, vous semez partout le fruit de vos débauches. Si vous aviez pris garde à ces désordres qui se commettent parmi vous, vous vous seriez aperçus qu'ils n'existent pas chez les chrétiens. Mais ce sont là deux espèces d'aveuglement, qui marchent souvent de concert, de ne pas voir ce qui est, et s'imaginer ce qui n'est pas. »

Chute de Tertullien. Coup d'œil général sur sa vie.

63. Il faudrait citer tout entier ce plaidoyer d'une prodigieuse éloquence. Quel spectacle n'offrait pas au monde cet athlète qui se dressait seul pour défendre la vérité, et dont la voix s'élevait, plus forte que les clameurs de l'amphithéâtre, les menaces des bourreaux et le bruit des chaînes ! Jamais la lutte des deux pouvoirs qui se partagent le monde, la lutte de la force contre la vérité, n'avait été mieux dessinée. La logique de Tertullien n'arrêta pas les persécuteurs, et pourtant ce fut à elle, qu'en dernière analyse, demeura la victoire. Il suffisait, pour le moment, que, sur le terrain de la discussion, où le docteur chrétien s'était placé, il eût forcé le paganisme et la philosophie à servir de marchepied au trône du Christ. Ce nouveau caractère de la controverse religieuse

se révèle dans les autres écrits publiés par Tertullien, concurremment avec l'*Apologétique,* et que nous examinerons plus loin en détail. Les traités : *Ad nationes libri duo*; *de Testimonio animæ ; adversus Judæos ; adversus Hermoge nem*, *Valentinianos*, *Marcionem ; adversus Praxeam ; de Carne Christi*; *de Resurrectione carnis*, se succèdent sans interruption, en moins de cinq années. Pressé par les adversaires si nombreux qu'il attaquait à la fois, et par le temps qui semblait manquer à son zèle infatigable, Tertullien voulut réunir ensemble tous les ennemis de l'Église, toutes les hérésies de son temps et des siècles à venir, pour opposer à leurs prétentions une fin de non-recevoir universelle. Il réalisa cette idée dans le traité capital : *De Præscriptionibus*, la plus importante de ses œuvres, sans en excepter même son immortel *Apologétique* (208). Les ouvrages de morale de Tertullien ne sont ni moins importants, ni moins nombreux. On en compte jusqu'à douze publiés de l'an 198 à 204. Dans le dernier, intitulé : *De Patientiâ*, on remarque ce passage, que la triste défection de ce grand génie rend presque prophétique : « C'est bien témérairement, dit-il, je le confesse, que j'ose écrire sur la patience, moi qui suis entièrement incapable d'en donner l'exemple ! Ce me sera pourtant une sorte de consolation de m'entretenir d'une vertu dont il ne m'est pas donné de jouir; semblable à ces malades qui ne cessent de faire l'éloge de la santé qu'ils n'ont pas. La vertu de patience est tellement préposée aux choses de Dieu, que l'on ne peut accomplir aucun précepte, ni faire aucune œuvre agréable au Seigneur, sans elle. » Il y a, dans ces paroles, une sorte de pressentiment des extrémités où la violence de son caractère pouvait l'entraîner. Depuis quinze ans, Tertullien illustrait l'Église par ses travaux, comme écrivain, en même temps qu'il l'édifiait par ses vertus sacerdotales, comme prêtre. Il avait environ quarante-cinq ans. Son talent s'était mûri dans la lutte. Sa parole, si hardie et si pittoresque, s'était colorée de l'éclat que lui avait donné une suite non interrompue de triomphes. Que ne promettait pas une vieillesse couronnée de tant de gloire ! L'orgueil froissé, la bouillante ardeur d'un caractère que l'âge n'avait pas rendu plus flexible, brisèrent pour jamais cette

brillante destinée. Quelques affronts de la part de clercs inférieurs, ou jaloux, injures personnelles, dont saint Jérôme, qui rapporte le fait, ne nous apprend pas la nature, mais que Tertullien aurait dû dédaigner, de la hauteur où ses écrits l'avaient placé, furent la première cause de cette scission funeste. Un décret par lequel le pape saint Zéphyrin ordonnait d'admettre à la pénitence les adultères repentants, parut à Tertullien d'une doctrine relâchée. Il en prit occasion de consommer son schisme. Sans garder aucun ménagement, il dirigea ses attaques contre cette pierre immuable de l'Église, qui devait voir se briser tant de révoltes impuissantes. C'en était fait : Tertullien, l'auteur de l'*Apologétique* et du *Traité des Prescriptions*, était montaniste. Priscille et Maximilla devinrent, à ses yeux, des prophétesses inspirées, dont il ne craignit pas de célébrer la sainteté et de publier les visions. C'est surtout contre l'autorité du souverain pontife qu'il s'emporait outre mesure. « J'apprends, dit-il, qu'on a publié un décret solennel. L'évêque des évêques dit : Je remets les péchés d'adultère et de fornication à ceux qui auront accompli leur pénitence. Une pareille doctrine devrait être lue, non dans les églises, mais dans les antres du crime ! » La question des secondes noces fut traitée par Tertullien avec le même dédain pour la tradition et l'autorité. L'enseignement constant de l'Église regardait ces sortes d'alliances comme légitimes Si les premiers chrétiens, par le désir d'un état de vie plus parfait, s'en abstenaient pour la plupart, aucun d'eux néanmoins ne songeait à les flétrir comme contraires à la loi de Dieu. Tertullien prétendit que, de même que Jésus-Christ avait retranché le *libellum repudii*, accordé par Moïse aux Juifs *ad duritiam cordis*, de même le Saint-Esprit, par la bouche de Montan et de ses deux prophétesses, venait retrancher les secondes noces. Montan et deux misérables visionnaires législateurs de l'Église, au même titre que Jésus-Christ ! Ces absurdités n'arrêtèrent pas le génie déchu. Il continua dans la voie d'inexorable rigorisme où il s'était engagé. On cherche vainement, dans les pages où il déverse le fiel dont son âme était pleine contre l'autorité de l'Église et celle de son chef, quelque signe de retour, quelque trace de repentir. Sa vieillesse s'écoula

dans cette affligeante opiniâtreté, insulte perpétuelle à la gloire de sa jeunesse. L'antiquité nous apprend, il est vrai, qu'il se sépara plus tard des Montanistes, mais ce ne fut que pour former une secte à part, qu'on nomma les *Tertullianistes*, et dont saint Augustin ramena les derniers restes à l'unité catholique. On place la mort de Tertullien environ l'an 245.

64. L'hérésie de Montan, soutenue du nom de Tertullien, faisait à Rome même sous les yeux du saint pontife Zéphyrin, de fâcheuses conquêtes. Le pape prononça donc une sentence d'excommunication contre les sectateurs des prophètes nouveaux. C'était le nom qu'on donnait aux Montanistes. Sous sa direction, les docteurs orthodoxes travaillaient à réfuter l'hérésie. Une conférence célèbre eut lieu, vers l'an 212, entre le prêtre catholique Caïus et le montaniste Proclus. La conversion de ce dernier fut le prix du savoir et de l'éloquence de Caïus, qui écrivit la relation de la controverse. Son ouvrage ne nous est point parvenu. Pendant que l'Occident retentissait du bruit de la chute de Tertullien, l'Orient prêtait l'oreille aux instructions d'Origène. Le jeune docteur avait ravi l'admiration du monde romain. Les polythéistes eux-mêmes rendaient hommage à sa science et à son talent. Les philosophes païens le consultaient; lui dédiaient leurs ouvrages; ou citaient son autorité dans leurs écrits. Un jour qu'il était entré dans l'école de Plotin, au moment où celui-ci donnait sa leçon, Plotin rougit, interrompit son discours et ne le continua qu'à la sollicitation de son illustre auditeur, dont il fit un pompeux éloge, en reprenant la parole. Le zèle d'Origène, la simplicité et l'ardeur de sa foi égalaient son génie. On sait l'excès dans lequel l'entraînèrent sa conscience timorée et l'interprétation, en un sens trop absolu, d'une parole allégorique de l'Évangile. Cette action lui suscita, dans la suite, des persécutions dont nous aurons à parler. Dans le moment même, Démétrius, patriarche d'Alexandrie, son évêque, n'y vit que la ferveur exagérée d'un jeune homme. Il lui fit sentir sa faute ; Origène la reconnut avec humilité, et la désavoua même publiquement depuis, dans ses *Homélies* sur l'Évangile. Cependant le désir de voir Rome, siége du *Pasteur unique* [1], le porta à entreprendre ce voyage

[1] Origen. *In Matth.*, *Patrol. græc.*, tom. XIII, col. 832.

(212). On peut facilement conjecturer l'accueil que dut faire saint Zéphyrin à un homme dont la réputation était sans égale dans l'Église, depuis la défection de Tertullien. A cette époque, Origène s'occupait d'un travail gigantesque sur l'Écriture sainte. Son voyage à Rome, comme ceux qu'il exécuta plus tard dans les différentes chrétientés de l'Asie et de la Grèce, se rattachait peut-être au projet qu'il avait conçu. Frappé des nombreuses variantes qu'offraient les divers textes des livres saints, il essaya de les fondre tous dans une immense unité, en les réunissant en une seule édition, qui devait être ainsi la Bible universelle. De retour à Alexandrie, il se mit à l'œuvre, et commença son travail qui dura vingt ans. Pour suffire à ces occupations et aux leçons de théologie, d'Écriture sainte et de philosophie qu'il donnait à la multitude de ses disciples, il partagea le soin d'instruire les catéchumènes avec le confesseur de la foi Héraclas, humaniste et philosophe distingué. Celui-ci fut chargé du cours d'instructions élémentaires pour les néophytes. Cet arrangement terminé, Origène se mit à l'étude de l'hébreu, avec la passion qu'il apportait à tous les travaux de l'intelligence. Quand il eut dévoré les difficultés de cet idiome, si étranger au génie de la langue grecque, il publia sa grande édition de l'Écriture, à huit colonnes, qui prit de là le nom d'*Octaples*. La première colonne contenait le texte hébreu en lettres hébraïques; la seconde, le même texte en lettres grecques, en faveur de ceux qui entendaient l'hébreu, sans savoir le lire; la troisième colonne contenait la version d'Aquila ; la quatrième, celle de Symmaque ; la cinquième, la traduction des Septante ; la sixième, celle de Théodotion ; la septième et la huitième, deux versions grecques, sans nom d'auteurs, qu'Origène avait trouvées l'une à Jéricho, l'autre à Nicopolis en Épire. Les *Hexaples* ne renfermaient pas ces deux dernières versions et ne contenaient par conséquent que six colonnes. Voulant mettre cet ouvrage à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, il en fit une autre édition, qui ne renfermait que les quatre versions les plus importantes, celles d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Théodotion. Ces exemplaires furent appelés *Tetraples*. On voit qu'Origène avait eu soin de placer toujours les Septante au milieu des autres interprètes, comme pour servir de terme

de comparaison entre eux. Le principal objet d'Origène était en effet de compléter la version des Septante, mais en la prenant pour base de son travail. Car elle était alors la version autorisée par l'Église, qui la maintenait comme version canonique, malgré les réclamations et les reproches des Samaritains et des Juifs. Origène note scrupuleusement toutes les additions qu'il croit y devoir faire. Il se sert, à cet effet, des signes suivants : 1° Ce qui manque dans les Septante est marqué d'un astérisque. Ces lacunes sont remplies, de préférence, d'après Théodotion ; à son défaut, d'après Aquila ; et enfin, à défaut de l'un et de l'autre, d'après Symmaque ; 2° Un autre signe appelé *Obelos*, marque les mots, ou les phrases des Septante, qui manquent dans l'original hébreu. Dès lors, il y eut deux sortes d'exemplaires des Septante : ceux qui contenaient le texte primitif, et ceux du texte collationné par Origène. On appelait les premiers : *Editio* κοίνη ou *vulgaris ;* les autres : *Editio hexaplaris.* Pendant près de cinquante ans, l'exemplaire original des *Octaples* resta enfoui dans un coin de la ville de Tyr, où Origène était mort, probablement parce que les frais de copie d'un ouvrage en quarante ou cinquante volumes excédaient les ressources d'un particulier. Ce précieux travail aurait péri peut-être, si Eusèbe ne l'eût reproduit, et placé dans la bibliothèque de Pamphile le Martyr, à Césarée.

Saint Narcisse, évêque de Jérusalem.

65. Pendant qu'Origène illustrait l'Église d'Alexandrie par ses travaux, saint Narcisse, évêque de Jérusalem, édifiait sa ville épiscopale par le spectacle de ses vertus. Ce vénérable vieillard avait reçu de Dieu le don des miracles. Eusèbe de Césarée rapporte que, la nuit de la veille de Pâques, l'huile vint à manquer aux diacres, pour allumer les lampes de l'église. Saint Narcisse leur commanda de tirer de l'eau à un puits qui était proche, et de la lui apporter. Après avoir béni cette eau, il la fit verser dans les lampes, où elle se trouva changée en huile. Sa sainteté ne put le mettre à l'abri de la calomnie ; ou plutôt il dut à son zèle et à sa vigueur apostolique d'être en butte à tous les traits des méchants. Quelques chrétiens, indignes de ce nom, ne pouvant supporter la sévérité avec laquelle le pieux évêque reprenait leurs désordres,

conspirèrent contre lui et l'accusèrent d'un crime atroce. Ils attestèrent leur déposition par de faux serments, accompagnés d'imprécations. « Si je ne dis pas la vérité, je veux périr dans les flammes ! » dit l'un d'eux. — « Je consens à être en proie à la plus horrible maladie ! » dit un autre. — « Je veux perdre la vue ! » avait dit un troisième. — Narcisse, ne voulant plus exercer un ministère que le soupçon avait pu compromettre, s'arracha aux larmes et aux supplications des fidèles. Il aspirait depuis longtemps au bonheur de la solitude ; il s'enfonça dans un désert, et, durant de longues années, on n'entendit plus parler du saint évêque de Jérusalem. Cependant ses calomniateurs reçurent le châtiment de leur crime. Le feu prit à la maison du premier, qui périt dans l'incendie, avec toute sa famille. Un mal inconnu consomma le second : tout son corps n'était qu'une plaie infecte, et il expira dans les plus affreux tourments. Le troisième, saisi d'effroi à la vue de la vengeance divine, confessa publiquement sa faute. Il en eut un tel regret, que, pleurant continuellement, il perdit la vue. Trois évêques, Dius, Germanion, Gordius, s'étaient succédé sur le siége pontifical de Jérusalem, lorsque Narcisse, âgé de près de cent dix ans, reparut dans sa ville épiscopale. On le supplia de reprendre la conduite de son troupeau. Il y consentit avec peine, à cause de son grand âge [1].

66. Dieu lui envoya bientôt un aide digne de le suppléer dans ses éminentes fonctions. Dans une vision, le Seigneur lui ordonna de choisir pour successeur le voyageur qu'il rencontrerait, le lendemain matin, aux portes de la ville. Quelques fidèles, qui avaient eu la même révélation, sortirent avec lui, à l'aube du jour. Un vénérable étranger se présenta devant eux, il venait en pèlerinage visiter les lieux consacrés par la vie, les miracles et la passion du Sauveur. C'était Alexandre, évêque de la Cappadoce. Disciple de saint Pantène et de Clément d'Alexandrie, il avait passé sa jeunesse à suivre l'enseignement du didascalée chrétien. Son mérite l'avait fait élever à l'épiscopat ; il y avait donné l'exemple de toutes les vertus. La persécution de Septime-Sévère lui fournit l'occasion de

[1] Cf. Lequien. *Oriens Christianus*, tom. III, col. 147.

confesser généreusement sa foi. Saisi par les bourreaux, il fut jeté dans un cachot, où il resta sept ans, encourageant les fidèles, par ses lettres, à persévérer dans la pratique de la religion. A la suite de sa longue et dure captivité, il entreprit le voyage de Jérusalem. Le clergé de cette ville, Narcisse à sa tête, salua le saint confesseur, et le retint pour évêque, malgré son humble résistance. C'est le premier exemple d'un évêque transféré d'un siége à un autre, et donné pour coadjuteur à un évêque vivant.

Minucius Félix, Octavius et leur ami Cæcilius

67. Jamais l'Église n'avait été plus féconde en saints et en grands hommes. Elle étendait partout ses conquêtes : la philosophie s'inclinait devant elle. Le temps où les rhéteurs et les sophistes, orgueilleux d'une vaine science, la regardaient comme l'asile de toutes les pauvretés intellectuelles ou morales et la renvoyaient à leurs esclaves, était déjà bien loin. Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène l'avaient, aux yeux des païens, réconciliée avec le génie. Les persécutions ne faisaient que manifester davantage sa puissance. Il fallait une force surnaturelle pour envoyer des milliers d'hommes au martyre. Il fallait que la religion eût une sève bien vigoureuse pour transformer en héros tant de disciples, recrutés dans toutes les classes de la société romaine, au milieu d'un peuple dégénéré. Nous avons vu des soldats, témoins de la constance des martyrs qu'ils torturaient, embrasser la religion chrétienne; voici maintenant des juges eux-mêmes, qui, au sortir du tribunal où ils venaient de condamner au supplice les témoins de Jésus-Christ, ne peuvent résister à l'évidence, et demandent le baptême. Minucius Félix et son ami Octavius, magistrats romains, s'étaient faits remarquer par la haine violente qu'ils portaient au nom chrétien. Les supplices les plus cruels, les plus affreuses tortures étaient employés par eux contre les disciples de l'Évangile. Quelques mois après, ils faisaient ouvertement profession d'appartenir à cette secte qu'ils avaient jusque-là persécutée, et ils abjuraient les erreurs du paganisme. Un de leurs amis communs, Cæcilius, d'Ostie, n'avait pas encore ouvert les yeux à la lumière de la foi. Ils se rendirent dans sa maison de campagne, et entreprirent une conversion dont Minucius nous a laissé l'histoire, dans le *Dialogue*

qui porte son nom. Un matin, les trois interlocuteurs se promenant au bord de la mer, rencontrèrent quelques enfants qui s'amusaient à faire glisser des cailloux aplatis à la surface de l'eau; la conversation s'engagea sur la vanité des préoccupations humaines, et prit bientôt un tour exclusivement religieux. Minucius s'assit entre ses deux amis. Cæcilius, qui avait salué une idole de Sérapis, demanda pourquoi les chrétiens se cachaient; pourquoi ils n'avaient ni temples, ni autels, ni images? Quel est leur Dieu? d'où vient-il? où est-il ce Dieu unique, solitaire, abandonné, qu'aucune nation libre ne connaît? Dieu de si peu de puissance qu'il est captif des Romains, avec ses adorateurs! Les Romains, sans ce Dieu, règnent et jouissent de l'empire du monde. Vous, chrétiens, vous n'usez d'aucuns parfums, vous ne vous couronnez point de fleurs, vous êtes pâles et tremblants, vous ne ressuscitez point, comme vous le croyez, et vous ne vivez pas, en attendant une résurrection chimérique. — Octavius répondit que le monde est le temple de Dieu, qu'une vie pure et les bonnes œuvres sont le véritable sacrifice. Il réfuta l'objection tirée de la grandeur romaine, et tourna à leur avantage le reproche de pauvreté adressé aux disciples de l'Évangile. Il détruisit les calomnies que les païens répandaient contre les fidèles, les orgies nocturnes, les repas infanticides, les unions incestueuses. Enfin il montra à son ami la philosophie chrétienne, dégagée des nuages que la prévention, l'erreur et les passions populaires amoncelaient autour d'elle. « Peu de dialogues de Platon, dit Châteaubriand, offrent une plus belle scène et de plus nobles discours. Cæcilius se convertit, il retourna à Cyrtha, en Afrique, sa patrie, devint prêtre, et eut, à ce qu'on croit, le bonheur de convertir plus tard saint Cyprien à la foi.

Mort de Septime Sévère. Avénement de Caracalla. Massacres à Alexandrie. Fuite d'Origène à Césarée.

68. Cependant Septime Sévère, qui avait attaché son nom à la septième persécution générale, venait de mourir à *Eboracum* (York), dans la Grande-Bretagne (211), en prononçant ces paroles, devenues célèbres : *Omnia fui, et nihil expedit;* « j'ai été tout, et tout ne sert de rien ! » L'année précédente, au moment où il venait de remporter une grande victoire sur les Calédoniens, qu'il était allé combattre, en se retournant sur le champ de bataille, il vit Caracalla, l'aîné de ses fils, l'épée nue à la main, prêt à le tuer par derrière.

Le malheureux père, rentre dans sa tente, se coucha, mit une épée à côté de lui, et fit appeler son fils. « Si tu veux me tuer, lui dit-il, prends cette épée; ordonne à Papinien, ici présent, de m'égorger; il t'obéira, car je te fais empereur! » Caracalla succéda en effet à Septime-Sévère. Le premier usage qu'il fit de son autorité fut de mettre à mort son frère Géta, qui lui avait été associé à l'empire. Vingt mille Romains, soupçonnés d'avoir pleuré la mort du jeune prince, furent égorgés. Caracalla, malgré la cruauté de son caractère, ne renouvela point les édits de persécution; il laissa les magistrats et le peuple libres de continuer, ou de cesser les poursuites contre les chrétiens. La persécution continua; tant la rage populaire était insatiable du sang des martyrs! Cependant le nouveau César apprit que les habitants d'Alexandrie s'étaient permis quelques plaisanteries sur sa personne sacrée. Il en prit occasion de faire une visite à la cité. Déguisant ses projets ultérieurs sous le masque de la douceur et de l'indulgence, il entra dans la ville et y fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Tout-à-coup, sur un ordre du tyran, les soldats de son armée se répandent dans tous les quartiers, et massacrent, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, tout ce qu'ils rencontrent, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition. Caracalla s'amusait à contempler ces scènes d'horreur, du haut du temple de Sérapis. Origène était, depuis peu, de retour d'un voyage en Arabie, dont le gouverneur, sur le bruit de sa réputation, l'avait appelé près de lui, pour l'entretenir de science. Il se vit obligé de quitter de nouveau sa patrie, pour se soustraire au sort qu'on réservait à ses malheureux concitoyens. Il passa donc en Palestine et s'arrêta à Césarée, où il commença un cours d'instructions publiques. Les évêques de cette contrée l'invitèrent, quoiqu'il ne fût pas prêtre, à expliquer, en leur présence, les Écritures dans l'assemblée des fidèles. Démétrius, patriarche d'Alexandrie, s'en plaignit. Mais saint Alexandre, évêque de Jérusalem, et Théoctiste, de Césarée, lui répondirent en ces termes : « Il est contraire à toutes les traditions, dites-vous, que les laïques parlent devant les évêques et expliquent les Écritures : cette opinion nous

paraît erronée. En effet, lorsque les évêques rencontrent des laïques capables d'aider leurs frères, dans l'interprétation des livres saints, ils les prient de les expliquer au peuple. Ainsi à Laranda, l'évêque Néon a fait appeler Évelpis; à Icone, l'évêque Celse a employé Paulin; à Synnade, l'évêque Atticus s'est servi de Théodore [1]. » Cette discussion prouve deux choses : 1° Que l'usage de la primitive Église avait été de permettre quelquefois à des laïques, d'une science et d'une sainteté éminentes, de prendre la parole dans l'assemblée des fidèles, pour l'explication des livres saints; 2° Que cet usage, au IIIe siècle, commençait à tomber en désuétude. Quoi qu'il en soit, Démétrius ne parut pas goûter les raisons que lui alléguaient ses collègues dans l'épiscopat; ou, peut-être, heureux de trouver un prétexte plausible pour rappeler à Alexandrie un homme qui faisait la gloire de son Église, il envoya à Origène des diacres, qui le déterminèrent à revenir en Égypte.

Praxeas et Patripassiens

69. Vers ce temps, par un parallélisme singulier, il s'était trouvé à Éphèse un hérétique, qui, raisonnant d'après les mêmes principes que Praxéas, avec lequel il n'avait jamais eu aucun rapport, était arrivé aux mêmes erreurs, qu'il enseignait en Asie, pendant que Praxéas les répandait dans l'Occident. Noët, originaire de Smyrne, d'une vanité qui allait jusqu'à l'extravagance, se croyait appelé à rendre au dogme catholique l'antique intégrité, qu'il supposait perdue. Il disait sérieusement que l'autorité de Moïse et d'Aaron lui avait été transmise par l'Esprit-Saint. En conséquence, il enseigna que Dieu le Père s'était uni à Jésus-Christ homme, était né, avait souffert, et était mort avec lui; d'où il suivait que la même personne divine était appelée, tantôt le Père, et tantôt le Fils, indifféremment. C'est ce qui fit donner à ses partisans le nom de *Patripassiens*, parce qu'ils croyaient que Dieu le Père avait souffert. Les prêtres de l'Église de Smyrne, sous la présidence de l'évêque, firent venir l'hérétique devant eux. Il persista opiniâtrement dans ses fausses doctrines, et fut chassé de l'Église avec ses disciples.

Noët et saint Hyppolyte.

70. De même que Praxéas avait rencontré, dans la personne de Tertullien, un docteur qui prenait victorieusement en main la

[1] S. Alexandr. Hierosolymit.; *Epistol. Fragm. Patrol. græc.*, tom. X, col. 206.

défense de la vérité catholique, Noët trouva, dans saint Hippolyte, alors prêtre de l'Église romaine, depuis évêque de Porto, et martyr de la foi, un vigoureux antagoniste. Saint Hippolyte, comme saint Alexandre, évêque de Jérusalem et Origène, avait été disciple de Clément d'Alexandrie [1]. Le goût de l'étude et l'amour de la science qu'il avait puisés à cette école ne firent que croître en lui avec l'âge. Un grand nombre d'ouvrages furent le fruit de son érudition et de ses veilles. La plupart ne sont point parvenus jusqu'à nous. Il ne nous reste que des fragments de son livre contre Noët, et quelques extraits recueillis, en 869, par Anastase le Bibliothécaire, d'une réfutation de l'hérétique Béron, qui dogmatisait dans le même temps que Noët et Praxéas, sous le pontificat de saint Zéphyrin. Ce nouveau sectaire, engagé d'abord dans les systèmes gnostiques de Valentin, les avait abandonnés pour tomber bientôt dans d'autres erreurs. Isolant les deux natures, unies en Jésus-Christ, quoique distinctes l'une de l'autre, il prétendait que le corps du Sauveur opérait les mêmes choses que la divinité, et que, réciproquement, la divinité était assujettie aux mêmes accidents que la chair. Nous aurons bientôt l'occasion d'examiner plus en détail la doctrine et l'histoire de ce sectaire. Saint Hippolyte combattit, avec la plus grande précision, ces erreurs, que, plus tard, devaient renouveler Nestorius, Eutychès et les Monothélites, aux quatrième, cinquième et sixième siècles. Pour mieux faire ressortir la distinction des deux natures, il se sert d'une comparaison ingénieuse et fort juste. « Lorsque je parle de la langue et que j'écris de la main, dit-il, je manifeste au dehors, par l'une et par

[1] En 1551, en exécutant des fouilles près de l'église de Saint-Laurent, hors de Rome, sur le chemin de Tivoli, on trouva, dans les ruines d'une ancienne église de Saint-Hippolyte, une statue de marbre représentant un homme assis dans une chaire, aux deux côtés de laquelle étaient gravés en caractères grecs deux cycles, chacun de seize ans, et qui, répétés sept fois, déterminent pour cent douze ans, l'un les quatorzièmes lunes de mars, l'autre les dimanches de Pâques. Dans cette statue, actuellement déposée au Vatican, tous les savants s'accordent à reconnaître saint Hippolyte, que les anciens nous apprennent, en effet, avoir composé un cycle pascal de seize ans. Le saint avertit que son cycle commence à la première année du règne d'Alexandre Sévère, et que, cette année, le terme pascal tomba au 13 avril, un samedi, et que Pâques fut célébré le 21, ce qui désigne l'an 222.

l'autre action, une seule et même pensée de mon âme; mais il ne s'ensuit pas que cette pensée soit le produit naturel de la langue ou de la main. De même, la très-sainte chair de Jésus-Christ, devenue l'instrument de l'opération divine, n'est point pour cela par elle-même créatrice. » Nous avons encore de saint Hippolyte deux traités intitulés, l'un : *Oratio de consummatione mundi;* l'autre : *De Antichristo et secundo adventu Domini nostri Jesu Christi.* Quand saint Hippolyte se livrait à la composition de ces divers ouvrages, dont nous donnerons plus loin l'analyse détaillée, il n'était encore que prêtre. Ce fut seulement vers l'année 251, qu'il fut nommé évêque de Porto, près de Rome, par le pape saint Cornelius.

Chute et pénitence de Natalius, confesseur de la foi et premier antipape. Martyre du pape saint Zéphyrin.

71. La foi catholique trouvait ainsi des défenseurs fidèles, qui la consolaient de la rigueur des persécutions et des ravages de l'hérésie. A peu près vers la même époque, saint Zéphyrin eut la joie de voir revenir au sein de l'Église une malheureuse victime de l'erreur. Sous son pontificat, un chrétien nommé Natalius, après avoir généreusement confessé le nom de Jésus-Christ devant les tribunaux, s'était laissé séduire par les disciples de Théodote le corroyeur. Il avait même consenti à se faire ordonner évêque de leur secte, sur la promesse d'une pension mensuelle de cent cinquante deniers romains (environ cent vingt francs de notre monnaie). « Cependant, dit un auteur contemporain, notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ, plein de miséricorde, ne voulut pas laisser périr hors de l'Église un confesseur qui avait pris part à ses souffrances; il lui fit la grâce de reconnaître son erreur. Un matin, revêtu d'un cilice, couvert de cendres et versant un torrent de larmes, il vint se jeter aux pieds du pape saint Zéphyrin. Il confessa sa faute, en présence des fidèles, touchés de son humilité et de son repentir; le souverain pontife le réconcilia avec l'Église et l'admit à la communion. » Peu de temps après, saint Zéphyrin alla recevoir lui-même dans le ciel la récompense de ses travaux, et reçut la couronne du martyre. Nous n'avons plus les actes de sa Passion; mais le texte du *Liber Pontificalis* nous apprend qu'il consomma son sacrifice par le glaive, et reçut la sépulture dans la catacombe de Calliste, sur la voie Appienne, le VII des calendes de septembre (26 juillet 217).

# CHAPITRE V.

## SOMMAIRE.

### PONTIFICAT DE SAINT CALLISTE I (217-222).

§ I. SYNCHRONISME.

1. Règne et mort de Caracalla. — 2. Avénement et mort de Macrin et de son fils Diadumène. — 3. Avénement et règne d'Héliogabale.

§ II. HISTOIRE MONUMENTALE.

4. Notice de saint Calliste d'après le *Liber Pontificalis*. Le quartier romain des *Urberavennates*. Objections et réponses. — 5. La basilique de Sainte-Marie *trans Tiberim*. Objections et réponses. — 6. La catacombe de Saint-Calliste. — 7. Récente découverte de la catacombe de Saint-Calliste.

§ III. DÉCRETS ET ÉPÎTRES.

8. Décret de saint Calliste relatif au jeûne des Quatre-Temps. — 9. Valeur historique de la première décrétale de saint Calliste. — 10. Décrets de saint Calliste relatifs aux accusations *contra doctorem*.

§ IV. SAINT CALLISTE D'APRÈS LES PHILOSOPHUMENA.

11. Accusations générales contre saint Zéphyrin et saint Calliste son successeur. — 12. Origine et antécédents de saint Calliste, d'après l'auteur des *Philosophumena*. Banqueroute et déportation en Sardaigne. — 13. Intervention de Marcia et du pape saint Victor I. Délivrance de Calliste. Sa résidence à Antium. Son avénement au trône pontifical. — 14. Abus de pouvoir. Hérésie de Calliste, d'après l'auteur des *Philosophumena*. — 15. Services rendus à l'histoire et à la tradition ecclésiastiques par la découverte des *Philosophumena*. — 16. Confirmation des données hagiographiques et disciplinaires. — 17. Discussion des calomnies biographiques. L'Οἰκέτης. — 18. La prétendue banqueroute. — 19. Véritable rôle de Carpophore. — 20. Relations de maître à esclave. — 21. Conclusion.

§ V. LES PREMIERS ANTIPAPES.

22. Natalius. Son abjuration. — 23. Le schisme survit à Natalius. — 24. L'auteur des *Philosophumena* fut un antipape. — 25. L'auteur des *Philosophumena* fut

## PONTIFICAT DE SAINT CALLISTE I (217-222).

### § I. Synchronisme.

Règne et mort de Caracalla.

1. Nous avons indiqué plus haut l'avénement de Caracalla, parricide et fratricide tout à la fois, sur le trône de Septime-Sévère (211). Le vrai nom de ce monstre était Antoninus Bassianus. Celui sous lequel il demeurera à jamais flétri dans l'histoire lui vint de la *caracalle* gauloise, véritable capuchon monastique, que le fils de Septime-Sévère prit l'habitude de porter, à l'époque de l'expédition paternelle en Calédonie. Du reste, il ne fut pas même fidèle à ce goût passager qui lui valut son impérissable surnom. En 214, Caracalla entra chez les *Alamanni*, tribus suéviques établies dans le territoire compris entre le Rhin, le Danube et le Necker. Cette confédération d'Allemands [1], nommée pour la première fois par Tacite en cette occasion, laissa sans résistance les Romains envahir le pays. Caracalla construisit sur leurs terres plusieurs

[1] *Alle-man*, selon les uns : *tout à fait hommes*, ou selon d'autres : *hommes de toutes races*.

forteresses, et offrit à leurs jeunes guerriers de les prendre à sa solde. On le vit dès lors abandonner la *caracalle* gauloise, pour la casaque de fourrures des chefs tudesques, et porter une perruque blonde, afin de mieux se déguiser en Germain. Après ces démonstrations sympathiques, les jeunes *Alamanni* se rendirent sans défiance au camp impérial, pour y être enrôlés. Caracalla les fit envelopper par ses légions et massacrer jusqu'au dernier. Les Cattes [1], qui devaient bientôt s'absorber dans la grande confédération des Francs, vengèrent cette lâche et cruelle perfidie. Le César, enveloppé par leurs troupes victorieuses, allait périr ; Il fut assez heureux pour racheter, à prix d'or, sa vie et celle de son armée. Cela lui permit de revenir à Rome, triompher des *Alamanni* et des Cattes. Il monta au Capitole, vêtu d'un costume germain, qu'il échangea peu de temps après pour se montrer tantôt en Achille, tantôt en Alexandre, déshonorant tour à tour l'idéal homérique de la valeur et sa réalité historique. Fou de débauche et de sang, on le vit abuser d'une vestale qu'il fit enterrer vive le lendemain, sous prétexte qu'elle avait violé son vœu de virginité. Quand il fit assassiner son frère Géta, le malheureux prince s'était réfugié dans les bras de leur mère commune, Julia Domna. La veuve de Septime-Sévère ne songea point à pleurer le fils dont le sang venait d'inonder sa pourpre impériale. Elle s'empressa d'accorder sa main au centurion qui venait de perpétrer cet horrible crime. Que ne subit-elle plutôt la mort, comme Papinien, le célèbre jurisconsulte, et une princesse de la famille de Marc-Aurèle, qui furent égorgés pour avoir pleuré le sort de Géta ! « Qu'il soit dieu, pourvu qu'il soit mort ! » avait dit le fratricide, en demandant au Sénat de décreter l'apothéose de son frère : *Sit divus, dum non sit vivus !* Il fallait cependant couvrir par quelques mesures populaires une telle série de forfaits. Un édit accorda le titre de citoyen romain à tous les sujets de l'empire ; tous les trésors de l'épargne impériale furent prodigués aux armées ; et les thermes

[1] Les *Cattes* habitaient la Hesse Électorale actuelle, ainsi qu'une partie du duché de Nassau et de la Westphalie. Leur ville principale *Castellum Cattorum* est devenue la moderne Cassel.

de Caracalla, ce monument dont on admire encore aujourd'hui la magnificence, s'élevèrent au milieu de Rome déshonorée. Cependant, on brûlait partout les œuvres d'Aristote, parce que Caracalla, dans sa sollicitude rétrospective pour Alexandre le Grand, crut découvrir qu'Aristote avait trempé dans la conspiration d'Antipater. En 216, les Parthes, fort peu reconnaissants du titre de citoyen romain, qui venait de leur être octroyé par le caprice imbécile d'un fou, se révoltèrent de nouveau. Caracalla partit pour l'Orient; il voulut s'arrêter sur les ruines de l'antique Ilion, et pleurer sur le tombeau d'Achille. Les funérailles de Patrocle, célébrées jadis par le héros de la Grèce, lui revinrent en mémoire. Son affranchi, Festus, était, depuis quelques années, son Héphestion ou son Patrocle, selon qu'il plaisait à César de se déguiser en Achille ou en Alexandre. Festus fut empoisonné pour la circonstance par Caracalla, qui lui fit, pendant huit jours, à la tête de son armée, les plus magnifiques obsèques, au lieu même où Achille avait jadis rendu les honneurs funèbres à son cher Patrocle. Les Parthes apprirent bientôt à Caracalla qu'il n'était ni Achille ni Alexandre. Retirés dans leurs montagnes, au delà du Tigre, ils se tenaient prêts à tomber avec toutes leurs forces sur les Romains. Caracalla traversa sans encombre la Médie, viola les tombeaux des Arsacides et jeta leurs cendres au vent. Mais, à la vue des Parthes, ses vivants ennemis, il fut pris d'une terreur panique, et se hâta de retourner en Mésopotamie, d'où il écrivit au Sénat la relation d'une victoire imaginaire, en récompense de laquelle on lui décerna les honneurs du triomphe et le titre de Parthique. Il ne put jamais jouir du premier et ne porta pas longtemps le second. Un mage d'Égypte s'était aventuré à dire un jour, devant quelques personnes, à Alexandrie, que sa prescience de l'avenir l'autorisait à déclarer, que le préfet du prétoire Macrin, et son fils Diadumène seraient empereurs. Le devin fut arrêté, envoyé à Rome, chargé de fers, et interrogé dans sa prison par le préfet de la ville, devant lequel il renouvela sa prédiction. Le procès-verbal de l'interrogatoire fut immédiatement envoyé en Orient, à Caracalla. Quand la volumineuse dépêche parvint à sa destination, le

César présidait les jeux, au cirque d'Edesse ; il remit le paquet sans l'ouvrir, au préfet du prétoire, Macrin, qui était à ses côtés. Celui-ci lut les dépêches, répondit à César que les nouvelles étaient bonnes, et le lendemain, 18 avril 217, il fit assassiner Caracalla, sur le grand chemin d'Edesse à Charres, où le nouvel Alexandre se rendait pour offrir un sacrifice au dieu Lunus, en ces lieux où jadis Abraham avait entendu la voix du Dieu véritable.

Avénement et mort de Macrin et de son fils Diadumène.

2. L'armée proclama Macrin empereur. Marcus Opilius Macrinus était né en 164, à Césarée de Numidie (Cherchell), d'une famille obscure. D'abord esclave, puis gladiateur, ensuite intendant de Plautien, beau-père de Caracalla, avocat et jurisconsulte, enfin préfet du prétoire, Macrin valait mieux que les maîtres qu'il avait servis et que les sujets qu'il venait de se donner. Le Sénat s'empressa de ratifier son élection et de mettre son prédécesseur au rang des dieux. Julia Domna, dans son désespoir, se donna la mort à Antioche, où ces nouvelles lui parvinrent. Cette femme ambitieuse, qui n'avait pas pleuré Géta, ne put survivre à la ruine de ses espérances et à la chute de sa dynastie (217). Macrin associa à l'empire son fils Diadumène, jeune homme de quinze ans, dont la beauté vraiment céleste, *sidereus et cœlestis*, dit Lampridius, souleva un enthousiasme indicible dans les rangs des légions, quand il parut pour la première fois sous la pourpre. Ni ce César d'un jour, ni son père, ne devaient revoir Rome, qui les acclama un instant pour déclarer quelques mois après leur déchéance. Macrin venait de conclure avec les Parthes un traité de paix, assez désavantageux d'ailleurs, mais suffisamment justifié par la gravité des circonstances, lorsqu'une légion romaine, stationnée à Emèse, en Syrie, proclama l'avénement au trône d'Elagabaal, petit-neveu de Julia Domna. Cet Elagabaal, grand pontife du soleil, dans le temple syrien d'Emèse, avait quatorze ans. Il était fils de Sohemis, nièce de Julia Domna, et d'un Romain, Varius Marcellus. Un tel père n'était pas une recommandation très-puissante ; Sohemis le comprit. Elle déclara, sans le moindre souci pour son honneur, qu'Elagabaal était le fruit adultérin de son commerce avec Cara-

calla. Cette origine grandit immédiatement le prêtre du soleil, et l'éleva à la hauteur d'un prétendant à l'empire. Voilà ce qu'étaient devenues les mœurs romaines. Or, la divinité que servait le futur César était un aérolithe, tombé jadis dans les plaines de la Syrie, et passé à l'état d'idole dans le temple d'Emèse. Elagabaal, vêtu d'une robe de pourpre brodée d'or, ayant sur la tête une couronne de pierreries, venait chaque matin, au son d'une musique efféminée, avec une troupe de danseuses consacrées à Astarté, offrir des sacrifices à son aérolithe et le couronner de fleurs. La légion d'Emèse le proclama légitime héritier des Antonins. Ce nom lui valut une armée. Les troupes abandonnèrent Macrin pour le prêtre du soleil; quelques prétoriens et une demi légion restés fidèles essayèrent de résister au mouvement. A leur tête, Macrin et Diadumène vinrent livrer, à quelques lieues d'Antioche, un combat qui se changea bientôt en une complète déroute (7 juin 218). Les deux princes perdirent la vie, et leurs propres soldats apportèrent leur tête, comme un sanglant trophée, au prêtre du soleil.

Avènement et règne d'Heliogabale.

3. Elagabaal, dont le nom inusité pour des lèvres romaines, eut été trop difficile à prononcer, s'appela désormais Heliogabale, et il règna. Après sa victoire, il écrivit au Sénat pour déclarer qu'il gouvernerait d'après les maximes d'Antonin le Pieux. En attendant, il envoyait aux pères conscrits et au peuple romain le portrait de leur nouveau maître. Il y était représenté dans son costume de pontife du soleil, couvert de colliers et de bracelets, le front ceint d'une tiare, ou mître syrienne, étincelante de diamants et de perles. L'original ne répondit que trop à la peinture. Après avoir passé l'hiver à Nicomédie en festins et en fêtes somptueuses, l'empereur syrien se décida à partir pour Rome; il emportait avec lui son aérolithe, qui traversa toute l'Asie, la Grèce et l'Illyrie, sur un char attelé de six chevaux blancs, par un chemin qu'on eut soin de parsemer, sur tout le parcours, de poudre d'or. « En entrant dans la ville, dit Lampridius, le dieu-soleil fut déposé dans un temple magnifique, non loin du palais impérial, sur le mont Palatin. L'empereur y fit transporter l'antique image de Cybèle, le

feu sacré de Vesta, le Palladium, les *Anciles*, et les principales statues des divinités romaines, pour constater l'avénement de son aérolithe à l'empire du ciel. Le dieu-soleil remplaça Jupiter à Rome. Heliogabale avait aussi l'intention de réunir, dans son temple du Palatin, les cultes juif, samaritain et chrétien, afin, disait-il, que toutes les religions rendissent hommage au Dieu suprême [1]. » Ce vœu ne se réalisa point au gré de ses espérances. Il lui fut plus facile de célébrer les noces de son dieu. Il avait d'abord songé à lui faire épouser Pallas; mais il craignit que l'air martial de cette virago ne fût une occasion de querelle dans le ménage divin. Il s'arrêta donc à l'Astarté de Carthage, comme à une personne de meilleure composition. Il fit venir solennellement sa statue d'Afrique ; avec elle arrivèrent les dons que la fiancée était supposée offrir à son époux l'aérolithe. Un décret impérial ordonna que les fêtes du mariage fussent célébrées dans toutes les provinces de l'univers. Malgré les folles largesses d'Heliogabale, ce culte infâme ne put faire fortune dans le monde romain. Ephèse et Antioche seules l'adoptèrent du vivant du prince, avec lequel il disparut. Heliogabale, qui mariait les dieux, s'était déjà, à dix-huit ans, marié trois fois : la première, à Cornelia Paula; la seconde, à Aquilia Severa; la troisième, à Faustina Annia, descendante de Marc-Aurèle, dont il fit, au préalable, assassiner le mari. Chacune de ces alliances aboutissait, après quelques mois, à un divorce. Enfin il prit le parti d'épouser solennellement une vestale. « D'un grand pontife et d'une vierge consacrée, disait-il, naîtront des enfants divins. » Quelques semaines après, il se maria de nouveau à un cocher du cirque, Hiéroclès ; le palais impérial, après avoir vu outrager un sexe, vit déshonorer l'autre par une prostitution renouvelée de Sodome. Cependant, le César se promenait dans Rome sur un char d'or, tantôt vêtu en Bacchus et traîné par un attelage de tigres ; tantôt en Cybèle et traîné par des lions ; le plus souvent, sans aucune espèce de vêtements, et traîné par des femmes demi-nues. Un histrion fut nommé préfet du prétoire, les

[1] Lamprid., *Heliogabal.*, III.

eunuques du palais devinrent sénateurs, deux cochers furent choisis pour consuls. Enfin un sénat de femmes, sous la présidence de l'impératrice-mère, fut officiellement institué. Tout cela n'était que de la folie. Le sang vint ensuite; on choisit les plus beaux enfants des familles patriciennes, pour les immoler chaque matin au dieu aérolithe. Comme il fallait de l'or pour les troupes de courtisanes et de baladins, pour les repas impériaux, composés de langues de paons ou de rossignols, de cervelles de perroquets et de faisans, accommodés à une sauce où l'on faisait dissoudre des milliers de perles fines, on dressait chaque semaine une liste de proscription où figuraient les plus opulents Romains. Les choses se passaient d'ailleurs avec une régularité parfaite; la liste était envoyée à la ratification du Sénat; mais Héliogabale avait soin d'y ajouter la mention suivante : « Ne prenez pas la peine de rechercher la preuve de leurs crimes, les coupables sont déjà exécutés. » L'héritage de ces malheureux, condamnés pour crime de lèse-majesté, revenait de droit, d'après la législation romaine, au fisc impérial. Tous ces détails, fournis par Lampridius, dit M. de Champagny, « paraissent incroyables. Je les crois pourtant parfaitement vrais; Heliogabale n'est que Commode, poussé un peu plus loin, de même que Commode était Néron poussé un peu plus loin. La puissance démoniaque qui gouvernait le monde païen rendait ainsi son dernier soupir [1]. » Cependant, pour contre-balancer dans l'opinion le mauvais effet des cruautés et des infamies d'Heliogabale, sa mère, Sohemis, obtint de lui, en l'an 221, qu'il adoptât son cousin-germain, Alexandre Sévère, et qu'il l'associât à l'empire. Les qualités personnelles du nouveau César furent une compensation aux vices du premier, et les Romains prirent patience pendant quelques mois encore.

### § II. Histoire monumentale.

Notice de [s]aint Calliste d'après le

4. L'avénement de saint Calliste au trône de saint Pierre coïncida avec celui d'Heliogabale au trône de Néron. Les deux souve-

[1] Champagny, *Les Antonins*, tom. III, pag. 519.

*Liber Pontificalis.* Le quartier romain des *Urberavennates.* Objections et réponse.

rains devaient se rencontrer, l'un comme victime, l'autre comme tyran. « Calliste, dit le *Liber Pontificalis*, né à Rome, eut pour père Domitius, qui habitait la région des *Urberavennates.* Il siégea cinq ans, deux mois et dix jours, sous les règnes de Macrin et d'Heliogabale, depuis le consulat de Macrin et Adventus (217-218), jusqu'à celui d'Heliogabale III et Alexandre Sévère (222). Il reçut la couronne du martyre. Par une constitution, il porta à quatre par an, les jeûnes sabbatiques, selon les termes de la prophétie qui les désigne sous le nom de jeûnes du quatrième, cinquième, septième et dixième mois. Jusque là, ces jeûnes, institués pour remercier le Seigneur, du froment, du vin et de l'huile que sa libéralité nous dispense, n'étaient qu'au nombre de trois. Il dédia la *Basilique au delà du Tibre.* En cinq ordinations faites au mois de décembre, il consacra seize prêtres, quatre diacres et huit évêques, destinés à divers lieux. Il fut enseveli dans le κοιμητήριον de Calepodius, sur la voie Aurelia, à trois milles de Rome, la veille des ides d'octobre (14 octobre 222). Il avait ouvert sur la voie Appienne un autre cimetière, connu aujourd'hui sous le nom de catacombes de Calliste, où reposent les corps d'un grand nombre d'évêques et de martyrs. Le siége, après lui, demeura vacant pendant six jours. » Cette notice du *Liber Pontificalis* ne fut pas plus respectée que les autres. Elle porte cependant en elle-même des caractères de véracité intrinsèque qui auraient dû rendre la critique plus circonspecte. Ainsi l'indication d'une région de Rome, dite des *Urberavennates*, passait précisément pour une lourde bévue géographique, aux yeux d'érudits qui ne se donnèrent jamais, pendant deux siècles, le plaisir d'aller sur les lieux étudier la topographie de l'antique Rome. Elle est pourtant au contraire une marque certaine d'authenticité. Que signifie, disait-on, une région des *Urberavennates*? A qui faire croire que cette désignation, inconnue à la nomenclature officielle des quartiers de Rome, ait jamais existé? Quelle ineptie de confondre la cité maritime de Ravenne sur l'Adriatique, avec une des régions de la ville éternelle? Vraiment, ajoutait-on, un pape que le martyre enlève après un pontificat de cinq ans, et qui, dit-on, ouvre une catacombe nouvelle, pour s'y cacher lui et son Église

persécutée, avait bien le loisir et la faculté d'ériger une basilique au delà du Tibre ! Que faisaient donc les persécuteurs ? Ils étaient sans doute aveugles et ne remarquaient pas l'érection de ce monument chrétien ! Ainsi l'on parlait, et l'on croyait de bonne foi faire de la science sérieuse. Or, le quatorzième quartier de Rome, appelé sous Auguste la région Transteverine, *Trans Tiberim*, vit sous le même empereur établir les *Castra Ravennatium*, station permanente d'officiers et de soldats de la flotte, chargés, d'une part, de fournir au recrutement de l'armée maritime sur le littoral de l'Adriatique, dont Ravenne était le port le plus important ; de l'autre, d'organiser les jeux nautiques si fréquents dans les amphithéâtres de Rome [1]. Ce camp des Ravennates, permanent comme celui des Prétoriens, donna son nom à une fraction considérable du quartier Transteverin. Le *Liber Pontificalis* l'avait dit ; l'archéologie romaine l'a constaté. Nous l'avouons bien volontiers cependant ; pour un étranger lisant à quatre cents lieues de Rome cette désignation du quartier romain des *Urberavennates*, le terme est fort insolite ; mais, à nos yeux, c'était un motif de plus pour étudier davantage la question et non pour la trancher par une injure aussi brutale que gratuite, infligée à un monument tel que le *Liber Pontificalis*. Car enfin, si inepte qu'on ait pu en supposer les rédacteurs, on convenait du moins qu'ils étaient Romains ; dès lors, il était impossible d'admettre qu'ils eussent jamais confondu le port de Ravenne avec la ville de Rome.

La basilique de sainte-Marie *trans Tiberim*. Objections et réponse.

5. L'identité du quartier Transtévérin, dont saint Calliste était originaire, avec la région dite alors des *Urberavennates*, a une grande importance au point de vue du fait historique de l'érection d'une « basilique » *trans Tiberim*, par ce pontife. Disons tout d'abord que la mention du *Liber Pontificalis* à ce sujet est confirmée,

[1] Des inscriptions irrécusables ont attesté ce fait. Gruter, au milieu de beaucoup d'autres, rapporte (fol. 414) celle de *L. Furcius Victor, missu Ravennatium procurator ludi magni.* (Cf. *Notæ ad Lib. Pontif.*, S. Calixtus.) Voici les paroles de Suétone : *Sub ipso Janiculo non horum tantum Vitellianorum temporariæ stationes, sed perennes militum erant institutæ ab Augusto, castra Ravennatium dicta ; nempe militum qui classem Ravennæ collocatam tuebantur ad defensionem superi maris.* (Sueton., *August.*, cap. XLIX.)

d'une manière explicite, par le témoignage précis, incontestable et non suspect d'un auteur païen, Lampridius. Voici ses paroles : « Les chrétiens s'étaient mis en possession d'un édifice qui avait jadis été affecté à un usage public. Les *popinarii* du voisinage prétendaient exercer un droit de revendication sur ce local. Alexandre Sévère, juge du débat, le trancha par la décision suivante : Il vaut mieux que Dieu soit adoré, de quelque façon que ce soit, dans ce lieu, que d'y établir un cabaret[1]. » Il y eut donc très-certainement une basilique chrétienne dédiée à Rome, au temps d'Heliogabale et d'Alexandre Sévère, par le pape saint Calliste. Les dénégations ironiques, les fins de non recevoir du parti pris, les thèses de convention tombent devant ce témoignage contemporain de Lampridius. Qu'on veuille bien d'ailleurs le remarquer, ce nom de *basilique* (édifice placé sous la protection du prince), est un terme caractéristique qui ne put appartenir qu'à une époque où la volonté du prince constituait le seul droit légal. Nous l'avons déjà rencontré, à propos des monuments dits *Adrianées*, avec sa variante grecque de Καισάρειον [3]. Ce n'est donc point, comme on l'a cru trop longtemps, une expression purement symbolique, désignant le temple où réside la majesté du Roi des rois [4]. La *basilica*, dédiée par saint Calliste, fut le premier édifice chrétien que la tolérance impériale laissa publiquement ouvrir au culte de la religion véritable. Mais depuis longtemps des oratoires privés subsistaient dans des maisons particulières. Saint Clément, saint Clet, avaient converti leur demeure paternelle en des oratoires de ce genre. Sainte Praxède avait fait de même. Il faut donc rayer de l'histoire la définition conventionnellement adoptée jusqu'ici du mot « basilique. » De même, au point de vue exclusif de l'art architecto-

[1] Cabaretiers.

[2] *Cum christiani quemdam locum, qui publicus fuerat, occupassent, contra popinarii dicerent sibi eum deberi, rescripsit melius esse ut quomodocumque illic Deus colatur, quam popinariis dedatur.* (Lamprid., *Alexand. Sever.*, 49.)

[3] Cf. dans ce volume, pag. 82.

[4] Saint Isidore de Séville (*Origin.*, XV, 4) a donné le premier, au VII[e] siècle, cette définition, vraie au point de vue dogmatique, mais fausse au point de vue historique.

nique, il faut renoncer à une autre erreur non moins accréditée. « On a cru longtemps, dit M. Martigny, que le type des premières églises chrétiennes avait été emprunté aux basiliques profanes. L'étude attentive des catacombes de Rome a beaucoup modifié l'opinion des archéologues sur ce point. Il est reconnu aujourd'hui à peu près sans contestation que les chapelles souterraines qu'on y rencontre si fréquemment et qui sont ordinairement moitié creusées dans le tuf, moitié construites, ont servi de modèle aux édifices primitifs affectés au culte chrétien. Bottari avait entrevu ces analogies, il est le premier qui les ait signalées [1]. L'opinion de ce savant a été adoptée par Seroux d'Agincourt [2], par M. Raoul Rochette [3], et enfin, dans ces derniers temps, par le Père Marchi [4], sous la plume duquel la démonstration d'un fait si intéressant pour l'art chrétien, a revêtu tous les caractères de l'évidence [5]. » Ces deux observations feront comprendre à quel point on a pu fausser les idées sur tout ce qui regarde l'antiquité chrétienne. Ce qui nous reste à dire de la basilique dédiée par saint Calliste I dans la région Transteverine en sera une nouvelle preuve. Cette basilique, plusieurs fois rebâtie et transformée durant le cours des siècles, est aujourd'hui un titre cardinalice connu sous le nom de Sainte-Marie *trans Tiberim*. « Dédiée, suivant son titre primitif, à l'enfantement de la Vierge (*in partu Virginis*), dit Mgr Gerbet, elle eut, par la place même qu'elle occupa, une touchante analogie d'humilité avec la crèche du Sauveur. Il y avait en cet endroit, sous le nom de *Taberna meritoria*, un hospice de soldats invalides qu'on avait abandonné et laissé tomber en ruines. Des cabaretiers d'une part, des chrétiens de l'autre, se disputaient ces masures. Leur emploi restait indécis entre la table des ivrognes et le banquet de l'hostie sans tache. L'empereur Alexandre Sévère les adjugea aux chrétiens. La première église destinée à figurer spécialement le berceau du Sauveur fut cons-

[1] Bottari, *Roma Sotterranea*, tom. III, pag. 75. — [2] Seroux d'Agincourt, *Hist. de l'art par les monuments*, tom. I, pag. 26. — [3] Raoul Rochette, *Tableau des catacombes*, pag. 55. — [4] Marchi, *Monumenti delle arti primitive. Architectura.* — [5] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, pag. 76.

truite dans l'emplacement d'une vile taverne, comme ce berceau lui-même avait été déposé dans une pauvre étable [1]. » Ajoutons à ces paroles de l'illustre évêque qu'une tradition immémoriale place en ce lieu même, et à l'emplacement occupé aujourd'hui par le maître-autel de la basilique, le théâtre d'un événement qui frappa singulièrement l'imagination des Romains, à l'époque où il se produisit. La *Chronique* d'Eusèbe, en l'année 37 avant Jésus-Christ, enregistre la mention suivante : « A la *Taberna meritoria*, au delà du Tibre, on vit jaillir une source d'huile qui coula tout un jour, sans interruption. C'était comme un présage de la grâce céleste que le Christ allait bientôt répandre sur les nations. » Paul Orose rapporte le fait en ces termes : « L'année où la puissance tribunitienne fut déférée à perpétuité à César-Auguste, une source d'huile jaillit en une nappe abondante, sur l'emplacement de la *Taberna meritoria*, et coula pendant tout un jour. C'était un signe manifeste de la future naissance, sous le règne d'Auguste, du Christ rédempteur, dont le nom, en langue hébraïque, signifie précisément : Oint de l'huile royale [3]. » Malgré ces deux textes si positifs, la critique du XVII[e] siècle ne crut pas un seul mot du récit. La *Chronique* d'Eusèbe, disait-on, avait pu être interpolée ; quant à Paul Orose, son témoignage ne méritait aucune créance. On objectait que, de tout temps, l'autel de *Sainte-Marie-in-Trastevere* a été connu à Rome sous le titre de *Fons olei ;* la critique s'empressait de répondre que c'était une tradition erronée, reposant sur l'inepte invention de Paul Orose, et la frauduleuse interpolation du copiste inconnu qui avait falsifié la *Chronique* d'Eusèbe. Le véritable motif de cette ténacité dans la dénégation était l'impossibilité absolue, universellement admise alors, d'une éruption spontanée d'huile minérale jaillissant des entrailles du sol. Aujourd'hui que ce phénomène est devenu relativement fort commun et qu'on découvre, même en Italie, des sources abondantes de pétrole, le fait n'a plus, à nos yeux, le caractère d'un prodige inouï. Il a pu se produire natu-

[1] Mgr Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, tom. I, pag. 120. — [2] *Chronic.* Euseb., *Patr. græc.*, tom. XIX, col. 522. — [3] Paul Oros., *Hist.*, lib. VI, cap. XX; *Patrol. lat.*, tom. XXXI, col. 1053.

rellement, ce qui ne lui ôte rien de son influence providentiellement ménagée sur l'esprit de ceux qui en furent témoins. Nous ne pouvons donc plus le répudier par le motif qui impressionnait si vivement les critiques du XVII[e] siècle, et qui n'arrêterait plus un enfant de nos jours.

6. Peut-être Calliste, comme héritier de la maison de son père Domitius, dans la région Transtibérine, avait-il des droits particuliers sur le domaine de la *Taberna meritoria*, que revendiquaient les *popinarii*. Quoi qu'il en soit, l'érection en ce lieu de la basilique de *Sainte-Marie-in-Trastevere*, remonte incontestablement à son pontificat. Mais si remarquable que puisse être cette dédicace d'une église chrétienne sanctionnée par un empereur païen, en l'an 221 de notre ère, elle n'eut point cependant un retentissement aussi considérable dans l'histoire que la création par le pape saint Calliste de la nouvelle catacombe qui porte encore aujourd'hui son nom sur la voie Appienne. La célébrité de ce κοιμητήριον était telle, un siècle plus tard, que le pape Damase (366-384), dans un sentiment d'humilité chrétienne, n'osait y choisir sa sépulture, se croyant indigne de mêler sa cendre à celle de tant de saints [1]. L'entrée de ces catacombes semblait à la piété des fidèles comme la porte entr'ouverte du royaume des cieux [2]. Cent soixante-quatorze mille *martyrs* ou confesseurs, quarante-six souverains pontifes furent successivement inhumés dans cette immense nécropole [3]. Des ins-

[1] *Hic, fateor, Damasus, volui mea condere membra,*
*Sed cineres timui sanctos vexare piorum.*
(De Rossi, *Roma Sotterr.*, pag. 225.)

[2] VISITET HIC PIA MENS SANCTORVM BVSTA FREQVENTER
IN CHRISTO QVORVM GLORIA PERPES ERIT.
(Id., *ibid.*, pag. 230.)

[3] HOC EST COEMETERIVM B. CALLISTI PAPAE ET MARTIRIS INCLITI QVICVMQVE ILLVD CONTRITVS ET CONFESSVS INGRESSVS FVERIT PLENAM REMISSIONEM OMNIVM PECCATORVM SVORVM OBTINEBIT PER MERITA GLORIOSA CENTVM SEPTVAGINTA QVATVOR MILLIVM SANCTORVM MARTYRVM VNA CVM QVADRAGINTA SEX SVMMIS PONTIFICIBVS QVORVM IBI CORPORA IN PACE SEPVLTA SVNT QVI OMNES EX MAGNA TRIBVLATIONE VENERVNT ET VT HEREDES FIERENT IN DOMO DOMINI MORTIS SVPPLICIVM PRO CHRISTI NOMINE PERTVLERVNT. (Id., *ibid.*, pag. 230.)

criptions authentiques en font foi [1]. Les indulgences que les captifs de Jésus-Christ distribuaient, de leur vivant, aux pénitents publics, demeuraient attachées à la vénération de leurs reliques saintes [2]. Jusqu'au XIII[e] siècle, la catacombe de Calliste ne cessa d'être visitée par les pieux pèlerins. A partir de cette époque, on en perdit la trace ; Bosio eut la joie de la retrouver, mais sa découverte, abandonnée depuis, devait être complétée de nos jours par le Père Marchi, et par son brillant disciple, l'archéologue chrétien, M. de Rossi.

Récente découverte de la catacombe de Saint-Calliste.

7. Bosio avait signalé une inscription du pape Damase, qui attestait que les corps de saint Pierre et de saint Paul avaient, à une époque reculée, été transférés du Vatican dans un autre séjour provisoire [3]. Mais on n'admettait, de son temps, comme historique,

[1] *Ibi jacent XLVI summi pontifices dantes unusquisque suam largam benedictionem* (in altri codici *suam indulgentiam*). *Item ibi jacent plura corpora sanctorum martyrum, confessorum atque virginum, quæ sunt sepulta in cæmeterio callixti papæ unde plena remissio omnium peccatorum obtinetur.* (Id., *ibid.*, pag. 231 ; *Liber indulgentiarum*, codici del secolo XV.)

[2] IN ISTO LOCO PROMISSIO VERA EST ET PECCATORVM REMISSIO SPLENDOR ET LVX PERPETVA ET SINE FINE LAETITIA QVAM MERVIT XRI MARTYR SEBASTIANVS.

Inscription gravée sur un marbre qui fit autrefois partie de la catacombe de Calliste, et qu'on voit aujourd'hui dans l'église de Saint-Sébastien à Rome. (Id., *ibid.*, pag. 230.)

[3] Nous avons reproduit précédemment cette inscription, tom. VI, 214. (Bosio, *Rom. Sotterr.*, pag. 260.) Elle se rapporte évidemment à la première translation furtive, dont nous avons rendu compte, à sa date chronologique. La découverte, par M. de Rossi, du marbre où elle est inscrite, au lieu même où l'avait posée saint Damase, lieu différent de la catacombe de saint Calliste, ne laisse désormais plus de doute sur ce point. Il en est de même de deux peintures de l'ancienne basilique vaticane, dont Bosio a reproduit la gravure dans son ouvrage. (*Rom. Sotterr.*, pag. 158, 159.) La première représente la scène de l'enlèvement des corps, quand, au matin, les Orientaux se disposent à les retirer de la citerne desséchée, où ils les avaient déposés durant la nuit. Ce ne sont pas seulement la pluie, les éclairs et la foudre qui s'opposent à leur projet de rapt. Des Romains en armes, un cavalier la lance en arrêt, des vieillards, un enfant même, l'épée ou le poignard à la main, se précipitent sur eux et les arrêtent. La seconde peinture représente le pape saint Lin venant pieusement reprendre ce trésor sacré, pour le réintégrer dans les cryptes vaticanes. Le pontife soutient de ses mains les corps des apôtres re-

qu'une seule translation du corps des princes des apôtres, celle qui suivit immédiatement leur martyre et dont nous avons reproduit le récit d'après saint Ambroise [1]. Cependant une tradition orale parlait d'une seconde translation qui aurait duré une trentaine d'années. « On raconte, dit Mgr Gerbet, que l'empereur Héliogabale ayant voulu agrandir le cirque du Vatican, pour que ses éléphants pussent y courir plus à l'aise, les chrétiens avaient appréhendé que le lieu où saint Pierre reposait ne fût envahi et profané; et comme quelque nouveau caprice du fou couronné pouvait menacer aussi le cimetière de Lucine, qui possédait les reliques de saint Paul, ils avaient transporté secrètement les corps des deux apôtres dans les *Catacombes*, ou cimetière de Calliste [2]. » L'illustre évêque de Perpignan ajoutait que cette tradition ne lui paraissait pas très-authentique. « Suivant une autre version mieux fondée, dit-il, et adoptée par saint Grégoire le Grand, il advint, dans le Ier siècle même, que les chrétiens orientaux enlevèrent furtivement les corps de saint Pierre et de saint Paul, les déposèrent furtivement dans ce souterrain, mais ne purent le lendemain consommer leur rapt, empêchés et par un orage subit et par la piété des fidèles de Rome [3]. » Tel était l'état de la question en 1850. Quatre années plus tard, une nouvelle découverte de M. de Rossi établissait péremptoirement l'authenticité de la tradition orale des Romains, relative à une seconde translation des corps de saint Pierre et de saint Paul, dans la catacombe de Calliste, à l'époque où les folles constructions d'Héliogabale menacèrent de faire disparaître les cryptes du Vatican et de Lucine. En mars 1854, l'illustre archéologue romain avait la bonne fortune de péné-

couverts du linceul, pendant que deux prêtres soulèvent les têtes vénérables de saint Pierre et de saint Paul, au-dessus de l'orifice de la citerne, et qu'un troisième, de ses deux mains, soutient les pieds. Un quatrième tient une torche allumée pour éclairer cette scène nocturne. Cependant deux femmes, enveloppées de longs voiles, se tiennent à genoux, les mains jointes. A côté de la citerne, une large bière vide est prête à recevoir les corps des deux apôtres.

[1] Cf. tom. VI de cette *Histoire*, loc. cit. — [2] Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, tom. I, pag. 151. — [3] Id., *ibid.*

trer, avec un Bénédictin français, dom Guéranger, dans le *Sepolcreto papale*, construit par Calliste, au milieu de la catacombe qui porte son nom. Sous sa direction, les ouvriers déblayèrent d'abord une vaste porte encadrée dans un noble péristyle. A mesure que les parois latérales se dégageaient des masses de décombres qui les avaient si longtemps obstruées, les deux visiteurs lisaient gravés sur le stuc, des *graffiti* grecs et latins, inscrits aux III^e et IV^e siècles par des fidèles aujourd'hui inconnus. La prière de ces chrétiens de la primitive Église, leur culte, leur vénération, leur amour pour les saints martyrs, s'exprimaient avec les accents de la foi la plus vive et de la plus touchante confiance. ΕΛΑΦΙΝ ΕΙΣ ΜΝΕΙΑΝ ΕΧΕΤΕ. « Daignez vous souvenir d'Elaphis. » ΔΙΟΝΥΣΙΝ ΕΙΣ ΜΝΕΙΑΝ ΕΧΕΤΕ « Daignez vous souvenir de Denys. » MARTYRES SANCTI IN MENTE AVITE [1] MARIAM. « Saints martyrs souvenez-vous de Maria. » GERVSALEM CIVITAS ET ORNAMENTVM MARTVRVM DNI. « Jérusalem, cité et gloire des martyrs du Seigneur [salut!] » PETITE VT VERECVNDVS CVM SVIS BENE NAVIGET. OTIA PETITE PRO PARENTE ET FRATRIBVS EIVS VT VIVANT IN BONO. « Obtenez pour Verecundus et les siens une heureuse navigation ; obtenez pour son père et ses frères la douce paix, afin qu'ils vivent heureux dans le bien. » VIVAT IN ΘΕΩ. « Qu'il vive en Dieu ! » SANCTE SVSTE IN MENTE HABEAS IN HORATIONES TVAS. « Saint Sixte [2] souvenez-vous de moi dans vos prières. » SANCTE SVSTE LIBERA. « Saint Sixte délivrez moi. »

« Nous savions, par les manuscrits de Malmesbury et d'Einsidlen, dit M. de Rossi, que saint Sixte II, dont nous retrouvions ainsi le culte établi dès l'origine au lieu même de son tombeau, avait été inhumé près des papes Pontien, Anthère, Fabien, Lucius I,

[1] Pour *Habete*.

[2] Il s'agit ici de saint Sixte II, qui fut martyrisé le 2 août 259. Notons en passant que la découverte monumentale du tombeau de saint Sixte II dans la catacombe de Calliste, nous apporte une nouvelle preuve de l'exactitude du *Liber Pontificalis*, qui dit de ce pape : *Sepultus est in cœmeterio Callisti, via Appia*. La même observation s'applique à toutes les mentions de sépultures pontificales, insérées dans ce recueil. Chaque découverte de l'archéologie en a confirmé tour à tour la véracité absolue.

Étienne I, Eutychien, Melchiade. Nous savions, d'après tous les témoignages de l'antiquité, que le tombeau jadis si fameux de la vierge et martyre sainte Cécile, devait se trouver non loin de l'hypogée pontifical; enfin que le sépulcre non moins célèbre autrefois du pape Cornelius, avait été construit isolément dans la même catacombe et richement décoré. Le *Liber Pontificalis* nous apprenait que, par dévotion peut-être pour saint Sixte II, son prédécesseur homonyme, le pape saint Sixte III (432-439), dans le siècle qui suivit l'ère Constantinienne, avait revêtu de plaques de marbre [1] les loculi de la catacombe de Calliste et y avait inscrit le nom

[1] *Fecit platonias in cœmeterio Callisti via Appia, ubi commemorans nomina scripsit episcoporum et martyrum.* (*Lib. Pontif.*, Sixtus III.) Cette expression de *platonia* était le terme architectonique employé pour désigner la décoration d'un appartement dont on revêtait les parois de plaques de marbre. Ducange, dans son *Glossaire*, s'exprime ainsi : *Platonia, marmor in tabulas dissectum.* Mais il y a ici une autre observation bien plus importante à faire. Nous avons vu que les lettres des souverains pontifes et les documents de l'Église romaine furent écrits en grec, pendant les deux premiers siècles et la première moitié du IIIe. Par la loi de l'analogie, il nous semblait *à priori* qu'il en avait dû être de même des notices du *Liber Pontificalis*, relatives aux papes de cet âge. Telle était notre conviction intime. Une foule de remarques, chacune assez peu importante prise isolément, mais acquérant par leur ensemble une véritable gravité, corroborait cette opinion personnelle. Toutefois, nous n'étions pas encore en mesure d'administrer une preuve assez saisissante du fait, pour le soumettre à l'appréciation du monde savant. Le rapprochement des deux notices du *Liber Pontificalis*, consacrées l'une en 222 à saint Calliste, l'autre à saint Sixte III en 439, nous fournit enfin un argument qui sera à la portée de tous les lecteurs. Le texte de 222, ou plutôt la version latine faite sur l'original grec, maintenant perdu, s'exprime ainsi : [*Calixtus*] *fecit aliud cœmeterium via Appia, ubi multi sacerdotes et martyres requiescunt.* Évidemment, le mot *sacerdotes*, qui précède celui de *martyrs*, dans ce texte, n'a pas le sens ordinaire de « prêtres. » Il est la traduction du πρεσβύτερους (anciens) qui devait se trouver primitivement dans l'original grec. La preuve du fait est double. D'une part, dans le *sepulcreto papale* de la catacombe de Calliste récemment découverte, on n'a retrouvé que des tombes de souverains pontifes, aucune de simples prêtres. De l'autre, la notice de saint Sixte III, en 432, et dont la rédaction originale fut très-certainement faite en langue latine, le terme équivoque de πρεσβύτερους, autrefois traduit par *sacerdotes*, est clairement expliqué sans la moindre amphibologie par son équivalent réel : *episcopos*. Nous avons déjà cité ce texte : [*Sixtus III*] *fecit platonias in cœmeterio Callisti via Appia, ubi commemorans nomina scripsit episcoporum et martyrum.*

des papes et des martyrs dont les corps y reposaient. Quelle ne fut donc pas notre joie quand, en pénétrant après tant de siècles dans cette crypte pontificale, il nous fut donné d'y retrouver les épitaphes des tombes de saint Anthère [1], Fabien [2], Lucius [3], Eutychien [4]! » Plus tard la vierge romaine Cécile se retrouvait aux yeux des patients investigateurs, et le tombeau du pape saint Cornelius nous apportait, avec un portrait de ce pontife, celui de son illustre contemporain, l'évêque de Carthage saint Cyprien. Il devenait donc évident qu'à l'époque de saint Calliste, la sépulture des souverains pontifes avait été transférée du Vatican dans la nouvelle catacombe. Or, on a vu que, sauf de rares exceptions justifiées par des circonstances extraordinaires, tous les papes avaient jusque-là tenu à honneur de reposer près du corps de saint Pierre, au Vatican. Pour expliquer ce changement subit de sépulture, il fallait nécessairement recourir à la tradition orale, si longtemps négligée, qui nous apprenait qu'au temps d'Héliogabale, l'agrandissement du cirque impérial dans les jardins du Vatican nécessita la mesure prise par saint Calliste. Le corps des deux princes des apôtres fut donc transféré par lui dans la nouvelle catacombe de la voie Appienne. Le Père Marchi, dans son ouvrage monumental, éleva cette tradition à la hauteur d'un fait historique désormais incontestable [5], que chacune des découvertes postérieures de M. de Rossi est venue successivement confirmer. Ainsi les révélations lapidaires des catacombes justifient surabondamment l'indication du *Liber Pontificalis* relative à saint Calliste : *Hic fecit aliud cœmeterium via Appia, ubi multi sacerdotes* (πρεσβύτεροι) *et martyres requiescunt.*

[1] ΑΝΤΕΡΩΣ ΕΠΙ.... — *Anteros episcopus....*
(De Rossi, *Roma Sotterr.*, tom. I, pag. 255.)

[2] ΦΑΒΙΑΝΟΣ † ΕΠΙ. † ΜΡ. — *Fabianus episcopus martyr.* (Id., *ibid.*)

[3] ΛΟΥΚΙΣ.... (*Lucius....*) (Id., *ibid.*,

[4] ΕΥΤΥΧΙΑΝΟΣ † ΕΠΙΣ.... — *Eutychianus episcopus....* (Id., *ibid.*)

Ces inscriptions originales, les mêmes qui furent inscrites par la main des fidèles sur la tombe de ces quatre pontifes, établissent péremptoirement que la langue officielle de l'Église romaine était encore, à cette époque, la langue grecque. Cette remarque confirme nos annotations précédentes.

[5] P. Marchi, *Monumenti primitivi.*

## § III. Décrets et Épîtres.

Décret de saint Calliste relatif au jeûne des Quatre-Temps.

8. Tout se tient, en histoire. On rejetait, au XVII[e] siècle, tout le *Liber Pontificalis*, comme un tissu de fables. En conséquence, et la dédicace de la basilique Transtibérine et l'ouverture d une nouvelle catacombe par saint Calliste I étaient relégués parmi les faits apocryphes dont la crédulité des âges subséquents avait surchargé l'histoire ecclésiastique. On suivait cette voie de dénégation constante, sans même soupçonner quelles armes on mettait aux mains du protestantisme et du rationalisme, en acceptant la possibilité, au sein de l'Église de Jésus-Christ, d'une fraude persistante, séculaire, obstinée, qui aurait sciemment, volontairement et sans contradiction aucune, dénaturé les faits, menti à la vérité, abusé les consciences et perverti l'une après l'autre toutes les sources de la tradition. Aujourd'hui la Rome souterraine sort de ses tombeaux, pour venger tant d'injures faites à la tradition et infligées au sens chrétien. Le *Liber Pontificalis* est le livre d'or de la papauté primitive; chacun des articles qui le composent jusqu'à l'ère Constantinienne a été successivement sanctionné par un pontife martyr. La constitution relative au jeûne des Quatre-Temps, qu'il attribue à saint Calliste, avait, on en conviendra, une réelle opportunité, en présence du luxe excessif et des orgies d'Héliogabale. Au moment où l'empire romain exagérait l'abus des jouissances et renchérissait sur le sensualisme de Vitellius ou de Caligula, la Rome chrétienne opposait la mortification à la sensualité, l'abstinence aux désordres de la *Gula*. L'épître adressée à ce sujet par saint Calliste à l'évêque *Benedictus*, dont le siége nous est inconnu, a pris place dans le *Corps du droit canonique* [1]. Elle est ainsi conçue: « Notre amour pour les frères, et notre charge apostolique nous imposent le devoir de répondre, avec la grâce du Seigneur, aux diverses consultations qui nous sont adressées. Vous savez que l'Église de Rome avait la coutume de célébrer trois jeûnes par an. Nous avons décrété de porter ce nombre à quatre. Cette division est plus conforme à celle de l'année, qui se partage en quatre sai-

[1] Distinct. 76, *Jejunium quod ter.*

sons et qui aura ainsi son jeûne des Quatre-Temps. De même que le Seigneur nous prodigue le froment, le vin et l'huile, pour servir d'aliments à nos corps, il nous faut nourrir nos âmes par le substantiel aliment du jeûne, et accomplir la prophétie de Zacharie, conçue en ces termes : « Le Verbe de Jéhovah s'est fait entendre; il me disait : Voici la parole du Seigneur des armées : Je songeai à vous punir autrefois, lorsque les infidélités de vos pères provoquaient ma justice et faisaient taire ma miséricorde. Aujourd'hui, j'ai résolu de combler Jérusalem et la maison de Juda de mes bienfaits. Ne craignez donc plus. Que chacun, dans ses rapports avec le prochain, pose pour fondements la vérité et la justice; que le juge prononce à vos portes les sentences pacifiques de l'équité; bannissez de vos cœurs tous les sentiments de haine, et de vos lèvres toutes les paroles de mensonge. Que la maison de Juda célèbre, dans une joie et une allégresse saintes, comme une solennité annuelle, le jeûne du quatrième mois, celui du cinquième, celui du septième et celui du dixième; entretenez-vous ainsi dans l'amour de la vérité et de la paix, dit le Seigneur des armées [1]. » Tel est donc, Frères, l'usage qu'il nous faut observer, d'un concert unanime, afin que, selon la doctrine apostolique : « Nous conservions partout le langage de l'unité; qu'il n'y ait point de schismes entre nous; et que nous marchions dans la perfection des mêmes sentiments et des mêmes pratiques [2]. » Il ne convient point en effet que les membres se séparent de la tête [3], mais, d'après les paroles de l'Écriture, « tous les membres doivent suivre la tête [4]. » Or il n'est douteux pour personne que l'Église apostolique ne soit la mère de toutes les Églises; ainsi nul d'entre vous ne doit s'écarter de ses règles. De même que le Fils de Dieu est venu faire ici-bas la volonté de son Père [5], de même vous devez accomplir la volonté de votre mère qui est l'Église, et dont le chef est l'Église romaine [6]. »

[1] Zach., VIII, 1-19. — [2] I Petr., III. — [3] Ce passage a été reproduit par le *Corpus juris canonici*, distinct. 12, *Non decet a capite*. — [4] I Cor., XII, 12. — [5] Joan., VI, 38. — [6] S. Callisti papæ, epistol. I. Mansi, *Conciliorum*, tom. I, pag. 757; *Patrol. græc.*, tom. X, col. 121-123.

Valeur historique de ... [illegible]

9. On s'étonnera peut-être de nous voir citer ici comme une pièce authentique, pour le sens (car nous n'en avons qu'une version latine), cette Épître de saint Calliste, dont les savants français du XVII^e siècle, et entre autres, le docte bénédictin Coustant disaient : « Isidore Mercator a prêté à saint Calliste deux Épîtres, qu'il faut restituer à cet imposteur, avec ses productions du même genre [1]. » Les éditeurs tout modernes de la *Patrologie grecque* ont cru devoir enchérir encore sur cette assertion aussi tranchante que dénuée de preuves. Ils disent que la supposition est évidente par elle-même : *Res ipsa clamat* [2]. Nous en faisons juges tous les lecteurs de bonne foi. Le texte du *Liber Pontificalis*, si merveilleusement soumis en ces dernières années au contrôle inattendu de la chronologie, de la topographie romaine, et des révélations lapidaires des catacombes, s'est trouvé sur tous les points d'une véracité absolue et d'une parfaite exactitude. Cependant les savants français du XVII^e siècle, mettaient le *Liber Pontificalis* au rang historique des légendes romaines de Numa. Cette déconvenue de la critique est une grave présomption en faveur des indications rares et brèves de décrets liturgiques, dogmatiques ou disciplinaires, attribués par ce recueil aux papes des trois premiers siècles. Il serait en effet assez extraordinaire qu'une collection officielle, vérifiée dans tous ses autres détails, ne fut inexacte et fausse que par un côté unique, celui des Constitutions pontificales, qui occupent en réalité la moindre place dans le recueil, bien qu'au point de vue traditionnel, ils en soient la partie la plus importante. Évidemment, il nous est beaucoup moins utile de savoir le nom patronymique de tel pape, le quartier de Rome, ou le nom de la bourgade éloignée qui l'a vu naître, le nombre d'ordinations faites par lui, le lieu précis de sa sépulture, les dates consulaires de son avénement et de sa mort, que de connaître les décisions relatives à la foi, à la discipline, à la liturgie et aux

[1] *Callisto Isidorus Mercator duas supposuit epistolas, genuino parenti aliquando cum reliquis ipsius fœtibus reddendas.* (D. Coustant, *Epist. Rom. Pontif.*, tom. I et un., pag. 114 ; *Patrol. græc.*, tom. X, col. 112.)

[2] *Patrol. græc.*, tom. X, col. 121, not. 1.

mœurs, proclamées durant son pontificat. Or, dans le système adverse réduit à la position que les découvertes récentes lui laissent encore, jusqu'à ce qu'une providentielle rencontre ait fait surgir de quelque bibliothèque ignorée la rédaction grecque originale des Épîtres pontificales des trois premiers siècles, il faudrait dire que le *Liber Pontificalis*, contre toute attente, s'est trouvé irrépréhensible en tout ce qui concerne la généalogie, la chronologie, et la biographie des premiers papes, mais qu'il s'est constamment, invariablement, et frauduleusement trompé dans tout ce qui regarde la partie doctrinale. Cela n'est pas et cela ne peut pas être. Aussi les nations catholiques ont-elles laissé, sur ce point, la France dans son isolement. Ne fût-ce que pour comprendre les éléments de la langue canonique, ignorée chez nous et parlée de tout temps dans l'Église mère et maîtresse de toutes les autres, prenons désormais la peine d'étudier des monuments qui, partout ailleurs que chez nous, forment la base de l'enseignement clérical. L'authenticité de l'Épître de saint Calliste a été démontrée par les plus consciencieux et les plus savants jurisconsultes [1]. Elle est attestée par tous les anciens Sacramentaires; elle est sanctionnée par son insertion presque intégrale dans le *Corpus juris canonici.* Qui s'en doute en France, où l'on commence à peine à soupçonner que l'Église catholique, toujours jeune avec sa vieillesse de dix-neuf siècles, possède un ensemble de Constitutions écrites, embrassant tout son passé et remontant à son berceau pour diriger tout son avenir? Quoi qu'il en soit, sans recourir aux preuves d'érudition qui ont été fournies au débat, nous avons un moyen très-facile et très-simple de constater que le passage de la première Épître de saint Calliste qu'on vient de lire n'a pu être composé par un faussaire quelconque, Mercator en particulier. Si cette supposition avait eu lieu par Mercator, au IX[e] siècle, ou par tout autre imposteur de n'importe quelle autre époque, elle n'aurait pu avoir qu'un seul

[1] Moretti. *De Sancto Callisto, Disquisitio* I, pag. 67; Claude Sommier, *Historia dogmatica sedis apostolicæ*, lib. II, tom. I, pag. 159; Moroni, *Dizionario de Erudizione storico-ecclesiastica*, vol. VI, art. Callisto, vol. XII, art. *Chiesa de S. Maria in Tratesvere.*

but, celui de commenter le texte du *Liber Pontificalis*, relatif à l'institution du jeûne des Quatres-Temps, par saint Calliste I. Or, ce texte du *Liber Pontificalis*, qu'il s'agissait de commenter après coup, est ainsi conçu : *Hic* [*Calixtus*] *constituit jejunium die Sabbati ter* [*alias quater*], *in anno fieri*, *frumenti*, *vini et olei secundum prophetiam quarti* [*alias quinti*], *septimi et decimi*. Que tous nos lecteurs veuillent bien supposer qu'ils ignorent l'explication si naturelle et si claire, qu'ils viennent de lire dans l'Épître de saint Calliste, et précédemment dans la traduction explicative que nous avons essayée [1] de ce texte évidemment fruste et incomplet; qu'ils fassent abstraction de toutes ces données préliminaires, et qu'ils essaient de formuler une Constitution, d'après ces paroles mutilées, sans liaison et presque inintelligibles. Le faussaire les a comprises cependant. J'avoue, pour ma part, que je n'y eusse pas réussi. Que de génie on accorde à ces prétendus faussaires, pour se croire le droit de répudier un décret des pontifes romains !

Décrets de saint Calliste relatifs aux accusations *contra doctorem.*

10. Mais ce n'est pas tout, l'Épître de saint Calliste à l'évêque *Bénédictus*, ne se termine pas avec ce miracle d'interprétation qui aurait débrouillé un véritable logogriphe paléographique, et rétabli un texte du *Liber Pontificalis*, obscurci, défiguré par l'injure du temps, l'incurie ou l'inintelligence des copistes. Elle contient un second paragraphe, complétement indépendant des données du *Liber Pontificalis*, et qui, jusqu'à ces dernières années, pouvait passer pour un hors-d'œuvre dans l'histoire de ce pape. Nous ignorions en effet, et tout le monde ignora, jusqu'en 1851, date de la publication des *Philosophumena*, par un savant helléniste français, M. Miller, que le pape saint Calliste avait été, de son vivant, l'objet de calomnies infâmes, contre lesquelles il eut à se défendre, pour l'honneur de l'Église et la dignité du siége apostolique. Or, le prétendu faussaire, Mercator, ou tout autre, eut été doué d'un privilége de divination tel qu'au IX[e] siècle, mille ans avant la découverte des *Philosophumena*, il aurait prévu la révélation que devait un jour apporter ce livre ignoré. Voici, en effet, le dernier

[1] N° 4 de ce chapitre, *Notice de saint Calliste d'après le Liber Pontificalis.*

paragraphe de l'Épître de saint Calliste : « Que nul n'accueille les accusations semées par la calomnie contre le docteur (*contra doctorem*), parce que des fils ne doivent pas outrager leurs pères, ni les serviteurs déchirer leurs maîtres. Tous ceux qui sont enseignés sont les fils des docteurs ; la paternité selon la chair nous donne l'idée du droit de la paternité selon l'esprit. Est-ce que celui-là peut se flatter de bien vivre, qui ne conserve pas l'intégrité de la foi, qui calomnie son père et déchire l'honneur des siens? Il faudrait supporter patiemment et couvrir les défauts de nos pères, plutôt que de les étaler au grand jour, à moins qu'il ne s'agisse d'erreurs contre la foi. Que nul donc ne répande des écrits outrageants contre le *docteur;* que nul ne réponde à d'autres accusations, qu'à celles qui émaneraient légitimement d'un vrai fidèle, irréprochable dans sa vie et ses mœurs. C'est la parole de l'Écriture : « Ne réponds point à l'insensé qui étale sa folie [1]. » Le vrai fidèle a l'horreur du mal ; il se garde de propager de fausses rumeurs, ou de semer des embûches sur les pas du prochain. Tous ses actes répondent à la foi qu'il professe. L'infidèle, au contraire, trame dans l'ombre ses complots perfides ; il s'efforce d'entraîner et de perdre ceux qui vivent de piété et de justice. Un tel homme dans un corps vivant, est une âme morte. Les vrais fidèles se préoccupent de prémunir leurs frères contre l'atteinte de pareils calomniateurs. Car le docteur catholique, et en particulier le prêtre du Seigneur, pas plus qu'il ne saurait être impliqué dans les liens de l'erreur, ne doit être outragé par les machinations de la haine ou de la jalousie. La source première de ces désordres est l'orgueil, principe de la transgression et origine du péché. L'âme entraînée par une cupidité ambitieuse ne sait plus garder de mesure, le sens de la piété s'éteint en elle. Or, l'Église catholique protége tout ce qui est irréprochable. Nulle autorité, ni impériale ni ecclésiastique, ne peut rien entreprendre contre les préceptes divins. Tout jugement, toute sentence injuste, portée par un tribunal ou une autorité quelconque, extorquée par la terreur ou l'ordre

[1] Proverb., XXVI, 4.

du souverain, est nulle de soi [1]. L'homme vraiment religieux ne se borne pas seulement à répudier toute participation aux complots des méchants ; non-seulement il s'abstient de donner du poids à la calomnie, en la répétant, mais il s'efforce de la repousser par ses discours. Tous les pieux fidèles ne sauraient hésiter. Ils préféreront assurer leur salut par les œuvres de la justice et de la paix, plutôt que de le compromettre en poursuivant la vengeance des fautes qui nous sont reprochées. Quant à moi, je ne saurais oublier que je préside aujourd'hui l'Église, au nom de cet Apôtre dont la

[1] Ces paroles du pape saint Calliste I ont été reproduites par le neuvième canon du concile de Nicée, par le sixième concile de Rome, sous le pape saint Symmaque, et par le *Corpus juris canonici*, II, quæst. 3, *Injustum judicium, etc.* Elles passaient cependant, aux yeux de la critique hostile, pour évidemment apocryphes. Comment, disait-on, admettre qu'une Épître d'un pape du IIIe siècle puisse parler de la nullité d'un décret impérial contraire à la loi de Dieu? Les empereurs Héliogabale ou Alexandre Sévère persécutaient les chrétiens et ne réglementaient pas leurs affaires. D'ailleurs, ajoutait-on, comment croire que le pape Calliste, après avoir expressément nommé l'empereur : *nulli imperatori*, ait pu faire suivre cette mention de la suivante : *Definitio injusta regio metu aut jussu, aut cujuscumque episcopi aut potentis, a judicibus ordinata vel acta, non valeat?* Ces termes ne se rapportent-ils pas à une époque où les premières monarchies européennes déjà fondées vivaient à côté de l'empire romain, et accordaient aux évêques une part considérable dans l'administration publique? Or, la vérité est que le *regio* qui offusquait les critiques est une traduction latine du texte grec original βασιλείῳ, lequel est indifféremment employé pour désigner le pouvoir d'un empereur ou d'un roi. A ne prendre que le texte de l'Épître, sans aucune autre donnée historique, il serait certain qu'au temps de Calliste une tentative de schisme eut lieu à Rome. Qu'y aurait-il d'étonnant à ce que les chefs du parti antipontifical eûssent profité de la tolérance d'Alexandre Sévère pour s'immiscer dans les questions administratives afférentes aux chrétiens et se faire appuyer par le pouvoir païen? C'est manifestement la tendance que saint Calliste leur reproche dans son Épître, et l'expérience de tous les siècles nous apprend que cette tactique est commune à tous les hérésiarques. Avant de répudier la lettre pontificale, les critiques du XVIIe siècle auraient dû prendre au sérieux toutes ces considérations. Mais aujourd'hui que le livre des *Philosophumena* est venu nous apprendre les circonstances dans lesquelles Calliste aurait été personnellement frappé par des sentences judiciaires, au nom de l'autorité impériale, il n'est plus besoin de recourir à ces hypothèses, d'ailleurs très-fondées en raison, et l'opportunité de l'Épître de Calliste se dégage naturellement de l'étude des faits.

triple confession fut glorifiée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dont la foi triomphe toujours de l'erreur. Je comprends que je me dois tout entier et uniquement à cette grande cause, qui intéresse le salut de l'Église universelle. J'espère que la miséricorde divine daignera m'assister, et qu'avec sa coopération, pleine de clémence, le venin contagieux pourra être étouffé et se convertir en germes de salut. Je compte sur votre dévouement et sur votre piété pour atteindre ce résultat. Car tout periclite, dès que l'autorité sacerdotale [1] ne sauvegarde plus la dignité du ministère ecclésiastique. Donné le onzième des calendes de décembre, sous le consulat des clarissimes Antonin et Alexandre (21 novembre 221 [2]). »

### § IV. Saint Calliste d'après les Philosophumena.

Accusations générales contre saint Zéphyrin et saint Calliste, son successeur.

11 Voilà, il faut en convenir, une plainte bien éloquente qui s'échappe du cœur d'un pontife outragé! Jamais, depuis que nous enregistrons les décrets et les lettres des papes, successeurs de saint Pierre, nous n'avons trouvé un cri de l'âme aussi douloureux, une protestation aussi énergique contre les calomnies atteignant l'honneur personnel du vicaire de Jésus-Christ. Or, nous le répétons, rien dans l'histoire connue de saint Calliste, jusqu'en 1851, ne pouvait expliquer ce langage. Mais aujourd'hui, le livre des *Philosophumena* nous a fait sa révélation posthume, il est venu confirmer ainsi, par un témoignage non suspect, l'irrécusable authenticité de cette noble Épître. Notons en passant que tous les critiques en France, depuis dix ans, ont tour à tour examiné les *Philosophumena*, sans qu'aucun d'eux ait songé à les conférer avec l'Épître depuis longtemps connue de saint Calliste. Que d'érudition perdue et de travaux inutilement dépensés à chercher le mot d'une énigme dont on avait l'explication sous la main!

[1] *Sacerdotalis* est encore très-certainement ici la traduction latine du mot πρεσβύτερων qui se trouvait dans l'original grec.

[2] Callisti Papæ, *Epist. I*, § 2; *Patrol. græc.*, tom. X. col. 124.

Quoi qu'il en soit, le chapitre IV du IX[e] livre des *Philosophumena* [1], est ainsi intitulé : « Comment Calliste, en mélangeant les erreurs de Cléomène, disciple de Noët, avec celles de Théodote, a composé une nouvelle hérésie. » Voilà un début qui seul suffirait à justifier les accents d'indignation, que nous venons d'entendre de la bouche du saint pontife. Le chapitre répond à son intitulé ; nous le traduisons intégralement : « L'hérésie de Noët, dit l'auteur des *Philosophumena*, eut pour principal fauteur Calliste. Cet artisan de crimes, rompu au mensonge, et à toutes les fourberies, aspirait au trône épiscopal. Il circonvint, par ses présents et ses artifices, l'esprit de Zéphyrin, homme simple et sans lettres, étranger à la science des règles ecclésiastiques, d'ailleurs aimant l'argent et acceptant volontiers celui qu'on lui offrait. Calliste en obtint tout ce qu'il voulut. Il poussait Zéphyrin à des mesures qui entretenaient la division entre les frères ; lui cependant se ménageait, par ses intrigues, la faveur simultanée des deux partis opposés ; tenant le langage de la vérité, devant les orthodoxes ; parlant comme Sabellius, devant les partisans de ce

[1] Le livre connu aujourd'hui sous le nom apocryphe de *Philosophumena* est intitulé en grec : Κατὰ πασῶν ἁιρεσεων ἔλεγχος. *Omnium hæreseon confutatio,* « Réfutation de toutes les hérésies. » Nous disons que le nom de *Philosophumena* est apocryphe, non pas qu'il soit démontré que les premiers livres de cette compilation n'appartiennent pas au grand docteur qui avait composé sous ce titre une réfutation de toutes les hérésies. Il paraîtrait au contraire assez vraisemblable, par l'accord des divers manuscrits grecs qui nous ont conservé le commencement de cette œuvre et qui l'attribuent tous à Origène, que le docteur Alexandrin en aurait été le premier auteur. Mais, ainsi que nous le verrons plus loin, le chapitre consacré à Calliste n'est pas d'Origène. Le thème laissé par cet illustre docteur fut repris en sous-œuvre par un schismatique et surchargé dans le sens d'un parti hostile à l'Église et à son chef. Le texte des *Philosophumena,* découvert par Mynoïde Mynas dans un manuscrit grec maintenant déposé à laB ibliothèque impériale de Paris, sous le n° 454, fut publié pour la première fois en 1851, à Oxford, par M. Miller, membre de l'Institut. Une première traduction latine en fut faite par Schneidewin et Duncker. Elle parut à Gœttingue, en 1859. L'édition grecque de M. Miller et la version latine des deux érudits allemands ont été reproduites au tome XVI *ter* de la *Patrologie grecque* (col. 3008). Une autre édition grecque, accompagnée d'une nouvelle version latine, fut publiée à Paris en 1860 par M. l'abbé Cruice (actuellement évêque démissionnaire de Marseille).

dernier, qu'il acheva ainsi de perdre, quand il aurait pu le ramener à la vérité. Plus d'une fois je fus à même d'avertir Sabellius; il n'opposait aucune résistance à mes observations, mais, aussitôt qu'il avait revu Calliste et l'avait entretenu, il se laissait de nouveau entraîner dans la doctrine de Cléomène, dont Calliste se prétendait le fauteur. Sabellius ne soupçonnait point alors la perfidie de Calliste; il la connut plus tard, ainsi que j'aurai l'occasion de le dire. Quoi qu'il en soit, Calliste à tout propos produisait en public Zéphyrin, qui renouvelait sans cesse les mêmes déclarations : Je ne connais, disait-il, qu'un seul Dieu qui ait été engendré et qui ait été passible, c'est Jésus-Christ. — Il ajoutait : Ce n'est pas le Père qui est mort; c'est le Fils. — Un tel langage entretenait parmi les fidèles une controverse incessante. Il ne nous fut pas difficile de démêler l'intrigue de Calliste ; dès lors, nous lui résistâmes en face, embrassant ouvertement le parti de la vérité. Fort de l'assentiment général, cet hypocrite, irrité de nos protestations, en vint à cet excès de démence qu'il ne nous nommait plus que les Δίθέους [1] (*Ditheites*), revélant ainsi le venin secret qu'il portait dans son cœur. Mais il nous faut raconter sa vie en détail. J'ai vécu de son temps; il est bon que les mœurs de cet homme soient mises à nu, afin que tous les honnêtes gens sachent sa valeur, et apprécient à son juste mérite l'hérésie qu'il a propagée. Il est vrai qu'il fut l'un des confesseurs de la foi, sous le préfet de Rome Fuscianus [2]; mais voici les circonstances de ce martyre [3] prétendu. »

[1] Un peu plus loin, revenant sur son exposition hérétique du dogme de la Trinité, l'auteur des *Philosophumena* nous confirmera involontairement la justesse de cette qualification. (Cf. nº 14 de ce chapitre.)

[2] Dans la quatrième persécution générale, sous Marc-Aurèle. (Cf. chapitre III de ce volume, § III.

[3] Οὗτος ἐμαρτύρησεν... Ὁ δὲ τρόπος τῆς αὐτοῦ μαρτυρίας τοιόσδε ἦν. Nous avons ainsi une preuve péremptoire qu'on donnait alors le nom de *martyre* (témoignage) à la confession du nom de Jésus-Christ, faite devant les tribunaux païens, même lorsque cette confession n'avait point entraîné la mort. Ainsi se trouvent confirmées, par un témoignage non suspect, les observations analogues que nous avons eu l'occasion de faire précédemment à ce sujet.

**Origine et antécédents de saint Calliste, d'après l'auteur des *Philosophumena*. Banqueroute et déportation en Sardaigne.**

12. « Calliste se trouvait être de la domesticité d'un chrétien, nommé Carpophore, qui faisait partie de la maison de César. Carpophore eut confiance en un homme qui professait la même foi que lui. Il remit à Calliste une somme importante, pour la faire valoir par des opérations de banque. Calliste s'établit sur la place de la *Piscina publica*: il reçut en peu de temps des sommes considérables que lui remirent les frères et les veuves, sous la garantie du nom de Carpophore. Il perdit tout et se vit dans le plus grand embarras. Il ne manqua pas de gens qui s'empressèrent d'aller porter cette triste nouvelle à Carpophore. Celui-ci promit d'exiger des comptes rigoureux de son mandataire. Effrayé du danger qui le menaçait, de la part de son maître, Calliste prit la fuite et gagna en toute hâte le port d'Ostie. Un vaisseau achevait ses dernières dispositions pour appareiller, il s'y jeta, sans même s'informer du lieu de sa destination ; mais Carpophore, informé à temps, accourut à Ostie, prit une barque et se fit mener vers le navire, qui stationnait encore au milieu de la rade. Calliste, sur le pont du vaisseau, aperçut de loin son patron ; il se voyait pris ; dans cette extrémité, recourant au suicide, il se jeta à la mer. Du rivage, les témoins de la scène poussèrent des cris d'alarme ; les matelots, sautant dans des barques, réussirent à le sauver malgré lui. Le fugitif fut ainsi rendu à son maître, qui le ramena à Rome et l'envoya tourner la meule d'un moulin. Quelque temps après, les frères, selon qu'il se pratique ordinairement, intercédèrent auprès de Carpophore, le suppliant de faire grâce au coupable, qui déclarait, disaient-il, avoir déposé chez certaines personnes des fonds avec lesquels il pourrait acquitter envers lui sa dette. Carpophore était humain ; il répondit qu'il faisait volontiers remise de sa créance personnelle, mais qu'il avait à cœur de voir rembourser les autres dépositaires frustrés. Ces derniers venaient en effet chaque jour lui dire en pleurant que, s'ils avaient confié leur argent à Calliste, c'était parce que celui-ci avait couvert ses opérations du nom autorisé de Carpophore. Enfin, cédant aux prières des fidèles, Carpophore fit élargir Calliste. Or, le malheureux n'avait en réalité pour acquitter sa dette aucune des ressources dont il s'était vanté

D'ailleurs, comme il était gardé à vue, il ne pouvait plus s'enfuir; il imagina donc un moyen de s'exposer à la mort. Un jour de sabbat, il sortit, sous prétexte d'aller trouver ses débiteurs; se précipita au milieu de la synagogue, où les Juifs étaient réunis; et souleva un véritable tumulte au milieu de l'assemblée. Les Juifs, après l'avoir accablé d'injures et de coups, le traînèrent au tribunal de Fuscianus, préfet de la ville. Les Romains, dirent-ils à ce magistrat, nous ont octroyé le droit d'exercer publiquement le culte de nos pères. Or cet homme vient d'entrer dans notre synagogue, en disant qu'il est chrétien, et, sous ce prétexte, il veut nous empêcher de pratiquer les cérémonies de notre culte. — Sur la plainte des Juifs, Fuscianus, du haut de son tribunal, témoignait hautement son indignation contre Calliste, lorsque Carpophore, averti de l'incident, accourut au prétoire. Seigneur, dit-il au préfet, n'ajoutez aucune foi aux paroles de l'accusé. Ce n'est pas un chrétien, c'est un misérable qui cherche une occasion de mourir! Il a dissipé une somme considérable que j'avais remise entre ses mains. Je le prouverai. — Les Juifs virent, dans les paroles de Carpophore, un subterfuge imaginé pour soustraire Calliste à leur vengeance. Ils redoublèrent donc de clameurs, sollicitant instamment une sentence légale. Le préfet se rendit à leurs vœux; il condamna Calliste à la flagellation préalable et à la déportation aux mines de Sardaigne. L'arrêt fut immédiatement exécuté [1]. »

13. « Le temps s'écoula; Calliste subissait sa déportation dans l'île de Sardaigne, en compagnie d'autres martyrs, ceux-là véritables. Or, Marcia, favorite de Commode, et secrètement attachée au culte du vrai Dieu, voulut faire une bonne action. Elle manda le bienheureux Victor, qui était alors évêque de l'Église [2], et lui demanda la liste des martyrs relégués en Sardaigne. Victor lui remit tous les noms des exilés, mais sans faire mention de Calliste, dont il connaissait les méfaits. Marcia n'eut pas de peine à obtenir

[1] *Philosophum.*, lib. IX, cap. XII.

[2] Ὄντα ἐπίσκοπον τῆς Ἐκκλησίας. On remarquera, sous la plume d'un schismatique de l'an 222, ce titre significatif d'*Évêque de l'Église*, donné au pontife romain.

de Commode des lettres de rémission. Elle les confia à un eunuque du palais, le prêtre Hyacinthe [1], qui partit pour la Sardaigne, remit au gouverneur le décret impérial, et délivra les martyrs, à l'exception toujours de Calliste. Celui-ci, prosterné aux genoux d'Hyacinthe, le suppliait, en pleurant, de lui obtenir aussi sa grâce. Hyacinthe se laissa attendrir, et pria le gouverneur, présent à cette scène, de consentir à l'élargissement du captif, ajoutant qu'il avait élevé l'enfance de Marcia, et qu'il prenait sur lui-même la responsabilité de l'acte qu'il sollicitait. Le gouverneur ne fit pas d'objections et Calliste fut mis en liberté. Il revint à Rome. Sa présence ne pouvait être agréable à Victor, qui fut vivement affligé de ce retour; mais, dans sa miséricorde, cet évêque garda le silence. Toutefois, pour prévenir de scandaleuses réclamations, car les méfaits de Calliste étaient encore trop récents pour être oubliés, et d'ailleurs Carpophore ne cachait point son ressentiment contre lui, Victor fit partir Calliste pour Antium [2], et lui constitua une pension mensuelle pour son entretien. Après que Victor se fut endormi dans le Seigneur [3], son successeur, Zéphyrin, choisit Calliste pour lui confier l'administration du clergé [4]. L'élévation

[1] Ὑακίνθῳ τινὶ σπάδοντι πρεσβυτέρῳ. Le vingtième canon apostolique (cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 627) est ainsi conçu : *Si quis humanâ violentiâ eunuchus factus est... et dignus est, efficitor episcopus.* Telle était la condition du prêtre Hyacinthe. C'est donc avec raison que la version allemande a traduit le texte grec des *Philosophumena* par ces mots latins : *Hyacintho cuidam eunucho presbytero,* tandis que l'édition de Mgr Cruice a mal interprété ce passage, en le rendant ainsi : *Seniori cuidam eunucho Hyacintho nomine.*

[2] Ancienne capitale des Volsques, aujourd'hui Porto d'Anzio, à cinquante kilomètres sud-ouest de Rome.

[3] Μεθ' οὗ κοίμησιν, *post ejus dormitionem.* C'est là une expression toute chrétienne que ni la version allemande, ni celle de Mgr Cruice n'ont respectée. La premiere traduit *post ejus obitum ;* la seconde paraphrase ainsi : *Post autem Victoris mortem.*

[4] Συναράμενον αὐτὸν σχὼν πρὸς τὴν κατάστασιν τοῦ κλήρου. Littéralement : *Consociatum eum statuens in gubernationem cleri.* La version allemande a mal saisi le sens de ce passage qu'elle traduit ainsi : *Consecutus eum socium et ministrum ad reprimendum clerum.* L'édition de Mgr Cruice est ici plus exacte, elle porte : *Sibi socium elegit ad res cleri gubernandas.* Quoi qu'il en soit, nous avons ici une mention formelle de l'antique institution du cardinal-vicaire, et par extension du cardinal-ministre.

de Calliste devait être funeste à son bienfaiteur. Quoi qu'il en soit, il fut rappelé de sa résidence d'Antium, et reçut de Zéphyrin la direction de la Catacombe. Constamment obsédé par Calliste, qui ne le quittait jamais et l'accablait, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, de ses soins hypocrites, Zéphyrin fut perdu. Il était à la fois incapable de discerner par lui-même la vérité et trop prévenu pour soupçonner les desseins artificieux de Calliste, qui s'étudiait à n'entretenir l'évêque que des choses agréables à ce dernier. Quand Zéphyrin eut terminé sa vie, Calliste toucha enfin au but qu'il avait si longtemps pourchassé [1]. »

Abus de pouvoir. Hérésie de Calliste d'après l'auteur des *Philosophumena.*

14. « Il se hâta d'excommunier Sabellius comme hérétique. Cette mesure lui fut commandée par la crainte que je lui inspirais et par le désir de se justifier en face des Églises de l'accusation d'hétérodoxie qui pesait sur lui. Imposteur et fourbe comme il l'était, il entraîna avec le temps les multitudes dans son parti. Cependant le venin d'erreur qu'il portait dans l'âme ne pouvait toujours rester ignoré. Il n'avait aucun sentiment orthodoxe; on eut dit qu'il avait honte de prononcer un mot de vérité. Il nous injuriait, dans les assemblées des fidèles, en nous répétant sans cesse : Vous êtes des Δίθεοί (*Dithéites*). Enfin, pressé par les arguments de Sabellius, qui le poursuivait avec acharnement, et lui reprochait d'avoir trahi sa foi première, il fut contraint de formuler complétement son hérésie. Le Verbe, disait-il, est le même que le Fils. Avec le Père et l'Esprit il forme un seul et indivisible Dieu, distinct par les personnes et le nom. Le Père n'est pas un autre Dieu que le Fils; le Fils n'est pas un autre Dieu que le Père, mais un seul et même Dieu. L'Esprit divin qui remplit toutes les sphères supérieures et inférieures et qui a formé le corps du Christ dans le sein de la Vierge Marie n'est pas un autre Dieu que le Père ; il est, avec lui, un seul et même Dieu. Voilà pourquoi Notre-Seigneur disait : « Ne croyez-vous donc point que je suis dans le Père et

[1] *Philosophum.,* loc. cit. On admirera cette prétérition de l'auteur schismatique et inconnu, qui ne veut point articuler qu'enfin Calliste est élu pape, et qui pourtant trouve le moyen de le faire comprendre, en glissant une nouvelle calomnie à l'adresse de l'ambitieux pontife.

que le Père est en moi? » En tant qu'homme, le Fils est devenu visible, et l'Esprit qui résidait dans le Fils était un avec le Père. Car, ajoute-t-il, jamais je ne dirai qu'il y a deux dieux, savoir le Père et le Fils, mais je dis que le Père et le Fils sont un seul Dieu. Le Père, qui résidait dans le Verbe fait homme, a déifié la chair du Verbe, en sorte que le Père et Jésus-Christ sont un seul Dieu, et cette substance une ne saurait faire deux dieux. C'est seulement dans ce sens-là qu'on pourrait dire que le Père a compati avec le Fils sur la croix. — Car ce docteur, insipide mais rusé, pour éviter l'accusation de blasphème qu'on lui jetterait au visage, ne veut pas qu'on dise que le Père a souffert, ni qu'il est une même personne avec le Fils [1]. Et pourtant que de blasphèmes n'entasse-t-il point les uns sur les autres, sans rougir, tombant tantôt dans l'hérésie de Sabellius, tantôt dans celle de Théodote! Voilà comment ce charlatan a constitué une école de mensonge opposée à la véritable Église. C'est lui qui le premier a donné ce noble encouragement aux concupiscences humaines, quand il a déclaré qu'il remettait tous les péchés ! En sorte que, dès qu'un chrétien professant une autre doctrine a eu le malheur de tomber dans quelque faute grave, on lui dit : Ne t'en inquiète pas. Vas à l'école de Calliste ! — C'est ainsi qu'un grand nombre de ces malheureux, troublés par les remords de leur conscience, après que nous les avions chassés nous-même de l'Église, sont allés remplir le didascalée de Calliste. Il a eu l'audace de décréter [2] que, quand même un évêque

[1] Inutile de faire remarquer au lecteur que ce résumé de la prétendue hérésie de Calliste est l'exposition la plus rigoureusement catholique du dogme de la Sainte-Trinité, tel que la théologie nous l'enseigne et que l'Église l'a toujours cru.

[2] Οὗτος ἐδογμάτισεν. C'est la même expression que nous trouverions dans le *Liber Pontificalis*, si nous en possédions encore le texte grec primitif, toutes les fois que la version latine porte : *Hic constituit*. Dès lors, que deviennent les objections de la vieille critique, qui disait que les papes de la primitive Église ne faisaient point de constitutions ; que c'était là un terme inconnu à l'antiquité, et introduit pour les besoins d'une ambition envahissante, etc.? Que devient surtout la fin de non-recevoir que, sous ce prétexte, on opposait aux constitutions mentionnées par le *Liber Pontificalis*, par le *Corpus juris canonici*, et par le recueil auquel on était convenu de donner *in globo* le nom de *Fausses Décrétales?*

aurait commis un péché mortel, ce n'est point une raison pour le déposer [1]. Sous lui, on a vu ordonner des évêques, des prêtres, des diacres, qui avaient précédemment été mariés deux et même trois fois [2]. Parmi les clercs, s'il en est qui contractent un mariage, il les laisse à leur rang, comme s'ils n'avaient pas péché [3]. Pour se justifier sur tout cela, il cite la parole de l'Apôtre : « Qui es-tu, pour te constituer juge d'un serviteur qui n'est pas le tien [4]? » Selon lui, la parabole de l'ivraie doit s'appliquer à l'Église, et le mot de Notre-Seigneur : « Laissez l'ivraie croître avec le bon grain [5], » se rapporte aux pécheurs. Il prétend que l'arche de Noé, où les chiens, les loups, les corbeaux, tous les animaux purs et impurs vivaient pêle-mêle, était la figure de l'Église. De telles maximes plaisaient infiniment à ses auditeurs, qui se berçaient de ces déplorables illusions et entraînaient la foule à son didascalée. Encore aujourd'hui cette secte persévère. Elle grandit et se glorifie du nombre immense de ses adhérents, multipliés, hélas! par l'attrait des voluptés que le Christ a maudites. Au mépris de la loi divine, ils n'empêchent plus un seul péché, en se vantant de les remettre tous à ceux qui le demandent [6]. Calliste a permis aux femmes qui ne veulent point avouer un mariage contraire aux convenances sociales d'épouser légitimement, quoiqu'en se-

[1] Telle est encore la doctrine de l'Église catholique.

[2] Nous avons vu que les Canons apostoliques déclaraient inhabiles aux ordres sacrés les hommes qui avaient successivement contracté deux ou trois alliances. Mais ce n'était là qu'une disposition disciplinaire, dont saint Calliste, comme tous les autres souverains pontifes, ont eu la faculté de relever par des dispenses légitimes.

[3] Par l'inspection même du texte, il est clair qu'il s'agit ici de l'ordre inférieur de la cléricature, puisque, dans la phrase précédente, les divers degrés de l'ordre supérieur ont été énumérés.

[4] *Rom.*, XIV, 4. — [5] Matth., XIII, 30.

[6] Ce témoignage, analogue à celui de Tertullien devenu montaniste contre le pape Zéphyrin, établit très-nettement le pouvoir d'absolution que l'Église et son chef visible exerçaient dès lors, comme ils l'exercent encore aujourd'hui. Quant à l'énumération des désordres dont l'auteur voudrait faire remonter la responsabilité à saint Calliste, le sophisme est le même que si nous disions aujourd'hui qu'en établissant le sacrement de pénitence pour remettre les péchés Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est fait le complice de tous les pécheurs.

cret, l'objet de leur indigne passion. C'est depuis lui qu'on a vu pénétrer, dans la société des fidèles, ces affreux désordres qui souillent le lit nuptial et tarissent les sources de la race humaine. Épouvantables sacriléges où le meurtre s'allie à l'adultère! Voilà pourtant ce qu'ils osent décorer du nom d'Église catholique! Il se trouve des gens qui croient que c'est là une bonne administration! Ce fut sous Calliste que la première tentative des rebaptisants eut lieu [1]. Voilà les prodiges de ce merveilleux Calliste. Son didascalée continue à garder de telles traditions et de telles mœurs, ne reconnaissant aucune distinction entre les pécheurs et communiquant avec tous indifféremment. Du nom de leur porte-étendard, on appelle ces sectaires les *Callistiens*. Leur doctrine est répandue aujourd'hui par tout l'univers [2]. »

**Services rendus à l'histoire et à la tradition ecclésiastiques par la découverte des *Philosophumena*.**

15. Tel est le récit des *Philosophumena*. On se souvient encore de la stupéfaction pleine de scandale qui accueillit, en 1851, cette calomnie posthume, jetée, après tant de siècles, à la mémoire d'un pape dont la critique prétendue officielle avait réduit l'histoire à deux dates, l'une d'avénement, l'autre de mort. Les ennemis de l'Église triomphaient dans toutes les langues de l'Europe savante, et retournaient contre la majesté du Siége apostolique toutes les injures amoncelées par l'auteur inconnu des *Philosophumena* contre un pontife martyr, dont le nom est inscrit au catalogue des saints, dont la mémoire est honorée d'un culte public, et dont les reliques précieuses sont vénérées sur nos autels. Les amis de l'Église, ses enfants, ses ministres consternés se demandaient pourquoi la Providence, en permettant que la calomnie ressuscitât soudain des ténèbres de l'histoire, ne nous fournissait point en même temps les pièces authentiques de la justification. Car enfin, dans ce procès exhumé après un si long enfouissement, on ne retrouvait que le

[1] Nous verrons bientôt cette question du renouvellement du baptême prendre, à l'époque de saint Cyprien, des proportions considérables, et attirer sur ses fauteurs les sévérités des souverains pontifes. Du reste, l'auteur des *Philosophumena* ne dit point que Calliste fût partisan de cette réintégration du baptême. Il constate seulement que les premières tentatives de ce genre eurent lieu sous son pontificat.

[2] *Philosophum.*, édit. Migne, col. 3388, édit. Cruice, pag. 446.

mémoire de la partie adverse. De l'illustre accusé, si étrangement mis en cause, il était convenu qu'on ne savait rien d'authentique, sauf le nom. Et pourtant ce nom, injustement dépouillé de tous les titres qu'il avait laissés dans l'histoire et que l'Église romaine lui maintenait, malgré la critique du XVII[e] siècle, ce nom de Calliste avait gagné son procès, dans la lutte si ardemment engagée contre lui par l'auteur inconnu des *Philosophumena*. Les *Callistiens* sont aujourd'hui et n'ont jamais cessé d'être les catholiques. Ce qu'ils croyaient, nous le croyons encore ; leur fameuse hérésie contre la Trinité, qui révoltait l'auteur des *Philosophumena*, est le dogme catholique par excellence. Leur principe, que toutes les fautes sans exception sont remises par le sacrement de pénitence au pécheur repentant, est le principe évangélique dont l'Église ne s'est jamais écartée. Elle déclare aujourd'hui, comme Calliste en 220, qu'un péché mortel commis par un évêque ou un prêtre ne saurait entraîner sans autre motif la déposition de cet évêque ou de ce prêtre; parce qu'aujourd'hui, comme au temps de Calliste, les évêques et les prêtres sont des hommes pécheurs et non des anges impeccables. L'Église catholique, aujourd'hui comme au temps de Calliste, croit que le laïque veuf en premières, en secondes ou même en troisièmes noces, peut, s'il a la vocation, être admis aux ordres et devenir diacre, prêtre ou évêque. Elle permet, comme Calliste, aux autres clercs qui ne sont point engagés dans les ordres sacrés de contracter mariage. Elle enseigne, comme Calliste, que l'arche de Noé était la figure de l'Église; elle explique comme lui la parabole de l'ivraie ; elle redit à tous les calomniateurs et à tous les sectaires la parole de l'Apôtre : « Qui es-tu, pour te constituer juge d'un serviteur qui n'est pas le tien? » L'Église catholique admet aujourd'hui, comme au temps de Calliste, la légitimité d'un mariage régulièrement célébré et cependant tenu secret, pour des raisons particulières, ou par respect pour les convenances sociales. Hélas! aujourd'hui, comme au temps de Calliste, « il se produit d'affreux désordres qui souillent le lit nuptial, et tarissent les sources de la vie humaine. Il se commet d'épouvantables sacriléges, où le meurtre s'allie à l'adultère. » L'auteur

des *Philosophumena* le constatait, avec une indignation que nous partageons pleinement. Mais ces désordres que l'Église a toujours déplorés, le sectaire les rattachait, comme une conséquence fatale, au principe proclamé par l'Église, savoir que tous les péchés sans exception sont effacés par le sacrement de pénitence. C'est-à-dire que l'auteur des *Philosophumena* s'imaginait que la rédemption de Notre-Seigneur Jésus-Christ devait se limiter exclusivement aux justes et s'arrêter devant l'immense multitude des pécheurs. Il faisait du crime une barrière infranchissable au sang rédempteur. Calliste, au contraire, et l'Église avec lui, disaient, après saint Paul, que la grâce régénératrice surabondait, en proportion de la multiplicité de nos fautes. Voilà pourquoi Calliste était bien réellement le chef légitime et le souverain pasteur de cette Église catholique, qui dilate ses entrailles de mère dans la proportion de la largeur divine de sa doctrine; tandis que l'auteur des *Philosophumena* n'était qu'un schismatique. Quand plus tard nous essaierons de dissiper le mystère dont il est encore entouré, et de dégager des limbes de l'histoire le nom qu'il n'a pas osé signer, on ne sera point surpris de reconnaître en lui le premier des antipapes.

**Confirmation des données hagiographiques et disciplinaires**

16. Au double point de vue dogmatique et disciplinaire, toutes les accusations dirigées contre Calliste, par le pamphlétaire contemporain, équivalent donc à la plus éclatante justification du pontife. Mais, à d'autres égards, la découverte des *Philosophumena* a rendu à l'histoire de l'Église romaine et du siége apostolique un service signalé, et tel fut sans doute le véritable dessein de la Providence, en permettant de nos jours la réapparition subite d'un ouvrage si longtemps inconnu. Désormais, il n'est plus possible de nier qu'en l'an 222 de notre ère les pontifes romains portaient le titre d'*Évêques de l'Église*, laquelle avait déjà son glorieux surnom de *Catholique;* qu'ils rendaient des décrets obligatoires pour l'universalité des fidèles; qu'ils exerçaient ainsi une autorité souveraine en matière de foi, de discipline et de culte, non-seulement dans le cercle de Rome ou des régions occidentales, mais, ainsi que le dit formellement l'auteur non suspect des *Philosophumena*, « par tout l'univers. » Les prérogatives du pontificat romain et son influence

étaient, dès cette époque, si considérables qu'elles provoquaient les efforts des âmes les plus ambitieuses. L'auteur des *Philosophumena* s'était laissé séduire par cette perspective et il accuse Calliste d'en avoir fait autant. En ce qui touche la question spéciale de l'hagiographie, il est incontestable que les pontifes romains tenaient un catalogue exact des confesseurs et des martyrs. Quand Marcia veut connaître le nom des chrétiens déportés en Sardaigne, c'est le pape saint Victor I qui lui en remet la liste. Cet incident, rappelé au courant de la plume par l'auteur des *Philosophumena*, constitue une note indirecte, mais réelle, d'authenticité pour le Martyrologe romain et le *Liber Pontificalis*. Sous le rapport hiérarchique, il serait difficile d'imaginer rien de plus net et de plus précis que la distinction des évêques, des prêtres, des diacres et des simples clercs, mentionnée à diverses reprises par l'auteur des *Philosophumena*. On trouve en action, dans son récit, la législation de l'Église, telle que les Constitutions et les Canons apostoliques nous l'avaient fait connaître. Par surcroît, les honneurs dont Zéphyrin décorait son ministre Calliste et qui arrachaient le cri désespéré de l'envie à l'auteur des *Philosophumena*, nous montrent, en l'an 215, un cardinal-vicaire à côté d'un pontife martyr. Nous n'insistons pas sur l'hommage à la « Vierge Marie » rendu en passant par le théologien hérétique, qui croyait que l'Esprit-Saint, vertu du Très-Haut, couvrant de son ombre le grand mystère de l'Incarnation, était un Dieu autre que le Père, comme le Père était un Dieu autre que le Fils. Mais nous ne saurions nous empêcher de signaler au protestantisme la déclaration explicite en faveur du célibat ecclésiastique obligatoire, en 220, que nous apportent les *Philosophumena*. L'antipape s'indigne que Calliste ait l'audace de promouvoir à l'épiscopat, au sacerdoce, ou au diaconat, non pas des hommes mariés, mais des veufs ; il s'indigne que Calliste autorise de simples clercs, c'est-à-dire des tonsurés, des portiers, des lecteurs, des exorcistes, des acolythes, à contracter mariage. Comment oser nous dire maintenant que la loi du célibat ecclésiastique est une invention des papes du VIII<sup>e</sup> ou du IX<sup>e</sup> siècle, et que les évêques mariés, dont la cendre repose à Westminster, étaient les dignes

représentants de l'épiscopat primitif? Enfin, dernier et non moins précieux bienfait que nous devons à la découverte des *Philosophumena*, les Épîtres de saint Calliste qu'on s'accordait à reléguer parmi les *Fausses décrétales*, reprennent, par voie de conséquence, indirecte il est vrai, mais logiquement incontestable, le double caractère de véracité et d'opportunité dont on croyait les avoir dépouillées. Cett nouvelle déconvenue de la critique rejaillit comme une éclatante confirmation sur le *Corpus juris canonici* et sur le *Liber Pontificalis*. En présence de tels résultats, nous avons béni, du fond du cœur, la réapparition du livre de l'hérésiarque et schismatique auteur des *Philosophumena*.

Discussion des calomnies biographiques. L'Οἰκέτης.

17. Les calomnies, les outrages, les injures qu'il vomit contre Calliste, dans la partie biographique de son pamphlet, ne sauraient jamais produire tant de mal que les hommages rendus par lui à tout un ensemble de vérités historiques, obstinément répudiées par la critique et par les protestants modernes, ne feront de bien. Examinons cependant ce roman de la vie de Calliste, raconté par le plus acharné de ses ennemis. Et ord le pamphlétaire a survécu au Pape; il nous le dit lui-même. Pourquoi donc le pamphlétaire ne dit-il pas un mot de la mort de ce Pape prétendu hérétique? C'est que cette mort fut un glorieux martyre; et l'auteur des *Philosophumena* se garde bien de faire la moindre allusion à un fait qui renverserait toute sa thèse. Donc, d'après le pamphlétaire, Calliste eût fait partie, dans sa jeunesse, de la *domesticité* de Carpophore, un des courtisans de Marc-Aurèle. Nous insistons sur ce terme de « domesticité » οἰκέτης auquel les deux versions latines des *Philosophumena* ont donné le sens exagéré « d'esclave, » et qu'elles ont traduit par le mot *servus*. Or, le terme grec qui signifie « esclave » est δοῦλος. Si véritablement Calliste fût né dans la servitude, ou qu'il en eût subi plus tard la flétrissure, l'auteur des *Philosophumena* l'eût dit nettement, lui qui ne se fait pas faute de traiter le pontife suprême de « charlatan, » de « fourbe, » « d'artisan de crimes, » de « banqueroutier, » de « scélérat. » Le quatre-vingt-unième Canon apostolique nous a déjà appris que l'esclavage n'était point une cause radicale d'exclusion des ordres sacrés, pourvu toutefois qu'au préala-

ble le maître eût solennellement affranchi son esclave. Or, si Calliste eût été l'esclave de Carpophore, il n'eut pu être admis aux ordres qu'avec l'agrément de ce dernier; mais, dans le roman des *Philosophumena*, Carpophore ne montre point vis à vis de Calliste des dispositions assez favorables pour supposer qu'il se fût prêté jamais à un arrangement de ce genre. Ce qui a trompé les traducteurs latins, c'est qu'après la tentative d'évasion de Calliste à Ostie, Carpophore le ramène à Rome et l'envoie tourner la meule, travail évidemment servile. Mais, sous la législation romaine, le débiteur insolvable, le dépositaire infidèle, devenait la *chose* du créancier, jusqu'à l'entier acquittement de sa dette. La preuve, c'est que, dans le pamphlet, les chrétiens qui intercèdent près de Carpophore promettent à ce dernier qu'il rentrera dans ses fonds. Quand ils ont obtenu la faveur qu'ils demandent, Calliste n'est point traité en esclave, portant la chaîne dans l'*ergastulum*. On le surveille, comme aujourd'hui encore on surveille un débiteur pour l'empêcher de fuir à l'étranger, mais il reste libre de ses mouvements dans l'intérieur de Rome. Il sort pour ses affaires, et l'auteur des *Philosophumena*, qui n'eût pas demandé mieux que de faire passer Calliste pour un esclave, est obligé d'en convenir. Au tribunal de Fuscianus, Carpophore ne revendique point Calliste comme son esclave, mais comme son débiteur. Écartons donc cette qualification d'esclave, due à l'inexactitude des traducteurs, et qui n'est point dans le texte des *Philosophumena*. Il y reste assez d'autres injures, sans le surcharger gratuitement de celles qui n'y sont pas.

**La prétendue banqueroute.**

18. Voilà donc cet οἰκέτης, ce *familiaris*, ou peut-être cet intendant de Carpophore (le mot grec se prête aux deux sens), transformé par le courtisan de César en un banquier. C'est le pamphlétaire qui le dit, mais il ajoute, immédiatement après, que « les frères et les veuves » de l'Église romaine déposèrent en peu de temps des sommes considérables à la banque de Calliste, sur la place de la *Piscina Publica;* qu'ils les remirent entre ses mains avec d'autant plus de confiance que ses opérations financières étaient couvertes par l'autorité du nom de Carpophore. Ce détail est important. Les veuves, nous le savons, étaient chargées, en qualité de diaconesses,

de réunir et de centraliser, sous la direction de l'évêque, les deniers de l'aumône destinés à secourir les chrétiennes indigentes; les diacres avaient les mêmes attributions vis à vis des frères. Carpophore avait donc été jusque-là ce qu'on appellerait aujourd'hui le banquier de l'Église. Il crut devoir charger exclusivement[1] Calliste de cette partie de ses opérations financières. Or, quiconque a la moindre notion de cette chose délicate qui s'appelle, en terme commercial, le crédit, comprendra que, pour être appelé à de telles fonctions, il fallait que Calliste eût, dès cette époque, la plus honorable notoriété dans l'Église romaine. Cependant nous arrivons subitement à la catastrophe. « Il perdit tout, dit le pamphlétaire, et se trouva dans le plus grand embarras. » Ὁ δὲ ἐξαφανίσας τὰ πάντα, ἠπόρει. Comment le perdit-il? A quoi? Dans quelles circonstances? Pourquoi si rapidement? Où sont passées, en quelques jours, ces sommes énormes, remises par les veuves et les frères? L'auteur des *Philosophumena* n'en dit pas un mot. « Tout avait disparu. » Quel laconisme! C'est pourtant là le nœud de la question. Si Calliste a été coupable, c'est à ce moment qu'il dut l'être. Un financier peut être victime d'un revers, sans que sa probité et son honneur soient le moins du monde entachés. Ajoutons que l'auteur des *Philosophumena*, se trahissant lui-même, reconnaît un peu plus loin que Calliste n'avait rien détourné à son profit, puisque le pape Victor est obligé de lui assigner une pension mensuelle pour le faire vivre à Antium. Nous avons donc la preuve explicite que Calliste ne fit point ce qu'on appellerait aujourd'hui une banqueroute frauduleuse, et, implicitement, nous sommes certains que, dans le brusque revers qui atteignit Calliste, rien ne fut de nature à atteindre en quoi que ce soit son honneur, parce que, s'il en eût été autrement,

[1] On ne voit pas, en effet, après la prétendue banqueroute racontée par les *Philosophumena*, un seul païen intervenir, à côté de Carpophore, pour revendiquer un droit sur le dépositaire infidèle, le mettre en état d'arrestation, ou lui intenter une action devant les tribunaux. Si Calliste eût été un banquier ordinaire, recevant de toutes mains, le fait eût dû nécessairement se produire. La banque de Calliste était donc un établissement à l'usage des chrétiens, et cette particularité est intéressante à noter pour l'histoire générale.

le pamphlétaire avait trop d'intérêt à le dire pour nous le laisser ignorer. Si, par exemple, Calliste eût dissipé en folles dépenses, en festins somptueux, en vaine ostentation, en débauches, les deniers de la charité chrétienne, à qui fera-t-on croire que l'auteur des *Philosophumena* en eût gardé le secret? Cette réticence calculée, ce laconisme étrange, sont tout à l'honneur de Calliste, et l'histoire peut facilement suppléer au silence du pamphlet. La création d'une banque, où venaient chaque jour ostensiblement « les frères et les veuves, » suppose une période de paix et de tranquillité pour l'Église. Cette donnée incontestable va nous permettre d'établir une base chronologique, autour de laquelle graviteront les événements, tels que les raconte ou les sous-entend l'auteur des *Philosophumena*. Nous savons qu'entre la troisième persécution générale terminée par l'édit d'Antonin le Pieux (143-145), et la quatrième inopinément reprise par Marc-Aurèle, (165-170), il s'écoula un intervalle de vingt années de paix. L'Église dut alors étendre librement à Rome son influence et ses relations sociales. Mais, vers l'an 170, quand le sang des martyrs coulait à flots sur tous les points du monde ; que Justin et ses disciples avaient la tête tranchée par ordre du préfet Rusticus ; alors tout ce qui portait le nom de chrétien, les institutions, les établissements qui en reflétaient le caractère, ou en attestaient l'expansion, durent être subitement frappés soit directement par les persécuteurs eux-mêmes, soit indirectement par le discrédit général qui accompagne une disgrâce officielle. C'est là qu'il faut chercher le véritable motif de la ruine soudaine de cette banque de Calliste à la *Piscina Publica*. D'après ce calcul, le fait aurait eu lieu la première année du pontificat d'Eleuthère (170).

19. Quant à Carpophore, présenté par l'auteur des *Philosophumena* comme un chrétien fervent, il est fort à craindre qu'il n'ait joué en cette circonstance le rôle équivoque d'un semi-apostat, qui n'osait ni compromettre sa position vis à vis de César en s'avouant chrétien, ni perdre son crédit financier vis à vis des chrétiens en rompant avec eux ses relations. Ce qui le fâche surtout, c'est que les « veuves et les frères » mettent son nom en avant. Son unique préoccupation est de les faire taire. Après qu'il a suffisamment, aux

Véritable rôle de Carpophore.

yeux des païens, rétabli sa réputation par l'arrestation publique de Calliste, au milieu d'un port de mer très-fréquenté, et par ses rigueurs envers le dépositaire chrétien qu'il envoie ostensiblement tourner la meule; il se relâche, sans beaucoup de peine, à la prière des chrétiens, de cette sévérité officielle. Mais voilà que Calliste est traîné au tribunal du préfet de Rome Fuscianus et juridiquement accusé de porter son fanatisme chrétien au point de troubler les Juifs dans l'exercice légal de leur culte, au milieu de la synagogue. Il faut en convenir, cela ne regardait plus aucun intérêt financier. Cependant Carpophore accourt. Tout le monde à Rome connaît ses relations avec Calliste. S'il est établi juridiquement que Calliste est chrétien, on ne manquera pas d'en conclure, et avec raison, que Carpophore doit l'être également. A tout prix, le familier de César conjurera ce danger. Il apparaît au tribunal et adresse à Fuscianus cette absurde parole : « Seigneur, n'écoutez pas un mot de ce que vous dira cet homme. Il n'est pas chrétien, comme il le prétend. C'est un misérable qui cherche une occasion de mourir. Il a dissipé une somme considérable que j'avais remise entre ses mains. Je le prouverai. » — Fuscianus ne crut point Carpophore; les Juifs accusateurs de Calliste ne le crurent pas davantage; le clergé et les fidèles de Rome, dont les suffrages, quarante ans plus tard, appelaient Calliste au trône pontifical, ne le crurent pas non plus; et, malgré l'auteur des *Philosophumena*, nul esprit sensé ne le pourra croire. Qui jamais a songé à cette nouvelle forme de suicide consistant à entrer dans une synagogue juive pour y prêcher le nom de Jésus-Christ! Saint Paul, tous les apôtres l'avaient fait mille fois, sans qu'il en résultât pour eux la mort. Même pour Calliste, ce singulier subterfuge ne réussit point. Au lieu d'une sentence capitale, Fuscianus prononça seulement la double peine de la flagellation et de l'exil aux mines de Sardaigne. Mais l'auteur des *Philosophumena* tient à son accusation de suicide; il l'avait déjà formulée, une première fois, à propos de l'arrestation de Calliste en rade d'Ostie. Cela nous rappelle l'insinuation sacrilége du rationalisme, vis à vis de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Un accident tout involontaire, survenu à Calliste, aura sans doute été

transformé par le pamphlétaire en une tentative de suicide, comme si l'on ignorait qu'en plein jour, au milieu d'un port sillonné de barques et couvert de navires, il y a quatre-vingt-dix-neuf chances contre une qu'un homme tombé à la mer sera immédiatement sauvé. Si Calliste avait eu le criminel dessein d'en finir avec la vie, les occasions ne lui manquèrent point dans les mines de Sardaigne, où il resta depuis l'an 170 jusqu'en 185, date de sa délivrance, sous le règne de Commode. En quinze ans de travaux forcés, dans les excavations souterraines d'où les malheureux captifs extrayaient le fer, le plomb, le cuivre, le marbre et les améthystes destinés aux constructions de Rome et au luxe des patriciens, Calliste ne songea point cependant à profiter d'un des éboulements qui se produisent en si grand nombre dans des exploitations de ce genre, pour se dérober par la mort à tant de souffrances et de misères. Il y vécut en compagnie des « autres martyrs [1], » c'est l'auteur des *Philosophumena* qui nous l'apprend lui-même. Et l'on ne voit pas que ces héroïques confesseurs de la foi aient rejeté de leur société intime ce banqueroutier, ce voleur, ce monomane de suicide. Quand le prêtre Hyacinthe, envoyé par Marcia et porteur des lettres impériales de rémission, vient enfin, accompagné du gouverneur de Sardaigne, briser les chaînes des captifs, Calliste revendique hautement sa qualité de chrétien. Les autres martyrs ne répètent pas le mot de Carpophore : « Cet homme ment, il n'est pas chrétien. C'est un dépositaire infidèle justement condamné pour ses rapines. » — Mais enfin, dira-t-on, la liste des martyrs, apportée par le prêtre Hyacinthe et remise au gouverneur de Sicile, ne portait point le nom de Calliste. Cependant Marcia s'était adressée au pape Victor pour avoir le catalogue officiel des martyrs. Calliste n'était donc pas, aux yeux de saint Victor, un véritable confesseur de la foi, et les *notarii* de l'Église romaine ne lui avaient point accordé ce titre. Voilà bien en effet ce que voulait prouver l'auteur des *Philo-*

[1] Le fait historique d'une rélégation de confesseurs de la foi en Sardaigne, durant onze années consécutives, est important à noter pour l'histoire des origines chrétiennes de cette île et de celle de Corse, qui n'en est séparée que par le détroit de Bonifacio de 12 kil. de large.

*sophumena*. Le soin avec lequel il développe cette accusation prouve qu'elle contredisait directement l'opinion contemporaine. Dès lors, il doit y avoir dans son récit un sous-entendu que nous croyons encore très-facile de rétablir. La conviction générale des chrétiens de Rome était que « Calliste avait confessé la foi, sous le préfet Fuscianus [1]. » Or, cette conviction n'aurait pu naître, se fortifier et devenir générale, si le nom de Calliste n'eût point été enregistré au catalogue officiel des confesseurs. Pour la combattre, l'auteur des *Philosophumena* avait un moyen fort simple, c'était d'en appeler au catalogue lui-même. Il ne le fait pas : c'est donc qu'il ne le pouvait faire sans s'exposer à un échec. Il croit arriver à son but par une voie détournée, et il s'efforce, par une confusion habile, d'établir l'identité de la liste présentée par le prêtre Hyacinthe au gouverneur de Sicile avec le catalogue officiel des confesseurs de Rome. Telle est évidemment sa tactique. Pour nous, nous croyons que la liste remise à Marcia par le pape saint Victor comprenait réellement le nom de Calliste, et nous soupçonnons, avec quelque fondement, que ce nom ne fut point inséré dans les lettres de grâce, par l'influence du familier de César, Carpophore, dont la conduite équivoque vis à vis des chrétiens, durant la persécution précédente, avait dû affaiblir le crédit financier près « des frères et des veuves, » et dont l'auteur des *Philosophumena* atteste la haine persistante contre Calliste.

Relations de maître à esclave.

20. Cette conjecture se fortifie, à mon sens, par la singulière attitude que le pamphlétaire donne aux trois personnages principaux de son roman, après le retour de Calliste à Rome. D'un côté, Carpophore continuait à manifester une vive irritation contre Calliste; ce qui achève, croyons-nous, de démontrer que Calliste n'était point l'esclave de Carpophore, puisqu'alors ce dernier l'aurait eu sous sa main, l'eût enfermé dans son *ergastulum*, et aurait eu facilement raison d'un esclave deux fois fugitif, par conséquent deux fois passible en droit de la peine de mort, au gré de son maître. Calliste, de retour à Rome, y vécut complétement indépendant de

[1] Οὗτος ἐμαρτύρησεν ἐπὶ Φασκιανοῦ. (*Philos.*, lib. IX, cap. II.)

Carpophore ; donc il n'y avait point entre eux la relation de maître à esclave. Cependant le pape Victor, dit l'auteur des *Philosophumena*, voyait avec peine le retour de Calliste, qui était un embarras pour son administration. « Il le fit partir pour Antium, et lui assigna une pension mensuelle pour son entretien. » Il serait bien étonnant que saint Victor eût assigné une pension mensuelle à un homme dont il était mécontent; dont « il connaissait, dit l'auteur des *Philosophumena,* la conduite coupable et les méfaits audacieux, » τὰ τετολμήμενα. D'ordinaire on ne se montre, dans aucune administration, si généreux envers un perturbateur de l'ordre public. Il y a donc, à cet envoi de Calliste à Antium par le pape saint Victor, une cause sous-entendue volontairement dans le récit du pamphlétaire. Quelle a pu être cette cause? Pour devenir évêque de Rome en 217, et pour être placé, vingt ans auparavant (197), par le pape saint Zéphyrin, à la tête de l'administration ecclésiastique, il a fallu de toute nécessité qu'au préalable Calliste fût prêtre. L'était-il avant sa déportation en Sardaigne? Nous sommes en mesure de répondre négativement. D'une part, en effet, le sixième Canon apostolique défend aux prêtres de s'immiscer dans les affaires temporelles étrangères au ministère ecclésiastique ; or, Calliste, en ouvrant une maison de banque, place de la *Piscina publica*, aurait, s'il eût été prêtre alors, commis une infraction grave à cette règle sacerdotale ; et l'auteur des *Philosophumena* n'eût pas manqué de la relever. D'une autre part, à moins de prolonger la vie de Calliste au delà des limites ordinaires, ce pape, qui mourut martyr en 222, ne pouvait guère, en 168, époque où vraisemblablement Carpophore l'associa à ses opérations de banque, avoir plus de vingt-cinq ans. Mais ce n'était point la coutume encore de conférer le sacerdoce d'aussi bonne heure ; et si l'on eût fait une exception en faveur de Calliste, l'auteur des *Philosophumena*, qui n'admet la légitimité d'aucune dispense, eût certainement signalé celle-là comme un abus. D'ailleurs, à cette époque, l'auteur des *Philosophumena* ne lui donne d'autre titre que celui d'οἰκέτης de Carpophore. Les « frères et les veuves n'avaient, dit-il, confiance en Calliste que parce qu'il était à leurs yeux le représentant de Carpophore. » Si

Calliste eût été prêtre, il aurait eu, par le fait même, un titre personnel à la confiance des « veuves et des frères. » A quelle époque donc Calliste fut-il élevé au sacerdoce? Pendant sa déportation en Sardaigne? Cela se pourrait à la rigueur. Mais l'étude du *Liber Pontificalis*, des *Canons* et des *Constitutions apostoliques*, nous a démontré que les ordinations sacerdotales étaient dès cette époque limitées à un titre ecclésiastique [1], et réservées à l'évêque propre. Il n'y a donc pas lieu de supposer que Calliste ait été ordonné prêtre durant son exil; et d'ailleurs, s'il l'eût été, il en aurait certainement invoqué le titre, lorsque l'auteur des *Philosophumena* nous le représente aux genoux d'Hyacinthe et du gouverneur de Sardaigne, pour en obtenir son élargissement. Calliste n'était donc pas prêtre au retour de sa captivité. Il y a donc lieu de croire, ainsi que le fait judicieusement observer Mgr Cruice, qu'à « son retour de Sardaigne, il fut reçu avec le respect dû aux martyrs, et qu'ennobli par ses souffrances, il a été ordonné prêtre et envoyé par saint Victor pour gouverner les chrétiens d'Antium. Cette conjecture paraît d'autant plus probable que, si l'on en croit son accusateur, immédiatement après la mort de saint Victor, Calliste fut rappelé d'Antium et chargé de la direction de toutes les affaires ecclésiastiques [2]. » Ajoutons que le terme dont se sert ici l'auteur des *Philosophumena* ne permet pas d'attribuer son ordination à saint Zéphyrin : Αὐτὸν ἐτίμησε, dit-il. Ce pape « l'éleva en honneur. » Par conséquent Calliste était prêtre, lorsqu'en 197, saint Zéphyrin lui confia l'administration supérieure du clergé romain. Par conséquent, c'était en qualité de prêtre qu'il avait été envoyé à Antium. Et quand, en 217, les suffrages du clergé et du peuple appelaient le confesseur de la foi, le prêtre, le ministre fidèle de Zéphyrin, à s'asseoir sur le trône vacant de ce dernier pontife, clercs et laïques protestaient, en connaissance de cause, contre les calomnies de l'auteur des *Philosophumena*, et proclamaient la vertu, le zèle et l'innocence de Calliste.

[1] C'est encore le vœu du droit canonique, explicitement confirmé par le Concile de Trente.

[2] Cruice, *Hist. de l'Église de Rome*, pag. 60.

21. Voilà donc ce qui reste, en dernière analyse, du roman écrit par l'auteur des *Philosophumena*. Il se réfute par ses propres contradictions, et, en l'absence de tout autre élément de justification, il suffirait seul à réhabiliter la mémoire du saint pape qu'il a pour but d'outrager. Au point de vue doctrinal et disciplinaire, la preuve s'établit d'elle-même; au point de vue uniquement biographique, quand même tout ce que dit le pamphlétaire serait vrai, quand même, à l'âge de 25 ans, Calliste eût commis un acte répréhensible, croit-on que quinze années de captivité pour la foi, en Sardaigne (170-185), douze ans de ministère sacerdotal à Antium (185-197), vingt années d'administration supérieure sous le pontificat de saint Zéphyrin (197-217), n'eussent pas largement effacé une erreur de jeunesse? Reportons-nous par la pensée à l'époque où l'ancien οἰκέτης de Carpophore, devenu sexagénaire, fut élu pour succéder au prince des apôtres, sur le siége de Rome. Voici en quels termes saint Hippolyte, évêque de Porto, contemporain de Calliste et de l'auteur des *Philosophumena*, nous décrit la forme usitée en de semblables élections : « L'évêque sera choisi parmi ceux dont la vie aura toujours été irréprochable, il sera élu par tout le peuple, comme le plus digne. Quand son nom aura été proclamé et accueilli une première fois par l'assemblée, le peuple se réunira, un jour de dimanche, avec le *presbyterium* et tous les évêques présents. Le président interrogera de nouveau le *presbyterium* et le peuple, et demandera si c'est bien là l'évêque qu'ils élisent. Après une première réponse affirmative, il les interrogera encore pour savoir si l'élu a réellement le suffrage de tous ; s'il est digne des sublimes fonctions auxquelles il va être appelé ; si sa conduite envers Dieu a toujours été celle d'une piété sincère ; s'il a toujours observé les règles de la justice dans ses relations avec les hommes ; s'il a chrétiennement administré ses affaires de famille et mené une vie irréprochable. Quand l'assemblée aura encore témoigné que telle a été la conduite de l'élu ; que c'est là un jugement fondé non sur des sympathies préconçues, mais sur la vérité ; l'interrogation sera répétée une troisième fois par le président, qui adjurera le peuple, au nom de Dieu et du Christ,

juge suprême, au nom du Saint-Esprit, de tous les saints et des anges, de déclarer si l'élu est digne de ce redoutable ministère. Quand une troisième fois, l'assemblée aura manifesté son assentiment par des acclamations de joie, alors trois évêques procéderont à l'ordination de l'élu [1]. » Cette forme d'élection, qui fut celle de saint Calliste au souverain pontificat, nous permet d'affirmer que le clergé et les fidèles de Rome ne croyaient pas un mot des griefs articulés par l'auteur des *Philosophumena*, contre le ministre de Zéphyrin.

### § V. Les premiers Antipapes

Natalius. Son abjuration.

22. Mais qu'était donc lui-même cet auteur anonyme, dont la protestation isolée vient de retentir soudain, après tant de siècles d'oubli? En recherchant, dans les autres monuments de l'histoire, la trace de son passage et l'influence de ses doctrines, il nous est possible de recomposer le milieu intellectuel dans lequel il a dû vivre, et le courant des idées schismatiques et hétérodoxes qu'il a suivi d'abord, avant de le diriger à son tour. Nous avons cité plus haut [2] un extrait, emprunté par Eusèbe, au prêtre saint Caïus [3], et qui attestait l'existence d'une secte issue d'Artemon, dont le point de départ était celui-ci : « L'intégrité de la foi s'est maintenue dans l'Église romaine, jusqu'au pontificat de saint Victor I inclusivement. Elle commença à s'altérer au temps de Zéphyrin, successeur de Victor, et n'a fait dès lors que se corrompre [4]. » A cette première citation, Eusèbe en ajoute une seconde non moins précieuse : « Il s'est produit de nos jours, disait saint Caïus, un

[1] S. Hippolyt. Portuens., Περί χαρισμάτων παραδόσις Ἀποστόλικα. Édit. Fabricii, 1716, pag. 219; *Patrol. græc.*, tom. X, col. 870; *Const. apost.*, lib. VIII, cap. IV; *Patrol. græc.*, tom. I, col. 1072.

[2] Cf. chap. IV, n° 70.

[3] Nous avons déjà fait observer plus haut que ces extraits, dont Eusèbe ne nomme pas l'auteur, sont attribués par Photius au saint prêtre romain Caïus, qu'on a un instant songé à nous donner comme l'auteur des *Philosophumena*.

[4] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXVIII.

crime qui aurait fait rougir Sodome elle-même. Natalius[1], un confesseur de la foi, se laissa entraîner aux séductions d'Asclépiodote et de Théodote, le banquier, tous deux disciples du corroyeur excommunié par Victor. Moyennant salaire, Natalius consentit à devenir l'évêque de la secte. Le pacte fut conclu sur les bases d'un traitement mensuel de cent-cinquante deniers, qu'ils devaient lui fournir. Devenu ainsi leur affilié, Natalius avait fréquemment des songes où le Seigneur lui reprochait son apostasie. Dans son infinie miséricorde, Jésus-Christ ne voulait pas qu'un des *martyrs*, qui avait souffert les tourments pour attester la divinité de sa Passion, mourût hors de l'Église. Cependant, Natalius ne tenait aucun compte de ces visions nocturnes; les honneurs qu'on lui rendait comme à l'évêque du premier siége, l'argent honteusement gagné qu'on versait en ses mains, étaient autant d'appâts irrésistibles. Enfin, pendant toute une nuit, il fut flagellé par les saints anges. Avant l'aurore, jetant un sac sur ses épaules, la tête couverte de cendres, il vint, fondant en larmes, se jeter aux pieds de Zéphyrin. Dans son repentir, il voulut baiser les pieds des clercs et des simples fidèles eux-mêmes. Au nom des miséricordes de Jésus-Christ, il invoquait la clémence de l'Église. Ses prières et ses supplications remuèrent tous les cœurs. Il montrait la cicatrice des blessures qu'il avait reçues pour la foi; on l'admit enfin à la communion[2]. » Natalius fut certainement un antipape; le titre d'évêque du premier siége, qui lui était donné par la secte schismatique, le prouve surabondamment. Comment, et par qui avait-il été ordonné? La règle déjà en vigueur à cette époque, qui rendait obligatoire la présence d'au moins deux évêques pour la consécration épiscopale[3], fut-elle observée ici? Autant de questions qu'il est impossible de résoudre, en l'absence de documents plus explicites. Mais ce qui est certain, c'est que le retour du premier antipape au sein de l'Église ne mit pas fin au schisme. L'abjuration

[1] Nous ne savons pourquoi le Νατάλιος du grec s'est transformé, sous la plume des traducteurs latins et français, en *Natalis*.

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. XXVIII. — [3] *Can. apost.*, I; cf. tom. VI de cette *Histoire*, pag. 626.

de Natalius fut personnelle ; un fait miraculeux la détermina spontanément. La démarche de l'antipape, quand, après toute une nuit de flagellation mystérieuse, il vint, couvert du sac et de la cendre des pénitents, implorer la miséricorde de Zéphyrin, n'était évidemment pas concertée avec les autres sectaires dont il avait eu le malheur d'accepter la suprématie.

**Le schisme survit à Natalius.** 23. Nous n'en sommes pas d'ailleurs réduits, sur ce point, à une simple conjecture. En effet, une dernière citation, empruntée par Eusèbe au prêtre Caïus, prouve que le schisme survécut à l'abjuration de Natalius, et subsistait encore au moment où écrivait l'auteur anonyme. Voici cette citation importante : « Les sectaires, dit-il, ont audacieusement altéré les Écritures ; perverti le canon de la foi primitive, et blasphémé le Christ qu'ils ignorent. Ils ne recherchent point ce qu'enseigne la sainte Écriture ; mais ils se préoccupent avant tout de réduire leur doctrine impie sous forme de *syllogismes*. Quand on leur objecte un témoignage des Livres saints, ils l'examinent uniquement pour savoir à quelle espèce de *syllogisme*, simple ou complexe, il pourrait donner lieu. Laissant donc à l'écart et négligeant les saintes Écritures, ils s'adonnent de préférence à l'étude de la géométrie. Terrestres, ils parlent des choses de la terre, et ils ignorent Celui qui est descendu des cieux. Pour quelques-uns d'entre eux, Euclide est le grand maître ; Aristote et Théophraste sont des oracles ; il en est qui réservent toute leur vénération pour Galien. Quand ils abusent ainsi des arts et des sciences profanes et païennes pour soutenir leurs dogmes hérétiques, et qu'ils emploient leurs ruses impies pour corrompre la vérité simple et divine des Écritures, j'ai à peine besoin de dire qu'ils se sont rendus eux-mêmes étrangers à la foi orthodoxe. Voilà pourquoi ils ont porté sur les Livres saints une main téméraire, en prétendant les corriger. Chacun se peut convaincre de la réalité du fait que je leur reproche. Qu'on réunisse les exemplaires de l'Écriture à leur usage, et on trouvera entre eux les plus profondes différences. Les exemplaires d'Asclépiodote ne ressemblent point à ceux de Théodote. Il est facile de s'en procurer, parce que leurs disciples ont soigneusement écrit, sous leur dictée, les

corrections ou plutôt les altérations que ces maîtres d'erreurs faisaient subir au texte sacré. Les exemplaires d'Hermophile ne s'accordent point avec ces premiers, et ceux qui portent le nom d'Apollonide ne sont pas même concordants les uns avec les autres. Car ce dernier modifia complétement une première édition qu'il en avait faite, en sorte que la plus grande divergence existe dans les exemplaires émanés de lui. Ignorent-ils l'énormité d'un pareil forfait ? Je ne puis le croire. Car enfin, ou il prétendent que l'Écriture n'a pas été inspirée par l'Esprit-Saint, et, dans ce cas, ils seraient des infidèles ; ou ils se persuadent qu'ils sont plus sages que l'Esprit-Saint lui-même, et, dans ce cas, ce seraient des démoniaques. Cependant, en face des exemplaires transcrits par eux, ils ne sauraient nier qu'ils ont attenté à la majesté des Écritures ; que les Codex qui leur furent transmis par leurs maîtres dans la foi chrétienne ne ressemblent point aux manuscrits composés par eux ; et qu'enfin, ils sont dans l'impossibilité de montrer un exemplaire primitif ressemblant aux leurs. Parmi eux, il en est qui ne prennent même plus la peine d'altérer ainsi le texte des Écritures ; ils rejettent absolument la loi et les prophètes, comme une tradition illégitime et impie, et, sous prétexte de demeurer exclusivement dans la vie de la grâce, ils se plongent dans l'abîme insondable de la perdition [1]. »

**L'auteur des *Philosophumena* fut un antipape.**

24. Ces fragments d'un auteur anonyme, conservés par Eusèbe, restaient comme les pierres détachées d'un édifice tombé en ruine. A peine si on les rencontre cités dans les livres modernes d'histoire ecclésiastique. Fleury n'y fait pas la moindre allusion. On s'était persuadé que les trois premiers siècles s'étaient écoulés aussi limpides que le cours d'une onde pure. En dehors des persécutions qui décoraient des splendeurs d'une pourpre sanglante les martyrs de Jésus-Christ, on n'admettait, à l'intérieur même de l'Église, aucune agitation, aucun trouble, nul symptôme constatant tout ensemble et l'infirmité humaine et le besoin d'une autorité centrale fortement constituée, pour maintenir l'intégrité de la foi, de la discipline, de la liturgie et des mœurs. Tout ce qui eût fait tache sur

[1] Euseb., *Histor. eccles.*, lib. V, cap. XXVIII ; *Patrol. græc.* XX, 517.

ce tableau, tracé d'avance, était soigneusement écarté; on laissait dormir ces témoignages importuns dans les catacombes de l'histoire, dans les sources de première main, que fort peu de gens ont le loisir d'interroger. Le temps de ces récits de convention est passé. Aujourd'hui les monuments historiques s'imposent de toutes parts à notre étude. Force est bien de rétablir le milieu social auquel ils appartiennent, et de réunir les détails négligés autrefois par la critique du parti-pris. En ce qui concerne l'époque spéciale du pontificat de saint Calliste, il nous faut tenir compte des fragments cités plus haut. Ils établissent nettement qu'après l'abjuration de Natalius la secte schismastique continua à subsister. Elle se fractionna, sous le rapport doctrinal, en une multitude de ramifications, comme toutes les hérésies, mais elle maintint sa séparation avec le siége de Pierre ; par conséquent, nous sommes naturellement amenés à cette induction, savoir que d'autres antipapes succédèrent à Natalius. Cette conséquence, résultant logiquement des données fournies par Eusèbe, a une valeur considérable, par rapport à la personnalité de l'auteur des *Philosophumena*. Cet inconnu se présente, en effet, dans son livre, avec tous les caractères d'un antipape. Il affirme nettement d'abord son caractère d'évêque. « Nous sommes, dit-il, les successeurs des apôtres; participant à la même grâce, au même pontificat et au même enseignement, nous ne dissimulons pas la vérité [1]. » Le terme grec ἀρχιερατείας employé ici, est tellement formel qu'un protestant, M. Bunsen, le signale à ses coreligionaires comme une preuve qu'en l'an 230 de notre ère la hiérarchie pontificale était reconnue dans l'Église. Nous n'avons, pour notre part, qu'à en retenir la signification, en ce qui concerne personnellement l'auteur des *Philosophumena*, et à constater, avec tous les critiques, que cet auteur prétendait réellement s'attribuer la suprématie pontificale. Or, cette suprématie, il l'exerçait à Rome, c'est-à-dire en opposition directe avec le souverain pontife Calliste. L'auteur anonyme l'atteste encore : « Nous avions, dit-il, chassé de l'Église et excommunié les pécheurs qui sont allés

[1] Ὁι Ἀπόστολοι μετέδοξαν τοῖς ὀρθῶς πεπιστευκόσιν· ὧν ἡμεῖς διάδοχοι τυγχάνοντες, τῆς τε αὐτῆς χάριτος μετέχοντες, ἀρχιερατείας τε καὶ διδασκαλίας. κ. τ. λ. (*Philosoph. Patrol. græc.*, tom. XVI *ter*, col. 3020, édit. Cruice, pag. 4, 5.)

grossir le didascalée de Calliste [1]. » Il constate de plus que ce didascalée de Calliste se décore du nom d' « Église catholique [2]. » Évidemment donc, nous sommes en présence d'un adversaire qui était à saint Calliste ce que Natalius avait été à saint Zéphyrin ; c'est-à-dire que nous sommes en présence d'un second antipape.

L'auteur des *Philosophumena* fut vraisemblablement le successeur de Natalius.

25. Telle était la véritable situation de l'auteur des *Philosophumena*. Cette donnée que nous fournit logiquement l'étude simultanée de son livre rapproché des antiques fragments cités par Eusèbe, a déjà fait faire un grand pas à la question. Mais là ne doivent point se borner leurs révélations. L'auteur des *Philosophumena* pouvait, sous Calliste, être l'antipape d'une secte complétement étrangère à celle dont Natalius, sous saint Zéphyrin, avait accepté la dignité simoniaque. Cela n'est pas probable, puisque saint Calliste succédait immédiatement à saint Zéphyrin, dont il avait été pendant vingt ans le ministre. Le pontificat de saint Calliste, écoulé entre les deux dates de 217 à 222, c'est-à-dire dans un intervalle de cinq années seulement, fut trop rapide pour qu'on puisse supposer, en un laps de temps si court, l'éclosion d'une secte nouvelle assez forte pour se créer un antipape. Mais enfin, à la rigueur, cela serait possible. Les témoignages précis de l'auteur des *Philosophumena* viennent sur ce point dissiper tous les doutes. Il nous apprend en effet que, durant le pontificat de Zéphyrin, lui-même, l'auteur anonyme, le futur antipape, n'a cessé de combattre les maximes que Calliste, « plaçait, dit-il, sur les lèvres de l'évêque Zéphyrin, ce vieillard simple et sans lettres [3]; » et qu'il a continué la lutte avec plus d'autorité encore, après que Calliste fut parvenu au terme si longtemps poursuivi par son ambition, c'est-à-dire au souverain pontificat, puisqu'alors, lui, l'auteur des *Philosophumena*,

[1] Τινὲς δὲ, καὶ ἐπὶ καταγνώσει ἔκβλητοι της Ἐκκλησίας ὑφ' ἡμῶν γενομένοι, προσχωρήσαντες αὐτοῖς ἐπλήθυναν τὸ διδασκαλεῖον αὐτοῦ. (Édit. *Patr. græc.*, loc. cit., col. 3386; édit. Cruice, pag. 444.)

[2] Ἑαυτοὺς οἱ ἀπηρυθριασμένοι καθολικὴν Ἐκκλησίαν ἀποκαλεῖν ἐπιχειροῦσι. (Édit., *Patr.*, col. 3387 ; édit. Cruice, pag. 446.)

[3] Αὐτὸν δὲ τὸν Ζεφυρῖνον προάγων δημοσίᾳ ἔπειθε λεγεὶν... (*Patr.*, col. 3379, édit. Cruice, pag. 435.) Τὸν Ζεφυρῖνον ἄνδρα ἰδιώτην καὶ ἀγράμματον. (*Patr.*, col. 3378, édit. Cruice, pag. 435.)

avait excommunié des pécheurs qu'il avait la douleur de voir grossir le didascalée de Calliste. Nous sommes donc, d'après ces aveux explicites, en droit de conclure que l'antipape, auteur des *Philosophumena*, était de la même secte que l'antipape Natalius. On a pu remarquer que, dans les anciens fragments conservés par Eusèbe, cette secte schismatique nous est représentée comme issue de l'hérésiarque Artemon. Or, l'auteur des *Philosophumena* qui écrit une réfutation complète de *toutes* les hérésies, ne nomme point celle d'Artemon. Le nom de cet hérésiarque ne se trouve pas une seule fois sous sa plume. Ce silence est éloquent; c'est celui d'un fils qui couvre respectueusement le nom de son père; mais ce silence trahit la filiation.

Divers noms faussement attribués à l'auteur des *Philosophumena*.

26. Nous savons donc désormais à n'en pouvoir douter que l'auteur des *Philosophumena* fut un antipape; qu'il siégea à Rome en opposition avec le pape véritable, saint Calliste; qu'il succéda à Natalius sur le trône du schisme laissé vacant par l'abjuration de ce dernier. Mais est-il possible de pénétrer plus avant encore dans ce mystère des âges éteints, d'écarter enfin l'anonyme et de mettre un nom à sa place? Ceux d'Origène, de Tertullien, de Caïus et d'Hippolyte ont été prononcés, dès le début, et successivement rejetés, avec juste raison, par les critiques. Origène, Tertullien et Caïus furent prêtres; jamais aucun d'eux ne s'est attribué, jamais aucun écrivain de l'antiquité ne leur a reconnu le suprême pouvoir de l'ἀρχιερατείας. Origène fit un voyage très-court à Rome. L'auteur des *Philosophumena* y exerça jusqu'à la fin son autorité usurpée. Tertullien alla mourir sur le sol d'Afrique, qui l'avait vu naître, éparpillant dans la solitude les derniers éclairs de son génie révolté. Caïus fut un saint prêtre, dont la mémoire est entourée d'une vénération traditionnelle. Hippolyte fut évêque de Porto et non antipape à Rome. Son martyre, dont nous raconterons les détails d'après les Actes authentiques, ne permet point de s'arrêter à une pareille injure. Nous verrons bientôt d'ailleurs que saint Hippolyte soutint une lutte courageuse contre l'antipape et que ce sont précisément les œuvres de saint Hippolyte qui pourraient nous apprendre le nom si longtemps ignoré de l'auteur

des *Philosophumena.* Avant d'entrer dans cet examen, il nous faut encore écarter le nom d'un antipape fort connu, Novatien, auquel on avait songé aussi pour lui attribuer la paternité des *Philosophumena.* Cette dernière hypothèse présente, au point de vue chronologique et au point de vue historique, deux impossibilités matérielles. Novatien fut élu antipape en 251, à l'époque de l'avénement de saint Cornelius au souverain pontificat. Or, l'auteur des *Philosophumena* se déclare lui-même contemporain de Calliste, lequel mourut septuagénaire en 222. Si l'auteur des *Philosophumena* eut été Novatien, il faudrait le supposer presque centenaire au moment où il se fût constitué antipape. D'ailleurs, l'auteur des *Philosophumena* se donne comme exerçant les fonctions de son autorité illégitime et usurpée sous le pontificat même de saint Calliste (217-222). Il faut donc absolument renoncer à établir son identité avec Novatien, dont l'intrusion commença en l'an 251 et ne put avoir lieu auparavant puisque Novatien lui-même, dans une lettre que nous avons encore, reconnaît la légitimité du pape saint Fabien (236-250), prédécesseur immédiat de saint Cornelius.

**Conjecture nouvelle.**

27. Disons tout d'abord qu'en cherchant un nom connu, pour l'appliquer à l'auteur anonyme des *Philosophumena*, on s'exposait d'avance à un résultat négatif. Le livre des *Philosophumena* était déjà anonyme au temps de Théodoret, le seul des Pères de l'Église qui nous paraisse l'avoir eu sous les yeux. Par conséquent ce livre n'avait pas l'autorité d'un grand nom pour l'accréditer. Autrement Théodoret, qui en reproduit quelques fragments dans son *Commentaire des hérésies*, n'eut pas manqué de signaler son auteur, comme il l'a fait très-loyalement pour toutes les sources auxquelles il puisait. L'unique chance de retrouver le nom véritable de l'auteur des *Philosophumena* serait donc de rencontrer, dans les écrivains ecclésiastiques contemporains de saint Calliste, la mention d'un sectaire dont les erreurs dogmatiques et les prétentions pontificales concorderaient exactement avec les données du livre des *Philosophumena.* Sans rien préjuger des révélations que les découvertes paléographiques pourront quelque jour apporter sur ce point, nous prendrons la liberté de proposer une conjecture qui, dans l'état actuel de

la science, ne paraît pas dénuée de fondement. Nous possédons, d'un *Discours* de saint Hippolyte *contre Béron,* huit fragments considérables et onze *syllogismi*, publiés par le Père Sirmond, Fabricius, Combefis, d'après les copies manuscrites d'Anastase le Bibliothécaire, et les citations des *Antirrhetica* de saint Nicéphore, patriarche de Constantinople. Au XVII[e] siècle, quand parurent pour la première fois ces précieux débris de l'illustre évêque de Porto, on contesta leur authenticité, sous prétexte, d'une part, que le nom de Béron n'avait jamais été jusque-là mentionné par l'antiquité ecclésiastique; de l'autre, que les erreurs réfutées par saint Hippolyte dans les fragments remis en lumière semblaient convenir beaucoup plus à l'hérésie d'Eutychès (448-451) qu'à un dogmatisant inconnu du III[e] siècle. Fabricius, Sirmond, Combefis et Dom Ceillier maintinrent cependant l'authenticité des fragments de saint Hippolyte et la prouvèrent par des arguments irréfutables. Dès lors, le nom de Béron prit place parmi ceux des sectaires obscurs, dont la trace, négligée par les histoires générales, n'est connue que d'un petit nombre d'érudits, plus spécialement voués à ces sortes d'études. Or, ce nom de Béron nous semble précisément être celui de l'auteur des *Philosophumena.* Voici l'indication sommaire des motifs sur lesquels s'appuie notre conjecture [1]. Le nom de Béron, dans le manuscrit grec le plus ancien des *Antirrhetica* de saint Nicéphore, conservé à la Bibliothèque impériale et provenant du fonds Colbert, est immédiatement suivi de ce titre Ἡλικίωνος τῶν αἱρετικῶν. Fabricius avoue qu'il ne comprend rien à cette dénomination, qui signifie littéralement : « le prince de la jeunesse des hérétiques. » On sait qu'à l'époque de saint Hippolyte on donnait aux fils des empereurs le titre de « princes de la jeunesse, » mais Fabricius, qui trouvait pour la première fois ce nom de Béron, ne voyait pas la possibilité de lui accorder une

[1] Nous ne pouvons ici qu'indiquer, sans leur donner tout le développement nécessaire, les raisons principales sur lesquelles notre hypothèse historique est fondée. Un jour peut-être, si Dieu nous réserve ce loisir, il nous sera donné d'élucider la question et de la traiter avec toute l'étendue qu'elle comporte.

telle prérogative [1]. Les autres critiques et Dom Ceillier lui-même non moins effarouchés que lui par cet Ἡλικίωνος prirent le parti de transformer l'adjectif en un nom propre. Au lieu d'un inconnu ils en firent deux et traduisirent : « Homélie de saint Hippolyte contre Béron et Helicion, hérétiques. » Ce qui était inexplicable avant la découverte des *Philosophumena* ne l'est plus pour nous. Il est très-certain qu'il y eut, au temps de saint Calliste, une secte schismatique dont le chef pouvait parfaitement être flétri par saint Hippolyte de cette épithète trop méritée d'Ἡλικίωνος τῶν αἱρετικῶν. On conviendra même que nulle qualification n'était mieux appropriée à des sectaires qui prétendaient renouveler l'intégrité primitive de la foi altérée, disaient-ils, par saint Zéphyrin et son successeur. On remarquera encore que saint Caïus, en parlant des partisans de ce schisme, nous les représente comme exclusivement préoccupés de donner à leur théorie la forme de *syllogismes*. Or, dans les fragments de saint Hippolyte contre Béron se trouvent onze *syllogismes*, opposés par l'illustre docteur aux raisonnements sophistiques du sectaire. Ce sont là, si l'on veut, des arguments extrinsèques; mais ils ont leur valeur. Il en est de même d'une autre indication de Caïus, relative au mépris que les schismatiques affichaient pour les textes de l'Écriture. On n'a pas oublié le dédain avec lequel l'auteur des *Philosophumena* traitait les arguments scripturaires, par lesquels saint Calliste établissait que l'Église, figurée par l'arche de Noé et la parabole de l'ivraie, avait le pouvoir de remettre tous les péchés sans exception. Nous recommandons à ce point de vue l'étude des *Philosophumena* dans leur ensemble. Sur deux cent vingt-trois citations de l'Écriture que nous avons pris la peine d'y relever, il n'y en a que cinq faites directement

Il ajoute qu'il préférerait lire : Κατὰ Βήρωνος καὶ ἡλικιώτων αἱρετικῶν : *Contre Béron et les modernes hérétiques ;* mais il est obligé de convenir que le texte s'y oppose. Voici ses paroles : *Codex Regius et Colbertinus Nicephori Constantinopolitani, in cujus Antirrhetica adversus iconomachos Hippolyti fragmenta græce servata sunt, præfert* ἡλικίωνος τῶν αἱρετικῶν, *pro quo*, lib. IV. *Bibliothec. græc.*, pag. 207, *jam notare me legendum suspicari* ἡλικιώτων αἱρετικῶν, *ut sensus sit : « Adversus Beronem et hæreticos alios ejus æquales. »* (*Patrol. græc.*, tom. X, col. 830.)

par l'auteur pour appuyer sa doctrine. Toutes les autres sont empruntées aux livres des hérétiques que l'écrivain passe en revue [1]. Il est remarquable aussi que, dans ce grand nombre de citations indirectement tirées de l'Écriture, on n'en rencontre pas une seule de l'Épître de saint Paul aux Hébreux. Caïus nous apprend en effet que la secte schismatique en était arrivée au point de répudier la loi et les prophètes comme témoignages dogmatiques; par conséquent elle devait rejeter également l'Épître aux Hébreux dans laquelle l'Apôtre établit doctrinalement la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ par le témoignage de la loi et des prophètes. Saint Hippolyte nous dit de Béron, « qu'il avait été d'abord un disciple de la gnose valentinienne [2]. » Or, ce qui frappe à première vue tous les lecteurs des *Philosophumena* c'est précisément la connaissance profonde, on dirait adéquate, du gnosticisme, dont l'auteur a fait preuve. Ses révélations sur ce point ont complétement dépassé tout ce que les monuments antérieurs nous avaient appris. Il est impossible de méconnaître qu'il possédait tous les secrets du gnosticisme; et c'est à lui seul que nous devons aujourd'hui de pouvoir pénétrer les mystères de la gnose de Simon le Mage.

Confirmation de l'hypothèse.

28. Que si, de ces généralités dont la concordance est frappante, on passe à la comparaison détaillée des erreurs que saint Hippolyte reprochait à Béron avec celles dont l'auteur des *Philosophumena* nous fournit lui-même l'aveu explicite, les analogies deviennent

[1] Quelques exemples pris au hasard dans les *Philosophumena* feront comprendre le sens exact de cette distinction: « L'Eden, disait Simon le Mage, est la matrice des êtres humains, et c'est dans ce sens qu'il faut prendre le mot de l'Écriture : *Je t'ai formé, dès le sein de ta mère. — Le fleuve qui sort de l'Eden et se divise en quatre branches*, représente, dit Simon, les quatre sens de l'homme : la vue, l'odorat, le goût et le tact. — *La terre était sans ordre et confuse.* C'est dit Simon, la production désordonnée telle que pouvait la faire la triste *Sophia*. Mais elle deviendra, sous le rayon venu des profondeurs du Plérome, cette *Jérusalem toute belle et céleste*, où Dieu, comme il le déclare, *introduira les fils d'Israël et leur donnera la terre fertile, d'où coulent des ruisseaux de lait et de miel.* (*Philosoph.*, lib. VI, cap. XIV-XXX.)

[2] S. Hippolyt., *Fragm.*, v. Βήρων γὰρ τις ἔναγχος μεθ' ἑτέρων τινῶν τὴν Βαλεντίνου φαντασίαν ἀφέντες. (*Patrol. græc.*, tom. X, col. 836.)

de plus en plus nombreuses. Pour qu'on ne puisse nous soupçonner d'une partialité même involontaire en faveur d'une conjecture que nous produisons pour la première fois, nous empruntons à dom Ceillier l'analyse du système théologique de Béron, tel que ce savant l'a formulée d'après les fragments de saint Hippolyte. « Béron et ceux de sa secte, dit-il, admettaient la confusion des deux natures en Jésus-Christ, et ne reconnaissaient en lui qu'une seule opération. Ils voulaient que la divinité fût passible et l'humanité capable des mêmes opérations que le Verbe. Cette opinion les engageait à soutenir que le Verbe s'était fait homme par un changement de sa divinité en la nature humaine, et que l'homme était devenu Dieu par un changement de la nature humaine en la divinité [1]. » Ce résumé, qui est exact, nous explique parfaitement pourquoi saint Calliste appliquait à ces novateurs l'épithète de *Dithéites*. Selon eux la nature humaine était devenue en Jésus-Christ un Dieu adjoint à la personne divine du Verbe; ainsi, sous prétexte d'une confusion entre les deux natures, ils arrivaient précisément à reconnaître en Jésus-Christ deux divinités, l'une primitive et essentielle, l'autre secondaire et accessoire. Nous ne poursuivrons pas davantage ce parallèle entre la doctrine de Béron d'après saint Hippolyte et celle de l'auteur des *Philosophumena*. Il nous suffit d'avoir indiqué à la science théologique ce nouveau point de vue, qui pourra plus tard amener des résultats sérieux et définitifs. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, que Béron ou tout autre, dont le nom viendrait à être vérifié plus tard, ait été le successeur de Natalius sur le trône du schisme, il est dès à présent certain qu'on s'était trompé en donnant à Novatien, sous le pontificat de saint Cornelius, le titre de premier des antipapes. Il est certain de plus que les deux Épîtres de saint Calliste, jusqu'ici reléguées parmi les *Fausses Décrétales*, et repudiées avec elles, reprennent, depuis la découverte des *Philosophumena*, un caractère d'opportunité qu'on avait trop longtemps méconnu.

[1] D. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés*, tom. I, pag. 628, édit. Vivès.

### § VI. Fin du Pontificat de saint Calliste I.

Seconde Épître de saint Calliste.

29. La seconde Épître de saint Calliste, adressée aux évêques des Gaules, est en effet exclusivement consacrée à prémunir les chrétientés de ce pays contre l'invasion du schisme et de l'esprit d'indépendance et de révolte. Le pape flétrit les conspirations entreprises contre l'autorité ecclésiastique et défend de communiquer avec ceux qui y prennent part. Il s'élève contre l'ambition des évêques intrus qui usurpent le droit juridictionnel dans un diocèse qui n'est pas le leur ; il fixe de nouveau les règles à suivre dans les accusations publiquement intentées contre des membres de l'épiscopat ; il déclare solennellement qu'un péché mortel n'est pas à lui seul un motif suffisant pour déposer un évêque, et qu'un ministre de l'Église qui aurait eu le malheur durant la persécution d'apostasier sa foi, un *lapsus* enfin, peut être réintégré dans sa dignité, après une pénitence sincère et une légitime satisfaction. Quant à cette dernière décision de saint Calliste, elle est explicitement, on s'en souvient, mentionnée par l'auteur des *Philosophumena*. « C'est Calliste, disait-il, qui a décrété que, si un évêque a péché, même mortellement, ce n'est pas une raison pour le déposer. » Cette analogie est frappante. On sait que les Épîtres de saint Calliste, comme toutes celles des premiers papes, étaient répudiées *in globo* par l'ancienne critique, sous prétexte qu'un faussaire posthume, Mercator ou tout autre, sachant par la tradition que tel pontife avait porté un décret sur tel point de dogme, de discipline ou de liturgie, s'était occupé à recueillir des lambeaux de phrases empruntées aux Pères et aux Conciles pour fabriquer une Épître apocryphe sur ce sujet [2]. Or, dans le cas actuel, la tradition était

[1] Οὗτος ἐδογμάτισεν ὅπως εἰ ἐπίσκοπος ἁμάρτοι τι, εἰ καὶ πρὸς θάνατον, μὴ δεῖν κατατίθεσθαι. (*Philosoph.*, lib. IX, cap. II, édit. Migne ; *Patrol. græc.*, tom. cit., col. 3386 ; édit. Cruice, pag. 444.)

[2] Nous conseillons aux modernes critiques d'étudier, à ce nouveau point de vue, les prétendues fausses Décrétales. Leur inventeur aurait été un érudit comme on n'en rencontre guère dans l'histoire. Pour notre part, nous sommes convaincu que tant de science ne saurait s'allier à tant de mauvaise foi. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ce prodige d'érudition aurait été ac-

complétement muette sur l'existence d'une constitution portée par Calliste au sujet des accusations portées contre les évêques. Jusqu'à l'an 1851, date de la publication des *Philosophumena*, la tradition romaine, par ses trois sources : 1° L'histoire et le *Liber Pontificalis;* 2° les martyrologes, les sacramentaires, les bréviaires et les inscriptions des catacombes ; 3° les Actes et *Passiones* nous apprenait de Calliste quatre faits seulement, savoir : son décret relatif aux Quatre-Temps ; la consécration faite par lui de l'ancienne *Taberna meritoria* en une basilique chrétienne ; l'érection d'une nouvelle catacombe portant son nom, et enfin son martyre. Il est donc évident que le prétendu faussaire, à qui on attribuait la fabrication posthume de la seconde Épître de saint Calliste, n'avait pu savoir par la tradition que saint Calliste eût rendu un décret concernant les accusations portées contre les évêques. Il n'aurait pu en avoir connaissance que par le livre des *Philosophumena*. Or, ce livre demeura complétement inconnu à toute l'antiquité chrétienne. Dans l'immense collection de la *Patrologie,* Théodoret est le seul qui ait fait allusion aux *Philosophumena*. Pas un autre des docteurs ni des pères n'ont vu ce livre. Il aurait donc fallu que le fantastique auteur des fausses Décrétales, à tant d'autres priviléges qu'on lui accorde si libéralement, joignît encore celui de posséder seul un ouvrage inconnu à tout l'univers chrétien ; et que, contrairement à toutes les vraisemblances, possédant ce trésor unique, il ait eu l'incroyable modestie de n'y pas faire la moindre allusion, dans l'Épître pseudo-Callistienne que ce livre lui inspirait. On conviendra qu'il serait besoin d'une foi robuste pour admettre des impossibilités matérielles et morales de cette nature. Au nom de la saine critique, nous croyons donc être en droit de protester ici contre les thèses de convention, trop légèrement adoptées par la critique du XVII^e siècle.

30. L'Épître de saint Calliste aux évêques des Gaules est datée du 7 des ides d'octobre, sous le consulat d'Antonin et Alexandre

Synchronisme. Mort d'Hélioga-

compli en un siècle d'*ignorance* et par un faussaire dont on ne sait pas même au juste le nom.

(9 octobre 222). A cette date, Héliogabale avait, depuis six mois, cessé de régner et de vivre. Après avoir créé César, son cousin Alexandre, fils de Mammæa, âgé de douze ans seulement, Héliogabale s'en était repenti. Mammæa, que ses conversations avec Origène avaient sinon convertie, au moins prédisposée à une vie plus régulière, manifestait l'horreur profonde que lui inspiraient les désordres de la cour impériale. Elle surveillait l'éducation de son fils avec une sollicitude toute maternelle, et préservait ce jeune prince d'une influence si pernicieuse. Ce n'était point ce que voulait Héliogabale ; il exigea qu'Alexandre lui fût remis pour l'élever à sa manière. Mammæa refusa péremptoirement d'obéir à cet ordre. L'empereur essaya alors de faire assassiner le jeune César. La vigilance de Mammæa déjoua ces projets homicides. Enfin Héliogabale rendit un décret qui privait Alexandre des honneurs impériaux et le déclarait déchu de ses droits au trône. Le Sénat s'empressa de ratifier le nouvel édit; mais il n'en fut pas de même au camp des prétoriens. Quand le décret y fut promulgué, il souleva une véritable émeute. L'armée avait reporté toutes ses espérances et ses affections sur le jeune César. On l'aimait d'autant plus qu'Héliogabale était plus méprisé. L'empereur fut contraint de venir en personne parlementer avec les soldats. Effrayé des clameurs qui l'accueillirent, il retira son décret, et promit de se réconcilier avec son cousin. Ce n'était qu'un leurre. Quelques jours après, le bruit se répandait à Rome qu'Alexandre venait de mourir subitement. Héliogabale avait cru pouvoir hasarder cette fausse nouvelle, pour préparer les esprits au meurtre qu'il préméditait. Mais les prétoriens ne se laissèrent plus abuser. Ils vinrent en armes assiéger le palais. Héliogabale s'était réfugié, avec sa mère Sohemis, dans les écuries impériales, et pour plus ample précaution s'était blotti sous un tas de fumier. Les prétoriens les massacrèrent tous deux, traînèrent leurs restes sanglants dans les rues de Rome, et les jetèrent au Tibre (22 mars 222). Le Sénat voua à l'infamie la mémoire d'Héliogobale. C'était justice; mais, pour l'honneur du Sénat romain, on désirerait que cette rigueur posthume n'eût point été précédée d'un servilisme aussi abject pour le

moins que la tyrannie elle-même. Quoi qu'il en soit, Alexandre Sévère, âgé de treize ans, fut proclamé empereur, aux acclamations sincères du Sénat, de l'armée et du peuple. Sous le nom du jeune César, Mammæa tint en réalité le sceptre de l'empire, et le fameux Ulpien, ce jurisconsulte aussi connu par sa science des lois que par sa haine invétérée contre le christianisme, se vit, en qualité de préfet du prétoire, placé à la tête du conseil de régence. « Domitius Ulpianus, au livre VII<sup>e</sup> de son traité : *De Officio Proconsulis,* dit Lactance, avait collectionné tous les rescrits sanguinaires portés contre nous par des princes cruels et impies ; afin d'apprendre aux magistrats romains à quelle infinité de tortures différentes ils pouvaient appliquer les adorateurs du vrai Dieu [1]. » Nous ne connaissons plus du traité d'Ulpien *de Officio Proconsulis* que les fragments insérés dans le *Digeste* par Justinien. Tout naturellement les rescrits des empereurs païens contre le christianisme en ont été écartés. Cependant une citation empruntée précisément au livre VII<sup>e</sup>, indiqué par Lactance, a été reproduite dans le recueil de la jurisprudence Justinienne. Ulpien met au premier rang des devoirs d'un proconsul la recherche et l'extermination des *sacriléges*, dans toute l'étendue de sa province [2]. Ce terme de *sacriléges*, sous Justinien, désignait les profanateurs ou les violateurs des églises ; mais, au temps d'Ulpien, il s'appliquait aux disciples de Jésus-Christ. Ulpien recommande la punition de ces « sacriléges » même avant celle des brigands, des assassins et des voleurs. Avec des préjugés de ce genre contre la religion chré-

[1] Lactant., *Institutionum divinarum*, lib. V, cap. XI; *Patrol. lat.*, tom. VI, col. 587. C'est à tort que les éditeurs de la *Patrologie*, dans une note jointe à ce passage, font vivre le jurisconsulte sous l'empereur Adrien, au II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ulpien, préfet du prétoire sous Héliogabale et sous Alexandre Sévère, devint le principal ministre de ce dernier prince. Ses rigueurs soulevèrent les prétoriens qui le massacrèrent sous les yeux du jeune empereur (228).

[2] *Congruit bono et gravi præsidi curare ut pacata atque quieta provincia sit quam regit, quod non difficile obtinebit si sollicite agat ut malis hominibus provincia careat, eosque conquirat : nam et sacrilegos, latrones, plagiarios, fures conquirere debet.* (*Digest.*, lib. I, titul. XVIII, 13. Ulpian., lib. VII, *de Officio proconsulis.*)

tienne, on conçoit facilement qu'Ulpien ne dut pas, dans son administration, ménager les persécutions à l'Église. C'est ce qui explique le grand nombre de martyrs qui versèrent alors leur sang pour la foi. On en jugera par les Actes de saint Calliste, qui nous ont été conservés. Henschenius en a reconnu l'authenticité, avec cette réserve toutefois que les Actes, fidèles à la fiction gouvernementale acceptée de tout temps pour une régence, font remonter à l'empereur Alexandre Sévère, âgé de treize ans, la responsabilité d'une sentence qui incombe exclusivement à Ulpien.

**Conversion de Palmatius.**

31. « A partir du règne de Macrin jusqu'à celui d'Alexandre, disent les *Actes*, des présages sinistres vinrent effrayer les Romains. Un incendie avait dévoré la façade méridionale du Capitole ; le bras gauche s'était détaché de la statue d'or de Jupiter. Pendant le sacrifice expiatoire offert à ce dieu, la foudre tomba sur l'autel et frappa de mort quatre des prêtres [1] ; enfin il y eut un jour où l'immense cité fut couverte d'un brouillard si épais et si noir que le peuple sortait en foule pour aller chercher de l'air et de la lumière dans la campagne romaine. Un groupe de ces fugitifs, parvenu à la hauteur du temple des *Urberavennates* [2], sur l'autre

[1] Henschenius fait observer que des faits analogues avaient déjà frappé de terreur les imaginations superstitieuses des païens de Rome, à la fin du règne de Néron. Il cite à ce propos le témoignage de Suétone : *Novissimo Neronis anno, tacta de cœlo Cæsarum æde, capita omnibus simul statuis deciderunt : Augustique sceptrum e manibus excussum est.* (Sueton., *Galba.*) Ajoutons que Dion Cassius affirme positivement l'apparition, au temps de Macrin, de phénomènes extraordinaires, dont il dit : *Nos ita graviter perturbavit ut illud Homeri in ore semper haberemus : Cornibus intonuit cœlum et clamore Tonantis.* (Dio Cass., *Macrin.*, pag. 899.) Enfin, dans les premières années du règne d'Alexandre Sévère, Dion Cassius déclare que, personnellement obligé de quitter Rome pour aller tour à tour prendre en main la préfecture de l'Égypte, celle de Dalmatie et celle de la Pennonie supérieure, il n'a pu être témoin oculaire des événements. Mais il constate cependant que des émeutes populaires éclatèrent souvent parmi le peuple et les prétoriens, exaspérés des rigueurs d'Ulpien. Voici ses paroles : *Quam adhuc viveret Ulpianus, tanta contentio ex parva causa populo cum prætorianis fuit, ut tres dies pugnaverint inter se, magnusque numerus hominum utrinque interierit.* Cette situation des esprits à Rome, constatée par Dion Cassius, nous fera comprendre sous leur véritable jour les divers épisodes du récit des *Actes* de saint Calliste.

[2] On se rappelle ce nom déjà cité dans la notice de saint Calliste au *Liber*

rive du Tibre, entendit la psalmodie chrétienne, dont les chants s'échappaient d'un *cœnaculum*. C'était l'évêque Calliste, avec son clergé, qui présidait l'assemblée des fidèles. La foule païenne s'amoncela bientôt en ce lieu. Palmatius, homme consulaire, accourut au prétoire pour y apporter la nouvelle de l'attroupement et rendre compte de l'exaspération du peuple. Les désastres dont nous accable le courroux des dieux, dit-il, ne sont que trop justifiés par les crimes qui souillent notre ville. Il est temps de purifier Rome. — Qu'on la purifie, répondit le préteur [1]. Mais de quoi s'agit-il? — Des chrétiens qui profanent notre grande cité. — J'ai déjà prescrit nombre de fois, dit le préteur, de les punir sévèrement, s'ils refusent de sacrifier aux dieux. — Eh bien ! reprit Palmatius, en ce moment où le deuil s'est répandu sur la cité, je viens d'entendre une multitude de chrétiens chanter leurs hymnes sacriléges et se livrer à leurs incantations, dans la région transtibérine. — Allez, dit le préteur, je vous donne plein pouvoir de contraindre ces rebelles à sacrifier aux dieux. — Palmatius prit quelques soldats et revint à la région des *Urberavennates*. Par son ordre, dix soldats montèrent au *cœnaculum*, où l'assemblée des fidèles était réunie, sous la présidence de Calliste. Parvenus au vestibule, où se trouvait un vieillard, le prêtre Calepodius, ces dix soldats furent tout à coup frappés de cécité, et ils criaient : Apportez-nous des torches : dans cette obscurité il nous est impossible de rien voir ! — Le prêtre Calepodius leur dit : C'est le Dieu qui voit tout, qui vous aura frappés d'aveuglement ! — Les soldats descendirent à tâtons. Palmatius, en les voyant revenir dans cet état, fut saisi d'épouvante. Il revint au tribunal. Le préteur voulut qu'on lui amenât

*Pontificalis*. Ce temple était proche du *cœnaculum* chrétien consacré par saint Calliste, après la décision favorable du jeune empereur, c'est-à-dire de la régente Mammæa sa mère, sur l'emplacement de l'ancienne *Taberna meritoria*.

[1] Le texte des Actes porte : *Alexander dixit*. Nous avons déjà fait observer qu'Alexandre Sévère, âgé seulement de treize ans, ne présidait point en personne au tribunal, où il était représenté par Ulpien. Dion Cassius est encore formel sur ce point. Voici ses paroles : *Alexander Domitio Ulpiano præfecturam prætorianam dedit, eique permisit cætera quæ pertinent ad administrationem imperii.*

les soldats ; il constata leur cécité et s'écria devant toute la foule : Citoyens ! vous avez la preuve des coupables maléfices de cette secte impie ! — En même temps, sur les instances de Palmatius, il prescrivit pour le lendemain un sacrifice expiatoire à Mercure. Palmatius, avec toute sa famille, était le lendemain au Capitole ; il amenait des veaux et des porcs qu'on devait immoler au dieu. Le peuple se pressait autour de l'autel et les cérémonies allaient commencer, quand une vestale, nommée Juliana, saisie tout à coup par le démon, s'écria : Le Dieu de Calliste est le Dieu vivant et véritable ! Vos impiétés attirent sur vous sa colère. Il détruira votre empire, parce que vous refusez de l'adorer. — Cette parole pénétra dans le cœur de Palmatius comme un trait de lumière. Il ne partageait pas le sentiment du préteur sur les prétendus maléfices des chrétiens, et le prodige subit dont il avait été témoin la veille l'avait déjà fortement ébranlé. Dans cette situation d'esprit, il sortit du Capitole. Se dirigeant vers la région transtibérine des *Urberavennates*, il entra seul dans le *cœnaculum* où les chrétiens étaient réunis, et vint se prosterner aux pieds de Calliste. Je reconnais, lui dit-il, que Jésus-Christ est le seul Dieu véritable. Les démons viennent de le proclamer en ma présence. Je vous en conjure donc, arrachez-moi à la servitude des démons que j'ai adorés jusqu'ici. Vous prêchez un baptême, baptisez-moi. — L'évêque Calliste répondit : Ne vous jouez point ainsi de la vérité, par une imposture sacrilége. — Seigneur, s'écria Palmatius, je ne vous trompe point. Je conduisais les soldats frappés hier d'une cécité subite et complète ; je viens d'entendre aujourd'hui Juliana, la vestale. Ces deux prodiges m'ont converti à la foi du Christ, votre Dieu et le mien. — Le prêtre Calepodius dit alors à l'évêque : Bienheureux Père, ne refusez point la grâce du baptême à cet homme qui l'implore. — L'évêque acquiesça à sa demande. Calepodius se chargea alors d'instruire le néophyte. Palmatius passa cette journée dans le jeûne et la prière. Le lendemain, on remplit le bassin, servant au baptême, de l'eau d'un puits qui était dans cette maison. Calliste la bénit, et quand Palmatius fut amené près de la piscine, l'évêque lui demanda : Croyez-vous de tout votre cœur en Dieu, le Père tout-puissant,

créateur des choses visibles et des choses invisibles? — J'y crois, répondit Palmatius. — Croyez-vous en Jésus-Christ, son Fils? — J'y crois. — Croyez-vous au Saint-Esprit, à l'Église catholique, à la rémission des péchés et à la résurrection de la chair? — En ce moment, Palmatius fondit en larmes, et, d'une voix entrecoupée de sanglots, il s'écria : Je crois, Seigneur! je crois! Le Seigneur Jésus-Christ, la vraie lumière, vient de m'apparaître. Je l'ai vu; il a illuminé mon âme! — Calliste le baptisa donc, lui, sa femme, ses enfants et toute sa maison, qui se composait de quarante-deux personnes de l'un et de l'autre sexe. Depuis ce jour, Palmatius ne songea plus qu'à subvenir par ses richesses à l'indigence des chrétiens pauvres. Il parcourait les diverses régions de la ville et les cryptes des catacombes, à la recherche des frères détenus en prison, ou cachés dans les souterrains, et leur procurait des vêtements et des vivres. »

32. « Un mois après, on informa le préteur que Palmatius, devenu chrétien, propageait la foi nouvelle. Ordre fut donné de l'arrêter. Le tribun Torquatus le saisit donc, et le conduisit à la prison Mamertine, d'où, le troisième jour, il fut amené, chargé de fers, au tribunal. Le préteur, en le voyant, lui fit ôter ses chaînes. Palmatius, lui dit-il, es-tu donc devenu fou? Est-il vrai que tu as abandonné le culte des dieux, pour adorer un crucifié? — Palmatius ne répondit point à cette interpellation. Après quelques instants de silence, le prêteur ajouta : Parle en toute confiance, tu n'as rien à craindre. — Puisque vous me donnez cette assurance, dit Palmatius, je dirai la vérité. — A la réserve des injures contre les dieux, reprit le préteur, tu peux tout dire. — Excellent magistrat, dit alors Palmatius, si vous voulez y réfléchir, vous verrez que ces dieux dont vous parlez sont de fabrique humaine. Qui devons-nous adorer? Jugez vous-même si l'œuvre d'une main mortelle peut jamais être une divinité; j'en appelle à votre science éclairée. Commandez à l'un de vos dieux de prendre la parole et de me répondre quand je l'interrogerai; s'il me répond, je m'engage à le servir. — Mais pourtant, dit le préteur, tu les adorais, depuis ton enfance; pourquoi les as-tu abandonnés? — J'étais vraiment aveugle, répondit Palmatius; maintenant que

Martyre de Palmatius et du sénateur Simplicius.

la vérité s'est manifestée à mon âme, je supplie Jésus-Christ, mon Dieu, de pardonner l'erreur de mon ignorance. — Le préteur sourit à ces paroles, et, s'adressant au sénateur Simplicius, il lui dit : Emmenez Palmatius : sa folie est inoffensive ; calmez son esprit par vos sages entretiens ; rendez-le au respect des dieux. La république a besoin d'hommes comme lui. — Le prisonnier fut alors revêtu d'habits convenables à son rang ; Simplicius le conduisit dans sa demeure, et recommanda à sa femme et à ses intendants de le traiter avec les plus grands égards. Palmatius ne profita de la bienveillance de son hôte que pour se livrer exclusivement aux jeûnes et à la prière. Il ne cessait de supplier avec larmes le Père Tout-Puissant et Jésus-Christ son Fils, d'agréer sa pénitence en expiation de ses erreurs passées. Un jour, un catéchumène nommé Félix, dont la femme était paralytique depuis quatre ans, vint se jeter aux pieds de Palmatius. Confesseur de la foi, lui dit-il, priez pour votre servante Blanda, ma femme ; obtenez qu'elle puisse se lever de son lit de douleurs, pour venir avec moi recevoir le baptême. Depuis longtemps, elle est atteinte d'une paralysie qui la prive de tout mouvement ; et nos ressources se sont épuisées sans succès durant cette cruelle infirmité. — Or, la femme du sénateur était présente à cet entretien. Palmatius, sans rien répondre, se prosterna à terre, et, en pleurant, pria ainsi : Seigneur mon Dieu, vous qui avez daigné éclairer mon âme d'un rayon de votre grâce, manifestez en ce moment la gloire éternelle de Jésus-Christ, votre Fils. Guérissez Blanda, votre servante ; arrachez-la à son lit de douleurs, afin que tous reconnaissent que vous être vraiment le créateur de l'univers ! — Quelques instants après, on vit accourir Blanda ; elle était guérie, et, s'adressant au confesseur : Le seigneur Jésus-Christ, lui dit-elle, m'a prise par la main et m'a guérie. Baptisez-moi en son nom ! — Palmatius envoya chercher l'évêque Calliste, qui vint et baptisa Blanda et son époux Félix. Le sénateur Simplicius, témoin de ces merveilles, se jeta lui-même aux pieds de Calliste, et lui demanda de l'admettre, lui et toute sa maison, à la grâce du baptême. Qu'il soit fait ainsi, répondit l'évêque, et que le Seigneur comble dans

ses greniers la mesure de sa moisson ! — Calliste catéchisa donc Simplicius et toute sa famille. Ensemble ils reçurent le baptême, au nombre de soixante-huit personnes de l'un et de l'autre sexe. Le prêtre Calepodius, dans son allégresse, disait : Gloire à vous, Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui daignez illuminer ainsi vos créatures et les arracher à l'empire de l'erreur ! — Cependant, le préfet du prétoire, à cette nouvelle, fit arrêter les nouveaux baptisés, et les condamna à périr par le glaive. Ils subirent tous le supplice, et leurs têtes furent exposées aux diverses portes de Rome, dans l'espoir que cet exemple de rigueur arrêterait la propagation de la foi chrétienne. »

**Martyre de saint Calepodius et de St Calliste I.**

33. « Le bienheureux Calepodius, arrêté lui-même, eut aussi la tête tranchée, le jour des calendes de mai (1 mai 222) : son corps fut traîné par la populace dans les rues de la ville, et jeté ensuite dans le Tibre, en face de l'île de Lycaon [1]. Calliste s'était réfugié avec dix de ses clercs, dans la maison de Pontianus [2]. De cette retraite, il sollicita quelques pêcheurs et obtint d'eux qu'ils rechercheraient le corps de Calepodius. Les pêcheurs explorèrent le fleuve, découvrirent les précieux restes, et les rapportèrent au bienheureux évêque. Il reçut ce trésor avec une sainte joie. Le corps du martyr fut recouvert d'aromates et enveloppé de linges. Au chant des hymnes sacrés, Calliste le déposa, le VI des ides de mai (10 mai 222), dans la catacombe qui porte encore aujourd'hui le nom de Calepodius. Cependant, le préfet du prétoire faisait activement rechercher l'évêque Calliste. On lui apprit qu'il était dans la maison de Pontianus, sur l'autre rive du Tibre, au quartier des *Urberavennates*. Il fit secrètement envelopper la maison par des soldats, avec défense d'y laisser pénétrer aucune espèce de vivres. Pendant quatre jours, Calliste resta entièrement privé de nourri-

[1] Cette île, appelée tantôt *Lycaonia*, tantôt *Tiberina*, par les auteurs anciens, se nomme aujourd'hui l'île de *Saint-Barthélemi*, à cause de l'église bâtie sur ses rives, en l'honneur du saint apôtre, et connue comme titre cardinalice sous le nom de *S. Bartolomeo nell' Isola*.

[2] La maison de Pontianus fut plus tard convertie en une église, qui porte le titre cardinalice de *Saint-Calliste*; son titulaire actuel est Mgr Gousset, archevêque de Reims.

ture ; mais le jeûne et la prière lui donnaient des forces nouvelles. Le préfet du prétoire, redoublant alors de cruauté, donna l'ordre que chaque matin le prisonnier serait frappé à coups de bâton, et il enjoignit de mettre à mort quiconque essaierait, pendant la nuit, de pénétrer dans la maison. Or, une nuit, le bienheureux Calepodius apparut à Calliste, et lui dit : Père, prenez courage, l'heure de la récompense approche ; votre couronne sera proportionnée à vos souffrances. — Cependant l'évêque, toujours en prières, ne cessait d'adresser ses supplications au Seigneur. Parmi les soldats qui veillaient à sa garde, il s'en trouvait un, nommé Privatus, qui souffrait cruellement d'un ulcère. Il vint se prosterner aux pieds du saint évêque, en disant : Guérissez-moi ! Votre Dieu qui a rendu la santé à une paralytique, peut bien faire disparaître les ulcères qui me dévorent. — Mon fils, répondit Calliste, si vous croyez de tout votre cœur en Jésus-Christ, et que vous soyez baptisé au nom de la Trinité Sainte, vous serez guéri. — Je crois, dit Privatus ; et si vous daignez me baptiser de votre main, j'ai la certitude que le Seigneur me guérira. — Le bienheureux Calliste lui administra le baptême et, à l'instant, l'ulcère disparut. Privatus, dans les transports de sa reconnaissance, s'écria : Le Seigneur Jésus-Christ, que prêche Calliste, est le seul Dieu véritable et saint. Toutes les vaines et muettes idoles seront jetées aux flammes. Le Christ est le Dieu éternel ! — Le préfet du prétoire, exaspéré à cette nouvelle, fit flageller Privatus à coups de fouet plombé, jusqu'à ce qu'il expirât. Par son ordre, on suspendit une pierre au cou de Calliste, et, d'une fenêtre de la maison, on le précipita dans un puits, qui fut ensuite comblé de matériaux jusqu'à l'orifice. Dix-sept jours après, le prêtre Asterius, accompagné de clercs, vint pendant la nuit dégager l'ouverture du puits ; il enleva le corps de Calliste et l'ensevelit avec honneur dans la catacombe de Calepodius, sur la voie Aurelia, la veille des ides d'octobre (14 octobre 222). Une semaine plus tard, Asterius était arrêté par ordre du préteur, et jeté dans le Tibre, du haut du pont Milvius. Le corps de ce martyr fut retrouvé à Ostie, et enseveli dans cette ville par quelques chrétiens, le XII des calendes de novembre (21 octobre 222), sous le règne de Notre-

Seigneur Jésus-Christ, le Dieu qui vit dans les siècles des siècles [1] ! »

## § VII. Tertullien.

34. Au moment où saint Calliste terminait par le martyre un pontificat de cinq années, rempli de bonnes œuvres et néanmoins si outrageusement calomnié, l'Église catholique pleurait la défection d'un de ses plus beaux génies. Nous avons rapidement esquissé plus haut la biographie de Tertullien. Les détails personnels conservés par l'histoire sur ce grand homme ne sont ni explicites ni nombreux. Mais la vie de Tertullien, son âme ardente, son tempérament de feu, ont laissé une empreinte immortelle dans ses œuvres. En les étudiant, nous retrouverons donc l'homme tout entier; nous suivrons, pour ainsi dire année par année, les impressions diverses que les événements produisaient sur cette intelligence, formée d'abord à la discipline de la jurisprudence romaine, illuminée ensuite par la grâce de Jésus-Christ, déployant au service de la foi une dialectique qui rappelle celle de Démosthène dans l'idiome de Cicéron. Il nous sera donné alors le triste spectacle du génie, couronné par tant d'illustres victoires, s'isolant de la vérité qu'il avait si longtemps servie, et retournant contre elle ses dernières armes. Tertullien se place chronologiquement à l'époque de transition où le latin va se substituer, dans l'Église romaine, à l'idiome grec, comme langue officielle. Chose remarquable ! Jusque dans sa personnalité d'écrivain, le prêtre de Carthage résume à merveille cette situation. Il composa en grec quelques ouvrages maintenant perdus [2]. Tous ceux qui nous restent de lui sont en latin, et forment le premier anneau de la *Patrologie Latine*, dont l'ensemble constitue le plus magnifique monument de la tradition catholique, en même temps que la plus vaste collection des chefs

La jeunesse de Tertullien Sa conversion.

[1] *Acta S. Callisti Papæ*, Bolland., octobr., tom. VI, die 14; *Martyrol. rom.*, eod. die; *Patrol. græc.*, tom. X, col. 114 et seq.

[2] C'est lui-même qui nous apprend cette particularité : *Sed de isto plenius jam a nobis in græco digestum est.* (Tertull., *de Baptismo*, cap. XV; *Patrol. lat.*, tom. I, col. 1216.)

d'œuvre de l'esprit humain. Soit que, comme l'ont cru Scultet et Cujas, et comme nous inclinons à le croire nous-même, Tertullien ait été le jurisconsulte de ce nom dont les décisions ont été insérées dans le *Digeste*, soit qu'il fût seulement l'un de ces avocats fameux dont l'Afrique était alors, dit Juvénal, « la mère nourrice [1], » il est certain que sa science du droit était profonde. Eusèbe l'affirme [2], et l'étude de ses écrits, suffirait seule à le prouver. Jeune encore, dit saint Jérôme, Tertullien, élevé à l'école du stoïcisme, adressa à l'un de ses amis, un petit traité sur les *Inconvénients du mariage* [3]. Nonobstant cette disposition de son adolescence, Tertullien était marié lorsque, touché par la constance héroïque des martyrs, durant la cinquième persécution générale, il se fit chrétien, réalisant ainsi en sa personne le mot sublime qu'il devait formuler plus tard : *Sanguis martyrum semen christianorum.* L'évêque de Carthage, qui reçut l'abjuration du néophyte, était Agrippinus, dont le nom se retrouvera plus tard sous notre plume, dans l'analyse des œuvres de saint Cyprien. Au moment où la grâce du baptême régénérait cette âme, les martyrs Scillitains et les illustres chrétiennes Perpétua et Félicité versaient leur sang pour la foi. A ces deux groupes connus des martyrs de Carthage, il en faut joindre un troisième, dont les Actes n'ont point été conservés, et dont les noms seuls, sans autres détails, nous ont été transmis dans une phrase ironique du grammairien Maxime de Madaure. Ce sophiste écrivait à saint Augustin : « Qui pourrait de sang froid, supporter l'idée de voir préférer à Jupiter-Tonnant, un Miggin ; à Minerve, à Vénus, à Vesta, une Sanaë ; à tous les dieux immortels, l'archimartyr Namphanion, Lucitas et tant d'autres, dont vous vénérez les corps [4] ! »

35. La pensée de Tertullien, si puissamment sollicitée par l'héroïsme des confesseurs, lui inspira sa première œuvre chrétienne, intitulée : *Discours aux martyrs* (198-202). Pendant que la

[1] .... *Vel potius nutricula caussidicorum*
*Africa....* (Juven., *Satyr.*, VII, vers. 148, 149.)

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. II, cap. II. — [3] S. Hieronym., *Adv. Jovinianum*, I, 1; *Ad Eustochiam*, Epist. 18. — [4] S. Augustin., *Epist. XVI et XXVII.*

chrétienté de Carthage, les diacres de l'église, les pieux fidèles, se préoccupaient, ainsi que nous l'avons vu par les Actes de sainte Félicité, de pénétrer dans les cachots des confesseurs, et de leur prodiguer tous les secours matériels capables d'adoucir leurs souffrances physiques, Tertullien songeait surtout aux intérêts spirituels des nobles captifs. «Bienheureux martyrs désignés, leur écrit-il, notre maîtresse et mère l'Église vous nourrit du lait de sa charité ; chacun des frères contribue de ses propres richesses à votre subsistance, et vous porte dans la prison les aliments nécessaires à la vie du corps ; daignez recevoir de moi cette petite offrande destinée à la nourriture de l'âme. Que servirait-il d'engraisser la chair et de laisser jeûner l'esprit ? S'il faut pourvoir à la faiblesse de l'une, à coup sûr on ne saurait négliger d'entretenir la force de l'autre. Je sens toutefois que je suis indigne de vous tenir un tel langage. Cependant il arrive aux gladiateurs les plus illustres de prêter l'oreille, non pas seulement aux conseils d'un professeur émérite, mais à ceux d'un obscur spectateur. Un mot jeté de loin, du sein de la foule, par un inconnu, leur a plus d'une fois été utile. Martyrs bénis, l'Esprit-Saint est entré avec vous dans la prison ; ne le contristez pas. Il y est entré avec vous, sinon nous n'y seriez pas aujourd'hui vous-mêmes. Maintenant, c'est à vous de travailler à l'y faire rester jusqu'à la fin, en sorte qu'il vous puisse transférer de ce cachot au palais du Seigneur, La prison, si vous le voulez, c'est la forteresse où le démon se tient enfermé avec sa famille. Mais, quand vous en avez franchi le seuil, c'était pour terrasser le démon dans sa propre demeure, et compléter au centre de son empire la victoire déjà commencée au dehors. Qu'il ne puisse donc point dire de vous : Il sont chez moi ; je les ferai succomber, en semant parmi eux de basses animosités, de viles affections ou des rivalités jalouses ! — Non ; qu'il fuie au contraire devant votre regard souverain, comme le reptile enfumé qui se tord dans les contractions de ses tortueux replis. Ne lui laissez pas le pouvoir de vous diviser : qu'il vous trouve armés de concorde et de paix. La paix entre vous, c'est la plus puissante de vos armes de guerre contre lui. Cette paix, ceux des pécheurs qui l'ont perdue dans

l'Église, vont conjurer les martyrs de la leur rendre. Mais, pour que vous puissiez la rendre aux autres, il vous faut d'abord la conserver, l'entretenir et l'accroître parmi vous [1]. » — Tertullien faisait ici allusion à la pratique des indulgences au sein de l'Église primitive. Ceux qui avaient été soumis à une pénitence publique, ou même ceux que des fautes graves avaient fait exclure de la communion venaient implorer, dans leurs cachots, le suffrage des martyrs, qui leur délivraient un *libelle de paix*, spécifiant, dans le premier cas, le nombre d'années, de mois, ou de jours de pénitence, dont le pécheur obtenait ainsi la remise ; et énonçant, dans le second cas, la réconciliation complète de l'excommunié. La prière et les mérites des martyrs suppléaient à l'insuffisance de la satisfaction du pécheur, d'après le principe dogmatique de la communion des saints. Telles sont l'origine, la signification et la légitimité des indulgences, plénières ou partielles, dont l'Église catholique ne cessera d'ouvrir le miséricordieux trésor à ses enfants, malgré les récriminations ignorantes du protestantisme [2]. — « Du reste, continue Tertullien, les souvenirs du monde ont dû s'arrêter au seuil de votre prison, là où vos parents eux-mêmes ont été contraints de se séparer de vous. Comment donc le siècle et ses préoccupations pourraient-ils ressaisir votre âme ? Et que cette idée de séparation n'abatte point votre courage. Le monde est la prison véritable ; vous en êtes sortis : dès lors il est vrai de dire que vous êtes plus réellement sortis d'un cachot que vous n'êtes entrés dans un antre. Le monde a des ténèbres mille fois plus profondes que celle de votre prison ; les ténèbres du monde aveuglent les cœurs. Le monde porte des chaînes plus lourdes, avec lesquelles il captive les âmes. L'odeur de votre cachot est moins infecte que celle des passions. Enfin, nulle prison ne renferme tant de coupables que le monde, cette geole du genre humain. Ce n'est pas la sentence d'un proconsul qui attend les prisonniers du monde ; c'est le jugement de Dieu. Donc, confesseurs bénis, vous avez été

[1] Tertull., *Ad martyr.*, cap. I; *Patrol. lat.*, tom. I, col. 619-621. — [2] On sait que la révolte du moine Luther eut pour prétexte la question théologique des indulgences.

réellement transférés d'un cachot, dans un asile protecteur. Votre séjour est ténébreux, mais vous êtes vous-mêmes la lumière ; vos mains sont enchaînées, mais vous êtes les affranchis de Dieu ; l'atmosphère que vous respirez est chargée de miasmes impurs, mais vous êtes un parfum de suavité ; vous attendez la condamnation d'un juge, mais vous jugerez un jour les juges de la terre. Celui-là seul aurait le droit de se plaindre, qui ne connaît d'autres délices que celles du siècle. Mais le chrétien, avant même d'être en prison, avait renoncé au siècle ; dans son cachot, il est délivré d'une autre prison. Qu'importe le lieu que vous habitiez en ce monde, vous qui n'êtes point du monde ! Et si vous avez perdu quelques-unes des joies de la vie, heureux négoce, vous dirai-je, où pour un léger sacrifice, vous obtenez un gain mille fois plus considérable ! Et je n'entends même pas vous rappeler ici la récompense que Dieu promet à ses martyrs. Comparons seulement la situation que vous auriez dans le monde, avec celle qui vous est faite par votre captivité. En prison, l'esprit gagne plus que ne peut perdre la chair, celle-ci d'ailleurs, grâce à la sollicitude de l'Église, n'est pas même privée de sa part dans les agapes des frères. Mais enfin, dans votre cachot, vous n'avez plus sous les yeux les idoles dont les statues et les images peuplent les rues de la cité ; vous n'êtes plus mêlés à ces foules païennes, qui célèbrent les fêtes de leurs faux dieux ; l'impure fumée des sacrifices ne souille point votre odorat ; vos oreilles n'entendent plus les clameurs des spectacles, les chants impudiques d'un peuple en délire ; vous ne heurtez plus le pied à ces repaires d'infamie, où l'on exploite la débauche publique. Vous êtes à l'abri des scandales, des tentations, des souvenirs mauvais et de la persécution elle-même. La paix que les prophètes allaient demander au désert, le chrétien la trouve dans la prison. Ou plutôt, écartons ce terme de prison, appelons cela une retraite. Le corps, si vous voulez, y est enchaîné, la chair captive ; mais l'esprit y est souverainement libre. Circulez donc librement en esprit ; parcourez, non point les grandes allées ombreuses, ou les vastes portiques, mais le chemin qui conduit à Dieu. Dans ces promenades spirituelles, vous échapperez au

cachot. Le pied ne sent plus le poids des chaînes, quand l'âme est dans le ciel [1]. »

Les deux *Livres aux Nations.*

36. Ce premier essai de Tertullien nous donne déjà une idée de la vigueur de son génie. Le trait saillant de son style est une énergique concision ; sa pensée est toujours profonde ; il dédaigne la grâce et la souplesse, pour chercher de préférence les grands effets qui s'obtiennent par le rapprochement des contrastes. De là une tendance trop habituelle à l'antithèse, défaut qui était d'ailleurs celui de la littérature latine au IIIe siècle. Mais ces critiques de rhéteur n'atteignent point l'ensemble des œuvres de Tertullien. Le fond y est tellement sublime qu'il compense largement quelques légères imperfections de forme. Les deux *Livres aux Nations* suivirent de près le discours *aux Martyrs*. Par les *Nations*, Tertullien entendait la gentilité, ces *Gentes* à la conversion desquelles Notre-Seigneur avait envoyé les apôtres. Les deux *Livres* qu'il leur adresse sont donc, le premier une apologie populaire de la religion chrétienne ; le second une réfutation du paganisme. Les idées sont les mêmes que nous avons déjà rencontrées sous la plume de saint Justin, d'Athénagore, de saint Méliton de Sardes et des premiers Apologistes. « On est forcé de convenir, dit fort justement M. Freppel, que Tertullien n'a fait que reprendre les arguments déjà présentés par ses devanciers. Le caractère légal, ou juridique, des persécutions, est le seul qu'il ait discuté à fond avec une véritable originalité [2]. » Toutefois le prêtre de Carthage marque d'une empreinte qui lui est propre le fond commun sur lequel il travaille, et sa parole, même en répétant, sait être neuve. L'impopularité du nom chrétien ; les scandales donnés par quelques-uns des disciples de Jésus-Christ ; les calamités publiques dont on voulait faire peser la responsabilité sur les chrétiens ; le mépris pour les institutions religieuses des ancêtres dont on les accusait, et les calomnies absurdes d'anthropophagie, d'inceste et de promiscuité, tels sont les griefs que Tertullien repousse, avec une verve et une puissance inimitable de dialec-

[1] Tertull., *Ad martyr.*, cap. II. — [2] Freppel, *Tertullien*, pag. 62.

tique, dans le premier *Livre aux Nations*. « Le mal, dit-il, a un caractère si universellement notoire, que les criminels eux-mêmes n'ont jamais l'audace de justifier leurs forfaits en les présentant comme des actes de vertu. L'infamie engendre la honte ; l'impiété rougit d'elle-même ; les coupables se cachent ; ils craignent la lumière ; ils redoutent un regard. Surpris, ils tremblent ; accusés, ils nient. La torture ne réussit pas toujours à leur arracher un aveu ; en tout cas, une condamnation les accable ; ils se reprochent à eux-mêmes ce qu'ils étaient ; ils attribuent leur crime à un égarement d'esprit, à la fatalité : tant il est vrai que la notion du mal domine la conscience des scélérats eux-mêmes ! Or, avez-vous jamais trouvé rien de semblable chez les chrétiens que vous jugez et que vous condamnez chaque jour ? — A tout instant nous vous entendons gémir sur la multiplication inouïe des chrétiens. La ville en est assiégée, dites-vous ; les campagnes, les *castella*, les îles en sont couvertes ; vous constatez en pleurant que sexe, âge, condition, dignité, tout vous abandonne pour passer au christianisme. — Remarquez pourtant qu'un chrétien n'a de honte ni de repentir que pour une seule chose, pour ne l'avoir pas toujours été. On le dénonce comme tel, il s'en fait gloire ; on l'arrête, il n'oppose aucune résistance ; on l'accuse, il ne se défend pas ; on l'interroge, il proclame sa foi ; on le condamne, il triomphe ! Que serait-ce donc que ce crime nouveau qui n'a aucun des caractères du crime [1] ? — Les crimes ont des noms définis, on les appelle homicide, viol, inceste, et toute cette funeste nomenclature. Qu'ils soient punis de la peine capitale, rien de plus juste. Mais de quel droit condamnez-vous à mort le titre avoué de chrétien ? S'agirait-il ici de procès fait à un nom ? Une accusation contre un vocable quelconque ne saurait se concevoir qu'en raison de son air barbare, de son présage sinistre, de son obscénité, ou de son insolence. La criminalité d'un mot s'arrête là ; elle ne dépasse point la hauteur d'un barbarisme, d'un solécisme ou d'un vice de construction. Eh bien ! le nom de *Christianus* étymologiquement rappelle l'idée d'onction : quand

[1] Tertull., *Ad nat.*, lib. I, cap. I.

vous lui donnez la prononciation défectueuse de *Chrestianus* (car vous n'avez pas même la notion claire et précise de ce nom), il signifie bonté. De quelque façon que vous l'articuliez, il exprime soit une bonne action, soit une suave odeur. C'est donc un nom innocent que vous persécutez dans des hommes inoffensifs. Ce nom n'embarrasse point la langue ; il n'est pas dur à l'oreille ; il ne renferme ni injure contre l'individu, ni mauvais présage contre la patrie ; c'est un mot dérivé du grec, comme tant d'autres ; sonore dans ses éléments; gracieux dans son étymologie. Mais d'ailleurs, est-ce qu'un nom, quel qu'il soit, entraîne la décapitation, le crucifiement, l'exposition aux bêtes [1] ? — Et pourtant combien de fois on vous entend dire : C'est un homme de bien que Lucius Titus. Quel dommage qu'il soit chrétien ! J'admire Caïus Seius. Avec tant de talents et de mérites, comment s'est-il fait chrétien ? L'obstination en ce sens est telle qu'elle fait oublier l'intérêt propre. Ainsi, je connais un mari, j'en connais plus d'un, qui, auparavant, ne pouvait entendre les rats trotter dans la chambre, sans pousser un douloureux gémissement. Il se croyait trompé. Sa femme s'est faite chrétienne, sa conduite défie maintenant tous les soupçons. Le mari déclare qu'il l'aimerait mieux infidèle que chrétienne ! Un père avait un fils libertin ; ce fils se corrige ; il embrasse la foi du Christ et devient exemplaire. Son père le déshérite. Un esclave était la joie de son maître qui ne pouvait s'en passer un instant. Le maître apprend un jour que ce modèle des esclaves est chrétien ; il l'envoie à l'*ergastulum* [2]. — Mais, dites-vous, il y a des chrétiens notoirement convaincus d'avarice, de luxure et d'improbité. Je ne le nierai pas. La rareté de tels désordres parmi nous est le plus beau témoignage rendu à notre nom. N'est-ce pas une phrase banale parmi vous que celle-ci : Pourquoi un tel est-il un escroc, quand les autres chrétiens sont si désintéressés ? Pourquoi est-il si dur, quand les autres chrétiens sont si miséricordieux ? Toutefois, observez-le bien, les hommes de cette espèce ne sont plus des nôtres ; ils ne fréquentent plus nos assemblées et ne prient plus avec

[1] Tertull., *Ad nat.*, lib. I, cap. III. — [2] Id., *ibid.*, cap. IV.

nous ; ils sont rentrés dans vos rangs par leurs vices ; ils vous appartiennent[1]. S'il en est ainsi, objecterez-vous, comment l'opinion contraire a-t-elle pu s'établir à ce point qu'elle est sanctionnée par les lois? L'opinion, la rumeur publique, la renommée ! vous dirai-je. Et qui donc ne connaît pas ces illustres menteuses ? Il s'agit de savoir si le temps, l'expérience et les témoignages ont confirmé sur notre compte les on-dit de l'opinion. Notre nom date du règne d'Auguste ; sous Tibère, il a eu son premier rayonnement, et sa première condamnation, sous Néron. Songez à la moralité d'un tel persécuteur. Si un tel prince fut pieux, je vous accorde que les chrétiens sont des impies ; s'il fut juste, chaste, dévoué au bien public, nous sommes des scélérats, des incestueux, des ennemis du genre humain ! Une sentence de mort, prononcée contre nous par ce monstre, est un immortel brevet d'innocence. Et cependant, de tous les édits de Néron, le seul qu'on n'ait point rayé de vos lois, c'est celui qu'il a porté contre nous ! Deux siècles et demi se sont écoulés depuis lors. Que de scélérats on a saisis dans l'intervalle ; que de gibets se sont dressés ; que d'enfants ont dû être égorgés ; que de pains trempés dans le sang ; que de flambeaux éteints pour les saturnales d'une promiscuité sans nom ! Et après deux siècles et demi vous n'avez pu constater un seul de ces crimes dont vous accusez les chrétiens, vous en êtes encore contre eux réduits à invoquer la rumeur publique ! Vous n'ignorez pas les jours où se tiennent nos assemblées. Mille fois les soldats sont venus nous arrêter, au milieu de nos réunions saintes. Qui donc a jamais trouvé les restes d'un enfant à demi-dévoré, l'empreinte de nos dents sur des morceaux de pain trempés dans le sang, les traces immondes des lampes renversées pour d'incestueuses orgies ? Vos soldats, vos espions, vos dénonciateurs vous ont-ils jamais fait part d'une découverte de ce genre? Sans recourir à ces témoins étrangers, il en est d'autres qui devraient être mieux renseignés encore ; ce sont ceux qui se sont fait initier à nos mystères. Ceux-là se sont rendus près du chef de nos cérémonies sacrées.

[1] Tertull., *Ad. nat.* lib. I, cap. v.

Leur a-t-il jamais tenu ce langage : Vous avez un enfant au berceau, il faut nous l'amener, on l'immolera; les frères tremperont leur pain dans son sang. Vous apporterez des lampes auxquelles seront attachés par une corde des gâteaux qu'à un moment donné des chiens viendront saisir. Les lumières s'éteindront. Vous aurez à côté de vous votre mère, votre sœur. — Je n'en ai point. — En ce cas vous ne sauriez être chrétien. — Qui donc a jamais entendu une conversation de ce genre? C'est le comble de la démence de répéter depuis deux cents ans une calomnie absurde, dont la preuve ne s'est pas encore trouvée et ne se trouvera jamais [1]. — Si le Tibre déborde, si le Nil ne déborde pas, si le ciel s'arrête, si la terre tremble, si la guerre dévaste les champs, si la famine dépeuple les cités, un cri universel se fait entendre : Les chrétiens aux lions! Comme si ce n'était point assez pour nous d'avoir à redouter autre chose que les fléaux publics dont nous portons comme vous la charge. Quoi donc! dans votre pensée le courroux des dieux, provoqué par le mépris des chrétiens, attire ces calamités sur l'empire. Mais il n'y a pas trois siècles que nous existons, et cependant, avant notre apparition, que de désastres n'ont pas frappé le monde! Combien de guerres extérieures et civiles; que de pestes, de famines, d'incendies, de déchirements du sol, de tremblements de terre! Où étaient les chrétiens, alors que les Romains ont fourni à l'histoire tant de malheurs à raconter? Où étaient les chrétiens, quand les îles d'Hiérennape [2], de Délos, de Rhodes et de Crète, s'abaissant tout à coup dans les flots, virent périr des millions d'hommes? lorsque l'Atlantide, plus vaste, dit Platon, que l'Asie ou l'Afrique, disparut au milieu des mers? quand la foudre dévora Volsinies; quand des flammes, s'élançant des entrailles du sol, détruisirent les Tarpéiens sur leur rocher; quand la mer de Corinthe fut mise à sec par un tremblement de terre; quand enfin le déluge engloutit l'univers? Où étaient alors, je ne dirai pas les

[1] Tertull., *Ad nat.*, lib. I, cap. VII. — [2] Une des Sporades plusieurs fois submergée. (Cf. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. III.)

chrétiens contempteurs de vos dieux, mais vos dieux eux-mêmes, moins anciens que ce cataclysme universel, comme le prouvent les cités où ils naquirent, où ils vécurent, où ils furent ensevelis, et même celles qu'ils bâtirent de leurs mains? En effet, ces villes n'auraient pas subsisté jusqu'à nos jours, si elles n'étaient postérieures à la catastrophe diluvienne [1]. — Cessez donc d'imputer aux chrétiens des calamités qui sont complétement indépendantes de l'existence des chrétiens. Mais on nous reproche surtout le grand divorce que nous avons solennellement proclamé entre notre foi et les institutions de nos pères. Prenez garde que cette accusation ne retombe sur vous-mêmes. Est-il une seule tradition de l'antiquité que vous ayez respectée? Des anciennes lois, il ne reste rien devant les sénatus-consultes et décrets qui se fabriquent chaque jour. Pour le détail de la vie, habits, meubles, cuisine, langage même, on a tout répudié des mœurs antiques. N'avez-vous pas mêlé au culte national des superstitions nouvelles? Varron écrivait que le culte de Sérapis, d'Isis, d'Harpocrate et d'Anubis était à jamais interdit au Capitole, et cependant Rome adore aujourd'hui ces importations égyptiennes. Vos dieux! mais nul ne les outrage plus grossièrement que vous. Vous les vendez à l'encan, en gros et en détail; vous les affermez parmi vos revenus; vous les soumettez à l'impôt; vous applaudissez aux poètes qui les tournent en ridicule dans des contes puérils ou infâmes [2]. — Il est vrai que, sur une insinuation de Tacite, vous avez rêvé que notre dieu à nous était une tête d'âne. Au quatrième livre de ses *Histoires*, Tacite, en parlant de la guerre judaïque, raconte que les Juifs, au désert du Sinaï, allaient périr de soif, quand un troupeau d'onagres, allant s'abreuver au déclin du jour, leur révéla des sources inconnues. En mémoire de ce bienfait, dit-il, la Judée rendit les honneurs divins aux statues de ces animaux. Voilà, j'imagine, où vous avez pris cette bizarre imagination de nous faire adorer une tête d'âne, parce que vous nous confondez avec le

[1] *Ad nation.*, lib. I, cap. IX. Tertullien a reproduit ce morceau dans son *Apologétique*, où il forme le chapitre XL. — [2] *Ad nat.*, lib. I, cap. X.

judaïsme, sans remarquer d'ailleurs que Tacite fait bon marché lui-même quelques lignes plus loin de cette donnée fabuleuse. En décrivant l'entrée solennelle de Pompée au temple de Jérusalem, il constate que ce général, après les recherches les plus minutieuses, n'y trouva aucun simulacre, aucune statue, aucune image. Où était donc le dieu à tête d'âne? Cela n'a point empêché, en ces derniers jours, un sycophante qui n'a de juif que la cicatrice des coups de fouet qu'on lui a jadis administrés sous ce nom, de promener dans toutes les rues de votre ville l'image d'une gigantesque tête d'âne, avec cette inscription : ONOKOITHZ « race d'ânes. » La populace applaudissait. C'est là toute la vérité de cette ridicule exhibition. Mais vous, n'adorez-vous pas toute la race des ânes, et, avec la déesse Épone, toutes les bêtes de somme, tous les troupeaux, tous les animaux que vous consacrez eux et leurs étables? — N'avez-vous pas des dieux à tête de chien, de lion, de bœuf, de bélier, de bouc; des dieux cornus, des dieux à jambes de chèvre, à queue de poisson et de serpent? Que sais-je encore? Ceux-ci ont des ailes aux pieds, ceux-là au dos ou à la tête. — Vous nous appelez les dévots de la croix. Qu'est-ce, en réalité, que notre croix? Un symbole de bois, ou de pierre. Mais vous, vous adorez la pierre et le bois eux-mêmes. La Cérès du Phare, par exemple, ou la Pallas Attica, ces troncs informes, ces vieilles souches de bois rongées par les vers, ne les adorez-vous pas? — Il en est parmi vous qui s'imaginent que les chrétiens reconnaissent pour dieu le soleil, parce que nous nous tournons vers l'orient pour prier et que le jour que vous avez consacré au soleil est notre jour de fête [1]. Cependant c'est vous qui avez donné à l'un des jours de la semaine le nom du soleil. Ce jour-là, vous vous abstenez du bain, ou du moins vous le différez jusqu'au soir. Vous consacrez de préférence ce jour aux repas et

[1] Le dimanche (*dominica dies*, jour du Seigneur) s'est substitué au *solis dies* de l'antiquité païenne. Il est remarquable que ce soit le seul qui ait subi la transformation chrétienne. Les autres vocables hebdomadaires sont restés païens : *Lunæ dies*, lundi; *Martis dies*, mardi; *Mercurii dies*, mercredi; *Jovis dies*, jeudi; *Veneris dies*, vendredi; *Saturni dies*, samedi. Les noms des mois sont aussi demeurés tels qu'ils figuraient dans le calendrier de la Rome impériale.

aux fêtes. Ne vous voit-on pas, au lever du soleil, affecter de remuer les lèvres et de murmurer des prières en adorant le ciel? — Nous immolons, dites-vous, des enfants à notre Dieu. Mais vous, vous tuez les enfants à leur naissance, et souvent votre fureur infanticide les atteint jusque dans le sein de leur mère. Nous cachons, dites-vous, nos infâmes désordres dans les ténèbres de la nuit. Mais vos incestes à vous s'étalent à la lumière du jour, à la clarté des flambeaux, en face du ciel et de la terre. Est-ce bien à vous de nous reprocher que nous outrageons la majesté des Césars, quand on vous voit proclamer tour à tour et égorger vos empereurs? Les deux Syries exhalent encore l'odeur de leurs cadavres [1]; les Gaules n'ont pas encore lavé dans les ondes du Rhône la tache du sang impérial [2]! Si nous méprisons la mort pour rester fidèles à notre foi, est-ce que vos ancêtres n'ont pas jadis montré le même courage devant les supplices? Ce que vous appelez héroïsme chez eux, pourquoi l'appelez-vous entêtement chez nous? Vous riez du dogme de la résurrection des morts. Mais cette croyance n'est-elle pas plus raisonnable que la vôtre, qui fait passer l'âme d'un homme dans un chien, un mulet, ou un paon? Convenez donc qu'à tout le moins nous vous valons, et ne frappez plus en notre personne des croyances mille fois moins exagérées que les vôtres [3]. » Tertullien se sert de cette idée comme d'une transition naturelle pour examiner en détail, dans le second livre, l'absurdité manifeste de l'idolâtrie, sous sa triple forme de panthéisme physique, d'anthropomorphisme, et de fétichisme populaire. Nous avons déjà rencontré le développement de cette polémique dans les œuvres des Apologistes antérieurs. Le prêtre de Carthage offre cependant ici cette différence avec ses devanciers qu'il insiste plus particulièrement sur les divinités exclusivement romaines. Il en emprunte la nomenclature à l'ouvrage maintenant perdu de Varron, auquel saint Augustin devait puiser si abondamment plus tard dans la *Cité de Dieu*. Sous ce rapport, le deuxième livre aux *Nations* offre un

[1] Allusion aux meurtres de Pescennius Niger, de Macrin et de Caracalla. — [2] Allusion au meurtre de Claudius Albinus à Lugdunum. — [3] Tertull., *Ad nat.*, lib. I, cap. X, ad XIX, passim.

véritable intérêt pour l'étude du polythéisme. On y trouve les noms de ces dieux maintenant inconnus qui présidaient à la fièvre, à la goutte, aux gonds de la porte, au buisson d'épines, à la montée ou à la pente du chemin, à tous les actes vulgaires de la vie, depuis le fait d'allumer une lampe jusqu'à celui de prendre un bain dans le fleuve. Ascensus, Levicola, Forculus, Cardea, Limentinus, Consevius, Fluvionia, Vitumnus, Sentinus, Candelifera, Runcinia, Edula et tant d'autres divinités du même genre trouvaient des adorateurs sincères. Voilà sous quelle servitude le démon, prince de ce monde, avait courbé les fiers Romains, maîtres du monde !

37. L'*Apologétique*, dont nous avons cité précédemment quelques passages, suivit de près les deux *Livres aux nations*. Ceux-ci sont manifestement l'ébauche de celui-là. En adressant à Septime-Sévère et aux magistrats romains une défense officielle et juridique de la religion persécutée, Tertullien sentit le besoin de fondre et de resserrer, sous une forme d'argumentation plus concise et plus éloquente encore, les idées qu'il avait exposées dans les deux *Livres aux nations*. Il ne se reproduit nulle part textuellement, bien que l'ordre des pensées soit presque partout le même. Sous ce rapport, l'étude simultanée des deux ouvrages offrirait aux littérateurs le plus intéressant sujet d'examen. On y verrait à chaque pas le génie se perfectionnant lui-même et élevant un travail déjà fort remarquable à la hauteur d'un chef-d'œuvre qui ne sera jamais dépassé. L'*Apologétique* de Tertullien est en effet le modèle du genre. Plût à Dieu qu'il fût classique, autant qu'à tous les points de vue il mérite de l'être ! « Juges suprêmes de l'empire, vous qui du sommet du Capitole, distribuez la justice à l'univers, dit le Démosthène africain, puisque vous ne permettez pas que la cause des chrétiens soit instruite et discutée en face du peuple entier; puisque pour cette seule affaire votre autorité, soit terreur, soit honte, interdit la publicité légale des débats; puisqu'enfin la haine qu'on a vouée à notre nom est telle que les sentences domestiques, plus rigoureuses encore que les condamnations judiciaires, nous frappent quelquefois avant même que nous ayons été déférés à vos

tribunaux [1], laissez du moins la vérité prendre cette voie solitaire d'une écriture muette pour arriver jusqu'à vos oreilles. Qu'ont à redouter vos lois, au sein de leur empire, si la vérité s'y fait entendre? Le pouvoir légal ne sera-t-il pas plus respecté, le jour où il ne condamnera que ce qu'il connaît? Si vous persistez à nous frapper sans nous entendre, système non moins injuste qu'odieux, vous donnez lieu de croire que vous ne pourriez plus nous condamner, après nous avoir entendus [2]! » — Tertullien refute ensuite les calomnies populaires de mépris pour les institutions des ancêtres, et de crimes contre nature si souvent formulées contre les chrétiens, puis il aborde la question par son côté exclusivement juridique. Cette partie de son argumentation est neuve; elle demandait, pour être victorieusement traitée, la plume d'un juriste : Tertullien l'était. « Vous opposez, dit-il, à nos démonstrations d'innocence une fin de non recevoir universelle, le texte des lois, qui interdit à notre égard tout examen. Cette disposition domine, selon vous, tous les arguments. Commençons donc par examiner la situation qui nous est faite par des lois dont vous êtes les défenseurs. Et d'abord, c'est un arrêt bien dur que vous rendez, quand vous nous dites : Il ne vous est pas permis d'être! Une pareille sentence, prononcée absolument, sans aucune modification qui la restreigne ou l'adoucisse, est une profession publique de violence et de tyrannie. C'est dire que notre religion est interdite, non parce qu'elle doit l'être, mais parce que vous voulez qu'elle le soit. Si vous la prohibez par la raison qu'elle ne saurait être autorisée, c'est apparemment parce que le mal doit être défendu, comme ce qui est bien doit être permis. Si donc je réussis à prouver que la doctrine proscrite par votre loi est un bien, j'aurai démontré que votre législation ne peut la frapper d'interdit, comme elle en aurait le droit, si cette doctrine était un mal [3]. » Telle est la base fondamentale sur laquelle Tertullien établit sa discussion.

[1] Allusion à quelques exécutions capitales de chrétiens, qui avaient eu lieu à Rome sur la sentence du *Paterfamilias*, sans même attendre que les tribunaux eussent prononcé la condamnation légale qu'ils ne refusaient cependant jamais. — [2] Tertull., *Apol.*, cap. I. — [3] Id., *ibid* cap. IV.

Il ne se place nullement, comme on l'a trop répété de nos jours, sur le terrain de la liberté de conscience. « Ces paroles de l'Apologiste, dit excellemment M. Freppel, sont fort importantes lorsqu'on veut déterminer au juste dans quel sens et en vertu de quels principes il revendiquait pour les chrétiens le libre exercice de leur culte. Vos lois sont injustes, dit-il aux païens, parce que, n'ayant le droit de frapper que ce qui est mal, elles proscrivent la religion chrétienne qui est un bien. Les chrétiens seraient punissables, si vos divinités, qu'ils refusent d'adorer, étaient réellement ce que vous les croyez. Mais comme nous vous prouvons que vos dieux sont en réalité des hommes, et que notre Dieu est le seul véritable, vous n'avez pas le droit de nous condamner [1]. Ainsi, Tertullien se fonde sur la vérité et la sainteté du christianisme, pour en demander la libre profession. Il ne dit pas aux païens : Vous êtes obligés à nous tolérer, parce que tout homme a le droit d'enseigner telle doctrine qu'il lui plaît, fût-elle même fausse ou immorale. C'est précisément le contraire qu'il affirme. Si vos dieux, leur dit-il, étaient en effet ce que vous pensez, et que la religion chrétienne, au lieu d'être un bien, fût un mal, vos lois auraient le droit de nous proscrire [2]. Mais parce que nous n'enseignons ni erreurs ni vices, vos mesures de répression sont iniques. Bref, c'est de la vérité que Tertullien déduit le droit qu'a la religion de n'être pas entravée dans son développement par les lois civiles. Cette argumentation n'a donc rien de commun avec un système moderne d'après lequel on devrait, toujours et partout, laisser à l'erreur le même droit de parler et d'agir qu'à la vérité, sous prétexte que le triomphe de celle-ci n'en est que plus assuré par cette liberté d'opinions absolue et illimitée [3]. » L'exposé net, précis, absolu du droit essentiel, imprescriptible, inaliénable qu'a la vérité, dès qu'elle se manifeste aux hommes, tel est donc le point de dé-

[1] *Christiani puniendi, si quos non colerent, quia putarent non esse, constaret illos deos esse* (cap. x).

[2] *Hæc coitio christianorum merito sane illicita, si illicitis pari merito damnanda, si non dissimilis damnandis* (cap. xxxix). Notes de M. l'abbé Freppel.

[3] Freppel, *Tertullien*, tom. I, pag. 107.

part de Tertullien. Que de sophismes pourtant l'ignorance moderne a échafaudés sur l'hypothèse du droit égal de l'erreur et de la vérité! Quoi qu'il en soit de ces aberrations contemporaines, Tertullien ne néglige pas, dans son *Apologétique*, l'argument du droit commun. Les législations humaines ont toujours des côtés contradictoires et des variantes illogiques. Un code n'est d'ordinaire qu'un compromis entre l'absolu et le relatif. Le juriste chrétien saisit à merveille ces contradictions locales, telles qu'on les rencontre partout, et telles qu'elles existaient dans la jurisprudence romaine; il en profite habilement. « Permettez à l'un, dit-il, d'adorer le vrai Dieu, à l'autre, d'adorer Jupiter; à celui-ci de lever ses mains suppliantes vers le ciel, à celui-là d'étendre les siennes vers l'autel de la foi; à l'un de compter les nuages en priant, comme vous dites, à l'autre de compter les panneaux d'un lambris; au premier d'offrir à son Dieu sa propre vie en sacrifice, au second d'immoler un bouc. Prenez-y garde, c'est autoriser l'irréligion que d'ôter la liberté de la religion et d'interdire le choix de la divinité; de ne pas me permettre d'adorer qui je veux, pour me contraindre d'adorer qui je ne veux pas. Où est le dieu qui aime les hommages forcés? Un homme lui-même en voudrait-il? Aussi vous permettez aux Égyptiens de se livrer en toute liberté à l'extravagance de leurs superstitions; d'inscrire au rang des dieux les oiseaux et les bêtes; de punir de mort quiconque a tué un de ces dieux. Chaque ville, chaque province a sa divinité particulière : la Syrie Atagarte, l'Arabie Dysarès, le Norique Belenus, l'Afrique sa déesse Cælestis, la Mauritanie ses Reguli. Ce sont toutes provinces romaines, ou je me trompe, et pourtant leurs dieux ne sont pas ceux des Romains. Ils sont tout aussi étrangers à Rome que les divinités consacrées par les municipes de l'Italie, Delventinus à Cassinum, Visidianus à Narni, Ancharia à Æsculum, Nortia à Volsinies, Hostia à Sutri, Curis, la Junon des Falisques. Nous sommes donc les seuls à qui l'on défende d'avoir une religion en propre. Nous outrageons les Romains, nous cessons d'être Romains, parce que notre Dieu n'est point adoré par les Romains. Mais, que vous le veuilliez ou non, notre Dieu est le Dieu de tous les hommes; l'univers lui appartient.

On aura donc chez vous le droit de tout adorer, excepté le vrai Dieu, comme s'il n'était pas juste que le Dieu dont chacun de nous dépend soit adoré de tous [1] ! »

*L'Apologétique* et le crime de lèse-majesté.

38. Quand nos modernes rationalistes affichent la prétention de transformer la Rome antique en une école de libre pensée, où l'indépendance civile, morale, religieuse de chacun n'était limitée que par les droits de tous, ils commettent, sans le savoir peut-être, le plus grossier anachronisme dont un homme puisse assumer la responsabilité. Sous la Rome républicaine, les Quirites formaient une divinité collective par la *fortune* de laquelle on jurait. Sous la Rome impériale, les Quirites satisfaits pourvu que chaque jour l'amphithéâtre leur offrît ses jeux sanglants et que la munificence du César vivant leur octroyât un morceau de pain, laissèrent leur divinité complexe et multiple s'individualiser dans la personne de l'empereur. Cela est absurde, incroyable; les manuels rationalistes de l'histoire officielle ne le disent pas : mais pourtant cela est. Aussi la grande difficulté, l'obstacle suprême que le christianisme rencontra dans la législation impériale fut l'obligation universelle, absolue, de jurer par la divinité de César. Ne point prêter ce serment, c'était se déclarer coupable de lèse-majesté. Tertullien, le juriste, en présence de cette barrière infranchissable, ne voyait pas, dans l'avenir même le plus éloigné, la possibilité d'un César chrétien. Disons tout d'abord que cette idée païenne de diviniser l'autorité, dans la personne de ses représentants, était une sauvegarde que le rationalisme moderne n'a point remplacée. Seul le christianisme a placé les pouvoirs sur leur base immuable, quand il a dit : « Toute puissance vient de Dieu. » Le paganisme déifiait le souverain, le rationalisme le dépouille; le christianisme lui conserve à la fois sa prérogative et sa responsabilité, en l'inclinant sous la main de Dieu, dont il tient le pouvoir, mais à qui il doit rendre compte. Nos sociétés actuelles ont grand besoin de réapprendre ces principes que nos pères savaient, et qu'ils faisaient gloire de mettre en pratique. « Les yeux levés au ciel, les mains étendues parce qu'elles sont pures, disait Tertul-

[1] Tertull., *Apol.*, cap. XXIV.

lien, la tête nue parce que nous n'avons nul sujet de rougir, sans formules officielles de serment, parce que chez nous c'est le cœur qui prie, nous demandons pour les empereurs la sûreté dans leur palais, la valeur dans les armées, la fidélité dans le sénat, la vertu dans le peuple, la paix dans le monde; enfin tout ce qu'un homme, tout ce qu'un prince peut légitimement ambitionner [1]. — Et comment pourrions-nous manquer au respect religieux que nous devons à l'élu de notre Dieu? Oui, je le dirai hautement, César est à nous plus qu'à personne, car c'est notre Dieu qui l'a établi ce qu'il est. Je puis aussi mieux qu'un autre contribuer à sa conservation, non-seulement parce que je la demande à Celui qui peut l'accorder, et que je suis dans les conditions nécessaires pour l'obtenir, mais encore parce qu'en abaissant la majesté impériale au dessous de Dieu, mais de Dieu seul, j'intéresse plus sûrement en sa faveur le Dieu auquel je soumets César. Je le fais sujet de Dieu, mais je ne le fais point l'égal de Dieu. Jamais! Je n'appellerai point l'empereur dieu, parce que, d'une part, je ne sais pas mentir, et, de l'autre, parce que je ne veux pas insulter César. Lui-même, il ne saurait sérieusement vouloir s'entendre appeler dieu. Homme, il ne peut que gagner à s'abaisser devant la divinité. C'est bien assez pour lui de porter le titre d'empereur, titre auguste qui lui vient d'en-haut. L'appeler dieu, c'est lui dénier sa qualité de César; il ne peut être empereur sans être un homme. Lors même qu'il s'avance avec pompe sur un char triomphal, on a soin de l'avertir qu'il est mortel. A ses côtés se tient un héraut qui lui crie : Regarde derrière toi, et souviens-toi que tu es homme! Rien de si propre assurément à lui donner une haute idée de sa gloire que la nécessité de lui rappeler sa condition. Appelez-le dieu, il descend, parce que ce serait un mensonge : mais combien n'est-il pas plus grand quand on l'avertit de ne se pas croire un dieu [2]! » Nous ne connaissons, dans aucune littérature, rien de plus noble, de plus généreux, de plus indépendant à la fois et de plus respectueux, qu'un tel langage dans la bouche d'un sujet s'adressant à un prince. On

[1] Tertull., *Apol.*, xxx. — [2] Id., *ibid.*, cap. xxxiii.

s'étonne souvent que le christianisme ait fondé des monarchies durables, quand le rationalisme ne parvient à en étayer aucune. Tertullien n'est cependant pas un homme nouveau; ses conseils ne furent point écoutés, aussi les pouvoirs se succédèrent de son temps comme des ombres errantes. On devrait, de nos jours, après tant d'inutiles expériences, en revenir simplement à la politique de Tertullien. « J'interroge les Romains, dit-il, je demande à cette immense multitude qui s'agite sur les sept collines, si jamais sa langue, toute Romaine qu'elle soit, épargna aucun César. Tibre, réponds! Écoles de gladiateurs, parlez! Si une enveloppe translucide recouvrait les cœurs, pas un dans lequel on ne pût surprendre, comme dans un miroir, l'image toujours nouvelle de nouveaux Césars, avec le désir d'obtenir d'eux les largesses et les distributions accoutumées. Oui, je l'affirme, voilà ce qui préoccupe les Romains, à l'heure même où ils crient : O Jupiter, prends sur nos jours pour ajouter à ceux de l'empereur ! Un chrétien ne connaît pas ce langage, pas plus qu'il ne sait souhaiter un nouvel empereur. Le peuple, direz-vous, est toujours peuple. Soit. Mais cependant ce sont là des Romains, avez-vous donc des ennemis plus acharnés? Serait-ce que les autres ordres de l'État, selon le rang qu'ils occupent, aient montré une plus religieuse fidélité? Rien d'hostile sans doute dans le sénat, parmi les chevaliers, dans les camps, à la cour; pas l'ombre d'une conspiration ! D'où sortirent donc les Cassius, les Niger, les Albinus? D'où venaient ceux qui assassinèrent César entre deux bois de lauriers [1]? N'y a-t-il plus dans les gymnases de ces novices qui se font la main pour apprendre à étrangler leurs maîtres? D'où viennent ces assassins qui forcent à main armée les portes du palais, aussi audacieux que les Sigerius et les Parthenius [2] d'autrefois? Ils étaient Romains; chrétiens non! Tous, lorsque déjà couvait leur rebellion prête à éclater, offraient des sacrifices pour le salut de l'empereur, juraient par son génie, en public, en particulier, partout. Et ils ne manquaient

[1] Allusion au meurtre de Commode, que nous avons raconté plus haut. — [2] Conjurés qui égorgèrent Domitien.

pas, quand l'occasion s'en présentait, de dénoncer les chrétiens comme des ennemis de l'État. Les complices ou les partisans des dernières factions qu'on découvre tous les jours, misérables restes échappés à une moisson de parricides, n'ornent-ils pas leurs portes d'énormes rameaux de laurier en l'honneur de César? Ne sont-ils pas les plus empressés à donner le signal d'illuminations splendides? Ne couvrent-ils pas le forum de leurs lits somptueux et de tables ouvertes à la foule? Est-ce pour prendre part à la joie générale? Non. Ils murmurent des vœux coupables, à l'ombre d'une solennité étrangère; et, substituant un nouveau prince à celui dont ils trament la perte, ils couronnent au fond de leur cœur l'image de leurs espérances [1]. » Tertullien revendique ainsi pour les disciples de Jésus-Christ la prérogative d'une fidélité inébranlable, dont ils ont seuls le secret. Les chrétiens sont les meilleurs citoyens d'un État. « Combien de fois, continue-t-il, vous vous êtes déchaînés contre nous, autant pour assouvir vos haines personnelles que pour obéir aux lois! Avez-vous remarqué cependant que nous ayons jamais songé à user de représailles! Une seule nuit, et quelques flambeaux suffiraient, si nous le voulions, à notre vengeance. Mais il ne nous est point permis de rendre le mal pour le mal. A Dieu ne plaise qu'une religion divine ait recours, pour se venger, à des feux allumés par la main des hommes, ou qu'elle s'afflige d'épreuves qui démontrent précisément sa divinité! Si, cherchant la vengeance dans une révolte ouverte, nous levions publiquement l'étendard de l'insurrection, la force ou le nombre nous feraient-ils défaut? Prenez au hasard une nation quelconque; Maures, Marcomans ou Parthes. En est-il une seule qui, renfermée dans les limites de son territoire, puisse égaler comme prépondérance une société qui embrasse tout l'univers? Nous ne sommes que d'hier, et déjà nous remplissons l'empire, vos cités, vos îles, vos forteresses, vos municipes, vos assemblées, les camps, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples. Nous pouvons compter vos

[1] Tertull., *Apol.,* cap. XXXV.

armées ; elles sont moins nombreuses que les chrétiens d'une seule province. Quelle guerre ne serions-nous pas en état d'entreprendre, même avec infériorité de ressources, quand nous avons une supériorité de courage telle que la mort même ne saurait nous vaincre ! Mais notre foi nous apprend à souffrir la mort plutôt qu'à la donner. Sans même prendre les armes, sans nous révolter ouvertement, nous pourrions vous annihiler par le seul fait de notre scission. Que cette immense multitude de chrétiens vienne à vous quitter brusquement pour s'isoler de votre empire, se retirer par exemple dans quelqu'île lointaine, et voilà votre gouvernement aux abois. La perte de tant d'honnêtes citoyens serait un désastre irrémédiable. Épouvantés de votre solitude, en face de ce silence universel, devant cette immobilité d'un monde frappé de mort, vous chercheriez à qui commander. Il vous resterait plus d'ennemis que de citoyens [1] ! » — L'Apologiste fait ensuite le tableau de la vie pure et innocente des chrétiens, de leurs assemblées de prières, de leurs œuvres de charité. Et il termine par ces éloquentes paroles : « Maintenant voyez vous-mêmes, gouverneurs et juges équitables, s'il vous convient de nous immoler encore à la rage populaire. Dans ce cas, redoublez les tortures et les condamnations, broyez-nous, tuez-nous. Vos iniques cruautés attesteront mieux notre innocence. N'a-t-on pas vu dernièrement des magistrats faire traîner une chrétienne dans un antre d'infamie, au lieu de l'envoyer aux lions de l'amphithéâtre [2] ? C'était déclarer à la face du ciel que les chrétiennes considèrent un attentat à la pudeur comme une peine plus atroce que tous les supplices et que la mort même. Quoi que vous fassiez d'ailleurs, tous les raffinements de votre cruauté, loin d'anéantir notre religion lui donnent de nouveaux attraits. Nous nous multiplions à mesure que vous nous moissonnez : le sang des martyrs est une semence de chrétiens. Aussi nous vous rendons grâces de vos mesures de proscription ; dans cette lutte entre Dieu et les hommes, quand vous nous condamnez, Dieu nous absout [3] ! »

[1] Tertull., *Apol.*, cap. XXXVII. — [2] *Ad lenonem potius quam ad leonem.* — [3] *Apol.*, cap. L et ultim.

39. Dans le cours de son Apologétique, Tertullien avait noté en passant, comme un argument contre la pluralité des dieux, que le peuple, dans son langage usuel, était resté monothéiste. « Tous les jours, disait-il, nous entendons des acclamations comme celles-ci : Grand Dieu ! Bon Dieu ! Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu ! Ce sont là les témoignages d'une âme naturellement chrétienne [1]. » Il y a dans cette idée le germe d'une démonstration populaire de la vérité du christianisme. Tertullien la développa depuis, dans l'opuscule intitulé : *Témoignage de l'âme*, livre qui serait encore actuel de nos jours. « Viens, dit-il, âme de l'homme, comparais devant nous ; d'où que tu sois sortie, des atomes de certains philosophes, ou du matérialisme d'Épicure ; de quelque manière que tu rendes l'homme un animal raisonnable, doué d'intelligence et de sentiment, réponds-moi. Mais quand je veux interroger une âme, ce n'est pas toi que j'évoque, âme des lettrés, cultivée dans les écoles, exercée dans les bibliothèques, bourrée de science dans les académies, ou sous les portiques d'Atticus. Non, c'est toi que j'interpelle, dans ta rudesse et la simplicité de ton ignorance primitive, telle que te possèdent ceux qui n'ont que toi, âme inculte de l'artisan, sur la voie publique, dans le carrefour, ou l'atelier. Il me faut ton inexpérience naïve, constatée par ce dédain qu'on fait de toi. Je ne te demande que ce que tu apportes naturellement à l'homme, soit que tu le tires de ton propre fond, ou que tu le reçoives de ton auteur, n'importe lequel. Tu n'es pas chrétienne, que je sache ; car tu as coutume de devenir et non de naître chrétienne. Toutefois, les chrétiens requièrent aujourd'hui ton témoignage. Etrangère, dépose contre les tiens, afin que nos persécuteurs rougissent devant toi, de leur mépris pour une doctrine dont tu es la complice [2]. On ne veut pas nous écouter quand nous prêchons un Dieu unique, de qui tout vient, sous qui tout subsiste. Eh bien, parle, ô âme ; n'est-ce point là aussi ta croyance à toi-même ? Combien de fois, en effet, publiquement et avec cette liberté qu'on nous refuse, ne t'avons-nous pas entendue t'écrier, soit à la maison,

*De Testimonio animæ.*

[1] *Apol.*, cap. XVII. — [2] Tertull., *de Testim. animæ*, cap. I.

soit au dehors : Si Dieu le permet ! S'il plaît à Dieu ! Par ces paroles, tu proclames un être souverain, tu reconnais la toute-puissance de Celui devant qui tu t'inclines ; au contraire, en appelant par leurs noms Saturne, Minerve, Jupiter, Mars, tu nies l'existence de ces dieux, tu établis l'unité de Celui que tu te contentes d'appeler Dieu. Ainsi, lorsqu'il t'arrive de nommer d'autres divinités, tu sembles n'avoir employé ces vocables que comme une monnaie étrangère ou d'emprunt. La nature du Dieu que nous prêchons, ne t'échappe pas davantage : Dieu est bon ! Dieu est bienfaisant ! voilà ton cri. Mais l'homme est méchant ! ajoutes-tu aussitôt ; c'est-à-dire que, par une proposition contraire, et sous une forme indirecte, tu reproches à l'homme de devenir méchant, dès l'instant qu'il s'éloigne du Dieu bon. Ce mot : Que Dieu vous bénisse ! ce mot qui, chez le Dieu de toute bonté et de toute miséricorde, comprend toutes les bénédictions, formule auguste de notre discipline et de nos actes chrétiens, tu le prononces spontanément. Alors même que tu convertis la bénédiction en malédiction, dès que tu profères le mot Dieu, tu témoignes encore avec nous que sa toute-puissance s'exerce sur le monde [1]. » L'apologiste ajoute cette remarque, non moins profonde, que, pour désigner un scélérat souillé de crimes, les païens disaient : C'est un démon ! « Ces témoignages de l'âme, dit-il, sont d'autant plus simples qu'ils sont plus vrais, d'autant plus populaires qu'ils sont plus simples, d'autant plus communs qu'ils sont plus populaires, d'autant plus naturels qu'ils sont plus communs, d'autant plus divins qu'ils sont plus naturels [2]. » Il insiste, près des païens, sur la valeur de ces témoignages. « Si vous avez des doutes sur votre philosophie, votre histoire et vos monuments, dit-il, la nature et Dieu ne sauraient mentir. Or, pour croire à la nature et à Dieu, croyez à votre âme ; par elle, vous croirez à vous-mêmes. Demandez-lui pourquoi elle invoque un seul Dieu, quand vous en adorez plusieurs ; pourquoi elle nomme démons les esprits malfaisants ; pourquoi elle juge les morts ; pourquoi, en toute occasion, elle parle le langage de ces chrétiens

[1] Tertull., *de Testim. animæ*, cap. II. — [2] Id., *ibid.*, cap. V.

que vous détestez? Cette uniformité d'invocation, quand d'ailleurs notre foi est si différente, cache quelque mystère. Quelle puérilité d'attribuer ce concert aux langues grecque et romaine, qui sont sœurs, plutôt que d'y reconnaître la voix universelle de la nature! Ce n'est ni pour les Latins, ni pour les Grecs seuls, que l'âme tombe du ciel. L'homme est partout le même, le nom seul varie. L'âme est partout la même, avec des idiomes différents; les sons varient, l'esprit est semblable. Chaque peuple a son langage particulier, mais les idées sont communes à tous. Partout Dieu, partout la bonté de Dieu; partout le démon, partout la crainte formidable et la malédiction du démon; partout l'invocation du jugement de Dieu, partout la conscience d'une autre vie après la mort et partout les mêmes témoignages. Qu'aura-t-elle donc à répondre, cette âme qui paraîtra au tribunal de Dieu, le jour du jugement? Il lui sera dit : Tu as invoqué Dieu, mais tu ne l'as point cherché; tu maudissais les démons, et tu les adorais; tu pressentais l'immortalité glorieuse ou damnée, mais tu n'as songé ni à fuir l'une, ni à mériter l'autre; tu pensais en chrétienne et tu as persécuté les chrétiens[1] ! »

*Des Spectacles.*

40. A côté de la polémique que Tertullien soutenait si brillamment contre les païens, il composait, à l'usage des néophytes chrétiens, des traités de morale casuistique, où se trouvent nettement définies les règles de conduite que les disciples de l'Évangile avaient à observer, dans le milieu où ils vivaient alors, en contact quotidien avec les mœurs, les coutumes et les institutions idolâtriques. Le livre *de Spectaculis*, est de ce genre. Ses décisions ont encore aujourd'hui une certaine valeur d'application, car le théâtre moderne tend malheureusement à devenir aussi peu moral que celui des Romains au IIIe siècle. « Telle est, dit Tertullien, la séduction des plaisirs, qu'elle fait prolonger l'ignorance à dessein, et corrompt la conscience jusqu'à l'oubli du devoir. Serviteurs de Jésus-Christ, vous qui travaillez en ce moment à vous approcher de ce divin maître, et vous qui l'avez déjà confessé par le baptême ou par votre témoignage devant les tribunaux, apprenez sur quels prin-

[1] Tertull., *de Testim. animæ.*, cap. VI.

cipes de vérité, sur quelle loi de discipline, repose l'obligation de renoncer aux spectacles. Il en est peut-être parmi vous qui ont retenu ces maximes, dont les païens se servent pour justifier les théâtres : Qu'importent à la religion, disent-ils, qu'importent à l'âme et à la conscience, les plaisirs extérieurs de l'œil et de l'oreille? Dieu peut-il s'offenser d'un délassement pendant lequel l'homme est libre de garder toujours la crainte et le respect qu'il lui doit[1] ? » En changeant de siècle, ces objections n'ont presque pas changé de forme. On les fait encore valoir dans le monde, pour autoriser les spectacles de nos jours. Tertullien prend successivement les jeux scéniques de son époque sous leur triple manifestation : le cirque, les représentations dramatiques et les combats de gladiateurs. Il n'a pas de peine à démontrer que tout le théâtre était alors une école d'idolâtrie. Cette partie de son argumentation n'a plus d'actualité parmi nous, mais la base sur laquelle il l'appuie est toujours la même. « En descendant dans l'eau régénératrice, dit-il, nous avons juré de renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres. Or, en quel lieu le démon, ses pompes et ses anges dominent-ils avec plus d'empire que dans les spectacles profanes et impies [2] ? » Une objection se présentait naturellement ici : « Quoi donc ! me demanderez-vous, ajoute le moraliste chrétien, si je visitais le cirque, hors du temps des spectacles, courrais-je le risque de m'y souiller ? — Aucun lieu ne saurait être en soi l'objet d'une interdiction absolue. Un chrétien peut aller sans péché non-seulement visiter le cirque, mais les temples païens eux-mêmes, pourvu qu'il ait une raison légitime, indépendante du caractère et de la destination du local. Autrement les rues, les places publiques, les bains, les hôtelleries, nos maisons-mêmes, qui sont peuplées d'idoles, nous seraient interdites [3]. » Le grand principe qui domine toute la question est la nécessité de tenir son âme en garde contre la concupiscence. « La pureté de l'esprit, dit Tertullien, est plus agréable à Dieu que celle du corps [4]. Il n'y a pas de spectacle qui ne trouble l'âme. Là où il y a plaisir, il y a passion; autrement on

[1] Tertull., *de Spectaculis*, cap. I. — [2] Id., *ibid.*, cap. IV. — [3] Id., *ibid.*, cap. VIII. — [4] Id., *ibid.*, cap. XIII.

ne savourerait pas le plaisir. Là où il y a passion, il y a jalousie ; autrement la passion serait insipide. Or la jalousie traîne à sa suite la fureur, la vengeance, la colère, la douleur et tout le cortége des sensations incompatibles avec la discipline chrétienne [1]. Il est prescrit aux fidèles de Jésus-Christ de fuir tout ce qui est immoral. Ce précepte nous ferme donc le théâtre, siége particulier de la dissolution. Les spectacles empruntent d'ordinaire leur plus grand charme à la mise en scène d'une infamie, qu'un histrion des Atellanes traduit par gestes, qu'un comédien reproduit en abdiquant son sexe sous des habits de femme. Comment un père qui ferme les oreilles de sa fille à toute parole déshonnête ne craint-il pas pour elle les discours et les gestes dissolus du théâtre [2] ? Ce n'est pas qu'on ne puisse rencontrer là, par exception, des choses agréables, simples, modestes, honnêtes même quelquefois. Il faut bien édulcorer le fiel ou l'hellébore. Mais la force, l'honnêteté, l'harmonie, la finesse, qu'on admire dans certaines pièces dramatiques, n'en sont pas moins du miel empoisonné [3]. » Bossuet a parfaitement résumé, sur ce point, la pensée de Tertullien, lorsqu'il dit : « L'amour, cet amour profane, coupable, grossier et illicite, est le fond de toutes les fictions théâtrales. Tournez-le à votre fantaisie, dorez-le à votre guise, c'est toujours, quoiqu'on puisse dire, la concupiscence de la chair, que saint Jean défend de rendre aimable, puisqu'il défend de l'aimer [4]. » Déjà, du temps de Tertullien, et malgré la perversité païenne, la profession de comédien était frappée par l'opinion d'un stigmate de déshonneur. « Quelle étrange contradiction ! disait le prêtre de Carthage ; on voue par des arrêts publics toute cette classe à l'infamie légale ; on la bannit du palais, de la tribune aux harangues, du sénat, de l'ordre équestre ; on lui interdit toutes les dignités, et jusqu'à certains ornements spéciaux. O perversité humaine ! Aimer ceux que l'on châtie ! Mépriser ceux que l'on approuve ! Exalter l'art et flétrir l'artiste ! Singulière justice, de frapper un homme pour les mêmes

[1] Tertull., *de Spectaculis.*, cap. XV. — [2] Id., *ibid.*, cap. XVII. — [3] Id., *ibid.*, cap. XXVII.

[4] Bossuet, *Réflexions et maximes sur la comédie*, édit. Vivès, tom. XXVII.

causes qui lui méritent la faveur populaire[1] ! — Cependant, je vous l'accorde, il faut à l'homme des délassements. Pourquoi donc ne vous pas contenter de ces fêtes perpétuelles, que notre Dieu a instituées pour nous? Quelle joie plus intime et plus vraie que celle de notre réconciliation avec le Père tout-puissant et Jésus-Christ son Fils? Quel plaisir plus grand que le dégoût du plaisir même? Quelle satisfaction plus douce que de fouler aux pieds les dieux des nations, de chasser les démons, d'avoir le don des guérisons miraculeuses, des révélations prophétiques et de vivre pour Dieu? Voilà les vrais plaisirs du chrétien! Voilà ses spectacles; spectacles innocents, gratuits, toujours durables! Ce sont là nos véritables jeux du cirque. Voyez se dérouler sous vos yeux le tableau de ce monde qui passe. Reconnaissez-y, avec la mobilité du siècle, le déclin des temps; sachez mesurer l'espace, envisager les bornes de la consommation dernière, défendre les églises associées, vous réveiller à l'aspect de l'étendard divin, vous redresser au son de la trompette de l'ange, et aspirer à la palme glorieuse des martyrs. Pour vous offrir de pareils spectacles et vous faire frissonner à la vue de ces réalités terribles, que peut la libéralité d'un préteur, d'un consul, d'un questeur ou d'un pontife des dieux? Et cependant, ce drame se joue déjà devant nous, puisque la foi le rend présent aux yeux de l'esprit. N'en doutons pas; ces choses surpassent en intérêt et en grandeur les joies vénales du cirque, des deux amphithéâtres et d'un stade quelconque[2]. »

41. Malgré son incontestable éloquence, Tertullien n'avait pas le génie de la casuistique. Dans le traité *des Spectacles*, il s'était tenu à peu près sur la ligne de la vérité stricte, telle que la professe encore aujourd'hui l'Église. A l'exception d'un passage que nous n'avons point reproduit, et où il semble frapper tous les comédiens d'une sentence générale d'excommunication, doctrine évidemment exagérée, le reste de sa thèse est exact. Cependant, une certaine tendance au rigorisme s'y fait déjà pressentir. Elle est plus accentuée dans le traité *de l'Idolâtrie.* La vie chrétienne, au milieu d'une

[1] Tertull., *de Spectaculis,* cap. XXIII. — [2] Id., *ibid.,* cap. XXX.

civilisation basée tout entière sur le polythéisme, offrait, nous l'avons dit plus d'une fois déjà, des points de contact de chaque instant. Il s'agissait de préciser la mesure dans laquelle ces rapports étaient licites ou défendus. Ainsi, l'on illuminait pour la fête de César, on couronnait de fleurs ses statues. Mais, dans le culte national, César était le premier et le plus puissant des dieux. Tertullien défend aux chrétiens d'illuminer en l'honneur de César et de couronner ses statues [1]. C'est là une décision inacceptable. A certains jours de l'année, on échangeait des présents; on donnait ou on recevait des étrennes; ou bien encore on payait les redevances des fermages; on soldait les rentes annuelles, etc. Les païens mêlaient à ces usages les souvenirs idolâtriques de Janus, de Saturne ou de Mercure. Mais Tertullien a le tort d'interdire aux chrétiens, d'une manière absolue, la possibilité de se conformer à des coutumes de ce genre, qui, par leur côté pratique, touchaient à des nécessités sociales, à des obligations de droit strict ou de pure bienséance, dans lesquelles la foi n'était pas directement intéressée. La solution qu'il donne à la question des industries mixtes, où des chrétiens vendaient aux idolâtres certains objets dont ces derniers se servaient dans leurs cérémonies religieuses, est également trop sévère. Il taxe également d'apostasie le statuaire chrétien qui fabriquait des idoles, et le négociant qui vendait l'encens brûlé dans les temples païens. Nul doute qu'au IIIe siècle, un sculpteur chrétien, qui taillait dans le marbre, le bois ou la pierre, une statue de Jupiter, de Junon ou de Mars, n'exerçât indirectement un art idolâtrique. Tertullien pouvait donc interdire des sujets de ce genre aux artistes chrétiens. Mais le marchand qui vendait de l'encens, de la cire, des gâteaux, n'était pas plus coupable que celui qui vendait des moutons ou des bœufs. Les païens offraient tout cela à leurs idoles; le chrétien n'en était nullement responsable en conscience. L'abus d'une chose indifférente en soi ne saurait jamais réagir contre son usage légitime. Disons toutefois que Tertullien sait, de temps en temps, échapper à la rigidité

[1] Tertull., *de Idololatria,* cap. xv.

extrême de ses principes. « Dans certaines cérémonies, dit-il, à la prise de la toge blanche, aux funérailles, aux noces, à l'imposition du nom à un enfant, je ne crois pas qu'il y ait danger d'idolâtrie. Ces coutumes me semblent innocentes en elles-mêmes : la robe virile, l'anneau des fiançailles, l'union conjugale, ne se rattachent pas essentiellement au culte d'une idole. Il est vrai qu'à ces cérémonies se joignent d'ordinaire des sacrifices. Cependant, pourvu que le titre auquel on m'invite n'ait aucun rapport avec ces sacrifices, je puis accepter l'invitation. Plût à Dieu que nous ne puissions même jamais voir ce qu'il nous est défendu de faire ! Mais, puisque l'esprit mauvais a tellement enveloppé d'idolâtrie notre monde, il nous sera permis d'assister à quelques cérémonies païennes, en simples spectateurs, présents non pour adorer l'idole, mais pour honorer l'homme [2]. » Ici Tertullien est dans le vrai; avec sa logique, il aurait pu facilement appliquer cette doctrine à tous les autres détails, et se préserver d'un rigorisme excessif en théorie et impossible en pratique. Ainsi, dans une question qui émut, vers l'an 202, l'Église d'Afrique, et qui inspira au prêtre de Carthage son opuscule intitulé : la *Couronne du soldat*, la décision de Tertullien est complétement inacceptable. « En ces derniers jours, dit-il, les très-illustres empereurs [3] avaient ordonné une distribution de largesses aux soldats, qui venaient tour à tour les recevoir, la couronne de laurier sur la tête. L'un d'eux, véritable soldat de Dieu, plus intrépide que ses frères qui s'imaginent pouvoir servir deux maîtres, s'avançait tête nue, portant à la main sa couronne inutile. La foule saisit aussitôt le sens de cette démonstration chrétienne ; de toutes parts, on le montre au doigt ; les plus éloignés l'injurient, les plus proches le menacent. La clameur arrive jusqu'au tribun ; enfin, le soldat arrive à son tour : Que signifie, lui demande le tribun, cette affectation singulière ? — Je ne puis, répondit-il, porter cette couronne sur la tête. — Et pourquoi ? répliqua le tribun. — Parce que je suis chrétien, répon-

[1] *De Idololatr.*, XIII, XIV. — [2] Id., cap, XVI. [3] — Septime-Sévère et Caracalla son fils, associé à l'empire.

dit ce glorieux soldat du Seigneur. — On délibère sur ce refus, on réunit les suffrages, le coupable est traduit devant les préfets. Là, pendant qu'on le dépouille du lourd manteau militaire, le chrétien commence à se sentir l'affranchi de Dieu ; on lui ôte sa chaussure de soldat, il n'en marchera que mieux dans le chemin du ciel ; il remet lui-même ce glaive, dont Notre-Seigneur n'avait pas voulu pour se défendre ; il laisse tomber de sa main la couronne de laurier. Depuis lors, rougi en espérance du sang de son prochain martyre, chaussé comme le demande l'Évangile, ayant pour glaive la parole de Dieu, revêtu de toutes les armes spirituelles dont parle l'Apôtre, il attend au fond d'un cachot la gratification du Christ, la blanche couronne de l'immortalité [1]. » Tel était l'incident qui venait de raviver, à Carthage, l'animosité des idolâtres et les anxiétés des chrétiens. Dans son zèle intempestif et mal éclairé, le soldat avait outrepassé les règles de la discipline chrétienne. Tertullien aurait pu se contenter de faire ressortir ce qu'il y avait d'héroïsme réel, dans une conscience capable d'affronter la mort, plutôt que de se prêter à une action même indifférente, qui lui semblait illégitime et proscrite par sa foi. Mais ces tempéraments ne convenaient point au genre fougueux de Tertullien. Déjà il avait soutenu qu'en principe nul chrétien ne pouvait, sans apostasie, suivre la carrière des armes. « Il n'y a pas de communauté possible entre les serments faits à Dieu et les serments prêtés à un homme, disait-il ; entre l'étendard du Christ et le drapeau de Satan ; entre le camp de la lumière et le camp des ténèbres. Une seule et même vie ne saurait être due à deux maîtres à la fois, Dieu et César [2]. » L'épisode du soldat découronné lui fournit une occasion de développer cette doctrine erronée. Il déversa donc publiquement le blâme sur la conduite des autres militaires chrétiens, qui n'avaient pas suivi l'exemple de leur compagnon, et quand on lui demandait où donc il avait lu que ce fût un acte d'idolâtrie de porter une couronne de laurier, il ré-

[1] Tertull., *de Corona militis*, cap. I ; *Patrol. lat.*, tom. II, col. 76, 77. — [2] Tertull., *de Idolatr.*, cap. XIX.

pondait : « Je vous demanderai à mon tour où il est écrit qu'on doive en porter. Si vous arguez du silence de l'Écriture pour soutenir votre opinion, moi je vous dirai qu'il nous est interdit de porter une coronne, par cela seul que l'Écriture ne l'ordonne pas. Ce qui n'a pas été expressément permis, est prohibé [1].» De telles exagérations ne supportent pas l'examen. Cependant le génie de Tertullien prétendait les imposer comme des règles absolues de conduite. « Les voilà donc, dit-il, ces hommes à qui il ne reste plus qu'à trouver un expédient pour échapper au martyre, comme ils en ont trouvé pour rejeter les prophéties de l'Esprit-Saint ! Ils murmurent déjà que nous allons compromettre la paix si bonne et si désirable. Ils songent, je n'en doute pas, à émigrer du champ des Écritures, à se débarrasser de tout bagage compromettant et à fuir de ville en ville ! C'est le seul mot de l'Évangile qu'ils n'aient point oublié. Je les connais, ces pasteurs, lions dans la paix, cerfs le jour du combat [2] ! »

*De Fuga in persecutione.*

42. Ces dernières paroles nous apportent la triste révélation que dès lors la forte intelligence de Tertullien avait sombré dans l'erreur du montanisme. Les prophéties que l'Église ne voulait point recevoir étaient les illuminations de l'énergumène phrygien et de ses deux acolythes Maximilla et Priscille. Le traité de la *Fuite durant la persécution* fut écrit sous cette lamentable influence. Nous avons dit que Montan et sa secte considéraient comme une apostasie l'action d'un chrétien qui se cachait pour éviter la poursuite des persécuteurs. Tertullien embrasse ardemment cette thèse rigoriste, à laquelle les édits de proscription lancés par Septime Sévère donnaient alors une actualité palpitante. « La persécution, dit-il, vient de Dieu, non du démon. Elle est le van au moyen duquel le Seigneur purifie son aire, c'est-à-dire l'Église, en soumettant au souffle de la tempête l'amas confus des fidèles, pour séparer le froment des martyrs de la paille des apostats. Tout ce qu'opère la persécution se fait à la gloire de Dieu, qui éprouve ou condamne, élève ou abaisse. La foi est plus active, plus disciplinée, plus as-

[1] Tertull., *de Corona militis,* cap. II. — [2] Id., *ibid.*

sidue aux jeûnes, aux veilles, à la prière, aux exercices de mortification, d'humilité, de dévotion, de charité envers le prochain, plus zélée pour les œuvres de la sainteté et la pratique de la tempérance [1]. » Tertullien confond ici la simple permission divine avec la volonté positive et directe. Cette erreur, malheureusement commune à bien d'autres hérétiques, le jette dans des conséqnences déplorables. Ainsi, dès que la persécution vient de Dieu, c'est une apostasie de la fuir, ou de recourir aux moyens de la prudence humaine pour s'y soustraire. « Dieu la veut, ajoute-t-il. Espérez-vous être plus puissants que Dieu [2] ? « Ailleurs il pose ce dilemme : « Ou Dieu veut que nous souffrions la persécution, ou il veut que nous la fuyions. Si nous fuyons, comment souffrir ? Si nous souffrons comment fuir [3]? » Le sophisme est manifeste. Dieu permet la persécution comme il permet la maladie, ce qui ne nous impose nullement l'obligation d'éloigner de nous les médecins qui combattent l'une et les ressources de la prudence humaine qui atténuent les effets de l'autre. « Quand on vous persécutera dans une ville, avait dit Notre-Seigneur, fuyez dans une autre [4]. » Ce texte évangélique était demeuré la règle de conduite des chrétiens. On se rappelle combien l'Église blâmait la téméraire présomption de ceux qui se présentaient d'eux-mêmes au martyre. Tertullien prétend que les paroles du Sauveur ne regardaient que les apôtres et ne pouvaient plus s'appliquer à une époque où la foi de Jésus-Christ était répandue par tout l'univers [5]. « Consultez l'Esprit, dit-il, voici comment il parle ; je cite son langage : On affiche ton nom sur la liste des proscrits, c'est ton plus grand bonheur. Qui n'est pas proscrit par les hommes est proscrit par le Seigneur. Ne t'afflige point d'être traîné devant les tribunaux. Pourquoi serais-tu triste, quand tu vas semer les germes de ta gloire ? Tu deviens puissance, quand tu sers de jouet aux hommes. — Ailleurs l'Esprit dit encore : Ne souhaitez pas de mourir dans votre lit, succombant aux langueurs de la fièvre, aux défaillances de la maladie. Ambi-

[1] Tertull., *De Fuga in persecutione,* cap. I ; *Patrol. lat.*, tom. II, col. 103. — [2] Id., cap. IV. — [3] Id., cap. VII. — [4] Matth., X, 23. — [5] *De Fuga in persecut.,* VI-VIII.

tionnez de terminer votre vie par le martyre, afin qu'en vous soit glorifié celui qui a souffert pour vous [1]. » Hélas ! ces citations que Tertullien attribue à l'Esprit-Saint étaient empruntées aux révélations de Montan et de ses prophétesses !

*Le Scorpiaque.*

43. A l'inverse des montanistes, qui faisaient du martyre une obligation rigoureuse et absolue par tous les fidèles, les sectes gnostiques soutenaient l'inutilité du martyre. Toujours l'Église a dû lutter simultanément contre les excès du rigorisme et contre les défaillances du relâchement. Tertullien devenu montaniste prit corps à corps ces doctrines énervées de la Gnose, et les réfuta vigoureusement dans l'opuscule intitulé : *Le Scorpiaque contre les gnostiques* [2]. « La terre, dit-il, engendre des scorpions, reptiles formidables sous un faible volume. Autant de genres, autant de poisons ; autant d'espèces, autant de fléaux ; autant de nuances, autant de douleurs. Nicandre [3] s'en est fait l'historien et le peintre. Cependant toutes ces variétés ont un caractère commun ; leur venin est dans la queue. Or, la foi a aussi ses scorpions, race infime mais dangereuse, variée à l'infini mais armée d'un aiguillon qui est toujours le même et choisissant de préférence pour ses attaques la saison des chaleurs, c'est-à-dire le temps de la persécution. Quand la foi est haletante sous la ferveur des supplices ; quand, pareille au buisson ardent, l'Église est enveloppée de flammes ; alors gnostiques, valentiniens, tous les essaims impurs des détracteurs du martyre s'élancent de leurs repaires, tourbillonnant de toutes parts, cherchant à mordre, à lancer leur dard, à tuer. Chrétien fidèle, écrase ces blasphémateurs sous le poids de tes anathèmes ! Prends-y garde, s'ils viennent à infiltrer leur venin dans la plaie qu'ils auront faite, le poison circulera dans tes veines et se communiquera bientôt au cœur. En ce moment, nous sommes à la canicule de la persécution. Le feu, le glaive, les bêtes, les fouets, les ongles de fer, tout se repaît de la chair des martyrs. On dirait que nous sommes un troupeau de lièvres ; les chasseurs païens, de

[1] *De Fuga in persecut.*, cap. IX. — [2] *Patrol. lat.*, tom. II, col. 122. — [3] Nous n'avons plus les ouvrages de Nicandre, auxquels Tertullien fait ici allusion.

concert avec les hérétiques, nous poursuivent sans relâche. C'est donc le temps où il faut nous munir de thériaque contre leurs morsures [1]. » Les gnostiques s'apitoyaient sur le sort de tant de victimes innocentes. « A quoi bon, disaient-ils, ces immenses hécatombes? Dieu pourrait-il se complaire à des cruautés de ce genre? La mort du Christ n'était-elle pas suffisante pour tous? » Tertullien oppose à cette hypocrite tendresse les virils enseignements de la foi. Il rappelle les anathèmes de l'Écriture contre l'idolâtrie, et l'obligation rigoureuse de souffrir tous les tourments et la mort même plutôt que d'apostasier. Ici son argumentation est d'autant plus éloquente qu'elle se développe dans la vérité absolue. « Quoi! dit-il, vous croyez pouvoir accuser la justice de Dieu, quand il vient détruire la mort par la mort, repousser l'immolation par l'immolation, vaincre les tortures par les tortures, dompter les supplices par les supplices, communiquer la vie en ôtant la vie, soulager la chair en la blessant, sauver l'âme en l'arrachant du corps! Ce que vous appelez désordre, est la raison même; cette rigueur divine est une grâce; le médecin céleste convertit en une éternité de joie les souffrances d'un moment [2]. Ah! si un Prodicus ou un Valentin eût murmuré aux oreilles de Paul l'apôtre des paroles comme celles-ci : Il n'est pas besoin de confesser ici-bas le nom du Seigneur devant les hommes; encore moins doit-on s'imaginer que Dieu ait soif de sang humain et que le Christ exige la réciprocité du martyre, comme s'il en attendait son propre salut! Paul se fut écrié : Retire-toi, Satan. Il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul. Eh bien, que cet anathème retombe aujourd'hui sur la tête des sectaires, puisque, longtemps après les apôtres, ils viennent répandre les poisons qui tuent les âmes. Au nom de la foi, opposons-leur la vérité, soit comme préservatif, soit comme antidote [3]! »

44. Parallèlement à cette exhortation au martyre, écrite pour les fidèles, Tertullien adressait au proconsul d'Afrique Scapula, une courte mais éloquente épître, où il démontrait à la fois l'innocence *Liber ad Scapulam.*

[1] Tertull., *Scorpiace*, cap. I. — [2] Id., *ibid.*, cap. V. — [3] Id., *ibid* cap. XV.

des chrétiens, la responsabilité terrible que les magistrats assumaient en les persécutant, et l'inutilité, même au point de vue païen, de tant d'exécutions sanglantes dont le résultat définitif était de multiplier davantage une secte qu'on prétendait anéantir. « Nous ne savons pas trembler ni pâlir, dit-il, devant les maux dont l'ignorance des persécuteurs nous accable. Nous luttons sans fléchir contre votre barbarie ; au besoin nous l'invoquerions ; plus heureux d'être condamnés que d'être absous. Il faut cependant vous écrire des vérités que vous ne voulez pas entendre en face [1]. » Ici Tertullien rappelle à Scapula que les trois proconsuls ses prédécesseurs, souillés comme lui du sang chrétien versé par leurs ordres, avaient été successivement frappés par la vengeance divine. « Vigellius Saturninus, dit-il, vient d'être atteint de cécité. Hilarianus encourageait les vociférations de la populace, quand elle criait : Plus d'aires ni de moissons pour les chrétiens ! Bientôt une famine universelle vida les greniers des païens et dépeupla la province. Le préteur Herminianus fut dévoré vivant par les vers, et, en expirant dans d'atroces souffrances, il murmurait ces mots : Ne le dites à personne, de peur que les chrétiens ne se réjouissent ! Vous êtes malade vous-même, Scapula. Puisse cette infirmité n'être qu'un simple avertissement ! Mais rappelez-vous l'ordre donné par vous de livrer aux bêtes Mavilus d'Adrumète. Le sang appelle le sang. Songez à l'avenir. Loin de nous cependant la pensée de vouloir vous épouvanter, nous qui n'avons peur de personne [2] ! Votre cruauté fait notre gloire. Pendant qu'Arrius Antoninus se déchaînait contre nous en Asie, tous les chrétiens de la ville se levèrent en masse et se présentèrent à son tribunal. Il se contenta d'en faire emprisonner quelques-uns. Malheureux, dit-il aux autres, si vous voulez mourir, n'avez-vous pas assez de cordes et de précipices ? S'il nous plaisait de vous donner ici une répétition de cette scène, que feriez-vous de tant de milliers d'hommes et de femmes qui viendraient tendre les bras à vos chaînes ? Épargnez-vous donc vous-même, si vous ne voulez pas nous

[1] *Ad Scapulam*, cap. I; *Patrol. lat.*, tom. I, col. 698. — [2] Id., cap. II, III.

épargner. Épargnez Carthage, épargnez une province que la seule prévision de vos desseins a déjà livrée aux déprédations du brigandage et à l'emportement des vengeances particulières. Nous n'avons ici-bas de maître que Dieu seul. Ceux que vous regardez aujourd'hui comme vos maîtres, ne sont que des hommes condamnés à mourir peut-être demain. Notre religion à nous est indestructible. En la proscrivant, vous ne faites que l'édifier davantage[1]. »

*De la Patience.*

45. Jusqu'ici Tertullien ne s'est encore montré à nous que sous deux formes de son talent, la controverse et la casuistique. Inimitable dans l'une, trop partial dans l'autre, son dévorant génie se sentait attiré vers la parénétique chrétienne, sujet neutre, si l'on peut parler ainsi, où les passions du polémiste et le défaut de mesure du disciple de Montan devaient disparaître, en présence de la sublimité des vertus évangéliques. L'essai le plus instructif du prêtre de Carthage en ce genre est sans contredit le traité *de la Patience.* De toutes les qualités morales, la patience était la plus étrangère à son tempérament. Il en convient lui-même avec une naïveté touchante. « Je le confesse, dit-il, devant le Seigneur mon Dieu ; il y a plus que de la témérité, il y aurait presque une véritable impudence de ma part à écrire sur un sujet dont je ne saurais personnellement fournir le moindre exemple. Cependant il conviendrait qu'en faisant l'éloge d'une vertu, on commençât par la pratiquer soi-même. Plaise à Dieu que ce défaut, dont l'aveu me fait rougir, tourne à mon avantage spirituel et que la honte de ne pouvoir observer ce que je conseille aux autres m'apprenne à mieux faire[2] ! » Un tel aveu, tombé des lèvres de Tertullien, aura sans doute été compté dans la balance où la miséricorde de notre Dieu pèse les fautes du génie. D'ailleurs, c'est en Dieu seul que Tertullien cherche l'idéal et l'exemplaire prototype de la patience, de même que c'est la grâce divine qu'il implore pour réaliser en lui ce modèle céleste. « Comment dépeindre, dit-il, la patience

[1] Tertull., *Ad Scapulam*, cap. v. — [2] *De Patientia*, cap. I; *Patrol. lat.*, tom. I, col. 1250.

d'un Dieu incarné, que naguère les hommes ont pu toucher de la main et voir de leurs yeux? Il consent à naître dans le sein d'une vierge; il y attend son heure! Né, il veut croître à la façon des hommes; adolescent, il demeure dans l'obscurité; il se laisse baptiser par un serviteur. Lorsqu'enfin il commence le ministère de sa divine magistrature, il ne dispute point; sa voix ne se fait pas entendre sur les places publiques; il ne brise point le roseau cassé; il n'éteint pas la mèche qui fume encore; il ne dédaigne personne et ne refuse de qui que ce soit le toit ou la table; pécheurs, publicains, il accueille tout ce qui vient à lui; il veut laver lui-même les pieds de ses disciples. Le traître même qui le doit livrer n'est pas écarté de sa compagnie. Enfin il se laisse clouer à une croix. C'était pour cela qu'il était venu[1]! » Dans la pensée de Tertullien, la patience chrétienne n'est pas seulement la résignation docile, soumise, amoureuse même, aux souffrances et aux épreuves que Dieu nous envoie. Élargissant cette donnée, il considère la patience dans son rapport plus intime avec la volonté divine, et la prend comme le corollaire humain du gouvernement de Dieu sur les âmes. En partant de cette idée, il montre que tout péché a sa source dans l'impatience, le mal n'étant que l'*impatience* du bien[2]. « Là où est Dieu, dit-il, là se trouve aussi la patience, son élève[3]. »

*L'Oraison dominicale. Le Baptême. De Pœnitentia.*

46. A la différence des moralistes païens et de tous les sectateurs d'une morale philosophique ou sociale plus ou moins indépendante, la religion de Jésus-Christ a établi la nécessité de la grâce divine, comme le fondement de tout devoir accompli par l'homme. Ce principe, méconnu par le rationalisme moderne, forme l'essence même de la morale chrétienne, dont on admire parfois les résultats, sans prendre la peine de remonter à leur source. L'âme humaine porte la blessure de la déchéance originelle qui l'a inclinée au mal, tout en lui laissant la faculté de discerner le bien, et de s'y reporter parfois avec un élan généreux et sincère. Mais, quoi qu'on fasse, l'homme est déchu; tant qu'on négligera cet

[1] Tertull., *de Patient.*, cap. III. — [2] Id., *ibid.*, cap. V. — [3] Id., *ibid.*, cap. XV

élément de corruption qui fait maintenant le fond de sa nature, et qu'on voudra opérer sur l'homme comme sur un être sain, on tombera dans les plus grossières méprises. Cette erreur est particulièrement celle de notre siècle. Il y a, nous le reconnaissons, une certaine générosité qui va bien à la fibre populaire, dans les théories où l'on représente l'ensemble de l'humanité comme une agglomération parfaite. Mais quoi ! la fière démocratie de nos jours en serait-elle venue à substituer aux courtisans des rois les courtisans des plèbes? Jésus-Christ a renoué la chaîne brisée entre l'âme humaine et la vertu, entre la terre et le ciel, entre l'homme et Dieu. Tout ce qu'on essaiera, en dehors de cette rédemption merveilleuse, est d'avance frappé de mort. Pour être vertueux, l'homme a besoin de la grâce divine ; par conséquent, il a besoin de la prière [1]; pour combattre l'influence originelle du démon dont il naît l'esclave, l'homme a besoin de la régénération de Jésus-Christ ; par conséquent il a besoin du baptême [2]. Pour se maintenir dans l'état de la grâce recouvrée et se relever de ses chutes quotidiennes, l'homme a besoin d'un sacrement de réhabilitation qui soit à la portée de sa faiblesse, et d'autant plus accessible à son repentir que ses défaillances sont plus naturelles. La *Pénitence* [3] est donc le complément nécessaire de l'œuvre rédemptrice. Tertullien développe à merveille cette doctrine fondamentale, dont l'étude, extrêmement intéressante au point de vue des besoins de notre société actuelle, ne rentre cependant pas dans le cadre d'une *Histoire de l'Église*. Nous ne pouvons toutefois résister au plaisir de reproduire ici, à l'usage des protestants, ce passage du grand docteur, relatif à la confession auriculaire. « Personne, dit Tertullien, n'est père comme Dieu, nul n'est miséricordieux comme lui. Tu es son fils ; tu as beau avoir dissipé les trésors que tu tenais de sa munificence ; tu as beau revenir pauvre et nu ; il t'accueillera, dès lors que tu lui reviens. Si tu te repens du fond de l'âme, si tu compares la faim qui te dévore à l'abondance de la maison paternelle, si tu aban-

[1] Tertull., *de Oratione; Patrol., lat.*, tom. I, col. 1150. — [2] Tertull., *de Baptismo; Patrol. lat.*, tom. I, col. 1154. — [3] *De Pœnitentia; Patrol. lat.*, tom. I, col. 1225.

donnes les pourceaux, troupe immonde, si tu retournes vers ton père, en lui disant : Père, j'ai péché, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ! il te pressera sur son cœur. Autant on se soulage en confessant ses fautes, autant on les aggrave en les dissimulant. La confession est un commencement de satisfaction ; la dissimulation est un prolongement de révolte [1]. Nous désignons, par le mot grec *exomologèse*, la confession que nous faisons de nos péchés au Seigneur, non pas qu'il les ignore, mais parce que la confession dispose à la satisfaction, que la pénitence naît de la confession, et que Dieu est apaisé par la pénitence. L'exomologèse est donc une discipline qui a pour but d'abaisser l'homme et de l'humilier, en lui imposant une conduite qui attire la miséricorde et lui apprend à convertir en moyen de pénitence tout ce qui avait pu être un instrument de péché. L'exomologèse se prosterne aux pieds des prêtres, elle s'agenouille devant les ministres de Dieu, elle sollicite les prières des frères, afin qu'ils deviennent pour elle autant d'intercesseurs. Voilà ce que fait l'exomologèse pour donner du prix à la pénitence, pour se substituer à l'indignation divine en prononçant elle-même la sentence contre le pécheur, pour acquitter la dette des supplices éternels par les afflictions qu'elle s'impose dans le temps. Ainsi, en abattant l'homme, elle le relève ; en le courbant dans la poussière, elle le purifie ; elle le justifie, en l'accusant ; en le condamnant, elle l'absout [2]. Mais, dites-vous, comment ne pas reculer devant l'exomologèse, en face d'une déclaration qui vous affiche au grand jour ? Du moins on la reculera d'année en année ; le sentiment de la honte l'emportera sur le désir du salut : comme on voit certains malades refuser de découvrir à l'œil du médecin leurs infirmités secrètes et mourir dans leur fausse honte. Belle excuse, en vérité, que la honte ! Tu marchais dans le crime, tête levée, et maintenant tu refuses de courber le front pour implorer la miséricorde ! Arrière ce funeste respect humain ! Je préfère le fouler aux pieds. Crois-tu donc tes frères d'une autre nature que toi ? Ils ont pleuré ta chute, ils applaudiront ton repentir. L'Église est dans un

[1] Tertull., *de Pœnitent.*, cap. VIII. — [2] Id., *ibid.*, cap. IX.

membre comme dans l'autre; or l'Église c'est le Christ. Donc, quand tu es agenouillé devant tes frères, c'est le Christ que tu touches, c'est le Christ que tu implores. De même quand ils pleurent sur toi, c'est le Christ qui souffre, le Christ qui prie son Père[1]. »

47. La rédemption de l'humanité par la grâce et la doctrine évangéliques apparaît à Tertullien sous son aspect éminemment social, je veux dire comme l'élément de transformation dans la famille. Deux livres intitulés *Ad uxorem* et écrits dans les premières années de la conversion de leur auteur, avant qu'il fût prêtre, vont nous révéler sa pensée sur ce point. A l'approche de la persécution, à la veille peut-être de confirmer par le témoignage du sang celui de son éloquent apologétique, Tertullien adresse à sa femme une sorte de testament spirituel. « Compagne bien-aimée dans le Seigneur, dit-il, je crois à propos de vous tracer dès ce moment les règles de conduite que vous aurez à suivre, après mon départ de ce monde, dans le cas où je viendrais à être rappelé avant vous. Je confie à votre foi ce dépôt suprême. Les testaments ordinaires ne s'occupent que d'intérêts matériels : ne convient-il pas aux chrétiens d'assurer après eux à leur famille les moyens de se procurer l'impérissable trésor de l'héritage céleste? Fasse le Dieu à qui appartiennent l'honneur, la gloire, la louange, la dignité, la puissance, aujourd'hui et dans les siècles des siècles, que vous puissiez recueillir dans son intégrité ce legs de mes recommandations que je place sous la sauvegarde de votre fidélité. Amen! En premier lieu donc, je vous engage après ma mort à renoncer au mariage. Ce n'est certes ni un sentiment de personnalité, ni une pensée de jalousie rétrospective, qui me dicte ce conseil [2]. L'Apôtre permet aux veuves de se remarier; mais il ajoute qu'il leur est plus utile de ne point user de cette permission [3]. Pour les veuves, en effet, deux motifs les engagent habituellement à contracter une alliance nouvelle : la concupiscence de la chair et les convoitises du siècle. Pour vous,

Deux livres *Ad uxorem*

[1] Tertull., *de Pœnitent.*, cap. x. — [2] *Ad uxorem*, lib. I, cap. I; *Patrol. lat.*, tom. I, col. 1274. — [3] *Ad uxorem*, lib. I, cap. III; I Cor., VII.

renoncez à ces attraits frivoles, suivez l'exemple de nos sœurs dont les noms sont inscrits au livre de vie. Après avoir envoyé devant elles leurs époux au séjour où elles aspirent elles-mêmes, elles consacrent au Seigneur leur jeunesse et leur beauté. C'est pour Dieu seul qu'elles sont belles; pour Dieu qu'elles restent jeunes : elles vivent avec lui; elles conversent avec lui; c'est lui qui nuit et jour est leur unique partage; elles lui apportent la dot de leurs prières, et reçoivent en échange le douaire de ses grâces. Elles possèdent ainsi d'avance le don éternel du Seigneur : épouses de Dieu ici-bas, elles ont déjà pris rang dans la famille des anges. Si vous marchez sur leurs traces pour imiter leur continence, vous ensevelirez dans la tombe d'une affection toute spirituelle la concupiscence de la chair; vous trouverez dans les biens spirituels une compensation aux jouissances passagères de l'âge et de la beauté [1]. » Après ces effusions de tendresse conjugale et chrétienne, Tertullien passe à des considérations d'un ordre plus élevé sur l'essence même du sacrement de mariage. « Où trouver des paroles, dit-il, pour exprimer la félicité d'une alliance que l'Église agrée, que l'oblation confirme, que la bénédiction a scellée, que les anges proclament, que le Père ratifie? Quelle union que celle de deux fidèles conjoints dans une même espérance, dans une même discipline, dans les liens d'un même service! Tous deux frères, tous deux serviteurs du même Dieu; nulle séparation de chair ni d'esprit. Véritablement ils sont deux en une même chair. Ensemble ils prient; ils se prosternent ensemble; ils jeûnent ensemble; ils s'instruisent, s'exhortent, se soutiennent mutuellement. A l'Église de Dieu, au banquet divin, ils sont à côté l'un de l'autre : la persécution les trouve unis. Point de secrets de l'un à l'autre; librement ils peuvent visiter les malades ou secourir les indigents [2]. » Ces dernières paroles font allusion à la situation pleine de périls que le mariage entre un païen et une chrétienne faisait à cette dernière. « La femme fidèle qui épouse un païen, dit-il, pourra-t-elle remplir ses devoirs religieux, ayant à ses côtés un esclave

[1] Tertull., *Ad uxorem,* lib. I, cap. IV. — [2] Id., *ibid.*, lib. II, cap. IX.

de Satan, chargé par son maître d'entraver tous les exercices de piété? Est-ce le jour d'une *station* [1] ? le mari la voudra conduire aux bains. Un jour de jeûne, le mari donnera un grand repas. S'il faut aller à l'église, jamais il n'y aura eu plus d'occupations dans l'intérieur du ménage. L'époux païen laissera-t-il sa femme visiter les frères pauvres, et entrer dans leurs misérables réduits? Souffrirait-il qu'elle se levât pour assister aux assemblées nocturnes, quand le devoir l'exige, et qu'à la solennité pascale elle s'absentât la nuit tout entière? Lui permettra-t-il de participer au banquet du Seigneur, décrié comme une infamie par les infidèles? Trouverait-il bon qu'elle se glissât dans les cachots pour baiser les chaînes des martyrs, laver les pieds des saints [2]? — Réussirez-vous à tromper sa vigilance, quand vous tracerez sur votre lit ou sur votre personne le signe de la croix, et que la nuit vous vous lèverez pour l'oraison? Ne croira-t-il pas que vous vous livrez à quelque pratique de magie? Déroberez-vous à ses regards cet aliment que vous prenez avant toute nourriture? S'il vient à découvrir que c'est du pain, ne devinera-t-il pas que c'est ce pain dont on dit tant d'horreurs? Dans son ignorance, que d'alarmes, que de soupçons! Est-ce du pain, du sang, du poison [3]? » Cet éloquent passage de Tertullien est devenu classique dans les cours de théologie, parce qu'il établit nettement la foi de la primitive Église au dogme de la présence réelle; en même temps qu'il nous montre en action la discipline du jeûne eucharistique, des *stations*, des solennités liturgiques, en un mot tout l'ensemble du catholicisme.

48. Les deux Livres *de Cultu fœminarum* [4] forment le complément naturel du testament que le moraliste chrétien rédigeait à l'adresse de son épouse. Le luxe exagéré des ornements recherchés par la vanité féminine, et les soins excessifs prodigués au corps, prêtent à la verve incisive de Tertullien des traits qui n'ont rien perdu aujourd'hui de leur actualité. « J'ai peine à croire, dit-il, que des

[1] Nous avons ici l'une des plus anciennes mentions de la *Statio* dont la liturgie romaine a perpétué jusqu'à nous le nom et l'usage. — [2] Tertull., *Ad uxorem*, lib. II, cap. IV. — [3] Id., *ibid.*, cap. V.

[4] Tertull., *de Cultu fœminarum*, libri duo; *Patrol. lat.*, tom. I, col. 1305.

mains accoutumées à de riches bracelets résistent au poids des chaînes; que des pieds ornés de somptueuses bandelettes supportent les entraves de fer; qu'une tête couverte d'un réseau d'émeraudes et de perles se prête docilement au tranchant du glaive! Sœurs bien-aimées, exerçons-nous aux rudes disciplines, si nous voulons nous préparer au martyre. Ne voyez-vous pas que déjà cette robe empourprée se prépare et que les anges nous la présentent du haut des cieux! Parez-vous donc, mais des ornements que nous ont légués les prophètes et les apôtres. Demandez à la simplicité votre blancheur, à la chasteté les roses de votre visage, à la modestie le fard de vos yeux; mettez le silence sur vos lèvres; insérez dans vos oreilles la parole du Seigneur; suspendez à votre cou le joug du Christ; courbez votre tête sous la puissance de votre époux, ce sont là vos véritables parures. Occupez vos mains à filer la laine; enchaînez vos pieds à la maison et vous plairez davantage que sous l'éclat de l'or. Que la probité remplace pour vous les étoffes de soie; la sainteté, les tissus de fin lin; la pudeur, les tuniques de pourpre. Avec de tels diamants, vous serez les fiancées de Dieu [1]! » L'opuscule *de Virginibus velandis* [2] se rattache par un côté à la série des traités de morale où Tertullien esquissait le rôle de la femme dans la société chrétienne; mais, par un autre point, il touche à une controverse où le prêtre de Carthage apportait déjà les germes du montanisme. Au sein des églises fondées par les apôtres ou leurs successeurs, une diversité de coutumes s'était introduite au sujet du voile que saint Paul et les *Constitutions apostoliques* déclarent obligatoire pour la femme. C'était précisément ce terme générique de femme, *mulier*, dont l'interprétation offrait une difficulté. Fallait-il l'entendre seulement des femmes mariées, ou l'appliquer également aux vierges? Telle était la question. Nous avons, dans cet incident, la preuve de l'attention scrupuleuse avec laquelle on étudiait dès lors le texte des Écritures, pour y trouver les règles de la foi ou de la discipline, et nous pouvons opposer ce fait au rationalisme moderne qui prétend que

[1] *De Cultu fœminarum,* lib. II, cap. XIII. — [2] *Patrol. lat.,* tom. II, col. 887.

l'Église primitive ne songeait guère à chercher dans les livres du Nouveau Testament les institutions et les dogmes que les théologiens en ont tirés depuis. Quoi qu'il en soit, l'Église de Carthage, interprétant le *mulier* de saint Paul dans le sens exclusif de « femme mariée, » permettait aux vierges chrétiennes d'assister sans voile aux assemblées des fidèles. Tertullien s'éleva avec véhémence contre cette coutume, et écrivit à cette occasion le petit traité du *Voile des vierges*, auquel Bossuet aimait à emprunter les idées qu'il développait si éloquemment dans ses sermons pour les professions religieuses. L'argumentation de Tertullien y est solide à la fois et pleine d'une onction véritablement évangélique. Cependant il termine par une citation malheureuse : « Le Seigneur, dit-il, a voulu, dans ses révélations, nous donner la mesure même du voile que doivent porter les vierges. Une de nos sœurs eut une vision durant son sommeil. Un ange lui apparut, frappant la tête nue des vierges chrétiennes. En les flagellant, il disait : Beaux visages et bien dignes d'être regardés! Ordonne à toutes les vierges de porter sur la tête un voile qui descende jusqu'à la ceinture [1]. » Le grave Tertullien acceptait là une des rêveries de Maximilla ou de Priscille. Il les formula bientôt, avec une exagération toujours croissante, dans les traités de l'*Exhortation à la chasteté* [2], de la *Monogamie* [3], de la *Pudicité* [4], des *Jeûnes* [5], de l'*Ame* [6], où il se déclare ouvertement montaniste, et reproduit sous mille formes, à l'adresse du pape, la triste exclamation que nous avons citée plus haut : « J'apprends qu'un édit a été rendu, édit péremptoire! Le souverain pontife, l'évêque des évêques, y parle en ces termes : Je remets le péché d'adultère et de fornication à ceux qui ont fait pénitence. — O édit, sur lequel on ne pourra jamais écrire : Bonne action [7]! » Ailleurs il s'écrie : « On t'appelle bon pasteur, pape béni! O apostolique, exhibe-moi donc tes prophétiques exemples [8]! » — On voudrait ne pas savoir le latin pour ne pas comprendre l'injure

[1] *De Virginibus velandis*, cap. XVIII. — [2] Tertull., lib. *de Exhortatione castitatis; Patrol. lat.*, tom. II, col. 914. — [3] *De Monogamia; ibid.*, col. 930. — [4] *De Pudicitia; ibid.*, col. 979. — [5] *De Jejuniis; ibid.*, col. 954. — [6] *De Anima*, col. 642. — [7] *De Pudicitia*, cap. I. — [8] *Ibid.*, XIII, XXI.

que Tertullien jette à la face des catholiques, quand il les appelle : *Bòtuli psychicorum!* « Savez-vous, ajoute-t-il, pourquoi ils récusent les prophéties nouvelles? Serait-ce que Montan, Priscille et Maximilla prêchent un autre Dieu, proclament un autre Christ, renversent les fondements de la foi ou de l'espérance? Non. C'est parce qu'ils enseignent à jeûner et non à se marier[1] ! » Au lieu de nous donner le lamentable spectacle de sa déchéance, pourquoi ce fier génie ne se bornait-il pas à écrire des chefs-d'œuvre de rhétorique, comme sa déclamation sur le *Manteau*[2], véritable exercice littéraire où la magnificence de la forme fait oublier l'insignifiance du fond? Tertullien avait quitté la toge, universellement en usage chez les Carthaginois de son temps, pour prendre le *pallium*, qu'il appelle « un vêtement sacerdotal. » Ses compatriotes s'amusèrent à critiquer ce changement de costume, et le philosophe chrétien leur répond par cet opuscule, un des mieux réussis qui soient tombés de sa plume.

*Les Prescriptions.*

49. On pense communément que Tertullien ne s'était pas encore laissé séduire par les erreurs du montanisme, quand il s'opposa d'avance à lui-même et à toutes les hérésies possibles une fin de non-recevoir irréfragable, dans son immortel traité des *Prescriptions*. C'est par l'analyse de cette œuvre capitale, que nous voulons terminer notre étude sur ce grand génie. Ses livres spéciaux contre Marcion[3], Hermogène[4], Praxéas[5], les Valentiniens[6], se résument tous dans l'argument de prescription, que la logique inexorable de Tertullien fait valoir avec tant de force contre toutes les erreurs ensemble et contre chacune d'elles en particulier. Le traité des *Prescriptions*[7] se peut diviser en deux parties : la

[1] *De Jejuniis*, cap. I. — [2] *De Pallio; Patrol. lat.*, tom. II, col. 1030.

[3] *Adversus Marcionem*, libri quinque, col. 243. On peut rapporter comme appendice à cette réfutation complète du système marcionite, le traité *de Carne Christi*, col. 751.

[4] *Adversus Hermogenem*, col. 195. — [5] *Adversus Praxiam*, col. 154. — [6] *Adversus Valentinianos*, col. 523.

[7] On sait que le mot *prescription* signifie une exception péremptoire et légale, fondée sur le laps de temps pendant lequel on a possédé et qui exclut toute revendication ultérieure.

première, sorte de discussion préparatoire, expose le rôle de l'hérésie dans l'Église [1]; ses ravages, plus désastreux que ceux de la persécution elle-même [2]; son caractère de révolte individuelle; son faux principe de libre examen [3]; ses deux sources, le naturalisme philosophique et une orgueilleuse curiosité [4]. Tertullien, dans la seconde partie, établit la nécessité absolue de retenir dans son intégrité la règle de la foi [5], telle quelle est sauvegardée et maintenue par les neuf prescriptions suivantes : 1° L'hérésie n'a pas le droit d'être admise à la discussion des Écritures [6]. 2° C'est aux apôtres seuls, et à leurs successeurs dans l'Église, que Jésus-Christ a confié le dépôt de la doctrine; tout ce qui ne vient pas de cette source ne saurait se faire accepter [7]. 3° Par cela seul qu'elle est une, la doctrine de l'Église est véritable; par cela seul que les hérésies sont variables et diverses, leur doctrine est fausse [8]. 4° Le seul enseignement vrai et divin est celui de la tradition. [9] 5° La suite non interrompue des évêques, successeurs des apôtres, constitue au sein de l'Église catholique un témoignage invincible de vérité doctrinale [10]; notre foi est véritable, dès lors qu'elle vient des apôtres; tout autre enseignement qui ne remonte point à cette origine est d'avance convaincu de fausseté [11]. 7° Pour découvrir la vérité, il suffit d'interroger les Églises apostoliques, et par dessus toutes les autres, l'Église romaine, que les princes des apôtres ont fondée dans leur sang [12]. 8° Les hérétiques n'ont aucun droit à l'interprétation des Saintes Écritures [13]. 9° La fréquentation des hérétiques ne saurait apprendre aucune vérité; elle compromet la foi, la piété, la discipline et la vertu [14]. Telle est, dépouillée de sa vigoureuse éloquence, la charpente intérieure et comme le squelette de ce magnifique ouvrage. Dans l'impossibilité où nous sommes de le présenter ici tel qu'il est, car il faudrait le reproduire tout entier, nous nous bornerons à deux citations, l'une relative au principe protestant du libre examen, l'autre au droit

[1] *De Præscriptionibus*, cap. I; *Patrol. lat.*, tom. II, col. 12. — [2] Id., II, III. — [3] Id., VI. — [4] Id., VII-XII. — [5] Id., XIII, XIV. — [6] Id., XV-XIX. — [7] Id., XX-XXVII. — [8] Id., XXVIII. — [9] Id., XXIX-XXXI. — [10] Id., XXXII. — [11] Id., XXXIII-XXXV. — [12] Id., XXXVI, XXXVII. — [13] Id., XXXVIII-XL. — [14] Id., XLI-XLV.

exclusivement propre à l'Église d'interpréter l'Écriture. « Quand même, dit Tertullien, les hérétiques ne seraient pas les adversaires de la vérité, que pourrait-on apprendre avec des hommes qui conviennent eux-mêmes qu'ils cherchent encore. S'ils cherchent sérieusement, ils n'ont donc pas trouvé la certitude; conséquemment, quelle que soit l'opinion passagère qu'ils professent aujourd'hui, dès lors qu'ils cherchent, ils constatent leur doute. Vous cherchez de votre côté et vous vous adressez à ces investigateurs perpétuels ! Irrésolu, incertain, aveugle, vous prenez pour guides des hommes qui partagent vos irrésolutions, votre incertitude, votre cécité ! Pour nous attirer par cet artifice, il mettent en avant qu'ils cherchent encore, dans le but de provoquer en nous des incertitudes, et de nous amener à leur doctrine. Mais, nous les voyons ensuite défendre opiniâtrement ce qu'ils nous invitaient naguère à chercher avec eux. Encore une fois, s'ils cherchent, ils n'ont donc pas trouvé ; ils n'ont pas la foi, ils ne sont pas chrétiens. S'ils cherchent, ils n'ont pas le droit de prononcer une seule affirmation. Par contre, lorsqu'ils croient et que, pour défendre leur croyance, ils continuent à dire qu'on doit chercher encore, ils désavouent d'avance leur propre sentiment, puisqu'ils sont forcés de reconnaître que, tant qu'ils cherchent, ils ne croient pas. Dès lors, comment des hommes qui ne sont pas chrétiens à leurs propres yeux le seraient-ils pour nous ? Quel patronage pour la vérité que celui de la contradiction et du paralogisme ! » Luther et Calvin sont venus se briser devant cette prescription du bon sens, de la dialectique et de la foi. Il en est de même de ceux qui, en ces derniers jours, ont tenté d'établir un terrain neutre de conciliation, où la vérité et l'erreur se pourraient embrasser, dans une interprétation commune de la Bible. « Avant tout, dit Tertullien, il s'agit de savoir à qui appartiennent les Écritures, par quel canal, par quels intermédiaires, quand, et à qui fut remise la tradition qui fait les chrétiens ? Qui sont les juges de la foi ? Qui est compétent pour interpréter l'Écriture ? Là où nous trouverons la véritable foi, l'intègre doctrine du Christ, là seront les véritables Écritures, leur sens exact, et tout l'ensemble de la tradition

chrétienne [1]. Or, Jésus-Christ Notre-Seigneur a institué les apôtres avec la mission exclusive d'enseigner sa doctrine. En dehors de ce que les apôtres enseignent, il est impossible de se fier à nulle autorité étrangère et indépendante. Au Fils seul, et à ceux qu'il a rendus participants de son intuition divine, il a été donné de connaître le Père. Dès lors, il est manifeste que toute doctrine, quelle qu'elle soit, qui n'émane point des Églises apostoliques, matrices originales de la foi, est d'avance convaincue de mensonge, tandis qu'au contraire tout enseignement qui y prend sa source remonte ainsi de l'Église aux apôtres, des apôtres au Christ, du Christ à Dieu, c'est-à-dire à la vérité, une, éternelle, immuable [2] » Telle était, au commencement du IIIe siècle, la foi de l'Église. Le Concile œcuménique de Trente l'a reproduite dans le décret fameux où il proclame solennellement que « l'Église, notre mère, a seule le pouvoir de juger du véritable sens et de l'interprétation sincère des Écritures [3].» Hélas ! quand un génie comme Tertullien eut le malheur d'oublier les principes qu'il avait exposés lui-même avec tant de netteté et de précision, nous ne saurions nous étonner qu'un siècle aussi léger que le nôtre n'en possède pas même les premières notions. Mais il est temps d'abjurer les ignorances d'une époque de transition, où les monuments, les institutions et les lois de l'Église ont été trop universellement méconnus. L'étude sérieuse, impartiale, austère, de la tradition historique, dogmatique, canonique et liturgique est désormais le devoir de tous les catholiques de France.

[1] *De Præscript.*, cap. XIX. — [2] Id., cap. XXI.

[3] *Sancta mater Ecclesia, cujus est judicare ae vero sensu et interpretatione Scripturarum.* (Concil. Trid. sessio IV, *Decretum de editione et usu librorum sacrorum.*)

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

# TABLE

ET

# SOMMAIRES DU SEPTIÈME VOLUME

## PREMIÈRE ÉPOQUE.

### DEPUIS JÉSUS-CHRIST JUSQU'A LA CONVERSION DE CONSTANTIN LE GRAND (AN 1-312).

#### ÈRE DES PERSÉCUTIONS.

## CHAPITRE PREMIER.



1. Notice du *Liber Pontificalis* consacrée à saint Alexandre. Épîtres de ce pape. Mémoire de la Passion au canon de la messe. — 2. L'eau bénite. — 3. L'hérésiarque Héracléon. Synode de Sicile. Jugement de l'hérésiarque par le pape saint Alexandre. — 4. Synchronisme. Expéditions de Trajan. Tremblement de terre à Antioche. Révolte des Parthes. — 5. Insurrection des Juifs en Égypte, dans la Cyrénaïque et en Chypre. — 6. Perplexités de Trajan. L'oracle d'Héliopolis. Victoires de Trajan contre les Parthes. — 7. Défaite des Juifs par Martius Turbo et Lucius Quietus, lieutenants de l'empereur. — 8. Martyrs sous Trajan. — 9. *Actes* authentiques du pape saint Alexandre. Hermès, Quirinus et Balbina. — 10. La prison transformée en église. Martyre de Quirinus et d'Hermès. — 11. Martyre du pape saint Alexandre et des prêtres Eventius et Theodulus. — 12. Découverte du tombeau des saints Alexandre, Eventius et Theodulus, sur la *via Nomentana*. — 13. Conformité des *Actes* de saint Alexandre avec les inscriptions de la catacombe. — 14. Mort de Trajan. — 15. Avénement d'Adrien à l'empire.

## CHAPITRE II.

### PONTIFICAT DE SAINT HYGIN (138-142).



### PONTIFICAT DE SAINT PIE I (142-150).

## PONTIFICAT DE SAINT ANICET (150-161)



# CHAPITRE III.

## PONTIFICAT DE SAINT SOTER (162-170).

## PONTIFICAT DE SAINT ELEUTHÈRE (170-185).

## CHAPITRE IV.

### PONTIFICAT DE SAINT VICTOR I (185-197).

## PONTIFICAT DE SAINT ZEPHYRIN (197-217).

## CHAPITRE V.

### PONTIFICAT DE SAINT CALLISTE I (217-222)

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.






La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance
The Library
University of Ottawa
Date Due


BX 945 .D26 1881 V7
DARRAS, JOSEPH EPIPHAN
HISTOIRE GENERALE DE L
CE BX 0945
.D26 1881 V007
C00 DARRAS, JOSE HISTOIRE G
ACC# 1350667


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 05 02 09 11 06 5